



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







REVUE
DU BERRY

(8^e ANNÉE)

REVUE DU CENTRE

(24^e ANNÉE)

—
1903

DIRECTEUR

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

CHATEAUXROUX

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

82, rue Bonaparte.



REVUE
DU BERRY

1903

REVUE
DU BERRY

(8^e ANNÉE)

REVUE DU CENTRE

(24^e ANNÉE)

—
1903

DIRECTEUR

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

CHATEAUX

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

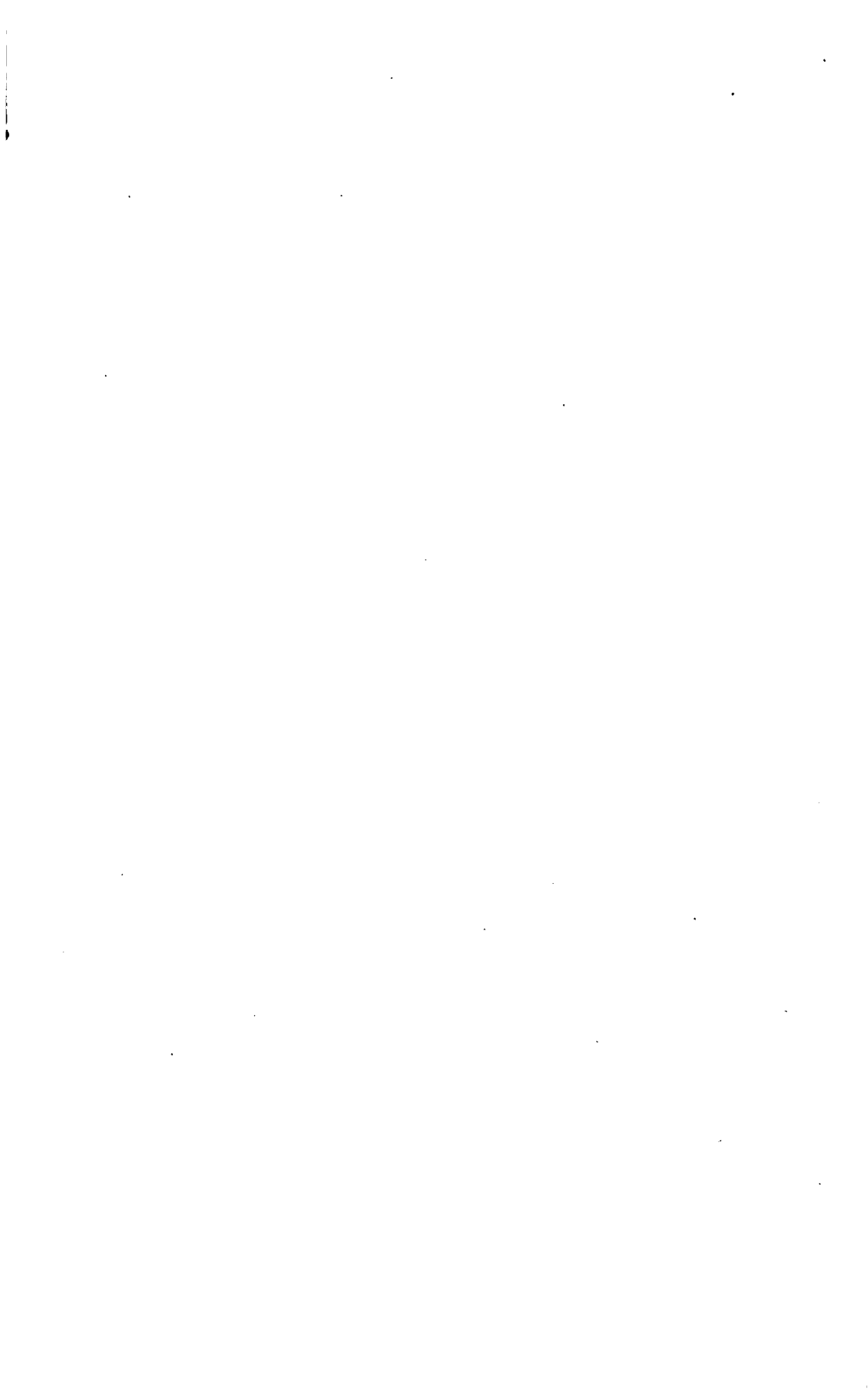
2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

82, rue Bonaparte.





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS

AUG 22 1977

114412101

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE
d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel..... Joseph AGEORGES

ART ET LITTÉRATURE

Extraits éducatifs de George Sand..... Alphonse PONROY.

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Librairie de la Société de l'Étude des Chartes

42, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2, rue Gutenberg
CHATEAUXROUX

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année.... 12 fr.
Six mois. 6 »

*—

*—

Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry* :

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la S.bonne — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Beurgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **Li^me Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{ts} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel N'gond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

HISTOIRE ET SCIENCE

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU BAS-BERRY

II

**Notice historique sur
Lourdoueix-Saint-Michel.**

Par JOSEPH AGEORGES.

Ancien élève de la Faculté des lettres de Paris et
de l'École libre des Hautes-Études littéraires.

AVANT-PROPOS

L'auteur a déjà publié ici une monographie de Vic-Exmplet (1) ; il se propose d'établir maintenant celle de Lourdoueix-Saint-Michel. Si Dieu lui prête vie, il explorera d'autres coins de notre Bas-Berry. Parmi ses notices, les unes auront grande chance de n'être que des collections de petits faits particuliers, d'autres seront d'intérêt plus général et se rapprocheront davantage du type qu'a donné M. A. Babeau dans son Village sous l'ancien régime.

Quoi qu'il en soit, chacune d'elles soulèvera — puis qu'aussi bien toute étude historique le soulève — le vieux et banal problème autour duquel se disputent les tenants des antiques et modernes écoles : L'érudition peut-elle se laisser animer et soutenir par quelque chose de plus intime que cette logique brutale qui classe les faits en les enchaînant ? L'exactitude descriptive a-t-elle le droit de se nuancer de poésie ? En un mot, est-ce mêler et confondre les genres que de faire dans un même livre, œuvre

(1) *Revue du Berry*, janvier 1900. Publiée en 1899 dans l'*Écho de l'Indre*. Cette étude a été depuis tirée en volume à Châteauroux, chez Mellottée ; à Paris, chez Picard.

d'écrivain, œuvre de philosophe et œuvre d'historien ? — (Il sied de bien entendre que la personnalité et la valeur propre d'un auteur sont en dehors de la discussion.) — Les opportunistes répondent oui et non, oubliant qu'ils octroyent au seul caprice la faculté de délimiter la part de l'imagination et la part du raisonnement. Ce n'est pas oui et non qu'il faut dire, c'est oui ou non ! Et, en définitive, c'est oui ! Oui, il est bon qu'un souffle circule au travers de ces ossements blanchis que sont les événements passés pour leur donner la vie ; oui, il est raisonnable qu'un homme travaille avec son être tout entier, surtout quand il s'agit de reconstituer une époque ou un milieu. La statistique, la chronologie ne sont pas l'histoire. L'histoire est quelque chose d'aussi complexe que l'humanité, puisqu'elle n'est en réalité que de l'humanité revivifiée.

Sans oublier les réserves qu'il est tenu d'indiquer sur la manière dont il lui est possible de réaliser lui-même sa théorie, celui qui signe cet ouvrage, a cru prudent d'y écrire en tête, à l'adresse de quelques anciens contradicteurs, la profession de foi qui précède.

Il s'emploiera de son mieux, encore une fois, à retracer l'évolution d'un bourg et de ses habitants depuis le douzième siècle. Et si on lui reproche : que c'est là une bien minime occasion d'afficher des principes de composition aussi capitaux, il aura beau jeu de montrer au contraire quelle importance scientifique a pris de nos jours cette façon d'étudier une société par le bas, c'est-à-dire dans l'endroit même où elle commence. Il lui serait aisé de tirer aussi un certain nombre de grandes leçons morales de l'examen consciencieux de cette évolution d'un village sous l'ancien régime, ne serait-ce que celle qui servirait à confondre nos politiciens actuels qui, tous, en temps d'élection, s'engagent à résoudre la question sociale en dix minutes. Les plaisantes gens, qui croient changer la face du monde par un seul acte de leur volonté ! Ils ne savent pas l'histoire. Je leur conseille, s'il en ont le loisir, de s'appliquer comme moi à dresser la mono-

graphie de leur paroisse, pourvu que celle-ci ne soit pas Lourdoueix, puisque je m'attache moi-même à en redire les souvenirs. Sans doute ces souvenirs resteront indifférents aux profanes ; quelques-uns pourtant y trouveront des documents assez curieux sur les mœurs et coutumes d'autrefois et les chercheurs berrichons y découvriront peut-être des indications utiles pour l'histoire des communes environnantes.

..

Si l'on veut faire montre d'un peu de bonne volonté et que l'on consente à ne pas prendre garde à la saleté repoussante de certaines de ses maisons et à la sauvagerie de la plupart de ses habitants — (je serais marri qu'on généralise ma remarque) — mais qu'au contraire, on s'arrête avec complaisance devant son collège et son église, on conviendra que le bourg de Lourdoueix est encore respectable. Juché, en bon air, sur le coteau qui, au nord, dévalle vers la Gargillesse, et, au sud, vers la Creuse, c'est-à-dire placé tout aux confins de la Marche et du Bas-Berry, face à une ligne de collines pittoresques, il commande fièrement une des plus curieuses contrées du centre de la France, celle qui va de Crozant au Pin, et, où viennent s'inspirer au beau temps toute une colonie d'artistes berrichons et marchois.

Sans doute, administrativement il est un peu perdu, étant situé à dix kilomètres d'Aigurande, son chef-lieu de canton, et à trente-six de La Châtre, son chef-lieu d'arrondissement. Sans doute aussi, en cette année 1902, le chemin de fer n'en amène les visiteurs qu'à cinq lieues, ce qui doit être, en vérité, la raison pour laquelle ni ministres, ni préfets ne prennent fantaisie de le voir ; mais, il paraît bien néanmoins qu'avec ses trois riaux du Plaix, de Réville et des Couvielles, son Moulin-Saulnier, ses treize cent cinquante habitants, ses dix-neuf cents hectares de varennnes et de brandes, la commune se suffise

à elle-même. L'orge, l'avoine et le seigle y croissent en quantité appréciable. On y récolte un peu de blé. Le mouton y trouve d'excellents pâturages. On est donc sage là-bas de ne pas demander à la nature plus qu'elle peut donner.

Et puis, si humble qu'il soit, Lourdoueix a ses fastes. Grâce à un chercheur aussi entendu que modeste, il est permis aujourd'hui de les fixer en chronique. Ce m'est un devoir particulièrement agréable de rendre hommage au dévouement et à la sagacité de mon vieux maître M. l'abbé Renty. C'est à lui que je dois le goût des vieilles tours qui s'écroulent et des vieux papiers qui jaunissent et c'est lui qui m'a confié les dossiers qui sont la source la plus importante à laquelle j'ai puisé pour rédiger ce mémoire. Ces dossiers sont classés dans un ordre que je n'admets pas entièrement mais que j'ai respecté. Ils portent quelques indications qui sont pour les lecteurs des jalons précieux. Une étiquette chronologique fixée au coin supérieur gauche de chaque pièce permettra de profiter des références que j'ai inscrites au bas des pages de ce petit volume, si on le désire. Je ne saurais trop témoigner à M. l'abbé Renty ma profonde gratitude.

Je n'oublie pas M. le supérieur et MM. les professeurs du collège qui ménagent toujours le meilleur accueil aux archéologues et leur prêtent à l'occasion leurs lumières. Et je me souviens avec infiniment de plaisir des leçons fines, spirituelles, averties de M. l'abbé Ravaud.

J'ai profité des notes qu'a prises pour moi M. Émile Chénon, le maître éminent de la Faculté de droit de Paris, à qui j'ai dit ailleurs mon respect et ma reconnaissance.

J'ai consulté un certain nombre de documents obligeamment mis à ma disposition par mon ami M. Eugène Hubert, archiviste de l'Indre, dont j'envie le savoir éclairé. J'ai eu en mains des renseignements pris aux Archives de la Creuse et de la Vienne et je me suis reporté à beaucoup d'ouvrages imprimés que j'ai, du reste, soi-

gneusement cités. Loin des bibliothèques, je n'ai pu toujours recourir aux sources premières. Au moins, j'ai tâché de n'avancer que des faits dont j'étais rigoureusement sûr. Aux plus heureux de me compléter. Je me féliciterai d'avoir seulement ouvert le chemin aux historiens qui auront des loisirs et des facilités d'action.

Un de mes bien chers camarades en Sorbonne, M. Maurice Lecerf (1), depuis brillant élève de l'École des Chartres m'avait prêté, pour mes précédents travaux archéologiques, l'appui de sa science paléographique. Cette collaboration affectueuse m'avait été très utile. La mort a enlevé Lecerf en pleine jeunesse. Il est maintenant au-dessus de l'histoire; il la contemple de haut et de loin. Il voit mieux et plus profondément que nous. J'aime à croire, ainsi qu'il croyait lui-même, à cette communion intime des vivants et des morts qu'enseigne l'Église catholique avec toutes les doctrines spiritualistes. Puisque la mort n'a pas détruit notre affection, c'est avec une joie attristée que j'évoque, en terminant cet avant-propos, le souvenir de Maurice Lecerf.

JOSEPH AGEORGES.

(1) Cf. *Revue de l'Institut catholique de Paris*, novembre 1902. Notice sur Maurice Lecerf, par Joseph Ageorges et *Une population rurale sous l'ancien régime* (préface), par le même, in-8°. Paris, Picard, 1900.

Notice sur Lourdoueix-Saint-Michel.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DE L'AGGLOMÉRATION, ÉTYMOLOGIE, TOPOGRAPHIE, L'ÉGLISE ET LA CURE

Il est naturellement impossible de bien déterminer l'origine de Lourdoueix-Saint-Michel. La contrée a été probablement habitée au temps de l'occupation romaine. Il a été trouvé aux environs de la commune et même sur son territoire des objets divers (1) qui nous permettent d'avancer cette hypothèse. Mais, en réalité, l'étymologie du mot *Lourdoueix* nous donne seule le droit d'établir une première certitude.

Le français *Lourdoueix* est en effet une des nombreuses formes dérivées du latin *Oratorium*. Il y avait, de-ci de-là, aux VI^e, VII^e et VIII^e siècles des chapelles n'ayant ni baptistères ni offices publics qu'on appelait *Oratoires*. Sous l'inspiration des évêques, la piété des riches chrétiens les avait élevés, les avait pourvus de chapelains ou bien les avait rattachés à des prieurés ou à des monastères voisins. C'est assurément un édifice de ce genre qui devint dans la suite le centre de la paroisse. *Lourouer*, *Louroux*, *Loreux*, *L'Oradour*, *Orouer*, *Orouer*, *Oroir*, *Oroux*, *Orrouy* ont une même origine et les positions respectives, sur la carte philologique de France, des communes que ces diverses appellations désignent sont une des preuves les plus précieuses de la rigueur de certaines lois phonétiques récemment formulées par M. l'abbé Rousselot.

(1) Collection de M. l'abbé Renty, hachés et lampe en bronze, monnaies, etc.

La chapelle de Lourdoueix resta *Oratoire* jusqu'à la fin du XII^e siècle environ, puisque le plus ancien texte qui s'y rapporte est de 1154 et mentionne l'*Oratorium sancti Michaelis* (1). Soixante ans plus tard la chapelle est devenue église : *ecclesia de Oratorio sancti Michaelis* 1212. Un peu après, elle est dite *Saint-Michel d'Oradour*, ce qui est toujours une manière de rappeler assez clairement l'*Oratoire*. A partir de cette époque le mot évolue ou se corrompt : au XIV^e siècle les papes conservent bien la vieille dénomination latine *ecclesia de Oratorio*, mais, en français, c'est *Lou-rouer* et *Louroyr-Saint-Michel*, en 1504, *Lourdoyr-Saint-Michel* et environ cinquante ans plus tard *Lourdoir-Saint-Michel* ; un copiste ignorant écrit encore *Lourderié-Saint-Michel* et un autre mieux avisé *L'ourdoir-Saint-Michel*. Au même temps, on trouve *Lourdoye-Saint-Michel*, 1558, *Lourdouer* et *Le Lourdouer* (2), 1563 à 1586, *Lourdhouer*, 1571. En 1628, c'est *Lourdoir* à nouveau, en 1689, *Lourdoué* et *Le Lourdouer*. Ce n'est qu'en 1752 qu'apparaît l'orthographe actuelle, conservée par la Révolution, qui, peu préoccupée de philologie, mais toujours facétieuse, remplace *Saint-Michel* par *Marat*.

On voit par cette liste (3) de formes diverses combien il serait facile de faire la part de la logique et celle de la corruption dans l'évolution d'un mot. C'est donc autour de la chapelle primitive que sont venues s'agréger les unes après les autres les maisons qui peu à peu formèrent le village. Il serait difficile de dresser un plan exact du bourg avant le XVI^e siècle. Mais les actes de cette époque nous permettent d'établir que Lourdoueix avait alors sensiblement la même forme qu'aujourd'hui.

(1) A quelques lieues de *Lourdoux-Saint-Michel* se trouve *Lourdoux-Saint-Pierre* qu'il ne faut pas confondre avec lui.

(2) A remarquer tout spécialement l'illogisme de cette répétition d'article : *Le Lourdouer*. On dit encore quelquefois dans le peuple : *Le Lourdoueix, au Lourdoueix*.

(3) Cette liste, analogue à celle que M. Hubert a déjà publiée dans son *Dictionnaire historique de l'Indre* (Paris, Picard, 1889, 1 vol. in-8), a été formée à l'aide de bulles diverses, de chartes et d'actes du fond de M. l'abbé Renty et à l'aide de quelques documents des *Archives de l'Indre*. La forme *Lourderié* se rencontre rarement. Je l'ai relevé sur une pièce de 1555 (vente d'un pré appelé du *Prieuré*, par Pierre Martinet à Jean Blanchard, en franche condition).

On reconnaît avec précision l'emplacement de certaines habitations : celles des Baronnet, des Delaugère, des Duperuis (1), etc. Les chemins pour être moins commodes étaient à peu près les mêmes. Ils sont abandonnés ou presque ; ils serpentent lamentablement à côté des routes « neuves » ; mais ils avaient les mêmes directions et rendaient les mêmes services que les voies modernes. C'est celui de Lourdoueix à Aigurande, encore dit : chemin de La Châtre, c'est celui de Puy-Guillon, c'est celui de Grandmont à Aubepierre et d'autres (2) ! Au XVII^e siècle, les archives nous parlent déjà de la place de l'église « où était une croix de mission ».

Il ne reste rien de l'église primitive de Lourdoueix, si ce n'est probablement un cordon en dent de scie du XI^e siècle qui a été encastré dans le mur de l'abside de l'édifice actuel, au-dessus de la fenêtre.

A l'intérieur on peut cependant remarquer plusieurs pierres tombales qui datent du moyen âge et dont l'une est ornée d'un ostensor et d'un calice. D'où proviennent ces dalles funéraires si ce n'est d'un monument antérieur ?

L'église, telle à peu près qu'on la voit aujourd'hui, a été reconstruite en 1445 par ordonnance de Pierre de Montbrun, évêque de Limoges (3).

De style ogival, mais solidement fortifiée, elle offre un assez curieux mélange d'art religieux et d'art militaire(4). Si les fidèles y avaient un large espace pour y prier à l'aise, elle aurait pu soutenir aussi l'attaque des gens de guerre et des pillards. La façade en est défendue par un moucharabis et par deux tourelles qui surmontent les contreforts des angles. Une tour carrée s'élève au-dessus du chœur. Elle sert de clocher.

(1) Voir plus loin *passim*.

(2) *Id.*

(3) Cf. *Archives de l'Indre*. Fonds de Déols. M. Hubert dans son *Dictionnaire de l'Indre* ; le dernier résumé d'*Histoire générale du Bas-Berry* paru, relève lui aussi le fait déjà établi par tous les historiens berrichons antérieurs.

(4) Des descriptions sommaires ont déjà été données par les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, par M. Eug. Hubert (*op. cit.*) et par M. Emmanuel Navarre *La Châtre et son arrondissement*. La Châtre, Montu, 1894, in-12. Voir plus loin le procès entre Antoine de la Cour et Jacques Baronnet au sujet des « lieux d'immondices » posés contre l'église paroissiale et sur les fossés.

Bien que recouverte, au-dessus du second étage, d'une toiture en ardoises, elle a dû, également, être couronnée de mâchicoulis et flanquée à son sommet de tourelles de gué. Une autre tour ronde s'élève contre une chapelle latérale, sur le côté nord et le système de fortifications se complétait par des fossés qui entouraient l'église et le cimetière. Récemment on a construit, face à la chapelle, du côté nord, dans l'emplacement de cet ancien cimetière et sur la tombe de M. l'abbé Giraudon(1), curé de Lourdoueix, une nouvelle chapelle qui communique avec l'église et qui lui donne la forme basilicale d'une croix. L'église de Lourdoueix a été classée parmi les monuments historiques dès 1844 (2).

L'ensemble n'en laisse pas une impression religieuse. L'idée que l'on s'en fait est bizarre et complexe. Il y a en effet quelque chose de rude, de trop précis et d'élégant à la fois dans cette architecture militaire du xv^e siècle, imposante et jolie. Et l'on ne sait pas si l'on doit plus s'attacher à ce qui est rude en elle, ou à ce qui est élégant. Vue de trois quarts et de face, la silhouette présente un délicieux enchevêtrement de lignes droites. C'est purement profane. A l'intérieur, la perspective de la nef un peu réchauffée par le vitrail de l'abside est austère encore. Un temple romain, moins écrasé à cause des voûtes en ogive, moins éclairé, moins terne aussi !

Saint-Michel de Lourdoueix a toujours dépendu de l'abbaye de Déols(3) et la paroisse a fait partie de l'archiprêtré d'An-

(1) Épitaphe, sur marbre noir, de M. l'abbé Giraudon : « Hic jacet Gabriel Giraudon, sacerdos. — In Domino vita functus anno salutis MDCCCLXI. — Ætatis suæ XLI. — Quem comedit vivum zelus domus Dei. — Quique pro animabus et imprimis juventute. — Proqua piæ fundamenta scholæ posuit. — Vires et ingenium consumpsit. »

(2) Cf. *Recueil de documents divers réunis par les soins de la commission des Monuments historiques de l'Indre*, in-8. Châteauroux, veuve Teisserenc-Bayvet, 1844. M. Eug. Hubert dans sa plaquette intitulée : *Monuments historiques de l'Indre*, in-8. Société d'Éditions Scientifiques, 1895, page 27, donne la liste des dessins et photographies déposés au Ministère des Beaux-Arts et concernant l'église de Lourdoueix. C'est grâce à la bienveillance de M. Lucien Paté, chef de bureau et de M. Perault-Dabot, archiviste au Ministère des Beaux-Arts que j'ai pu consulter ces dessins.

(3) Voir la bulle de 1212 concernant les privilèges de l'abbaye de Déols *Epist. Innocentii III Romani. Pont. lib. XV*. Édition de Baluze, tome II. Cette bulle est citée intégralement dans la *Notice sur l'abbaye de Déols*, par Grillon des Chapelles. Paris, Chaix, 1857, in-18. Consulter aussi tous les historiens modernes de La Marche et du Berry.

zème(1) jusqu'à la Révolution(2). Il serait impossible d'en retracer une histoire continue. On sait qu'en 1245, Guillaume de Morterol, curé de Lourdoueix, accorde l'usage des eaux du pré des Angettes aux abbés d'Aubepierre(3) et qu'en 1273, Clément, curé de Lourdoueix, assiste à une transaction entre Raymond, abbé d'Aubepierre et Ebbes Ajasson(4), seigneur d'Étignières(5), touchant les limites d'Étignières et du Bourbiat. Jean XXII dans une première bulle *dat. avin. VII. id. apr. anno. XV (7 avril 1331)*, parle d'un « Raymundus de Bonofato, rector parrochialis ecclesiæ oratorii sancti Michælis Lemov: dioc. » et, dans une seconde de « Petrus de Campo-Eyraldi, rector parriochalis ecclesiæ oratorii S. M. » (5 février 1332)(6). Ce Pierre de Champ-Eyrald avait justement échangé sa paroisse de Saint-Avit, au diocèse de Lectoure, contre celle de Lourdoueix-Saint-Michel que possédait Raymond de Bonnefat. C'est apparemment un curé de cette époque : XII^e, XIII^e ou XIV^e siècles, qui reposa sous la pierre tumulaire à calice et ostensor que l'on voit encore dans l'église. Mais lequel? Nul

(1) Département de la Creuse.

(2) Cf. Manusc. de Dom. col. *Bib. Nat.* L. 9108, page 52. Les anciens Pouillés du diocèse de Limoges et le Pouillé Saint-Germain. — Gabriel Martin, *Malval, la seigneurie, le château, la famille*. Guéret, Amiault, in-8, 46 pages, 1890.

(3) Abbaye d'Aubepierre, paroisse de Measnes, diocèse de Limoges. Les auteurs de la *Gallia christiana* ont fait une confusion entre l'abbaye des Pierres au diocèse de Bourges et l'abbaye d'Aubepierre au diocèse de Limoges, toutes deux filles de Clairvaux, ordre de Cîteaux. Il faut donc mettre les chercheurs en garde contre certains passages contradictoires de la *Gallia christiana*. Cf. La nouvelle édition des *Notes archéologiques sur le Bas-Berry* de M. Émile Chénon, in-8. Bourges, Pigelet, 1901, page 70 et l'abbé Vacandard, *Vie de saint Bernard*. Paris, 1895, tome II.

(4) *Archives de la Creuse*. Fonds d'Aubepierre. Renseignements fournis par M. l'abbé Renty. — La famille Ajasson, depuis Ajasson de Grandsaigne, dont il est parlé ici, qui est honorablement citée dans les Nobiliaires et qui a été souvent mêlée à l'histoire du Berry, a été illustrée au XIX^e siècle par un de ses descendants qui fut un naturaliste remarquable et collaborateur de Cuvier. Il était cousin d'un Ajasson de Grandsaigne bien connu à La Châtre où ses originalités amusèrent plusieurs générations. Cette parenté a été, à tort, révoquée en doute par un petit neveu du savant, dans le n^o du 25 janvier 1902 du *Moniteur général* (supplément). La note qui contenait ce détail et qui visait un de nos articles, malgré des compliments, était assez peu flatteuse pour nous. Nous n'avons pas cru jusqu'ici devoir y répondre, d'abord parce que nous avions raison et ensuite parce que M. Ajasson nous avait fait parvenir quelques jours auparavant une carte de félicitations. Le château de Grandsaigne est situé dans la paroisse de Bonnat (Creuse).

(5) Étignières, commune de Lourdoueix-Saint-Pierre (Creuse).

(6) *Bulles pontificales* publiées par Antoine Thomas.

ne le saura sans doute jamais ! Et c'est à peu près tout ce que nous connaissons de la cure au moyen âge.

Beaucoup plus tard, en 1688, messire Bernard Pinaud, prêtre-vicaire de Lourdoueix, témoigne d'une rente de six livres sur le four banal de Lourdoueix au profit de l'abbaye d'Aubepierre (1). Et, cette même année, à la date du 31 juillet, le curé Pierre Aubreton, pour obéir à l'ordonnance royale de janvier 1686 qui mettait les ecclésiastiques à « la portion congrue », quitte et abandonne ses grosses dîmes du Grand-Plaix, Plaix-Barnet, Petit-Plaix, la Betoulette et aussi « celles qu'on appelle le retour de Sauzine, qui se lèvent sur les terres et mas des Sauzines, en la paroisse de Measnes » pour se contenter d'une rente de 300 livres accordée par le seigneur décimateur « selon la déclaration de Sa Majesté ». Il était stipulé dans l'acte d'abandon qu'au cas où Monseigneur de Limoges nommerait un vicaire, le décimateur lui servirait une rente de cent cinquante livres tournois « pour sa portion (2) ».

L'ordonnance de 1686 avait bien été confirmée par une autre déclaration de 1690. N'empêche que ce nouvel état de choses amena un nombre considérable de procès entre les seigneurs et les curés. Dès 1689, la sénéchaussée de Guéret avait été obligée d'intervenir pour faire allouer les 300 livres de rente au curé. En 1693, le curé Jacques Petit poursuit toujours les décimateurs. On accumule les transactions. En 1699, sans savoir comment cela peut se produire, on remarque que le curé perçoit encore pour plus de 1500 livres de dîmes. Aussi le seigneur croit-il prudent de régulariser la situation. Par sous-seing privé du 7 avril 1599, le seigneur monopolise les dîmes en laissant seulement au curé quelques « dîmes de chanvre et charnaige » ; il lui sert une rente annuelle de 50 livres. On spécifie par ce traité qu'au cas où la portion congrue des ecclésiastiques serait diminuée ou augmentée par Sa Majesté, l'arrangement cesserait. Que se passât-il jusqu'en 1772 ? On l'ignore. En 1772, la paroisse de Lourdoueix qui n'avait plus de vicaire depuis quatre-vingts ans environ remplit les forma-

(1) *Archives de la Creuse*. Fonds d'Aubepierre. Voir plus loin.

2) *Papiers de M. l'abbé Renty*. Liasse de la cure.

lités requises pour en obtenir un. L'évêque de Limoges nomma un commissaire qui n'était autre que le sieur Lemoine, curé de Chambon-Sainte-Croix pour dresser un procès-verbal de l'état de la paroisse « village par village et maison par maison ». Le commissaire devait indiquer le nombre des communicants et le nombre des non-communicants, la distance des villages à l'église et « mettre aussi la difficulté des chemins, des rivières, ruisseaux et ravins qui pourraient se trouver à Lourdoueix ». Signification était faite aux seigneurs décimateurs messires François de la Marche et Silvain Pelletier d'être présents à l'enquête. Ces messieurs arrivèrent une heure après l'instant fixé pour commencer et protestèrent qu'on eut procédé sans eux aux premières formalités. Quoi qu'il en soit le sieur Lemoine, prieur curé de Chambon-Sainte-Croix, Prunget syndic paroissial de Lourdoueix, Laboisette, curé de Nouzerolles et Claude Berthucat de la Rondière, curé de Lourdoueix, établissent en présence de Silvain Pelletier et de François de la Marche, les 1, 2 et 3 juin 1772, que la paroisse « a vingt et un villages et hameaux dont un distant d'une lieue, huit de trois quarts de lieues, six de demi-lieue et six autres moins éloignés ; qu'il y a eu 778 communicants et 187 non-communicants (1) ; que tous les chemins à la sortie du bourg sont très dangereux et impraticables et qu'il y a beaucoup de mauvais pas pour aller à plusieurs villages ». Cette enquête avait été ordonnée le 2 mai, le 8 mai la commission avait été constituée et le 3 juin elle avait rempli son mandat. On avait été expéditif ! L'évêque n'avait plus qu'à statuer. Le 8 juillet Louis-Charles du Plessis d'Argentré, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Limoges, conseiller du roi en ses conseils, vu la requête présentée par Louis Prunget, syndic temporel de la paroisse de Lourdoueix et vu le procès-verbal d'état, décida que l'église Saint-Michel serait incessamment pourvue d'un vicaire « pour aider le curé dans le service d'icelle ». Effectivement quelques jours après,

(1) Il serait intéressant de savoir si ces chiffres sont établis sur la totalité de la population, ce qui est probable, ou seulement sur le nombre des adultes, ce qui est possible.

Victor-Richard Periot était nommé. Et le 4 août il était déjà en procès. C'est qu'une question se posait pressante : La pension du vicaire serait-elle servie par l'évêque, par le curé ou par les seigneurs décimateurs ? Or, l'évêque n'entendait pas payer, ni le curé ; encore moins les seigneurs.

La discussion ne nourrissait pas le pauvre Periot. Aussi se met-il à « supplier humblement M. le Seneschal de la Marche, parce qu'il est naturel que chacun vive de l'état auquel la providence l'a destiné et que lui-même s'étant consacré au service des autels, il a droit à la portion de revenus nécessaires à lui pour se procurer sa subsistance et ses aliments »... « Qu'il plaise donc à M. le Seneschal faire assigner messire François de la Marche, seigneur de Pierrefolle et Silvain Pelletier, qui ne veulent pas laisser au vicaire la portion congrue que les lois lui accordent à raison de deux cents livres par chaque année, payables quartier par quartier. »

Le 29 septembre 1772, Jacques Legrand, huissier royal, reçu et immatriculé tant à la sénéchaussée de La Marche à Guéret qu'au bailliage de Châteauroux, demeurant à Lourdoueix se rend « chez Michel Pelletier, au lieu de Beaumont, en sa demeure distante de trois lieues » et « en la paroisse de Freslines, au château de Pierrefolle, au domicile de François de la Marche », ils leur signifient « parlant à la femme du premier et au domestique du second » qu'ils aient à se rendre par devant M. le Seneschal, en l'audience du samedi 3 octobre. Toutes informations prises, la sentence est rendue le 5 décembre et c'est messire Claude Berthucat de la Rondière, curé, qui est condamné à payer 200 livres de portion congrue au vicaire. En effet, en 1758, une nouvelle ordonnance royale avait spécifié que les curés pourraient conserver certains droits ou opter pour une portion congrue de 500 livres et abandonner alors toutes leurs dîmes. Claude Berthucat, lui, décimait toujours, tant qu'il pouvait. On pensa donc qu'il devait être assez riche pour payer son vicaire. Il ne voulut rien entendre et continua de disputer. On a conservé des requêtes des seigneurs décimateurs adressées contre lui au sénéchal de la Marche les 11, 14 et 16 mars 1774. Si longues qu'elles soient, elles ne

contiennent rien qui puisse nous intéresser très vivement (1).

On ne sait plus rien des curés jusqu'à la Révolution. Il existe certainement des documents sur cette époque. Je n'en ai pas eu connaissance. En 1802, sur un certificat daté de 1796 et délivré par Mgr Antoine Éléonore de Juigné, archevêque de Paris, qui atteste en latin, que M. André Aubry quitta jadis Crozant pour ne pas s'assermenter, qu'il est prêtre de bonne vie et pieux et qu'il a vécu trois ans sous ses yeux, l'archevêque de Bourges nomme le dit abbé à la cure de Lourdoueix-Saint-Michel. Celui-ci est installé et présenté au peuple par Claude Gabriel Lasnier desservant de la succursale de Montchevrier, sous la cure d'Aigurande. Selon le cérémonial ordinaire, Lasnier conduit André Aubry au maître-autel qu'il baise, à la porte qu'il ouvre, aux cloches qu'il sonne (1 bis).

Par une lettre du quatre vendémiaire, an XII, le préfet de l'Indre d'Alphonse, félicite André Aubry du dévouement qu'il a mis à soigner les malades pendant une épidémie qui désola sa paroisse, le remercie en des termes administrativement aimables et poncifs de l'accueil qu'il fit au docteur de Saint-Horent et pour lui témoigner sa gratitude lui envoie une boîte de remèdes(2).

Nous reviendrons sur le rôle que jouèrent au XIX^e siècle, M. le curé Giraudon et M. le chanoine Tardivaux, dans les fastes de cette cure.

A bien chercher, nous aurions pu peut-être, grâce aux registres paroissiaux, reconstituer une liste complète des curés et vicaires depuis le XVII^e siècle au moins. Nous n'en avons pas eu la facilité.

(1) Cf. Papiers de M. l'abbé Renty. Liasse de la cure. On reparlera plus loin dans un autre chapitre de Claude Berthucat de la Rondière.

(1 bis) Le procès-verbal est signé Lasnier, Richard et Boyer. On conserve toujours à Montchevrier le souvenir de l'abbé Lasnier.

(2) Papiers de M. l'abbé Renty. Liasse de la cure.

CHAPITRE II

LE PRIEURÉ DE GRANDMONT ET LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL

Sur le territoire de la paroisse s'étendait une autre influence religieuse, l'influence d'un prieuré de l'ordre Grandmontais, celui de Notre-Dame de Grandmont-le-Chasteignier (*De Castenario, de Castenereno et de Chastenariis*, XII^e siècles) (1), encore appelée le Petit Grandmont (2). Ce prieuré avait été fondé par Hugues Lebrun, sire de Lusignan, comte de la Marche, vers 1205. Rapidement il avait pris une importance considérable. Les seigneurs voisins le dotaient. Les De Bridiers lui avaient offert un moulin, un étang et des forêts à condition qu'elles soient défrichées. Il y a lieu de croire que ces bois étaient fort étendus puisque la forêt de Grandmont qui devait apparemment en dépendre contient encore plus de deux cents hectares. La maison de Gargillesse voulut être aussi parmi les bienfaiteurs insignes de ce prieuré. Au XIII^e siècle, il avait cinq religieux et était déjà en mesure d'entamer des procès avec les propriétaires limithrophes. C'est ainsi qu'après avoir accepté les bienfaits de la famille de Nailhac, il eut, en 1287, des démêlés avec un de ses membres Pierre de Nailhac, seigneur de Gargillesse. Quelques années plus tard, en 1299, il fut visité sur ordre de l'archevêque de Bourges par un prêtre du nom d'Étienne. C'est à la suite de cette visite que Boniface VIII confirma, par une bulle, tous les privilèges qui étaient attachés au Petit-Grandmont. Au XIV^e siècle, Jean XXII (3) l'annexa au prieuré de Châteauneuf dans le Cher avec Fontblanche et Pétilloux. Pourtant au XVII^e siècle Grandmont était encore distrait de Châteauneuf en fait et avait

(1) *Archives de la Haute-Vienne*. Renseign. recueilli par M. l'abbé Renty.

(2) Cf. HUBERT (*op. cit.*), article *Grammont* (orthographe actuelle). Voir La Thaumassière et Raynal. Le prieuré était situé dans la paroisse d'Orsennes sur la limite de Lourdoeix. Il ne faut pas le confondre avec le prieuré de Grandmont-Villiers, sis en la paroisse de Baudres près de Châteauroux, celui probablement qui figure sur l'atlas des mairises de Châteauroux, par Jacquemin (*Archives nationales*. Série N. N^{III}, 1, 1785).

(3) On sait que ce pape s'occupa beaucoup de la réforme de l'ordre Grandmontais.

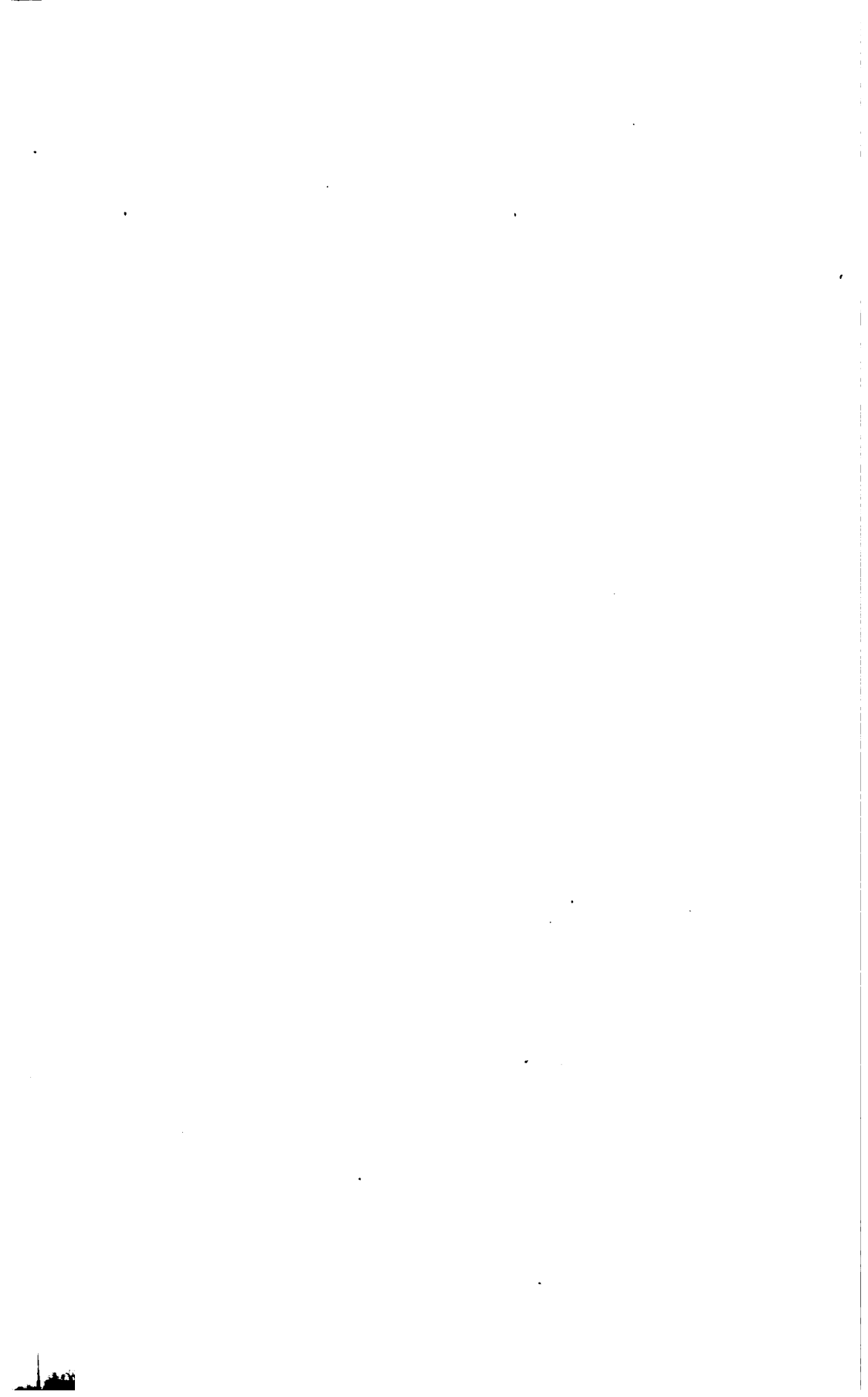
des prieurs particuliers nommés par le roi et agréés par Rome. A la suite de discussions fameuses, il fut définitivement incorporé à l'abbaye de Grandmont par une bulle de Clément XIV datée du 6 août 1772. En 1788, il tomba en commande à la mort de Don Mondain de la Maison-Rouge, dernier prieur et abbé général de l'ordre Grandmontais. Le titulaire fut alors M^e Jean Ruillier, prêtre du diocèse d'Angoulême qui s'empressa d'affirmer N.-D. de Chastaignier à J.-B. Pelletier pour la somme de quatorze cents livres (1). En 1789, il se composait encore d'un « château » « avec cour fermée d'un grand portail. Le corps du château était composé au rez-de-chaussée de deux pièces avec corridor, d'un cellier et d'un cabinet à fruits, plus un escalier en bois ; au premier étage de deux corridors, de trois chambres et d'un réduit voûté servant de prison pour les malfaiteurs »... « Il avait quatre-vingt-cinq pieds de long, vingt-cinq de large, vingt-cinq de haut. » De l'ancienne église il ne restait alors que le chœur fermé par une cloison en bois et en torchis. Ce chœur possédait encore son autel. Trois longues croisées gothiques ornées de vitraux garnissaient le pignon. Enfin cette ruine était au grémentée d'une cloche, suspendue en dehors, au-dessus du toit (2). Il semble que les moines de Grandmont aient pris à cœur de prôner dans le pays la dévotion à saint Roch, si populaire d'ailleurs aujourd'hui à Aigurande, à Jouhet, à Crozon, à Sarzay, etc. Ils avaient consacré au protecteur des pestiférés leur propre sanctuaire et c'est à eux, assurément, qu'on doit la croix de saint Roch (3), située à trois cents mètres du bourg de Lourdoueix, à l'orée du bois de Grandmont, tout près de l'ancien chemin du prieuré. On y va toujours en procession. La croix de saint Roch a donné naissance à un village de

(1) Les *Archives de la Haute-Vienne* contiennent les pièces qui ont servi à établir ces faits. M. Guibert, dans son livre sur l'*Ordre de l'abbaye de Grandmont*, M. Eugène Hubert dans son *Dictionnaire de l'Indre*, M. l'abbé Meunier, ancien curé d'Aigurande dans des *Notes manuscrites inédites* conservées par M. l'abbé Renty ont résumé plus ou moins succinctement l'histoire de ce prieuré. Consulter encore les histoires générales du Berry.

(2) Procès-verbal de l'état des bâtiments du prieuré de Grandmont en 1789 (??), recopié par M. l'abbé Meunier. — Papiers de M. l'abbé Renty.

(3) Cf. HUBERT, *op. cit.*, article *Croix de saint Roch*.

ART ET LITTÉRATURE



AVERTISSEMENT

Le présent et modeste volume, que nous publions avec l'autorisation de la maison Calmann Lévy, a été extrait, comme son titre l'indique, de l'œuvre de G. Sand ; nous l'avons tiré de l'*Histoire de ma vie*.

Dans cette histoire, qui forme quatre gros tomes, G. Sand y parle, au milieu d'une foule d'autres souvenirs, de l'éducation de son père, tome premier ; de son éducation à elle, tome second et troisième ; et enfin de l'éducation de ses deux enfants, tome quatrième.

Nous aurions été bien heureux de faire une collection de notes éducatives un peu plus grosse ; mais nous pensons que, pour le moment du moins, il est sage d'être sobre. Si ce petit volume est bien accueilli du public, comme nous l'espérons, nous en augmenterons le nombre de pages dans une édition ultérieure.

C'est en cherchant, pour une anthologie d'écrivains berrichons, des passages hors de pairs du célèbre écrivain, que l'idée nous est venue de donner de G. Sand des extraits éducatifs, car nous avons trouvé dans ces extraits quelque chose qui nous a plu énormément : de la sincérité, de la franchise, de l'honnêteté, de la liberté. Et tout cela ne peut qu'être utile à l'Enseignement.

Nous pensons en effet que notre travail sera lu avec fruit par les parents qui s'occupent de l'éducation de leurs enfants et par les personnes dont la profession est d'enseigner.

Inutile de donner ici une longue biographie de M^{me} Sand. Chacun sait qu'elle s'appelait de son vrai nom Aurore Dupin, qu'elle est née à Paris en 1804 d'un père officier de Napo-

léon I^{er}, que sa mère n'était *qu'une pauvre enfant du peuple*, que son grand-père paternel, Dupin de Francueil, était fils d'un fermier général, que sa grand'mère paternelle, Aurorè de Saxe, était la fille de Maurice de Saxe, le vainqueur de Fontenoy, et de M^{lle} Verrières, danseuse à l'Opéra ; on sait de même que Maurice de Saxe était un bâtard de Frédéric-Auguste, électeur de Saxe et roi de Pologne. M^{me} Sand épousa en 1822 Casimir Dudevant, de qui elle eut deux enfants, Maurice et Solange. Au bout de quelques années de mariage Aurore Dupin et M. Dudevant se séparèrent pour vivre chacun de leur côté. Maurice est mort, Solange est morte et la bru de M^{me} Sand, Lina Sand, vient de mourir : il ne reste plus de M^{me} Sand que deux petites-filles. M^{me} Sand et sa famille reposent dans l'humble petit cimetière de Nohant, près de La Châtre.

G. Sand a dit quelque part ces mots qui nous servent d'épigramme : « *J'aurais dû être bonne d'enfant ou maîtresse d'école.* » Je crois qu'elle disait vrai, à une condition cependant : c'est qu'on lui eût laissé, pour parler vulgairement, la bride sur le cou. Elle avait conscience de sa valeur, de la dignité de la liberté, et avait horreur des lisières et voulait vivre à sa guise.

C'est du reste ce qu'elle a fait. A-t-elle bien fait ? Pour l'art, oui ; pour l'exemple, il est permis de faire des réserves.

A. P.

Chantôme (Indre), septembre 1902.

EXTRAITS ÉDUCATIFS DE G. SAND

Par Alph. PONROY.

1. — *Histoire de la famille (Enseignements)* (I, 29), (1).

Chaque famille a sa noblesse, sa gloire, ses titres : le travail, le courage, la vertu ou l'intelligence. Chaque homme doué de quelque distinction naturelle la doit à quelque homme qui l'a précédé, ou à quelque femme qui l'a engendré. Chaque descendant d'une ligne quelconque aurait donc des exemples à suivre s'il pouvait regarder derrière lui, dans son histoire de famille. Il y trouverait de même des exemples à éviter. Les illustres lignages en sont remplis ; et ce ne serait pas une mauvaise leçon pour l'enfant que de savoir de la bouche de sa nourrice les vieilles traditions de race qui faisaient l'enseignement du jeune noble au fond de son château.

2. — *Education de Saint-Cyr. Copie de passages remarquables* (I, 55).

Pour une personne élevée à Saint-Cyr, où l'on n'apprenait pas l'orthographe, ce n'est pas mal tourné. Il est vrai qu'à Saint-Cyr, à la place de grammaire, on apprenait Racine par cœur et on y jouait ses chefs-d'œuvre. J'ai bien regret que ma grand-mère ne m'ait pas laissé plus de souvenirs personnels écrits par elle-même. Mais cela se borne à quelques feuillets. Elle pas-

(1) Ces chiffres veulent dire tome I, page 29.

sait sa vie à écrire des lettres qui valaient presque, il faut le dire, celles de M^m de Sévigné, et à copier, pour la nourriture de son esprit, une foule de passages dans des livres de prédilection.

3. — *Le temps éducateur* (I, 79).

Ses études étaient bien interrompues ; il n'était plus question de maîtres de musique, de danse et d'escrime. Le bon Deschartres lui-même, qui aimait tant à enseigner, n'avait pas plus le cœur à donner ses leçons que l'élève à les prendre ; mais cette éducation-là en valait bien une autre, et le temps qui formait le cœur et la conscience de l'homme n'était pas perdu pour l'enfant.

4. — *Dessin (le meilleur modèle)* (I, 119).

L'exil va me faire cultiver le dessin. J'en ai fait un pour mon ami de la montagne, qui en a été content. Je vais continuer. J'ai la nature sous les yeux, et c'est le meilleur modèle (1).

5. — *Paysans du Berry et gens bien élevés (comparaison)* (I, 144).

Les gens de Nohant, tous paysans, tous petits propriétaires (on me permettra bien d'en parler et d'en dire du bien, puisque par exception, je prétends que le paysan peut être bon voisin et bon ami), sont d'une humeur facétieuse sous un air de gravité. Ils ont de bonnes mœurs, un reste de piété sans fanatisme, une grande décence dans leur tenue et dans leurs manières, une activité lente mais soutenue, de l'ordre, une propreté extrême, de l'esprit naturel et de la franchise. Sauf une ou deux exceptions, je n'ai jamais eu que des relations agréables avec ces honnêtes gens. Je ne leur ai pourtant jamais fait la cour, je ne les ai point avilis par ce qu'on appelle des *bien-*

(1) M. Dupin.

faits. Je leur ai rendu des services et ils se sont acquittés envers moi selon leurs moyens, de leur plein gré, et dans la mesure de leur bonté ou de leur intelligence. Partant, ils ne me doivent rien, car tel petit secours, telle bonne parole, telle légère preuve d'un dévouement vrai valent autant que tout ce que nous pouvons faire. Ils ne sont ni flatteurs ni rampants, et chaque jour je leur ai vu prendre plus de fierté bien placée, plus de hardiesse bien entendue, sans que jamais ils aient abusé de la confiance qui leur était témoignée. Ils ne sont point grossiers non plus. Ils ont plus de tact, de réserve et de politesse que je n'en ai vu régner toujours parmi ceux qu'on appelle les gens bien élevés.

Telle était l'opinion de ma grand'mère sur leur compte.

6. — *Education maternelle du chant* (I, 163).

J'ai eu hier un succès extraordinaire en chantant *Œdipe* chez M^{me} de Chabert. Mais ces succès, à qui les dois-je ? A ma bonne mère, qui a bien voulu s'ennuyer à m'enseigner, et qui en sait plus que tous les professeurs du monde (1) !

7. — *Rareté des instituteurs sous la 1^{re} République* (I, 164).

Deschartres a eu beau chercher un précepteur pour le fils de M^{me} de Chander, il regarde la chose comme impossible à trouver de ce temps-ci. La race en est perdue. Tous les jeunes gens qui se destinaient à l'éducation cherchent à se faire médecins, chirurgiens, avocats. Les plus robustes ont été employés pour la République. Depuis six ans, personne n'a travaillé, il faut bien le dire, et les livres ont eu tort. On ne voit que des gens qui cherchent des instituteurs pour leurs enfants, et qui n'en trouvent pas. Il y aura donc beaucoup d'ânes dans quelques années d'ici, et j'en serais un comme un autre sans

(1) M. Dupin.

Deschartres ; que dis-je ? sans ma bonne mère, qui aurait toujours suffi à former mon esprit et mon cœur (1).

8. — *Le métier de copiste* (I, 278).

Il m'a demandé si je me sentais capable de m'occuper dans les bureaux ; ma foi, je lui ai dit que j'écrivais comme un chat ; outre que c'est la vérité, je ne me sens point d'inclination pour ce métier fastidieux de copiste qui n'apprend rien et ne mène à rien (1).

9. — *Obligation de faire une chose (avantages)* (I, 293),

Il n'y a rien de tel que d'être obligé de faire les choses pour s'apercevoir qu'on peut les faire (1).

10. — *Education maternelle* (I. 310).

C'est donc par nous-mêmes que nous valons quelque chose, ou, pour mieux dire, par les principes que l'éducation nous a donnés ; et si je vau quelque chose, si j'inspire quelque sympathie, c'est parce que tu t'es donné beaucoup de peine, ma bonne mère, pour que je fusse digne de toi (1).

11. — *Gens grossiers (Ily en a moins qu'on croit)*. (I, 310).

Tu t'effrayais de me voir soldat, pensant que je serais forcé de vivre avec des gens grossiers. D'abord, figure-toi qu'il n'y a pas tant de gens grossiers qu'on le pense, que c'est une affaire de tempérament, et que l'éducation ne la détruit pas toujours chez ceux qui sont nés rudes et désobligeants. Je pense même que le vernis de la politesse donne à ces caractères-là les moyens d'être encore plus blessants que ne le sont ceux qui ont

(1) M. Dupin.

pour excuse l'absence totale d'éducation. Ainsi j'aimerais mieux vivre avec certains conscrits sortant de la charrue qu'avec M. de Caulaincourt, et je préfère beaucoup le ton de nos paysans du Berry à celui de certains grands barons allemands (1).

12. — *Le précepteur Deschartres* (I, 337).

Deschartres fait du mauvais vin qu'il croit admirable, et il prétend que tu le trouveras bon. Il pleure en parlant de toi (2).

13. — *Elève et précepteur* (I, 405).

J'embrasse l'ami Deschartres. Dis-lui que j'ai vu les ruines des maisons d'Horace et de Virgile, et le buste de Cicéron, et que j'ai dit à ces mânes illustres : « Messieurs, je vous ai expliqués avec mon ami Deschartres, et vos œuvres sublimes m'ont valu plus d'un « *Travaillez donc, vous rêvez* (1) ! »

14. — *Instruction musicale (acquisition tardive)* (I, 461).

M. de Vitrolles m'a dit qu'il était arrivé quelque chose de singulier de cette instruction musicale, acquise trop tard peut-être. Avant de rien savoir, mon père avait l'âme pleine de mélodies charmantes, et les idées musicales le débordaient. Du moment qu'il eut acquis la science nécessaire pour les exprimer, son imagination se refroidit et son génie naturel l'abandonna sans qu'il s'en aperçût.

15. — *Orthographe* (II, 65).

Il paraît que j'ai fait une faute d'orthographe dans ma dernière lettre, et que Deschartres en jette de hauts cris. Eh bien,

(1) M. Dupin.

(2) Aurore de Saxe.

dis-lui de ma part effrontément que c'est lui qui se trompe ; que *leur* est un pronom démonstratif qui s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, qu'on dit *leur* au masculin et *leure* au féminin ; que puisqu'on dit *leurs* chevaux, *leurs* soldats, on doit dire *leures* voitures, *leures* femmes, comme quand on parle des faits et gestes des maires de village, on dit *leures* balourdises, *leures* cuistreries. Voilà bien du bruit pour une faute d'inattention ! Eh bien, je veux soutenir que j'ai raison pour le mettre en fureur, et que si je n'ai pas raison, je lui coupe les oreilles (1).

16. — *Premiers souvenirs d'enfance* (II, 152).

Il n'est donc pas étonnant que je me rappelle parfaitement l'appartement que nous occupions rue Grange-Batelière un an plus tard. De là datent mes souvenirs précis et presque sans interruption. Mais depuis l'accident de la cheminée jusqu'à l'âge de trois ans, je ne me retrace qu'une suite indéterminée d'heures passées dans mon petit lit sans dormir, et remplies de la contemplation de quelque pli de rideau ou de quelque fleur au papier des chambres ; je me souviens aussi que le vol des mouches et leur bourdonnement m'occupaient beaucoup, et que je voyais souvent les objets doubles, circonstance qu'il m'est impossible d'expliquer, et que plusieurs personnes m'ont dit avoir éprouvée aussi dans la première enfance. C'est surtout la flamme des bougies qui prenait cet aspect devant mes yeux, et je me rendais compte de l'illusion sans pouvoir m'y soustraire. Il me semble même que cette illusion était un des pâles amusements de ma captivité dans le berceau et cette vie du berceau m'apparaît extraordinairement longue et plongée dans un mol ennui.

17. — *Prière* (II, 153).

On nous apprenait aussi des prières, et je me souviens que

(1) M. Dupin.

je les récitais sans broncher d'un bout à l'autre sans y rien comprendre, excepté ces mots qu'on nous faisait dire quand nous avions la tête sur le même oreiller: « *Mon Dieu, je vous donne mon cœur.* » Je ne sais pourquoi je comprenais cela plus que le reste, car il y a beaucoup de métaphysique dans ce peu de paroles, mais, enfin, je le comprenais, et c'était le seul endroit de ma prière où j'eusse une idée de Dieu et de moi-même.

Quant au *Pater*, au *Credo* et à l'*Ave Maria*, que je savais très bien en français, excepté *donnez-nous notre pain de chaque jour*, j'aurais aussi bien pu les réciter en latin comme un perroquet, ils n'eussent pas été plus inintelligibles pour moi.

18. — *Garçons et filles* (II, 156)

J'ai vu mon fils y croire plus longtemps ; les garçons sont plus simples que les petites filles.

19. — *Le jeune âge (Ne pas le développer trop vite)* (II 158).

L'enfant vit tout naturellement dans un milieu pour ainsi dire surnaturel, où tout est prodige en lui, et où tout ce qui est en dehors de lui doit, à la première vue, lui sembler prodigieux. On ne lui rend pas service en hâtant sans ménagement et sans discernement l'appréciation de toutes les choses qui le frappent. Il est bon qu'il la cherche lui-même et qu'il l'établisse à sa manière durant la période de sa vie où, à la place de son innocente erreur, nos explications, hors de portée pour lui, le jetteraient dans des erreurs plus grandes encore, et peut-être à jamais funestes, à la droiture de son jugement, et, par suite, à la moralité de son âme.

20. — *Chansons* (II, 159).

L'enfance est donc l'âge des chansons, et on ne saurait trop lui en donner.

21. — *La fable et les fables de La Fontaine* (II, 159).

La fable, qui n'est qu'un symbole, est la meilleure forme pour introduire en lui le sentiment du beau et du poétique, qui est la première manifestation du bon et du vrai.

Les fables de La Fontaine sont trop fortes et trop profondes pour le premier âge. Elles sont pleines d'excellentes leçons de morale, mais il ne faudrait pas de formules de morale au premier âge; c'est l'engager dans un labyrinthe d'idées où il s'égaré, parce que toute morale implique une idée de société, et que l'enfant ne peut se faire aucune idée de la société.

22. — *La peur* (II, 164).

La peur est, je crois, la plus grande souffrance morale des enfants : les forcer à voir de près où à toucher l'objet qui les effraye est un moyen de guérison que je n'approuve pas. Il faut plutôt les en éloigner et les en distraire ; car le système nerveux domine leur organisation, et quand ils ont reconnu leur erreur, ils ont éprouvé une si violente angoisse à s'y voir contraints, qu'il n'est plus temps pour eux de perdre le sentiment de la peur. Elle est devenue en eux un mal physique que leur raison est impuissante à combattre. Il en est de même des femmes nerveuses et pusillanimes. Les encourager dans leur faiblesse est un grand tort ; mais les brusquer trop en est un pire, et la contrainte provoque souvent chez elles de véritables attaques de nerfs, bien que les nerfs ne fussent pas en jeu sérieusement au commencement de l'épreuve.

23. — *Les images dans les livres* (II, 165).

C'est dans la rue Grange-Batelière que j'eus entre les mains un vieux abrégé de mythologie que je possède encore et qui est

accompagné de grandes planches gravées, les plus comiques qui se puissent imaginer. Quand je me rappelle l'intérêt et l'admiration avec lesquels je contemplais ces images grotesques, il me semble encore les voir telles qu'elles m'apparaissent alors. Sans lire le texte, j'appris bien vite, grâce aux images, les principales données de la fabulation antique, et cela m'intéressait prodigieusement.

24. — *Première émotion musicale* (II, 173).

Un souvenir, qui date de mes quatre premières années, est celui de ma première émotion musicale. Ma mère avait été voir quelqu'un dans un village près de Paris, je ne sais lequel. L'appartement était très élevé, et de la fenêtre, étant trop petite pour voir le fond de la rue, je ne distinguais que le faite des maisons environnantes et beaucoup d'étendue du ciel. Nous passâmes là une partie de la journée, mais je ne fis attention à rien, tant j'étais préoccupée du son d'un flageolet qui joua tout le temps une foule d'airs qui me parurent admirables. Le son partait d'une des mansardes les plus élevées, et même d'assez loin, car ma mère, à qui je demandai ce que c'était, l'entendait à peine. Pour moi, dont l'ouïe était apparemment plus fine et plus sensible à cette époque, je ne perdais pas une seule modulation de ce petit instrument, si aigu de près, si doux à distance, et j'en étais charmée. Il me semblait l'entendre dans un rêve. Le ciel était pur et d'un bleu étincelant, et ces délicates mélodies semblaient planer sur les toits et se perdre dans le ciel même. Qui sait si ce n'était pas un artiste d'une inspiration supérieure, qui n'avait en ce moment d'autre auditeur attentif que moi ? Ce pouvait bien être aussi un marmiton qui étudiait l'air de la *Monaco* ou des *Folies d'Espagne*. Quoi qu'il en soit, j'éprouvais d'indicibles jouissances musicales, et j'étais véritablement en extase devant cette fenêtre, où, pour la première fois, je comprenais vaguement l'harmonie des choses extérieures, mon âme étant également ravie par la musique et par la beauté du ciel.

25. — *La candeur enfantine* (II, 174).

L'enfance est bonne, candide, et les meilleurs êtres sont ceux qui gardent le plus ou qui perdent le moins de cette candeur et de cette sensibilité primitives.

26. — *Le monde du beau* (II, 184).

Ma mère m'ouvrait instinctivement et tout naïvement le monde du beau en m'associant dès l'âge le plus tendre à toutes ses impressions. Ainsi, quand il y avait un beau nuage, un grand effet de soleil, une eau claire et courante, elle me faisait arrêter en me disant : Voilà qui est joli, regarde. Et tout aussitôt ces objets que je n'eusse peut-être pas remarqué de moi-même, me révélaient leur beauté, comme si ma mère avait eu une clef magique pour ouvrir mon esprit au sentiment inculte mais profond qu'elle en avait elle-même.

27. — *Mémoire* (II, 185)

Comme elle était véritablement infirme sous le rapport de la mémoire et n'avait jamais pu enchaîner deux faits dans son esprit, elle s'efforçait de combattre en moi cette infirmité, qui, à bien des égards, a été héréditaire. Aussi me disait-elle à chaque instant : « Il faudra te souvenir de ce que tu vois là, » et chaque fois qu'elle a pris cette précaution, je me suis souvenue en effet. Ainsi, en voyant les liserons en fleur, elle me dit : « Respire-les, cela sent le bon miel ; et ne les oublie pas ! » C'est donc la première révélation de l'odorat que je me rappelle, et par un lien de souvenirs et de sensations que tout le monde connaît sans pouvoir l'expliquer, je ne respire jamais des fleurs de liseron-vrille sans voir l'endroit des montagnes espagnoles et le bord du chemin où j'en cueillis pour la première fois.

28. — *Les chiffres chez l'enfant* (II, 206).

Tandis que la vie de l'imagination est si développée chez les enfants, la vie du sentiment est-elle plus tardive ? Je ne me souviens pas d'avoir songé à ma sœur, à ma bonne tante, à Pierret ou à ma chère Clotilde durant mon séjour à Madrid. J'étais pourtant déjà capable d'aimer, puisque j'avais déjà une si vive tendresse pour certaines poupées et pour certains animaux. Je crois que l'indifférence avec laquelle les enfants quittent les personnes qui leur sont chères tient à l'impossibilité où ils sont d'apprécier la durée du temps.

Quand on leur parle d'un an d'absence, ils ne savent pas si un an est beaucoup plus long qu'un jour, et on leur établirait inutilement la différence par des chiffres. Je crois que les chiffres ne disent rien du tout à leur esprit. Lorsque ma mère me parlait de ma sœur, il me semblait que je l'avais quittée la veille, et pourtant le temps me semblait long. Il y a dans le défaut d'équilibre des facultés de l'enfant mille contradictions qu'il nous est difficile d'expliquer après que l'équilibre est établi.

29. — *La mort* (II, 233).

De temps en temps, voyant ma mère pleurer à la dérobee, je m'interrompais pour lui dire de ces naïvetés qui la brisaient : « Mais quand mon papa aura fini d'être mort, il reviendra bien te voir ? » La pauvre femme ne voulait pas me détromper complètement. Elle me disait seulement que nous resterions bien longtemps comme cela à l'attendre, et elle défendait aux domestiques de me rien expliquer. Elle avait au plus haut point le respect de l'enfance, que l'on met trop de côté dans des éducations plus complètes et plus savantes.

30. — *Sentiment blessé* (II, 242).

Un jour, sa tante, mademoiselle Julie, la femme de chambre de ma grand'mère qui me voulait du bien et qui raisonnait à son point de vue, me dit : *Vous voulez donc retourner dans votre petit grenier manger des haricots ?* Cette parole me révolta, et les haricots et le petit grenier me parurent l'idéal du bonheur et de la dignité.

31. — *Mère et grand'mère. Caresse de consolation*
(II, 250).

Par distraction et par oubli, les enfants font souvent ce qu'on leur a défendu et ce qu'ils n'ont point résolu de faire. Elle me grondait et me frappait alors comme si ma désobéissance eût été volontaire, et je l'aimais tant que j'étais véritablement au désespoir de lui avoir déplu. Il ne me vint jamais à l'esprit, dans ce temps là, qu'elle put être injuste. Jamais je n'eus ni rancune ni aigreur contre elle. Quand elle s'apercevait qu'elle avait été trop loin, elle me prenait dans ses bras, elle pleurait, elle m'accablait de caresses. Elle me disait même qu'elle avait eu tort, elle craignait de m'avoir fait du mal, et moi, j'étais si heureuse de retrouver sa tendresse, que je lui demandais pardon des coups qu'elle m'avait administrés.

Comment sommes-nous faits ? Si ma grand'mère eût déployé avec moi la centième partie de cette rudesse irréfléchie, je serais entrée en pleine révolte. Je la craignais pourtant beaucoup plus, et un mot d'elle me faisait pâlir ; mais je ne lui eusse pas pardonné la moindre injustice, et toutes celles de ma mère passaient inaperçues et augmentaient mon amour.

32. — *Les coups. Caresses de consolation* (II, 252).

Les coups ne me faisaient pourtant pas grande impression ; j'en recevais souvent, et je savais parfaitement que ma mère, en me frappant, me faisait fort peu de mal. De quelque façon qu'elle me secouât et fit de moi un petit paquet qu'on pousse et qu'on jette sur un lit ou sur un fauteuil, ses mains adroites et souples ne me meurtrissaient pas, et j'avais cette confiance malicieuse qu'ont tous les enfants, que la colère de leurs parents est prudente, et qu'on a plus peur de les blesser qu'ils n'ont peur pour eux-mêmes. Cette fois, comme les autres, ma mère me voyant désespérée de son courroux, me fit mille caresses pour me consoler. Elle aurait eu tort peut-être avec certains enfants orgueilleux et vindicatifs ; mais elle avait raison avec moi qui n'ai jamais connu la rancune et qui trouve encore qu'on se punit soi-même en ne pardonnant pas à ceux qu'on aime.

33. — *Enfant acariâtre (pourquoi ?)* (II, 256).

La plupart du temps, il est certain que les enfants ne sont acariâtres et fantasques que parce qu'ils souffrent sans pouvoir ou sans vouloir le dire.

34. — *Écriture. Orthographe. Rédaction.* (II, 257).

C'est vers l'âge de cinq ans que j'appris à écrire. Ma mère me faisait de grandes pages de *bâtons* et de *jambages*. Mais, comme elle écrivait elle-même comme un chat, j'aurais barbouillé bien du papier avant de savoir signer mon nom, si je n'eusse pris le parti de chercher moi-même un moyen d'exprimer ma pensée par des signes quelconques. Je me sentais fort ennuyée de copier tous les jours un alphabet et de tracer des

pleins et des déliés en caractère d'affiche. J'étais impatiente d'écrire des phrases, et, dans mes récréations, qui étaient longues comme on peut croire, je m'exerçais à écrire des lettres à Ursule, à Hippolyte et à ma mère. Mais je ne les montrais pas, dans la crainte qu'on me défendît de me *gâter la main* à cet exercice. Je vins bientôt à bout de me faire une orthographe à mon usage. Elle était très simplifiée et chargée d'hiéroglyphes. Ma grand'mère surprit une de ces lettres et la trouva très drôle. Elle prétendit que c'était merveille de voir comme j'avais réussi à exprimer mes petites idées avec ces moyens barbares, et elle conseilla à ma mère de me laisser griffonner seule tant que je voudrais. Elle disait avec raison qu'on perd beaucoup de temps à vouloir donner une belle écriture aux enfants, et que pendant ce temps-là ils ne songent point à quoi sert l'écriture. Je fus donc livrée à mes propres recherches, et quand les pages *de devoir* étaient finies, je revenais à mon système naturel. Longtemps j'écrivis en lettres d'imprimerie, comme celles que je voyais dans les livres, et je ne me rappelle pas comment j'arrivai à employer l'écriture de tout le monde, mais ce que je me rappelle, c'est que je fis comme ma mère, qui apprenait l'orthographe en faisant attention à la manière dont les mots imprimés étaient composés. Je comptais les lettres, et je ne sais par quel instinct j'appris de moi-même les règles principales. Lorsque, plus tard, Deschartres m'enseigna la grammaire, ce fut l'affaire de deux ou trois mois ; car chaque leçon n'était que la confirmation de ce que j'avais observé et appliqué déjà.

A sept ou huit ans, je mettais donc l'orthographe, non pas très correctement, cela ne m'est jamais arrivé, mais aussi bien que la majorité des Français qui l'ont apprise.

Ce fut en apprenant seule à écrire que je parvins à comprendre ce que je lisais. C'est ce travail qui me força à m'en rendre compte ; car j'avais su lire avant de pouvoir comprendre la plupart des mots et de saisir le sens des phrases. Chaque jour cette révélation agrandit son petit cadre, et j'en vins à pouvoir lire seule un conte de fées.

Quel plaisir ce fut pour moi qui les avais tant aimés et à qui

ma pauvre mère n'en faisait plus, depuis que le chagrin pesait sur elle !

35. — *Les contes de Perrault* (II, 259).

Je trouvai à Nohant les contes de madame d'Aulnoy et de Perrault dans une vieille édition qui a fait mes délices pendant cinq ou six années. Ah ! quelles heures m'ont fait passer l'*Oiseau Bleu*, le *Petit Poucet*, *Peau d'Ane*, *Belle-Belle*, ou le *Chevalier fortuné*, *Serpentin vert*, *Babiole*, et la *Souris bienfaisante* ! Je ne les ai jamais relus depuis, mais je pourrais tous les raconter d'un bout à l'autre, et je ne crois pas que rien puisse être comparé dans la suite de notre vie intellectuelle, à ces premières jouissances de l'imagination.

36. — *Enseignement maternel de la musique* (II, 268).

J'ai bien entendu chanter depuis, et avec des moyens magnifiques ; mais si j'ai entendu quelque chose de plus, je puis dire que ce n'a jamais été quelque chose de mieux. Elle avait su beaucoup de musique des maîtres, et elle avait connu Gluck et Piccini, pour lesquels elle était restée impartiale, disant que chacun avait son mérite et qu'il ne fallait pas comparer, mais apprécier les individualités.

37. — *Berquin et M^{me} de Genlis* (II, 270).

Ma petite cervelle était toujours pleine de poésie et mes lectures me tenaient en haleine sous ce rapport. Berquin, ce vieux ami des enfants qu'on a, je crois, trop vanté, ne me passionna jamais. Quelquefois ma mère nous lisait tout haut des fragments de roman de M^{me} de Genlis, cette bonne dame qu'on a trop oubliée, et qui avait un talent réel.

38. — *Les fées et les génies* (II, 273).

Ma mère ne voulut jamais me dire qu'ils n'existaient pas, et je lui en sais maintenant un gré infini. Ma grand'mère n'y eût pas été par quatre chemins si j'avais osé lui faire les mêmes questions. Toute pleine de Jean-Jacques et de Voltaire, elle eût démoli sans remords et sans pitié tout l'édifice enchanté de mon imagination. Ma mère procédait autrement. Elle ne m'affirmait rien, elle ne niait rien non plus. La raison venait bien assez vite à son gré.

39. — *Mère et grand'mère* (II, 282).

Ma grand'mère, s'apercevant de ma mélancolie, s'efforçait de me distraire par le travail. Elle me donnait mes leçons et se montrait beaucoup plus indulgente que ma mère pour mon écriture et pour la récitation de mes fables. Plus de réprimandes, plus de punitions. Elle en avait toujours été fort sobre, et, voulant se faire aimer, elle me donnait plus d'éloges, d'encouragements et de bonbons que de coutume. Tout cela eût dû me sembler fort doux, car ma mère était rigide et sans miséricorde pour mes langueurs et mes distractions, Eh bien, le cœur de l'enfant est un petit monde déjà aussi bizarre et aussi inconséquent que celui de l'homme. Je trouvais ma grand'mère plus sévère et plus effrayante dans sa douceur que ma mère dans ses emportements. Jusque-là je l'avais aimée et m'étais montrée confiante et caressante avec elle. De ce moment, et cela dura bien longtemps après, je me sentis froide et réservée en sa présence. Ses caresses me gênaient ou me donnaient envie de pleurer, parce qu'elles me rappelaient les étreintes plus passionnées de ma petite mère. Et puis ce n'était pas avec elle une vie de tous les instants, une familiarité, une expansion continuelles. Il fallait du respect, et cela me semblait glacial. La terreur que ma mère me cau-

sait parfois n'était qu'un instant douloureux à passer. L'instant d'après j'étais sur ses genoux, sur son sein, je la tutoyais, tandis qu'avec la bonne maman c'étaient des caresses de cérémonie, pour ainsi dire. Elle m'embrassait solennellement et comme par récompense de ma bonne conduite; elle ne me traitait pas assez comme un enfant, tant elle souhaitait me donner de la *tendue* et me faire perdre l'invincible *laisse-aller* de ma nature, que ma mère n'avait jamais réprimé avec persistance. Il ne fallait plus se rouler par terre, rire bruyamment, parler berrichon. Il fallait se tenir droite, porter des gants, faire silence ou chuchoter bien bas dans un coin avec Ursulette. A chaque élan de mon organisation on opposait une petite répression bien douce, mais assidue. On ne me grondait pas, mais on me disait *vous*, et c'était tout dire. « *Ma fille, vous vous tenez comme une bossue; ma fille, vous marchez comme une paysanne; ma fille, vous avez encore perdu vos gants! ma fille, vous êtes trop grande pour faire de pareilles choses.* » Trop grande! j'avais sept ans, et on ne m'avait jamais dit que j'étais grande. Cela me faisait une peur affreuse, d'être devenue tout à coup si grande depuis le départ de ma mère. Et puis, il fallait apprendre toutes sortes d'usages qui me paraissaient ridicules. Il fallait faire la révérence aux personnes qui venaient en visite. Il ne fallait plus mettre le pied à la cuisine et ne plus tutoyer les domestiques, afin qu'ils perdissent l'habitude de me tutoyer. Il ne fallait pas même lui dire *vous*. Il fallait lui parler à la troisième personne: *Ma bonne maman veut-elle me permettre d'aller au jardin?*

40. — *Agitation et bruit* (II, 286).

J'avais une peur effroyable de devenir comme elle, et quand elle m'ordonnait de n'être à ses côtés ni agitée ni bruyante, il me semblait qu'elle me commandât d'être morte.

41. — *Enfantillage de noble* (II, 296).

Caroline était née longtemps avant que mon père eût connu ma mère ; mon père l'avait traitée et aimée comme sa fille, elle avait été la compagne raisonnable et complaisante de mes premiers jeux. C'était une jolie et douce enfant, et qui n'a jamais eu qu'un défaut pour moi, celui d'être trop absolue dans ses idées d'ordre et de dévotion. Je ne vois pas ce qu'on pouvait craindre pour moi de son contact et ce qui eût pu me faire rougir jamais devant le monde de la reconnaître pour ma sœur, à moins que ce ne fût une souillure de n'être point noble de naissance, de sortir probablement de la classe du peuple, car je n'ai jamais su quel rang le père de Caroline occupait dans la société, et il est à présumer qu'il était de la même condition humble et obscure que ma mère. Mais n'étais-je pas, moi aussi, la fille de Sophie Delaborde, la petite-fille du marchand d'oiseaux, l'arrière-petite-fille de la mère Cloquard ? Comment pouvait-on se flatter de me faire oublier que je sortais du peuple et de me persuader que l'enfant porté dans le même sein que moi était d'une nature inférieure à la mienne, par ce seul fait qu'il n'avait point l'honneur de compter le roi de Pologne et le maréchal de Saxe parmi ses ancêtres paternels ? Quelle folie, ou plutôt quel inconcevable enfantillage ! Et quand une personne d'un âge mûr et d'un grand esprit commet un enfantillage devant un enfant, combien de temps, d'efforts et de perfections ne faut-il pas pour en effacer en lui l'impression ?

42. — *Sincérité et franchise (les deux bonnes)* (II, 303).

Comme elle m'aimait beaucoup, m'ayant bien soignée dans ma première enfance, ma mère croyait m'avoir donné une amie, et elle me chérissait en effet, mais elle avait des emportements et des tyrannies qui devaient m'opprimer plus tard et faire de ma seconde enfance une sorte de martyr.

Pourtant je lui ai tout pardonné, et, chose bizarre, malgré l'indépendance de mon caractère et les souffrances dont elle m'a accablée, je ne l'ai jamais haïe. C'est qu'elle était sincère, c'est que le fond était généreux, c'est surtout qu'elle aimait ma mère et qu'elle l'a toujours aimée. C'était tout le contraire avec M^{lle} Julie. Celle-ci était douce, polie, n'élevait jamais la voix, montrait une patience angélique en toutes choses ; mais elle manquait de franchise, et c'est là un caractère que je n'ai jamais pu supporter.

43. — *Grâce naturelle et acquise* (II, 329).

J'avais eu jusque-là la grâce naturelle à tous les enfants qui ne sont point malades ou contrefaits. Mais on commençait à me trouver trop grande pour conserver cette grâce-là, qui n'est de la grâce que parce qu'elle est l'aplomb et l'aisance de la nature. Il y avait, dans les idées de ma bonne maman, une grâce acquise, une manière de marcher, de s'asseoir, de saluer, de ramasser son gant, de tenir sa fourchette, de présenter un objet ; enfin une mimique complète qu'on devait enseigner aux enfants de très bonne heure, afin que ce leur devint par l'habitude une seconde nature.

Ma mère trouvait cela fort ridicule, et je crois qu'elle avait raison. La grâce tient à l'organisation, et si on ne l'a pas en soi-même, le travail qu'on fait pour y arriver augmente la gaucherie. Il n'y a rien de si affreux pour moi qu'un homme ou une femme qui se manient.

44. — *Le précepteur Deschartres* (II, 358).

Ce fut vers l'âge de sept ans que je commençai à subir le préceptorat de Deschartres. Je fus assez longtemps sans avoir à m'en plaindre, car, autant il était rude et brutal avec Hippolyte, autant il fut calme et patient avec moi dans les premières années. C'est pour cela que je fis de rapides progrès

avec lui, car il démontrait fort clairement et brièvement quand il était de sang-froid ; mais dès qu'il s'animait, il devenait diffus, embarrassé dans ses démonstrations, et la colère, le faisant bégayer, le rendait tout à fait inintelligible. Il maltraitait et rudoyait horriblement le pauvre Hippolyte, qui pourtant avait de la facilité et une mémoire excellente. Il ne voulait pas tenir compte du besoin d'activité d'une robuste nature que de trop longues leçons exaspéraient. J'avoue bien, malgré mon amitié pour mon frère, que c'était un enfant insupportable. Il ne songeait qu'à briser, à détruire, à taquiner, à jouer de mauvais tours à tout le monde.

45. — *Le faux précepteur* (II, 361).

Un jour que Deschartres était allé vendre des bêtes à la foire, car l'agriculture et la régie de nos fermes l'occupaient en première ligne, Hippolyte étant censé étudier sa leçon dans la chambre du *grand homme*, s'imagina de faire le grand homme tout de bon. Il endosse la grande veste de chasse, qui lui tombait sur les talons, il coiffe la casquette à soufflet, et le voilà qui se promène dans la chambre en long et en large, les pieds en dehors, les mains derrière le dos à la manière du pédagogue. Puis il s'étudie à imiter son langage, il s'approche du tableau noir, fait des figures avec la craie, entame une démonstration, se fâche, bégaye traite son élève d'*ignorant crasse* et de *butor* ; puis, satisfait de son talent d'imitation, il se met à la fenêtre et apostrophe le jardinier sur la manière dont il taille les arbres ; il le critique, le réprimande, l'injurie, le menace ; le tout dans le style de Deschartres et avec ses éclats de voix accoutumés. Soit que ce fût assez bien imité, soit la distance, le jardinier, qui, dans tous les cas, était un garçon simple et crédule, y fut pris, et commença à répondre et à murmurer. Mais quelle fut sa stupeur quand il vit à quelques pas de lui le véritable Deschartres qui assistait à cette scène et ne perdait pas un des gestes ni une des paroles de son Sosie ! Deschartres aurait dû

en rire, mais il ne supportait pas qu'on s'attaquât à sa personnalité, et, par malheur, Hippolyte ne le vit pas, caché qu'il était par les arbres. Deschartres, qui était rentré de la foire plus tôt qu'on ne l'attendait, monta sans bruit à sa chambre et en ouvrit brusquement la porte, au moment où l'espiègle disait d'une grosse voix à un Hippolyte supposé : « Vous ne travaillez pas, voilà une écriture de chat et une orthographe de crocheteur ! pim, pan ! voilà pour vos oreilles, animal que vous êtes ! »

En ce moment la scène fut double, et pendant que le faux Deschartres souffletait un Hippolyte imaginaire, le véritable Deschartres souffletait le véritable Hippolyte.

46. — *Histoire sainte* (II, 363).

J'apprenais la grammaire avec Deschartres et la musique avec ma grand'mère. Ma mère me faisait lire et écrire. On ne me parlait d'aucune religion, bien qu'on me fît lire l'histoire sainte. On me laissait libre de croire et de rejeter à ma guise les miracles de l'antiquité. Ma mère me faisait dire ma prière à genoux à côté d'elle, qui n'y manquait pas, qui n'y a jamais manqué.

47. — *La poésie et le merveilleux* (II, 364).

Suivant pas à pas le développement de mon être, je dois dire que dans mon enfance mon instinct me poussait beaucoup plus vers la foi naïve et confiante de ma mère que vers l'examen critique et un peu glacé de ma bonne maman. Sans qu'elle s'en doutât, ma mère portait de la poésie dans son sentiment religieux, et il me fallait de la poésie : non pas de cette poésie arrangée et faite après mûre réflexion, comme on essayait d'en faire alors pour réagir contre le positivisme du dix-huitième siècle, mais de celle qui est dans le fait même et qu'on boit dans l'enfance sans savoir ce que c'est et quel

nom on lui donne. En un mot, j'avais besoin de poésie comme le peuple, comme ma mère, comme le paysan qui se prosterne un peu devant le bon Dieu, un peu devant le diable, prenant quelquefois l'un pour l'autre, et cherchant à se rendre favorables toutes les mystérieuses puissances de la nature.

J'aimais le merveilleux passionnément, et mon imagination ne trouvait pas son compte aux explications que m'en donnait ma grand'mère. Je lisais avec un égal plaisir les prodiges de l'antiquité juive et païenne. Je n'aurais pas mieux demandé que d'y croire ; ma grand'mère faisant de temps en temps un court et sec appel à ma raison, je ne pouvais pas arriver à la foi, mais je me vengeais du petit chagrin que cela me causait en ne voulant rien nier intérieurement. C'était absolument comme pour mes contes de fées, auxquels je ne croyais plus qu'à demi, en certains moments et comme par accès.

48. — *L'enseignement du français* (II, 367).

A sept ou huit ans je sus à peu près ma langue. C'était trop tôt, car on me fit passer tout de suite à d'autres études et on négligea de me faire approfondir la grammaire. On me fit beaucoup griffonner, on s'occupa de mon style, mais on ne m'avertit qu'incidemment des incorrections qui s'y glissaient peu à peu, à mesure que j'étais entraînée par la facilité de m'exprimer. Au couvent, il fut entendu que je savais assez de français pour qu'on ne me fit pas suivre les leçons des classes, et, en effet, je me tirai fort bien, à l'épreuve, des faciles devoirs distribués aux élèves de mon âge ; mais plus tard, quand je me livrai à ma propre rédaction, je fus souvent embarrassée. Je dirai comment, au sortir du couvent, je rappris moi-même le français, et comment douze ans plus tard, lorsque je voulus écrire pour le public, je m'aperçus que je ne savais encore rien ; comment j'en fis une nouvelle étude qui, trop tardive ne me servit guère, ce qui est cause que j'apprends encore ma langue en la pratiquant et que je crains de ne la savoir jamais.

La pureté, la correction seraient pourtant un besoin de mon esprit, aujourd'hui surtout, et ce n'est jamais par négligence ni par distraction que je pêche, c'est par ignorance réelle.

Deschartres, partageant le préjugé qui préside à l'éducation des hommes, s'imagina que, pour me perfectionner dans la connaissance de ma langue, il lui fallait m'enseigner le latin. J'apprenais très volontiers tout ce qu'on voulait et j'avalai le rudiment avec résignation. Mais le français, le latin et le grec qu'on apprend aux enfants prennent trop de temps, soit qu'on les enseigne par de mauvais procédés, ou que ce soient les langues les plus difficiles du monde, ou encore que l'étude d'une langue quelconque soit ce qu'il y a de plus long et de plus aride pour les enfants; toujours est-il qu'à moins de facultés toutes spéciales, on sort du collège sans savoir ni le latin, ni le français, et le grec encore moins. Quant à moi, le temps que je perdis à ne pas apprendre le latin fit beaucoup de tort à celui que j'aurais pu employer à apprendre le français, dans cet âge où l'on apprend mieux que dans tout autre.

49. — *Précepteur violent et résistance ouverte* (II, 371).

Ursule était toujours là. Deschartres aimait cette petite fille pleine d'assurance qui lui tenait tête et lui répliquait fort à propos. Comme tous les hommes violents, Deschartres aimait parfois la résistance ouverte et devenait débonnaire, faible même, avec ceux qui ne le craignaient pas. Le tort d'Hippolyte, et son malheur, était de ne lui jamais dire en face qu'il était injuste et cruel. S'il l'eût une seule fois menacé de se plaindre à ma grand'mère ou de quitter la maison, Deschartres eût certainement fait un retour sur lui-même; mais l'enfant le craignait, le haïssait, et ne se consolait que par la vengeance.

50. — *Enfant modèle* (II, 382).

Elle avait une *meilleure tenue* que moi, elle marchait plus légèrement et perdait beaucoup moins souvent ses gants et son mouchoir. Aussi ma grand'mère me la proposait-elle pour modèle à toute heure, moyen infailible pour me la faire détester si j'avais eu l'amour-propre qu'on voulait me donner et si je n'avais pas eu toute ma vie un besoin irrésistible de m'attacher aux êtres avec lesquels le hasard me fait vivre.

51. — *Histoire et géographie. Méthode de l'abbé Gaultier* (II, 582).

Après la musique, elle nous enseignait la géographie et un peu d'histoire. Pour tout cela elle se servait des méthodes de l'abbé Gaultier, qui était en vogue alors, et que je crois excellentes. C'était une sorte de jeu avec des boules et des jetons comme au loto. et on apprenait en s'amusant.

52. — *Écriture de principes* (II, 385).

Le maître d'écriture s'appelait M. Lubin. C'était un professeur à grandes prétentions et capable de gâter la meilleure main avec ses systèmes. Il tenait à la position du bras et du corps, comme si écrire était une mimique chorégraphique ; mais tout se tenait dans le genre d'éducation que ma grand'mère voulait nous donner. Il fallait de la *grâce* dans tout. M. Lubin avait donc inventé divers instruments de gêne pour forcer ses élèves à avoir la tête droite, le coude dégagé, trois doigts allongés sur la plume, et le petit doigt étendu sur le papier de manière à soutenir le *poids* de la main. Comme cette régularité de mouvement et cette tension des muscles sont ce

qu'il y a de plus antipathique à l'adresse naturelle et à la souplesse des enfants, il avait inventé : 1° pour la tête, une sorte de couronne en baleine ; 2° pour le corps et les épaules, une ceinture qui se rattachait par derrière à la couronne, au moyen d'une sangle ; 3° pour le coude, une barre de bois qui se vissait à la table ; 4° pour l'index de la main droite, un anneau de laiton soudé à un plus petit anneau dans lequel on passait la plume ; 5° pour la position de la main et du petit doigt, une sorte de socle en buis avec des entailles et des roulettes, Joignez à tous ces ustensiles indispensables à l'étude de la calligraphie, selon M. Lubin, les règles, le papier, les plumes et les crayons, toutes choses qui ne valaient rien si elles n'étaient fournies par le professeur, on verra que le professeur faisait un petit commerce qui le dédommageait un peu de la modicité du prix attribué généralement aux leçons d'écriture.

D'abord toutes ces inventions nous firent beaucoup rire, mais au bout de cinq minutes d'essai, nous reconnûmes que c'était un vrai supplice, que les doigts s'enkylosaient, que le bras se roidissait, et que le bandeau donnait la migraine. On ne voulut pas écouter nos plaintes et nous ne fûmes débarrassées de M. Lubin que lorsqu'il eut réussi à nous rendre parfaitement illisibles.

53. — *L'aptitude dominante. Jeunes filles qui n'en ont aucune* (II, 386).

Il me semble que chacune de nous est propre à une certaine chose, et que celles qui, dans l'enfance, ont de l'aptitude pour tout n'en ont pour rien par la suite. Dans ce cas-là, il faudrait choisir et développer l'aptitude qui domine. Quant aux jeunes filles qui n'en ont aucune, il ne faudrait pas les abrutir par des études qu'elles ne comprennent pas et qui parfois les rendent sottes et vaines, de simples et bonnes qu'elles étaient naturellement.

54. — *Arts d'agrément* (II, 387).

Il y a pourtant à considérer le bon côté en toutes choses, et celui de l'éducation que je critique est de développer simultanément toutes les facultés, par conséquent de compléter l'âme pour ainsi dire. Tout se tient dans l'intelligence comme dans les émotions de l'être humain. C'est un grand malheur que d'être absolument étranger aux jouissances de la peinture lorsqu'on est musicien, et réciproquement. Le poète se complète par le sentiment de tous les arts et n'est pas impunément insensible à un seul. La philosophie des anciens, continuée en partie au moyen âge et pendant la Renaissance, embrassait tous les développements de l'esprit et du corps, depuis la gymnastique jusqu'à la musique, aux langues, etc. Mais c'était un ensemble logique, et la philosophie était toujours au faite de cet édifice. Les diverses branches de l'instruction se rattachaient à l'arbre de la science, et quand on apprenait la déclamation et les différents modes de la lyre, c'était pour célébrer les dieux, ou pour répandre les chants sacrés des poètes. Cela ne ressemblait guère à ce que nous faisons aujourd'hui en apprenant une sonate ou une romance. Nos arts si perfectionnés sont en même temps profanés dans leur essence, et nous peignons assez bien le peu de dignité de leur usage en les appelant arts d'agrément dans le monde.

55. — *L'amour de la patrie* (II, 411).

Nous allâmes faire visite à une des amies de ma grand-mère vers le Château-d'Eau, c'était, je crois, chez madame Dubois. Il y avait plusieurs personnes et des jeunes gens qui étaient ses petits-fils ou ses neveux. Parmi ces jeunes gens, je fus frappée du langage d'un garçonnet de treize ou quatorze ans, qui, à lui seul, tenait tête à toute sa famille et à toutes les personnes en visite. « Comment, disait-il, les Russes, les

Prussiens, les Cosaques sont en France et viennent sur Paris ? Et on les laissera faire ? — Oui, mon enfant, disaient les autres, tous ceux qui pensent bien les laisseront faire. Tant pis pour le tyran, les étrangers viennent pour le punir de son ambition et pour nous débarrasser de lui. — Mais ce sont des étrangers ! disait le brave enfant, et par conséquent nos ennemis. Si nous ne voulons plus de l'empereur, c'est à nous de le renvoyer nous-mêmes ; mais nous ne devons pas nous laisser faire la loi par nos ennemis, c'est une honte. Il faut nous battre contre eux ! »

56. — *Le doute* (II, 426).

Les enfants ne doutent pas par eux-mêmes et ne tiennent pas compte des obstacles, mais quand ils voient douter ceux en qui leur foi repose, ils tombent dans une détresse de l'âme qui les fait ployer et trembler comme de pauvres brins d'herbe.

57. — *Tendresse d'enfant* (II, 427).

Dans ma terreur de ne pouvoir plus m'épancher avec l'objet de mon amour, je voulus lui écrire une longue lettre. Je fis des prodiges d'adresse et de patience pour rallumer ma bougie, sans allumettes, à mon feu presque éteint ; j'en vins à bout et j'écrivis sur des feuilles arrachées à mon cahier de verbes latins.

Je vois encore ma lettre et l'écriture ronde et enfantine que j'avais dans ce temps-là ; mais qu'y avait-il dans cette lettre ? Je ne m'en souviens plus. Je sais que je l'écrivis dans la fièvre de l'enthousiasme, que mon cœur y coulait à flots pour ainsi dire, et que ma mère l'a gardée longtemps comme une relique ; mais je ne l'ai pas retrouvée dans les papiers qu'elle m'a laissés. Mon impression est que jamais passion plus profonde et plus pure ne fut plus naïvement exprimée, car mes larmes

l'arrosèrent littéralement et à chaque instant j'étais forcée de retracer les lettres effacées par mes pleurs.

58. — *Mensonge* (II, 459).

Aussitôt que ma mère fut seule avec moi, elle me pressa de questions. « Je te vois trembler et pâlir quand elle te fait les gros yeux, me dit-elle ; elle te gronde donc bien fort ? — Oui, répondis-je, elle me gronde trop fort. — Mais j'espère, reprit ma mère, qu'elle n'a jamais eu le malheur de te donner une chiquenaude, car je la ferais chasser dès ce soir ! » L'idée de faire renvoyer cette pauvre fille qui m'aimait tant malgré ses emportements, fit rentrer au fond de mon cœur l'aveu que j'allais faire. Je gardai le silence. Ma mère insista vivement. Je vis qu'il fallait mentir, mentir pour la première fois de ma vie et mentir à ma mère ! mon cœur fit taire ma conscience. Je mentis, et ma mère, toujours soupçonneuse, n'attribuant ma discrétion qu'à la crainte, mit ma générosité à une rude épreuve en me faisant affirmer plusieurs fois que je lui disais la vérité. Je n'en eus point de remords, je l'avoue. Mon mensonge ne pouvait nuire qu'à moi.

59. — *Ne rien faire* (II, 472).

A courir avec les soldats, mon frère avait pris la rage d'être militaire et il ne fallait plus guère lui parler d'études. Quant à moi, qui avais été comme lui en récréation forcée pendant tout ce temps, j'étais accablée et brisée de mon inaction, car, dès dès mon plus jeune âge, ne rien faire a toujours été pour moi la pire des fatigues.

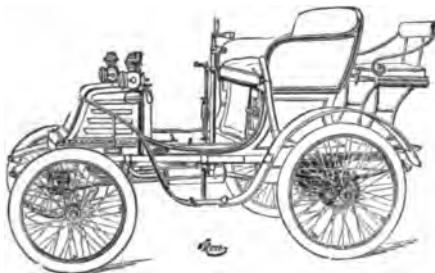
Néanmoins j'eus beaucoup de peine à me remettre au travail. Le cerveau est un instrument qui se rouille et qui aurait besoin d'un exercice modéré, mais soutenu.

AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant
pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'Alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HENDERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAUROUX

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Eclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Maroquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Verterie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE
d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel (Suite).....

Joseph AGEORGES

ART ET LITTÉRATURE

Extraits éducatifs de George Sand (Suite).....

Alphonse PONROY.

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraire de la Société de l'École des Hautes Études

13, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2, rue Gutenberg
CHATEAURoux

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

—
Année... 12 fr.
Six mois. 6 »

*—

*—

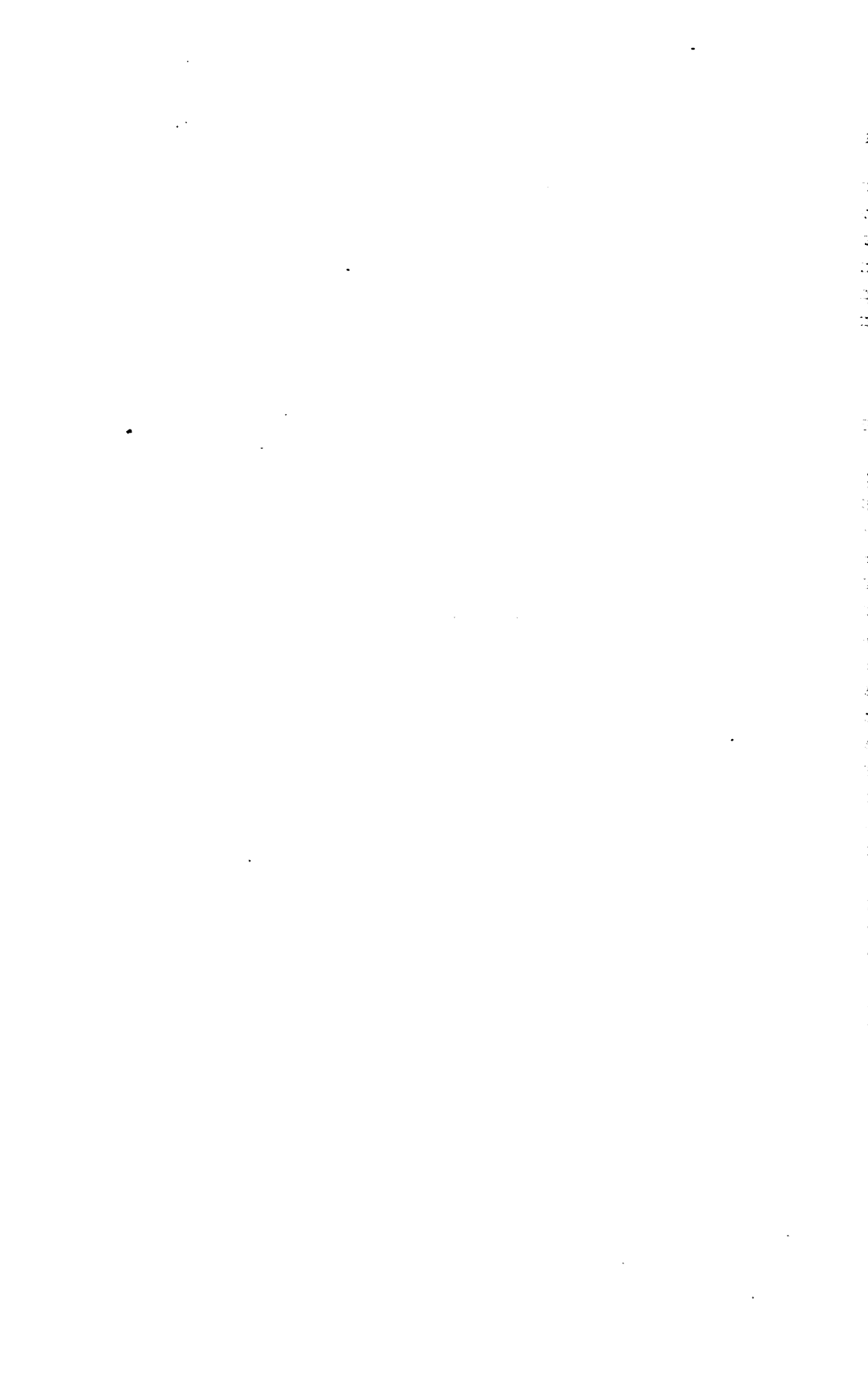
Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry* :

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{te} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction à Vicq-Exempt (Indre).

HISTOIRE ET SCIENCE



quatre ou cinq maisons et d'une trentaine d'habitants. C'est là que s'arrêtent les diligences. Le chemin de fer de la C^{ie} P. O. y a établi un bureau de correspondance avec Argenton et Eguzon. M. Laurencel y a édifié récemment une villa faitée aux angles de face de deux tourelles analogues à celles qui surmontent la façade de l'église.

CHAPITRE III

LA SEIGNEURIE DE LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL, XVI^e SIÈCLE.

Ce que nous savons de la seigneurie de Lourdoueix est relativement assez important. Nous n'avions que quelques bribes éparses de l'histoire de la cure ; ici, nous pouvons exposer, en un récit continu, l'existence et la « fortune » (*fortuna*) de tous les seigneurs depuis le XV^e siècle jusqu'à la Révolution française.

La seigneurie de Lourdoueix faisait partie du Comté de la Marche et dépendait d'abord de la seigneurie de Malval (1), une des dix subdivisions féodales de la Haute-Marche. Elle appartient même à la maison de Malval, puisqu'en 1402, Gallienne de Malval, dame de Lourdoueix-Saint-Michel, donne une rente de six livres tournois à Aubepierre sur le four banal de Lourdoueix-Saint-Michel (2). En 1485 une sentence des maîtres de requêtes de l'hôtel du roi porte aussi maintenue des saisies faites sur Marguerite de Malval, héritière de Louis de Malval, chevalier, seigneur des châteaux d'Aguzon, Châteaucloux, Lorreo-Saint-Michel (3). En 1481, Lourdoueix dépendait du duché de Bourbon. Il fut réuni à la couronne en 1523 (4). En 1628, il dépendait du gouvernement

(1) Le château de Malval était situé à proximité de Bonnat dans la Creuse. Sur Malval, consulter : GABRIEL MARTIN, *Malval, la seigneurie, le château, la famille*. Guéret, Amiault, in-8, 1896. — CALLIER, *Notice sur Malval. Bulletin monumental*, 1879. — *Rapport du Congrès archéologique* de 1866. Guéret, 1866. Discussion, page 40 et suiv. — BARAILON, *Recherches sur les cambiovicenses*, 1866. — *L'Histoire de la Marche* de Joulliéton, 1814. — *La Gallia Christiana*. — *Les nobilitaires du Diocèse de Limoges*. — Le cabinet des titres à la B. N. etc., etc.

(2) *Archives de la Creuse*. Fonds d'Aubepierre.

(3) *Archives de la Creuse*. Fonds d'Aubepierre.

(4) Ces faits sont déjà établis. Cf. HUBERT, *op. cit.*

lyonnais; du XVI^e siècle à 1789, du gouvernement militaire de la Marche et de la généralité de Guéret. La justice haute, moyenne et basse, ressortissait au présidial et à la sénéchaussée de Guéret. Le juge soumis à celui de Crozant était dit en même temps châtelain de Lourdoueix et procureur du seigneur, comme on le verra plus loin. Il existe encore à mi-chemin de Crozant et de Lourdoueix un lieu appelé : le Pilon (1).

Le plus ancien titre que contiennent les archives de M. l'abbé Renty est daté de 1504 et mentionne un Mathurin Delacourt, bachelier ès lois, escuyer. Ce Mathurin Delacourt porte le titre, de *seneschal* de Lourdoueix. Ce titre de *seneschal* employé en Limousin et en Poitou est l'équivalent de celui de *bailli* employé en Berry. Ce Delacourt est peut-être un ancêtre de ceux qui plus tard deviendront seigneurs de Lourdoueix et qui l'étaient déjà de la Bretauière et de Saint-Léon.

A cette époque, commencement du XVI^e siècle, Lourdoueix était du domaine de l'illustre famille de Brosse, puisqu'en 1506, René de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthievre (2), légua cette « terre » à son fils. En 1558, on voit « très haut et puissant prince Jehan de Bretagne, duc d'Etampes, Comte de Penthievre, chevalier de l'ordre royal, lieutenant général pour le roy en ses païs et duché de Bretagne » se présenter devant deux notaires et jurés « en la cour de Lamballe » pour donner procuration « à noble homme Nicolas de Maulnes, seigneur des Fourneaux, de vendre la terre et seigneurie de Lourdoueix ». Et, de fait, la vente est faite, le 18 juillet 1558 par Nicolas de Maulnes, seigneur des Fourneaux en Anjou, maître d'hôtel de Jehan de Bretagne, au profit de Gabriel de La Marche (3), écuyer, seigneur de Puy-Guillon (4) et de Marie de Neufvy, sa femme, pour la somme

(1) Cf. HUBERT (*op. cit.*).

(2) On verra plus loin que des morceaux de terre portent encore à Lourdoueix le nom de Penthievre. Sur René de Brosse et sur toute sa famille, voir EM. CHÉNON, *Sainte-Sévère*, vol. I, page 129. Ce René de Brosse adhéra à la trahison du connétable de Bourbon et fut tué à ses côtés à la bataille de Pavie.

(3) Consulter sur cette famille les *nobiliaires* généraux et le cabinet des titres. Les de Brosse portaient d'azur à trois gerbes de blé ou brosses d'or. Voir *La Thaumassière, Lachesnaye-des-Bois, Moreri, Maransange*.

(4) Puy-Guillon, beau château, situé dans un des coins les plus pittoresques de

de cinq mille livres tournois. « Et le dit Gabriel de la Marche paye comptant, réellement et de fait, en présence des notaires et témoins, quinze cents livres tournois en trois cents écus au soleil, cinquante-six angelots, quarante double ducats, quatre cent cinquante testons et surplus en douzaines. Il promet de payer quinze cents autres livres dans aujourd'hui en un an et quinze cents livres dans aujourd'hui en deux ans. » Deux mille livres sont en outre données à messire Louis Bouchard (1), seigneur de l'Age et à dame Marguerite de Saint-Marsault pour décharger la terre et seigneurie de Lourdoneix « de toutes ses charges envers le dit Bouchard (2) ». Aussitôt ce Gabriel de la Marche entre en relations d'affaires avec les habitants de Lourdoneix. En 1563, il vend à Jean Baronnet-le-Jeune une maison et plusieurs héritages « au devoir de dix-huit deniers de taille franche (3) ». En 1569, il se brouille avec quelques-uns de ses vassaux, — car, procès et disputes, c'est à quoi on s'occupait surtout et c'est de quoi l'on causait aux grands jours de réception, — et il est obligé de passer une transaction avec un nommé Michel Bernard qui finalement reconnaît lui devoir « douze deniers de cens, au sujet de la Bourigère (4) ». Le dernier de janvier 1573, le notaire Veschères relève « coppie d'actes du notaire deffunt Pryvat » qui fixent « les dixmes de taille franche dheues par les habitants de Lourdoneix-Saint-Michel, au seigneur dudit Lourdouer » notamment par Jehan Baronnet, Jehan Chastellux et Jehan Berthucat (5). Et il est à croire qu'il n'y a rien là qui puisse ajouter à l'illustration de la grande maison de la Marche, dont probablement les seigneurs de Puy-Guillon étaient une branche cadette.

la Vallée de la Creuse, dans la commune de Fresselines. Il est joliment perché sur un roc dont la Petite-Creuse baigne le pied. Il appartient à M. le comte de la Celle. Le paysage a souvent tenté les artistes berrichons, notamment notre très distingué peintre Fernand Maillaud.

(1) Il sera parlé plus loin des Bouchard et de différents seigneurs de l'Age.

(2) Papiers de M. l'abbé Renty. Dossier I. Pièces 1, 2, 3. Dossier II, pièce 1.

(3) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 1.

(4) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 1.

(5) *Ibid.*

CHAPITRE IV

LA FAMILLE DE LA COUR

La seigneurie de Lourdoueix passa au commencement du XVII^e siècle entre les mains de Marie de la Celle, filleule et héritière, de Marie de Neufvy, épouse de Gabriel de la Marche. Marie de la Celle se marie à Guy de la Cour, seigneur de Saint-Léon et de la Bretaudière (1). C'est elle qui passe en 1614 sous le nom de « damoiselle Marie Elisabeth, dame du Pesché, Lourdoueix-Saint-Michel, et la Bretaudière » une transaction par laquelle elle reconnaît aux religieux d'Aubepierre une rente annuelle de quatre livres au lieu de six qu'ils réclament sur le four banal de Lourdoueix. Les religieux prétendent que la rente a cessé d'être payée par suite des guerres et injures des temps ; damoiselle Marie objecte qu'il n'est pas fait mention de la rente dans les lièves de l'abbaye « pendant cent ans en ça » ; elle transige « sachant combien les prières de notre mère sainte Église et les religieux ont pouvoirs envers Dieu, appaisent son ire envers les vivants et pardonnent aux âmes des deffunts trépassés (2). »

Vers 1626, Antoine de la Cour succède à son père Guy de la Cour. Cet Antoine de la Cour paraît être le type du gentilhomme paysan, actif et intéressé, de ce temps-là. Sa vie n'est pas féconde en glorieux faits d'armes. Il procède à coups de papier timbré, par assignations et poursuites, et ne gracie pas d'un denier ses pauvres fermiers.

Il débute par un acte d'énergie. Il assigne François Duperrhuis, préfet de céans, devant Ponthus Angot, licencié ès lois et juge ordinaire dudit lieu de Lourdoueix, pour le faire condamner à lui délivrer copie en bonne forme de tous les titres « qui sont contenus dans les registres du greffe de cette cour, depuis quatre-vingts ans au moins, concernant les droits

(1) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 2. Les liasses portant des suscriptions en grosses lettres et chaque pièce portant une date au coin supérieur gauche, il est très facile de se reporter aux documents. De la Cour est écrit indistinctement dans les actes de cette époque : *De la Cour*, *De la Court* et *Delacourt*.

(2) *Archives de la Creuse*. Fonds d'Aubepierre. Voir l'inventaire.

et devoirs seigneuriaux qui sont deus à la seigneurie de Lourdoueix-Saint-Michel ». Le juge ordonne que copie soit faite moyennant salaire (1).

En 1629, par devant le même Ponthus Angot, licencié ès lois, châtelain et juge ordinaire du dit lieu, Antoine de la Cour poursuit Jacques Baronnet et Marguerite Delouche, sa femme, qui refusent de lui payer le droit de bandye (2). Pour nous, le procès ne manque pas d'un certain sel. Nous prenons plaisir à en entendre les témoins. C'est d'abord le sieur Demesme ! Il dit en effet que « Monsieur », à cause de sa terre, seigneurie et justice de céans « a plusieurs beaux droits comme rentes de fouage, dixmes et droit de bandye », que « le dit droit de bandye commence au jour de saint Jean-Baptiste, après la messe, et continue jusqu'au jour de l'Invention de saint Etienne, qui est au mois d'août, après la messe ». Pendant ce temps, il n'est permis à personne de vendre du vin au détail, sans la permission de « Monsieur ». Les « hostes (3) » qui ont affermé ledit droit peuvent seuls le faire. — Michel Pryvat dépose aussi : il a vu le seigneur jouir de ce droit depuis plus de trente ans. Il reconnaît d'autant mieux le bien-fondé de la poursuite d'Antoine de la Cour que lui-même (Pryvat) avait été condamné à trois livres d'amende pour avoir débité de la boisson sans autorisation. — Etienne de (4) la Berthonnière déclare lui aussi le bien savoir « parce qu'il a demeuré au chastel de Puy-Guillon en qualité de receveur-comptable ». Le seigneur de Puy-Guillon, qui était également seigneur de cette terre et justice de céans jouissait alors du droit de bandye. Les fermiers lui donnaient « en outre la ferme, un quartier de mouton » et les contrevenants étaient condamnés à une amende. Sans doute, comme le remarque Jacques Baronnet, le seigneur de céans n'a aucun logement en cette terre et justice. Mais damoiselle de Neufvy, vivant dame de Lourdoueix, n'en avait pas non plus et était

(1) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 2.

(2) Sur le droit de bandye, consulter les anciens *coutumiers* de la Marche et du Berry. On disait *banvin*, *bannie*, *vandyé* ou *bandie*.

(3) Les « hostelliers » ou aubergistes.

(4) Il est inutile de rappeler que la particule n'était pas une preuve de noblesse.

pourtant propriétaire du droit de bandye. C'est même au chastel de Puy-Guillon qu'étaient déposés ses titres ; le témoin ajoute que « ledit chastel de Puy-Guillon auroyt été vollé et pillé (1), durant la Ligue, par un cappitayne nommé Lafernault (2) et que ladite damoiselle fut contrainte de quitter et abandonner ledit chastel pendant ladite prinze et destention de ladite maison et chastel ». Il ne peut affirmer néanmoins que les pillards aient emporté les titres qui étaient tous « originales ». — Mathurin Meignan témoigne qu'il n'est pas permis de vendre le vin « à potz et à pintes » pendant le temps de bandye et que lui-même ne voulant pas affermer le droit allait « hors dudit bourg » pour débiter sa marchandise. Messire Dupertuis, praticien, Péricaut, laboureur et René Esnard, cordonnier, déposent dans le même sens. Et Jacques Baronnet et Marguerite Delouche, sa femme, sont bel et bien obligés de payer comme les autres le droit de bandye (3).

« Monsieur » ne se lasse pas. En 1634, le procureur d'office se présente devant le juge ordinaire du lieu et l'informe que « Monsieur » a perquisitionné dans les papiers de messire François Duperthuis, greffier en cette justice, pour trouver les titres concernant les « devoirs » envers la seigneurie de céans. On découvre une feuille « contenant plusieurs fermes notamment d'un pré, d'un droit de bandye, d'une rente de four-banal et de plusieurs dixmes, charnaige et autres, laquelle feuille de papier est gastée et quelques mots de la fin, sur plusieurs lignes, sont rompus (4) ». Le juge estime que cette pièce (5) doit « rester dans le trésor de céans et non pas être dans les papiers communs du greffe ».

La même année, Antoine de la Cour, escuyer, seigneur de Saint-Léon, la Bretaudière, Lourdoys-Saint-Michel et la Saulzette, demeurant au chastel de la Bretaudière, paroisse de

(1) L'auteur n'a pas eu la facilité de vérifier si ce fait était mentionné dans les histoires de la Marche.

(2) Lafernault est déjà connu. Voir les histoires de la Ligue et les Encyclopédies.

(3) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 2.

(4) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 3.

(5) Cette pièce a été conservée. Papiers de M. l'abbé Renty.

Fresselines (1), afferme à maistre Louis Baronnet, praticien, la portion des dixmes du bourg et paroisse de Lourdoueix, moyennant la quantité de vingt-quatre septiers de bled-seigle, mesure d'Aigurande, soixante boisseaux d'avoine de ladite mesure, payables au lieu et chastel de la Bretauière, dans le jour et fête de Saint-Michel. Les droits de mise des dites dimes sont affermés en sus « pour la somme de dix livres pour chacune dime ». Baronnet paiera encore et à part dix-huit livres pour le droit de bandye, mais il ne pourra jamais disposer de ce droit sans la permission du seigneur qui se réserve la faculté de poursuivre les contrevenants (2).

En 1635, notre Antoine réclame à Pierre Berthucat quatre boisseaux de froment, huit boisseaux d'avoine, mesure de céans et une poule, plus trente livres de taille franche, à lui dues par année « comme devoirs des héritages de deffunt Jehan Bigarron ». Pierre Berthucat refuse de payer. D'où le plus fastidieux des procès et la plus interminable des discussions (3).

En 1638, Antoine de la Cour, seigneur justicier, direct, féodal et foncier, de la terre et seigneurie de Lourdoueix hausse le ton de ses disputes. Il ne chicane plus sur ses boisseaux d'avoine et de seigle ; il se proclame le seul maître et seigneur de céans en obligeant le nommé Jacques Baronnet à « enlever les pallis en clostures qu'il a fait planter au milieu des fossés de ladite seigneurie ». Jacques Baronnet prétend bien que le seigneur n'a aucun droit aux fossés parce qu'il n'a jamais eu de chastel à Lourdoueix et que ces fossés appartiennent aux habitants. Mais Antoine de la Cour répond victorieusement que cette dernière objection est absurde puisqu'alors les habitants « auroient ainsi des fossés à fortifications au préjudice de leur seigneur judicier, féodal et foncier ». Il ajoute qu'encore il n'est pas vrai de dire qu'il n'y a pas eu de chastel à Lourdoueix, puisqu'on voit que, par une sentence

(1) La paroisse de Fresselines était séparée de celle de Lourdoueix par le ruisseau de l'Aire. Voir : *Archives de la Creuse*. Aubepierre. Série H. Vente de la dîme « d'entre les deux rivières ».

(2) Papiers de M. l'abbé Renty. *Ibid.*

(3) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse d'Antoine de la Cour.

rendue en la sénéchaussée de Guéret, le 6 février 1576, il est ordonné « de faire visitation de l'estat du chastel du dit lieu, terre et seigneurie », ce qui a lieu devant Gabriel de la Marche, écuyer et messire Louis de Chasteigner, seigneur d'Abbin (1).

Deux ans plus tard, en 1640, Antoine de la Cour demande à ce que maistre Jacques Baronnet soit condamné à retirer « son pavillon de boys et ses lieux d'immondices, par luy sis et posés proche l'église parrochiale et proche des endroits où passent la procession, ce qui est contre toute dessence et sur le jet des fossés (*sic*) ». Il doit en effet « laisser libre et vague le terrain, au mépris de quoi il persiste contre droit et raison ». Jacques Baronnet naturellement assure que son pavillon ne gêne en rien la circulation des processions. Mais le seigneur riposte qu'étant sur le jet des fossés, ce pavillon empêche « que lesdits fossés puissent être nettoyés ni curés en cet endroit ». Et François Bassinet, tailleur de pierres, dépose en effet que « le bâtiment dudit Baronnet est bien bâti sur les fossés, qu'on ne peut rendre aussi larges en cet endroit ». Six maçons qui, au reste, se font taxer, confirment cette déposition. Une fois de plus, le seigneur a raison contre l'imprudent Baronnet.

En vérité, Antoine de la Cour devait vivre à l'aise. Il n'omet jamais de percevoir la moindre petite dîme et toujours a recours aux grands moyens pour obliger ses créanciers à s'acquitter. En 1641, il réclame à François Baronnet le Jeune les dîmes de trois années « pour une métairie dont il a les fruits à la place de Philippe Georget ». Baronnet consent à payer ce que le seigneur lui demande, mais « au prix que les choses valaient » pendant les années dont il doit les dîmes (2). — En 1651, il oblige Jean Berthucat, sergent royal, à lui apporter en son chastel de la Bretau dière, trente-six boisseaux de froment, soixante-douze d'avoine, mesure de Crozant, et dix « gellines » pour deux années de dîmes à lui dues. Et indéfiniment les procès se poursuivent, toujours pareils, toujours aussi en-

(1) Papiers de M. l'abbé Renty.

(2) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 3.

nuyeux ; il faudrait des volumes pour les relater tous. — En 1652, Jean Legros, demeurant au village de la Ronnière, reconnaît devoir par an, au seigneur de céans, dix boisseaux d'avoine, mesure d'Aigurande, deux poules et trois deniers de cens pour une terre appelée la Penthivière (1) « contenant trente-cinq bosselés, qui jouxte les bois de haute futaye de Lourdoueix, le chemin de Lourdoueix à La Châtre, les landes du Plaix-Goulliard et les terres froides de la seigneurie de Montchezaud (2) ». — En 1654, Antoine de la Cour, seigneur de Saint-Léon, à cause de sa seigneurie et justice de Lourdoueix et René Dassy, seigneur de l'Age-Champroy, à cause de sa seigneurie du Plaix-Jolliet (3), sont en procès au sujet des limites des deux justices et demandent que ces limites soient à nouveau déterminées (4).

En 1660, le fils d'Antoine de la Cour, Jean de la Cour, chevalier, n'est pas encore très fixé, puisqu'il revendique « la justice sur le Cerizier » que lui dispute le seigneur du Plaix (5). Jean de la Cour ne semble pas avoir eu l'humeur chicanière de feu son père. On ne sait rien de ses relations avec ses vassaux. Il est à croire qu'il fut moins exigeant et moins turbulent. Il épousa la veuve de Jean de Vignolles, seigneur de Losmoy, en la paroisse de Morlac, Charlotte de Saint-Maur. Par suite de ce mariage, Charlotte changeait de nom et d'armes. Or son nouvel époux aurait dû faire hommage d'un fief appelé les Couraux à M^{lle} de Montpensier, dame de Sainte-Sévère. Il négligea cette formalité ; le fief fut saisi. On plaida et Jean de la Cour perdit au bailliage d'Issoudun et au parlement de Paris. Charlotte mourut après avoir marié sa fille du premier lit à son beau-fils, Jean II de la Cour (6).

Vers 1670, Henri de la Cour hérite de Jean son père. Il meurt et c'est son frère Jean II de la Cour, qui devient sei-

(1) Voir plus haut, chapitre III.

(2) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 3.

(3) Voir plus loin, chapitre du Plaix-Jolliet.

(4) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 3.

(5) Papiers de M. l'abbé Renty, liasse 4.

(6) Voir Emile Chénon, *Sainte-Sévère*, vol. II, pages 340-341. Les Couraux avaient déjà appartenu aux fameux, Hélyon de la Court vers le milieu du xv^e siècle. Papiers de M. l'abbé Renty.

gneur de Lourdoueix. Il est le héros d'un procès qui aurait été un triomphe pour son grand'père. Ce procès va faire l'objet d'un chapitre spécial. A la mort de Jean II de la Cour, sa veuve Gabrielle de Vignolles se retira aux Couraux qu'elle vendit ensuite aux dames d'Orsan. En 1714, une Marie de la Cour « fille majeure de deffunt Jean de la Cour » et son héritière poursuit les Barodon ses fermiers de la Breaudière, qui ne veulent pas lui payer leurs « devoirs (1) ».

Et dès lors le titre de seigneur de Lourdoueix cesse d'être uni au nom de la famille de la Cour.

CHAPITRE V

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DES SEIGNEURS

Comment un certain Bayon manqua tuer Jean de la Cour en couchant son fusil en joue sur lui (2).

Raconté par le seigneur, le récit de cette aventure est piquant. Il faudrait entendre l'autre cloche, mais le pauvre Bayon n'a rien laissé à la postérité. Dans une supplique à M. le lieutenant général civil et criminel au bailliage du Berry, à Issoudun, messire Jean de la Cour (3) reconstitue joliment la scène et les personnages. — Au seigneur, l'honneur. Lui, de la Cour, « est un gentilhomme de très bonne et dentienne extraction ; il a esté lieutenant d'une compagnie de cheveu-légers dans le régiment roial de Sa Majesté et ensuite a esté capitaine de cavalerie, et est présentement, lieutenant de la louveterie de France, aux maistrises d'Issoudun, Guéret, Chasteauroux et un des cent gentilshommes de la maison du roy ; dans tous ces emplois qu'il a eüs, il si est comporté, tout ainsy qu'il a deu, sans avoir aucun reproche ; s'estant estably dans le mariage, il a vécu avec ses voisins tout autant bien qu'on y peut vivre, soit avec les gentilshommes, soit avec les

(1) Les pièces qui constituent le dossier de cette affaire forment une liasse spéciale. Papiers de M. l'abbé Renty.

(2) * G. de V. portait d'argent à un cep de vigne de sinople fruité de 3 raisins de sable, accolé à un échalas de même. M. des Ant. du Centre, XII, page 255, n° 69.

(3) C'est-à-dire son défenseur judiciaire.

bourgeois ; il peut dire qu'il a l'approbation de tout le monde, et s'il en falloit des attestations, il en auroit de toutes les personnes dont il est conneü et de toutes conditions ». Tandis que Bayon, au contraire « est un estranger qu'il a ouy dire estre du pays de forest, et qui n'ayant point de bien et cherchant sa bonaventure, a rencontré une veuve demeurante en la paroisse du Lourdouër-Saint-Michel, dont messire de la Cour est seigneur, et qu'il a épousée par amouretes. Comme ladite veuve avoit quelque bien de son deffunt mary et d'elle, Bayon en estant saisy a cru sortir d'un autre monde et voyant ce qu'il n'avoit jamais eü, il en a pris une humeur insupportable, il a cru qu'ayant du bien, il lui estoit permis d'estre insolent ».

Jean de la Cour « qui se sent ce qu'il est et qui n'a point perdu le ressouvenir des employes qu'il a eüs et dont il a été honoré a pensé qu'il estoit de son honneur de maintenir ses droits, auxquels Bayon, orgueilleux par sa nouvelle fortune a voulu porter atteinte. Mais la qualité de seigneur n'estoit pas pour Bayon un sujet pour l'empescher de nier tous les droits de messire de la Cour, qu'il a en la paroisse du Lourdouer-Saint-Michel, les mieux établys, notamment du moulin et four banal ».

Or, Bayon, « à cause de sa femme » possède une mestairie appelée les Saulzettes, proche la paroisse du Lourdouer. Et c'est ainsi que sans en avoir l'autorisation, il a toujours fait cuire « le pain qu'il vouloit consommer » au four banal du bourg « il le transporte nuitamment en sa maison et d'autres fois par des chemins desrobés et à mains armées, non content de quoy il fait manger par ses gros bestiaux les bois, les fruits et les préées du seigneur ».

Mais ce n'est là que le moindre des péchés du misérable Bayon qui veut persuader « par mille fourberies » qu'il a raison de cuire son pain au four. « Et en outre a manqué oster la vie et l'honneur de Jean de la Cour. »

A exposer si minutieusement l'affaire, messire Jean « tombe insensiblement à dire que quelques bontés qu'il a eües pour Bayon en luy rendant des bestiaux à différentes fois trouvés en son dommage, quelques gardes qu'il ayt mis pour empes-

cher que Bayon n'apportast du pin du lieu des Saulzettes au Lourdouër et qu'il ne portast point d'armes, il n'a pu en venir à bout ».

Puis, c'est la grande scène : « Le 4 septembre 1685, sur les quatre à cinq heures du soir, Bayon apportait, à sa manière accoutumée du pain des Saulzettes au bourg de Lourdouer, l'ayant sur son cheval, derrière luy, dans un sac. » Il était armé d'un fusil et d'un sabre. Il passa devant Jean de la Cour qui le salua sans qu'il répondit. Le seigneur s'aperçut que Bayon « se tenait arogament » et qu'il portait du pain « il ne put donc moins faire que de dire à ceux avec lesquels il estoit, ainsy qu'il fit, qu'il les presnoit à tesmoins comme ledit Bayon apportoit du pain ». « Ledit Bayon ne se pouvoit plaindre du proceddé, pourtant il donna des deux à la cavalle sur laquelle il estoit monté et estant arivé au devant de sa porte, jetta le sac où estoit le pain en son logis et s'est retourné sur ses pas, au devant du seigneur, jusqu'à la grande croix de la Mission qui est dans le milieu de la place dudit Lourdouer, comme un lion rugissant, son fûsil bandé, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, en différents termes, au pied de la croix, et mettant le seigneur en joüe, lui disant qu'il ne portoist pas de pain, mais que c'estoit des papiers pour le faire aller aux gallères, l'appellant : grand boulanger et autres injures atroces. »

Heureusement « des personnes l'empeschèrent » d'en venir aux violences.

Le seigneur poursuivit Bayon devant le juge de Crozant qui « decreta prise de corps contre l'accusé », mais celui-ci rompit ses liens et « fut contumace jusqu'à sentence inclusivement ». On le condamna néanmoins « à comparoitre en l'audience de Crozant et en celle de la justice du Lourdouër, l'audience tenant, nûe teste, et à genoux ; à dire et déclarrer que méchamment, insolament et témérement, il avoist couché son fûsil en joüe sur le seigneur, menassé de le tuer, proféré les injures atroces contre luy, les jurements et blasphèmes mentionnés, dont il demandera pardon à Dieu, au roy et à justice ». « En outre il seroit banny, pendant trois ans, de ladite chastellenye de Crozant et juridiction du Lourdouër-Saint-Michel. » On lui enjoignait « de tenir

son ban de trois ans à peine de la harre (1) ». Enfin il devait payer aussi une « amende de cinquante livres envers le roy, de cent cinquante livres de réparation civile envers le seigneur de Saint-Léon et les despens le concernant, liquidés à la somme de six vingt livres, deux sols, sans comprendre ceux de la plainte et information faite ensuite par devant le prévost de Chastillon-sur-Indre (?!?!) qui seront liquidés en temps et lieu. Mesme la femme dudit Bayon est condamnée à fournir au greffe un acte contenant sa déclaration : qu'elle tient ledit sieur de Saint-Léon pour homme de biez et d'honneur ». On lui ordonne de porter respect au seigneur, on lui défend de récidiver et on permet au sieur de Saint-Léon de faire afficher sa déclaration dans les lieux publics de la chastellenye. « La femme Bayon versera trente livres de réparation civile au seigneur et paiera les despens la concernant liquidés à la somme de six vingt livres, trois sols, six deniers ».

Comme bien on pense, Bayon fut mécontent. Il en appela et le procès fut renvoyé devant le bailli d'Issoudun. L'accusé présenta une requête « insolente » au dire de Jean de la Cour qui y était traité, paraît-il, « d'assassinateur » parce qu' « il avait poursuivi Bayon, avec une canne à la main, pour le maltraiter ». Or Jean de la Cour affirme que son adversaire en a menti. Pas un témoin n'a vu la fameuse canne se lever sur Bayon « car, il serait absurde qu'un homme lève une canne sur un autre qui est à cheval, un fusil devant luy et un sabre à son costé ».

« Bayon, en vérité, mérite un chastiment exemplaire, d'autant qu'il auroyt tué le seigneur sans les personnes qui étoient présentes ». « Il ne mérite pas la mort comme s'il avoist tué mais sa peine ne sauroyt être moindre que la gallère, car sa vollonté a agi autant qu'il a pu. »

Il prétend encore, ce pendar, que Jean de la Cour n'est pas le seigneur de la paroisse puisqu'il n'y habite pas et qu'il a fait ses Pasques en l'église de Measnes, ainsi que le justifie un certificat du curé de Measnes ! Mais ce certificat est « une écriture

(1) Ou *hart* ou *pendaison*, c'est-à-dire sous peine d'être pendu. La *harre* était la corde du gibet.

privée » et le curé pourrait bien se repentir de l'avoir écrit ! Et puis, va-t-on croire ledit Bayon, « qui est le beau-père de Louis Baronnet fils de sa femme et de son premier mary, le quel assassina le sieur Dupertuis-Maisonneuve, conseiller au présidial de Guéret, lequel estant à la porte de l'église, le jour de Noël, il luy donna un coup de pistolet de poche chargé de trois balles dans l'estomac ».

Pour toutes ces raisons, M. le Bailli ne saurait faire autrement que de condamner le pauvre Bayon « aux gallères perpétuelles après qu'il sera venu en l'audience du Lourdouër, la teste nûe, demander pardon à Dieu, au roy, à justice et à M. de Saint-Léon ».

M. le Bailli entendit fort bien les raisons de messire Jean. Par acte du 26 septembre 1687 « François de Rohan, prince de Soubize, capitaine et lieutenant général des gendarmes de la garde du roy nostre sire, lieutenant général de ses camps et armées, gouverneur pour sa maïesté en ses païs et duché de Berry et Bailly de ladicte province, capitaine des chasseurs dudict païs, gouverneur et capitaine pour sa maïesté de cette ville et grosse tour d'Issoudun, capitale du Bas-Berry » fait savoir qu'il a pris connaissance de la requête de Jean de la Cour et conclue que Bayon « ayant voulu elluder la punition que mérite son crime, qui ne peut être moindre que la mort puisqu'il s'est révolté contre son seigneur » sera confronté avec les tesmoins de Jean de la Cour « dans trois semaines seulement, eü esgard à la saison des vendanges ».

Bayon n'avait pas songé cette fois à « estre contumace » puisque le 24 septembre 1687 « entour les deux heures apprés midy, en vertu de l'ordonnance rendue par M. le lieutenant général civil et criminel et signée par Simonnet greffier », un « sergent roïal » s'est transporté en la conciergerie des Prisons et parlant à Jean Renault, concierge desdites prisons, lui a déclarré, que, de l'austorité du roy nostre sire, il lui estoit enjoint de faire passer le guichet incessamment au sieur Bayon et de presenter son registre pour estre fait écrou de la personne dudict Bayon ; en plus il lui estoit fait défense de laisser vaguer ledit accusé sous les peines portées par les ordonnances.

Renault présente en effet son registre et fait passer le guichet audit Bayon. Procès-verbal est rédigé « tant audit Renault sur son registre qu'au dit Bayon auquel il est enjoint d'obéir ».

L'histoire ne dit pas ce qu'il advint de Bayon. Apparemment il ne dut pas finir très gaîment ses jours. Et voilà comme au temps jadis les vilains manquaient tuer les hobereaux qui se vengeaient par la galère ou la hart.

CHAPITRE VI

GABRIEL DU CHASTEL ET LES LELARGE

Vers 1720, une demoiselle Barbe de la Cour épouse messire Gabriel du Chastel « chevalier, seigneur de la Forest (1) et de Laumoy (2), capitaine au régiment de Bresse, chevalier militaire de Saint-Louis et pensionnaire du roy ». De par son mariage (3), Gabriel du Chastel ajoute à ses titres celui de seigneur de la Bretauière, Lourdoueix-Saint-Michel et Saint-Léon. Comme il habite en son chastel de Laumoy, il se désintéresse un peu des terres de dame Barbe, sa femme. Pourtant en 1730, il se rend au lieu noble de la Bretauière pour céder à Louis Piot, tisserand, demeurant à Lourdoueix « une maison couverte à tuiles et le four banal dudit bourg, qui jouxte la route publique, la grange de défunt François Barroquet et la cour du domaine de Claude Bertrand, pour la somme de cinq cents livres, plus deux poulais payables chaque année ». Entre autres conditions « ledit Piot devra payer six livres de rente à l'abbaye d'Aubepierre selon qu'il s'est fait jusqu'ici (4). Et si, dans la suite, messire du Chastel (5) était

(1) La Forest (Creuse). Peut-être est-ce ce « pais de forest » où habita le susdit Bayon.

(2) Laumoy, paroisse de Morlac-en-Berry (Cher). Aujourd'hui ferme-école dirigée par M. Pallienne. On a vu déjà qu'un de la Cour s'était uni à une dame de Laumoy.

(3) Nous n'avons pas eu le loisir de rechercher sur les registres paroissiaux de Lourdoueix ou de Fresselines cet acte de mariage qui, à la rigueur, pourrait être couché sur ceux de Morlac.

(4) Voir plus haut, chapitre I, page 11.

(5) C'est ce même Duchastel qui prendra fait et cause pour le sieur de Laugère dans l'affaire du Bois-Mort (chapitre VII).

tenu d'avoir un four banal dans sa dite terre de Lourdoueix, ledit Piot ferait construire un four dans sa maison et le chaufferait pour cuire le pain des habitants (1) ».

On sait qu'après Gabriel du Chastel, messire Lelarge, seigneur des Saules, eut en sa possession la seigneurie de Lourdoueix-Saint-Michel, en 1752 et qu'elle échut l'année suivante à messire François de la Marche qui la garda jusqu'en 1786. C'est ainsi que le 27 novembre 1761, par devant Lasnier, notaire royal « avant midy, au village du Moulin-Saulnier, paroisse de Lourdoueix, maison de la veuve de défunt François Baraudon, furent présents en leurs personnes, messire François de la Marche, écuyer, seigneur de Pierrefolle, Lourdoueix-Saint-Michel, le Moulin-Saulnier et autres lieux, demeurant en son château de Pierrefolle, paroisse de Fresselines d'une part, messire Jean Berthucat, sieur de la Ronnière, seigneur du Grand-Plaix et Plaix-Barnet (2), demeurant au bourg de Lourdouer-Saint-Michel, d'autre part et Guillaume Baraudon (3), marchand, seigneur du Plaix-Jolliet, faisant tant pour luy que pour Pierre Baraudon, son frère, aussy seigneur dudit lieu du Plaix-Jolliet, le Petit-Plaix et les Gouttes, absent, auquel iceluy Guillaume a promis de faire agréer et rattifier ces presentes, si besoin est, demeurant au château du Plaix, en ladite paroisse de Lourdouer encore d'autre part, lesquelles parties étant prêtes à entrer en contestation sur la différence des directes franches et serves de leurs dittes seigneuries du Moulin-Saulnier, du Grand-Plaix et Plaix-Barnet, du Plaix-Jolliet, le Petit-Plaix et les Gouttes, s'étant transportées ensemble sur les lieux, avec plusieurs personnes, pour reconnaître ce qui dépend de chacune des dites directes, sont convenues que celles dudit lieu du Moulin-Saulnier seront et demeureront à l'avenir au dedans les bornes qu'ils ont fait planter autour de la circonscription d'icelle, la première plantée le long du ruisseau qui descend du Pitardy en l'étang du Plaix, au-dessous de la chaussée ancienne dudit

(1) Papiers de M. l'abbé Renty.

(2) Voir plus loin, chapitre IX.

(3) Voir plus loin, chapitre VIII.

ART ET LITTÉRATURE

60. — *L'histoire, la géographie, la littérature, la musique*
(III, 2).

Les seules études qui me plurent réellement furent l'histoire, la géographie, qui n'en est que l'appendice nécessaire, la musique et la littérature. Je pourrais encore réduire ces aptitudes, en disant que je n'aimais et n'aimai réellement que la littérature et la musique, car ce qui me passionnait dans l'histoire, ce n'était pas cette philosophie que la théorie toute moderne du progrès nous a enseigné à déduire de l'enchaînement des faits.

61. — *But de l'instruction* (III, 3).

De mon temps, on procédait simultanément par plusieurs histoires séparées qui n'avaient aucun rapport entre elles. Par exemple, l'histoire sacrée et l'histoire profane étant contemporaines l'une de l'autre, il fallait les étudier en regard l'une de l'autre, sans admettre qu'elles eussent aucun lien. Quelle était la vraie, quelle était la fabuleuse ? Toutes deux étaient chargées de miracles et de fables également inadmissibles pour la raison ; mais pourquoi le Dieu des juifs était-il le seul vrai Dieu ? On ne vous le disait point, et, pour moi particulièrement, j'étais libre de rejeter le Dieu de Moïse et de Jésus, tout aussi bien que ceux d'Homère et de Virgile. « Lisez, me disait-on, prenez des notes, faites des extraits, retenez bien tout cela. Ce sont des choses qu'il faut savoir et qu'il n'est pas permis d'ignorer. »

Savoir pour savoir, voilà véritablement toute la moralité de l'éducation qui m'était donnée. Il n'était pas question de s'instruire pour se rendre meilleur, plus heureux ou plus sage. On apprenait pour devenir capable de causer avec les personnes instruites, pour être à même de lire les livres qu'on avait dans son armoire, et de tuer le temps à la campagne ou ailleurs. Et,

comme les caractères de mon espèce ne comprennent pas beaucoup qu'il soit utile de donner la réplique aux causeurs instruits, au lieu de les écouter en silence ou de ne pas les écouter du tout ; comme en général les enfants ne s'inquiètent pas de l'ennui, puisqu'ils s'amusez volontiers de tout autre chose que l'étude, il fallait leur donner un autre motif, un autre stimulant. On leur parlait alors du plaisir de satisfaire leurs parents, et on faisait appel au sentiment de l'obéissance, à la conscience du devoir. C'était encore ce qu'il y avait de meilleur à invoquer et cela réussissait assez avec moi, qui étais, par nature, indépendante dans mes idées, soumise dans les actes extérieurs.

62. — *Histoire. Latin. Versification. Arithmétique*
(III, 5).

Ce fut donc par pure affection pour ma grand'mère que j'étudiai de mon mieux les choses qui m'ennuyaient, que j'appris par cœur des milliers de vers dont je ne comprenais pas les beautés ; le latin, qui me paraissait insipide ; la versification, qui était comme une camisole de force imposée à ma poétique naturelle : l'arithmétique, qui était si opposée à mon organisation, que, pour faire une addition, j'avais littéralement des vertiges et des défaillances. Pour lui faire plaisir aussi, je m'enfonçai dans l'histoire ; mais, là, ma soumission reçut enfin sa récompense, l'histoire m'amusa prodigieusement.

Pourtant, par la raison que j'ai dite, par l'absence de théorie morale dans cette étude, elle ne satisfaisait pas l'appétit de logique qui commençait à s'éveiller en moi ; mais elle prit à mes yeux un attrait différent : je la goûtai sous son aspect purement littéraire et romanesque. Les grands caractères, les belles actions, les étranges aventures, les détails poétiques, le détail, en un mot, me passionna, et je trouvai à raconter tout cela, à y donner une forme dans mes extraits, un plaisir indicible.

63. — *Maître de musique* (III, 7).

Ce maître était l'organiste de La Châtre. Il savait la musique certainement, mais il ne la sentait nullement, et il mettait peu de conscience à me la montrer. Il s'appelait M. Gayard, et il avait la figure et la tournure ridicules. Il portait toujours la queue ficelée, les ailes de pigeon et les grands habits carrés de l'ancien régime, quoiqu'il n'eût guère qu'une cinquantaine d'années. Sous la Restauration, on a vu pendant quelque temps des particuliers reprendre ces vieux usages de coiffure et d'habillement pour témoigner de leur attachement aux *bons principes*. D'autres ne les avaient jamais quittés, et c'était sans doute par habitude de gravité que M. Fayard conservait la poudre et les culottes courtes.

Il était pourtant médiocrement grave quand il n'était plus sous les yeux du curé, à La Châtre, et de ma grand'mère, à Nohant. Il arrivait le dimanche à midi, se faisait servir un copieux déjeuner, remontait l'accord du piano et du clavecin, me donnait une leçon de deux heures, puis allait batifoler avec les servantes jusqu'au dîner. Là, il mangeait comme quatre, parlait peu, me faisait jouer ensuite devant ma grand'mère un morceau qu'il m'avait seriné plutôt qu'expliqué, et s'en allait les poches pleines de friandises qu'il se faisait donner par les femmes de chambre.

Je faisais des progrès apparents avec ce professeur, et, en réalité, je n'apprenais rien du tout, et je perdais le respect et l'amour de la musique. Il m'apportait de la musique facile, bête, soi-disant brillante. Heureusement il se glissait quelquefois à son insu de petits diamants dans ce fatras, des sonatines de Steibelt, des pages de Gluck, de Mozart, et de jolies études de Pleyel et de Clementi. La preuve que j'avais un bon sentiment musical, c'est que je discernais fort bien de moi-même ce qui valait la peine d'être étudié, et j'y portais un certain sentiment naïf qui plaisait à ma grand'mère, mais dont M. Gayard ne me tenait aucun compte. Il frappait fort et jouait carré-

ment, sans nuances, sans couleur et sans cœur. C'était exact, correct, bruyant, sans charme et sans élévation. Je le sentais et je haïssais sa manière. Avec cela il avait de grosses pattes laides, velues, grasses et sales qui me répugnaient, et une odeur de poudre mêlée à une odeur de crasse qui me faisait paraître ma leçon insupportable. Ma grand'mère devait bien savoir que c'était là un maître sans valeur et sans âme ; mais elle pensait que j'avais besoin de me délier les doigts, et comme les siens étaient de plus en plus paralysés, elle me donnait M. Gayard comme une mécanique. En effet, M. Gayard m'apprenait à remuer les doigts et il me donnait à lire beaucoup de musique, mais il ne m'enseignait rien. Jamais il ne me demanda de me rendre compte à moi-même du ton dans lequel était écrit le morceau qu'il me faisait jouer, ni du mouvement, encore moins du sentiment et de la pensée musicale. Il me fallait deviner tout cela, car j'avais oublié toutes les règles que ma grand'mère m'avait enseignées si clairement et qu'il eût été bon de repasser sans cesse en les appliquant. Je les appliquais d'instinct et ne les savais plus. Quand je faisais quelque faute, M. Gayard me débitait des calembours et des coq-à-l'âne en forme de critique. *C'est ainsi que je travaillais*, disait-il, *la dernière fois qu'on me mit à la porte* ; ou bien il avait des sentences en latin de collège,

Aspice Pierrot pendu,
Quod fa dièse n'a pas rendu.

Et toute la leçon se passait ainsi, à moins qu'il ne préférât dormir auprès du poêle, ou se promener dans la chambre en mangeant des pruneaux ou des noisettes, car il mangeait toujours et ne se souciait guère d'autre chose.

64. — *Une description* (III, 12).

On envoya à ma mère une de mes *descriptions* pour lui faire voir comme je devenais habile et savante ; elle me répondit : *Tes belles phrases m'ont bien fait rire ; j'es-*

père que tu ne vas pas te mettre à parler comme ça. Je ne fus nullement mortifiée de l'accueil fait par elle à mon élucubration poétique ; je trouvai qu'elle avait parfaitement raison, et je lui répondis : « Sois tranquille, ma petite mère, je ne deviendrai pas une pédante, et, quand je voudrai te dire que je t'aime, que je t'adore, je te le dirai tout bonnement comme le voilà dit. »

65. — *L'Iliade et la Jérusalem délivrée* (III, 14).

Vers l'âge de onze ans, je lus *l'Iliade* et *la Jérusalem délivrée*. Ah ! que je les trouvai courtes, que je fus contrariée d'arriver à la dernière page ! Je devins triste et comme malade de chagrin de les voir sitôt finies. Je ne savais plus que devenir ; je ne pouvais plus rien lire ; je ne savais auquel de ces deux poèmes donner la préférence ; je comprenais qu'Homère était plus beau, plus grand, plus simple ; mais le Tasse m'intéressait et m'intriguait davantage. C'était plus romanesque, plus de mon temps et de mon sexe. Il y avait des situations dont j'aurais voulu que le poète ne me fit jamais sortir, Herminie chez les bergers, par exemple, ou Clorinde délivrant du bûcher Olinde et Sophronie. Quels tableaux enchantés je voyais se dérouler autour de moi !

66. — *Religion* (III, 15).

Puisqu'on ne m'enseignait aucune religion, je m'aperçus qu'il m'en fallait une et je m'en fis une.

J'arrangeai cela très secrètement en moi-même ; religion et roman poussèrent de compagnie dans mon âme.

67. — *L'Évangile* (III, 16).

L'Évangile et le drame divin de la vie et de la mort de Jésus m'arrachaient en secret des torrents de larmes.

68. — *Attrait du mystère* (III, 16).

Cet attrait du mystère n'est pas un phénomène de mon organisation. Que toutes les mères se rappellent leur enfance, qu'elles oublient trop quand elles élèvent leurs filles. Cet état de l'âme qui se cherche elle-même est inhérent à l'enfance, et surtout à l'enfance de la femme. Il ne faut ni contrarier brutalement ce penchant, ni le trop laisser se développer. J'ai vu des mères, d'une surveillance indécate et jalouse, soupçonner toujours quelque impureté dans la chaste rêverie de leurs filles et jeter des pierres ou des ordures dans ce lac tranquille et pur qui ne reflétait encore que le ciel. J'en ai vu d'autres qui laissaient toutes les ordures du dehors y tomber sans se douter de rien. C'est bien difficile, c'est parfois quasi impossible de voir au fond de cette eau dormante, et c'est à cause de cela qu'on ne saurait trop s'en préoccuper.

69. — *Le jeu* (III, 21).

Bien souvent nous laissons quenouilles, moutons ou corbeilles pour nous livrer à une gymnastique échevelée, grimper sur les arbres, ou nous précipiter du haut en bas des montagnes de gerbes entassées dans la grange, jeu délirant, je l'avoue, et que j'aimerais encore si je l'osais.

Ces accès de mouvement et de gaieté enivrante me faisaient trouver plus de plaisir encore à retomber dans mes contemplantions, et mon cerveau excité physiquement était plus riche d'images et de fantaisie. Je le sentais et ne m'en faisais pas faute.

70. — *L'Agriculture* (III, 33).

Il m'emmenait voir nos champs et nos prés, assurant que je devais me mettre au courant de ma fortune et que je ne pouvais de trop bonne heure me rendre compte de mes dépenses

et de mes recettes. Il me disait : « Voilà un morceau de terre qui vous appartient. Il a coûté tant, il vaut tant, il rapporte tant. » Je l'écoutais d'un air de complaisance, et, lorsqu'au bout d'un instant il voulait me faire répéter ma leçon de propriétaire, il se trouvait que je ne l'avais pas entendue, ou que je l'avais déjà oubliée. Ses chiffres ne me disaient rien ; je savais très bien dans quel blé poussaient les plus belles nielles et les plus belles gesses sauvages, dans quelle haie je trouverais des coronilles et des saxifrages, dans quel pré des mousserons ou des morilles, sur quelles fleurs, au bord de l'eau, se posaient les demoiselles vertes et les petits hannetons bleus ; mais il m'était impossible de lui dire si nous étions sur nos terres ou sur celles du voisin, où était la limite du champ, combien d'ares, d'hectares ou de centiares renfermait cette limite, si la terre était de première ou de troisième qualité, etc. Je le désespérais, j'étouffais des bâillements spasmodiques et je finissais par lui dire des folies qui le faisaient rire et gronder en même temps. « Ah ! pauvre tête, pauvre cervelle, disait-il en soupirant. C'est absolument comme son père ; de l'intelligence pour certaines choses inutiles et brillantes, mais néant en fait de notions pratiques ! pas de logique, pas un grain de logique ! » Que dirait-il donc aujourd'hui s'il savait que, grâce à ses explications, j'ai pris une telle aversion pour la possession de la terre que je ne suis pas plus avancée à quarante-cinq ans que je ne l'étais à douze ! Je l'avoue à ma honte, je ne connais pas mes terres d'avec celles du voisin, et, quand je me promène à trois pas de ma maison, j'ignore absolument chez qui je suis.

71. — *Le monde fantastique* (III, 46).

Il n'est point d'animaux insignifiants, il n'est point d'objets inanimés que le paysan ne fasse entrer dans son monde fantastique, et le christianisme du moyen âge, qui est encore le sien, est tout aussi fécond en personnifications mythologiques que les religions antérieures.

J'étais avide de tous ces récits, j'aurais passé la nuit à les entendre, mais ils me faisaient beaucoup de mal ; ils m'ôtaient le sommeil. Mon frère, plus âgé que moi de cinq ans, en avait été plus affecté encore, et son exemple me confirma dans la croyance où je suis que les races d'origine rustique ont la faculté de l'hallucination. Il tenait à cette race par sa mère, et il avait des visions, tandis que, malgré la fièvre de peur et les rêves sinistres de mon sommeil, je n'en avais pas. Vingt ans plus tard, il m'affirmait sous serment avoir entendu claquer le fouet du follet dans les écuries et le battoir des lavandières de nuit au bord des sources.

72. — *Catéchisme, confession, 1^{re} communion* (III, 51).

J'ai appris le catéchisme comme un perroquet, sans chercher à le comprendre et sans songer à en railler les mystères, mais bien décidée à n'en pas croire, à n'en pas retenir un mot aussitôt que l'affaire serait bâclée, comme on disait chez nous. La confession me causa une extrême répugnance. Ma grand'mère qui savait que le bon curé de Saint-Chartier parlait et pensait un peu crûment, me confia à un autre bon vieux curé, celui de La Châtre, qui avait plus d'éducation, et qui, je dois le dire, respecta l'ignorance de mon âge et ne m'adressa aucune de ces questions infâmes par lesquelles il arrive souvent au prêtre de souiller, sciemment ou non, la pudeur de l'enfance. On ne mit entre mes mains aucun formulaire, aucun examen de conscience, et on me dit simplement d'accuser les fautes dont je me sentais coupable.

Je me trouvai fort embarrassée. J'en voyais bien quelques-unes, mais il me semblait que ce n'était pas assez pour que M. le curé pût s'en contenter. D'abord j'avais menti une fois à ma mère pour sauver Rose, et souvent depuis à Deschartres pour sauver Hippolyte. Mais je n'étais pas menteuse, je n'avais aucun besoin de l'être, et Rose elle-même, me brutalisant toujours avant de m'interroger, ne faisait pas de ma servitude une nécessité de dissimulation. J'avais été un peu gourmande,

mais il y avait si longtemps que je m'en souvenais à peine. J'avais toujours vécu au milieu de personnes si chastes, que je n'avais même pas l'idée de quelque chose de contraire à la chasteté. J'avais été irritable et violente ; depuis que je me portais bien, je n'avais plus sujet de l'être. De quoi donc pouvais-je m'accuser, à moins que ce ne fût d'avoir préféré parfois le jeu à l'étude, d'avoir déchiré mes robes et perdu mes mouchoirs, griefs que ma bonne qualifiait *d'enfance terrible* ?

En vérité je ne sais pas de quoi peut s'accuser un enfant de douze ans, à moins que le malheureux n'ait été déjà souillé par des exemples et des influences hideuses, et dans ce cas-là c'est la confession d'autrui qu'il a à faire.

J'avais si peu de choses à dire, que cela ne valait pas la peine de déranger un curé ; le mien s'en contenta et me donna pour pénitence de réciter l'oraison dominicale en sortant du confessionnal. Cela me parut fort doux ; car cette prière est belle, sublime et simple, et je l'adressai à Dieu de tout mon cœur ; mais je ne me sentais pas moins humiliée de m'être agenouillée devant un prêtre pour si peu.

Au reste, jamais première communion ne fut si lestement expédiée. J'allais une fois par semaine à La Châtre. Le curé me faisait une petite instruction de cinq minutes, je savais mon catéchisme sur le bout du doigt dès la première semaine. La veille du jour fixé, on m'envoya passer la soirée et la nuit chez une bonne et charmante dame de nos amies. Elle avait deux enfants plus jeunes que moi. Sa fille Laure, belle et remarquable personne à tous égards, a épousé depuis mon ami Fleury, fils de Fleury l'ami de mon père. Il y avait encore d'autres enfants dans la maison ; je m'y amusai énormément car on joua à toutes sortes de jeux sous l'œil des bons parents, qui prirent part à notre innocente gaieté, et j'allai dormir si fatiguée d'avoir ri et sauté que je ne me souvenais plus du tout de la solennité du lendemain.

Madame Decerfz, cette charmante et excellente femme qui voulait bien m'accompagner à l'église dans *mes dévotions*, m'a souvent rappelé depuis combien j'étais folle et bruyante

lorsque je me trouvais dans sa famille au retour de l'église. Sa mère, une bien excellente femme aussi, lui disait alors : « Mais voilà un enfant bien peu recueilli, et ce n'est pas ainsi que de mon temps l'on se préparait aux sacrements. — Je ne lui vois faire aucun mal, répondait M^{me} Decerfz : elle est gaie donc elle a la conscience bien légère, et le rire des enfants est une musique pour le bon Dieu. »

Le lendemain matin, ma grand'mère arriva. Elle s'était décidée à assister à ma première communion, non sans peine, je crois ; car elle n'avait pas mis le pied dans une église depuis le mariage de mon père. M^{me} Decerfz me dit de lui demander sa bénédiction et le pardon des déplaisirs que je pouvais lui avoir causés, ce que je fis de meilleur cœur que devant le prêtre. Ma bonne maman m'embrassa et me conduisit à l'église.

Aussitôt que j'y fus, je commençai à me demander ce que j'allais faire ; je n'y avais pas encore songé. Je me sentais si étonnée de voir ma grand'mère dans une église ! Le curé m'avait dit qu'il fallait croire, sinon commettre un sacrilège : je n'avais pas le moindre désir d'être sacrilège, pas la plus légère velléité de révolte ou d'impiété, mais je ne croyais pas. Ma bonne maman m'avait empêchée de croire, et cependant elle m'avait ordonné de communier. Je me demandai si elle et moi nous ne faisons pas un acte d'hypocrisie, et, bien que j'eusse l'air aussi calme et aussi sérieux que j'avais paru insouciant et dissipée la veille, je me sentis fort mal à l'aise, et j'eus deux ou trois fois la pensée de me lever et de dire à ma grand'mère : « En voilà assez ; allons-nous-en. »

Mais tout à coup il me vint à l'esprit un commentaire qui me calma. Je repassai la cène de Jésus dans mon esprit, et ces paroles : « *Ceci est mon corps et mon sang* » ne me parurent plus qu'une métaphore ; Jésus était trop saint et trop grand pour avoir voulu tromper ses disciples. Il les avait conviés à un repas fraternel, il les avait invités à rompre le pain ensemble en mémoire de lui. Je ne sentis plus rien de moquable dans l'institution de la cène, et, me trouvant à la balustrade auprès d'une vieille pauvre qui reçut dévotement l'hostie avant moi, j'eus la première idée de la significa-

tion de ces agapes de l'égalité dont l'Église avait, selon moi, méconnu ou falsifié le symbole.

Je revins donc fort tranquille de la sainte table, et le contentement d'avoir trouvé une solution à ma petite anxiété donna, m'a-t-on dit depuis, une expression nouvelle à ma figure. Ma grand'mère, attendrie et effrayée, partagée peut-être entre la crainte de m'avoir rendue dévote et celle de m'avoir fait mentir à moi-même, me pressa doucement contre son cœur quand je revins auprès d'elle, et laissa tomber des larmes sur mon voile.

Tout cela fut énigmatique pour moi ; j'attendais qu'elle me donnât, le soir, une explication sérieuse de l'acte qu'elle m'avait fait accomplir et de l'émotion qu'elle avait laissée paraître. Il n'en fut rien. On me fit faire une seconde communion huit jours après, et puis, on ne me reparla plus de religion, il n'en fut pas plus question que si rien ne s'était passé.

73. — *Le travail réglé* (III, 55).

Quand je revenais à la maison, fatiguée de ces débats, je retombais dans mes accès de mélancolie. Je me replongeais dans la lecture, et ma grand'mère avait bien un peu de peine à me remettre au travail réglé. Rien ne ressemble plus à l'artiste que l'enfant. Il a ses veines de labeur et de paresse, ses soifs ardentes de production, ses lassitudes pleines de dégoût. Ma grand'mère n'avait jamais eu le caractère de l'artiste, bien qu'elle en eût certaines facultés ; j'ignore si elle avait eu une enfance. C'était une nature si calme, si régulière, si unie, qu'elle ne comprenait pas les engouements et les défaillances de la mienne. Elle me donnait si peu de besogne (et c'était là le mal), qu'elle s'étonnait de m'en voir accablée parfois, et comme, en d'autres jours, j'en faisais volontairement quatre fois datantage, elle m'accusait de caprice et de résistance raisonnée. Elle se trompait, je ne me gouvernais pas moi-même, voilà tout. Elle me grondait toujours avec affection, mais avec une certaine amertume, et elle avait tort : elle voulait m'obli-

ger à me vaincre, m'habituer à me régulariser, et en cela elle avait raison.

74. — *Le monde* (III, 73).

La fortune et l'instruction, les belles manières, le bel esprit, ce qu'on appelait *le monde* m'apparut sous des formes sensibles, telles que je pouvais les concevoir. « Cela se réduit, pensai-je, à devenir une belle demoiselle bien pimpante, bien guindée, bien érudite, tapant sur un piano devant des personnes qui approuvent sans écouter et sans comprendre, ne se souciant de personne, aimant à briller, aspirant à un riche mariage, vendant sa liberté et sa personnalité pour une voiture, un écusson, des chiffons et quelques écus. Cela ne me va point et ne m'ira jamais.

75. — *Jardins d'enfants* (III, 79).

Je me réjouis en apprenant qu'il était permis de prendre un petit coin dans les massifs et de le cultiver à sa guise. Cet amusement n'étant recherché que des toutes petites, il me sembla que la terre et le travail ne me manqueraient pas.

76. — *L'amour de la captivité* (III, 82).

Quoique je fusse des moins riches et que je n'eusse jamais connu le grand luxe, et quoique nous fussions passablement traitées au couvent, il y avait certes une grande différence sous le rapport de la vie matérielle entre Nohant et le cloître. En outre, la claustration, l'air de Paris, la continuité absolue d'un même régime, que je regarde comme funeste aux développements successifs ou aux modifications continuelles de l'organisation humaine, me rendirent bientôt malade et languissante. En dépit de tout cela, je passai là trois ans sans

regretter le passé, sans aspirer à l'avenir, et me rendant compte de mon bonheur dans le présent; situation que comprendront tous ceux qui ont souffert et qui savent que la seule félicité humaine pour eux est l'absence des maux excessifs; situation exceptionnelle pourtant pour les enfants des riches et que mes compagnes ne comprenaient pas, quand je leur disais que je ne désirais pas la fin de ma captivité.

Nous étions cloîtrées dans toute l'acception du mot. Nous ne sortions que deux fois par mois et nous ne découchions qu'au jour de l'an. On avait des vacances, mais je n'en eus point, ma grand'mère disant qu'elle aimait mieux ne pas interrompre mes études, afin de pouvoir me laisser moins longtemps au couvent.

77. — *Transformations du caractère* (III, 84).

Durant ces trois années, mon être moral subit des modifications que je n'aurais jamais pu prévoir et que ma grand'mère vit avec beaucoup de peine, comme si en me mettant là elle n'eût pas dû les prévoir elle-même. La première année, je fus plus que jamais l'enfant terrible que j'avais commencé d'être, parce qu'une sorte de désespoir, ou tout au moins de *désespérance* dans mes affections me poussait à m'étourdir et à m'enivrer de ma propre espièglerie. La seconde année, je passai presque subitement à une dévotion ardente et agitée. La troisième année, je me maintins dans un état de dévotion calme, ferme et enjouée. La première année, ma grand'mère me gronda beaucoup dans ses lettres. La seconde, elle s'effraya de ma dévotion plus qu'elle n'avait fait de ma mutinerie. La troisième, elle parut à demi satisfaite et me témoigna un contentement qui n'était pas sans mélange d'inquiétude.

78. — *La décoration des classes* (III, 90).

Mon premier mouvement en entrant dans la petite classe fut pénible. Nous y étions entassées une trentaine dans

une salle sans étendue et sans élévation suffisantes. Les murs revêtus d'un vilain papier jaune d'œuf, le plafond sale et dégradé, des bancs, des tables et des tabourets malpropres, un vilain poêle qui fumait, une odeur de poulailler mêlée à celle du charbon, un vilain crucifix de plâtre, un plancher tout brisé, c'était là que nous devons passer les deux grands tiers de la journée, les trois quarts en hiver, et nous étions en hiver précisément.

Je ne trouve rien de plus maussade que cette coutume des maisons d'éducation de faire de la salle des études l'endroit le plus triste et le plus navrant ; sous prétexte que les enfants gâteraient les meubles et dégraderaient les ornements, on ôte de leur vue tout ce qui serait un stimulant à la pensée ou un charme pour l'imagination. On prétend que les gravures et les enjolivements, même les dessins d'un papier sur la muraille, leur donneraient des distractions. Pourquoi orne-t-on de tableaux et de statues les églises et les oratoires, si ce n'est pour élever l'âme et la ranimer dans ses langueurs par le spectacle d'objets vénérés ? Les enfants, dit-on, ont des habitudes de malpropreté ou de maladresse. Ils jettent l'encre partout, ils aiment à détruire. Ces goûts et ces habitudes ne leur viennent pourtant pas de la maison paternelle, où on leur apprend à respecter ce qui est beau ou utile et où, dès qu'ils ont l'âge de raison, ils ne pensent point à commettre tous ces dégâts qui n'ont tant d'attraits pour eux, dans les pensions et dans les collèges, que parce que c'est une sorte de vengeance contre la négligence ou la parcimonie dont ils sont l'objet. Mieux vous les logeriez, plus ils seraient soigneux. Ils regarderaient à deux fois avant de salir un tapis ou de briser un cadre. Ces vilaines murailles nues où vous les enfermez leur deviennent bientôt un objet d'horreur, et ils les renverseraient s'ils le pouvaient. Vous voulez qu'ils travaillent comme des machines, que leur esprit, détaché de toute préoccupation, fonctionne à l'heure et soit inaccessible à tout ce qui fait la vie et le renouvellement de la vie intellectuelle. C'est faux et impossible. L'enfant qui étudie a déjà tous les besoins de l'artiste qui crée. Il faut qu'il respire un air pur, qu'il ait un peu les aises de son

corps, qu'il soit frappé par les images extérieures et qu'il renouvelle à son gré la nature de ses pensées par l'appréciation de la couleur et de la forme. La nature lui est un spectacle continuel. En l'enfermant dans une chambre nue, malsaine et triste, vous étouffez son cœur et son esprit aussi bien que son corps. Je voudrais que tout fût riant dès le berceau autour de l'enfant des villes. Celui des campagnes a le ciel et les arbres, les plantes et le soleil. L'autre s'étiôle trop souvent, au moral et au physique, dans la saleté chez le pauvre, dans le mauvais goût chez le riche, dans l'absence du goût chez la classe moyenne.

Pourquoi les Italiens naissent-ils en quelque sorte avec le sentiment du beau ? Pourquoi un maçon de Vérone, un petit marchand de Venise, un paysan de la campagne de Rome aiment-ils à contempler les beaux monuments ? Pourquoi comprennent-ils les beaux tableaux, la bonne musique, tandis que nos prolétaires, plus intelligents sous d'autres rapports, et nos bourgeois, élevés avec plus de soin, aiment le faux, le vulgaire, le laid même dans les arts, si une éducation spéciale ne vient redresser leur instinct ? C'est que nous vivons dans le laid et dans le vulgaire ; c'est que nos parents n'ont pas de goût et que nous passons le mauvais goût traditionnel à nos enfants.

79. — *Un mauvais type d'institutrice* (III, 91).

Entourer l'enfance d'objets agréables et nobles en même temps qu'instructifs né serait qu'un détail. Il faudrait, avant tout, ne la confier qu'à des êtres distingués soit par le cœur, soit par l'esprit. Je ne conçois donc pas que nos religieuses si belles, si bonnes et douées de si nobles ou si suaves manières, eussent mis à la tête de la petite classe une personne d'une tournure, d'une figure et d'une tenue repoussantes, avec un langage et un caractère à l'avenant. Grasse, sale, voûtée, bigote, bornée, irascible, dure jusqu'à la cruauté, sournoise, vindicative, elle fut, dès la première vue, un objet de dégoût

moral et physique pour moi, comme elle l'était déjà pour toutes mes compagnes.

Il est des natures antipathiques qui ressentent l'aversion qu'elles inspirent et qui ne peuvent jamais faire le bien, en eussent-elles envie, parce qu'elles éloignent les autres de la bonne voie, rien qu'en les prêchant, et qu'elles sont réduites à *faire leur propre salut* isolément, ce qui est la chose la plus stérile et la moins pieuse du monde. Mademoiselle D*** était de ces natures-là. Je serais injuste envers elle si je ne disais pas le pour et le contre. Elle était sincère dans sa dévotion et rigide pour elle-même ; elle y portait une exaltation farouche qui la rendait intolérante et détestable, mais qui eût été une sorte de grandeur, si elle eût vécu au désert comme les anachorètes, dont elle avait la foi. Dans ses rapports avec nous, son austérité devenait féroce ; elle avait de la joie à punir, de la volupté à gronder, et, dans sa bouche, gronder c'était insulter et outrager. Elle mettait de la perfidie dans ses rigueurs et feignait de sortir (ce qu'elle n'aurait jamais dû faire tant qu'elle tenait la classe) pour écouter aux portes le mal que nous disions d'elle et nous surprendre avec délices en flagrant délit de sincérité. Puis elle nous punissait de la manière la plus bête et la plus humiliante. Elle nous faisait, entre autres platitudes, baiser la terre pour ce qu'elle appelait nos mauvaises paroles. Cela faisait partie de la discipline du couvent ; mais les religieuses se contentaient du simulacre et feignaient de ne pas voir que nous baisions notre main en nous baissant vers le carreau, tandis que mademoiselle D*** nous poussait la figure dans la poussière et nous l'eût brisée si nous eussions résisté.

Il était facile de voir que sa personnalité dominait sa rigidité et qu'elle ressentait une sorte de rage d'être haïe. Il y avait dans la classe une pauvre petite Anglaise de cinq à six ans, pâle, délicate, malade, un véritable *chacrot*, comme nous disons en Berry pour désigner le plus maigre et le plus fragile oisillon de la couvée. Elle s'appelait Mary Eyre, et mademoiselle D*** faisait son possible pour s'intéresser à elle et peut-être même pour l'aimer maternellement. Mais cela

était si peu dans sa nature hommasse et brutale qu'elle n'en pouvait venir à bout. Si elle la réprimandait, elle la frappait de terreur ou l'irritait au point qu'elle était forcée ensuite, pour ne pas céder, de l'enfermer ou de la battre. Si elle s'humanisait jusqu'à plaisanter et vouloir jouer avec elle, c'était comme un ours ferait avec une sauterelle. La petite enrageait et criait toujours, soit par espièglerie mutine, soit par colère et désespoir. Du matin au soir c'était une lutte agaçante, insupportable à voir et à entendre, entre cette vilaine grosse femme et ce maussade et malheureux petit enfant, et tout cela sans préjudice des emportements et des rigueurs dont nous étions toutes l'objet tour à tour.

J'avais désiré entrer à la petite classe, par un sentiment de modestie assez ordinaire chez les enfants dont les parents sont trop vains ; mais je me sentis bientôt humiliée et navrée d'être sous la férule de ce vieux père fouetteur en cotillons sales. Elle se levait de mauvaise humeur, elle se couchait de même. Je ne fus pas trois jours sous ses yeux sans qu'elle me prit en grippe et sans qu'elle me fit comprendre que j'allais avoir à faire à une nature aussi violente que celle de Rose, moins la franchise, l'affection et la bonté du cœur. Au premier regard attentif dont elle m'honora : « *Vous me paraissez une personne fort dissipée,* » me dit-elle et, dès ce moment, je fus classée parmi ses pires antipathies : car la gaieté lui faisait mal, le rire de l'enfance lui faisait grincer les dents, la santé, la bonne humeur, la jeunesse, en un mot, étaient des crimes à ses yeux.

80. — *L'expansion avec les enfants* (III, 143).

Les enfants sont portés à abuser de l'expansion qu'on a avec eux, aussi les pensionnaires avaient-elles peu de respect pour cette bonne petite nonne. Les Anglaises surtout regardaient comme un travers le laisser-aller affectueux de ses manières. Il n'y a pas à dire, au couvent comme ailleurs, j'ai toujours trouvé cette race hautaine et guindée à la surface.

81. — *Religieuses, leur bonté* (III, 155).

En général, on était bon comme Dieu dans cette grande famille féminine. Je n'y ai pas rencontré une seule méchante compagne, et parmi les religieuses et les maîtresses, sauf mademoiselle D^{***}, je n'ai trouvé que tendresse ou tolérance.

82. — *La claustration et la règle* (III, 164).

Celles qui, comme Anna, n'avaient pas de famille et dont les jours de sortie n'étaient rien moins que gais, rêvaient un monde de plaisirs, de bals, de délices, de voyages, que sais-je ! tout ce qui était la liberté et l'absence d'occupations réglées. La claustration et la règle sont apparemment ce qu'il y a de plus antipathique à l'adolescence.

83. — *Éducation monastique* (III, 168).

La grande erreur de l'éducation monastique est de vouloir exagérer la chasteté. On nous défendait de nous promener deux à deux, il fallait être au moins trois ; on nous défendait de nous embrasser ; on s'inquiétait de nos correspondances innocentes, et tout cela nous eût donné à penser si nous eussions eu en nous-mêmes seulement le germe des mauvais instincts qu'on nous supposait apparemment. Je sais que j'en eusse été fort blessée, pour ma part, si j'eusse compris le motif de ces prescriptions bizarres. Mais la plupart d'entre nous, élevées simplement et chastement dans leurs familles, n'attribuaient ce système de réserve excessive qu'à l'esprit de dévotion, qui restreint l'élan des affections humaines en vue d'un amour exclusif pour le Créateur.

84. — *Vie en commun, solitude et recueillement* (III, 174).

On y dormait mal, parce qu'il y avait toujours quelque petite qui criait de peur ou de colique au milieu de la nuit. Et puis, n'être pas *chez soi*, ne pas se sentir seule une heure dans la journée ou dans la nuit, c'est quelque chose d'antipathique pour ceux qui aiment à rêver et à contempler. La vie en commun est l'idéal du bonheur entre gens qui s'aiment. Je l'ai senti au couvent, je ne l'ai jamais oublié ; mais il faut à tout être pensant ses heures de solitude et de recueillement. C'est à ce prix seulement qu'il goûte la douceur de l'association.

85. — *Avantages du latin* (III, 180).

Le peu de latin que Deschartres m'avait appris me servait à comprendre une partie des offices, et je me mis à les écouter et à trouver dans les psaumes récités par les religieuses une poésie et une simplicité admirables.

86. — *La confession au couvent* (III, 192).

On nous envoyait à confesse, bon gré, mal gré, tous les mois, usage détestable qui violentait la conscience et condamnait à l'hypocrisie celles qui n'avaient pas le courage de la résistance.

87. — *Effets du couvent* (III, 213).

Je suivais les études avec soumission, avec le plus d'attention possible ; mais en réalité, depuis que j'étais dévote, je ne faisais pas plus de progrès que je n'avais fait de besogne auparavant. Je n'avais pas d'autre but que celui de me soumet-

tre à la règle, et mon mysticisme me commandant d'immoler toutes les vanités du monde, je ne voyais pas qu'une sœur converse eût besoin de savoir jouer du piano, dessiner et de connaître l'histoire. Aussi, après trois années de couvent, en suis-je sortie beaucoup plus ignorante que je n'y étais entrée. J'y avais même perdu ces accès d'amour pour l'étude dont je m'étais sentie prise de temps en temps à Nohant.

88. — *Filles de grande maison et de négociants (comparaison)* (III, 250).

J'avais donc vu notre personnel s'augmenter rapidement d'une quantité de charmantes filles de négociants ou d'industriels, tout aussi bien élevées déjà, et pour la plupart plus intelligentes (ceci était même remarquable et remarqué) que les petites personnes de grande maison.

89. — *Tableau de l'emploi du temps* (III, 259).

J'éprouvai même le besoin de rentrer dans la règle, et je m'en traçai une dont je ne me départis pas tant que je fus seule et maîtresse de mes heures. Je me fis naïvement un *tableau* de l'emploi de ma journée. Je consacrais une heure à l'histoire, une au dessin, une à la musique, une à l'anglais, une à l'italien, etc. Mais le moment de m'instruire réellement un peu n'était pas encore venu. Au bout d'un mois je n'avais fait encore que résumer, sur des cahiers *ad hoc*, mes petites études du couvent, lorsqu'arrivèrent, invitées par ma bonne maman, madame de Pontcarré et sa charmante fille Pauline, ma blonde et enjouée compagne de couvent.

90. — *L'éducation religieuse* (III, 273).

Je n'avais point passé une semaine dans la véritable intimité de ma grand'mère sans m'aviser du peu d'instruction que

j'avais acquise au couvent et sans reconnaître avec le sincère Deschartres que j'étais, selon son expression favorite, d'une *ignorance crasse*. Le désir de ne pas impatienter la bonne maman, qui me reprochait bien un peu vivement quelquefois de lui avoir fait dépenser trois années de couvent pour ne rien apprendre, me poussa, plus que la curiosité ou l'amour-propre, à vouloir m'instruire un peu. Je souffrais de lui entendre dire que l'éducation religieuse était abrutissante, et j'apprenais un peu en cachette, afin de lui en laisser attribuer l'honneur à mes religieuses.

91. — *Journaux* (III, 274).

J'avais pris sur moi de lui lire les journaux ou de rester à dessiner dans sa chambre pendant que Deschartres les lui lisait. Cela m'était particulièrement odieux. Je ne saurais dire pourquoi cette chronique journalière du monde réel m'attristait profondément. Elle me sortait de mes rêves, et je crois que la jeunesse ne vit pas d'autre chose que de la contemplation du passé, ou de l'attente de l'inconnu.

92. — *L'exercice du cheval* (III, 283).

C'est grâce à ce mouvement salutaire que je sentis tout à coup ma résolution de m'instruire cesser d'être un devoir pénible et devenir un attrait tout-puissant par lui-même.

93. — *L'imitation de J.-C.* (III, 287).

Voilà, non pas le véritable esprit de l'Évangile, mais la véritable loi du prêtre, la vraie prescription de l'Église orthodoxe : « Quitte-toi, abîme-toi, méprise-toi ; détruis ta raison, confonds ton jugement ; fuis le bruit des paroles humaines. Rampe, et fais-toi poussière sous la loi du mystère divin ;

n'aime rien, n'étudie rien, ne sache rien, ne possède rien, ni dans tes mains ni dans ton âme. Deviens une abstraction fondue et prosternée dans l'abstraction divine ; méprise l'humanité, détruis la nature ; fais de toi une poignée de cendres, et tu seras heureux. Pour avoir tout, il faut tout quitter. » Ainsi se résume ce livre à la fois sublime et stupide, qui peut faire des saints, mais qui ne fera jamais un homme.

94. — *Poètes et moralistes* (III, 310).

Les poètes et les moralistes à formes éloquentes ont agi en moi plus que les métaphysiciens et les philosophes profonds pour y conserver la foi religieuse.

95. — *Le précepteur Deschartres* (III, 336).

Deschartres n'avait jamais vu le monde à un point de vue pratique. Dans son amour pour la domination, il n'acceptait aucune entrave à ses jugements, rapportant tout à sa sagesse, à son *omnicompétence*, infaillible à ses propres yeux,

Et comme du fumier regardait tout le monde,

excepté ma grand'mère, lui et moi ; il ne riait pourtant pas comme moi de la critique. Elle le mettait en colère ; il s'indignait jusqu'à l'invective furibonde contre les sottes gens qui se permettaient de blâmer mon peu d'égards pour leurs coutumes.

Il faut dire aussi qu'il s'ennuyait. Il avait une vie extraordinairement active, dont il lui fallait retrancher beaucoup depuis la maladie de ma grand'mère. Il avait acheté, avec ses économies, un petit domaine à dix ou douze lieues de chez nous, où il allait autrefois passer des semaines entières. N'osant plus découcher, dans la crainte de retrouver sa malade plus compromise, il commençait à étouffer dans son embonpoint bilieux. Et puis, surtout, il était privé de la société

de cette amie qui lui avait tenu lieu de tout ce qu'il avait ignoré dans la vie. Il avait besoin de s'attacher exclusivement à quelqu'un et de lui reporter l'admiration et l'engouement qu'il n'accordait à personne autre. J'étais donc devenue son Dieu, et peut-être plus encore que ma grand'mère ne l'avait jamais été, puisqu'il me regardait comme son ouvrage et croyait pouvoir s'aimer en moi, comme dans un reflet de ses perfections intellectuelles.

Bien qu'il m'assommât souvent, je consentais à satisfaire son besoin de discuter et de dissertar, en lui sacrifiant des heures que j'aurais préféré donner à mes propres recherches. Il croyait tout savoir et il se trompait. Mais comme il savait beaucoup de choses et possédait une mémoire admirable, il n'était pas ennuyeux à l'intelligence : seulement, il était fatigant pour le caractère, à cause de l'exubérance de vanité du sien. Avec la figure la plus refrognée et le langage le plus absolu qui se puissent imaginer, il avait soif de quelques moments de gaieté et d'abandon. Il plaisantait lourdement, mais il riait de bon cœur quand je le plaisantais. Enfin il souffrait tout de moi, et, tandis qu'il prenait en aversion violente quiconque ne l'admirait pas, il ne pouvait se passer de mes contradictions et de mes taquineries. Ce dogue hargneux était un chien fidèle, et, mordant tout le monde, se laissait tirer les oreilles par l'enfant de la maison.

96. — *L'impossible* (III, 346).

J'entreprenais l'impossible, parce que rien ne semble impossible aux enfants.

97. — *La prière* (III, 354).

Je crois encore à ce que les chrétiens appellent la grâce. Qu'on nomme comme on voudra les transformations qui s'opèrent en nous quand nous appelons énergiquement le principe

divin de l'infini au secours de notre faiblesse ; que ce bienfait s'appelle secours ou assimilation ; que notre aspiration s'appelle prière ou exaltation d'esprit, il est certain que l'âme se retrempe dans les élans religieux. Je l'ai toujours éprouvé d'une manière si évidente pour moi, que j'aurais mauvaise grâce à en matérialiser l'expression sous ma plume. Prier comme certains dévots pour demander au ciel la pluie ou le soleil, c'est-à-dire des pommes de terre et des écus, pour conjurer la grêle ou la foudre, la maladie ou la mort, c'est de l'idolâtrie pure ; mais lui demander le courage, la sagesse, l'amour, c'est ne pas intervertir l'ordre de ses lois immuables, c'est puiser à un foyer qui ne nous attirerait pas sans cesse si, par sa nature, il n'était pas capable de nous réchauffer.

98. — *Tentation du suicide* (III, 354).

Je priai donc et reçus la force de résister à la tentation du suicide. Elle fut quelquefois si vive, si subite, si bizarre, que je pus bien constater que c'était une espèce de folie dont j'étais atteinte. Cela prenait la forme d'une idée fixe et frisait par moments la monomanie. C'était l'eau surtout qui m'attirait comme un charme mystérieux. Je ne me promenais plus qu'au bord de la rivière, et, ne songeant plus à rechercher les sites agréables, je la suivais machinalement jusqu'à ce que j'eusse trouvé un endroit profond. Alors, arrêtée sur le bord et comme enchaînée par un aimant, je sentais dans ma tête comme une gaieté fébrile en me disant : « Comme c'est aisé ! Je n'aurais qu'un pas à faire ! »

99. — *Comment on combat les idées de suicide* (III, 356).

Deschartres ne fit pas comme le maître d'école de la fable, qui débite son sermon avant de songer à sauver l'enfant ; mais le sermon, pour venir après le secours, n'en fut pas moins rude. Le chagrin et l'inquiétude le rendaient parfois littérale-

ment furieux. Il me traita d'abord d'*animal*, de *bête brute*, tout son vocabulaire y passa. Comme il était d'une pâleur livide et que de grosses larmes coulaient avec ses injures, je l'embrassai sans le contredire ; mais la scène continuant pendant le retour, je pris le parti de lui dire la vérité comme à un médecin, et de le consulter sur cette inexplicable fantaisie dont j'étais possédée.

Je pensais qu'il aurait peine à me comprendre, tant je comprenais peu moi-même ce que je lui avouais ; mais il n'en parut pas surpris. « Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, cela aussi ! Allons, c'est héréditaire ! » Il me raconta alors que mon père était sujet à ces sortes de vertiges, et m'engagea à les combattre par un bon régime et par la *religion*, mot inusité dans sa bouche, et que je lui entendais invoquer, je pense, pour la première fois.

100. — *Le précepteur Deschartres* (III, 368).

Il était environ une heure du matin. Il faisait une nuit claire et froide. Le verglas, venu par-dessus la neige, rendait la marche si difficile que, pour traverser la cour et entrer dans le cimetière qui y touche, nous tombâmes plusieurs fois.

« Soyez calme, me dit Deschartres toujours exalté sous une apparence de sang-froid étrange. Vous allez voir celui qui fut votre père. » Nous approchâmes de la fosse ouverte pour recevoir ma grand'mère. Sous un petit caveau, formé de pierres brutes, était un cercueil que l'autre devait rejoindre dans quelques heures.

« J'ai voulu voir cela, dit Deschartres, et surveiller les ouvriers qui ont ouvert cette fosse dans la journée. Le cercueil de votre père est encore intact ; seulement les clous étaient tombés. Quand j'ai été seul, j'ai voulu soulever le couvercle. J'ai vu le squelette. La tête s'était détachée d'elle-même. Je l'ai soulevée, je l'ai baisée. J'en ai éprouvé un si grand soulagement, moi qui n'ai pu recevoir son dernier baiser, que je

me suis dit que vous ne l'aviez pas reçu non plus. Demain cette fosse sera fermée. On ne la rouvrira sans doute plus que pour vous. Il faut y descendre, il faut baiser cette relique. Ce sera un souvenir pour toute votre vie. Quelque jour, il faudra écrire l'histoire de votre père, ne fût-ce que pour le faire aimer à vos enfants, qui ne l'auront pas connu. Donnez maintenant à celui que vous avez connu à peine vous-même, et qui vous aimait tant, une marque d'amour et de respect. Je vous dis que là où il est maintenant, il vous verra et vous bénira. »

J'étais assez émue et exaltée moi-même pour trouver tout simple ce que me disait mon pauvre précepteur. Je n'y éprouvai aucune répugnance, je n'y trouvai aucune bizarrerie, j'aurais blâmé et regretté qu'ayant conçu cette pensée il ne l'eût pas exécutée. Nous descendîmes dans la fosse et je fis religieusement l'acte de dévotion dont il me donna l'exemple.

« Ne parlons de cela à personne, me dit-il, toujours calme en apparence, après avoir refermé le cercueil et sortant avec moi du cimetière : on croirait que nous sommes fous, et pourtant nous ne le sommes pas, n'est-il pas vrai ?

— Non certes, » répondis-je avec conviction.

Depuis ce moment, j'ai observé que les croyances de Deschartres avaient complètement changé. Il avait toujours été matérialiste et n'avait pas réussi à me le cacher, bien qu'il eût eu soin de chercher dans ses paroles des termes moyens pour ne pas s'expliquer sur la Divinité et l'immatérialité de l'âme humaine.

101. — *Couture* (III, 430).

Mon mari aimait aussi la campagne, bien que ce fût autrement que moi et, passionné pour la chasse, il me laissait de longs loisirs que je remplissais par le travail de la layette. Je n'avais jamais cousu de ma vie. Tout en disant que cela était nécessaire à savoir, ma grand'mère ne m'y avait jamais poussée et je m'y croyais d'une maladresse extrême. Mais quand

cela eut pour but d'habiller le petit être que je voyais dans tous mes songes, je m'y jetai avec une sorte de passion. Ma bonne Ursule vint me donner les premières notions du *surjet* et du *rabattu*. Je fus bien étonnée de voir combien cela était facile ; mais en même temps je compris que là, comme dans tout, il pouvait y avoir l'invention et la *maestria* du coup de ciseaux.

Depuis j'ai toujours aimé le travail à l'aiguille, et c'est pour moi une récréation où je me passionne quelquefois jusqu'à la fièvre. J'essayai même de broder les petits bonnets, mais je dus me borner à deux ou trois : j'y aurais perdu la vue. J'avais la vue longue, excellente ; mais c'est ce qu'on appelle chez nous une *vue grosse*. Je ne distingue pas les petits objets ; et compter les fils d'une mousseline, lire un caractère fin, regarder de près, en un mot, est une souffrance qui me donne le vertige et qui m'enfoncé mille épingles au fond du crâne.

102. — *Travaux manuels* (III, 430).

J'ai souvent entendu dire à des femmes de talent que les travaux du ménage, et ceux de l'aiguille particulièrement, étaient abrutissants, insipides, et faisaient partie de l'esclavage auquel on a condamné notre sexe. Je n'ai pas de goût pour la théorie de l'esclavage, mais je nie que ces travaux en soient une conséquence. Il m'a toujours semblé qu'il avaient pour nous un attrait naturel, invincible, puisque je l'ai ressenti à toutes les époques de ma vie, et qu'ils ont calmé parfois en moi de grandes agitations d'esprit. Leur influence n'est abrutissante que pour celles qui les dédaignent et qui ne savent pas chercher ce qui se trouve dans tout : le *bien-faire*. L'homme qui bêche ne fait-il pas une tâche plus rude et aussi monotone que la femme qui coud ? Pourtant le bon ouvrier qui bêche vite et bien ne s'ennuie pas de bêcher et il vous dit en souriant qu'il *aime la peine*.

Aimer la peine, c'est un mot simple et profond du paysan, que tout homme et toute femme peuvent commenter sans ris-

que de trouver au fond la loi du servage. C'est par là, au contraire, que notre destinée échappe à cette loi rigoureuse de l'homme exploité par l'homme.

103. — *Peine et loisir* (III, 431).

Chercher cet équilibre, voilà le problème à résoudre ; faire que l'homme de *peine* ait la somme suffisante de loisir, et que l'homme de loisir ait la somme suffisante de peine, la vie physique et morale de tous les hommes l'exige absolument ; et si l'on n'y peut pas arriver, n'espérons pas nous arrêter sur cette pente de décadence qui nous entraîne vers la fin de tout bonheur, de toute dignité, de toute sagesse, de toute santé du corps, de toute lucidité de l'esprit. Nous y courons vite, il ne faut pas se le dissimuler.

104. — *Montaigne* (III, 446).

Maurice venait à merveille et courait autour de moi pendant que je lisais en marchant. C'est dans ce parc que j'ai lu les *Essais* de Montaigne en entier. Je ne pouvais me lasser de cette forme charmante et de cet aimable bon sens, dont le scepticisme ne m'a jamais paru dangereux et affligeant, comme je l'ai ouï dire. Montaigne ne me fait pas l'effet d'un sceptique, mais d'un stoïque. S'il ne conclut guère, il enseigne toujours : il donne, sans rien prêcher, l'amour de la sagesse, de la raison, de l'indulgence pour les autres, de l'attention sur soi-même. Son cynisme inspire le goût de la chasteté, ses doutes conduisent au besoin de la foi. Enfin, il en est de son œuvre comme de tout ce qui sort d'une belle intelligence : elle fait réfléchir, mais d'une réflexion saine et calmante.

105. — *La mort d'un précepteur* (IV, 5).

Le pauvre Deschartres était mort. Toute sa petite fortune avait été risquée et perdue dans des entreprises malheureuses. Il avait gardé un silence complet jusqu'à sa dernière heure. Personne n'avait rien su et personne ne l'avait vu, lui, depuis assez longtemps. Il avait légué son mobilier et ses effets à une blanchisseuse qui l'avait soigné avec dévouement. Du reste, pas un mot de souvenir, pas une plainte, pas un appel, pas un adieu à personne. Il avait disparu tout entier, emportant le secret de son ambition déçue ou de sa confiance trahie ; calme probablement, car, en tout ce qui touchait à lui seul, dans les souffrances physiques comme dans les revers de fortune, c'était un véritable stoïcien.

Cette mort m'affecta plus que je ne voulus le dire. Si j'avais éprouvé d'abord une sorte de soulagement involontaire à être délivrée de son dogmatisme fatigant, j'avais déjà bien senti qu'avec lui j'avais perdu la présence d'un cœur dévoué et le commerce d'un esprit remarquable à beaucoup d'égards. Mon frère, qui l'avait haï comme un tyran, plaignit sa fin, mais ne le regretta pas. Ma mère ne lui faisait pas grâce au delà de la tombe, et elle écrivait : « Enfin Deschartres n'est plus de ce monde ! » Beaucoup des personnes qui l'avaient connu ne lui firent pas la part bien belle dans leurs souvenirs. Tout ce que l'on pouvait accorder à un être si peu sociable, c'était de le reconnaître honnête homme. Enfin, à l'exception de deux ou trois paysans dont il avait sauvé la vie et refusé l'argent selon sa coutume, il n'y eut guère que moi au monde qui pleurai le *grand homme*, et encore dus-je m'en cacher pour n'être pas raillée et pour ne pas blesser ceux qu'il avait trop cruellement blessés. Mais, en fait, il emportait avec lui dans le néant des choses finies toute une notable portion de ma vie, tous mes souvenirs d'enfance, agréables et tristes, tout le stimulant, tantôt fâcheux, tantôt bienfaisant, de mon développement intellectuel. Je sentis que j'étais un peu plus

orpheline qu'auparavant. Pauvre Deschartres ! il avait contrarié sa nature et sa destinée en cessant de vivre pour l'amitié. Il s'était cru égoïste, il s'était trompé : il était incapable de vivre pour lui-même et par lui-même.

106. — *Précepteur* (IV, 49).

Jusqu'à l'époque où Maurice entra au collège à Paris, je suivis très exactement le plan que je m'étais tracé. Je le laissais entre les mains d'un précepteur qui était avec nous déjà depuis deux ans, et qui a toujours été, depuis ce temps-là, un de mes amis les plus sûrs et les plus parfaits. Ce n'était pas seulement un instituteur pour mon fils, c'était un compagnon, un frère aîné, presque une mère. Pourtant il m'était impossible de me séparer de Maurice pour longtemps et de ne pas veiller sur lui la moitié de l'année.

107. — *Femme et collégien* (IV, 85).

La réponse lui fut agréable, et la conversation s'engagea. Quoique j'aie toujours eu fort peu d'esprit, si peu qu'en ait une femme, elle en a toujours plus qu'un collégien. Le bon père Rollinat fut si frappé de ma *haute intelligence* qu'à plusieurs reprises il s'écria : « Singulier, singulier ! »

108. — *La liberté* (IV, 137).

S'il n'y avait qu'une école et qu'une doctrine dans l'art, l'art périrait vite, faute de hardiesse et de tentatives nouvelles. L'homme va toujours cherchant avec douleur le vrai absolu, dont il a le sentiment, et qu'il ne trouvera jamais en lui-même à l'état d'individu. La vérité est le but d'une recherche pour laquelle toutes les forces collectives de notre espèce ne sont pas de trop ; et cependant, erreur étrange et fatale, dès qu'un

homme de quelque capacité aborde cette recherche, il voudrait l'interdire aux autres et donner pour unique découverte celle qu'il croit tenir. La recherche de la loi de liberté elle-même sert d'aliment au despotisme et à l'intolérance de l'orgueil humain. Triste folie ! Si les sociétés n'ont pu encore s'y soustraire, que les arts au moins s'en affranchissent et trouvent la vie dans l'indépendance absolue de l'inspiration.

109. — *Entrée au collège (artistes et discipline (IV, 152).*

Un autre chagrin plus profond pour moi fut l'entrée de mon fils au collège. J'avais attendu avec impatience le moment de l'avoir près de moi, et ni lui ni moi ne savions ce que c'est que le collège. Je ne veux pas médire de l'éducation en commun, mais il est des enfants dont le caractère est antipathique à cette règle militaire des lycées, à cette brutalité de la discipline, à cette absence de soins maternels, de poésie extérieure, de recueillement pour l'esprit, de liberté pour la pensée. Mon pauvre Maurice était né artiste, il en avait tous les goûts, il en avait pris avec moi toutes les habitudes, et, sans le savoir encore, il en avait toute l'indépendance. Il se faisait presque une fête d'entrer au collège, et, comme tous les enfants, il voyait un plaisir dans un changement de lieu et d'existence. Je le conduisis donc à Henri IV, gai comme un petit pinson, et contente moi-même de le voir si bien disposé. Sainte-Beuve, ami du proviseur, me promettait qu'il serait l'objet d'une sollicitude particulière. Le censeur était un père de famille, un homme excellent, qui le reçut comme un de ses enfants.

110. — *Lycée (aspect) (IV, 153).*

Nous fîmes avec lui le tour de l'établissement. Ces grandes cours sans arbres, ces cloîtres uniformes d'une froide architecture moderne, ces tristes clameurs de la récréation, voix dis-

cordantes et comme furieuses des enfants prisonniers, ces mornes figures des maîtres d'étude, jeunes gens déclassés qui sont là, pour la plupart, esclaves de la misère, et forcément victimes ou tyrans ; tout, jusqu'à ce tambour, instrument guerrier, magnifique pour ébranler les nerfs des hommes qui vont se battre, mais stupidement brutal pour appeler des enfants au recueillement du travail, me serra le cœur et me causa une sorte d'épouvante. Je regardais, à la dérobée, dans les yeux de Maurice, et je le voyais partagé entre l'étonnement et quelque chose d'analogue à ce qui se passait en moi. Pourtant il tenait bon, il craignait que son père ne se moquât de lui ; mais quand vint le moment de se séparer, il m'embrassa, le cœur gros, les yeux pleins de larmes. Le censeur le prit dans ses bras très paternellement, voyant bien que l'orage allait éclater. Il éclata, en effet, au moment où je m'en allais vite pour cacher mon malaise. L'enfant s'échappa des bras qui le caressaient, vint s'attacher à moi, en criant avec des sanglots désespérés qu'il ne voulait pas rester là.

Je crus que j'allais mourir. C'était la première fois que je voyais Maurice malheureux, et je voulais le remmener. Mon mari fut plus ferme et eut certes toutes les bonnes raisons de son côté. Mais, obligée de m'enfuir devant les caresses et les supplications de mon pauvre enfant, poursuivie par ses cris jusqu'au bas de l'escalier, je revins chez moi sanglotant et criant presque autant que lui dans le fiacre qui me ramenait.

111. — *Habits. Vase de nuit* (IV, 154).

J'allai le voir deux jours après. Je le trouvai affublé de l'affreux habit carré d'uniforme, lourd et malpropre. Je ne sais si cette coutume subsiste encore de faire porter aux élèves qui entrent les vieux habits de ceux qui sortent. C'était une véritable vilénie de spéculation, puisque les parents payaient un trousseau d'entrée. Je réclamai en vain, remontrant que cela était malsain et pouvait communiquer aux enfants des maladies de peau. Une autre coutume barbare consistait dans

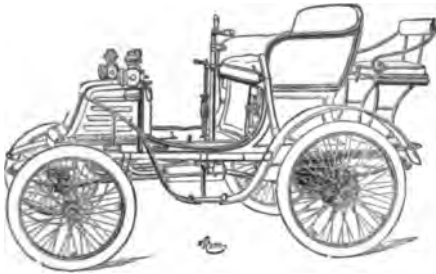
AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société

des

ÉTABLISSEMENTS

Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements Georges RICHARD

➔ VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

~ Envoi franco du Catalogue. ~

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAUROUX

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Eclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Matoquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Canes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Verterie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue du Bessin

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

- Notice historique sur Lourdoux-Saint-Michel* (suite et fin)..... Joseph AGEORGES
La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution..... L'abbé GUIDAULT.

ART ET LITTÉRATURE

- Extraits éducatifs de George Sand* (suite et fin). Alphonse PONROY.
Une élection à Parachute..... Vincent DÉTHARÉ.
Découverte piscicole..... Vincent DÉTHARÉ.
Note bibliographique

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

82, rue Bonaparte.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance ; Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

<i>Ameublement,</i>	<i>Articles voyage,</i>
<i>Article ménage,</i>	<i>Confections pour Dames,</i>
<i>Bijouterie, Orfèvrerie,</i>	<i>Maroquinerie,</i>
<i>Bonneterie,</i>	<i>Articles pour fumeurs,</i>
<i>Chapellerie,</i>	<i>Mercerie, Rubans,</i>
<i>Chaussures,</i>	<i>Modes.</i>
<i>Confections pour Hommes,</i>	<i>Papeterie,</i>
<i>Cravates, foulards,</i>	<i>Parapluies, Canes,</i>
<i>Eclairage,</i>	<i>Parfumerie,</i>
<i>Ganterie,</i>	<i>Porcelaine,</i>
<i>Jouets,</i>	<i>Quincaillerie, Sports,</i>
	<i>Tissus, Blanc,</i>
	<i>Brosserie, Vannerie, Droguerie,</i>
	<i>Verreterie, Cristaux.</i>

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue du Berry

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

- | | |
|--|------------------|
| <i>Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel</i> (suite et fin)..... | Joseph AGEORGES |
| <i>La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution</i> | L'abbé GUIDAULT. |

ART ET LITTÉRATURE

- | | |
|--|------------------|
| <i>Extraits éducatifs de George Sand</i> (suite et fin)..... | Alphonse PONROY. |
| <i>Une élection à Parachute</i> | Vincent DÉTHARÉ. |
| <i>Découverte piscicole</i> | Vincent DÉTHARÉ. |
| <i>Note bibliographique</i> | ... |

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

82, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION

2, rue Gutenberg

CHATEAURoux

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année... 12 fr.

Six mois. 6 »



Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry* :

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^e de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction, à Vicq-Exempt (Indre).

HISTOIRE ET SCIENCE

lieu du Moulin-Saulnier et ce, du costé de la Curade, pré et pastoral vendus par ledit sieur de la Rondière à François et Jean Baronnet, lequel pré et pastoral sera et demeurera dans la directe du Plaix-Jolliet ou des Gouttes appartenant auxdits Baraudon; et la partie, qui est en deçà dudit ruisseau, appelée pré de la Goutte appartiendra audit sieur de La Marche; les terres et héritages qui sont de l'autre costé du ruisseau (Et j'avoue que je n'y comprends plus rien! quel ruisseau? Et quel côté?) seront de la directe desdits Baraudon jusqu'à et compris la Curade. Le Grand-Champ et le Fromenteau seront au sieur de la Marche. En reprenant de là le chemin qui va du Moulin-Saulnier au Bois-Couret, en tirant en droite ligne à un gros chêne, qui est dans ledit bois du Couret, au pied duquel est plantée une autre borne, on arrivera à une goutte qui sera de la directe du Moulin-Saulnier. En tirant une autre ligne... jusqu'à une vieille souche de chasteignier, on déterminera encore une directe qui sera du sieur de la Rondière (1) », etc., etc. Et ainsi de suite, sur dix ou vingt pages, à force de bornes, de buissons, de chemins, de fossés, sans compter les vieux chênes et les souches de chasteigniers qui serviront de jalons, les trois compères parviennent à dresser minutieusement la carte de leurs directes. Ils repartent heureux et tout aise d'avoir su éviter, par leur sagesse, une infinité de procès futurs. Et comme soulagés d'un gros poids, ils se frottent sans doute joyeusement les mains, à moins qu'ils ne consolident leur traité autour d'une bonne table, dans la salle à manger d'un de leurs chastels.

Quelques mois avant la Révolution, Lourdoueix passe entre les mains de Charles-Honoré Lelarge. « L'an 1790 le quatre mai, après-midi, furent présents devant Périot, notaire royal, messire Charles-Honoré Lelarge, chevalier, seigneur de Lourdoueix-Saint-Michel, la Bretau dière et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de la procuration spéciale de M^{me} Marie-Solange-Ursulle de Ribeyreix, son épouse, passée le premier du présent mois devant Baucheron et Fleuret, notaires royaux à La Châtre, contrôlée au même

(1) Papiers de M. l'abbé Renty.

lieu et le même jour et légalisée par maître Pouradier de la Motte, prévôt de la prévôté royale de La Châtre et signée de lui et de Tortat, son greffier, lequel sieur Lelarge vend, par ces présentes, à messire Gabriel-François de la Marche, écuyer, seigneur de Puy-Guillon, Nouzerolles et autres lieux et à dame Marguerite de Chabannes, son épouse, demeurant audit lieu de Puy-Guillon, deux domaines, l'un appelé la Petite-Betoule, situé dans la paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel et l'autre le fief de la Bretau dière ou l'Étang-Noir, situé sur la paroisse de Fresselines, les deux domaines consistant en bâtiments, cours et courtilages, jardins, chenevières, terres, prés, bois, pacages, brandes, pêcheries et tels qu'ils sont jouis et exploités par les colons actuels franchement et quittement de tous cens, rentes, troubles, débats et autres empêchements. Comme le fief de la Bretau dière relève de Puy-Guillon, le seigneur de la Marche, en sa qualité de seigneur de Puy-Guillon fera confusion de la mouvance féodale ; le domaine de la Petite-Betoule a toujours été possédé comme franc-aleu roturier. Le vendeur acquittera lui-même la rente de soixante livres par an qui est due par la Petite-Betoule aux religieux Augustins de Montmorillon ». La rente est faite « moyennant le prix et somme de vingt-quatre mille livres(1) ». Le 24 octobre suivant, Charles-Honoré Lelarge cède encore le moulin et l'étang de la Bouerigère à M. de la Marche, de Puy-Guillon, pour le prix et somme de deux mille trois cent trente livres (2).

C'est le fils de cet Honoré Lelarge qui deviendra rédacteur à la *Gazette de France* sous la Restauration et signera Paul de Lourdoueix (3). Bien qu'il ne fut jamais seigneur de Lourdoueix, il se rattache joliment à cette notice, grâce à une lettre amusante (4) qu'il écrivit à M. l'abbé Giraudon, curé de la paroisse, lorsque ce dernier résolut de fonder le collège qui

(1) Papiers de M. l'abbé Renty.

(2) Papiers de M. l'abbé Renty.

(3) Sur Paul de Lourdoueix, voir la collection de la *Gazette de France*, *passim* et les dictionnaires biographiques.

(4) Papiers de M. l'abbé Renty. Dernière liasse. Cette lettre porte l'en-tête imprimé de la *Gazette de France*.

fait aujourd'hui l'orgueil de toute la contrée. C'est un assez curieux document psychologique où transperce la rancune de ce tenant de l'ancien régime pour le nouveau et qui résume sous une forme parfois un peu prétentieuse les arguments économiques qui pouvaient encore cacher les griefs personnels de Paul de Lourdoueix contre la Révolution française. Cette lettre mérite d'être imprimée ici non pas tant parce qu'elle émane d'un homme qui eut son heure de notoriété que parce qu'elle nous est une transition intéressante entre l'histoire de Lourdoueix avant 1789 et celle de Lourdoueix au XIX^e siècle. La voici intégralement :

« Monsieur, la paroisse dont nous portons le nom est enrichie de nos dépouilles. Ma famille y percevait des dîmes et rentes qui formaient le plus clair de ses revenus. Vous êtes trop éclairé pour que j'ai à vous expliquer la nature parfaitement légitime de ces titres héréditaires sur lesquels reposaient tout l'avoir de certaines maisons. A des époques plus ou moins éloignées, des propriétaires de vastes terrains cédaient aux cultivateurs de leur paroisse tout ou partie de leur sol, dont le paysan retirait par l'exploitation sa subsistance, en sus de la rente consentie par lui au seigneur. Il y avait entre ce mode de fermage et les fermages d'aujourd'hui cette différence toute à l'honneur et à l'avantage des formes anciennes, que le fermier faisant valoir devenait par là même possesseur du fond. Au lieu de profiter au seigneur, toutes les plus-values résultant du bon entretien des terres ou de la simple révolution économique qui a de tout temps fait progresser toutes les valeurs foncières, profitaient au paysan qui n'avait jamais que la même rente à payer. Aujourd'hui un bon fermier vous rend une terre notablement améliorée par ses soins éclairés et sa sueur, au bout de trois, six et neuf années ; et l'un des résultats les plus clairs, pour lui, du service qu'il vous a rendu, en élevant la valeur de votre terrain, est d'avoir à passer par des conditions plus onéreuses, s'il lui convient de renouveler son bail. En un mot, le régime actuel favorise le propriétaire (souvent indigne par son oisiveté ou son indifférence au sujet des influen-

» ces qu'il pourrait exercer), tandis que l'ancien régime, sous
» le rapport dont je parle, favorisait l'homme de travail, le
» cultivateur. Vint la Révolution. Il y avait à tête des hom-
» mes d'assez haute intelligence pour qu'ils comprissent bien
» à quel point toutes ces choses étaient fondées en justice et
» en raison. Mais il importait aux passions de ces hommes de
» se créer des points d'appui dans les passions qu'ils déchai-
» naient chez les petits contre les riches et les grands. Ces
» moyens de subversion sociale ont été pratiqués de tout
» temps et toujours avec succès, depuis la Révolution de
» l'ancienne Rome où les Tribuns provoquaient et ameutaient
» le peuple en proclamant l'abolition des dettes, ressource
» élémentaire pour se créer des partisans. La Révolution
» française proclama, elle aussi, d'un trait de plume (?) l'a-
» bolition des dettes on ne peut plus légitimes qui pesaient
» sur certaines communes, sous forme de fermages annuels
» au seigneur. N'est-ce pas là, monsieur, l'histoire réelle, no-
» tamment en ce qui nous concerne, de cette abolition des
» dîmes et rentes dont les ignorants seuls font un titre de
» gloire au régime politique qui renverse les autels pour n'é-
» lever à la place que des échafauds. Vous savez tout cela
» aussi bien que moi-même. Vous pouvez donc jusqu'à un
» certain point comprendre comment, sans en vouloir assurément
» à la génération actuelle d'un préjudice inique qui ne
» nous a pas été porté par elle, nous avons depuis longtemps
» considéré nos liens comme rompus avec ce pays qui détient
» en fait le patrimoine de nos aïeux. Sans haine pour lui
» (nous sommes chrétiens), mais aussi sans amour (il ne four-
» nit que de fâcheux souvenirs à notre mémoire) nous nous
» bornons à l'envelopper dans ce sentiment de charité générale,
» que chacun doit à tous, selon la loi de l'Évangile.
» Ceci n'a pour but que de vous expliquer comment je ne
» m'empresse pas de vous répondre par une souscription im-
» portante, qui serait une éclatante démonstration de nos
» liens de cœur avec ce coin de terre, assez pauvre (si je ne
» me trompe) pour qu'il soit plus juste de dire qu'au lieu de
» l'enrichir, notre dépouille lui a fort peu profité. Si vous

» voulez être assez bon pour me tenir au courant du progrès
 » de votre œuvre, j'espère pouvoir, un peu plus tard, me
 » faire inscrire pour vous pour quelque obole. De grandes
 » charges qui pèsent en ce moment sur moi, par circonstance,
 » me privent du plaisir de répondre immédiatement à vos
 » vœux. Agréez, monsieur le curé, mes hommages respec-
 » tueux. PAUL DE LOURDOUEIX. »

Cette lettre est suave ! Il serait malséant cependant de s'ar-
 rêter à discuter les arguments économiques présentés par
 l'auteur en faveur de la supériorité de l'ancien régime, d'au-
 tant qu'il serait aisé d'en dégager un gros sophisme, excusa-
 ble d'ailleurs dans la bouche d'une victime de la Révolution.
 Il n'y a guère à retenir que ceci : monsieur de Lourdoueix,
alias Lelarge, n'avait conservé des privilèges de sa famille
 qu'une pauvre particule dont ses parents du reste ne s'étaient
 jamais prévalu. Il avait considéré « ses liens de cœur comme
 rompus » avec ce qui avait été le fief de son père et il ne per-
 cevait plus de droit que sur les articles qu'il publiait dans la
Gazette de France dont les lecteurs ignorèrent sans doute
 toujours l'histoire de Lourdoueix.

CHAPITRE VII

LE PEUPLE

Les pauvres gens qui contrevenaient au droit de bandye ou
 qui, pour faire pièce au seigneur, élevaient « des lieux d'im-
 modices » sur les fossés de l'église menaient alors une pauvre
 vie dans un pays pauvre. Ni commerce particulier, ni indus-
 trie spéciale ne caractérisaient la contrée. Et des mœurs de
 ce temps, nous ignorons sans doute les plus curieuses. Il nous
 est presque indifférent de savoir encore qu'en 1573, Jean de
 Laugère (1) fit don à Pierre de Laugère, son oncle paternel
 « d'une maison couverte à paille, plus une grange également
 couverte à paille, plus une chenevière qui contenait à semer
 deux boisseaux de cheneveux et qui jouxtait le pastoral ap-

(1) Roturier.

partenant à feu Jean du Pertuis (1) et le chemin montant au village de Grandmont. Jean de Laugère déclare que lesdits domaines et héritages sont tenus de la seigneurie dudit Lourdoueix en droit de franchise sans aucun devoir, sauf de treize deniers tournois de taille franche par chacun an. Pierre de Laugère, en retour de la donation, déclare vouloir nourrir et entretenir, bien et duement, ledit Jean sa vie durant, comme l'un de ses enfants. Jean sera aussi tenu de servir ledit Pierre, à son possible, durant le cours de sa vie (naturellement), après laquelle (*sic*) ledit Pierre et les siens seront tenus faire ensepulturer ledit Jean, donateur, et lui faire ses obsèques et funérailles honorablement et selon son estat (2) ». Echange de bons procédés! Excellente philosophie! Que ne l'a-t-on appliquée, cette philosophie-là dans l'affaire du bois-mort et mort-bois au sujet de laquelle paysans et seigneurs eurent des démêlés qui durèrent cent vingt ans.

De temps immémorial, les habitants de Lourdoueix avaient le droit de prendre du bois-mort et mort-bois dans les bois de haute-futaye de la seigneurie pour leurs usages et de faire pacager leurs bestiaux tant dans les bois de haute-futaye que dans les taillis pourvu qu'ils ne nuisissent pas aux coupes de un, deux et trois ans. Ils jouissaient de ces deux droits d'usage et de pacage moyennant une rente, par eux payée, de huit boisseaux de froment, seize boisseaux d'avoine et une poule pour ceux qui avaient des bœufs et de quatre boisseaux de blé, huit d'avoine et une poule pour ceux qui n'avaient point de bœufs.

En 1591, il s'éleva une première difficulté. Les habitants voulurent faire diminuer la rente sous prétexte qu'on avait dégradé les bois et qu'ainsi leurs droits étaient en partie lésés. Par sentence contradictoire de la justice de Lourdoueix, les habitants furent condamnés à payer la rente. Ils interjetèrent appel en la sénéchaussée de la marche à Guéret qui rendit une sentence au profit du seigneur. Celui-ci s'était piqué au jeu. Il se montra exigeant et en rappela de la sentence sous prétexte

(1) *Ibid.*

(2) Papiers de M. l'abbé Renty.

que les habitants devaient payer la rente sans que lui soit astreint à la charge. Mais ce seigneur étant décédé sur ces entrefaites, son héritier transigea. En exécution de cette transaction les habitants jouirent paisiblement de leurs droits jusqu'en 1670. Le vingt-huit décembre de cette année-là, Henri de la Cour vendit sa rente au sieur des Planches. En 1675, quelques habitants refusèrent de payer leur part. Le sieur des Planches les assigna en la sénéchaussée de la Marche et obtint le 1^{er} septembre 1675 un jugement qui obligeait les habitants à solder leurs redevances. Ceux-ci interjetèrent appel devant le parlement : par arrêt du 27 juin 1687, la sentence rendue en la sénéchaussée de Guéret fut confirmée avec amendes et dépens. Cet arrêt ne visait pas tous les habitants, mais seulement ceux qui avaient primitivement refusé d'acquitter leurs propres « devoirs ». Quelques-uns encore protestèrent. Silvain Berthucat, sieur de Rongère (1) et demoiselle Catherine Baronnet, sa femme, héritière de Louis Baronnet, sieur des Planches, son père, obtinrent le 3 décembre 1705, une commission en chancellerie en vertu de laquelle ils firent assigner au parlement tous les habitants pour les obliger à payer la rente et ses arrérages depuis 1678. Ces particuliers prétendirent qu'ils étaient « mal traduits en la Cour » et demandèrent leur renvoi à leur juge ordinaire. L'affaire fut en effet renvoyée en la sénéchaussée de la Marche à Guéret. Et un exploit du seneschal daté du 13 août 1712 assigna les opposants. Ceux-ci prétendirent : 1^o qu'ils n'avaient jamais payé la rente en question et 2^o que même au cas où ils l'auraient payée à une certaine époque, comme l'avancait le seigneur, ils pouvaient aujourd'hui invoquer la prescription. Il ne fut pas difficile de leur montrer d'une part qu'ils avaient payé la rente et d'autre part qu'il ne pouvait pas y avoir de prescription, attendu que le paiement de la rente était la condition *sine quâ non* de leur droit. Les Lourdoueisiens arguèrent alors : 1^o que les bois en question étaient « dégradés totalement », par conséquent qu'il leur était

(1) Il ne saurait s'agir ici de Rongères sur Sainte-Sévère. Il y a eu confusion. On doit probablement lire de Laugère et non pas comme on pourrait penser de la Rondière.

impossible de jouir de leurs droits d'usage et de pacage et 2° qu'effectivement ils n'en jouissaient plus depuis longtemps. Ils demandèrent donc à être déchargés de la moitié de la rente. Le seigneur répondit spirituellement en leur offrant l'option entre le paiement intégral de la rente et l'abandon du droit. Le procès continua ainsi jusqu'en 1718. Le vingt-six avril de cette année, par sentence interlocutoire de la sénéchaussée, des experts d'Eguzon furent nommés pour dresser un procès-verbal de l'état des bois de la seigneurie. Au cas où la dégradation des bois eut porté préjudice aux droits des habitants les experts devaient faire « en leur conscience l'estimation de la juste valeur par chacun an dudit droit d'usage et de chauffage pour chacun desdits habitants et suivant icelle régler la diminution pour chacun desdits habitants ». Chaque habitant devait, en outre établir, par titres et par témoins, depuis quel temps les bois avaient été dégradés. Le 31 août 1721, une enquête fut faite qui « prouva » que les habitants avaient joui pleinement du droit d'usage et de pacage. Et une contre-enquête montra naturellement le contraire. Le 19 février 1723, un tiers-expert demanda que la rente fut diminuée du tiers pour les six ou sept dernières années écoulées. Mais le sieur de la Rongère (?) se remit à discuter le rapport et en revint à offrir aux habitants l'option entre le paiement de la rente et l'abandon du droit. Le 6 septembre 1724 un nouveau jugement de la sénéchaussée condamna les habitants à payer la moitié des arrérages et « pour l'avenir la rente intégrale qui restera toujours à raison de huit boisseaux, froment, seize boisseaux d'avoine pour chaque feu ayant bœufs et la moitié pour ceux qui n'ont point de bœufs, le tout en mesure de Lourdoueix et une poulle pour chaque feu indistinctement ». Il était bien stipulé en outre que le sieur de Rongère (?) ne pourrait détruire son bois de telle sorte que les habitants ne puissent plus jouir de leur droit. Un arrêt du parlement, daté du 19 mars 1725, confirmait cette sentence. Pendant plus d'un siècle cette banale question du bois-mort avait pu entretenir les rancunes des « vilains » contre les « nobles » et réciproquement des « nobles » contre ceux dont ils disaient encore :

« Oignez-les, ils vous poindront ; poignez-les, ils vous oindront (1) ».

CHAPITRE VIII

LA SEIGNEURIE DU PLAIX-JOLLIET

A trois kilomètres sud-est de Lourdoueix s'élève sur un rocher le château du Plaix-Jolliet. Le site est charmant, le château curieux. Au pied de l'édifice le ruisseau du Moulin-Saulnier vient former un étang et va se précipiter au détour d'un méandre en une jolie cascade. Bâti au xv^e siècle, le « chastel » s'étendait en rectangle sur une surface d'au moins trois cents mètres carrés. L'entrée était au midi : un pont-levis donnait directement accès au donjon, tour carrée couronnée de tourelles et de machicoulis et défendue à sa façade par un large moucharabis. Toute cette partie est à peu près intacte. Au contraire celle qui regardait le levant ainsi qu'une élégante chapelle ogivale qui s'appuyait sur elle ont été détruites, il y a quarante ans. A l'ouest, le côté qui surplombe le vallon est debout et bien entretenu ; au nord même les murs d'enceinte et deux tours à demi-renversées ont survécu (2). Tel qu'il est le monument ne laisse pas que d'être d'un bel effet. Encadré de bouquets d'arbres, dans une nature incultivée presque, il tenta George Sand ; la plume splendide du grand écrivain en a tracé une description dans *Mauprat*, sous le nom de *Château de la Roche*. Cette description toute fantaisiste qu'elle est reste fine et jolie : « Sur les confins de la Marche et du Berry, dans le pays qu'on appelle la Varenne et qui n'est qu'une vaste lande coupée de bois de chênes et de châtaigniers on trouve au plus fourré et au plus désert de la contrée un petit château en ruines, tapi dans un ravin, et dont on ne découvre les tourelles ébréchées qu'à environ cent pas de la herse principale. Les arbres séculaires qui l'entourent et les roches éparses qui do-

(1) Papiers de M. l'abbé Renty. Liasse spéciale du Bois-Mort.

(2) Les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, M. Hubert dans son *Dictionnaire de l'Indre* et M. Gabriel Martin dans sa *Notice sur Malval* ont donné des descriptions analogues.

minent l'ensevelissent dans une perpétuelle obscurité et c'est tout au plus si, en plein midi, on peut franchir le sentier abandonné qui y mène, sans se heurter contre les troncs noueux et les décombres qui l'obstruent à chaque pas. Ce sombre ravin et ce triste castel, c'est la Roche-Mauprat.

« Il n'y a pas longtemps que le dernier des Mauprat à qui cette propriété tomba en héritage en fit enlever la toiture et vendit les charpentes; puis comme s'il eut voulu donner un soufflet à la mémoire de ses ancêtres, il fit jeter à terre le portail, éventrer la tour du Nord, fendre de haut en bas le mur d'enceinte et partit avec ses ouvriers secouant la poussière de ses pieds et abandonnant son domaine aux renards, aux orfraies et aux vipères. Depuis ce temps quand les bûcherons et les charbonniers qui habitent les huttes éparses aux environs passent dans la journée sur le haut du ravin de la Roche-Mauprat ils sifflent un air arrogant ou envoient à ces ruines quelque énergique malédiction, mais quand le jour baisse et que l'engoulement commence à glapir du haut des meurtrières, bûcherons et charbonniers passent en silence, pressant le pas et de temps en temps font un signe de croix pour conjurer les mauvais esprits qui règnent sur les ruines (1). »

Le nom du *Plaix-Jolliet* a subi, lui aussi, quelques transformations. On a écrit successivement *Plaix-Jolivet* en 1362, *Plessis-Jolivet* en 1398, *Play-Jolivet* en 1564, *Plaix-Joliet* en 1653. *Plaix* et *Plessis* ont donc la même signification (*Plaxitium* et *Plessiacum*). Ils désignaient primitivement un lieu entouré de pieux (2).

Au XIV^e siècle, la seigneurie du *Plaix-Jolliet* qui s'étendait sur le *Petit-Plaix*, le *Grand-Plaix*, l'*Ouche*, *Mortegoutte*, les *Gouttes*, la *Boussige*, *Lafa*, la *Ghesolle*, la *Betoule*, la *Bourigère* et le *Moulin-Saulnier* (3) appartenait à une branche de la famille de *Saint-Julien*. En 1380, *Jacques de Saint-Julien* en était seigneur. Et on sait qu'en 1398, *damoiselle Jeanne Lobe*, veuve, tant en son nom que comme ayant garde de *Louis de*

(1) *Mauprat*. Edition Levy, 1869, pages 5 et 6.

(2) Cf. HUBERT, *op. cit.*

(3) Villages environnants. Cf. *Archives de la Creuse*. Fonds du *Plaix*.

Saint-Julien, son fils, fit foi et hommage à la dame de Malval de son fiel, de la justice haute, moyenne et basse et de ses dépendances (1). Aussi trouve-t-on encore, sur les documents du XVI^e siècle, le nom du Plaix-Joliet dans la liste des vingt-deux justices subalternes qui ressortissaient à la juridiction de Malval (2). Vers 1419 le fils de Jeanne Lobe, Louis de Saint-Julien se maria à Marie de Vouhet. Duval dans ses *Esquisses de la Marche* (3) prétend que par acte du 9 juin 1442, un certain Guillaume Piédeu lui céda la dime des blés qu'il percevait en la paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel en échange de cens et rentes dus par des hommes francs et serfs de la paroisse de Dun-le-Palleteau.

Pierre de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Veniers, du Plessis et du Plaix-Joliet fut chargé en 1462 de la procuration de Guy III de Chauvigny, baron de Châteauroux, déjà veuf et occupé de bonnes œuvres (4), au sujet d'une transaction passée avec le seigneur du Blanc. En 1473, Pierre, maître d'hôtel de Marguerite de Chauvigny, sœur de Guy III, devint son exécuteur testamentaire (5) et mourut en 1493. Guillaume de Saint-Julien, probablement lui succéda, puisqu'il est qualifié de seigneur du Plaix-Joliet dans un acte des archives de la Creuse daté du 7 juillet 1500 (6). Il fut le père de Antoine de Saint-Julien qui comparut, en 1521, à la publication des Coutumes de la Marche. François de Saint-Julien qui succéda à Antoine épousa une demoiselle Louise de Damas et mourut en 1538. Il était dit : seigneur de Veniers, d'Angibault et du Plessis-Jollivet (7).

(1) LA THAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry*, édition de 1691, page 977. — GABRIEL MARTIN, *op. cit.*, page 6 et HUBERT, *op. cit.*, page 148. L'acte de foi et hommage est aux Archives de l'Indre.

(2) Cf. GAB. MARTIN, *op. cit.*

(3) Page 84.

(4) Voir les histoires de Déols de Fauconneau-Dufresne et Grillon des Chapelles. — On l'appelait *nobilium gemma*.

(5) Cf. LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.* — BALUZE, *Histoire de la Maison d'Auvergne*, I, 209.

(6) Archives de la Creuse. Fonds du Plaix.

(7) Cf. LA THAUMASSIÈRE, *op. cit.* — RAYNAL, *Histoire du Berry*, III, 333. Parmi les récentes alliances des Saint-Julien il faut signaler celle qui les rattache à la famille de Vilaines, de Sainte-Sévère. Les de Saint-Julien portaient de sable, semé de billettes d'or au lion de même, armé et lampassé de gueules brochant sur le tout. Voir *La Thaumassière, La Chesnaye, Vertot, Maransange*.

M. Gabriel-Martin (1), après La Thaumassière et les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, assure que la seigneurie du Plaix appartient ensuite aux descendants de ce fameux Huguet de Chamborant, seigneur de Lavaux-de-Measnes (2) « qui bailla au sieur Guillemain du Boueix un coup de javeline par l'estomac (3) ». Mais ni d'Hozier, ni Nadaud, ni l'auteur de la généalogie des Chamborant ne signale le Plaix parmi les propriétés de cette famille. Et les historiens berrichons modernes, M. Hubert par exemple, donne la liste continue des seigneurs qui se succédèrent sans interruption jusqu'à la Révolution.

En 1558, le Plaix appartenait déjà à « haut et puissant seigneur Loys Bouchard, chevalier, seigneur de l'Age-Champrouhet (4) » qui épousa par contrat du 30 avril 1549 Marguerite de Saint-Marsault (5). Celle-ci reçut en dot cent livres de rente annuelle et perpétuelle sur la seigneurie de Lourdoueix-Saint-Michel. Cette rente était constituée par Jehan de Bretagne, duc d'Etampes (6) tant pour lui que pour son neveu, Charles de Luxembourg, seigneur de Martigues et comte de Beaufort en Champagne qui épousa la belle Claude de Foix, dame de Châteaumeillant. En 1569, quand le duc des Deux-Ponts saccagea Aubepierre, l'abbé Michel de la Charnagne se retira au chastel du Plaix-Joliet auprès de Louis Bouchard (7).

Louis Bouchard eut pour fille Isabeau qui épousa Pierre Bertrand, seigneur de Louzieux en la paroisse de Châtillon, vers 1597. Pierre Bertrand devenait par son mariage seigneur du Plaix-Joliet et de l'Age-Champroy. Il eut pour fils Hercule Bertrand qui vécut jusqu'en 1615. Sa sœur Gabrielle

(1) *Op. cit.*

(2) Sis à quelques kilomètres, sur le territoire de la commune de Measnes. Il reste une tour ronde qui s'élève encore au milieu des débris du château.

(3) Sur Huguet de Chamborant, voir les historiens berrichons, notamment La Thaumassière, Raynal, Emile Chénon, *Sainte-Sévère* (vol. II, chap. de Crozon) et Gab. Martin, *op. cit.*

(4) Pièce du fonds de M. l'abbé Renty.

(5) Voir plus haut, chapitre III.

(6) *Ibid.* Sur Ch. de Luxembourg, voir Emile Chénon, *Notice sur Châteaumeillant, Bourges*, Pigelet, I, in-8, 1878, page 115.

(7) *Mémoires archéologiques de la Creuse*, IV, p. 291 et suiv.

Bertrand épousa René d'Assy (1636-1654) (1). René d'Assy eut pour fille Suzanne d'Assy qui épousa Gabriel Legroing, seigneur d'Herculat, à qui elle apporta le Plaix-Jolliet (1641-1660). Son fils, Joseph Legroing (2), lui succéda et vécut jusqu'à 1715. Plus tard, en 1722, sa veuve Jeanne Debiesse acheta Le Cluzeau de Rongères aux héritiers de son beau-frère, Gilbert Martin, seigneur de Vic-sur-Aubois. Mais le baron de Sainte-Sévère, Germain de Flexelles, le lui enleva en l'indemnisant (3). Joseph Legroing eut une fille qu'il maria à messire Henri-Guillaume Desrièges (1716-1758), déjà seigneur de Villemont.

On raconte dans le pays que deux enfants de messire Guillaume Desrièges s'étant noyés dans les fossés du château, celui-ci se résolut à quitter le pays. C'est alors que Guillaume Baraudon, qui était filleul de Desrièges et son frère Pierre Baraudon entrèrent, je ne sais comment, en possession du château du Plaix-Jolliet et furent appelés : seigneurs dudit lieu. M. l'abbé Giraudon qui a fait jadis des recherches sur la famille Baraudon (4) en retrouve la trace jusqu'aux toute premières années du XVIII^e siècle. Ils semblent avoir été des marchands enrichis dont les parents furent fermiers au village du Moulin-Saulnier, puis au Plaix-Jolliet. Cette famille avait joui d'une certaine influence puisqu'elle avait droit d'inhumation dans l'église. On a vu plus haut (5) Guillaume et Pierre Baraudon se réunir à François de la Marche et à messire Jean Berthucat de la Ronnière pour résoudre une contestation

(1) Voir plus haut, page 28. La famille très connue des Bertrand avait de nombreuses branches : branche de Pouligny, branche de la Côte, branche du Boueix, etc.

(2) Il est appelé dans une pièce d'ailleurs sans importance du fonds de M. l'abbé Renty : « Messire Joseph Legroin, chevalier, seigneur du Plaix-Jolliet, l'Ouche et Mortegoutte » Sur les *Le Groing*, voir Emile Chénon, *Sainte-Sévère*, vol. II, page 321 et surtout *La Chesnaye des Bois*. Ils tiraient leur nom de la Motte au Groing dans la Creuse, mais furent mêlés à toute l'histoire du Bas-Berry. Une branche des *Le Groing* portait d'argent à trois têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or. Ce ne devait pas être celle du Plaix qui devait avoir un groin dans ses armes.

(3) Voir Emile Chénon, *Sainte-Sévère*, II, 326 et Jos. Ageorges, *Vic-sur-Aubois*. Paris, Picard, 1900, chapitre de la noblesse.

(4) Ces notes manuscrites ont été conservées par M. l'abbé Renty. Elles sont établies à l'aide des renseignements fournis par les registres paroissiaux déposés à la mairie et antérieurs à 1789.

(5) Page 37.

d'intérêts. Ils vécurent jusqu'en 1780. De 1792 à 1800 un Silvain Baraudon fut propriétaire du château. Et ce fut son fils, Jean-Jacques Baraudon qui fut procureur du roi à Limoges et mourut en 1837. Il est enseveli dans le nouveau cimetière de Lourdoueix, à gauche, en entrant. Sa veuve vendit le château du Plaix-Jolliet à un marchand de bien, qui le céda en 1865 à M. Jules Lenoble, père du possesseur actuel M. Ludovic Lenoble (1).

Il y aurait pour le chercheur qui aurait des loisirs une fort intéressante notice à écrire sur ce joli château.

CHAPITRE IX

LE PLAIX-BARNET ET LES BERTHUCAT

Il existe encore au Plaix-Barnet, à quinze cents mètres sud du bourg, les ruines d'un manoir et dépendances. Au XVIII^e siècle, le Plaix-Barnet était un fief mouvant de la seigneurie et justice de Lourdoueix-Saint-Michel. Il appartenait aux Berthucat de la Rondière qui le possédèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, époque à laquelle M^{lle} Berthucat de la Rondière, dernière héritière de la famille, l'apporta en dot à M. Lenoble, notaire à Lourdoueix, grand-père du possesseur actuel (2). L'oncle de ce dernier commandant d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de l'Indre, avait épousé une demoiselle Ruynaud de Saint-Georges. Leurs enfants ont une situation considérable à l'île de la Réunion (3).

Les Berthucat qui furent mêlés déjà à l'histoire de Lourdoueix ont habité très longtemps le bourg, probablement cette « maison-forte » agrémentée de deux tourelles qui était située près de l'église. Le 3 février 1743, damoiselle Vallerie Chorllon (ou Chevillon), veuve de feu Joseph Berthucat, sieur de la Rondière, vend « un pastoral et bois de chasteigniers et autres

(1) HUBERT, *op. cit.* et M. l'abbé Meunier dans une *Notice sur Aigurande* parue dans les *Mémoires de la société archéologique de la Creuse*, III, 253, ont déjà parlé des Baraudon.

(2) Cf. HUBERT, *op. cit.* Article *Plaix-Barnet*.

(3) Renseignement dû à M. l'abbé Renty.

arbres », qui avait appartenu jadis au sieur Veschères et qui avait été acquis par les Berthucat, puis était passé entre les mains du père de la demoiselle Chevillon (ou Chorillon). « Ce pastoral était situé contre le chemin allant de l'abbaye de Grandmont à l'abbaye d'Aubepierre (1). »

On a vu qu'en 1772 (2), un Claude Berthucat de la Ronnière était curé de Lourdoueix. Il est opportun de rappeler ici qu'il construisit au nord-ouest du bourg un vaste bâtiment dans lequel M. le chanoine Tardivau établit définitivement, en 1863, le collège déjà fondé par M. l'abbé Giraudon, prêtre de piété très haute et très éclairée. M. le chanoine Tardivau mena à bien l'œuvre commencée. Il le fit avec une rare intelligence et une entente approfondie des besoins actuels. Son collège est aujourd'hui un magnifique établissement confortablement agrandi. L'aspect en est élégant et la disposition bien comprise. Il est flanqué d'une délicieuse chapelle ogivale ornée de beaux vitraux modernes et entièrement peinte à fresques par un artiste berrichon M. Raphaël Bodin, mort à Bourges, il y a deux ans. Dirigée par des prêtres séculiers, cette institution secondaire ne compte pas moins de cent trente élèves (3). Plusieurs de ses maîtres se sont distingués de diverses façons. Pour ne parler que des morts ou de ceux qui ont quitté l'enseignement, je rappellerai avec gratitude et affection le souvenir cher de M. l'abbé Briau qui fut un homme d'une distinction charmante en même temps qu'un érudit sagace et un bibliophile de mérite; de M. l'abbé Demenitroux d'imagination vive et de dévouement entendu — la mort les a fauchés tous deux vers la trente-cinquième année; — de M. l'abbé Berthucat, agrégé d'histoire et de grammaire; de M. le chanoine Renaudet de la Société de Saint-Sulpice, ancien supérieur du grand séminaire de Bourges, orateur et théologien de marque; de M. l'abbé Sténuil, musicien-instrumentiste de va-

(1) Papiers de M. l'abbé Renty.

(2) Voir plus haut, chapitre I.

(3) Consulter les notices et programmes publiés par le collège, surtout les articles de M. l'abbé Ravaud dans le *Bulletin des anciens élèves*. Ses nécrologies sont de petites oraisons funèbres pleines d'esprit chrétien malgré leur allure sereine et jolie. Celle du « père Emile », ancien portier du collège, est un modèle du genre.

leur. Une association d'anciens élèves riche et prospère y a son siège et y publie un bulletin. Les dépendances de la maison : parc, jardins, métairie, basse-cour, bergeries, prairies s'étendent alentour sur plusieurs hectares. Et tout contre s'appuie un couvent de religieuses de l'Adoration-Perpétuelle. Au bout d'une longue allée, ombreuse et couverte de charmes se trouve le cimetière du collège où reposent autour d'une chapelle, d'humbles religieuses et d'anciens professeurs, M. l'abbé Edouard Tardivau et M. l'abbé Briau.

Le clocheton élancé qui surmonte la partie principale du monument domine toute la campagne. Jeté face à la tour carrée de l'église, il symbolise les temps nouveaux et me semble ne rester là-haut que comme un gage d'espérance pour l'histoire future, qui réalisera, dans ce coin de pays, la morale sociale de l'évangile bien mieux que ne l'a fait le passé.

CONCLUSION

Une fois de plus, il est séant d'observer qu'à travers une évolution de plusieurs siècles le paysan a pu se hausser jusqu'à l'indépendance. C'est un bien. Le progrès de l'avenir consistera dans la manière plus équitable, plus juste, plus chrétienne dont le peuple saura se servir des avantages économiques que la civilisation lui a procurés. Il ne pourra le faire qu'en s'inspirant de la grande charité humaine qu'a prêchée le Christ.

Novembre 1902.

NOTE APPENDICE

Je suis déjà obligé de faire à ce mémoire quelques corrections. Le blé aujourd'hui, me dit-on, pousse à Lourdoueix aussi bien qu'ailleurs. C'est à tort aussi, paraît-il, que j'ai prétendu à la page 4 qu'aucun ministre n'est venu là-bas. M. Fourtou *s'en approcha si près* qu'on peut bien affirmer qu'il le vit ! Dont acte !



ART ET LITTÉRATURE

l'absence de vase de nuit dans les dortoirs avec défense de sortir pour se soulager. D'un autre côté, la spéculation autorisait la vente de méchantes friandises qui les rendaient malades.

112. — *Un proviseur* (IV, 154).

M*** vint ensuite, qui se posa devant moi en homme *moral* à la manière d'un sergent de ville, et qui sut rendre les enfants aussi malheureux que la règle le comportait. Partisan farouche de l'autorité absolue, c'est lui qui autorisa un père *intelligent* à faire battre son fils par son nègre, devant toute la classe, convoquée *militairement* au spectacle de cette exécution dans le goût créole ou moscovite, et menacée de punition sévère en cas du moindre signe d'improbation. J'ai oublié le nom du proviseur et celui du père de l'enfant, je ne veux pas que mon fils me les rappelle, mais tout ce qui était élève à Henri IV à cette époque pourra certifier le fait.

113. — *Communion de Maurice* (IV, 156).

Quand on le prépara à sa première communion, qui était affaire de règlement au collège, je vis qu'il acceptait très naïvement l'enseignement religieux. Je n'aurais voulu pour rien au monde qu'il commençât sa vie par un acte d'hypocrisie ou d'athéisme, et si je l'eusse trouvé disposé à se moquer, comme beaucoup d'autres, je lui aurais dit les motifs sérieux qui m'apparurent dans mon enfance pour me décider à ne pas protester contre une institution dont j'acceptais l'esprit plutôt que la lettre ; mais, en reconnaissant qu'il ne discutait rien, je me gardai bien de faire naître en lui le moindre doute. La discussion n'était pas de son âge, et son esprit ne devançait pas son âge. Il fit donc sa première communion avec beaucoup d'innocence et de ferveur.

114. — *Les trois vérités* (IV, 239).

Il n'y a qu'une vérité dans l'art, le beau ; qu'une vérité dans la morale, le bien ; qu'une vérité dans la politique, le juste.

115. — *La discussion. La tolérance. L'intolérance*
(IV, 240).

La notion de l'infini peut seule agrandir un peu l'être fini que nous sommes, et c'est la notion qui entre le plus difficilement dans nos esprits. La discussion, la délimitation, l'épluchage et l'épilogage sont devenus, surtout en ce temps-ci, de véritables maladies ; à ce point que beaucoup de jeunes artistes sont morts pour l'art, ayant oublié, à force de causer, qu'il s'agissait de prouver par des œuvres, et non par des discours. L'infini ne se démontre pas, il se cherche, et le beau se sent plus dans l'âme qu'il ne s'établit par des règles. Tous ces catéchismes d'art et de politique que l'on se jette à la tête sentent l'enfance de la politique et de l'art. Laissons donc discuter, puisque c'est l'enseignement pénible, agaçant et puéril qu'il faut sans doute encore à notre époque : mais que ceux d'entre nous qui sentent au dedans d'eux-mêmes un élan véritable ne s'embarrassent pas de ce bruit de l'école, et fassent leur tâche en se bouchant un peu les oreilles.

Et puis, quand notre tâche du jour est faite, regardons celle des autres, et ne nous hâtons pas de dire qu'elle n'est pas bonne, parce qu'elle est différente. Profiter vaut mieux que contredire, et bien souvent on ne profite de rien, parce que l'on veut tout critiquer.

Nous exigeons trop de logique dans les autres, et par là nous montrons que nous n'en avons pas assez pour nous-mêmes. Nous voulons qu'on voie par nos yeux en toutes choses, et plus un individu nous frappe et nous occupe par l'emploi de hautes facultés, plus nous voulons l'assimiler à nos facultés propres, qui, à supposer qu'elles ne soient pas très inférieures, sont du moins très différentes. Philosophes, nous voudrions qu'un musicien fît ses délices de Spinoza ; musiciens, nous voudrions qu'un philosophe nous donnât l'opéra de *Guillaume Tell* ; et quand l'artiste, hardi novateur dans sa partie, rejette l'innovation sur un autre point, de même que quand le penseur, bouillant à s'élaner dans l'inconnu de ses croyances, recule devant la nouveauté d'une tentative d'art,

nous crions à l'inconséquence et nous dirions volontiers : « Toi, artiste, je condamne tes œuvres d'art, parce que tu n'es pas de mon parti et de mon école ; toi, philosophe, je nie ta science, parce que tu n'entends rien à la mienne. »

116. — *La critique* (IV, 276).

Si la critique est ce qu'elle doit être, un enseignement, elle doit se montrer douce et généreuse, afin d'être persuasive. Elle doit ménager surtout l'amour-propre, qui, durement froissé en public, se révolte naturellement contre cette sorte d'insulte à la personne.

117. — *Enfant rebelle* (IV, 308).

Je m'étais fait un riant espoir d'avoir ma fille avec moi ; mais je dus renoncer, pour le moment, au plaisir de l'élever moi-même. C'était une nature toute différente de celle de son frère, s'ennuyant de ma vie sédentaire autant que Maurice s'y complaisait, et sentant déjà le besoin d'une suite de distractions appropriées à son âge et nécessaires à l'énergie alors très prononcée de son organisation. Je la menais à Nohant pour la secouer et la développer sans crise ; mais quand il fallait revenir à la mansarde et ne plus avoir une demi-douzaine d'enfants villageois pour compagnons de ses jeux échevelés, sa vigueur physique comprimée se tournait en révolte ouverte. C'était une enfant terrible si drôle, que mes amis la gâtaient affreusement, et moi-même, incapable d'une sévérité soutenue, vaincue par une tendresse aveugle pour le premier âge, je ne savais pas, je ne pouvais pas la dominer.

118. — *Maîtresse d'école* (IV, 385).

Nous organisions pour les enfants des charades en action, des travestissements, des danses et des jeux bien véritablement innocents, qui leur mettaient l'âme en joie. C'est si bon le rire inextinguible de ces heureuses créatures ! Ils mettent tant d'ardeur et de bonne foi dans les émotions du jeu ! Je redevais encore une fois enfant moi-même, *trainant tous les*

cœurs après moi. Ah ! oui, c'était là mon empire et ma vocation, j'aurais dû être bonne d'enfants ou maîtresse d'école.

119. — *La rigidité en éducation* (IV, 419).

Jamais M. Dudevant n'avait témoigné le moindre désir d'avoir Solange près de lui. Il avait coutume de dire : « Je ne me mêle pas de l'éducation des filles, je n'y entends rien. » S'entendait-il davantage à celle des garçons ? Non, il avait trop de rigidité dans la volonté pour supporter les inconséquences sans nombre, les langueurs et les entraînements de l'enfance. Il n'a jamais aimé la contradiction, et qu'est-ce qu'un enfant, sinon la contradiction vivante de toutes les prévisions et intentions paternelles ? D'ailleurs, ses instincts militaires ne le portaient pas à s'amuser de ce que l'enfance a d'ennuyeux et d'impatientant pour toute autre indulgence que celle d'une mère.

120. — *Hébètement (Pourquoi)* (IV, 441).

Certains gens prirent de moi l'opinion que j'étais tout à fait bizarre. Mon mari, plus indulgent, me jugea idiote. Il n'avait peut-être pas tort, et peu à peu il arriva, avec le temps, à me faire tellement sentir la supériorité de sa raison et de son intelligence, que j'en fus longtemps écrasée et comme hébétée devant le monde. Je ne m'en plaignis pas. Deschartres m'avait habituée à ne pas contredire violemment l'infaillibilité d'autrui, et ma paresse s'arrangeait fort bien de ce régime d'effacement et de silence.

121. — *Éducation à domicile et en commun* (IV, 456).

Nous avions des professeurs des deux sexes qui faisaient de leur mieux. Je voyais le moins de monde possible, m'en tenant toujours à mes amis. Ma jeune et charmante parente Augustine, Oscar, le fils de ma sœur, dont je m'étais chargée et que j'avais mis en pension, les deux beaux enfants de madame d'Oribeau, qui était venue se fixer à Paris dans le même but que moi, c'était là un jeune monde bien aimé qui se réunissait de temps en temps à mes enfants,

mettant, à ma grande satisfaction, la maison sens dessus dessous.

Nous passâmes ainsi près d'un an, à tâter ce mode d'éducation à domicile. Maurice s'en trouva assez bien. Il ne mordit jamais plus que mon père ne l'avait fait aux études classiques ; mais il prit avec M. Eugène Pelletan, M. Loyson et M. Zirardini le goût de lire et de comprendre, et il fut bientôt en état de s'instruire lui-même et de découvrir tout seul les horizons vers lesquels sa nature d'esprit le poussait. Il put aussi commencer à recevoir des notions de dessin, qu'il n'avait reçues jusque-là que de son instinct.

Il en fut autrement de ma fille. Malgré l'excellent enseignement qui lui fut donné chez moi par mademoiselle Suez, une Genevoise de grand savoir et d'une admirable douceur, son esprit impatient ne pouvait se fixer à rien, et cela était désespérant, car l'intelligence, la mémoire et la compréhension étaient magnifiques chez elle. Il fallut en revenir à l'éducation en commun, qui la stimulait davantage, et à la vie de pension, qui, restreignant les sujets de distraction, les rend plus faciles à vaincre. Elle ne se plut pourtant pas dans la première pension où je la mis. Je l'en retirai aussitôt pour la conduire à Chaillot, chez madame Bascans, où elle convint qu'elle était réellement mieux que chez moi. Installée dans une maison charmante et dans un lieu magnifique, objet des plus doux soins et favorisée des leçons particulières de M. Bascans, un homme de vrai mérite, elle daigna enfin s'apercevoir que la culture de l'intelligence pouvait bien être autre chose qu'une vexation gratuite. Car tel était le thème de cette raisonneuse ; elle avait prétendu jusque-là qu'on avait *inventé* les connaissances humaines dans l'unique but de contrarier les petites filles.



bêtes, ramenant son chapeau sur ses yeux se gratta la nuque, ce qui signifiait qu'il avait une idée ; puis progressivement il remonta la main en décrivant une courbe sur sa tête, pour arriver, après avoir rejeté son feutre en arrière, jusqu'au front où il se gratta plus énergiquement encore, ce qui signifiait qu'il allait parler :

« Mes amis, dit-il, voici comment on procède dans un pays du Bourbonnais où je suis allé à la noce « dans le temps ». M'est avis que nous pouvons essayer. On se range tous en rond sous un prunier, on baille le bec, et le premier qui reçoit une prune dedans, c'est lui qui est le maire. Ça vous va-t-il ?... »

Chez nous, on n'est pas si bruyant que par ici. Les conseillers ne crièrent pas bravo ! bravo ! ni : Vive le citoyen Martinsec, mais sagement approuvèrent d'une inclinaison de leur chef respectable. Seul, un grand surnois nommé Lerat qui était bûcheron d'occasion et braconnier de son métier eut l'air de ricaner...

Le conseil décida, à l'unanimité, d'attendre la nuit, pour ne point éveiller l'attention du peuple qui n'a rien à voir, bien certainement, dans l'administration de la commune, une fois ses représentants choisis.

Madame la Lune, boudeuse, évitait de paraître.

« Le ciel nous favorise », pensait Mauloup.

Au grand complet, formant le cercle, les yeux levés, la bouche ouverte, s'absténant de causer, parce que pour un seul mot articulé il faudrait serrer les lèvres, ils attendaient la chute de la prune merveilleuse.

Mais le temps était très calme, pas la moindre brise n'agitait les feuilles ; et nos braves Parachutais ne tardèrent pas à sentir une lourde fatigue dans les reins et dans le cou. Le père Douzy titubait.

Or, tout naturellement, puisque le prunier était voisin d'une ferme, des dindons étaient juchés dans les branches. L'un d'eux — était-il malade ? faisait-il un rêve d'amour ? — poussa un soupir... Le soupir dégringola au milieu d'un frisselis de feuilles.

« J'ai la prune, clama le Mauloup, la bouche pleine.

— Crache le noyau, » répondit Martinsec, très surexcité car il ambitionnait l'écharpe.

Mauloup fut cloué. Il eut beau chercher, tourner sa langue, il ne put cracher le noyau.

« Tu te moques de nous, dirent les autres. Re commençons. »

On recommença. Cette fois une prune, un peu pourrie à la vérité et piquée de vers, tomba dans la bouche de Martinsec. Il fut proclamé maire de Parachute.

Pendant quinze jours on crut Montloup à demi timbré. Il se promenait seul, la tête basse, et on l'entendait s'écrier : — « Y a pas de prune sans noyau, non ben sur. C'est imaginant, je l'aurai avalé sans m'en apercevoir. »

.....
M. Pierre riait maintenant d'un bon cœur et nous aussi.

« Quand vous serez l'un des gros bonnets de Parachute, lui demandai-je, certainement vous ferez partie du conseil municipal ?

— C'est dans les choses possibles !

— Alors vous irez sous le prunier pour l'élection du maire ?

— On ne peut pas savoir. Les coutumes sont les coutumes.

Et joyeux au point de se frapper à tour de bras sur les cuisses, M. Pierre mit fin à ce philosophique entretien sur la politique, pour aller servir de jeunes citoyens qui remplissaient le café de leur voix aigre : « Garçon, trois pernods ! »

VINCENT DÉTHARÉ.



Découverte piscicole.

Par VINCENT DÉTHARÉ.

Moricet n'y comprenait plus rien. Depuis trois heures qu'il pêchait, il n'avait encore pris qu'une demi-douzaine de carbots et deux ablettes si petites que de dépit il les avait rejetées dans la rivière. Pourtant il s'était levé ce matin aussi tôt que d'habitude, et les premiers rayons de l'aube l'avaient trouvé, les pieds dans la froide rosée des bords du Cher, en train de dérouler sa ligne et d'appâter. Le temps s'annonçait lourd, chaud, orageux, un véritable temps de pêche miraculeuse. Moricet s'était mis à l'œuvre avec confiance, puis quand il s'était aperçu que tous ses efforts étaient vains, il avait levé le nez en l'air, comme pour s'orienter de nouveau, et demander raison au ciel de sa déveine.

— Les mouches artificielles ne valent peut-être rien, aujourd'hui, pensa-t-il d'abord, et il prit des sauterelles. Les sauterelles ne pouvant réussir davantage à se faire avaler, il cessa de répandre de place en place, son appât à base de jaune d'œuf dont il avait imaginé la recette et que tous les pêcheurs des environs lui enviaient, — pour avoir recours à un élixir qu'il tenait en réserve dans son panier. Il attrapa des grelets, et les imprégna de la fine liqueur qui exhalait une odeur d'anis. Puis jouant son va-tout, surexcité, ému comme Napoléon devait l'être à Waterloo en faisant donner la garde, « la garde, espoir suprême et suprême pensée, » il se dirigea vers les endroits où il s'était juré de ne puiser que les jours de grande détresse. De ces bords qu'il connaissait à peu près seul, qu'il avait étudiés longuement, et peuplés souvent lui-même grâce à des friandises qui attiraient les poissons gourmands de

plusieurs kilomètres à la ronde, il ne revenait jamais bro-douille. Mais il les ménageait; et il craignait en y pêchant trop fréquemment d'éveiller l'attention de ses confrères.

Aux premiers coups il ferra des carbots et fut content. Mais peu à peu les prises s'espacèrent. Il redoubla d'adresse et de prudence. Il avançait sans bruit, pliant les genoux, posant délicatement sur les herbes molles ses lourds sabots de bois. Il se dissimulait derrière les aulnes, les buissons d'au-bépine, les sureaux yèbles, les saules et les hautes murailles de roseaux, d'iris, de reines des prés; le dos courbé, il guettait par les fentes, le mouvement de son hameçon qui sautillait à la surface. Rien ne mordait. On lui avait vidé sa rivière; des braconniers étaient venus la nuit avec des filets et avaient fait une rafle, on l'avait volé.

Volé? Mais non, il en restait des poissons! une magnifique tribu de chevesnes dormait là, devant lui. Alignés par rang de taille, le plus grand vers l'autre rive, on les eut pris pour des harengs étalés à la devanture d'une épicerie, s'ils n'avaient remué mécaniquement les ouïes, et parfois, comme pour respirer plus largement, les nageoires pectorales. Moricet eut une crampe au cœur. Avec des précautions infinies il allongea sa ligne, la fit descendre verticalement, pareille à un fil à plomb imperceptible, et posa le grelet juste devant le nez du chef de tribu. Pas le moindre frôlement de feuilles, ni le plus léger clapotis. Les chevesnes n'eurent aucune frayeur; ils détournèrent seulement la tête, dédaigneux et s'éloignèrent sans hâte, en décrivant à coups de queue des virgules et des points d'interrogation. Dès qu'ils furent partis, une horde de vairons se rua sur l'appât. Beau gibier, en vérité! L'infortuné pêcheur retira sa ligne, et après avoir tenté une autre méthode, la flottaison dans les courants, découragé, fatigué par la chaleur et l'insuccès, il se décida à lever le siège.

Pour une matinée perdue, c'était une matinée perdue! De sa vie, il n'avait vu chose pareille. Assurément la pêche ne donnait plus comme « dans le temps ». On laissait trop de filets étroits écumer les rivières, la saison chaude était trop sèche et reléguait trop souvent le poisson, qui aime voyager,

dans des trous d'eau verdâtre. Mais enfin on en prenait tout de même. Il ne rentrait jamais à la maison, quant à lui, sans en avoir plusieurs livres dans son panier. L'important était de bien connaître sa rivière, les habitudes des différentes espèces, dans quel bief recouvert de nénuphars se cachaient les brochets énormes, sous quelle chève on dénichait les barbillons, dans quelle froide cascade il était possible de rencontrer la truite saumonée. Aux abords de tous les moulins on prenait l'anguille et les chevesnes naviguaient partout, il fallait seulement changer l'appât et la ligne, suivant les saisons, la direction du vent, et le plus ou moins de soleil.

Aujourd'hui cependant, Moricet, malgré toute sa science, emportait à peine une livre de poisson. Le pire, c'est que le pauvre homme comptait sur une bonne pêche, à cause du temps qu'il avait jugé favorable; il s'était engagé pour une friture et une étuvée. Que diraient M^m Chénot et M. Létifol? Des clients qui payaient rubis sur l'ongle! Et son malheur présent faisait songer Moricet à la dure existence qu'il menait depuis son mariage avec la Margote qui lui avait donné cinq enfants. Travailler aux champs la semaine, et sitôt posé l'outil, s'armer de sa gaule et passer tous ses dimanches au bord de l'eau, sans compter les jours de chômage forcé, puis entendre pour se délasser le soir, les récriminations de la vieille, quelle vie de galérien! Et malade avec cela, astreint à un régime. Le jour où le médecin lui avait défendu de boire du vin demeurait dans son souvenir comme une date lugubre, la plus douloureuse de ses cinquante ans. Il en buvait quand même, mais moins, avec une certaine crainte, un remords. Ah oui! il le regrettait de s'être marié! Il ne se serait point saigné aux quatre veines pour élever sa famille, s'il était resté garçon et valet de ferme au service des Gaillet, et il aurait mangé chez eux tout son saoul de porc, de lard et de cochon, comme disait le maître, au lieu des éternelles pommes de terre et des haricots rouges sans beurre que lui préparait sa femme.

Quand il vendait du poisson, il pouvait encore améliorer son ordinaire, se soigner un peu. Mais quel profit retirer de six maigres carbots? Ça ne pèse pas lourd. S'il en avait au moins

deux livres ! Seulement dame, il ne possédait pas de faux poids, lui, et il n'avait pas l'habitude de tromper le client sur la marchandise, comme le boulanger, le boucher ou l'épicier.

Rêveur, il s'assit à un carrefour, sur le talus décharné qui laissait voir une terre rouge riche en minerais, et s'adossa au poteau indicateur où l'on avait peint fraîchement ces mots : « Parachute 3 k., Parasols 4 k. 500 » et à mi-hauteur sur une planche neuve : « Prière à ceux qui ne savent pas lire de s'adresser au cantonnier. » Un autre jour Moricet se fut senti fier d'être l'électeur d'un conseil municipal qui prenait un tel souci de ses administrés. Mais en ce moment il était trop préoccupé. La tête baissée, le chapeau de paille sur les yeux, son panier entre les jambes, il roulait des grains de fer entre ses doigts.

Au bout de cinq minutes, il se leva précipitamment comme un homme qui vient de prendre une énergique résolution, et ramassa deux poignées de ces petites boules noirâtres. Puis ayant jeté un regard autour de lui, pour bien se rendre compte qu'il n'était vu de personne, il se cacha derrière une haie, sortit un à un ses poissons du panier, et à l'aide d'une mince baguette, leur bourra le ventre de minerais. Les pauvres bêtes, bien que mortes, avaient parfois des hoquets, et semblaient se plaindre d'une nourriture si indigeste. Moricet était sans pitié. Quand l'opération fut terminée, il leur lava le bec à toutes, comme l'on fait à des marmots qui se sont barbouillés en mangeant la soupe.

Et le brave pêcheur s'achemina vers Parachute. A l'entrée du bourg un doute lui vint. Les poissons étaient vraiment trop abîmés et la pratique allait peut-être s'apercevoir de la supercherie. Il se décida pourtant à les présenter. Bast, dit-il, on verra bien !

M. Létifol, un ancien marchand de flanelle, qui vivait de ses rentes maintenant et posait pour le plus grand personnage de Parachute, accueillit la friture, son plat favori, avec des gestes gourmands. Comme il n'avait pas de bonne et que M^{me} Létifol, détestant les poissons, consentait à peine à les faire cuire, il se mit en devoir de les vider lui-même.

« Du minerais de fer, s'écria-t-il, en voyant les grains s'é-

parpiller dans la bassine, du minerai de fer! Je n'aurais jamais cru que le carbot fut si vorace! Et il ajouta, l'esprit déjà hanté par des rêves de gloire : « Quelle découverte! »

Pendant quinze jours il ne sortit plus de chez lui, et annonça avec mystère qu'il préparait un grand travail sur l'histoire naturelle, sans laisser même entrevoir, de peur qu'on ne lui surprit son secret, quelle branche d'animaux il avait choisie pour ses investigations.

La société de pisciculture du département publia enfin, dans son bulletin du mois suivant, un mémoire de dix pages imprimé en gros caractères, dont l'auteur M. Létifol « un habile pêcheur, un homme qui avait consacré de longues années de son existence à propager les alevins, et à étudier les mœurs des habitants de nos rivières, bref un naturaliste éminent, parlant de la nourriture des poissons, insistait particulièrement sur la voracité du carbot ; tel jour dans le ventre de plusieurs de ces malacoptérygiens pris au Cher, il avait trouvé du minerai. Ces faits résultant d'observations personnelles rigoureusement contrôlées étaient indiscutables ».

La *Revue des Pêcheurs à la ligne*, commentant l'article de M. Létifol, consacra un numéro spécial à la découverte. Les grands organes parisiens en parlèrent à leur tour, et l'un d'eux, voulant paraître mieux informé que ses confrères, affirma que le brochet dévorait un écrou aussi facilement qu'un goujon.

Trois mois après, on lisait à *l'Officiel*, parmi les nouveaux chevaliers du Mérite agricole :

— Létifol (Isidore-Adolphe), propriétaire à Parachute.
Nombreux services rendus à la pisciculture.

Observations importantes sur l'alimentation des poissons d'eau douce.



Note bibliographique

George Sand et ses amis, par Albert Le Roy, 1 vol. in-12. Chez Ollendorff, 3 fr. 50.

Il faut poser en principe que M. Albert Le Roy est un homme délicieux. D'aspect sympathique, même attrayant, il plaît aux dames qui l'écoutent avec intérêt. Au reste il parle avec art et d'une voix douce. Il dépense beaucoup d'esprit, pratique le calembourg avec juste assez de délicatesse pour laisser croire qu'il côtoie l'écueil sans s'y briser. En un mot, ses cours à la Sorbonne sont un charme.

L'auteur de cet article entendit professer « George Sand et ses amis » à la Faculté des Lettres de Paris. Étudiant de bonne volonté il allait de salle en salle, tombant de Janet en Boutroux et de Gebhart en Gazier. Il prêtait une oreille attentive à tout ce qu'enseignaient les bons maîtres. Il avait l'âme enthousiaste et applaudissait avec conviction les beaux passages. Ainsi en était-il au cours de M. A. Le Roy !

Il y avait peu d'étudiants au cours de M. A. Le Roy et pour cause ! Une heure avant l'entrée de l'élégant professeur l'amphithéâtre était entièrement garni de belles toilettes claires et sous les gazes fines, dans un savant mélange de parfums rares, il y avait des gazouillis d'oiseaux. C'est très beau, les gazouillis, mais encore faut-il les entendre du fond d'un siège commode. Or, au cours de M. A. Le Roy les étudiants étaient confinés dans les hauteurs les plus éthérées de l'amphithéâtre ou même dans l'entre-bâillement des portes. Un jour, il fut un étudiant — c'était l'auteur de cet article — qui dans un sublime mouvement d'indignation tailla son meilleur crayon et écrivit en capitales sur le vernis du bureau jaune de M. le professeur cette supplique respectueuse : « Un groupe d'étudiants désireux d'applaudir M. Le Roy le prient humblement de vouloir bien faire réserver les deux premiers bancs de l'amphithéâtre pour les élèves de la Faculté. » M. Le Roy vint, lut la supplique, et comme il est extrêmement intelligent, au sens étymologique du mot, la comprit. Il la commenta même, adjurant ces dames de se tapir dans les coins. On perçut des bruissements de robes de soie se serrant contre les banquettes. Il y eut de petits cris infiniment tenus. Enfin, simple effet de compression s'opérant sous l'influence de la parole du maître, une quinzaine de place

se trouverent libres comme par enchantement, face au professeur. Un seul étudiant qui composait tout le groupe de la supplique descendit triomphalement des sommets et s'installa sans fausse honte malgré les rires qui tombaient en cascades. Des ce jour le groupe applaudit chaleureusement M. Le Roy.

Il ne l'applaudit pas avec autant de ferveur en le lisant imprimé. Le *beau livre* de M. A. Le Roy ne se faisait pas sentir. Son cours se justifiait, son livre point. En vérité, il est très agréable, ce volume ! Il distrait pendant une bonne heure. Il peut même amuser franchement quelques bourgeois retirés des affaires. Mais que nous apporte-t-il de nouveau ? Abominablement rien ! M. Le Roy semble avoir voulu mettre à 3 fr. 50 ce que tout le monde sait sur George Sand à l'usage des gens qui ne savent rien, « ma subtilité se defend ». Il a condensé en un petit format et en une édition pas chère ce que M^{me} Komarow avait laborieusement organisé dans ses gros tomes. Je regrette infiniment que Wladimir Karénine ne soit cité par M. Le Roy qu'une seule fois et fort peu avantageusement. Wladimir Karénine est réellement le père ou le grand-père du livre de M. Le Roy. Et je ne crois pas qu'il soit permis d'écrire quelque chose sur George Sand sans assurer Wladimir Karénine de notre profonde gratitude. M. de Spœlberch de Lovenjoul y est aussi pour une centaine de pages ! Au moins figure-t-il dans un certain nombre de références. Pour MM. Marieton, Clouard, le docteur Cabanès, ils collaborent aussi à l'œuvre commune de tous les sandistes et musettistes de France. Qu'on n'aille pas croire que systématiquement j'attaque M. Le Roy pour qui j'ai, du reste, la plus respectueuse estime. Je lui reconnais de belles qualités de professeur, une jolie facilité *d'écriture* et le talent très appréciable de savoir spirituellement arranger des documents. N'est-ce pas avec tout cela qu'on fait de bons livres.

Et puis enfin il est séant de féliciter chaleureusement M. A. Le Roy, d'avoir pris position dans la question Musset-Sand. Il apparaît qu'il est pour M^{me} Sand et c'est tant mieux. Nous sommes sandistes à la *Revue du Berry*.



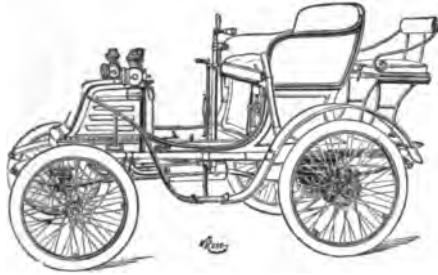
AUGUSTE DONIOL

mécanicien

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

<i>Ameublement,</i>	<i>Articles voyage,</i>
<i>Article ménage,</i>	<i>Confections pour Dames,</i>
<i>Bijouterie, Orfèvrerie,</i>	<i>Matoquinerie,</i>
<i>Bonneterie,</i>	<i>Articles pour fumeurs,</i>
<i>Chapellerie,</i>	<i>Mercerie, Rubans,</i>
<i>Chaussures,</i>	<i>Modes.</i>
<i>Confections pour Hommes,</i>	<i>Papeterie,</i>
<i>Cravates, foulards,</i>	<i>Parapluies, Cannes,</i>
<i>Eclairage,</i>	<i>Parfumerie,</i>
<i>Ganterie,</i>	<i>Porcelaine,</i>
<i>Jouets,</i>	<i>Quincaillerie, Sports,</i>
	<i>Tissus, Blanc,</i>
	<i>Brosserie, Vannerie, Droguerie,</i>
	<i>Vetserie, Cristaux.</i>

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue du Berry

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE
d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution (suite)..... L'abbé GUIDAULT.

ART ET LITTÉRATURE

Un poète berrichon..... E. BOURGAIN.
Un peintre : Fernand Maillaud..... Gabriel NIGOND.
Les « Chat-Oints »..... Joseph BERNIGUET.
Notes bibliographiques.....

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

32, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2 rue Gutenberg
INDUSTRIEL

REVUE DE LITTÉRATURE

ABONNEMENTS

—
Année... 12 fr.
Six mois. 6 »

Journal de Science et de Littérature

Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la Revue du Berry :

M. Joseph AGEORGES, homme de lettres. — Anbin, professeur, agrégé de philosophie. — A. Anquetil, avocat à la Cour d'Amiel. — Babou. — Adrien de Barral. — Charles Bouchoux, magistrat à la Cour de Bourges. — Amédée Berton, avocat. — Th. Botrel, homme de lettres. — Joseph Boucard, homme de lettres. — Bourguin, professeur de droit de lettres. — Charles Brun, avocat et député, président de l'Association nationale de France. — M^{me} Eugénie Cassanova. — Ed. Charlemagne, avocat, magistrat. — Émile Chénou, avocat, professeur à la Faculté de droit de Paris. — Paul Coutant, professeur de la Cour de Cassation. — J. Cresset. — Maurice Darray. — Vincent Détharé, homme de lettres. — Lucien Desel. — Roger Drouhaud. — Charles Duguet. — E. Duraisel, avocat de Bourges. — Paul Fouquet, professeur, avocat et député. — Jean Galletti. — A. Granger. — R. Guillou, docteur en droit. — E. Hubert, avocat au département de l'Indre. — Lucien Jenny, conseiller à la Cour d'Amiel de Bourges. — Alphonse Jonet, avocat à la Cour d'Amiel. — Hugues Lapaire, homme de lettres. — A. Leroux, archiviste. — Vte de Speelberch de Lovenjoul. — Fernand Maillaud, artiste peintre. — Massereau. — Paul Mallette, avocat à la Cour de Paris. — Gabriel Nigond, homme de lettres. — Edmond Plauchut, homme de lettres. — A. Penroy, magistrat à Bourges. — Maurice Prou, archiviste publicitaire. — Pierre de Querlon, magistrat. — Ulrich Richard-Desaix. — Maurice Rollinat, homme de lettres. — Frédéric Sechnée, architecte. — A. Siguret. — Theret, avocat à Bourges. — J. de Vergy, homme de lettres, etc.

Tous les renseignements relatifs à la Revue du Berry s'adressent à M. Eugène HUERT, directeur de la Revue à Châteaurox, ou à M. Joseph AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Moines, par Saint-Denis-de-Juilly, Indre.

ART ET LITTÉRATURE

se trouvèrent libres comme par enchantement, face au professeur. Un seul étudiant qui composait tout le groupe de la supplique descendit triomphalement des sommets et s'installa sans fausse honte malgré les rires qui tombaient en cascades. Dès ce jour le groupe applaudit chaleureusement M. Le Roy.

Il ne l'applaudit pas avec autant de ferveur en le lisant imprimé. Le besoin du livre de M. A. Le Roy ne se faisait pas sentir. Son cours se justifiait, son livre point. En vérité, il est très agréable, ce volume ! Il distrait pendant une bonne heure. Il peut même amuser franchement quelques bourgeois retirés des affaires. Mais que nous apporte-t-il de nouveau ? Absolument rien ! M. Le Roy semble avoir voulu mettre à 3 fr. 50 ce que tout le monde sait sur George Sand à l'usage des gens qui ne savent rien (ma subtilité se défend). Il a condensé en un petit format et en une édition pas chère ce que M^{me} Komarow avait laborieusement organisé dans ses gros tomes. Je regrette infiniment que Wladimir Karénine ne soit cité par M. Le Roy qu'une seule fois et fort peu avantageusement. Wladimir Karénine est réellement le père ou le grand-père du livre de M. Le Roy. Et je ne crois pas qu'il soit permis d'écrire quelque chose sur George Sand sans assurer Wladimir Karénine de notre profonde gratitude. M. de Spœlberch de Lovenjoul y est aussi pour une centaine de pages ! Au moins figure-t-il dans un certain nombre de références. Pour MM. Marieton, Clouard, le docteur Cabanès, ils collaborent aussi à l'œuvre commune de tous les sandistes et musettistes de France. Qu'on n'aille pas croire que systématiquement j'attaque M. Le Roy pour qui j'ai, du reste, la plus respectueuse estime. Je lui reconnais de belles qualités de professeur, une jolie facilité *d'écriture* et le talent très appréciable de savoir spirituellement arranger des documents. N'est-ce pas avec tout cela qu'on fait de bons livres.

Et puis enfin il est séant de féliciter chaleureusement M. A. Le Roy, d'avoir pris position dans la question Musset-Sand. Il apparaît qu'il est pour M^{me} Sand et c'est tant mieux. Nous sommes sandistes à la *Revue du Berry*.

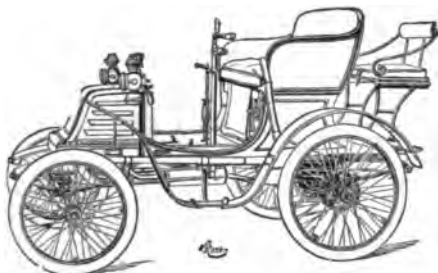


AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOURG

Représentant
pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements Georges RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAUROUX

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Eclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Matoquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Vetterie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue du Berron

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution (suite)..... **L'abbé GUIDAULT.**

ART ET LITTÉRATURE

Un poète berrichon..... **E. BOURGAIN.**
Un peintre : Fernand Maillaud..... **Gabriel NIGOND.**
Les « Chat-Oints »..... **Joseph BERNIGUET.**
Notes bibliographiques.....

CHATEAUXROUX

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

3, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

32, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2, rue Gutenberg
CHATEAUREUX

REVUE MENŒUELLE
d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS
—
Année... 12 fr.
Six mois. 6 »

—

—

Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry* :

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{te} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteaureux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

ART ET LITTÉRATURE



Un poète berrichon

M. Gabriel Nigond aime George Sand, la « bonne terre » et les paysans « confits dans l'calme et la douceur » ; la Vallée noire le ravit, il rêve devant les vieilles tours, se laisse gagner à la mélancolie des traînes et des légendes, s'amuserait encore avec les « cloch'tons verts des noisettes » et parle patois très correctement. Les *Contes de la Limousine* ont beaucoup de saveur.

Un détail me choque pourtant dans le premier poème — celui qu'il a récité à La Châtre le 16 septembre 1901 — c'est qu'il parle tour à tour et trop bien patois et français, français et patois. Je ne saisis pas bien l'à-propos de cette juxtaposition. C'est moi qui ai tort, peut-être. Je vous en laisse juge :

Après qu't'auras salué tout' ceux figur's amies...
Dépêch'-toi vit', mon gars.....

et presque aussitôt après, voici tout un couplet de beaux vers larges, limpides, parfaitement réguliers :

Quel calme sous l'asile entrecroisé des branches !
Septembre s'est penché sur la tombe, sa sœur,
Et livre tristement à sa grave douceur
Le sourire attardé de quatre roses blanches.
.....
L'automne défaillant longuement a pleuré.
Aussitôt qu't'arriv'ras, pousse la port' du cimetièrre
Les moignaux du sapin...

Je suis un peu dérouté. Quel est ce Frégoli littéraire si prompt aux métamorphoses ? Maître Jacques a une casaque de cocher et une autre de cuisinier ; M. Nigond a deux langues sous la main, si j'ose dire ; il se sert de l'une ou de l'autre avec une égale virtuosité. N'importe : le brusque changement de ton, dans ce dernier exemple surtout, me paraît étrange. On dirait du Maurice Mayre alternant avec du Jehan Rictus ! J'ai beau faire, l'unité du sentiment ne me suffit pas ici, et je le répète, c'est moi sans doute qui ai tort. C'est là, d'ailleurs ma seule critique, et si j'ai commencé par la faire, c'est pour en être débarrassé plus vite et rendre hommage après cela, pleinement, à la sincérité de l'artiste, et à l'originalité souvent piquante de son inspiration.

M. Nigond a vu de près et analysé curieusement les âmes simples de la campagne ; il connaît leurs habitudes d'esprit, leurs idées philosophiques. Voici un échantillon de ces raisonnements rudimentaires qui ne manquent pas de finesse et de profondeur.

Quand l'bon Guieu nous a fabriqués,
 Il n'a point perdu sa journée.
 Du bout d' l'ortou jusqu'à l'oreille,
 Les os, les muscl's, les nerfs, la piau,
 Les ch'veux qui flott'nt comme un drapiou,
 C'est un' mécanique' sans pareille.
 L'meunier met d'la farin' dans l'sac,
 L'bon Guieu met l'sang dans not' bâtisse.
 Pis, à gauch', comm' clef d' l'édifice,
Le p'tit bonhoum' qui fait tic-tac.

 Faut savoir se t'ni dans son coin,
 Et çui qui veut grimper trop loin
 Fait ben souvent la cabriole.
 Il est çertain d'pas s'êtr' trompé,
 D'avoir ben graisé sa voiture,
 Il est parti tout équipé
 Sur la grand' route des aventures ;
 Et v'là qu'au premier tournant, crac !
 Y tend l'bras, tourn' l'œil et trépassé,
 Et comme un vieux r'ssort, v'là qui s'casse,
Le p'tit bonhoum' qui fait tic-tac !

Le paysan n'en trace pas moins son sillon comme ont fait ses pères et comme feront ses fils ; il regarde autour de lui l'eau, la terre, les bois, les oiseaux, reconnaît sa place et son rôle dans la hiérarchie générale des êtres et collabore silencieusement et consciemment à l'œuvre de Dieu.

Il aime son métier, sa chaumière, sa jument, sa carriole, sa chienne Patounne et ses gorettes roses. M. Nigond raconte avec complaisance ses amours timides et muettes (*L'gase qu'ose pas*) ou malheureuses (*Jean François J'veux ben*). Ce sont là des idylles et des églogues à lire.

Je vous invite aussi à ne pas oublier une bucolique très pittoresque, celle du « gardeux d'cochons » nullement anarchiste et très content de son sort (page 35). Vous trouverez ailleurs des conseils de modération très salutaires :

Si t'as quequ' semence de raison,
Faudra r'garder dans ta maison
Pas au guernier, mais à la cave.
Si tu n'as, pour te graisser l'bec,
Qu'eun' mich' dure avec du lard rance,
Tu devras t' dir' : « J'ai ben d'la chance,
Mon voisin Claud' mang' son pain sec ! »
Pour t' couvrir t'as qu'ta limousine ?
Faut pas qu'un mantiau t'donn' du r'gret.
T'as point d'chandell : brûl' ta résine.
Prends ta part sans vouer la voisine,
Tout dret !

Faut ben durer est assez connu de tout Châteauroux pour que je me dispense de le gâter en le résumant. Tout ce qu'il y a de tragique latent dans certaines vies et de noble courage résigné dans certaines âmes est exprimé au vif dans cette confession de la mère Mad'leine. M. Nigond est plein de pitié pour ces misérables. On sent du premier coup que son émotion n'a rien d'artificiel et de littéraire, comme dans les vers suivants sur les jeunes gueux sans abri et sans foyer, l'hiver :

Y z'ont les pieds et les mains g'lés,
 Leurs dents cliquet'nt et leur nez coule...
 Comm' les moigneaux, ça s'met en boule
 Pisque ça peut pas s'envoler.

Pour les plus grands il a une sympathie bien chaleureuse aussi. Il comprend leur défiance et les approuve de n'être pas dupes de la politesse banale des citadins indifférents :

C'est trop joli pour que ça prenne,
 On voit trop ben qu' c'est d' l'apprêté.
 ... Non ! Faut v'nir à la bonne franquette
 Autour du feu s'asseoir en rond
 Pendant que l'chat gris fait ron-ron
 Et qu'on vide un verr' de piquette
 ... Vous verrez qu'y s'apprivois'ra.
 ... Du jour que l'on entr' dans son cœur
 Ayez pas d'craint' : c'est du solide !
 Solid' comm' le chèn' des forêts,
 ... Solid' comm' la terr' des guérets,
 ... Solid' comm' la première étoile
 Qu'y r'gard' monter au ciel sans voile
 Enter' les deux corn's de ses bœufs !

Il comprend et partage — en frère, non en artiste — leurs goûts, leurs mœurs, leur vie âpre et saine, leurs sentiments peu compliqués et puissants. Il se moque avec eux des épitaphes menteuses gravées sur la tombe des bourgeois, et s'ils boivent un coup de trop, il les excuse : « Pourquoi appeler sôulerie chez eux ce qui est décoré chez les autres du nom d'indigestion ? »

Chez l'pésan j'trouve ça moins vilain,
 Car son ventre est si souvent vide
 Qu'il n'a point l'habitud' d'êt' plein.
 On dit du bourgeois : « Dans l'service
 Y a quequ' plat qu'y a fait du mal. »
 Du pésan on dit : « C't'animal !
 C'est y possibl' d'avoir tant d'vice ! »

Il rit à se tordre en entendant la « Petite Pomme d'api » — celle de Caran d'Ache ou une autre — répondre à sa châtelaine très distinguée et dégoûtée : « J'lave des trip', madam' »

la comtesse ». La mort du cerf lui tire des larmes; la cruauté, toute gratuite et pour le plaisir, des très aristocratiques chasses à courre, lui soulève le cœur :

Ça vous va pas d'fair' la fin' bouche !
 Pour vous l'dire, éj' prends point d'torchon :
 C'est pus laid d'voir fair' la curée
 Que d'voir un pésan tuer l'cochon.

Cette dernière cérémonie lui plaît : le sacrifice est utile, il est fait décemment, il promet des agapes joyeuses, si rares dans la vie des pauvres :

Sitôt mort, on l'grille au feu d'paille
 Su' la p'tite échell' du jardin,
 Pis les homm's, les femm's, la marmaille
 Fabriqu'nt les andouill's et l'boudin.
 Nous aut's qu'on mang' pas souvent d'viande,
 V'là d'quoi nous régaler longtemps :
 C'est vous dir' qu'on était contents,
 Du pus jeune au pus vieux d'la bande.....

M. Nigond n'en veut pas à ces « trimardeurs désespérés » de se borner à ses souhaits très matériels. Si rude est leur labeur journalier et si peu cultivé leur cerveau, que nécessairement le bonheur suprême pour eux doit être de se reposer longtemps dans un bon lit, de manger mieux et davantage et de boire à longs traits un Falerne moins étendu d'eau claire : « Je m'soulerai-t'y si j'étais roi ! » Ils en arrivent parfois à un certain mysticisme très curieux. Assez peu sensible au parfum des fleurs, — à quoi servent-elles ? — un paysan veut, même après sa mort, « brouter l'âme de son potager » :

Moué, su' ma tombe, éj'veux qu'on plante
 D'la légume et pas des bouquets !
 Ça m's'ra ben meilleur' régalaide
 D'senti' germer des pois novviaux,
 Des p'tit's carott's, des grous naviaux,
 Et ceux biaux cœurs blancs d'la salade.....
 (*L'Jardin qu'on a su'la tête.*)

Si ce n'est pas là précisément l'esthétique de Théophile

Gautier, il me semble que c'est un trait de caractère merveilleusement observé.

Ces *Contes de la Limousine* révèlent dès maintenant un très aimable talent, vigoureux aussi très souvent et personnel. M. Nigond en est à ses débuts ; il est à prévoir qu'il ira loin et fera grand honneur au Berry.

E. BOURGAIN.



Un peintre : Fernand Maillaud.

Rue de l'Estrapade. Dans l'atelier, sous la lumière unie de ce printemps précoce, j'ai connu, quelques heures avant l'envoi au salon, l'œuvre nouvelle de Fernand Maillaud : une vue de la gare du quai d'Orsay, à Paris.

Le soir est tombé. Les baies immenses du hall flambent, blafardes, sous les globes électriques ; le long des quais et sur le pont voisin, les reverbères plongent dans la Seine leurs yeux fixes que le flot anime, un kiosque à journaux domine une file de fiacres de sa lanterne rouge, et de multiples brouillards : brume du fleuve, fumée des toits, vapeurs proches et souterraines, se lèvent et s'enroulent dans un ciel profond qui pèse. A travers ce voile, le vaste rectangle de pierre où deux horloges, lumineuses et symétriques, creusent des trous flam-bants, reste solide et campé. A droite, l'hôtel joint à la gare offre ses fenêtres illuminées ; à gauche, l'ombre envahit les murs, les maisons s'estompent et fuient, l'Institut arrondit, comme un crâne, sa coupole et Notre-Dame dresse au lointain ses tours confondues.

La Seine coule. Les bateaux-mouches et les chalands réfléchissent en elle leurs clartés mouvantes, les feux palpitent et plongent profondément. Ils sont rouges comme le sang, violets comme les iris, jaunes comme les feuillages d'automne — savoureux pour les yeux ainsi qu'un fruit mûr pour la bouche — et l'un d'eux, bleu-pâle, semble un petit martin-pêcheur dont les ailes se seraient ouvertes aux flancs goudronnés d'un bateau-marchand.

La Seine — innombrable — calme sous les arches du pont,

gonflée contre le remorqueur qui pousse, au premier plan, sa proue, assombrie peu à peu jusqu'aux moellons de la rive, vit doublement, de couler à Paris et d'y couler la nuit.

Et c'est aussi l'âme de Paris nocturne tout entière, si complexe ! pleine d'effroi, de mystère, de fiévreuses gâités et de douleurs captivantes, qui, dans cette œuvre fermente et vibre, entre le brouillard de l'air et la fraîcheur de l'eau...

*
**

Exposant nettement, avec une absolue conscience et une visible tendresse, un art savant, loyal et simple — de dessin précis, de couleur harmonieuse et d'ingénieux groupement — Fernand Maillaud poursuit son œuvre. Il vit, intense et paisible, sa vie d'artiste, à Paris, à Venise, en Creuse, en Berry.

Paris lui livre le charme triste de ses crépuscules, l'ombre de ses églises, l'attrait misérable et puissant de ses quartiers populaires.

Ici, la rue Mouffetard s'égaie, vers le soir, d'un grouillement perpétuel. La mangeaille croule sur les trottoirs, des marchands passent, panier au bras, et crient..., les enfants en guenilles jouent aux billes sous la roue des voitures, les fritureries grésillent dans l'angle des portes, une vieille, accroupie, regarde vaguement devant elle.

Ailleurs, une bâtisse de six étages, raide et déserte, semble, enfouie sous la neige, morte de froid, en ouvrant comme des yeux ses fenêtres noires.

Les faubourgs secouent loques et cendres, les pavés sont gras, le ciel bas, le gaz s'allume et s'élargit sous le brouillard. Une porte de marchand de vin, antique et grillée, montre avec orgueil un raisin de fer forgé. Parfois un clocher, dressé par-dessus les maisons, les protège...

*
**

Venise. Maillaud, une fois de plus, a sincèrement réalisé son rêve sincère.

La lumière est égale et vibrante, les palais, de juste relief, laissent flotter des étoffes aux balcons. L'une est pourpre, une autre orange : des reflets, pourpre et orangé, dansent sur l'eau verte. Cette eau miroitante est, sans banalités, exquise. Le ciel est infini, des gondoles glissent avec douceur ; au fond d'une place ardemment ensoleillée, un porche d'église s'ouvre sur l'obscurité limpide qu'on sent devoir être fraîche.

Et le peintre m'a su donner l'impression vraie de l'unique et adorable cité, la seule, a-t-on dit, qui se puisse, loin de la terre natale, adopter pour patrie.

*
*
*

Assis sur un étroit plateau, dominant, sans presque la voir, la Creuse lente et cuivrée, Fresselines — un village dont le nom bat des ailes — se groupe sagement autour de sa vieille église. Tout près, sur le bord du chemin, la petite et glorieuse maison de Maurice Rollinat s'isole, à l'humble abri de sa barrière grinçante. Et Maillaud habite, un peu plus haut, au coin de la place, sa vaste chambre brune qui, chaque midi, reçoit la chaleur dansante du plein été et qui, le soir, attend, en bonne hôtesse, le peintre et ses amis, leur offrant sa lourde table où des coqs bleus chantent dans les assiettes à fleurs et, contre la fraîcheur de septembre, le bon éclat de son grand feu.

Le pays est, alentour, d'une enivrante et décourageante beauté. Ce sont des vallons herbus ou pierreux, d'informes déserts de blocs chaotiques adossés à de radieuses prairies, des routes qui, sans cesse, grimpent et serpentent — rampes infinies de gigantesques escaliers — dessources partout, épurant la glaise et verdissant les mousses, des bois touffus et limpides ; sur les pentes, de véritables champs de fougères, des maisons semées dans le feuillage comme des fleurs pâles, ou perchées, comme un oiseau d'orage, sur le bord vertigineux d'un ravin, des coteaux tondu ras que le soleil veloute et parfume, un horizon qui varie cinq fois en un quart d'heure, immense ou familier, toujours adorable ; puis, à travers ce paradis dont

elle est l'âme, tour à tour grondante, placide, enfantine et traîtresse, étalant ses nappes rougeâtres, crevant, aux petits déversoirs, ses bouillons blancs, précipitant contre les rocs de « la Ruelle » l'écume rageuse de ses gouffres, la Creuse !

Intimement pénétré par cette complète nature qu'il aime et connaît depuis dix ans, le peintre lui doit la plus ardente partie de son œuvre. L'admiration de l'ouvrier est, visiblement, passée dans l'ouvrage, l'enthousiasme de l'artiste a mordu sur sa toile, lui communiquant une ferveur, une émotion, une fougue incomparables.

Je ne veux citer — parmi tant d'autres — qu'un paysage d'arrière-saison, pris, l'an dernier, au confluent des deux Creuses. L'eau, grossie par les pluies et les pourritures végétales qu'elle charrie, est, de rougeâtre, devenue jaune, sans que toutefois la couleur primitive se soit, en son lit bourbeux, tout à fait effacée. Vue de face, révoltée, elle galope... Les prés sont inondés. Comme le fleuve, la lumière est jaune et tragique, une rangée de petits ormes étêtés frissonne de toutes ses branches minces ; au fond, le versant roussi d'une colline est baigné d'un soleil malade. Toute la mélancolique et sauvage grandeur des fins d'automne est, en ce cadre, assemblée.

*
* *

Si Paris a transmis à Fernand Maillaud l'étrange saveur de ses rues populaires, si Venise reflète en lui la richesse de son ciel vif et le mystère glauque de ses canaux, si la Creuse enfin se trouve, par son talent filial et convaincu, vigoureusement évoquée, la simple exposition de ses toiles berrichonnes suffirait à fixer dans l'esprit d'un étranger le juste et intime caractère de notre chère province.

Il sait la douceur de nos plaines, la tendresse de nos ciels voilés, le frais apaisement que versent nos rivières. Berrichon, il connaît à fond l'âme dolente, naïve et rusée, du paysan de chez nous. Les « bouchures », de leurs petits doigts pointus, l'ont arrêté ; les bœufs, par-dessus les barrières, ont levé vers lui leur tête cornue, les pastoures lui sourirent et les bonnes femmes marmottèrent sur son passage.

Il a ressenti et fait partager le calme immense qui nous emplit le cœur et les yeux quand nous revenons, au soir, le long des traînes si souvent parcourues, reconnaissant dans l'ombre la silhouette du moindre échelier et jusqu'au miroitement confus d'une petite mare chantante...

Vois-tu, dans la poussière, au son frais des clochettes,
Les troupeaux attardés passer sur le chemin ?
La bergère conduit son enfant par la main,
Les animaux rôdeurs sortent de leur cachette,

Les moineaux, pour dormir, alignent en brochette
Leur petit corps ébouriffé d'oiseau-gamin,
Vers la lune, un chien gris tourne son œil humain,
L'ormeau pique une étoile au bout de sa fourchette,

Le vent tire leur barbe blonde aux champs de blé,
L'âtre bout, le village à table est rassemblé,
Le feu berce en chantant le sommeil des aïeules

Et le bon Dieu surveille, au fond du ciel qui luit,
Les routes qui s'en vont sagement dans la nuit,
Sans avoir jamais peur de rester toutes seules...

.....
Regardez maintenant cet intérieur. Une grand'mère, en noir, — le nez long, les yeux roses d'avoir tant pleuré, la face de parchemin — file, assise, devant sa croisée.

Ce qui frappe, dès l'abord, en cette forme humaine, c'est son usure et sa décrépitude. Son usure ! C'est moins, à quatre-vingts ans, une vieille femme qu'une pauvre machine douloureuse qui travaille encore, non parce qu'elle a la force, mais parce qu'elle a l'âpre volonté de travailler. Ses mains sont carrées, rongées d'engelures, gercées par les lessives, brûlées par la moisson, infatigables et touchantes.

Sur l'appui de la fenêtre, voici la boîte verte où elle serre ses aiguilles et ses bobines de fil. Le vert de cette boîte, en opposition avec le ciel verdâtre et crépusculaire aperçu vaguement au dehors, est une trouvaille de composition délicate. A gauche, un portrait d'empereur est accroché ; sur une chaise, un panier tourne son ventre rond ; le rouet, luisant et bruni, se

détache sur le crépi de la muraille. Voilà tout. Et, dès qu'on regarde cette petite scène, on l'aime et s'en souvient...

Voici les rues espagnoles du vieil Issoudun, avec leurs bornes apparentes et leurs portails cloutés, enfouis dans l'épaisseur du mur comme un œil sous son sourcil. Voici les places désertes aux tilleuls feuillus criblés de soleil ; au fond, les façades muettes d'antiques maisons montrent leurs contrevents à peinture écaillée et leurs soupiraux tendus de toiles d'araignée.

Voici l'animation coloriée du marché, les vendeuses en bonnet blanc parmi les melons, les choux et les quartiers de citrouille, un large parapluie ouvert sur la tête. Le bleu des « biauxdes », le vert cru des légumes, les taches claires des bottes de paille, l'éclaboussement doré du soleil, toutes les couleurs — jusqu'à la bande d'ombre qui barre obliquement le coin d'une ruelle, — s'agitent, dansent et chatoient en une gamme endiablée.

C'est encore à Issoudun que Maillaud peignit son « cirque sur la place », un chef-d'œuvre.

La nuit d'hiver est sonore et bleue, les maisons dorment, la clarté de la lune, découpant le toit flottant du cirque en angles aigus, le fait ainsi ressembler à une vaste ombrelle, ouverte et retournée ; un chien aboie, la ligne du trottoir, au-dessus du ruisseau gelé, tourne et se perd au premier plan ; au ciel, quelques étoiles d'une lueur dure et métallique... Un chef-d'œuvre !

..

Je voudrais, avant d'achever cette étude, signaler encore un talent sur lequel il faudrait s'étendre et faire, sinon connaître, du moins apercevoir le sculpteur sur bois qu'est, à ses heures de loisir, Fernand Maillaud.

Avec, pour instrument, son couteau ; pour matière première, une planche de châtaignier — de ces châtaigniers marchois qui, si largement, abritent et nourrissent, — l'artiste grave, au cœur du bois, des scènes d'une vie surprenante.

Voici, d'abord, un saint Georges qui, casqué, cuirassé,

dressé debout sur ses étriers larges, plonge, ferme comme roc sur son cheval cabré, sa lance divine dans la gorge du dragon. Voici, sous un mystérieux feuillage, un pauvre paysan aux cheveux longs, au maigre visage, buvant, penché sur une source, au creux de sa main.

Et Maurice Rollinat, le grand et cher poète, garde, accroché au mur, dans sa petite maison de Fresselines, le panneau qu'inspira, l'été dernier, à son ami Maillaud, ce poème d'intime et profonde émotion : « Le soufflet. » Je ne puis mieux décrire l'œuvre du sculpteur qu'en citant l'œuvre du poète : l'une est digne de l'autre et voilà son meilleur éloge.

LE SOUFFLET.

C'est la solitude infinie
Ici chez vous, père Grelet !
Pas même un chat pour compagnie ?
— Ma foi non ! mais j'ai mon soufflet.

Il a des bras comme un'charrue
Et des pectoraux comme un bœuf.
J' l'ai vu toujours, i' n'est pas neuf.
Hein ? quell' taille et quell' min' bourrue !

Dam ! c'est pas mignon comm' les vôtres.
Son fer, ses clous, son cuir, son bois,
Ayant vieilli tous à la fois
Sont aussi noirs les uns q' les autres.

Si l'ennui m' prend trop dans mon coin
J' souffle avec, sans q' ça soit d' besoin.
Du bout, dans les charbons j' tisonne.

Et quand j' m'en sers plus, qu'i' s'tient coi,
J'aime à l'avoir couché sur moi.
Mon soufflet m' tient lieu d'un' personne !

A son vieux clou c'est lui qui m' garde.
Ent'mes ch'nets, j' m'assoupis un peu...
J' m'éveille... et j' vois au clair du feu :
Sa grand'forme en cœur qui me r'garde !

L' tenant l' dernier d' la maisonnée
J' crois frôier les mains et les g'noux
D' tous les chers en allés d' cheux nous
Qui l' fir' marcher d'vant c'te ch'minée !

*
*
*

J'arrête ici cet humble travail. Je n'eus pas, en l'écrivant, la vaine ambition de « juger » l'œuvre d'un peintre. J'ai tenté seulement de faire aimer, la décrivant selon mes forces et d'après mes tremblantes idées de poète, cette œuvre que j'aime.

Un autre, quelque jour, se chargera d'en faire la critique. Mais j'ai voulu, pour ma part, apporter simplement mon vif et profond hommage au grand talent et, ajouterais-je s'il n'était trop modeste, au grand cœur de Fernand Maillaud.

GABRIEL NIGOND.



Les « Chat-Oints ⁽¹⁾ »

RONDEL

Les chat-oints sont de grands prophètes
Qui voient derrière les verrous :
Le jour, comme des loups-garous,
Ils se mussent dans leurs cachètes ;

Et pour voir les choses secrètes,
La nuit observent par les trous.
Les chat-oints sont de grands prophètes
Qui voient derrière les verrous.

Lorsqu'ils ont vu ce que vous faites,
Ils ricanent comme des fous,
Ils vont criant : « Méfiez-vous,
Y a du nouveau chez la Jeannette ! »
Les chat-oints sont de grands prophètes.

JOSEPH BERNIGUET.

(1) Allusion à la légende bas-berrichonne qui veut que les hiboux annoncent les naissances.



Notes bibliographiques

Louis Boule. *Le Fils. Une Légende. 3 n 50.*

Quatre ans Louis Boule ne venant pas à son numéro, vient de publier le second volume de *Le Fils* et *Une Légende*. Et c'est enquis. On se souvient de succès de *Le Fils*. *Une Légende* couronné par l'Académie française. *Le Fils* ne sera pas moins gracieux des éditions. Cela a été reçu la-bas, très bien au Japon. Je me figure avec bien l'amour éternel sur un lit caméléon, dans la case chinoise de *Le Fils*, saupurant à son Berry. Il-bien murmure une certaine histoire et minime à une. Et lui sur des yeux, par la fenêtre, sur la rivière la descende glissante des pompes chinoises qui s'en vont vers les Dehors, vers l'Occident, du côté de la France, du côté du pays tant aimé.

Le Fils est un poème en prose qui s'écrit en des courts et longs. Le récit est distingué, la langue très pure. Calme, apaisée, cette poésie caresse l'âme et la fait pleurer doucement.

Boule est un esprit et un artiste. Nous l'admirons bien sincèrement.

J. A.

Hugues Lapaire, *Les vers de galeries. Mémoires. Crepin-Leblond 3 fr. 50.*

Le nouveau recueil de notre collaborateur se distingue par une jolie décoration de vignettes fines et spéciales. On peut marquer au crayon bleu deux ou trois pièces de pièces dans ce livre jamais banal. Un dessin de *Stellan* en illustre la couverture.

Ce nous est une joie de prévoir qu'avec le succès des volumes de Pierre de Querion, Lapaire, des Gâchons, Nigend, les berrichons qui s'honoraient déjà de Rollinat, auront une place assez enviable dans notre littérature contemporaine.

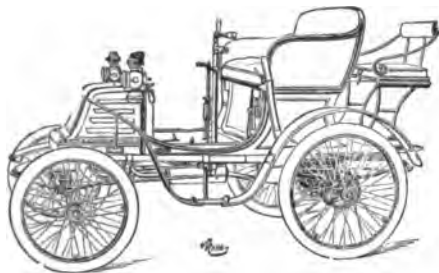
A signaler encore, parmi les livres de nos abonnés et amis, les *Jours d'Hélène* de Pierre de Querion (Mercure de France), *Evocations* de Renée Vivien paru chez Lemerre, *l'Automne des Iys* d'Edward Montier paru à la Société d'Imprimerie et *Mon père* de Yann Scorff publié par la librairie Vanier, qui tous, méritent le beau succès qu'ils obtiennent.

AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant
pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements **Georges RICHARD**

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

Notes bibliographiques

Louis Boulé, *Dos d'âne*. Chez Lemerre. 3 fr. 50.

Notre ami Louis Boulé, un berrichon qui nous honore, vient de publier le second volume du *Journal de Jean Fleuri*. Et c'est exquis ! On se souvient du succès de *Maman Claudie* couronné par l'Académie française. *Dos d'âne* ne sera pas moins goûté des délicats. Cela a été rêvé là-bas, très loin, au Tonkin. Je me figure assez bien l'auteur étendu sur un lit cambodgien, dans la case chinoise de Ti-heu, songeant à son Berry. Ti-heu murmure une berceuse bizarre et infiniment douce. Et lui suit des yeux, par la fenêtre, sur la rivière la descente glissante des jonques chinoises qui s'en vont vers les Deltas, vers l'Océan, du côté de la France, du côté du pays tant chéri !

Dos d'âne est un poème en prose qui s'égrène en *lais courts* et jolis. Le récit est distingué ; la langue très pure. Calme, apaisée, cette poésie enchante l'âme ou la fait pleurer doucement.

Boulé est un écrivain et un artiste ! Nous l'admirons bien sincèrement.

J. A.

Hugues Lapaire, *Au vent de galerne*. Moulins, Crépin-Leblond 3 fr. 50.

Le nouveau recueil de notre collaborateur se distingue par une jolie délicatesse de sensations fines et spéciales. On peut marquer au crayon bleu deux ou trois pièces délicieuses dans ce livre jamais banal. Un dessin de Steinlen en illustre la couverture.

Ce nous est une joie de prévoir qu'avec le succès des volumes de Pierre de Querlon, Lapaire, des Gâchons, Nigond, les berrichons qui s'honoraient déjà de Rollinat, auront une place assez enviable dans notre littérature contemporaine.

A signaler encore, parmi les livres de nos abonnés et amis, les *Joues d'Hélène* de Pierre de Querlon (Mercure de France), *Evocations* de Renée Vivien paru chez Lemerre, *l'Automne des lys* d'Edward Montier paru à la Société d'Imprimerie et *Mon père* de Yann Scorff publié par la librairie Vanier, qui tous, méritent le beau succès qu'ils obtiennent.

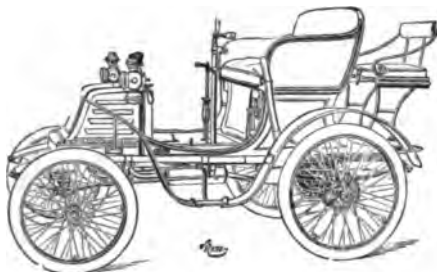
AUGUSTE DONIOL

mécanicien

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Eclairage,
Ganterie,
Jonets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Maroquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Vetserie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue des Sciences Historiques

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution (suite)..... **L'abbé GUIDAULT.**

ART ET LITTÉRATURE

Le Suisse..... **Vincent DÉTHARÉ.**
Bernard Naudin, peintre de soldats..... **Maurice BRIMBAL.**
Chronique littéraire **E. BOURGAIN.**

CHATEAUX

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

1, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

82, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2, rue Gutenberg
CHATEAUROUX

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

—
Année.... 12 fr.
Six mois. 6 »

*—

*—

Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{te} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Mollés, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

Le Suisse.

A M. Octave Mazie.

Quand on vint lui dire que deux Prussiens désiraient monter à la tour et le demandaient pour les guider, M. Moreau, le dernier suisse, qui depuis la guerre remplissait en outre les fonctions de bedeau et de sacristain, laissa choir de saisissement une bougie qu'il se préparait à allumer sur l'autel de la Vierge.

Puis sans un mot, serrant les dents pour vaincre les frissons involontaires qui agitaient tout son corps, il prit la clef et s'achemina de son pas lourd vers une porte basse, dissimulée derrière le grand orgue.

Il avait bien vieilli depuis quelque temps, M. Moreau. Son visage rasé, encadré de courts favoris blancs, gardait la même impassibilité, et l'on ne pouvait dire si les rides creusées du nez au menton, en contournant la bouche, étaient les plis d'un masque bourru ou d'un masque douloureux, mais elles étaient sûrement les signes d'un affaissement profond.

Son dos s'était voûté, et d'anciens rhumatismes intermittents ayant élu chez lui domicile fixe, il tirait un peu la jambe gauche. Les jours de grandes cérémonies seulement, son bel uniforme rouge galonné d'argent, son baudrier et son épée, son bicornes, ses souliers à boucles, sa canne à pommeau doré et sa hallebarde étincelante, parvenaient à lui donner un regain de jeunesse.

Il voulait faire honneur à ses habits et à ses fonctions, il se redressait, obligeait la jambe malade à suivre l'autre sans barguigner, et les fidèles revoyaient M. Moreau tel qu'ils l'avaient toujours connu, grand, solide, bâti à chaux et à sable, bien « nourri » sans être gras, fier de sa personne, et ne riant jamais qu'avec une discrétion épiscopale.

Il trouva les officiers, deux blonds, un long et un court, casqués, bottés, sanglés, en arrêt devant une horloge astronomique très ancienne, qui semblait vivement les intéresser. Le petit disait :

« Vieille bentule..... vieille..... vieille..... »

Et il expliquait à son compagnon, en s'appliquant à parler français et en s'aidant de gestes raides, nerveux, la structure des trois cadrans dont le premier marquait les heures, le second les différentes phases de la lune, et le troisième le lever et le coucher du soleil, ainsi que son passage aux douze signes du zodiaque, représentés par de naïves miniatures. Une flèche unique servait d'indicateur aux trois cadrans à la fois. Et cela avait l'air d'intriguer fort l'officier. Il demanda à M. Moreau s'il ne manquait pas deux flèches :

« Je ne pense pas, capitaine. »

Le capitaine, qui était peut-être un commandant, M. Moreau ne savait pas au juste, s'imagina que le suisse refusait de lui répondre, et le poussant brutalement vers la porte de la tour, il lui cria :

« Oufre, peteau, oufre et basse tefant. »

..

M. Moreau montait de son pas toujours lent et grave, avec la digne majesté qu'il savait déployer en tête des cortèges. Le temps était loin où d'une jambe leste il grimpeait les trois cent cinquante marches en courant. Il regardait par les étroites fenêtres si des passants ne levaient pas les yeux vers la tour. Il craignait d'être reconnu là-haut, en compagnie des Prus-

siens, et d'être pris pour un traître. Mais les rues étaient désertes ; la ville semblait inhabitée.

Les officiers, qui d'abord talonnaient le vieillard ne tardèrent pas à ralentir eux aussi. Ils s'arrêtaient à lire des inscriptions gravées dans la pierre par les touristes. Soudain le regard du petit blond flamboya : il avait vu ces mots en lettres immenses, couvrant tout un pan de mur : « Vive la France ! »

Il tira le guide par son veston : « Efface, allons, fite, fite!... » M. Moreau pâlit, serra les poings, et malgré les efforts qu'il faisait pour rester calme, se mit à trembler de fureur. Le second Prussien qui jusque-là, croyant avoir affaire à un vieux bedeau ramolli, s'était contenté de sourire, le menaça de son revolver.

Alors M. Moreau sortit son couteau de sa poche et avec un affreux remords dans l'âme, il commença de gratter le nom de la Patrie. A chaque crissement de la lame sur la pierre, répondait un battement de son cœur, et sa poitrine se déchirait à mesure qu'il anéantissait les derniers lambeaux de « France ».

Les Prussiens écrivirent à la place : « Vive l'Allemagne ! » Puis l'ascension continua.

Les marches de l'escalier en vrille, étaient toutes usées au milieu par les pas multipliés des voyageurs. A droite, de temps en temps, se découpait dans la muraille une porte de chêne donnant sur les galeries intérieures, et sur les voûtes étagées des nefs. Parfois les officiers frappaient le bois à coups de sabre ou de botte, en disant :

« Francs-tireurs cachés là-dedans ? »

M. Moreau répondait non d'une voix essouffée. A gauche les fenêtres s'étaient peu à peu rétrécies, jusqu'à devenir de véritables meurtrières. Par l'une on apercevait l'agglomération silencieuse des maisons qui semblaient les monuments d'une nécropole ; la façade blanche d'un couvent étincelait sous le soleil, et les tilleuls des promenades montraient leurs fines baguettes rouges déjà dénudées ; des cheminées d'usines s'exhaussaient, comme pour reprendre aux légers nuages, leur panache de fumée depuis si longtemps disparu ; dans la

banlieue, les méandres d'un ruisseau divisaient le marais en carrés de choux et de salades, et les entouraient tous du même ruban d'eau claire; des peupliers allongeaient leur fuseau mélancolique dans la lumière blonde et calme de cette fin d'octobre, et le velours vert des prairies s'étoilait de feuilles mortes; au loin, une vaste plaine, fermée par un horizon de forêts que l'on eut dites enveloppées de brouillard même en plein midi, avait un aspect de désolation et de ruines.

La seconde fenêtre découvrait de profil tout un côté de la basilique depuis les portails jusqu'à l'abside. Parmi les clochetons et les pinacles pareils à de petites chapelles, debout sur les contreforts et les arcs-boutants, abritées sous des niches merveilleusement sculptées, ou droites dans l'air libre près des gargouilles altérées, se dressaient un peuple de statues : madones, bons saints rigides, recouverts d'un manteau de mousse séculaire, anges effilés pourvus d'ailes énormes, trop lourdes pour des corps si frêles.

Un vent frais soufflait par les meurtrières. Des corneilles tournoyaient en vols rauques.

M. Moreau souleva la trappe et introduisit les officiers sur la plateforme de la tour.

Leurs regards furent attirés d'abord par le campanile érigé au milieu, et par le marteau pesant qui, retombant sur une cloche, annonçait trois heures aux quatre coins de la ville. Puis s'accoudant à la balustrade, ils braquèrent leurs jumelles sur la plaine, au delà du couvent, sans doute pour chercher à reconnaître un chemin qu'ils devaient bientôt parcourir. La brume les empêchait de distinguer nettement, et le petit blond jurait, se trémoussait, changeait de place, frappait les carreaux du talon.

M. Moreau resté près de la trappe, le dos appuyé au garde-fou, se dissimulait le plus possible.

Quand les Prussiens eurent terminé leurs observations, ils se disposèrent à redescendre.

« Marche le bremier, dit le grand au suisse.

— Non, non, ricana l'autre, abrès nous, abrès nous.

Et dès qu'ils furent passés tous deux, tirant brusquement la porte il la ferma à double tour. »

On entendit le grincement de la clef dans la serrure, le bruit des bottes ferrées sur les dalles sonores, et une voix qui disait :

« Il fera signe à ses combagnons de monter oufrir. »

M. Moreau qui avait gagné une grande douceur à la fréquentation des gens d'église, sentait à certaines heures de mécontentement, gronder en lui comme un cyclone, une colère qui le bouleversait au point de transformer complètement sa nature pacifique. Cette fois, il ne s'agissait plus d'une vulgaire querelle, mais d'un duel patriotique entre lui et ces deux Allemands qui dans leur orgueil de vainqueurs, écrasaient tous les Français de leur mépris, et s'étaient joués de lui comme on se joue d'un roquet. Il ne songea un seul instant ni à appeler des amis, ni au danger qu'il courait de rester peut-être jusqu'au lendemain sur la tour, sans manger et au risque d'attraper une bronchite par ces nuits froides ; il trépigrait, dansait sur la porte, sachant bien pourtant qu'il ne pourrait jamais l'enfoncer, il était fou du désir de se venger, de se venger jusqu'à la mort.

Soudain il grimpa au campanile, assura ses pieds sur l'une des colonnes, et glissant ses épaules sous la traverse qui maintenait le beffroi suspendu, il essaya de la sortir. Ses reins craquaient, ses dents crissaient comme des mâchoires de fer, son visage où tout le sang de ses veines avait afflué était affreusement contracté. Mais l'essieu céda, et la cloche balancée tomba comme il l'avait prévu, juste sur la trappe qui vola en éclats. Puis elle s'engagea dans l'escalier avec un bruit de tonnerre.

M. Moreau couché sur les premières marches, l'oreille tendue, la bouche souriante, buvait l'horreur de ce formidable carillon. Des bing, baoum, boum, comme il n'en avait jamais ouï dans sa longue carrière, sonnaient un tocsin de l'autre monde. Des pierres détachées dégringolaient à la suite du beffroi, comme dans le sillage d'une trombe. Les murailles presque cylindriques produisaient pour cet engin nouveau dont

la vitesse s'accélérait, le même effet que le tube d'un canon pour un obus. C'était de l'artillerie française que M. Moreau avait mise en batterie, et dont seul, il avait allumé tous les feux. En vieux soldat, il s'enivrait de cette rumeur de bataille.

Tout à coup il lui sembla distinguer un léger arrêt dans la course de la cloche. Elle les avait rejoints, les Prussiens, elle les tenait, elle les écrabouillait, les pulvérisait. Il descendit quatre à quatre pour jouir de son triomphe. Mais à peine avait-il fait dix enjambées que le rugissement du bronze violemment éclaté, au terme de sa course, après avoir éventré la porte, le cloua sur place. Comme un frisson courut le long de la rampe de pierre, et le suisse crut sentir osciller la tour. Ce fut un court instant d'angoisse. Une seconde après, il atteignait le lieu où ses ennemis défaits gisaient éparpillés. Il ne vit plus forme humaine. Des débris de chair collés à des morceaux d'étoffe, deux crânes béants, deux abdomens ouverts encombraient les marches. Les casques bossués, époinés s'étaient logés dans une fenêtre; les sabres tordus, hors du fourreau, simulaient une héroïque défense des officiers surpris; des os à nu complétaient la hideur de ce charnier fumant.

M. Moreau hésita à le franchir; il craignait de salir ses pantoufles. Il se contenta de regarder plus bas, en se penchant un peu: sur les mots que les Teutons avaient écrit tout à l'heure « Vive l'Allemagne! » une flaque de sang avait jailli; au-dessous, une main pâle fermait ses doigts, et l'on remarquait plus loin la trace rouge de l'insatiable justicier d'airain. Les bras, les jambes avaient dû être entraînés jusqu'au bout et hachés en menus morceaux.

On percevait distinctement des bruits de voix. Des gens arrivaient, des ennemis sans doute.

M. Moreau s'enfuit rapidement par les galeries, sortit près de la sacristie et accourut vivement un cierge d'une main et un livre de l'autre, à l'entrée de l'escalier.

Les soldats allemands terrifiés rapportaient les restes de leurs compatriotes. Un gros officier hurlait de fureur. Il faillit arrêter et fusiller un chanoine qui gémissait :

« Mon Dieu, quel malheur! cassée, une si belle cloche! »
Mais il ne lui vint pas à l'idée d'incriminer le suisse.

Quant aux Français présents ils crurent à une vengeance du ciel, et le curé de la paroisse dit en s'adressant à M. Moreau, aussi grave que de coutume :

« Vous ferez brûler ce cierge à l'intention des victimes. »

VINCENT DÉTHARÉ.



Bernard Naudin, peintre de soldats.

Au moment où Bernard Naudin remporte son premier grand succès au salon des Indépendants, au moment où, sans s'affirmer définitivement la forme et le caractère de notre compatriote se dévoilent pour tracer les premières lignes de son œuvre futur ; il m'a paru intéressant de dire dans cette revue, ce qu'est Bernard Naudin, sans exagération comme sans complaisance.

*
**

Bernard Naudin est né à Châteauroux en 1876. Son père, artiste dans l'âme, horloger de mérite et à ses heures sculpteur de talent, sut deviner dès l'enfance les dons qui s'éveillaient chez lui et le guida vers le dessin pour lequel il montrait de bonnes dispositions. Ces dispositions n'étaient pas sans causer aux professeurs de Bernard Naudin de nombreux sujets de réprimandes, car avec une verve intarissable et juvénile, le futur peintre illustrait les pages de ses livres et cahiers sans crainte des pensums et des piquets qui pleuvaient dru sur sa personne.

Donc dès son jeune âge, Bernard Naudin dessina. Quand je dis dessina, je ne veux nullement parler du dessin hésitant et naïf coutumier à l'enfance, mais d'un dessin qui déjà sortait de l'ordinaire et avait quelque chose de particulier : une aurore de tempérament.

A peine adolescent, il savait donner à ses croquis le caractère du modèle, et si le dessin n'avait pas toujours la préci-

sion, il avait toujours et irrémédiablement cette empreinte décisive qui donne l'impression de la vivante réalité.

Il étudia constamment sur le vif, notant sans cesse ses observations, ses remarques, ajoutant à ce qu'il savait déjà, ce qu'il apprenait au fur et à mesure de ses études. Il arriva donc que ce jeune homme qui s'était éduqué pour ainsi dire hors de l'école, fut à même de traduire ce qu'il voyait et ce qu'il pensait, avec une grande sincérité et une prodigieuse habileté.

Mais où Bernard Naudin s'appliqua surtout, ce fut dans la recherche du mouvement. Il s'y acharna avec une grande passion, comprenant que le mouvement c'est la vie aussi bien dans le calme que dans l'action.

Il comprit également qu'à notre époque il n'y a en art aucune novation, que rien ne peut se créer qui puisse dépasser et même égaler les chefs-d'œuvre anciens, et qu'il s'agit alors pour l'artiste de peindre franchement avec ses impressions, ses goûts et ses tendances. Peindre des Vénus ou des Naïades, des chérubins ou des bergères ne constitue pas un lustre nouveau à l'art décadent de nos jours pas plus qu'une notoriété suffisamment acquise et méritée, à l'artiste de valeur qui peut employer utilement sa verve et ses moyens à d'autres et plus intéressantes études.

C'est pourquoi épris de mouvement et d'action il s'adonna surtout à ces choses et réussit à se créer une main sûre, une vision nette et précise, qui font que ses œuvres sont absolument irréprochables au point de vue de la composition, de la vie et des attitudes, cependant que sa technique y opère un développement progressif.

Bernard Naudin avec ses dons d'observateur consciencieux eut pu faire un merveilleux paysagiste, de même qu'un portraitiste excellent, un très bon peintre d'intérieurs ou de nu, et surtout un admirable et verveux caricaturiste. Mais ces genres sauf le dernier ne concordaient pas avec son caractère vif son esprit pétillant et subtil, et c'est pourquoi préférant le sérieux au satirique, il choisit la peinture d'histoire, et surtout la peinture militaire, parce qu'en elle tout l'intérêt réside dans l'ac-

tion, parce que le soldat, sa base, vit, s'agite et s'emporte et qu'en lui se voient dans toute leur vérité les faiblesses morales et les sublinités de l'humanité démente.

..

Bernard Naudin s'appuya sur ce principe, que, dans l'histoire de l'humanité les faits et gestes des hommes ne varient pas, que seuls, les coutumes et les costumes se métamorphosent. — Le légionnaire de César marchant au combat y courait vraisemblablement de la même manière que le fantassin de la République. Rien ne pouvant être innové en matière d'action, il suffit de s'en tenir à l'observation des choses existantes pour faire juste.

Partant de là, il s'attacha surtout à reproduire des phases de lutte, des moments psychologiques de mêlée, ces moments où l'homme n'est plus lui-même, où animé d'une influence occulte et bestiale, il tue sans raison comme sans cause, poussé par cette extraordinaire puissance de cruauté, de force et de folie qui se retrouve au fond de tout cerveau humain.

Cela, il l'expose nettement, sans ménagements comme sans excès, ne voilant pas l'horreur, ne cachant pas le ridicule. On a trouvé que certaines de ses peintures, *La Charge* (1) notamment, semblaient involontairement caricaturales.

C'est une profonde erreur.

Dans sa *Charge*, qui entre parenthèses, est le premier grand tableau qu'ait fait Bernard Naudin, tout est voulu. C'est la psychologie du développement cérébral et de l'excitation nerveuse au moment du suprême carnage, c'est la colère démente et animale.

Certes, Bernard Naudin eut pu nous montrer des tambours plus calmes, plus posés, plus régence, à la façon des Horace Vernet, de ces soldats si corrects qu'on les croirait pétrifiés, mais ce genre qui aurait satisfait à la fois la tradition et les goûts paisibles de M. Prud'homme n'eut pas été l'expression de ses sentiments pas plus qu'il n'eut correspondu à sa ligne de conduite.

(1) Salon des Indépendants, 1903.

Il est presque impossible, d'après ses œuvres de baptiser Bernard Naudin peintre d'histoire, car bien que tirant ses sujets de l'histoire, il ne représente pas des ensembles susceptibles de témoignages, mais des fragments détachés d'un ensemble.

L'ensemble ne l'a point tenté parce que l'individu s'y perd dans la masse, et que dès lors il est presque impossible de lui donner un caractère absolu. Cependant, certaines esquisses de Bernard Naudin, notamment *Ligny*, méritent d'être signalées par leur extraordinaire mouvement, leur composition soucieuse de l'exactitude. C'est à signaler, Bernard Naudin ne sacrifie pas la vérité au décor, et cependant ses compositions sont toujours extrêmement décoratives.

Je ne citerai que pour mémoire, le *Combat d'avant-garde à l'armée du Rhin* (1), où la ligne de combat se déploie régulièrement dans un fouillis d'arbres et de buissons, sans que rien ne soit abandonné à la fantaisie.

Il en est de même pour les atmosphères, pour tous les documents historiques ou non, rien n'est arrangé, tout est exact, pesé, pensé et vécu.

L'observation de la nature est également l'objet des soucis du peintre, qui sait ce que valent les contrastes et les rapports, et qui ne choquera pas la vérité, pour faire ce qu'on est convenu d'appeler *du joli*.

Loin de s'attarder au détail oiseux et ridicule, loin de chercher à polir et à flatter ; Bernard Naudin s'attache surtout à donner une vie intense et à émouvoir. Il ne fait pas de sentiment, il peint de l'action, de la vie, il stigmatise la cruelle vérité des luttes sanguinaires et pourtant il ressent pour l'être qu'il représente une profonde admiration. Il aime le soldat de Fleurus, de Valmy, de Sambre-et-Meuse, parce qu'en cet homme-là vibrait un grand souffle de patriotisme, de liberté, de sacrifice utile et stoïque, l'homme qui courait à la mort, le sans-culotte qui fonçait dans la fournaise au cri de : Vive la Nation, et qui dans un généreux élan de cœur voulait faire partager au monde la liberté pour laquelle il mourait.

(1) Mairie de Châteauroux.

Et c'est cet homme-là, ce soldat inné, que Bernard Naudin peint dans ses faiblesses comme dans ses grandeurs, terrible au combat, simple après la lutte, parce que ce soldat représente, non la passivité, mais l'ardeur impétueuse, la généreuse action de vaincre ou de mourir pour une noble cause.

C'est pour cela, je le répète qu'il serait impropre de dire que Bernard Naudin est peintre d'histoire, et il est plus juste de lui attribuer ces titres qui lui conviennent exactement : Peintre de vie, peintre d'action, ou mieux encore et avec plus de vérité : *Peintre de soldats !*

*
*
*

Au point de vue technique, Bernard Naudin n'est pas plus parfait que d'autres bons peintres à son âge mais il possède un beau talent pictural.

Bien qu'il eut suivi longtemps les cours de l'Ecole nationale et pontificale des Beaux-Arts, il a su s'affranchir dès longtemps des méthodes reconnues mais non prouvées. Sa couleur répond à son idée, sa manière est synthétique et en cela très raisonnée. Il peint de façon concise et solide avec une certaine force d'empâtement et s'il a des outrances parfois, c'est que ces outrances sont voulues par son idée pour la complexion de son sujet.

Quant à sa touche elle est hardie mais assurée et habile, et appropriée à ce qu'il traduit, s'il peint largement dans certaines toiles militaires, il sait aussi donner le modelé voulu à un portrait et broser plus modérément une étude de plein air ou un paysage.

Il a su comprendre que la manière de peindre ne rentre que pour peu dans la valeur d'un tableau si celui-là ne possède que cette qualité.

Aussi s'est-il plus efforcé d'affiner son tempérament que sa technique et il serait injuste de juger sur ce dernier point, cet artiste qui, consciencieux et laborieux, continue à apprendre. Car c'est un des soucis les plus ardents du peintre, qui travaille ardemment à se parfaire sur ce point, à « *serrer la*

forme » et qui réalise de rapides et remarquables progrès, ainsi que le démontrent ses toiles du *Salon des Indépendants*.

Il faut simplement constater que sans être encore parfaite (un artiste a toujours à apprendre), sa forme est exacte et son caractère solidement posé.

Le reste viendra sûrement, car on peut tout attendre et espérer des promesses que nous tient par son passé restreint, un artiste comme Bernard Naudin, rempli de volonté tenace, de dons, d'intelligence et de raison.

C'est pourquoi il m'a paru intéressant de tracer ici, les grandes lignes d'un talent qui s'affirme, se dévoile, et qui fait honneur à notre ville, à notre pays.

MAURICE BRIMBAL.

20 avril 1903.



houppelande ! Et les lutins ! Savez-vous ce qu'ils font avec les doigts des vieilles ?

Quatre petits lutins cachés dans les balais,
Viendront les chercher pour jouer aux osselets,..
C'est ce qu'un vieux sorcier m'a dit dans la nuit claire.

Par-ci par-là, une scène étrange et pleine de mystère, à donner le frisson tragique : *Le Solitaire* et ses remords devant la nappe sanglante du soleil couchant. — Ou le champi aux jambes torsées, « graine de gueuse et de vaurien », farouche et bon, avec le seul désir d'être fourré dans un trou, sans linceul ni prière, pour y dormir le sommeil dont on ne se réveille pas. Voilà la part du « sinistre » ; elle n'est pas très considérable, elle était nécessaire, et elle y est.

Tout le reste du volume — les trois quarts — est une collection de tableaux de genre aimables ou « amusants » au sens technique du mot. L'horloge à poids et son disque en cuivre jaune, la veillée près des landiers, la « fumerolle » du fournil à travers les feuilles, l'Angelus, le clocher du village, le vieux puits avec son convertis en chaume, le « briolage », des puceurons verts sur la tige des roses grenat : voilà les sujets ordinaires. Les détails sont délicieux. Le paysan travaille ferme pour nourrir les marmots et sa joie est de les voir « rouges comme le gargaillou des traînes » ; il travaille ferme et il est « afringalé », le soir en rentrant au domaine.... Respirez et savourez; jé vous prie, cette description culinaire :

Calant l'tourtau sur son giron,
Lent'ment la maltress' Jeann' découpe
A larges tranches, le pain rond,
Le bon pain bis pour fair' la soupe
.....
Ell' retir' de la crémaillière
La marmite où chante l' bouillon.
.....
L' pain boit à p'tits coups — et ça fume.
.....
Ah ! c'te bonne odeur ! ça réjouit.

On pioche à plein' cuiller d'étain,
Dans l' tas, avec autant d' courage

Que pour retourner les andains
 Ou fonder l'soc au labourage.

 On s' croirait à l'Élévation
 Dans l' rabicoïn d'un' vieill' chapelle.

C'est bien cela ! C'est comme chez les princes de l'Odysée. Pour Homère, manger est « divin » ; le dîner est une cérémonie sacrée, il convient d'y parler peu... Il est vrai que plusieurs autres raisons encore peuvent expliquer le silence des « Culs Terreux » à table.

Ces braves gars sont peints au vif, tels qu'ils sont, et les drôlières aussi. A quoi bon les « retoucher » ? La vraie poésie n'est-elle pas la réalité loyalement acceptée et vivement sentie ? Jeannette ne se maquille pas.

C'est vrai qu'à chaudronner la s'maine,
 Elle a des mains de ramoneur...
 Eh ben ! ça lui fait des mitaines,
 Et en mém' temps l' plus grand honneur.

Et croyez-vous qu'elle soit si mal, le dimanche, avec sa « cotte en poulangis » et « son coffion breument dressé » ? Non, certes. Et lui, avec sa « rocmane », sa « biau de bleue brodée au col et aux manches » ! Ils feront un couple plein de grâce, de force et de fraîcheur. Et ils sont capables de sentiments bien délicats :

File, Jeanne des draps d'époux :
 Le chanvre de ma chenevière
 Est aussi fin, est aussi doux
 Que les fils d'or de ta paupière.

Du reste, soyons justes, et ne leur prêtons pas des émotions qu'ils n'éprouvent point parfois :

Sans haine et sans amour, morose...

 Le berger regarde l'espace,
 Debout dans la plaine aux cent bruits,
Indifférent devant la Nuit
 Qui tombe et la Beauté qui passe.

Y s'étir', s' rancarounn', *tend sa goule au soleil,*
Et bâille, *indifférent,* devant le paysage.

Ce sont là des traits hardis, sans intention satirique, et malgré leur apparence de simplicité brutale, bien finement observé, selon moi.

Au vent de Galerne, de « soulaire » ou de bise, M. Hugues Lapaire a semé une foule de petits chefs-d'œuvre. Dans sa préface, il s'accuse d'avoir sans doute laissé « la nielle et l'ivraie » à côté du « froment ». Il est trop modeste. Ses lecteurs et amis le lui diront. Il m'a fallu faire appel à toute ma malveillance innée de critique pour mettre une sourdine à l'éloge.

E. BOURGAIN.



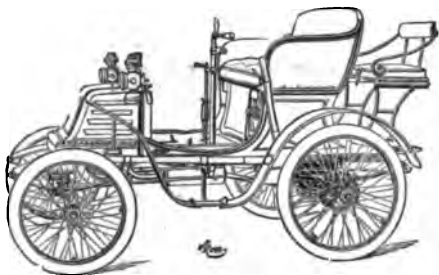
AUGUSTE DONIOL

mécanicien

Rue du 14 juillet, * CHATEAUBOURG

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des

ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements Georges RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2, rue Gutenberg
CHATEAURoux

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année.... 12 fr.

Six mois. 6 »

*•

*•

Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{te} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie his'orique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

HISTOIRE ET SCIENCE

ART ET LITTÉRATURE



RÊVE LOUIS QUINZE

UN ACTE EN VERS

La scène représente un bois. Arbres séculaires drapés de lierres et de mousses. A gauche, une caverne à demi-cachée par la verdure.

SCÈNE PREMIÈRE

LA PRINCESSE (costume *Louis Quinze*, sortant de la caverne.)

Je suis éblouie... oh!... je me sens lasse...
Mon sommeil, je crois, a duré cent ans
En dépit du bruit! — Un rêve qui passe
M'a fait oublier la vie et le temps...
C'était bien hier qu'avait lieu la fête,
Qui, près de ce bois, au Grand-Trianon,
Rassembla la Cour, grands seigneurs en tête,
Pour sacrer son Roi Louis Quinze du nom
De « Bien-Aimé » ; j'entends encor la foule
Des manants joyeux pousser des vivats!...
Soudain le bruit grandit comme la houle!
Le Roi paraît, vainqueur des Pays-Bas.
La Cour s'incline, et, superbe et hautaine,
La Châteauroux rayonne... Et Lui sourit
A ces doux yeux maîtres de la Lorraine!
Qu'advint-il donc après? Le Roi partit.

L'esprit fatigué, je vins sous cette ombre,
 Oubliant la Cour et son Trianon...
 Prenant pour château la caverne sombre
 Comme une bergère avec son mouton.
 Et, sur ce grand lit brodé de pervenches
 J'ai sommeillé la plus longue des nuits !...
 (S'approchant du côté droit de la scène. Elle relève la tête et considère les arbres avec surprise.)
 Mais hier ces bois... n'avaient point de branches..
 Leurs rameaux, étaient beaucoup plus petits...
 Ciel !!

SCÈNE II

LE MONSIEUR (costume très moderne, arrive du côté droit, un plan à la main.) Sur un ton drôle :

...J'ai perdu la route vicinale !...
 Et la faute en est à ce maudit plan :
 Feuille tachetée à l'encre banale,
 De points, de traits noirs, sur un grand fond blanc,
 Où l'on ne peut pas, et cela pour causes,
 Lire ou deviner quel est son chemin !...
 La vie a des jours gris et bien moroses !
 (A lui-même.)
 Dis, mon estomac qui gémit la faim ?
 Ah, mon pauvre ami, reprends espérance,
 Je crois que j'ai trouvé !...

LA PRINCESSE (bas.)

J'entends du bruit...

Mais on a parlé !

LE MONSIEUR (désespéré.)

Vrai ! c'est pas de chance !
 Je me suis encore trompé !

LA PRINCESSE.

Mais oui !

Quel est donc cet être au type bizarre?...
Ce n'est pourtant pas, voyons, un manant,
Pas plus qu'un seigneur ! Sa mise est avare.
(Souriant.)

Ne serait-ce point quelque impertinent?...

LE MONSIEUR (toujours perdu dans ses recherches.)

Ai-je donc, grand Dieu, commis quelque crime
Digne d'un bandit ou bien d'un bourreau,
Pour que votre main toujours magnanime
Ne m'ait point conduit droit à Palaiseau?...
Et toi, plan maudit, de maudite race !...
Tiens ! je te réduis en petits morceaux...
(Il déchire le plan.)

Tu peux maintenant, plan, planer sur place !...

LA PRINCESSE (qui s'était cachée pour observer le nouveau venu.)

Avec ironie :

La folie est bien le plus grand des maux !
Bien sûr ! C'est un fou...

LE MONSIEUR (apercevant la princesse.)

Que vois-je ? Une femme !

Qu'attend-elle ainsi sous l'orme fatal
En Louis Quinze pur ? Dieu perde mon âme
Si c'est en juillet qu'est le carnaval !

LA PRINCESSE (à part.)

On dirait qu'il va prendre la parole !
Vierge, sauvez-moi du démon des fous !

LE MONSIEUR (même jeu.)

C'est assurément quelque pauvre folle !
Avec de tels gens il faut être doux.
(S'approchant, après un salut respectueux.)

Madame... princesse... acceptez l'hommage
 Du profond respect d'un monsieur perdu
 Dans ce bois désert, qui, sous le feuillage,
 Implore les cieus sans être entendu !

LA PRINCESSE (lui faisant la révérence.)

Seigneur !

LE MONSIEUR (à part.)

J'entends bien ? Seigneur ! On m'appelle
 Seigneur ! Pour un peu j'y perds mon latin !
 Ayons toujours l'air de penser comme elle !
 Savez-vous quel est le premier chemin...
 Où passe un tramway ? Suis-je en bonne route ?

LA PRINCESSE (ironique.)

Est-ce un madrigal ou quelque bon mot ?
 Le terme « tramway » me met en... dérouté...

LE MONSIEUR (très étonné.)

Vraiment ! Savez-vous, madame, plutôt
 Si quelque ballon ou locomotive
 Pourrait me porter jusqu'à Palaiseau
 Car (tirant sa montre) depuis une heure il faut que j'arrive !

LA PRINCESSE (de plus en plus étonnée.)

Mais tout ce récit est pour moi nouveau...
 Mais oui, tout... Seigneur, vos mots... votre mise !..

LE MONSIEUR (ahuri.)

Madame ! Mais moi... ? j'en pensais autant...
 Et, si ce qu'on pense il faut qu'on le dise,
 Je dirai que j'ai trouvé surprenant
 De voir en « Louis Quinze » une jeune fille,
 Jeune comme un rêve un soir de printemps,
 Quant tout écolier sait — même en famille —
 Que Louis Quinze est mort depuis cent trente ans !

LA PRINCESSE (ironique.)

Seigneur, vous aimez sans doute sourire...
Le thème est joli de ce madrigal !
Mais j'ai vu le peuple, hier, en délire,
Acclamer Louis Quinze et vous tombez mal !...

LE MONSIEUR (qui ne comprend plus du tout.)

De plus en plus fort ! (se reprenant). Oh, je veux vous croire !
Mais si mon récit est hors de saison,
Voulez-vous me dire au moins votre histoire,
Pour voir qui de nous... n'a plus sa raison !
(Lui désignant un tronc d'arbre couvert de mousse.)
Ce fauteuil est bien peu royal, princesse !

LA PRINCESSE (s'asseyant.)

Puisque vous voulez, qu'il en soit ainsi !
Je vous disais donc que tous en liesse,
Le peuple et la Cour ont, hier, ici...
Au Grand-Trianon, par des chants de gloire
Des vivats d'amour, cent fois acclamé
Louis Quinze, sacré Grand par la Victoire,
Du nom deux fois saint de « Roi Bien-Aimé »

LE MONSIEUR (à part.)

Vlan ! un abrégé de l'Histoire ancienne !

LA PRINCESSE.

Vous dites ?

LE MONSIEUR (se reprenant.)

Que c'est... fort intéressant !

LA PRINCESSE (continuant son récit.)

Etant de la Cour, je suivais la Reine,
Quand je sentis, devant le Roi passant,
Naître un mal étrange... et mon cœur lui-même,
En des mouvements faibles et plus lents,

Semblait se mourir au rythme suprême
 De quelque musique aux accents troublants...
 Quittant Trianon, je vins sous cette ombre,
 Les membres lassés, les yeux alanguis,
 En cette caverne au col vert et sombre
 Qu'habite le Rêve, où je m'endormis...

LE MONSIEUR (bondissant.)

J'y suis !

LA PRINCESSE.

Qu'avez-vous ?

LE MONSIEUR.

L'histoire s'explique...

En ma conviction je reste affermi :
 De votre récit sort un fait typique,
 C'est que vous avez, madame, dormi !

LA PRINCESSE.

A cela qu'est-il d'extraordinaire ?
 Malgré mon désir, je ne comprends rien...

LE MONSIEUR (avec chaleur.)

Madame... Jurez d'être bien sincère
 (Insistant.)

Vous avez dormi. Jurez-le ! C'est bien !
 J'ai trouvé la clef de l'anomalie !
 Il est des sommeils comme des discours :
 Vous me suivez bien, princesse ma mie...
 Il en est de longs, il en est de courts !
 Or quand un discours est très élastique,
 Et qu'après longtemps arrive sa fin...
 On n'a dans l'esprit vide, et c'est logique,
 Que le souvenir d'un début lointain !
 De même : un sommeil long qui s'éternise
 Malgré les soleils et malgré le bruit ;

... Un beau jour, l'Éveil perce l'ombre grise,
 On ouvre les yeux au soleil qui luit...
 Notre esprit, naïf, logiquement juge,
 (Eut-on sommeillé depuis le déluge!)
 Que l'on a dormi tout juste une nuit!...
 Et, c'est comme quoi, madame... princesse,
 Au temps de Louis Quinze un soir d'été frais,
 Vos yeux dans le rêve ont goûté l'ivresse,
 Pour ne s'ouvrir que... cent trente ans après !

LA PRINCESSE (a écouté ce récit, comme perdue dans un songe.)

Ciel ! Serait-ce vrai ? ces arbres immenses...
 N'étaient hier soir que des arbrisseaux !

LE MONSIEUR (trionphant).

Est-ce en une nuit que les Providences
 Mettent dans les bois tous ces nids d'oiseaux ?

LA PRINCESSE (même jeu que précédemment.)

Oui ! ce long sommeil... ! cette nuit sans trêve
 Qu'un rêve berça lourd et fatigant !

LE MONSIEUR.

Et voilà comment — à moins qu'en un rêve —
 Je n'ai ni perruque ni catogan...
 Mais pour vous convaincre au fond de votre âme...
 (Il tire de sa poche un journal.)

Prenez ce journal... Lisez en passant
 Tout en haut, à gauche, et voyez, madame,
 S'il n'est pas daté : juillet dix neuf cent !

LA PRINCESSE (laissant tomber le journal, inquiète.)

Mais alors ? Serais-je une vieille femme ?
 Et mes cheveux blonds seraient-ils tout blancs ?

LE MONSIEUR (tirant de son autre poche un miroir.)

Prenez ce miroir et voyez madame
 Si jamais cheveux furent plus... troublants !

LA PRINCESSE (elle a profité de la glace pour arranger quelques boucles de cheveux éparses, souriante.)

Mais comment cela peut-il bien se faire
Que j'ai pu vieillir... sans vieillir du tout ?

LE MONSIEUR (après une courte réflexion.)

Les savants diraient... Extraordinaire !!!
Moi j'expliquerai sans chercher beaucoup...
Voici : Pendant que vous dormiez très blonde...
Sous l'œil d'une fée aux doigts protecteurs,
Les ans ont dansé leur pénible ronde
Du premier janvier au décembre en pleurs,
Passant près de vous, si douce et jolie,
Ils ont égrené, tous ces cent trente ans,
Au lieu d'hivers froids, de neige, de pluie,
Sur votre front pur... d'éternels printemps !

LA PRINCESSE.

Seigneur, vous parlez comme un galant homme,
Et Louis Quinze eût apprécié votre art !

LE MONSIEUR (aimablement modeste.)

Madame ! Ma science est facile, en somme,
Car mes maîtres sont : Musset et Ronsard !

LA PRINCESSE (poursuivant son idée.)

Et... Louis Quinze est mort ?

LE MONSIEUR (grave.)

Enterré, madame !

LA PRINCESSE.

Grand Dieu ! (Curieuse.) Que s'est-il passé depuis lors ?

LE MONSIEUR (embarrassé.)

(A part.)

Hum !... Cette question trouble fort mon âme !

Ma foi, des naissances et puis des morts !
 A dire le vrai, madame, en Histoire,
 Je n'ai jamais eu même un dernier prix.
 Quoique très peu fort... je sais que la gloire
 De la Royauté s'est éteinte, et puis,
 Que l'Empire vit ses deux funérailles,
 Qu'enfin notre siècle, un peu ballotté,
 Vit sur la blancheur des moindres murailles
 Afficher trois mots rimant avec... thé,
 Et, pour terminer ma leçon d'Histoire :
 A part Trianon et deux ou trois tours,
 Puis, vingt médaillons parlant de sa gloire,
 Louis Quinze et son temps sont morts pour toujours !

LA PRINCESSE (attristée.)

Et le passé n'existe plus !
 Et moi, je me souviens encore
 De ces temps à jamais perdus,
 Où tels des oiseaux fêtant Flore,
 Les madrigaux chantaient l'aurore,
 L'amour de fleurs entrelacé...
 Hélas je m'en souviens encore ?
 Serait-ce déjà du passé ?

Sous les arbres aux troncs moussus
 Je vois, sous le ciel qui se dore,
 Danser dames aux pieds menus
 Marquis que l'habit bleu décore,
 Sur un rythme doux et sonore,
 Comme par un espoir bercé
 Hélas je m'en souviens encore !

LE MONSIEUR (presque ému.)

Oui, tout cela c'est du passé... !
 Vous avez parlé de façon sublime,
 Mais jetez la fleur au front de l'absent !
 Et pour que votre âge à notre temps rime,
 Quittez le Passé... suivez le Présent !

Un oiseau, là-haut, siffle en la verdure
 Un hymne nouveau tout en votre honneur !
 Le liseron tend sa verte encolure
 Vers vous qu'il regarde comme une sœur !
 Oubliez, vivez, soyez notre hôtesse,
 Puisque tout ici naît pour vous fêter,

(Avec enthousiasme.)

Que mon âme enfin se veut poétesse...
 Pour faire des vers et vous les chanter !

LA PRINCESSE (émue.)

Dieu ! qu'il parle bien... que sa voix est tendre !

LE MONSIEUR.

Vos yeux sont trop doux pour pleurer toujours !
 Et c'est très méchant de nous faire entendre
 Les regrets d'un temps... qui suivit son cours.
 Quittez, oui, quittez ces vieilles chimères !
 Notre siècle, allez, a bien ses douceurs !
 Malgré les noirceurs qu'y voient nos grand'mères
 Parlant fièrement des passés meilleurs !

(Malicieusement.)

Et puis, vous verrez, qu'en sa fantaisie,
 Louis Quinze eût grand tort d'avoir trop rêvé
 Qu'après son déclin, la galanterie
 Suivrait le déluge... à nous réservé !

LA PRINCESSE (presque convaincue.)

Je ne l'aurais cru qu'à ce moment même
 Il ne me serait permis d'en douter...
 Car de votre voix la douceur suprême
 Suffit pour convaincre et pour enchanter !

LE MONSIEUR (modeste.)

Madame ! A cela quel est mon mérite ?
 Il revient au siècle, qui, dans ce bois,
 Du mieux qu'il le peut, vous fait son invite,
 Me faisant l'honneur d'emprunter ma voix.

C'est lui qui me rend, princesse mignonne...
 Meilleur avocat que ceux du barreau...
 C'est lui seul qui rend ma défense bonne
 Bien que n'ayant point toque ni manteau,
 Vivez donc alors, puisqu'en la verdure,
 Les oiseaux, les fleurs vous parlent tout bas,
 Que, pour vous conduire à votre voiture,
 Mon siècle galant vous offre le bras,
 Puisque, de nos jours (inspiré) on fait des toilettes...

LA PRINCESSE (vivement.)

Ah vraiment, seigneur... !

LE MONSIEUR.

... A damner un saint !

(A part.)

(Louis Quinze a connu des femmes coquettes,
 Je vais lui parler... faubourg Saint-Germain)
 Ah !... j'oublie au moins la moitié des choses.
 (O dieu des chiffons inspirez mon cœur !)
 Cette année a vu des bleus et des roses !...
 La mode Louis Quinze est très en faveur !
 On fait ces tissus soyeux, à fond crème,
 Avec des bouquets peints tout alentour,
 Que, si j'en reviens à l'histoire même,
 Portait autrefois Dame Pompadour !...

LA PRINCESSE.

Tout cela, c'est vrai ?

LE MONSIEUR.

Pour ça, je le jure !
 Demain vos grands yeux très fort applaudis
 Verront que les jours que je vous prédis
 Seront plus dorés qu'en cette peinture :
 Je vous vois très belle en ce grand Paris,
 Dont l'idole aimée est toujours la femme,

Mettre à la Beauté son plus beau rubis!...
 — Je vous vois, quittant votre couturière,
 Dont le Tout-Paris se redit le nom...
 Vous aurez choisi quelque robe chère...
 Puis l'heure viendra de la collation ;
 Quelque « five o'clock » prôné par la presse,
 Où votre équipage s'est arrêté...
 Aura cet honneur, madame et princesse,
 De vous présenter la tasse de thé !
 — Je vous vois encor quand viendront cinq heures,
 Passer en landau près des Acacias !
 Les oiseaux feront leurs chansons meilleures
 Et de beaux messieurs parleront tout bas...
 ... Je vous vois rentrer sous le ciel très rose,
 Sous l'or parfumé des jeunes printemps,
 Sans que jamais sonne une heure morose,
 Dans le souvenir des lointains antans...
 (Ému.)
 Ainsi je vous vois, princesse très chère...
 Tandis qu'obsédé par vos grands yeux doux.
 Modeste employé dans un Ministère...
 Je notifierais, ne pensant qu'à vous !...

LA PRINCESSE (très émue.)

Non... car si j'osais parler sans défiance !
 Je dirais que vous...
 (Apercevant comme pour la première fois le public du théâtre.)
 Mais ciel ! J'aperçois...
 Là !... tout près de nous... une foule immense !

LE MONSIEUR (même jeu, stupéfait.)

Mais ils sont... cinq cents à ce que je vois !
 Je ne comprends plus... Serais-je en démente ?

LA PRINCESSE.

Je croyais ce bois clos de tous côtés !

LE MONSIEUR.

J'en avais, madame, égale assurance !

LA PRINCESSE (inquiète.)

Seigneur... Ils nous ont peut-être écoutés ?

LE MONSIEUR.

Tout me porte, hélas, madame, à le croire !

LA PRINCESSE (très femme.)

Mais pour moi, seigneur, c'est fort ennuyeux !

LE MONSIEUR (inspiré.)

Madame ! Une idée... contez-leur l'histoire !

LA PRINCESSE.

Commencez,... seigneur... cela vaudra mieux !...

LE MONSIEUR (embarrassé.)

Ce serait manquer de galanterie...

Princesse, je dois vous céder le pas.

En vous écoutant (A part.) Dieu qu'elle est jolie !

Ils comprendront mieux, je n'en doute pas !

LA PRINCESSE (au public.)

D'un sommeil très long voilà l'odyssée,
Laisant du Passé le frais souvenir,
Peignant le Présent, tel, qu'en ma pensée,
C'est un doux sommeil que je dois bénir ! ...

Mais si ce récit vous parût... fantasque !
Veuillez ne voir là, Mesdames, Messieurs,
Qu'un acte très court, sous lequel se masque
Rêve ou cauchemar, mais... rêve vaut mieux !

LE MONSIEUR (d'un ton brave homme.)

Et, si le sommeil, quittant le vestiaire,
Vint clore vos yeux pendant ces instants,
Au moins laissez-nous l'espérance chère...
Que vous n'aurez point dormi... cent trente ans !

RIDEAU



LE SOLEIL

Pour Albert Desgachons.

Las d'avoir longtemps sans raison
Joué sans cesse à cache-cache,
Et toute une grande saison
Voilé son disque d'une tache;

Las d'avoir gardé la maison
Tristement et comme à l'attache,
Dans une blanche floraison
Le soleil s'en revient, bravache !

Au travers des halliers fleuris
De mai pâle et de primevères,
D'un nouvel éclat il sourit
Pour les belles et les trouvères.

Semant des ors sur les buissons,
Et de l'argent sur la prairie,
Il trame l'air de chauds frissons,
Et les âmes de rêverie.

C'est le cri d'amour impromptu
Des ignorants de la jeunesse,
Le bon mal dont s'est revêtu
Le cœur sans aube de détresse.

C'est revivant le cher passé
Ou les espoirs visionnaires,
Le dernier sourire lassé
Des vieillards et des poitrinaires.

Pour les blessés, c'est le docteur
Qui ranime un peu les beaux rêves,
Avec la nouvelle senteur
Et la vigueur âpre des sèves.

Pour les tristes et les déçus,
Pour les aimés et les aimées,
Le soleil met sur les talus
Des espérances embaumées.

MAURICE DAURAY.

La Finette

NOUVELLE BERRICHONNE

C'était une pauvre enfant ! On l'appelaît la Finette ! Elle habitait avec son père Jean Blondeau, autrement dit Blondiche, et sa mère la Françoise, la locature du Chêne-au-pendu, en mauvais pays de brandes, de taillis et de vent froid.

Loin des bourgs, des routes et du bruit les Blondeau accomplissaient lentement leur vie dans la paix austère des champs nourriciers. Puissamment, sans faiblir, depuis des ans et encore des ans, penchés sur la glèbe vaillante, engraisnée de la sueur de toute leur race ils continuaient leur œuvre rude. Et l'âme de la Finette se formait de deux grandes impressions : le silence et l'infini !

La Finette portait la coiffe des filles de Jouhet, qui est en dentelles finement ouvrées. Et son occupation consistait, toute, à mener paître d'un pas monotone et résigné une grande vache brune aux clairières du bois de Villemort.

Dans l'ombre tranquille du bois la Finette filait. Le jour la Finette n'avait point peur, mais, sur le soir, quand la campagne se mettait à frissonner, à se secouer, à respirer avec des soupirs bruyants et qu'au lointain le bronze du clocher égrenait la prière à la Vierge étoile de la nuit alors, grave, inquiète aussi à cause des loups et des esprits, la Finette s'en retournait.

Au carrefour de la Dame-Blanche, il y avait une croix de bois très maigre qui étendait sur une fosse dormante ses deux longs bras tristes et vermoulus. La Finette s'agenouillait au pied et priaît. La croix, de sa tête, lui montrait le ciel là-haut,

là-haut ! Là-haut, dans les profondeurs vertigineuses des espaces inconnus, il y avait Dieu. Et l'âme simple de la Finette montait, montait, montait encore, traversant le pays des étoiles pour arriver jusqu'au trône de la Lumière et de la Gloire. Apaisée, l'âme de la Finette s'arrêtait quelques minutes dans la maison du Seigneur, avec les anges, puis redescendait.

Son oraison finie et son rêve clos, la Finette, dans la nuit mystérieuse qui tombait, poussait en hâte sa vache brune vers l'orée du bois et gagnait la locature. Quand, malgré le ban de brume qui s'élargissait sur la brande, elle apercevait le filet de fumée grise qui, tout droit, giclait du chaume vers les étoiles le calme se refaisait dans son âme un moment troublée par le silence obscur. Elle disait à sa vache : « huche, huche » qui est un mot doux et tendre pour les bêtes. Elle n'avait plus peur des ombres rôdeuses et des loups qui vont par les traînes lorsque « le monde *sont* rentrés ». Le crépuscule la pénétrait maintenant de sa suavité et tout s'immatérialisait, s'idéalisait, dans la vesprée flottante, devant ses yeux.

Elle conduisait la vache brune à l'étable basse. Elle lui souhaitait bonne nuit avec des mots naïfs qui sans doute trouvaient le chemin du cœur du pauvre animal ; puis, elle s'en allait vers la vieille chambre enfumée où l'attendaient ses parents. La soupe commençait à chanter ses glouglous dans l'âtre. L'enfant s'approchait, s'asseyait et regardait sans parler les étincelles qui voletaient, grimpaient et s'attachaient à la suie. La mère continuait à trotter ; le père tressait de l'osier. Leurs figures frustes s'illuminaient parfois d'un sourire à peine ébauché. Mais rarement on ouvrait la bouche. Que voulez-vous qu'on dise ! Depuis si longtemps qu'on vivait ensemble, on avait épuisé les banalités. Au reste on se comprenait ; on s'aimait de primitive façon sans causer. Ainsi, dans la grande paix, ces humbles laissaient la vie se dérouler sans heurts dans leurs corps robustes.

Leur existence s'achevait réglée dans ses moindres détails. Une fois par mois, le dernier dimanche, le vieux se saoulait. C'était un fait admis, prévu, fatal, inévitable ! On ne récrimi-

nait jamais. D'ailleurs Blondiche avait l'ivresse gaie. Les folies stupides, nées de l'alcool, ne hantaient jamais son cerveau.

La Française assistait à toutes les grand'messes. Au sortir des offices, sur la place, elle aimait à rencontrer les compagnes de son enfance, comme elles ridées à c't'heure, parcheminées, décrépites. Ces vieilles gens avaient beaucoup de plaisir à papoter de choses anciennes. Ensemble on courait aux emplettes; on marchandait les pétrelles, le sel ou les harengs. Puis chacun retournait au logis, et, la semaine qui suivait recommençait pareille à celle qui venait de finir.

La Finette, elle, ne s'attardait pas au bourg les jours de fête. Les gars la tenaient pour une mijaurée. Point elle ne fréquentait les bals où l'on gandille en s'embrassant à gros coups. De sa brande, elle prêtait quelquefois l'oreille aux bruits qui partaient des assemblées : cris, musettes, sonneries ! mais l'attrance des gaietés folles n'était pas en elle. C'est comme si son âme eut été séparée du reste du monde par des profondeurs de silence, des abîmes de calme, des siècles de vertu très simple.

Et pourtant la Finette allait devenir une femme comme les autres. Le jour était proche où la vie lui serait révélée.

Pour l'office des saints Simon et Jude qui tombe le vingt-huitième d'octobre, la Française avait envoyé sa fille aux commissions. La Finette longeait les bouchures de la grand'-route qui dévale vers l'église. Elle vit au tournant de la Font-Rouge un jeune gars de la commune de Crozon qui se dirigeait vers elle en chantant à pleins poumons. Il se nommait Pierre Ravaud et portait une moustache blonde. Ses yeux étaient gris et clairs.

« Bonjour, dit-il, la Finette.

— Bonjour, Pierre. »

Bien qu'ils eussent été à l'école ensemble dans leur temps de toute jeunesse, ils se croisèrent sans autrement se parler.

A vingt pas la Finette se retourna pour regarder le Pierre qui poursuivait sa route en chantant toujours.

Et quand elle l'eut regardé, sur la mousse et dans les genêts

elle s'avança avec plus de courage vers les commissions de sa mère, la Française.

Et voilà que le soir, quand la Finette fut couchée dans son grand lit à placard, l'amour la prit doucement. Elle songeait au gars Pierre, la Finette, au gars Pierre qu'elle avait à peine entrevu et qu'elle avait trouvé beau tout de même. Son affection se réalisait en de chastes images. Elle se voyait pour les accordailles toute blanche à côté de son Pierre. Et puis c'était aussi sa noce qui défilait à pas cadencés dans le grand chemin ! Elle entendait la musette de Chaumard-le-Vieilleux, les rires des invités, le sermon du prêtre. Et son cœur se mit à battre très fort quand l'idée lui vint que la nuit de ses noces le Pierre serait là à son côté. Mais qui savait si jamais Pierre serait son homme. Alors son rêve s'énerva ! Elle commençait à se remuer dans son grand lit à placard quand tout d'un coup le sommeil la terrassa.

Le jour revint et d'autres jours suivirent., Lentement la Finette se laissait saisir par le mal dont vit le monde. Sa pensée peu à peu s'était toute tournée sur le Pierre Ravaud. Elle avait beau repousser comme une tentation mauvaise l'idée de mariage, elle y repensait toujours ! Un malaise étrange la tourmentait. Elle avait une peine dont elle ne démêlait pas toutes les causes. Des « tremblaisons » la secouaient. L'inquiétude vague, la peur du je-ne-sais-quoi la tenaient. Elle s'en fut conter son chagrin à la Vierge polychrome de l'église ; le chagrin ne s'éteignit point. Un dimanche, la pensée traversa son cerveau d'aller consulter la somnambule qui s'était établie dans un chariot au pignon de la cure, mais elle eut honte de gravir en public l'échelle qui montait à la roulotte. Sans compter qu'elle avait ouï dire à sœur Saint-Alexandre, de la congrégation de la Sainte-Famille, que c'était avoir commerce avec le Diable qu'écouter les niaiseries de ces gens-là.

Sans doute le Bon Dieu eut pitié de son cœur puisqu'il l'éclaira sur son mal. Un soir qu'elle ramenait du bois sa vache brune la Finette rencontra Fromentin. Fromentin était un grand vieux mendiant qui, deux fois l'année, depuis trente

ans en ça, quémandait la soupe et le coucher chez les Blondeau. Il passait en octobre à cause des malades qui pourraient mourir durant la saison mauvaise. Il passait en mai à cause des amoureux à qui il voulait porter bonheur. Fromentin marchait à pas lents; droit et digne, il causait peu. Sa magnifique barbe blanche étalée sur sa poitrine lui donnait un air de grand prêtre d'une religion mystérieuse. Quand il était seul, il s'asseyait au bord des chemins, sur les bornes et jouait de la guimbarde, étrange petit instrument qu'il tenait entre les dents et qu'il touchait de son pouce droit. C'était de la musique tenue, bizarre et fantastique à la fois que composait le grand vieux. A l'entendre on eut dit un concert d'insectes infernaux bruissants dans des tas de feuilles mortes. Fromentin, c'était sûr, était sorcier! Il aimait à tirer la bonne aventure aux jeunes gens et les gratifiait de sages conseils pour la conduite de leur vie. La Finette ne s'effraya pas de le trouver sur sa route. Elle le savait inoffensif.

« Bonjour à toi, Finette, dit-il en lui prenant la main.

— Bonjour à vous, Fromentin!

— Tu souffres à cause de ton ami. Va et ne crains rien! L'amour appelle l'amour. »

La Finette fut très émue d'entendre cette révélation. Elle dit en fixant les yeux tristes du vieux : « Vous connaissez donc les secrets, Fromentin?

— Non, mais je sais ce qu'est la vie et je lis sur les visages.

— Mais, serai-je heureuse, Fromentin?

— Ce n'est pas aux hommes de le deviner. C'est à Dieu de te bénir si tu veux observer sa loi. Puisque le gars de tes rêves est honnête, demande-lui s'il te fréquente pour t'emmenner à son foyer!

— Merci Fromentin! »

Ah! c'était donc bien vrai qu'elle aimait le Pierre Ravaud. Elle ne s'en défendrait plus. Elle ne s'en irait pas s'il venait à elle.

Il y vint!

Un lundi qu'il ventait dur sur la brande elle le vit qui s'a-

vançait à son rencontre. Elle ne détourna pas la tête. Un peu pâle, elle récita la formule de bienvenue : « Salut à toi, Pierre, si tu me suis honnêtement.

— Salut à toi, Finette, parce que je n'ai pas de mauvaises idées. »

Ils devisèrent de choses sans suite. Ensemble ils s'en allèrent jusqu'au Chêne-au-pendu. Pierre en savait la légende. Il la conta par phrases brèves. Il déroulait son histoire, par lais comme font nos paysans. Et pour la Finette ce n'était pas tant l'histoire qui était belle que la voix de Pierre qui était douce. Tous deux ils communiaient dans ce passé lointain où un gars énamouré s'était pendu pour ne pas survivre à la fille infidèle. Une émotion grave les enveloppait quand Pierre dit : « C'était une mauvaise femme celle qui trompa l'homme qui vint mourir à cet arbre. » Elle répondit : « Oui, c'était une mauvaise femmel » Et ils sentirent, le Pierre et la Finette, qu'ils s'aimaient grandement sans se l'avouer par des paroles.

En se quittant ils se donnèrent rendez-vous pour la messe de sainte Gertrude qui se chantait un jeudi. Ils y furent. Quand la Finette arriva sur la place de l'Église, elle aperçut le Pierre qui causait avec une fille qui était bergère au village de Lusignan sur la côte de Chapin. Et elle souffrit en son cœur parce qu'il souriait à cette fille. Mais elle lui pardonna parce qu'il marcha pour la saluer et la mener vers le sanctuaire. Pour la première fois elle affrontait les yeux moqueurs du public à côté de son amoureux. Aussi il y eut des gars qui dirent : « Voilà cette bouche-fine de Finette qui se met à muguer ! » et ils ajoutaient d'autres plaisanteries sottes et méchantes. Mais la Finette n'y prêtait point attention parce qu'elle se sentait en sûreté près de Pierre Ravaud. Lui parla de gentille façon jusqu'à la porte de l'église. Et là il attendit ce qui devait être son arrêt de bonheur ou de malheur, car, les gars de chez nous qui veulent *se promettre l'un à l'autre* doivent se le dire sur le perron de l'église « *un jour de fête qu'on ne travaille pas* ». Pierre n'eut pas à regretter de s'être affiché à côté de la Finette puisqu'avant de prendre l'eau bénite elle

prononça : « Je t'invite par sainte Gertrude à venir chez mon père à la veillée.

— Je n'y manquerai pas. »

Par les longues soirées, au temps du repos, l'hiver, entre « les Morts et la Chandeleur », quand la terre durcit et que l'homme s'abrite, les paysans s'assemblent près de l'âtre. Solennellement les anciens président en tirant des bouffées lentes de leurs vieilles pipes. Les femmes éfibrent le chanvre ou filent les quenouillées ; les hommes taillent les douzils ou arrondissent les cerceaux. Nul ne parle sans raison. Durant les longs intervalles de silence tandis que le feu grésille, que le fuseau tourne et que les pétrelles tremblotent, on pourrait voir si, d'aventure, on était invité par les maîtres de ces logis rustiques, des tableaux empreints d'une grandeur imposante, car il est bien vrai que ce peuple au repos est grand et beau !

Quiconque demande sa place au nom de Dieu est accueilli de même. Aussi, à l'entrée de Pierre, pour la veillée de sainte Gertrude, le vieux Blondeau se leva-t-il et dit : « Approche toi Pierre Ravaud et prends place sur l'escabeau à droite de Finette et à gauche de Jean Nicaud de la Nicauderie. » Et Pierre répondit : « Je vous salue, tous, gens de Villemort et du Chêne-au-pendu ! »

Puis le maître reprit : « Je sais, Pierre, que tu viens pour la Finette ! Je ne te fais pas de reproches ! On est honnête dans ta famille et dans la mienne. Je ne te détourne pas d'avoir ton idée sur ma fille. Mais elle est à moi par la volonté de Dieu ! Je veux qu'elle soit heureuse. Sais-tu si ton amitié est de l'amitié de mariage ? Sais-tu si tu n'auras pas remords d'avoir prise la Finette ? Sais-tu si tu es assez fort pour ne pas te laisser aguicher par des femmes-à-tout-le-monde ? Je prends à témoin Baptiste Jochin et Jean Nicaud qui sont ici que ce n'est pas par méchanceté que je te cause selon nos façons anciennes. Si tu dois être vraiment l'homme de la Finette tu me pardonneras plus tard la peine que je vais te faire, car, il faut que pendant quatre fois trente jours tu renonces à voir ma

filie qui est aussi celle de ma femme la Françoise. Je te la donnerai en épousailles si tu tiens ta promesse. En attendant reste jusqu'à la fin de la veillée, Pierre Ravaud, mais tu ne reviendras plus ici tant que les fêtes de Pâques ne seront pas accomplies.

— J'aime mieux partir tout de suite, maître, car j'ai trop de peine, mais je serai fort et j'aurai la femme que j'ai choisie, par la grâce de Dieu et l'aide de sainte Gertrude. A vous revoir, tous, gens de Villemort et du Chêne-au-pendu. A bientôt ma Finette. »

Quand la porte eut été refermée et que Pierre se fut éloigné dans le vent qui bramait maître Blondeau ajouta : « Toi, Finette, ne te tourmente pas ; ton Pierre est honnête et j'ai espérance qu'il ira jusqu'au bout de l'épreuve d'amour. Pourtant, si tu sens le chagrin dans ton cœur, quitte la veillée. »

Alors la Finette se leva très pâle et dit : « Bonne nuit, vous tous ! » et elle s'en alla dans le coin obscur, entre le mur et le grand lit à placard, prier et se déshabiller. On perçut quelques bruissements : ses vêtements qu'elle dégrafait, et la veillée reprit comme si rien ne se fut passé.

Pendant deux mois la Finette fut courageuse. On ne parlait jamais de Pierre Ravaud chez les Blondeau. Vers la fin de janvier la *languition* prit la pauvrete. Elle se mit au lit avec des frissons. Elle eut la fièvre, des délires, des cauchemars. La Françoise lui prépara bien des tisanes de bourrache et de tilleul mais le mal était plus fort. Quelquefois la Finette criait : « Pierre, Pierre, menteur ! ah ! menteur ! va-t-en, va-t-en ! » Et puis elle murmurait des paroles d'amour si douces que sa mère en pleurait. Le père, lui, s'asseyait près de la cheminée, la tête entre ses mains. Il était là comme pétrifié, réfléchissant à ce qu'il devait faire ! Mais il pensait encore que la maladie n'était pas dangereuse et que l'heure n'était pas venue de clore l'épreuve d'amour : « elle en sortira plus robuste. Le sang des Blondeau est généreux. » Ainsi se figuraient le vieux.

Pourtant, après une attaque nerveuse qui avait fort affaibli

NOTES

— *Honneur à un joli volume de notre ami Gabriel Vigoré vient d'être publié. Le talent du jeune poète berrichon s'y affirme en toutes lettres, magistrales. Nous avons bien de la joie à dire ici à notre tour toute notre affection et notre admiration. Nous reviendrons sur*

Versus les dernières lauréates de l'Académie française, nous le nom d'un antique M. Louis Mercier que déjà la critique de l'Attrait de Vigny du nouveau élève, M. Louis Mercier est du journal tout à l'heure. Les berrichons lui envoient leurs plus cordiales

À lire dans le Mois littéraire et pittoresque de juin une page de notre collaborateur M. Lucien Douai.

— *Le 4 juin M^{lle} Galliard-Massart a donné à la salle Erard un concert très applaudi. La jeune artiste a interprété avec une remarquable une vingtaine de belles pages de Chopin. Une nombreuse et choisie l'a chaleureusement félicitée. On a particulièrement remarqué quelques berrichons amis, Mademoiselle Galliard est née le 15 mai de l'ancien inspecteur d'Académie de Châteauroux, sous le nom de M^{lle} de la Roche, du Ministère de l'Instruction Publique.*

— *La Fédération républicaine française a tenu sa quatrième assemblée le 11 et 12 juin. Vingt-trois députés et un grand nombre de députés du monde politique avaient apporté leur concours. Elle a été représentée par M. Joseph Ageor, député de la Haute-Vienne. Nous reviendrons sur cette importante*

WEST

[The following text is extremely blurry and illegible, appearing to be a list of items or a table of contents.]

SCIEN

WASTE UNIT

la Finette, il était demeuré sans énergie devant les souffrances de son enfant. Et, furtivement, derrière sa femme, il s'était essuyé les yeux du revers de sa manche. Mais, en son âme et conscience, il croyait tout de même que l'heure n'était pas venue d'appeler Pierre. Il songeait : « Notre race est une race de misère ! »

Pierre Ravaud n'avait pas été sans apprendre la *languition* de la Finette. Lui aussi, il était bien las de l'épreuve, mais, étant homme il voulait être fort. Il arriva cependant que la tentation de la voir devint chez lui violente. Et il se mit à courir à travers la campagne comme font les innocents. Il s'en alla rôder du côté du Chêne-au-pendu et quand il aperçut la chaumière des Blondeau la folie le prit : « Je la verrai, je la verrai ! » Il courut jusqu'à la porte de l'enclos. Le vieux était là : il comprit.

« Où vas-tu, Pierre Ravaud ?

— Je veux la voir !

— Je t'avais défendu d'y songer !

— Je veux la voir !

— L'heure n'est pas venue !

— Je le veux !

— Ce n'est pas possible !

— Je le veux !

— Tu ne rentreras pas ! »

Pierre s'avança frémissant : « Elle est à moi !

— Non, à moi, son père ! Je te l'ai dit : ce que tu me demandes n'est pas possible. Ne t'entête pas ! Sinon il pourrait arriver un malheur. »

Pierre ne bougea pas.

« Va-t-en !

— Non ! »

Alors le vieux s'énerma ; d'un bond il se jeta sur le gars :

« Je te le défends, entends-tu !

— Lâchez-moi ou je frappe ! »

Mais Blondeau serrait l'enfant dans ses bras rudes.

« Finette, Finette, » cria le gars !

Et voici que, du fond de la chaumière, une voix répondit :
« Ah! Pierre! »

Cette voix tomba sur la colère du pauvre amoureux comme une rosée très fraîche. Il s'écria : « Pardon, pardon, père! » et il pleura.

« Va-t-en, mon fils, je te pardonne parce que tu aimes. Reviens après les fêtes et je te donnerai ma fille pour femme. »

Dans son grand lit à placard Finette comprit que Pierre l'aimait toujours. Et lorsque le père rentra elle demanda : « Pourquoi ne l'as-tu pas laissé pénétrer jusqu'à moi ? »

— Parce que, ma fille, l'heure n'est pas venue. Mais il sera là après les fêtes de Pâques. »

La Finette guérit lentement, délicieusement ! L'attente lui devenait douce parce que la confiance était dans son cœur.

La veille de Quasimodo, il y eut au Chêne-au-pendu le repas des fiançailles. Tous les gens de Villemort, de la Nicauderie et de Barou étaient là et aussi les parents de Pierre Ravaud.

Dans le bout de la table Fromentin, le grand vieux, en une pose d'idole antique, était assis. Sur la fin du repas il se leva et dit : « Maître Blondeau, laissez-moi réciter le *De Profundis* pour vos morts et un patenôtre pour vos vivants.

— Je vous le permets, Fromentin ! »

Alors le joueur de guimbarde se signa et débita majestueusement les deux prières. Il se rassit et maître Blondeau se leva à son tour :

« Je vous accorde pour la vie, toi la Finette et toi Pierre Ravaud, si tes parents y consentent.

— Nous le voulons, répartirent ceux-ci, et nous invitons nommément Jean et Jules Nicaud, Baptiste Jochin, François Demeure, Pierre Langlois, Etienne Dussault, Ernest Gatelet et toutes les femmes ici présentes à la noce de nos gars, à la messe, au repas et à tous les *divertissoués* qu'y aura !

— Ma fille d'honneur sera ma gente amie Marie Rondeau que tant je chéris.

— Et je désigne pour la conduire mon cousin Auguste Dépêche! Je charge notre prieux de passer chez le curé Rebillat et chez le notaire de Jouhet qui est un homme bien estimable pour leur annoncer mes épousailles. »

Ainsi parlèrent les deux jeunes gens!

Par manière d'alliance la Finette ayant bu, tendit son verre à son amoureux qui le vida silencieusement.

Pour le temps et l'éternité le couple s'était juré fidélité. Il allait revivre la vie des anciens et continuer, à *son compte*, le dur et monotone labeur de la terre.

Et voilà les coutumes d'amour telles qu'on les pratique en pays berrichon, pays de brandes, de taillis et de vent froid.

JOSEPH AGEORGES.



VICHY

LES PARCS

Le soleil éclatant met sur l'herbe fleurie,
Des rubis, des argents, des topazes légers;
Et l'ombre des sous-bois a des tons passagers
Qui remplissent les cœurs d'une ample rêverie.

Les arbres élancés ont des fraîcheurs nourries,
Des parfums délicats comme les orangers,
Et sur les sables fins les pâles étrangers
Promènent leur tristesse et leurs mélancolies.

Cependant que tout près des parcs délicieux,
L'Allier reflétant le bleu clair des cieux,
Miroite en reflets vifs les rayons de lumière,

Attirant les regards indolents et rêveurs
Des malades bénins ou des riches viveurs
Qui viennent accomplir leur sieste coutumière.
Vichy, août 1902.

MAURICE DAURAY.



NOTES

— *Novembre* un joli volume de notre ami Gabriel Nigond vient de paraître chez Stock. Le talent du jeune poète berrichon s'y affirme souple, varié, sincère, magistral. Nous avons bien de la joie à dire ici à notre collaborateur notre affection et notre admiration. Nous reviendrons sur son livre.

— Parmi les derniers lauréats de l'Académie française, nous remarquons le nom d'un rustique M. Louis Mercier que déjà la critique salue comme l'Alfred de Vigny du nouveau siècle. M. Louis Mercier est directeur d'un journal local à Roanne. Les berrichons lui envoient leurs félicitations les plus cordiales.

— A lire dans le *Mois littéraire et pittoresque* de juin une jolie nouvelle de notre collaborateur M. Lucien Donel.

— Le 5 juin M^{lle} Galliard-Massart a donné à la salle Erard à Paris un concert très applaudi. La jeune artiste a interprété avec une virtuosité remarquable une vingtaine de belles pages de Chopin. Une assistance nombreuse et choisie l'a chaleureusement félicitée. On apercevait aux fauteuils quelques berrichons amis. Mademoiselle Galliard est, comme on sait, la fille de l'ancien inspecteur d'Académie de Châteauroux, aujourd'hui chargé de mission du Ministère de l'Instruction Publique.

— *La Fédération régionaliste française* a tenu sa quatrième assemblée annuelle les 12 et 13 juin. Vingt-trois députés et un grand nombre de hautes personnalités du monde politique avaient apporté leur concours. *La Revue du Berry* était représentée par M. Joseph Ageorges, délégué régional pour le Berry. Nous reviendrons sur cette importante manifestation décentralisatrice.

J. A.



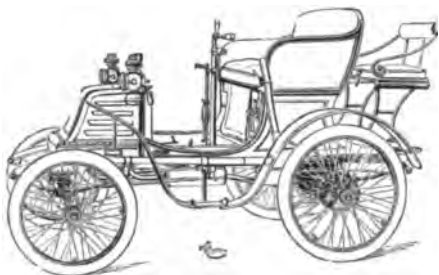
AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des

ÉTABLISSEMENTS

Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulation automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue

Le Gerant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Éclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Maroquinerie,
Articles pour fumeurs,
Merceries, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Verterie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue du Berry

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

*Mémoires inédits de Charles Fournier de
Carles de Pradines, seigneur de Romesac
(1665-1669).....* ...

ART ET LITTÉRATURE

<i>L'Assemblée générale de la Fédération ré- gionaliste française et le Pardon de Mont- fort-l'Amaury</i>	Jean MONTRAY.
<i>Au Berry. — Les Guérets</i>	Jean du SANDILLAT.
<i>Mes Marivoles.....</i>	Lucien DONEL.
<i>Les secrets</i>	Maurice DAURAY.
<i>L'enterrement.....</i>	...
<i>Mirage</i>	Maurice DAURAY.
<i>Notes.....</i>	...

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

3, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

32, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION

2, rue Gutenberg

CHATEAUROUX

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année... 12 fr.

Six mois. 6 »

*—

*—

Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{te} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

HISTOIRE ET SCIENCE

Mémoires inédits
DE CHARLES FOURNIER
de
CARLES DE PRADINES

SEIGNEUR DE ROMESAC (1)

(1665-1669)



D. O. M.

Pace et concordia fratrum.

Pour avoir vos coudées franches le matin, apprenez ma juste
chasse du voisin :

La juste chasse des voisins de la maison de *Romesac*, de-
puis l'année 1627 :

La maison de *La Crosse*, avec quatre grands enfans, logés
à La Paillauderie.

Le cadet de *La Crosse*, logé à Belleveue.

La maison de *Courcevault*, avec trois frères.

La maison de *La Viorne*, près le Pré Saint-Maur.

La maison de *Beaupillier*, seigneur de Saint-Mars.

La damoiselle de *Nuiçance*.

Bretagne.

La famille du sieur de *Bois de Mene*.

La famille de M. de *Bretagne*.

La famille de M. *Des Caves*.

9 familles, desquelles on a acquis les maisons et terres et

(1) D'après l'original existant au chartrier du château de Romesac.

dépendances, qu'on a bien payées pour les eslogner de la maison de *Romesac* et les annexes au domène de ce château.

Pour bien vivre, et avoir vos coudées franches, les matins, apprenez ma juste chasse des voisins.

MÉMOIRES DU PROGRÈS DE MA VIE

DES SERVICES QUE J'AY RANDUS AU ROY HENRY 4, EN OBÉISSANT EN QUALITÉ DE SOLDAT POUR LE SERVICE DE SA MAGESTÉ DURANT NEUF ANNÉES; DES MAXIMES QUE J'AY TENUES EN MES ACTIONS POUR PROSPÉRER; DE MES VOIAGES; DES CAMPAGNES ET SIÈGES OU JE ME SUIS TROUVÉ, TANT EN OLANDE, QU'EN FRANCE, ITALIE, ET ALLEMAGNE, DURANT LES RÈGNES DES ROIS HENRY III^{me} ET LOUIS XIII^{me}, ET DES EMPLOIS QUE J'AI EUS POUR LE SERVICE DE LEURS MAGES-TÉS; ET APRÈS AVOIR CONSIDÉRÉ TOUT CE QUE J'AY VEU, JE ME TIENS A LA MAXIME CY APRÈS QUE:

NIHIL MAGNUM IN REBUS HUMANIS, NISI ANIMUS
MAGNA DESPICIENS

NOTES HISTORIQUES DE FAMILLE.

« Mon frère M^{re} *César de Carles*, mourut prier de Levroux, le 12 febvrier 1669, à Bourges.

» Ma très chère et bonne fâme, mourut à Romesac, le samedi 18 juillet 1654, en sa soixante sixiesme année: mon mariage a esté avec la grâce de Dieu heureux durant 36 années, un mois, deux jours.

» Madame Marie de *Jouhane de Saumery*, ma chère belle fille, mourut le lundy 23 aoust 1660, à onze heures du matin âgée de 36 années, et de mariage 15... à Levroux, le tre-

zième d'avril 1619, Dieu nous donna nostre premier fils, né le samedi entre onze heures et minuict.

» Madame la *comtesse de Fiesque*, et monsieur le *comte de Calestan*, son fils aîné, le tindrent à baptesme et lui donnèrent le nom de *Charles-Léon*.

» Le jeudi, jour de saint Jean vingt-quatriesme juin 1621, Dieu nous donna nostre second fils, environ sur le midy. Monsieur de Brion, second fils de Monsieur le *comte de Fiesque*, et Mademoiselle de Valançay, le tindrent à baptesme, et luy donnèrent le nom de *Claude*, qui mourut à Roque-maure en Languedoc, le 19 décembre 1655.

» Le samedi, treziesme d'aoust 1622, Dieu nous donna nostre troisieme fils. Mon frère *De Carles*, et ma belle seur *Janne de La Pallu*, le tindrent à baptesme, le vingt et unième jour du dit mois, et lui donnèrent le nom de *César*, qui morut à l'armée du Roy, près Graveline du costé de Chalais, où il est ensevely ;

» Le contract de mariage de mon fils aisné, fut passé à Chambor, par devant M. Prudhomme, notaire de Blois, le 2 juin 1646 avec Mademoiselle Marie de *Johanne de Saumery*, et les nopces furent fettes le 3 juin de la mesme année au chasteau de Chambor.

» La naissance de Monseigneur le *duc de Valois*, fils de Monseigneur le duc d'Orléans, fut le 17 aoust 1650 à 5 heures du matin ; qui n'a guières vesceu.

» Marseille. Pour le chevalier Monsieur de Bosset, lieutenant général de Marseille. »

DESTRUCTIO RUPELLÆ OMNES REBELLIONES ET FACTIONES
CONTRA REGES ET EORUM MINISTROS. DESTRUXIT 1628,
ET NOBIS PACEM DEDIT 1660.

« MÉMOIRE POUR MES DESCENDANS ESCRIT LE 1^{er} OCTOBRE 1665: Dieu me donna de feu ma fême Madame *Pironc de La Pallu*, trois enfans. L'aisné eut nom *Charles-Léon*; le 2^e *Claude* et le 3^e *César*. *Charles-Léon* mon aisné est resté seul et unique mon héritier, auquel au temps du présent mémoire

est resté cinq enfans, sortis de luy et de Madame Marie de *Johanne de Saumery*.

» L'ainé appelé *François*, naquit le 27 juillet 1649 ; le second *Claude*, naquit le 13 novembre 1652 ; le 3^e *César*, naquit le 1^{er} juillet 1655 ; le 4^e *Louys*, naquit le 1656 ; le 5^e *Jacques*, naquit le 10 aoust 1657.

» Mon aîné naquit le 11 octobre 1580.

» Mon cadet naquit le 17 octobre 1583.

» Le jour de ma naissance fut le mercredi 28 de mars 1582, entre trois et quatre heures du matin.

» Ma seur *Desmares* naquit le samedi 15 juin 1592, entre une heure et deux du matin.

» Mon frère *de Carles*, est nay le mardy 18 décembre 1594, à onze heures du matin.

» Mon fils aîné fut présenté par moy à Monseigneur le Cardinal duc de Richelieu, le 16 janvier 1636, et reçu page de Son Eminence le jour susdit, et sortit de page le 10 may 1637. Le 23 mai 1637, il fut envoyé en garnison à Calais, et le 2 febvrier 1638, pour sa despense à la dite garnison, à raison de 60 livres par mois, et pour la despense de son voiage d'Angleterre, jusques au 11 juillet 1638, lui fût fourni la somme de deux mil sept cent vingt une livres cy..... 2.721 liv.

» Mon fils *César*, qui portait le nom de *Romesac*, fut donné premier page de Monseigneur le duc d'Anguien, fils aîné de Monseigneur le Prince de Condé, le dernier janvier 1638. Son entrée de page et autres dépances revenaient à..... 400 liv.

» PARALLELE DE FEU MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU AVEC MONSEIGNEUR LE CARDINAL MAZARIN.

» *Nescius hic vincit vindictæ nescius ille.*

» *Hic pacem nobis abstulit ille dedit.*

RESPONCE :

» Vous me dites que Juiés en calmant nos orages,

» Et nous menant au port au millieu des naufrages,

» A fet plus que n'a fet Armand ;

» Et que jamais mortel ne fit rien de si grand ;

» Treve de parallelle; il vous rand ridicule ;
» Croiez moy, n'en fetes jamais ;
» Si Jules a fet la paix, le grand Armand fit Jule ;
» Et quiconque a fet Jules a fet plus que la paix (aiant prins La Rochelle).

» Mon père mourut le 20 febvrier 1620.

» Le jour de ma naissance fut le mercredy 28 mars 1582, entre trois et quatre heures du matin.

» Monsieur le conte de Fiesque (François) fut blessé au siège devant Montauban le lundy 30 aoust 1621, et mourut le lundy 6 septembre de la mesme année. Et je me trouvay à sa mort, estant escuier du Roy.

» J'arrivay à Rome le 2 avril 1607.

» Le contrat de mariage de mon fils aîné, fut passé à Chambord, avec Mademoiselle Marie de *Jouhanne de Saumery*, le 12 juin 1646, par devant M. Prudhomme, notaire à Blois.

» La fondation fette par moy dans l'église collégiale de *Levroux*, fut fette et passée le 9 octobre 1634 de deux messes basses de chacusne sepmène *in perpetuum* : l'une d'icelles messes, tous les jours de dimanche; et l'autre tous les samedis dans ma chapelle de Rouzère.

» Plus, une messe haute à perpétuité dans la dite chapelle du Rozère, le premier lundy de chascun mois d'octobre.

» Plus un salut le premier dimanche d'octobre après les vespres.

» Plus un *Stabat mater* le jour du Vandredy-Saint, après la Passion, devant l'autel où reposera lors le Saint-Sacrement.

» Le dernier jour de juillet 1639, la *chapelle de Romesac* fut bénicte par mon frère, prieur de Levroux et desdiée à la Sainte Vierge et à saint Charles, mon patron; par ordre de Monseigneur l'archevêque de Bourges.

» J'ay desdié les Portaux et la maison de Romesac à la Paix et union des frères *Pace et concordia fratium*.

» Le dixième jour d'aoust 1641, jour de saint Laurent, je commençay de coucher dans ma chambre du pavillon de Romesac, du costé de la salle.

» Je comançay de coucher dans la chambre du pavillon de la boulangerie le 10 novembre 1656.

» Monseigneur le cardinal duc de Richelieu, mourut à Paris, dans son Palais-Cardinal, le jeudy 4 décembre 1642.

» Le cardinal Mazarin mourut en sa 59^e année (1661); comença en 1542, après la mort du grand cardinal qui lui procura le ministère, et lui laissa ses maximes et instructions pour le ministère de l'Etat, dont il s'est servi pour donner la paix à la France et à toute l'Europe, durant le ministère, qui a duré plus de vingt années.

» Le 9 mars 1661, le cardinal Mazarin mourut au Bois de Vincennes, grand et premier ministre d'Etat, après avoir la mesme année, donné une paix avantageuse pour la France (1661).

» Le roy Louis XIII mourut à Saint-Germain-en-Laye le 14 mai 1643, jour de l'Assomption.

» Les princes de Condé, de Conti et de Longueville, furent arrestés dans le Palais-Cardinal, par ordre du roy le 18 janvier 1650, à 7 heures du soir, et menés au Bois de Vincennes; d'où ils furent tirés le lundy 29 aoust 1650, pour estre menés à Marcoussy. »

Hic: « ma calèche a commencé de rouler le 28 juin 1663. »

Sur la naissance du fils de Monseigneur le duc d'Orléans, 166 .

« Le ciel donne un prince à la France,
 » Qui doit au plus vaillant faire quitter le dé,
 » Puisqu'au moment de sa naissance,
 » Il fit reculer le prince de Condé. »

(1655  1655)

(Destructio rupellae omnes rebellionnes et factiones contra reges et eorum ministros destruxit, 1628.)

MÉMOIRES ET MAXIMES POUR MA POSTÉRITÉ; ET DU
 PROGRÈS DE MA VIE.

Dieu, pour punition et expiation de la désobéissance d'A-

dam, a condamné tout le genre humain ; l'a soubsmis et voulu que tous ses dessandans gâgnassent leur vie avec pene et sueur de leurs corps.

Et comme sa divine providance a aussi voulu que je vinsse cadet au monde avec une bonne naissance, et noble avec peu de bien, j'ay esté nécessité de pratiquer cest ordre général laissé à tous les hommes, dont les rois, princes, grands et petits ne se doivent exampter, s'ils veulent faire prospérer leurs Estats et leurs familles, et les conserver ; n'y ayant pas moins de gloire, de prudance et de vertu, de conserver que d'aquérir.

Aiant donc prins dessain ferme dans mon âme suivant cest ordre, de mourir avec honneur dans les armées où je me suis trouvé à l'âge de 17 ans ou d'estre quelque chose de plus que beaucoup de personnes que j'ay cogneues, et qui estoient de ma vollée en ce temps là, j'ay toujours imploré l'assistance de sa divine bonté pour trouver ce que je cherchois, avec mes obéissances, veilles et travaux, suivant sa volonté ; affin que sur mes vieux jours, je peusse prandre du repos avec ma famille, en vivant en sa sainte craincte, et pour lui donner par mes soins une maison sortable à mon dessain, et laisser à ma dicte famille une mémoire de mes travaux et des grandes pènes que j'ay eues pour eslever le bastimant et reveneu de *Romesac*, au point que j'ay dessain de le laisser, avec l'assistance de Dieu, qui m'a donné la grace d'eslever ce bastimant, pour le laisser après moy, comme mon sépulcre vivant.

Et pour parvenir à ce dessain d'honneur et donner un establissemant honorable et solide à ma dite famille, et la tirer du commun des hommes de ma naissance, de mon voisinage et de toute ma paranté, sans m'arrester à l'opinion de ceux qui croient que la fortune arrive aux hommes par le destin, j'ay eu contrère croyance, et me conformant à la volonté de Dieu, j'ay beaucoup travaillé avec l'assistance de sa divine bonté et la force de corps et d'esprit qu'il luy a pleu me donner, pour supporter les fatigues de la guerre, et pour me porter à la volonté d'obéir, d'agir et surtout de me randre complaisant à suivre les commandemens du Roy et de ceux

auxquels j'ay esté soubmis pour le service de Sa Majesté, dans ses emplois que j'ay eus. Ceste complaizance m'ayant aquis les bonnes graces de ceux qui ont contribué aux moyens d'aquérir les biens que je pocède et que je tiens de Dieu, qui m'a donné la vigueur et la conduite qu'il faut avoir pour souffrir, dissimuler, prandre mes tamps et mes mezures, affin de gâgner les bonnes graces de ceux desquels j'esperois du bien, lesquels dans ceste conduite, soubzmission et complaizance (qui sont les seuls moiens pour s'aquérir du bien), m'ont accordé l'accès près d'eux, et permis dans les rancontres des affères et par mes soins, travaux et complaizances, de distribuer les graces qu'on esperoit d'eux. Ceste adresse n'estant pas des moindres de celles que les hommes qui souhettent des charges et les biens de ce monde doivent avoir.

Et pour parvenir à ce point et à celui où je me trouve avec ma famille dans ma soixante quatorzième année ; je commenceray par ma naissance qui fut le mercredi 28 mars 1582, entre trois et quatre heures du matin.

J'adjousteray celle de ma seur *Desmares* qui naquit le lundy 15 juin 1591, parce que je l'ay toujours aimée fort tandrement et que je l'ay assistée et servie avec une véritable amitié d'un frère, à quoy elle a correspondu avec une très grande affection et recognoissance, encores que je fusse esloigné d'elle, m'ayant tesmoigné en mourant un véritable ressentiment d'une bonne seur.

Je diray aussy que mon frère le *Prieur de Levroux* naquit le mardy 13 décembre 1594.

Et pour revenir au progrès de ma vie, j'adjousteray que je fus envoyé au collège des Jésuites d'Avignon en l'année 1592, où j'estudiy jusques à l'année 1598 ; et qu'environ à l'âge de 17 ans, je partis de Vaurias le 12 juin de la mesme année aiant pour conduite et guide de mes actions Monsieur de Guillon mon honcle, à la mémoire duquel je confesse avoir très grande obligation, pour m'avoir tiré de mon païs natal, et m'avoit conduit, en sorte que par ses soins et conseils, il me donna les moiens de subsister et de pacianter en souffrant beaucoup, pour parvenir au point où mon bonheur et mes

peines m'ont eslevé ; mon dict sieur estant alors près de feu Monseigneur le duc de Montpancier, prince du sang, après, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy Henry 4.

Et après la mort de Sa Majesté, la royne Marie de Médicis régente, lui donna le gouvernement de la ville et chasteau d'Euvreux. Mon dit sieur eut donc la bonté de me conduire à Paris sur la fin du siège d'Amiens, après lequel la paix aiant esté fette (à Vervins) entre le roy Henri 4 et Philipes Segond, roy d'Espagne, j'entray dans le régiment des Nérestan, lequel fut envoyé à Calais en garnison, pour en fère sortir les Espagnols, qui rendirent ceste place entre les mains de Monsieur de Vic, qui en demeura gouverneur, par les articles de paix faite à Vervins, l'an 1598, entre le roy Henri 4 et Philippe 2, roi d'Espagne.

1600.

Depuis le 15 septembre 1598, je tins garnison à Calais, d'où je partis le 20 avril 1600, pour venir trouver mon dit sieur de Guillomont à Rouen, aiant esté en la dicte garnison près de deux ans et quelques mois, y ayant subsisté durant le dict temps, sans aucun secours de mon père, avec grande souffrance. Et, le 5 may de la dicte année, mon dict sieur me mena à Paris, et me mit dans la compagnie du commandeur de Frumigières, capitene au régiment des gardes du Roy Henry 4 ; et Sa Majesté partit bientôt après pour aler à Lion, tant pour son mariage avec la royne Marie de Médicis, que pour le droict que sa dicte Majesté prétendait sur le marquizat de Saluce en Piedmont ; et le duc de Savoie, Emmanuel, n'ayant satisfait à ce qu'il avoit promis à Sa Majesté, au voiage qu'il fit à Paris, touchant le dict droict, le régimant des gardes ou j'estois, s'advança jusques à Grenoble, et eut comandement de passer la montagne de l'aiguebelette fort mal aisée à passer.

Et le XV d'aoust 1600, Chambery fut investi et tout le país pillié ; et en trois mois, les places de Mioulans, Charbonnières, Conflans, Lavallée de Mouriane et le reste de la Savoie fut mize à l'obéissance du Roy, à la réserve de Montmelian.

Et environ Nouel 1600, le roy Henry 4 espouza la Royne Marie de Médicis, à Lion, et en ce temps la paix fut fette entre Sa Majesté et le duc de Savoie qui laissa au roy la Bresse, en eschange du marquizat de Saluces.

1601

Et au mois de mars 1601, Sa Majesté retourna à Paris, à cause de l'intelligence qu'avoit le mareschal de Biron avec le duc de Savoie, descouverte par Monsieur de Lafin, lieutenant de Roy en Bourgogne soubz ledict mareschal, qui estoit gouverneur de la dicte province; et ceste intelligence avoit esté decouverte au voiage que Sa Majesté avoit fet en Poictou.

La Court s'en retourna à grandes journées, et le régiment des gardes par conséquant, qui se randit en dilligence à Fontenebleau, où Monsieur Des Cures grand mareschal des logis des armées, persuada le dict mareschal de venir; lequel y estant arrivé, le roy qui l'aimoit, à cause des grands services qu'il avoit randus à Sa Magesté, tâcha de lui fère advouer ce que Lafin avoit descouvert, qu'il nya, toujours sur l'assurance que lui donnoit Lafin qu'il n'avoit rien dict; et comme Sa Magesté, après trois ou quatre conférances, vit que le dict mareschal estoit obstiné à ne vouloir recognoistre sa faute, Monsieur de Vitry, lors capitaine des gardes du corps du Roy, eut commandement de se saisir de sa persone, ce qui arriva à la salle des gardes de Fontenebleau, où le dit sieur de Vitry dict au dict mareschal qu'il avoit le commandement cy-dessus, et qu'il le prioit de lui donner son espée, à quoi le mareschal se porta après avoir parlé assez hautement des services qu'il avoit randus au Roy. Ce commandement ainsy exéculté, le lendemain, ledit mareschal fut conduit par eau à la Bastille, par cinq bateaux plains des soldats du régiment des Gardes, avec deux compagnies de chevos legers, qui estoient des deux costés de la rivière de Seyne, qui suivoient les bateaux. La prison du dict mareschal fut assez longue; et comme l'histoire parle assez de sa mort dans la Bastille, je n'ay dit les particuliarités cy-dessus, que pour marquer que j'estois dans un des dicts châteaux qui escortoyent ledict mareschal jusques à la Bastille.

Après le voiage de Poictou, je fis celuy de Metz, où Sa Majesté ala pour tirer Monsieur de Sobolle de ce gouvernement ; et l'année d'après, le Roy fit le voyage de Normandie jusques à Caën, au retour duquel, qui fut au mois d'aoust 1603, je quittay les gardes, le Roy estant à Fontenebleau.

1603

Au temps susdict 1603, le 25 octobre, Monsieur de Chastillon qui estoit fort jeusne en ce temps là, et qui depuis a esté fet mareschal de France, s'en alant en Holande prandre un regiment, qui avoit vaqué par la mort de Monsieur de Bethune, qui fut tué à Guittambergue, dans une esmutte qui arriva entre les François et Anglois qui servoient dans l'armée des Holandois, me promit bon apointemant dans sa compagnie, et partant de Paris me donna rendès vous à Calais, où je le fus trouver assez bien vesteu, mais avec fort peu d'argent, que j'augmentay durant ce voiage par le bonheur du jeu qui m'arriva depuis Calais jusques en Zélande, où nous débarquâmes, après avoir couru grand danger dans le navire chargé de sel qui nous avoit passé la mer, lequel aiant rancontré un ban de sable, la quille donna en terre et le navire s'ouvrit, en sorte que si la marée n'eut monté, qui soustenoit en quelque façon ce corps qui faisoit eau partout, nous eussions péry, et sans l'assistance que nous donna le gouverneur de Ramekuin, qui nous donna de grandes chaloupes pour nous tirer de là, nous eussions fet naufrage, ainsy que fit le dict navire, comme la mer se retiroit.

De Ramekuin, nous allâmes à Flessingue, et de là à Mildebourg, où on nous donna des vivres et des bateaux pour aler à la Haye en Holande, où nous nous randîmes sur la fin de décembre.

De la Haye, la compagnie dudit sieur de Chastillon fut envoyée en garnison à Tregau, où je passay environ deux mois de l'année 1604 ; et le comte Maurice de Nasseau, prince d'Orange, lors lieutenant général des armées des Estats d'Holande, brassa une entreprinze sur Mastic. Ce voiage, entrepris durant l'hiver, nous fit beaucoup patir, toute l'armée aiant eu commande-

ment de se munir de vivres pour huit jours, qu'il falloit porter avec ses armes. Nous marchâmes sept jours sans cesse, l'armée ne faisant alte, que trois ou quatre heures du jour, sans prendre aucun couvert; et après toutes ses fatigues, l'entreprinze fut descouverte et faillie par la faute de nos coureurs qui s'estoient avancés mal à propos; et ainsy l'armée fit retraicte, et on laissa les échelles et autres instrumens qu'on avoit portés pour l'exécution de cette entreprinse.

1604

La mesme année 1604, l'armée des Estats se mit en campagne; et vint camper devant le fort de Paciance, et l'armée des Espagnols estoit campée à la portée du canon de la nostre; et les deux armées estant retranchées, celle des Holandois fit une fort belle retraicte pour se reambarquer, et pour aler du costé de la frize; le prince d'Orange, Maurice, aiant eu avis que le marquis d'Espinola avoit passé le Rein. L'armée des Holandois demeura retranchée devant Vezel et devant Couvreden en Frize: après cela, elle print Grolle, où Monsieur d'Omerville qui comandoit un régiment françois fut tué. Les assiégés s'estant fort bien deffandus, et l'hiver aprochant, l'armée eut ses quartiers d'hiver; la compagnie de mon dict sieur de Chastillon aiant eut celuy de Defl en Hollande.

1605

L'année 1605, en avril, le comte Maurice de Nasseau, avec une armée navalle de quinze cens voiles, qui portoit dix mil hommes de pied et quinze cens chevos, avec l'attirail de l'artillerie, mit pied à terre dans l'isle de Cazans, en terre ferme, du costé d'Ostande, pour faire diverssion, et obliger les Espagnols de quitter le siège de la dite ville, pressée durant près de trois années; et pour donner temps aux assiégés de mettre en deffance leur segond retranchement, le dit comte prend plusieurs forts des environs de la ville de l'Escluze assiégée, et bat Ardembourg, et le fort d'Izandie qu'il fit fort bien fortifier; vint auprès de la ville de Dame, à un passage où six cens de l'armée des ennemis furent tués ou desfaicte; passe,

avec son armée, le canal qui va à Bruges, sur des ponts faicts de jons, et vint poser le siège devant l'Escluze, sans que les ennemis qui s'estoient restranchés le long des digues, peussent empescher ce siège, les navires des Holandois, qui estoient dans le canal de l'Escluze, tirant incessamment leur canon sur les redoutes que les ennemis avoient fettes sur les dictes digues.

Durant le siège de l'Escluze, les assiégés dans Ostande, estant menassés d'un assault général, le comte Maurice leur envoya un secours de cinq cens hommes des nations dont son armée estoit compozée ; cinquante de la compagnie de Monsieur de Chastillon, furent de ce nombre ; je fus l'un des cinquante, et entrai dans Ostande en may 1605 ; et environ deux mois après que je fus dans ladite place, ses ennemis firent une sortie sur nous, le jour de saint Jacques ; et le mesme jour, je fus blessé d'un coup de grenade au bras droit et d'un petit coup de pique à la cuisse droite ; lesquelles blessures m'avoient reduit à l'extrémité dans l'hospital de Defl ; et après ma guérison, je rentray dans Ostande.

Quelque tamps après, les assiégés dans l'Escluze se randirent à composition, manquans de vivres, que l'armée des ennemis tanta par deux fois de leur porter par un marescage, qu'on apelle le païs perdu ; et ce secours aiant esté desfait, sur la fin d'aoust de la mesme année, les assiégés quittèrent la place audict comte Maurice ; et en mesme temps, on abandonna le second retranchement que les assiégés avoient fet dans la ville d'Ostande, qui estoit comme une campagne, toutes les pierres, briques des démolitions de la ville, avec les pavés, aiant esté jettés dans la mer, parce que les ennemis avoient eslevé un cavalier avec des fassines, sur lequel il y avoit vinct pièces de canon, qui commandoient en sorte dans la ville, que les assiégés ne pouvoient estre en sureté que près des retranchemans et bastions, lesquels estoient tous contreminés ; et nous n'avions autre couvert dans la ville que les dites mines, dans lesquelles les assiégeans et les assiégés se rencontroient fort souvent, et on se battoit avec les piques, et de part et d'autre on jetoit des grenades dans les dites mines,

et dans un espèce de coffres-bas que les assiégés faisoient à l'espreuve du mousquet, par le moien de deux planches qu'on assembloit avec du sable entre eux, car on n'avoit que fort peu de terre qu'on tiroit des anciens retranchemens à mesure que les ennemis estoient attachés de l'autre costé desdits retranchemens, sur lesquels ils posoient des grands madriers, que les assiégés tiroient d'un costé avec des cordages, au bout desquels il y avoit des grampons de fer qu'on accrochoit aux dits madriers, les quels les ennemis tiroient aussi de leur costé, et de part et d'autre on se battoit, les uns pour conserver les dits madriers qui les couvroient pour tirer des mousquetades contre les assiégés qui, de leur costé, tâchaient d'abattre et tirer à eux les dits madriers.

Quelque temps après, le bastion appelé le Jantil qui couvroit la vieille ville et le vieux Havre, fut surprins et emporté d'assault par les Espagnols ; lesquels s'estant randus mestres de la vieille ville, empêcherent par ce moien le secours qui nous venoit par mer quand le vant estoit bon. Les Holandais aians tousjours esté mestres de la mer, par le moien de quantité de navires de guerre qui estoient à l'ancre, à la veüe et à la radde d'Ostade, ceste ville se trouvant fort incommodée et pressée par la perte cy dessus, les vivres et autres secours ne pouvant plus nous venir par le nouveau Havre que les assiégés avoient fet du costé de la digue qu'avoit fette le conte de Buquoy du costé du marais ; de sorte que l'Escluze s'estant randue, et le conte Maurice aiant eu advis de l'estat auquel les assiégés d'Ostade estoient reduicts, Messieurs des Estats d'Holande et le dit sieur conte voulurent donner ce gouvernement à Monsieur de Roques, gascond, qui commandait dans la place les François, qu'il ne voulut accepter qu'à condition qu'il lui seroit permis de soustenir un assault général dans le terrain qui restoit aux assiégés, réduicts dans un bastion qu'on appelloit le Flamanbourg, avec un retranchement qu'on fit de bras, testes et corps qu'on desterroit pour donner liaison et soutien à la terre, parce que la fassine ne nous pouvoit plus venir de Zellande d'où on la faisoit venir par mer, par nostre nouveau Havre, que les ennemis fermèrent ; et les susdits

Estats n'aians voulus accorder au dit sieur de Roques la condition cy dessus qu'il demandoit, et lui aiant envoïé la pattante du dit gouverneman, il la refusa, et dit hautement qu'il aimoit mieux commander les François dans le siège, comme il avoit fet soubz le gouvernement qui avoit esté tué, appelé le collonel Vert, anglois, que de souffrir que la posterité seut qu'un François avoit rendu Ostande après un si long siège, soustenu trois ans trois mois et quelques jours; et ainsy commandant une sortie que les ennemis firent sur nous, ledit sieur fut tué d'une mousquetade; et durant le siège, il fut tué de part et d'autre plus de cinquante mil hommes, et neuf gouverneurs dans la place.

Et sur la fin de septembre 1605, Monsieur du Marquet, colonel Vallon, aiant accepté le gouvernement de ceste ville assiégée, après avoir soustenu quelque tamps ce siège, se voiant réduct au seul bastion du flamanbourg, fort battu du canon des ennemis, et l'entrée du nouveau Havre coupée, par l'advis qui lui fut donné du costé de Messieurs des Estats et dudit conte Maurice, demanda à capituler. Les ostages furent donnés de part et d'autre; et tous les articles de capitulation que demandèrent les assiégés furent accordés. Après cela on fit sortir par mer ce qu'on vouleut; et la garnison d'Ostande de deux mil trois cens hommes sortit de ceste place tambour battant, les drapeaux desploiez, mèche allumée, avec quatorze pièces de canon, tirée par l'attirail de l'armée du marquis d'Espinolla, lequel fit fère largesse de vivres et de vin aux soldats; et donna escorte et convois tant de gens de guerre que de chariots, pour conduire les blessés et bagages des assiégés, qui furent conduicts par Monsieur de Marquet, gouverneur, à l'escluze, où estoit l'armée dudit conte Maurice.

1606

Ladicte'armée aiant fort fatigué durant ceste campagne, fut envoïée aux quartiers d'hiver, et la compagnie de Monsieur de Chastillon, fut renvoïée en garnison à Delfe, où elle sejorna environ trois mois; et en février 1606, le Rein estant si fort glacé que toute l'armée passa dessus. Ladicte compa-

gnie demeura à Gorcum pour garder les digues et empêcher que les ennemis ne fissent des courses du costé du país des Holandois.

Au tamps susdict, messieurs des Estats donnèrent des patentes pour la levée de sept compagnies nouvelles au régiment de mon dict sieur de Chastillon, qui m'accorda au sortir d'Ostade, l'enseigne de la compagnie de Monsieur de La Roche-Lorie, que je quittay bientost après, par l'advis de Monsieur de Guillomont, pour revenir en France, sur le bruit qu'il y auroit guerre entre ceux de la religion prétendue refformée, Monsieur de Bouillon aiant donné quelque jalousie et soubson de remuemant du costé de Cedan, où Sa Majesté fit un voiage avec une armée, qui fit ranger ledit sieur de Bouillon à son devoir. Et comme ceste aparance de trouble fut apaizée, Monsieur de Guillomont me conseilla de m'attacher près de Monsieur le conte de Fiesque, lequel avoit servi la campagne précédante dans l'armée du marquis d'Espinola ; et comme j'estois en Holande de contrère parti, je me trouvai à la prinze du chariot dudit sieur Conte, qui fut prins allant au fourrage où nous avions dressé une ambuscade ; j'avois eu grand soin de cacher qui avoit esté prins ; qui me recogneut, et tesmogna les assistances que je lui avois randues, l'aïant fet renvoyer sans ransson ; de sorte que je m'attachay près ledit sieur Conte, le 8 mars 1606 ; et la veille du jour de Toussains de la mesme année, il partit de Paris, et s'ala getter dans le couvant des capucins de Rouen, le père Ange de Joieuze qui estoit provincial lui aiant donné son obéissance, pour luy fere recepvoir l'habit de capucin, qu'il porta environ deux mois et demi, pendant lequel tamps le seigneur Léon Estrossi (Strozzy), qui estoit honcle dudict sieur Conte, avec les lettres du roy Henry 4, obtint un bref du Pape Paul 5, qui fut porté par ordre de Sa Magesté, par messieurs de Bassompierre et Zamet, lesquels trouvèrent ledict sieur Conte sorti du couvent par ordre du gardien, sur l'advis que lui en donna le père Ange de Joieuze, qui n'aprouvait pas qu'on tirat un capucin de la sorte d'un couvent.

1607-1608

Ledit sieur Conte aiant reprins ses abits du monde, fut ramené à Paris par lesdits sieurs ; et comme j'estois allé à Bressuire en Poictou, avec le reste de la maison dudict sieur Conte, je fus prefféré à trois autres gentishomes, et par l'advis de ses amis, je fus mandé pour l'aler accompagner en Italie ; et le XV^e (15^e) febvrier 1607, j'arrivay près de luy en poste, et nous partîmes de Paris le 5^e mars de la mesme année, pour aler en poste en Avignon, voir le signor Pompeo Frangipani son cousin, qui estoit lors général des armes du Pape audit contat ; d'où nous partîmes le 18 mars 1607, pour aler en Italie. Nous nous embarquâmes à Canes ; passâmes par Saint-Remo, Albenga, évesché que pocedoit un de la maison de Fiesque ; à Sovone ; à Gênes, où il fut regallé par ses parans ; de la, par mer, nous alâmes prendre la poste à Lorige ; passâmes à Pize, à Ligourne, à Siène, et delà à Rome, où nous arrivâmes le 2 avril de la susdicte année. Ledit seigneur Estrossi (Strozzi) le logea durant le séjour qu'il fit à ladicte ville ; d'où nous partîmes sur la fin de septembre, pour aler à Notre-Dame de Lorette, et de là à Venise, à Parme et à Calestan, conté appartenant audit sieur Conte ; nous passâmes le grand hiver à Parme et retornâmes à Rome, au mois de mars 1608. Nous y passâmes tout l'esté, et le XV^e (15^e) septembre de la mesme année, nous parcourûmes toute l'Italie, jusques à Naples, la Cicille, et de là, nous retornâmes à Notre-Dame de Laurette, et revinmes à Parme et à Calestan, où nous arrivâmes sur la fin d'octobre 1608.

Sur la fin de novembre, ledit sieur Conte estant à Calestan, je le gouvernois assez paisiblement ; et comme j'estois seul près de luy durant le voiage, n'ayant qu'un valet de chambre, aiant fet tous les voiajes ci-dessus par mer et en poste, ledit sieur Conte, par les desgouts qu'il avoit à la cour, aiant fet dessain par l'advis du signor Léon Estrossi de se marier en Italie, je luy fis cognoistre que tout son bien estant en France, qu'il ne trouverait pas son compte de vendre son bien de France, pour le porter en Italie, à cause des grandes pertes

qu'il eut fettes sur la remize et change des monoyes; et comme j'avois des grandes abitudes dans la maison de Monsieur de Montpansier, près duquel estoit mon dict sieur de Guillomont, lequel m'escripvoit souvent sur le mariage dudict sieur Conte, avec Mademoiselle de Tillières, qui estoit près de Madame de Montpansier, comme cousine dudict prince; je prins mon tamps estant à Calestan, sur une depesche qui vint de France, d'engager ledict sieur Conte à ce mariage, à quoy je le portay en fort peu de temps; et ainsy il print résolution de me fere fere le voiage de France par la poste, avec des lettres et procuration pour conclurre et arrester les articles dudict mariage; à l'effaict duquel, je partis de Parme et courenz jour et nuict, avec un fort mauvais tamps; passay le Monssenis (Le Mont-Cenis) en plene nuict, et la montagne de L'aiguebelette estant fort couverte de nège, je me fis aussi ramasser la nuict dans une chaize, comme il se pratique en tele rencontre par les courriers. Je passay par Lion, d'où je partis aussy la nuict en poste, pour venir prendre la rivière de Loigne à Rouane, où je fis mettre des vivres dans un batteau, armé de forts battelliers, pour aler plus vitte, parce que Monsieur de Chaudeniers, nepveu de Monseigneur le cardinal de La Rochefoucault estoit embarqué au traictté de ce mariage, qu'on me dict estre fort avancé; et comme la poste m'avait fort fatigué, m'estant embarqué un jeudy matin, je ne m'esveillai que le vendredi sur les dix heures du matin; et à mon resveil, pansant manger des viandes que j'avais fet mètre dans le bateau, les battelliers me dirent qu'il n'estoit pas jour pour en manger; ce qui me fit mettre pied à terre pour fère prendre des eufs, que je mangeay dans le batteau, qui me porta en grande dilligence jusques à Orléans, où je fus contrainct de reprandre la poste, à cause d'un grand vant contraire qui s'enleva; et comme j'avais charge d'aller trouver madame de Montpancier Londefre, qui s'estoit retirée à Champigny, je trouvay ma dicte dame à Cléry qui revenoit à Paris. Et comme je voulois savoir d'un de mes amis, appelé Monsieur de Molleon, escuier de madicte dame, en quel estat estoit le mariage de Monsieur de Chandener, j'alay à l'é-

glize de Notre-Dame de Cléry, où je priay mon dict sieur de Molleon de venir, duquel j'aprins que si le conte de Fiesque vouloit entendre à ce mariage qu'il seroit prefferé. Ceste franchise me fit ouvrir à luy, et luy dis que j'avois lettres de procuration pour cest effaict; ce qu'il dit à ma dicte dame, laquelle me fit dire qu'elle déziroit me voir. Je luy donnay mes lettres et lui fis voir la procuration; et comme Monsieur Du Pont de Courlay, père de Mademoiselle d'Esguillon, avoit mesnagé cest affère près madicte dame à Champigny, elle m'ordonna d'aler trouver ledict sieur à Glenay, près de Bressuire, et de revenir avec luy pour arrester les articles de ce mariage à Paris, où je me randis avec ledit sieur, le XX (20) décembre 1608; et en ce tamps là, le mariage fut résolu. Et estant venu un bruict que ledict sieur Conte estoit mort, ma dicte de Montpancier, fut d'avis que je prinsse la poste pour en aler apprendre des nouvelles. Je fus jusques à Lion où je le trouvay le 14 janvier 1609; et le lendemain, nous partimes de Lion, pour venir en poste à Paris, où le dict sieur Conte fut marié en febvrier de ladicte année, avec Mademoiselle de Tillières.

1609

Je fis quantité de voiajes à la Court de Bressuire, où ledict Conte ala après son mariage; et je fus depuis l'année 1609, jusques à l'année 1615, gendarme de la compagnie de Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roy, soubz Monsieur de Brèves, gouverneur de Son Altesse Royale. Ceste compagnie estoit compozée de deux cens mestres, avec chacun un carabin; et pour y estre receu, il fallut fère une grande despance pour se mettre en équipage, avec quatre chevos et d'autres despances que ledit sieur de Brèves vouloit qu'on fit pour avoir place en la dite compagnie, pour se desfaire de quantité de personnes qui estoient recommandées par les grands de la Court, ceste campagne aiant esté levée durant la paix.

1617

NOTTA. — Qu'en 1617, je tirai du país mon frère César ap-

pellé de Carles, auquel je procuray une chanoinerie dans le chapitre de Levroux, et le menay à Paris pour le frère estudier en théologie en La Sorbone.

Et comme j'ay toujours porté mes dessains, avec l'assistance de Dieu, à un établissement ferme et sollide, et que je ne voiois les moiens de pouvoir parvenir à ce but, ledit sieur Conte de Fiesque n'estant pas personne à me le procurer, je me resolu de le quitter pour m'attacher à la fortune de Monsieur le marquis d'Effiat, lequel, en 1617, aiant recompensé la charge de premier escuier de la grande escurie du roi Louis XIII, que pocedait Monsieur de Termes, frère de Monsieur le duc de Bellegarde, son grand escuier de France.

1618

Ledit sieur marquis m'envoia les provisions d'escuier du Roy à la grande escurie de Sa Majesté, en l'année 1618. Et le samedi 16 juin de la mesme année, j'espouzay Mademoiselle Perone de la Pallu, le 19 dudit mois, âgée de trente-six ans. Dans mon contract de mariage, je signay Charles F. de Carles sieur de Pradines, comme j'avois fet longtemps devant dans toutes mes actions d'affaires, pour plusieurs bonnes con-dérations, qui pouvoient servir à mon eslevation et établisse-ment, aiant par ce moien (comme cadet) fet revivre le nom de la maison de Carles, esteinte par la mort de feu ma mère, laquelle se trouva héritière des biens de sa maison par la mort de ses frères ; et comme durant mes jeunes années j'avois eu très grande tendresse et respect pour ma mère qui estoit morte quelque temps avant que M. de Guillemont me menât en France, y estant venu avec l'abit de deuil, je crus que je devois porter son nom, puisque le bien qui estoit resté à mes frères et à moy, ne nous estoit arrivé que par cette succession, celle de mon père, qui mourut le 20 febvrier 1620, n'estant pas grande ; et ainsy ayant fait dessain de m'establir en Berry, où j'avois prouvé une prébande à mon frère dans l'église col-légiale de Levroux, comme il estoit au collège fort jeusne, je crus qu'il falloit eslever une nouvelle colonie, et un nouveau établissement en ladite province sous le nom susdit, me trou-

vant le second fils de famille, et quittant mon pais natal j'estois obligé de prendre ce dessain en mémoire de feu ma mère, puisque je n'avois du bien que de ce coté là, pour avec l'aide de Dieu multiplier le petit tallant qu'elle m'avoit laissé, que j'eus bien de la peine de tirer de mes frères, lesquels jouissans de tout ce bien, et me voiant attaché à la Cour, croioient que je ne devois pas leur demander partage pour mon frère et pour moy, qui fit deux ou trois voïages à Orange pour cest effaict dont je vins à bout avec très grande peine. Je désire donc qu'on se serve de ce nom de Carles, Charles de Fournier, estimant que cette commutation de nom doit estre observée puisque Dieu m'a donné la grace d'estre le chef et fondateur de ceste maison, et que sous ce nom j'ay beaucoup fet de voïages et d'affères, et que j'ay beaucoup travaillé pour m'establir avec grande pène et avec honneur en Berry.

1621

Je fis quantité de voïages sous M. le marquis d'Effiat, commandant et conduisant la grande escurie du Roy ; et Sa Majesté vint assiéger Tonnens, qui se randit, les fortifications que les rebelles de la religion prétendue refformée avoient comancées n'estant pas en estat de deffiance, de sorte que ceste ville receut Sa Magesté le 25 juillet 1621. Et comme l'armée avoit desja investi la ville de Clerac, qui se deffendit huit ou dix jours, les fâmes mesme travaillans aux fortifications et à la deffiance de ceste ville, après avoir soustenu un assault, lesdites fâmes jettant de l'eau bouillante et de la chaux contre les assiégans ; enfin, la place fut contraincte de se randre à discretion, et le Roy fit pandre trois ministres et les trois principaux de la ville, et Sa Magesté fit rompre les sièges du temple pour fère réabilliter l'église, où la messe fut ditte le lendemain. Après ceste expédition, l'armée vint investir Montauban, le 17 aout 1621, et le Roy se logea à Piquecors, chasteau fort eslevé, d'où on voioit tirer le canon de la ville et des assiégeans ; et comme les assiégés, si deffandoient de tous costés, Monseigneur duc de Mayne voulant aler reconnoistre ce qu'il falloit fère pour avancer la tranchée du costé de la rivière,

receut une mousquetaire à la teste, dont il mourut sur le champ. Ce siège fut tellement deffandu par M. le conte d'Orval qui estoit dedans avec quantité de noblesse, que le Roy fut contrainct de le lever ; et Sa Magesté ala delà assiéger Monsieur qui fut prins ; mais Monsieur le conestable de Luines, favori de Sa Magesté y mourut ; et le roy s'en retourna à Paris, la saison de l'hiver estant desja fort rare ; et Monsieur le conte de Fiesque fut blessé devant Montauban, le lundy 30 aoust, et mourut le lundy 6 septembre 1621.

1622

« L'armée du Roy se mit en campagne en 1622 ; et le 10 juin Sa Magesté voulant prandre son logement à Negrepelisse, petite ville mal fortifiée, les habitans reffusèrent l'entrée aux maréchaux de logis, qui avoient ordre de les marquer ; et Monseigneur le prince de Condé estant lieutenant général en ceste armée, la fit approcher ; elle fut attaquée en plein jour avec des échelles, et forcée, en sorte que tous les hommes et fâmes furent tués, et tout ce qui se rencontra dans les rues et maisons ; et quelques perssonnes s'estant retirées au chasteau pour sauver leurs vies, on les força aussi ; et le lendemain, après le pillage fet, cette ville fut toute brûlée.

» Et le 14 juin, le roy prins son logement à Queilens, cependant que l'armée investissait la ville de Saint-Antonin, laquelle se deffandit et soutint deux grands assauts pour gagner une demi-lune que Monseigneur le Prince voulait forcer, et qu'il ne peut, y ayant fait perdre plus de trois cens hommes en deux attaques. Mais les assiégeans (assiegés) se voians pressés, se randirent le 22 juin 1622, à discrétion ; et il y eut sept ou huit perssonnes tant ministres que particuliers abitans pandus.

» Le 17 juillet 1622, Monsieur le marquis d'Effiat laissa la grande escurie du Roy à Narbone pour aler à Moussierat, et de là nous voiageames en Espagne, durant le mois de juillet et aoust. Nous repassames par Barsellone, et revinmes joindre le roy Louis XIII à Pézenas ; et le lundy 30 aoust 1622, Sa Magesté partit de La Verune avec son armée, qui investit le

même jour la ville du Montpellier. Durant ce siège, Sa Majesté print son logement à Chasteauneuf, et la grande escurie estoit logée un peu au-dessus dudit logement. On attaqua ceste ville par le costé le plus fort, qui estoit dans le bas des fortifications ; et si on eut suivi le dessain d'attaquer ceste place par la montagne de l'Esplanade que nous avions gagnée la nuict, sept ou huit jours après que ce siège fut formé, la ville se fut randue en peu de jours ; et comme on quitta ce dessain, par l'advis du sieur Gaboury, ingénieur italien qui soutenoit qu'encore que nous eussions cent gabions sur la montagne, que nous n'avions pas assez de terre pour les ramplir, afin de nous couvrir des coups de canons que la ville eut tiré sur nous quand le jour eust esté venu ; de sorte qu'aïant persuadé Monseigneur le duc de Chevreuze, ce logement fut quitté, et on continua les attaques du costé de la demy-lune qu'on appelloit noire, où il se perdit beaucoup de monde ; et quelques jours après la perte de la montagne de l'Esplanade, la faute de l'avoir quittée quand on la tenoit, estant recogneue, il fut délibéré de la reprendre et d'empescher que les assiégés fortifiassent la dite montagne, comme ils faisoient à notre veue, et pour cest effaict, on attaqua les ennemis à la pointe du jour, pour tacher de gagner les fortifications qu'ils avoient deja commancées, qui furent trouvées si avancées, que les assiegens voulant les forcer, ils furent repoussés par une sortie que les assiégées firent, de telle sorte que Monseigneur le duc de Montmorency se trouva engagé si avant parmi les assiégés, que Monsieur d'Argencourt, qui avoit esté domestique dudit seigneur, encore qu'il fut en ce temps là de la religion prétendue reformée, le reconnut et l'eut pu arrester prisonnier, mais il pria ledit seigneur de se retirer, ce qu'il fit. Mais après, l'attaque recommença, de sorte que tout cè qu'il y avoit de gens de guerre dans la ville vindrent au secours des assiégés, qui firent un si grand feu et le combat fut si opignastre, que les assiégés tuèrent ou blessèrent plus de trois cens hommes de l'armée du Roy et quantité de personnes de condition, entre lesquels Monseigneur le duc de Fronssac, unique fils de Monseigneur le comte de Saint-Pol, Monsieur de Combalet, nepveu de Monseigneur

le duc de Luines, favori de Sa Majesté, et quantité d'autres personnes furent tuées. Ce siège dura depuis le 30 d'aoust jusques au 10 octobre, qu'il y eut trefve pour fère le traicté de paix, que le Roy accorda auxdits assiégés, et à Monseigneur le duc de Rohan, chef de ceste religion, pour ceux de la religion prétendue refformée par l'entremise du Monsieur le connestable de Lesdignières qui faisoit en ce temps là profession de ladite religion, et depuis se fit catholique. Ceste paix fut conclue par l'entremise et ministère dudit seigneur connestable, de Monseigneur de Chevreuze et marquis d'Effiat, du costé du Roy, et du costé des rebelles, ledit seigneur de Rohan. Le sieur d'Esperandieu, et quelques autres députés du corps de ladite religion ; lesquels arrestèrent les articles de ladite paix ; laquelle Monseigneur le prince de Condé, lors lieutenant général de ceste armée roiale, ne vouloit signer, soubz prétexte, disoit-il, que ceste paix n'estoit pas à l'avantage de Sa Majesté, et qu'il n'aimoit pas les Huguenots ; ayant mieux aimé aller faire un voyage à Rome pour fère cognoistre son zelle, que de signer les articles de paix, qui furent arrestés à Saumières, le 16 octobre 1622. Et le 18 dudit mois, Monseigneur de Rohan vit le Roy dans son quartier de Chasteauneuf, après cela Sa Majesté aiant trouvé bon qu'il allât commander une armée du costé de la Valteline où les Espagnols avoient basti les forts de Fuentes et autres, entreprenans sur les Grisons, nos alliés ; à quoy le dit sieur fut occupé durant quelque temps et y morut. Et Monseigneur le prince alla à Rome où il mesnagea avec le pape l'union des abayes du Bourg-Dieu et de Saint-Gildas à son duché de Chasteauroux, moiennant des conditions qu'il n'a guières bien exécutées durant sa vie, ce qui a troublé la prospérité de sa maison après sa mort, puisqu'elle se trouve en assez mauvais estat en l'année 1655.

Le 20 d'octobre 1622, le Roy entra dans Montpellier, après les articles de paix cy-dessus signés, dont Monsieur le marquis d'Effiat porta la nouvelle de la part de Sa Majesté au Parlement et Messieurs de la ville de Paris.

1623-1624

La paix cy-dessus conclue le Roy et la Roine sa mère passèrent toute l'année 1623 à Compiègne et à Fontenebleau, et l'hiver à Paris.

Et au mois de juin 1624, Leurs Majestés estant à Compiègne, mandèrent à Monsieur le marquis d'Effiat, par le ministère de monseigneur le Marquis de Vieville, lors surintendant des Finances de France, lequel entreprit de fère donner audit sieur Marquis d'Effiat l'ambassade extraordinaire d'Angleterre; et, comme le dernier Marquis fut arrivé à la Court, Leurs Majestés luy commandèrent de dresser un équipage et train sortable pour un tel employ; et mesme de prendre tels des escuiers, de sa grande escurie et les pages qu'il voudroit, pour fère paroistre ceste ambassade; laquelle, Monseigneur le Conte de Tillières, qui avoit servi près de cinq années en qualité d'ambassadeur près le Roy Jacques, père du Roy Charles, que ses subjects ont fet mourir, eut commandement de quitter, et de rendre compte, par conférence à Calais, de l'estat auquel il laissoit les affaires de l'ambassade d'Angleterre à mondit sieur marquis d'Effiat. Lequel, parmi les escuiers de ladite grande-escurie, choisit Monseigneur de Belleville et moy pour l'accompagner à ceste ambassade très honorable, et telle que pour un mariage tel que celuy qu'on alloit traicter, on avoit acoustumé de prendre un prince pour une négociation de ceste importance; mais l'esprit, l'adresse et la bonne mine dudit sieur marquis, que j'avois accompagné une autrefois en Angleterre, où il avoit fet beaucoup d'amis à la court du Roy Jacques, luy donnèrent la préférence pour ceste ambassade; pour laquelle, ledit sieur de la Viéville, surintendant des finances, lui donna trente mil livres pour fère son équipage, à quoy je fus employé, et fis en sorte qu'en quinze jours tout ledit équipage et train fut dressé à Paris, et toutes les livrées et carosses prêts pour les fère partir avec six pages du Roy. Le 3 juillet 1624, mondit sieur marquis partit le mesme jour, accompagné de messieurs de Belleville, de monseigneur de Montmartin son nepveu, de monseigneur de Graves l'aisné

et de Moy, et du reste des officiers de la Grande-Escurie et de sa Maison. Nous arrivâmes près de Calais le 7 dudit mois, où nous fîmes rencontre dudit sieur le conte de Tillières, lequel conféra des affaires qu'il avoit laissées en Angleterre avec ledit sieur Marquis, après quoy, nous allâmes coucher à Calais.

Et le 8 dudit mois, nous nous embarquâmes avec tout l'équipage, qui fut porté à Douvres, port d'Angleterre par trois navires. Et celuy qui nous passoit la mer, nous rendit audit port en trois heures, ayant rencontré le vent bon. Le mestre des cérémonies du Roy Jacques, se trouva à Douvres, pour nous y fère recevoir et loger, où nous séjournâmes le 10^e jour de juillet; et le 11, Sa Majesté de la Grande-Bretagne commanda qu'on nous fournit des chevos de poste et autres pour nous conduire à Cantorbery, à Simbourg, à Rochester, où nous passâmes le pont, et arrivâmes à Gravezende le 12, où monsieur le conte d'Évendels, grand mareschal d'Angleterre, parent du Roy, nous vint joindre avec douze barges fort bien tapissées, et après avoir faict les compliments de Sa Majesté, audit sieur Marquis, nous fit conduire par la barge du Roy, dans laquelle il s'embarqua avec mondit sieur Marquis. Et le 13 dudit mois de juillet, nous arrivâmes à Londres, où Sa Majesté de la Grande-Bretagne, donna sa première audience audit sieur ambassadeur, le 15 à Vuitalcou. Son Excellence, logée dans le palais de Suffoli, alla dans très riche carosse suivy de plusieurs autres pleins de noblesse françoise, et après ladite audience, toute ceste suite fut receue à baizer les mains de Sa Majesté, laquelle deffraya durant plus de neuf mois toute ceste suite, et fit servir à ses despens une table de quarante couverts magnifiquement servie, durant ledit temps que durèrent les négociations pour le recouvrement du Palatinat que l'Empereur avoit confisqué au prince Palatin, qui avoit espouzé la princesse, fille du Roy, lequel ensuite tesmogna avec joye, avoir très agréable l'alliance que luy proposa mondit sieur ambassadeur, du Prince de Galles, Charles, et de Madame Henriette-Marie, fille de France, seur de Sa Majesté, toutes les négociations cydessus se faisant avec l'agrément du Roy de la Grande-Bretagne. L'ambassadeur d'Espagne en print

grande jalousie, parce qu'il estoit fort avant dans le traicté du mariage dudit Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Le mesme avoit traversé la France incogneu, pour aller voir la dite Infante à la Cour d'Espagne, où il ne receut pas grande satisfaction durant le long séjour qu'il y fit, les Espagnols le voulant arrester ; mais il trouva moïen de sortir des terres d'Espagne dans un navire, qui le ramena en Angleterre, où estant revenu, on ne laissoit pas de traicter de ceste dernière alliance d'Espagne, par l'entremise de l'ambassadeur, qui estoit à Londres, où l'arrivée de l'Ambassadeur de France dissipa toutes les négociations d'Espagne ; de sorte que le mariage fut rompu, par l'adresse dudit sieur Marquis d'Effiat ; lequel arresta et conclut les articles du mariage du Prince de Galles, avec Madame cydessus, fille de France.

Et comme le traicté dura longtems, je passay cinq fois la mer, et repassay de Douvres à Calais, pour porter à la Cour de France les despêches de ceste négociation, durant lequel monseigneur le Cardinal de Richelieu, estant en compectance avec monsieur le Marquis de La Vieville qui estoit Ministre et surintendant des Finances de France, lorsque le susdit employ fut donné audit sieur d'Effiat, lequel tenant ceste ambassade par le Ministère dudit sieur de La Vieville, luy adressait les despêches secrètes de ses négociations, et comme il avait des grandes abitudes avec mondit seigneur Cardinal de longue main, à cause de feu Monseigneur de Beaulieu, son honcle qu'avoit sa terre près de Richelieu, ledit seigneur Cardinal entra en jalousie contre ledit sieur marquis d'Effiat, auquel on dépescha un courrier, durant le progrès que le Roy de la Grande-Bretagne faisoit (ainsy qu'il avait acoustumé toutes les années) du coté des frontières d'Escosse, où ledit courrier porta la nouvelle de la rétention dudit sieur marquis de la Vieville, sussitée par les intrigues dudit seigneur Cardinal, qui persuada le Roy et la Roynne sa mère, d'envoyer ledit marquis dans le chasteau d'Amboise prisonnier, d'où il se sauva quelque temps après. Ceste disgrâce estant arrivée audit sieur Marquis, par les rigueurs qu'il tenoit contre les princes et tous les courtizans auxquels il avait rayé la pension et fet des

retranchements dans les Finances qui ruinoient tous les courtisans, lesquels se bandèrent tous pour le disgracier, et pour persuader la Royne mère de se joindre avec eux pour fère arrester ledit sieur sur-intendant, encore qu'il creut avoir gagné l'esprit du Roy, qui estoit très reteneu à la despense, aiant vécu comme un Prince qui ne cognessait pas ses forces, ni ses finances.

Sur le point de la disgrâce dudit sieur Marquis, une affaire qui se passa au commencement de l'ambassade dudit sieur marquis d'Effiat, ne servit pas peu pour cest effaict, estant arrivé qu'un père capucin, appellé père Raconis, avoit esté mené en Angleterre par ledit sieur marquis d'Effiat, parce qu'il estoit très rusé et savant sur les points de controverse entre les catholiques et les calvinistes, et, comme le voyage pour ceste ambassade fut fort pressé, le provincial de la Province de France n'estant pas à Paris pour donner l'obédiance audit père Raconis, j'eus ordre de m'adresser à mondit seigneur Cardinal de Richelieu, qui estoit vice-protecteur de l'ordre des capucins en France, lequel me donna l'obédiance dudit père capucin pour ledit voyage. Et comme en ce temps là, les religieux et les prestres estoient fort espiés pour les empêcher de dire la messe, tous les susdis ecclésiastiques estoient vestus en soldats. Il fallut donc faire habiller ledit père capucin d'un habi gris, avec un chapeau, sur lequel je fis accommoder des plumes, et luy fis donner une espée, et en cest équipage, comme toute la suite de l'ambassade eut baisé les mains de sadite Majesté, et voulut faire son compliment au Roy, qui le recognoit parce qu'il avoit esté en Angleterre du temps de monsieur le comte de Tillières.

Ensuite de quoy, les négociations de l'Espagne estant cessées, et la correspondance des Pays-Bas estant rompue, l'ambassadeur du Roy catholique n'ayant plus de commodité pour faire tenir ses despêches en Irlande; ledit père capucin, ayant souvent des conférences avec l'aumosnier de l'ambassadeur d'Espagne, il se laissa persuader de prendre une despêche dudit aumosnier, pour la faire tenir à un de ces bons amis à Paris, par le premier courrier qui partirait pour France, dont ledit capucin se chargea; et comme nous fai-

sions la despêche du Roy, ledit père Raconis pria monseigneur l'ambassadeur de trouver bon de donner audit courrier ladite despêche, qui fut ouverte, et nous trouvâmes dans le paquet les avis que donnait l'ambassadeur d'Espagne sur les affaires d'Angleterre. Ceste despêche ayant esté copiée, mondit sieur le marquis d'Effiat envoya l'original à Monsieur le marquis de La Vieville, après en avoir fait un procès-verbal, que nous signâmes tous ; et cest original ayant esté envoyé audit sieur sur-intendant et ministre, il s'en servit pour rendre de mauvais offices et faire des rapports au Roy contre ledit sieur cardinal de Richelieu, y meslant mesme dans la Roynne mère du Roy, parce que Sa Majesté protégeait, en ce temps là, mondit seigneur cardinal ; lequel, avec tout le reste des puissances de la cour, firent tous leurs efforts pour disgracier ledit sieur de La Vieville, qui fut arrêté prisonnier, ainsy que je l'ay dit cy-dessus, et Messieurs de Marillac et de Champigny furent fait sur-intendants à sa place. Ceste nouvelle nous estant arrivée à Stanfort, sur les frontières d'Escoce, surprint extrêmement mondit sieur marquis d'Effiat, lequel voyant le ministre qui luy avoit donné cest employ disgracié de la sorte ; après lui avoir envoyé les despêches secrètes de ses négociations, crut, de son costé, estre en très mauvaise posture près dudit seigneur cardinal, qui estoit beaucoup piqué, de ce que ledit sieur marquis luy avoit cellé ses affaires les plus importantes et particulièrement ce qui s'estoit passé entre l'aumosnier de l'ambassadeur d'Espagne et ledit capucin sur la despêche interceptée, dont ledit sieur cardinal faisoit grande plainte, ce qui obligea ledit sieur Marquis, de me charger de la conduite dudit capucin en France, me faisant porteur du procès-verbal, qui avoit esté fait sur le subject, pour faire voir à sadite Eminence la vérité de ce que j'ay dit cy-dessus. Je partis donc d'Estamfort, le 21 avril 1624, en poste avec ledit sieur capucin, et j'eus beaucoup de peine pour le conduire jusqu'à Londres, le travail de la poste l'ayant lassé de telle sorte, qu'il protestoit ne pouvoir plus souffrir ceste voie ; ce qui me fit resoudre de prendre une barge, pour l'embarquer avec moy jusqu'à Gravezende, où quand il

fallut reprendre la poste, à mesure que son cheval couroit, il se plaignoit comme un enfant ; mais, comme j'avois une despêche pour le Roy et que je le conduisois pour vérifier l'affaire cy-dessus très importante, je le contraignis de souffrir ce travail jusqu'à Douvres, où nous nous embarquâmes, pour prendre terre à Bologne.

Je laissoy là ledit père à la conduite d'un valet de chambre que j'avois, que je fis conduire par le coche, et je continuois mon voyage en poste jusque à Saint-Germain, où j'arrivay le 25 avril dudit mois, le Roy y estant, et mondit seigneur cardinal aussi, je randis ma despêche qu'il reçut avec grande froideur, blasmant beaucoup mondit seigneur ambassadeur, d'avoir préféré l'intelligence qu'il avoit avec Monsieur le marquis de La Vieville à la sienne, qui estoit beaucoup plus ancienne, à cause du voisinage de Richelieu et de Beaulieu. Les plaintes de Son Eminence tournèrent en une aigreur si grande, que j'eus grande peine à ramener son esprit irrité, que j'adoucis, en l'assurant, que j'avois mené jusqu'à Bologne ledit père Raconis, capucin, pour faire cognoistre à Son Eminence, par le procès-verbal que je luy présentoy, que mondit sieur marquis d'Effiat n'avoit eu aucun manquement à tout ce qui s'estait passé du temps de Monsieur le marquis de La Vieville, et que l'arrivée dudit capucin l'esclairciroit de toutes choses, par sa propre déposition. Ledit père arrivé à Saint-Germain, eut conférence de demy heure avec Son Eminence, laquelle me dit qu'il avoit esté résolu dans le conseil du Roy, que nonobstant ce qui s'estoit passé, il avoit fait résoudre qu'on continueroit en Angleterre les mesmes négociations qu'on avoit cy-devant résolues par les instructions données à mondit sieur marquis d'Effiat, lorsque Monsieur le marquis de La Vieville estoit ministre d'estat. Le changement me fut fort agréable et me surprint en mesme temps, parce que quand je laissoy Monsieur le marquis d'Effiat aux frontières d'Ecosse, voyant qu'il s'estoit attaché directement aux ordres dudit marquis de La Vieville, qui estoit fort mal avec Son Eminence, il me tesmogna avoir dessein de se retirer ; et pour cest affaire, il me chargea de demander son congé, pour s'en revenir en

France, ne voulant plus servir ; dans la croyance qu'il avoit que mondit seigneur cardinal, avoit des grands ressentiments contre luy, que j'admis tant que peus.

Et comme je demandoiy à sadite Eminence, ce que j'avois à faire, elle me dit que dans dix jours on resoudrait toutes choses ; ce qui fis que je la suppliay très humblement de me permettre d'aller à *Romesac* pour voir ma fame, laquelle avoit l'honneur d'estre connue de luy dès ses jeunes ans, ce que Son Eminence m'accorda. Et à mon retour du Berry, je trouvoy les despêches du Roy prestes, que je portay à mondit sieur marquis d'Effiat, qui avoit esté informé de tout ce que dessus, par un courrier que je luy avois despêché partant pour *Romesac*, et luy portant les instructions pour des négociations et la continuation de son ambassade avec les bonnes grâces de sadite Eminence. Je fus receu avec grande joie et compliment qu'il me fit sur mon procéder, dont il me tesmogna m'avoir obligation. Ceste faveur d'ambassade extraordinaire estant continuée, mondit sieur marquis d'Effiat reprit le timon des affaires, qu'il mit en si bon estat, par les complaisances qu'il rendoit au Roy de la Grande-Bretagne Jacques, qui luy faisoit toutes les faveurs et bons accueils qui se pouvoient désirer par ses agréables conversations, qu'il obtint de Sa Majesté tout ce qu'il luy demandoit, et luy avoit demandé durant sa vie.

1625

Mais Dieu, l'ayant en ce temps là retiré du monde, et ayant laissé sa couronne à son fils Charles second de ce nom, Sa Majesté ratiffia tous les traictés faicts par ledit sieur marquis d'Effiat, durant la vie du feu Roy son père, et ensuite, envoya procuration à Monseigneur le duc de Chevreuse, de la maison de Lorraine, allié audit Roy de la Grande-Bretagne pour espouzer par de présent, Madame Henriette-Marie de Bourbon, sœur de Sa Majesté, très chrestienne. La cérémonie de ce mariage fut célébrée dans l'église de Notre-Dame de Paris, le XI may 1625. Et quelque temps après, Monsieur le duc de Buckingen, favori du Roy de la Grande-Bretagne, vint en France de la part du Roy, son maistre, pour conduire la

Royne en Angleterre. L'embarquement fut fait à Boulogne, le 22 juin audit an, dans la grande roberge d'Angleterre, appelée le Prince, accompagnée de trente autres grand vaisseaux, lesquels tirèrent incessamment leurs canons, despuis qu'ils eurent levé l'ancre à Boulogne, jusques au débarquement à Douvres, où le comte d'Orondel, grand mareschal de ce royaume reçut la Roine de la part du Roy son maistre et mondit sieur marquis d'Effiat, en qualité d'ambassadeur, alla rencontrer Sa Majesté à deux lieues dans la rue, avec quantité de gentilshommes françois qui l'avoient suivy en Angleterre.

Le Roy de la Grande Bretagne, Charles, vint voir la Roine sa femme, le lendemain, au chasteau de Douvres, sur les dix heures du matin ; disna avec Sa Majesté et s'en retourna tout aussitost à Canturbery, l'attendre avec toute sa noblesse, laquelle vint au devant de la Roine, à une lieue de ladite ville ; et leurs Majestés soupèrent ensemble en mesme table, avec fort peu de cérémonie, ni grande magnificence ; et la mesme nuit du 23 juin, fut celle de la consommation de leur mariage ; et leur arrivée à Londres le 26 dudit mois ; et le 27, Monsieur Du Pont, hérault des ordres du Roy, qui venoit, par ma négociation et ministère estre despêché par commandement de Sa Majesté en Angleterre, avec ses lettres adressées à Monsieur l'évesque de Mende, grand aumônier de la Roine d'Angleterre (de la Grande Bretagne), et Messieurs le duc de Chevreuze et marquis d'Effiat par lesquelles Sa Majesté leur faisoit savoir, qu'après avoir vue les preuves de noblesse dudit sieur marquis d'Effiat, examinées avec grande contestation par Messieurs les commandeurs des ordres de Sa Majesté, qui faisoient difficulté de consentir que les ordres fussent portés à un subject du Roy, hors du royaume, n'ayant pas encore eu d'exemple en pareil cas. Mais nonobstant toutes les contestations et traverses qui donna en ce rencontre Monsieur de Chasteauneuf, chancelier desdits ordres, je surmontay tout par mes sollicitations, ayant la Roine mère et Monseigneur le cardinal de Richelieu pour protecteurs, ayant esté ordonné de faire un chapitre particu-

ART ET LITTÉRATURE

L'Assemblée générale de la Fédération régionaliste française et le Pardon de Montfort-l'Amaury

La Fédération régionaliste française a tenu, cette année, son assemblée générale, à Paris, à la mairie du IX^e arrondissement, rue Drouot, les 12 et 13 juin.

La première séance fut consacrée à des questions de propagande et d'organisation. M. Beauquier, député du Doubs, présidait, assisté de MM. L. Xavier de Ricard, E. Garcin et de Tourtoulon. M. Nolent résuma, dans un rapport substantiel, l'œuvre et le progrès de la Fédération depuis le dernier Congrès. M. Baffier exposa ses belles tentatives de régionalisme artistique dans le Centre. M. Thierry lut un projet de statuts à rédiger pour la F. R. F. formalité indispensable pour obtenir l'autorisation légale ; ce texte fut provisoirement accepté, sous réserve de modifications ultérieures. MM. Thierry, Charles Brun, Clapier, Fabius de Champville, de l'Estourbeillon, discutèrent plusieurs questions pratiques : Les modifications à apporter au programme minimum et l'organisation méthodique des conférences en province. Le programme minimum fut laissé dans sa teneur primitive, sous la réserve de quelques modifications de détail.

La séance du 13 a réuni, à côté de nombreux parlementaires, des noms éminents de la littérature et de la sociologie. Toutes les opinions ont communiqué dans une même foi régionaliste. Citons MM. Bienvenu-Martin, Beauquier, Antide Boyer, Lafferre, Lefas, de l'Estourbeillon, Dubuisson, députés (MM. Maurice Faure, Lemire, Spronck, etc., s'étaient fait excuser pour raisons majeures) ; M. Kergall, de la Fédération des contribuables, MM. Maurice Barrès, Charles Brun, Paul

Redonnel, J. Paul Boncour, Thierry, Clapier, Garim, Ageorges de la *Revue du Berry*, H. de la Renommière, fondateur de l'Union régionaliste lorraine, de Beaurepaire-Froment, Grivart, de Nussac, L. Magne, abbé Toiton, Nolent, etc.

Le débat devait porter sur une question éminemment pratique et actuelle : les économies budgétaires et la décentralisation. Ce choix seul montre combien le régionalisme, loin de se confiner dans un pur sentiment, s'intéresse à la solution des plus graves problèmes contemporains.

M. Bienvenu-Martin président, assisté de MM. Beauquier, et J. Paul Boncour, fit appel à la bonne volonté et à la collaboration de tous les décentralisateurs présents pour éclairer l'opinion sur les solutions nouvelles à donner aux questions financières. M. Lefas se montra sceptique au sujet d'un des points essentiels de notre programme, la division de la France en régions qu'il considère comme un archaïsme impossible à ressusciter.

M. Beauquier réfute ces considérations et aborde la question budgétaire. Son plan consiste à réaliser des économies immédiatement possibles en simplifiant l'administration. Il s'agit de supprimer par voie d'extinction et en respectant les droits acquis, un grand nombre de fonctionnaires et de bureaux inutiles. M. Beauquier énumère les économies que l'on pourrait réaliser ainsi sur tous les services publics.

Le Ministère du Commerce, les Sous-Préfets, et un grand nombre de tribunaux d'arrondissement devront être d'abord supprimés. M. Beauquier se montre partisan de l'abolition des retraites de fonctionnaires. Elles grèvent lourdement le budget et contribuent à entretenir chez nos compatriotes la manie du fonctionnarisme.

Après une profession de foi nettement régionaliste de M. Antide Boyer, M. J. Paul Boncour signale les périls financiers de l'heure présente et en accuse notre vieille et lourde machine administrative d'un fonctionnement si dispendieux. Seule l'autonomie locale rend possibles les économies. Seule elle assure le fonctionnement de véritables institutions démocratiques, car d'après M. J. Paul Boncour « une république centralisée est un monstre ».

M. Kergall, de la Fédération des contribuables, signale les mêmes dangers que les orateurs précédents et préconise l'alliance avec la F. R. F. de la Fédération qu'il représente. Ce ne sont pas les finances qui sont malades, c'est le régime administratif qui est mauvais ! Le danger est pressant. Peut-être le budget de 1904 sera-t-il bouclé sans impôts nouveaux ; mais ces mesures exceptionnelles seront fatalement nécessaires pour boucler celui de 1905. Le seul moyen de conjurer la crise économique serait d'éclairer l'opinion et de la convertir aux idées décentralisatrices. La menace des impôts nouveaux sera certainement auprès du suffrage universel l'argument décisif en faveur du régionalisme.

M. Maurice Barrès, récemment élu membre du Comité de la F. R. F., monte à la tribune, proclame son adhésion pleine et entière à notre programme et son admiration pour une œuvre qui peut créer un terrain d'entente entre des adversaires passionnés et ouvrir durant cette assemblée, une sorte de trêve au milieu des luttes de l'heure présente. Une acclamation unanime salue ces paroles du maître incontesté de la pensée française qui sut nous montrer la véritable source des énergies de notre race : la terre et les morts.

L'assemblée accepte en principe la motion d'ordre de M. de l'Estourbeillon demandant un Congrès annuel en province, et, à Paris, des assemblées trimestrielles de la Fédération. Après diverses communications de MM. Dubuisson, Baurem, Risse, etc., M. Charles Brun termine la séance en annonçant la tenue d'un Congrès régionaliste à Rouen, l'année prochaine.

L'assemblée de 1903 aura marqué une date dans l'histoire de la F. R. F. La présence d'orateurs éminents et de nombreux parlementaires a témoigné hautement des progrès de la cause régionaliste dans les milieux politiques, intellectuels et sociaux. C'est l'impression dominante qui se dégage de l'assemblée de 1903.

Le dimanche 14 juin, après la clôture de l'assemblée, plusieurs membres méridionaux de la F. R. F. ont apporté le concours de leur enthousiasme à une gracieuse manifestation provincialiste : le cinquième Pardon d'Anne de Bretagne à

Montfort-l'Amaury. Cette année-ci, les Bretons de la capitale célébraient le centenaire de la naissance de Brizeux.

Les fils de cette terre d'Oc où se fermèrent les yeux du chantre de *Marie* ont gaiement fraternisé avec les Celtes. Après l'entrée solennelle dans la vieille cité, bannières en tête, au son aigre des binious, en un cortège où la rigide blancheur des coiffes d'Arvor, les gilets superbement brodés et les bragon-braz héroïques jetaient leur note éclatante, eut lieu à l'Hôtel de Ville la cérémonie du concours poétique armoricain. A la couronne d'ajonc réservée au vainqueur, M. Charles Brun vint joindre pieusement un pâle rameau d'olivier occitan. Au banquet d'usage, le vénéré maître André Theuriet prononça un toast où les souvenirs de la terre d'Arvor venaient s'allier au parfum pénétrant des sylves lorraines ; et, l'après-midi, au pied de la Menez-Tour, chantée par Victor Hugo, les druides et les bardes célébrèrent le lot de leur vieille terre bretonne. La terre claironnante de Charles Brun sonna le ralliement de toutes les énergies régionalistes de là-bas. Des poésies méridionalistes furent déclamées ; un rédacteur de *l'Ame Latine* adressa au Pentyein Durocher et à tous les Bretons, le salut fraternel des Celto-Latins d'Aquitaine ; on se sépara au chant de la *loupo santo* et de la vieille chanson de Gaston Phébus.

« Avec le Languedoc Breiz-Szel communié (1). »

JEAN MONTRAY.

(1) Yves Berthou.



AU BERRY

Les Guérets

(CHANTS DU LABOUREUR)

Allons, au joug, mes bœufs ! — En sa rose splendeur,
Déjà l'aurore, au ciel, annonce sa venue,
Allons à nos guérets, et de la terre nue
Pour mieux la féconder, fouillons la profondeur.

Sous le soc acéré, s'élève l'acre odeur
Des entrailles du sol ; en poussière menue
S'égrène le labour derrière la charrue ;
— Hâtons-nous, du soleil voici venir l'ardeur.

Réglez, mes compagnons sur mon chant votre allure,
En cadence levez votre lourde encolure,
— Holà, Robin, tout droit, suis le fond du sillon,

Il faut que chaque tour d'un élan se finisse,
— Pressons-nous donc, Chamois, ou gare à l'aiguillon,
Achevons notre tâche et que Dieu la bénisse.

JEAN DU SANDILLAT.

25 juin 1903.



Mes Marivoles

Pour Alphonse Ponroy.

Marivole... Le mot est charmant et doux aux lèvres. Marivole est un des noms vulgaires de la Coccinelle, qui en compte beaucoup d'autres, et de fort jolis : ce scarabée est populaire.

Tout le monde le désigne sous le nom de Bête-à-bon-Dieu ; mais, en maints endroits, on le dit un des joyaux de la Vierge Marie, d'où, peut-être, par dérivation, l'appellation douce et musicale : Marivole...

Qui ne les a vu traverser d'un vol hâtif de courts espaces, pour s'abattre ensuite, familières et fureteuses, sur nos vêtements ? Elles roulent un instant de ci de là, comme des gouttelettes d'or ou de fins rubis, et puis, vite, elles entr'ouvrent leur petite coquille, et les voilà parties, déjà loin...

« Marivoles !... Marivoles !... »

Si, dans vos jardins, vous en trouvez quelque une tapie au cœur d'une rose, n'y touchez pas, la rose fut-elle d'espèce rare, lentement et onéreuse obtenue. Notre gentille bestiole y fait œuvre de bonne ouvrière. Ce n'est ni pour en ternir la beauté fraîche, ni pour en gâter le parfum suave, qu'elle s'est blottie dans la fleur. Elle ne se nourrit pas d'ambrosie, nectar divin dont elle n'a cure. Il faut, pour satisfaire son appétit robuste, autre chose qu'une miellée de rêve. Elle s'est accrochée là parce qu'elle y a aperçu une colonie de pucerons verts, et qu'elle est très friande de pucerons verts. Et soyez sans inquiétude, elle ne s'en ira qu'après avoir fait un effroyable carnage de ce vil troupeau, qu'après en avoir nettoyé complètement la

pauvre belle fleur — qui s'alanguissait sous les morsures de cette vermine, et qui allait en mourir.

Il en est trois qui forcent pour ainsi dire nos préférences. Ce sont les coccinelles ocellées, imponctuées, à reflets changeants. La première est vêtue d'écarlate et barbelée de jaune ; l'étui porte huit ou dix taches noires entourées d'un léger cercle d'or. La seconde est rouge ou mauve, avec un seul point noir au milieu du corselet frangé de cinabre. Et la troisième est tout simplement une merveille : symphonie de rose, de bleu, de vert, de violet et de pourpre. Le tout en demi-teinte, avec de mouvants reflets de nacre impossibles à rendre...

Aux approches de l'été, si vous allez en forêt et que vous traversiez une sapinière, ou une chênaie, arrêtez-vous de marcher. Vous ne serez pas longtemps sans entendre le ronron infiniment doux d'un petit scarabée. Guettez-le. Attendez qu'il se pose... Là... Examinez-le maintenant. Ce doit être la coccinelle ocellée, tombée de la fleur d'un pin, ou la coccinelle imponctuée, échappée de l'écorce d'un chêne. Et ne croyez pas qu'elles aient choisi de vivre là pour le plaisir de s'ébattre en la douceur de l'ombre. Il y a sur ces arbres des insectes mal-faisants d'espèce particulière : le puceron des pins qui en ronge la fleur, le puceron du chêne qui en suce la sève. C'est à cause d'eux que ces dames se sont fixées en forêt. Et la bête nuisible a beau se multiplier, former, pour son œuvre de destruction, des familles et des tribus innombrables. Tout à l'heure, les coccinelles vont pondre, au beau milieu de la colonie, un tas de petits œufs couleur de soufre dont les larves dévoreront sans pitié le dangereux parasite.

Pour rencontrer l'autre, celle dont la beauté défie les plus habiles pinceaux, il faut suivre les bords des étangs couverts d'herbes hautes ; car elle hante les plantes aquatiques, qu'elle explore en tous sens. On la trouve quelquefois endormie sur les flèches d'eau, les nénuphars ou les glaïeuls. C'est là qu'elle se revêt de sa resplendissante livrée, qui prend les tons changeants de l'onde et des herbes. Et rien n'est plus charmant à voir que deux ou trois de ces scarabées d'or,

d'azur ou de pourpre, sur la fleur solitaire d'un nymphéa blanc...

J'ai connu jadis un petit écolier, très amateur de beaux insectes, que la capture d'une Marivole faisait heureux comme un roi. Il ne posait pas pour savant. Oh ! non, Mais il aimait d'instinct les choses et les êtres de la nature. Il les aimait en petit artiste, beaucoup pour le plaisir des yeux, un peu seulement comme sujet d'étude. Il goûtait une joie extrême à rassembler le plus grand nombre possible de coléoptères, et passait des heures et des heures à les disposer en un pêle-mêle qui était une tendre harmonie de couleurs.

Je m'étais beaucoup attaché à ce petit ami d'enfance, très timide alors, et d'une sensibilité presque malade. Nous étions du même âge et nous avions les mêmes goûts.

Or, je me souviens qu'un jour il me montra deux longues petites boîtes plates qu'il appelait ses écrins. Elles étaient recouvertes de velours grenat et, sur une menue plaque de métal doré, portaient cette inscription : *Mes Marivoles*.

Quand il m'ouvrit ses écrins, je restai muet d'admiration devant les trois ou quatre cents coccinelles qui s'y trouvaient *confusément* rangées. De ma vie, je n'avais vu rien d'aussi ravissant, d'aussi merveilleux, d'aussi rare, d'aussi digne d'envie... Je m'arrête, j'aurais l'air d'imiter M^{me} de Sévigné épuisant toute la série des épithètes exclamatives pour annoncer le mariage de M. de Lauzun avec la Grande Mademoiselle... et pour une Marivolle !...

Ce qu'il y a de certain, c'est que les bestioles de mon petit ami étaient belles au delà de toute expression. Cela ressemblait à des pierres précieuses. Et elles y étaient toutes, les fines gemmes : l'émeraude, la topaze, l'améthyste, le grenat, l'hyacinthe, la turquoise, le saphir, etc... Cela égalait presque le plumage des colibris, ces miniatures qu'on nomme Sapho, King, Phaëton. Cela était comparable à l'aile des grands papillons diurnes, pour lesquels le Créateur semble avoir épuisé toutes les richesses de son art divin...

... Mon petit ami a bien vieilli depuis, hélas ! De graves

occupations ont dévoré ses années. Mais au fond et malgré tout, il est resté le naïf écolier des jours anciens, très passionné de choses belles, avec un sentiment profond et vraiment exquis de la nature. Et je ne puis le rencontrer sans qu'aussitôt s'évoque en moi le souvenir de ses écrins, de ses longues petites boîtes de velours, plaquées de métal, et portant cette inscription : *Mes Marivoles.*

LUCIEN DONEL.



Les secrets

Au poète Clément-George.

Les secrets sont des papillons
Qui volent avec les mémoires,
Ce sont de stupides grimoires
Que sans scrupules nous pillons.

Graves ou futes histoires
Que sans cesse nous babillons,
Les secrets sont des papillons
Qui volent avec les mémoires.

Gardés des serments en haillons,
Secrets d'amours, secrets de gloires,
Ils meurent avec nos mémoires...
Ou bien nos indiscretions...
Les secrets sont des papillons.

Mars 1898.

MAURICE DAURAY.



L'enterrement

Notre collaborateur Vincent Déthart publie le 20 juillet prochain, chez Dujarric, éditeur, 50, rue des Saint-Pères, Paris, un roman berri-chon dont nous extrayons le remarquable chapitre suivant. Nous remercions M. Déthart de nous en avoir réservé la primeur.

Le matin, vers huit heures, le charron arrive avec le cercueil sur une voiture à bras. Des parents habillent le père Guillaume; on lui met sa belle culotte en drap bleu que tissa défunt sa femme, sa blouse brodée au col et aux épaules, son grand chapeau noir; on lui donne sa pipe et vingt sous pour payer au bon saint Pierre sa place dans le Paradis; on dispose aussi au fond du cercueil un petit lit de plumes, un coussin sous la tête, pour que le mort sente moins la dureté des planches. Il a l'air de continuer son calme sommeil, là-dedans, le bon père Guillaume; son visage ridé n'est toujours pas plus jaune qu'avant la mort; seule la barbe qui a poussé depuis deux jours lui donne un air un peu plus vieux; les mains croisées sur la poitrine, il repose paisiblement en attendant le réveil. Jean, sa mère et sa sœur, les domestiques, les parents, les amis venus des alentours aspergent le corps d'eau bénite, s'agenouillent à ses côtés, prient Dieu dévotement, puis le charron ajuste le couvercle et prenant un marteau il cloue les planches.

Le bruit résonne douloureusement dans la grande salle aux dalles de pierre.

Étienne attelle un couple de bœufs à une charrette où jadis le père Guillaume chargea des champs de gerbes; pendant qu'il enlace à leurs cornes les fortes courroies de cuir, les bêtes mugissent, tendent leurs aseaux du côté des guérets ouverts, et soufflent une buée blanche vers aube rose. C'est presque une désillusion dans leurs gros yeux vagues, quand elles s'aperçoivent qu'on ne les conduit pas à la charrue, et que le leur quotidien est interrompu.

Aidé de trois camarades, le charron transporte le cercueil sur la voiture; le cortège se met en route. Étienne guide ses bœufs sans faire usage des lats de voix ni des jurons ordinaires; il se contente de piquer le blanc et il pousse trop son compagnon vers le fossé. D'ailleurs, les animaux ont doucement et droit comme au labour.

Derrière la charrette s'avance la mère Guite en capiche noire, portant un cierge façonné, de cire jaune, qui fut béni le jour de la Chandeleur. La mèche est mauvaise, et il brûle tout de travers, mais l'exellente femme ne s'en aperçoit pas, tout absorbée qu'elle est dans l'égrènement de son cha-pelet. Viennent ensuite les proches parents et le reste des assistants pêle-mêle.

La route paraît longue de ce pas triste et lent. Comme si la nature se moquait de la disparition du vieillard, un débris d'homme inutile depuis des années, elle a ce jour d'automne une parure de printemps. Dans l'air bleu, d'un bleu moins dur, moins chaud, moins aveuglant que celui des ciels d'été, palpitent des joies de vivre, des respirations de poitrines vail-lantes ; à côté des feuilles jaunies pointent de petites feuilles vert pâle ; les merles et les grives s'égosillent à chanter cet éphémère renouveau, sans penser davantage à l'hiver en présence des innombrables fruits d'aubépins.

On passe devant une croix de bois, érigée sur un carré de pelouse, à l'ombre d'un bouquet de peupliers et d'ormes ; on dépose au pied, comme cela se fait toujours, une petite croix longue à peine de trente centimètres. Quand la famille le demande, le clergé vient chercher le défunt à cet endroit, mais c'est dix francs de plus. Les Massé, trop éprouvés par la misère, conduisent leur aïeul jusqu'à la pierre des morts, située sur la place publique de Corteuil, devant le portail de l'église.

C'est là que le curé, accompagné d'un chantre et de deux enfants de chœur, procède à la levée du corps. Les quatre porteurs font glisser le cercueil sur un brancard, mettent par-dessus le drap blanc, le drap des morts en velours noir, à franges et glands de laine blanche, encore tout humide d'eau bénite, de taches de cire. Une fois le corps placé au milieu de la nef, le sacristain range de chaque côté des cierges allumés, montés sur de hauts candélabres, et pendant que les assistants s'agenouillent, la messe commence.

On ne voit à l'autel, ni sur les murs du chœur, aucune de ces tentures noires étoilées de croix d'argent, qui ornent le sanctuaire pour les enterrements de première classe ; mais la cérémonie est lugubre quand même, malgré les rayons de soleil, décomposés à travers les vitraux multicolores, enflammant les Sacrés-Cœurs des images, mettant un sourire sur la face des bons saints et des vierges peinturlurées.

De deux minutes en deux minutes, la cloche tinte trois coups ; ses ondulations sourdes envahissent la nef, se prolongent, réveillent les échos de tous les deuils, de toutes les douleurs endormies dans les coins de l'église séculaire.

Des habitants du bourg, qui viennent par charité, des parents éloignés entrent toujours par la grande porte dont le loquet ferraille, aspergent le cercueil avec un rameau de buis trempé dans un bol, font une génuflexion et se mêlent à l'assistance recueillie.

De temps en temps, aux *Dominus vobis cum* du prêtre, répondent les

sanglots étouffés de Françoise et de sa mère, abîmées de douleur, le visage dans leur mouchoir.

La messe terminée, le curé se rend à la sacristie, échange la chasuble contre la lourde chape et revient psalmodier. Le chantre alterne avec lui, de sa voix claironnante qui semble plutôt sonner un réveil que conduire un enterrement; par moments, l'un des enfants de chœur remplit aussi l'église de notes aiguës, où il est aisé de reconnaître, même sous la mélancolie des finales mourantes, l'insouciance, la gaieté d'un chant d'oiseau. L'autre petit bonhomme de dix ans, vêtu d'une soutane trop longue, avec par-dessus une aube en calicot, balance attentivement un encensoir de peur que le feu ne s'éteigne.

Et les assistants prient, l'on entend remuer les lèvres des femmes qui articulent tous les mots de leurs patenôtres; de l'humidité des murs vainement réchauffés par la lumière falote des cierges et l'haleine des poitrines humaines, suinte un deuil accablant.

L'officiant s'approche maintenant du cercueil et entonne le *Libera*, puis il encense le corps, le bénit lentement, en faisant le tour, et saluant la croix au passage. C'est fini. Pendant que la cloche presse ses tintements ininterrompus, les porteurs soulèvent le brancard, sortent de l'église et se dirigent vers le cimetière, précédés du clergé et suivis des parents.

Au pas, lourdement, toujours chantant et priant, le cortège traverse la voie principale du village, tourne au coin d'une épicerie, arrive au champ des morts. Vaste pour le nombre d'habitants, ce cimetière a tout à fait l'aspect mélancolique, exempt de rigidité, de froideur torturante, des cimetières de campagne.

A l'entrée, sur une « chaume », des tilleuls dont au printemps les enfants grimpent cueillir les fleurs, se dépouillent aujourd'hui en de longs frissons; leurs dernières feuilles volent loin dans l'air diaphane et viennent échouer à travers les buis ou les couronnes funéraires. Les quatre murs d'enceinte sont couverts de mousse, de touffes d'herbes, de lierre que broutent les chèvres. Derrière celui du fond s'étend un verger; au mois de mai, des bouquets de pétales neigent délicieusement sur les tombes; pinsons, fauvettes, rossignols se donnent rendez-vous dans les pommiers pour éterniser les concerts, de l'aube au crépuscule et du crépuscule à l'aube. Deux allées perpendiculaires coupent le cimetière en quatre. Les deux premiers carrés, plus étroits, sont réservés aux enfants; on y trouve des miniatures de jardins également fleuris de corolles blanches — corbeilles d'argent, lis, pensées et roses en été, chrysanthèmes à l'automne — d'exquis souvenirs de mamans en pleurs, des chapelles vitrées où des anges de porcelaine ouvrent leurs ailes et prennent leur essor vers le ciel comme les chers bébés disparus.

Ailleurs, parmi la foule des croix de bois dont plusieurs déjà vermoulues n'ont plus d'inscription et penchent sur le côté, en des attitudes éplo-rantes, on rencontre d'élégantes stèles surmontées d'une croix de fer, et

quelques lourds monuments de mauvais goût qui écrasent le mort de leur poids. Le même contraste existe entre les tombes incultes et celles que décorent une bordure de buis, des fleurs plantées par une main pieuse. Sur de larges espaces où depuis longtemps personne ne fut enterré, l'herbe croît à volonté; on la coupe, on la fane, on l'enlève tout comme dans les prés voisins. Des noyers y poussent avec une vigueur particulière; quand les noix commencent à mûrir, les gamins, impudemment, escaladent la clôture pour les voler. S'il en reste, elles sont le bénéfice du fossoyeur, à qui d'ailleurs l'on prête même l'intention de planter des treilles autour de l'enceinte, à l'intérieur.

La « fosse » du père Guillaume est creusée sur le bord de l'allée médiane, près de celle du curé Garban, décédé à Corteuil, voilà une douzaine d'années.

Jean Massé regarde s'il n'y a point d'eau, car sous ce rapport, l'emplacement du cimetière est mal choisi; souvent l'hiver on est obligé d'appuyer fortement sur le cercueil avec une planche pour lui faire toucher le fond. Mais malheureusement, aujourd'hui, le terrain est sec. C'est une consolation pour les enfants de songer que leur grand-père ne sera pas envahi par l'onde comme un noyé, que ses yeux, ses oreilles, sa bouche garderont leur calme jusqu'à la complète décomposition, sans subir de la contraction d'une grimace qu'il semble que même un mort doive faire, au contact d'un liquide jaune giclant sur sa peau. Et puis, au milieu d'une terre dure et saine, un corps ne se conserve-t-il plus longtemps? Surtout un corps comme celui du père Guillaume, squelettique momie déjà avant le décès, protégé maintenant par ses bandelettes de drap bleu et son cercueil bien clos.

On le descend d'une façon très incommode: posé sur une passerelle solide que le fossoyeur tient par un bout, il glisse peu à peu, les pieds les premiers; on retire la planche à quelques centimètres du fond et la tête retombe d'un seul coup; sous le choc, la fosse s'ébranle, les parois se désagrègent. Le prêtre bénit encore, jette la première pelletée de terre, et récite à voix basse le *De profundis*. Les assistants, à leur tour, agitent une dernière fois le rameau de buis. Jean, Françoise et leur mère, à genoux, fondent en larmes. Et des hommes munis de pelles, ensevelissent à jamais dans la terre celui qui fut courbé sur elle et lui laboura le sein pour en extraire la vie, pendant plus de quatre-vingts années; celui qui fut le père Guillaume, brave à l'ouvrage, sans être ennemi de la gaieté, à preuve qu'il chantait des couplets bien drôles, buvait un bon coup, aux assemblées, aux « entonnailles », aux noces et à ces légendaires « corvées de bouviers » dont on commence à perdre l'habitude, mais dont quelques vieux laboureurs conservent encore un charmant souvenir comme des plus beaux jours de leur vie.....



Mirage

A mon ami Jules Tronçay.

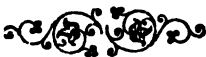
J'ai rêvé pour vos yeux dont l'exquise langueur,
Trouble les horizons de mon âme indécise,
La forme des beaux cieux dont la teinte précise,
Nacre de calme doux ma trop rude vigueur.

En chassant loin de vous le verbe harangueur,
Qui détruit la beauté de la chaste hantise,
Voulant pour votre voix un rythme de longueur,
J'ai fait de vos soupirs une ample vocalise.

Cueillant en le jardin de l'Idéal problème,
Une fleur de pensée au parfum encenseur,
Pour vous plaire un instant, ô ! ma très chère sœur,
J'ai dans vos cheveux blonds serti ce diadème.

Et dans l'éclat subtil de vos yeux azurés,
Dans la tendre douceur de votre humble harmonie,
Dans le rythme pensant de vos cheveux dorés,
J'ai retrouvé mon âme en la vôtre infinie.

MAURICE DAURAY.



Notes

— Notre collaborateur M. Joseph Berniguet, vient de publier chez Jouve, rue Racine, Paris, un remarquable volume sur *Les accidents du travail dans les exploitations agricoles*.

— Nous recommandons particulièrement à nos abonnés le roman que notre collaborateur Détharé publie dans la jolie collection Dujarric sous le titre de *Terre Nouvelle* et dont nous venons de citer un beau passage.



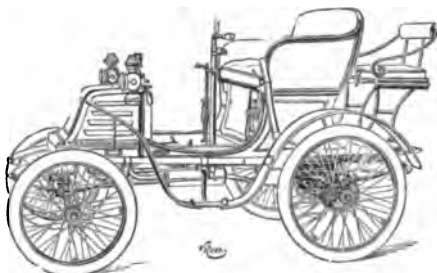
AUGUSTE DONIOL

mécanicien

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

➔ VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

~~~~ Envoi franco du Catalogue. ~~~~

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

# GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

## CHATEAURoux

---

*Maison de Confiance* ; *Maison de Confiance*

---

**ENTRÉE LIBRE**

*Ameublement,  
Article ménage,  
Bijouterie, Orfèvrerie,  
Bonneterie,  
Chapellerie,  
Chaussures,  
Confections pour Hommes,  
Cravates, foulards,  
Eclairage,  
Ganterie,  
Jouets,*

*Articles voyage,  
Confections pour Dames,  
Maroquinerie,  
Articles pour fumeurs,  
Mercerie, Rubans,  
Modes.  
Papeterie,  
Parapluies, Cannes,  
Parfumerie,  
Porcelaine,  
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,  
Brosserie, Vannerie, Droguerie,  
Verreterie, Cristaux.*

---

**Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.**

---

*Un Coupeur est attaché à l'Établissement.*

---

**LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT**





# Revue du Berry

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE  
d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE,

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

## SOMMAIRE

### HISTOIRE ET SCIENCE

*Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac (1665-1669) (suite).....* ...

### ART ET LITTÉRATURE

*Chroniques berrichonnes : En allant à Saint-Christophe. — Promenades autour de La Châtre.....* Joseph AGEORGES.

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

3, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

32, rue Bonaparte.

# REVUE DU BERRY

DIRECTION et  
ADMINISTRATION  
2, rue Gutenberg  
CHATEAUROUX

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année... 12fr.

Six mois. 6 »

\*—

\*—

Paraissant le 15 de chaque mois

---

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M<sup>me</sup> Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot** — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V<sup>ts</sup> de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellotté**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

---

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

# **HISTOIRE ET SCIENCE**



lier à Sainte-Geneviève, en présence de Monseigneur le cardinal de Larochevoucalt, de Messeigneurs les ducs de Bellegarde, de Chaunes, de La Rocheguyon et Dandelot, tous commandeurs des ordres du Roy, qui certifièrent les preuves de noblesse, ce qui fit cesser toutes les mauvaises volontés. Et, en mesme temps, je sollicitay l'information de sa vie et mœurs, qui fut revue par MM. Jouachim d'Estein, évesque de Clermont, en Auvergne. Suivant la commission à luy adressée par Sa Majesté, laquelle portait que le chapistre cy-dessus ayant esté convoqué le 6 may 1625, avoit associé à ses ordres, lequel, au désir de la lettre du Roy, fit sa profession de foy en tel cas requise, ès mains de mondit sieur évesque de Mende.

Et le 28 juin audit an (1625), mondit seigneur duc de Chevreuze, suivy de Monsieur de La Ville aux Clercs, à présent comte de Brienne, tous deux parés des manteaux et habillemens ordinaires desdits ordres, et ledit sieur marquis d'Effiat, n'ayant que l'habillement de novice, sortirent d'un des appartemens du palais de Dannemarck de Londres, et s'acheminèrent, avec quantité de trompettes et tambours qui les précédoient, et entrèrent dans la chapelle dudit palais, magnifiquement ornée et tapissée des tapisseries très riches du Roy de la Grande Bretagne. Après cela, mesdits seigneurs prindrent les places qui estoient préparées sur un grand marchepied à cest effaict et dressé par mes soins, avec les armes et la chèze du Roy, sous un grand dais. Et à costé, les armes desdits seigneurs et leurs chèzes estoient placées, où ils prindrent place ; et tout aussitost les pères de l'Oratoire que la Royne avoit menés avec elle (suivant le traicté de ce mariage), commencèrent de chanter les premières vespres, qui furent célébrées depuis que la religion catholique, apostolique et romaine avoit esté abolie audit royaume. Les vespres furent entremeslées de la musique de la Royne ; et à la fin, le susdit sieur Du Pont, hérault, qui avoit porté les ordres de la part du Roy en Angleterre, pour en honorer ledit sieur marquis (d'Effiat), par une faveur extraordinaire ; d'autant qu'il ne se trouvera pas que depuis la création desdits ordres, aucun



de nos Rois ait envoyé le collier de ses ordres hors de son royaume, à un de ses subjects.

Ceste action estant toute célèbre et extraordinaire, Messieurs les ambassadeurs de Venize et autres ; le duc de Buckingham, le comte d'Olande et quantité de grande noblesse françoise et angloise y voulurent assister. Et après les vespres dites, Monseigneur le duc de Chevreuze, à qui ledit collier estoit adressé, pour le donner, de la part du Roy, audit sieur marquis, vint, avec les cérémonies et reverences accoustumées à costé de l'autel, et s'assit sur une cheze, où il donna le manteau, la croix et le collier dudit ordre, à mon dit sieur marquis d'Effiat, lui ayant avant cela fet prester le serment et les vœux, suivant « la lettre du Roy ».

Le lendemain, au désir de l'institut de cet ordre, mesdits seigneurs duc de Chevreuze et d'Effiat, à la messe qui fut dite, communiquèrent ensemble, en présence de la Roïne et de quantité de dames françoises et angloises. Ceste faveur extraordinaire fut accordée audit marquis d'Effiat, à raison des grands offices et négociations qu'il avoit, par son adresse, fait réussir, ayant, durant le règne du Roy Jacques, gagné ses bonnes grâces, de telle sorte qu'il tira permission de Sa Majesté, de louer et fretter six navires marchands, dont la garnison angloise fut payée durant neuf mois des deniers du Roy. Et pour un surcroit de faveur, il obtint du Roy Jacques, en prest, un grand navire, monté de soixante canons, appelé l'avant-garde, pour renforcer nostre armée navale, commandée par Monseigneur le duc de Montmorency, lors admiral de France, laquelle estoit beaucoup plus foible que celle des Rochellois, qui estoient desjà dans la rebellion, sans que le susdit seigneur admiral pût les aller combattre. Durant le temps qu'en paroît les garnisons desdits navires, ledit sieur marquis estoit fort pressé de les faire porter partie, pour aller joindre nostre armée navale, mais on nous donna quantité de remises et de défaites ; et en France, on publiait que les Anglois se moquaient de nous, et que les sept navires cy-dessus, ne viendroient jamais servir le Roy contre ceux de la Rochelle, que le duc de Buckingham, grand amiral d'Angleterre, protégeoit

soubs main. Et comme il estoit favory du Roy Charles, ils destruisait tous nos desseins, encore que le Roy y fut porté; ce qui fit faire des grands efforts audit sieur ambassadeur; lequel piqué des bruits qu'on faisoit courir à la cour de France, fit des efforts très grands pour faire obéir lesdits navires; et mesme vint à de grandes paroles avec ledit duc de Buckingham à Rochester, où les marchands, qui avoient loué lesdits navires se trouvèrent, il fut résolu que les navires viendroient en France; mais, comme la garnison devoit estre moitié de François et moitié d'Anglois, on trouva prétexte de dire que les Anglois ne voulaient pas combattre contre les Rochellois, qui estoient de leur religion, à quoy mondit sieur marquis consentit.

Et parce qu'on nous avoit donné beaucoup de remise, ce que M. le duc de Bukingam dit audit sieur ambassadeur que les dits navires obéiroient à ce coup, il luy fut reporté que s'il vouloit qu'il crût que son intention estoit telle qu'il luy disoit, il le prioit de luy donner son premier secrétaire pour venir avec luy à l'isle de Vict; à quoy le duc résista, disant qu'il ne pouvoit se passer dudit secrétaire; mais, Monseigneur l'ambassadeur, l'ayant piqué d'honneur, et pressé vivement la demande qu'il luy faisoit; après plusieurs contestations un peu piquantes, le secrétaire fut accordé, qui vint avec nous à la dite isle, où on nous avoit assuré que les sept navires estoient; mais, par les ordres de Bukingam, lesdits navires estoient partis quand nous arrivâmes à Vict; dont mondit sieur ambassadeur réceut un très sensible desplaisir. Mais comme nous avions le secrétaire avec nous, on despescha le truchement de l'ambassade du costé de Pliment, où les sept navires avoient esté déstornés, par le sieur Peninton, qui commandoit ceste flotte; lequel voyant une lettre dudit secrétaire du duc de Bukingam fort précise pour luy faire tenir l'ancre et s'en aller à la rade de Dieppe, il n'y manqua pas.

Et comme nous estions aussy prêts pour partir de l'isle de Vict dans trois petits navires, où j'avois fait embarquer quantité de chevaux, de chiens, et tout l'équipage de Monsieur l'ambassadeur, un soir, après avoir soupé, je fis aller à la rade

de la dite isle, les trois navires (la mer estant fort calme), nous entrâmes dans les chaloupes, dans l'une desquelles, sous prétexte d'aller nous promener sur la mer, ledit secrétaire vint avec nous ; et en mesme temps que nous eusmes abordé lesdits navires, Monsieur l'ambassadeur fit lever l'ancre, sur les huit heures du soir, et commanda qu'on nous menât à Dieppe, le vent s'estant levé assez bon ; mais, sur les minuict, il se leva un orage si grand, meslé de gresle, que nous pensâmes périr. Le jour venu, la mer se calma, et nous arrivâmes à Dieppe avec ledit secrétaire, sur le soir ; et le lendemain, à la marée, les sept navires parurent et vinrent mouiller l'ancre à la rade de Dieppe. Le sieur Péninton, après avoir salué de tout son canon la ville de Dieppe, vint disner avec Monsieur l'ambassadeur, qui le blasma d'avoir quitté l'isle de Vict où il croyoit le rencontrer, suivant les délibérations prises à Rochester ; et comme il vit que mondit sieur marquis d'Effiat, qui estoit beaucoup prompt s'emportoit, il luy dit qu'il n'estoit pas le mestre des autres capitaines qui commandaient dans les navires ; et que s'il luy plaisoit de luy permettre d'aller tenir conseil de guerre dans son bort, il tâcheroit de les faire obéir, tenant tous les discours, de crainte que mondit sieur ambassadeur le fit arrester, ayant appris que nous avions, par artifice, fait venir en France ledit secrétaire. Il luy fut donc permis d'aller à son bans, et il print congé de mondit sieur, qui luy donna une enseigne de diamant fort belle, pour l'obliger de faire obéir lesdits navires, qu'il alla joindre dans son escif (esquif). Estant là, il fit par outre grande joie d'estre sorti de Dieppe, pour aller trouver sa flotte ; et y estant arrivé, au lieu d'exécuter ce qu'il avoit promis, fit un salut de tous ses canons, les navires levèrent les ancrs, et s'en retournèrent aux Dunes de Douvres. Ce surcroit de déplaisir, esmut beaucoup Monseigneur l'ambassadeur, lequel résolut de me renvoyer au Roy de la Grande-Bretagne avec ses despesches de plaintes, de ce que Peninton avoit manqué de foy et de parolle, dont Sa Majesté, que je trouvay à Vuissal, à Londres avec la Reine, tesmognèrent en apparence estre en grande colère, le Roy me disant qu'il fairoit pendre ledit Peninton, qui s'excu-

soit sur ce manquement, et disoit qu'il luy falloit expédier un garand, signé de la main de Sa Majesté, de peur que ceste action le rendit coupable quand le Parlement seroit assemblé.

Le garand fut expédié sur le champ, avec lequel je fus conduit par un gentilhomme du duc de Bukingam, en sa maison de Bourlit, où ce duc me donna son attache, m'assurant qu'à ce coup il n'y auroit plus de remise. Ledit gentilhomme me conduisit aux Dunes de Douvres, et nous abordâmes le vaisseau de l'avant-garde d'Angleterre où estoit et commandoit ledit sieur Peninton, lequel, encore que la mer fut grandement orageuse, fit tirer deux coups de canon, pour faire lever l'ancre aux autres navires; et en mesme temps ceste flotte abattit ses voiles, et nous marchâmes toute la nuit.

Et le lendemain, le vent nous estant contraire, ceste flotte ne fit que soustenir les vents, lesquels augmentèrent et changèrent si souvent que, après avoir esté trois jours sur la mer, parce que nous ne pouvions doubler son cap qui est à sept lieues de Dieppe; et comme le vent un peu calmé, je priay ledit sieur Peninton de me donner une chaloupe, pour prendre terre à un village qui est sur la coste de France, où j'aborday avec grande peine sur les espauls d'un marinier, qui me porta plus de cinq cent pas; et j'allay à pied audit village, où je prins un cheval assez mal harnaché, pour me conduire à Dieppe, où je rapportay tout ce que dessus à mondit sieur marquis d'Effiat, auquel je dis que s'il vouloit aller sur la falaise, qu'il verroit les sept navires, lesquels ayant eu le vent propre, pour doubler ledit cap, se rendirent sur la marée du soir à la rade de Dieppe. Et Péninton vint dans la ville, où il fit ses excuses à mondit sieur ambassadeur, et luy dit que les Anglois ne pouvoient combattre contre les Rochellois; à quoy, mondit sieur avoit pourveu par les ordres du Roy, Monsieur le commandeur de Ris, frère du premier président de Renon, ayant eu commandement de Sa Majesté, de leurs douze cens hommes, qui estoient tous prêts pour entrer dans lesdits navires, à la place des Anglois; et mondit sieur marquis d'Effiat ayant fait lever les pilotes, officiers de navires et les matelots nécessaires pour faire partir ceste flotte, laquelle ledit sieur

Péninton laissa entre les mains dudit sieur commandeur, après qu'on eût fait l'inventaire de toutes les ustencilles, des canonis et du reste de l'équipage, dont mondit seigneur ambassadeur et la ville de Dieppe s'obligèrent, et de l'estimation de la valeur desdits navires; à la réserve du vaisseau de l'avant-garde, que le Roy d'Angleterre avoit presté. La dite estimation des six navires aient ainsy esté faite, parce qu'ils appartenoient à des marchands anglois qui demandèrent les susdites cautions; et moyennant le, les Anglois sortirent desdits navires et entrèrent dans des barques qu'on leur donna, pour les conduire en Angleterre; et les François entrèrent en leur place.

Et comme tout ce que dessus fut exécuté sur le XI<sup>e</sup> de septembre, je fus despèché de Dieppe pour porter ceste nouvelle au Roy et à Monseigneur le Cardinal de Richelieu. La Cour estant à Fontenebleau, où ceste nouvelle fut venue avec grande joye, parce que les Rochellois couroient toutes les costes de France, et pillèrent tout ce qu'ils rencontroient en mer, soubz l'autorité de Monsieur de Soubize qui les commandoit sans ceste rebellion, laquelle fut bientost après abaissée, lorsque les sept navires eurent joint Monseigneur le duc de Montmorency; lequel, avec ce qu'il avoit peu ramasser de navires en France, se mit en mer, dans le navire anglois appelé l'Avant-Garde, et s'en alla combattre l'armée des Rochellois dans ledit navire, suivi de toute son armée navale, laquelle desfit celle des rebelles près l'isle de Rée, et contraignit le dit sieur de Soubize de se sauver à La Rochelle, après une grande perte des navires Rochellois, et des hommes qui combattoient contre les armes du Roy. Sa Majesté ayant, depuis ceste victoire, réussi dans tous ses desseins, par la conduite et ministrée du grand Cardinal de Richelieu; lequel, en ce temps fit avancer les fortifications du Fort-Louis, près La Rochelle, pour servir de bride à ceste ville capitale de la rebellion des Huguenots, auxquels on déclara la guerre ouvertement.

### 1626

Et ainsy le grand service rendu par mon dit sieur Ambassadeur, donna un grand progrès pour les affaires du Roy, qui

passa l'hiver à Paris, avec la Roine mère, en l'année 1626. Et leurs Majestés, par l'entremise et ministère dudit seigneur cardinal, donnèrent la commission audit sieur marquis, et le députèrent pour traiter d'un accommodement avec les Rochellois ; ce qui fut négocié à Chaliot, où ledit seigneur Cardinal avait prins logement ; et on fit une surséance d'armes avec lesdits rebelles, à cause des grandes intelligences et menées de Monseigneur le duc de Vendosme et de ses enfans, lesquels prétendaient l'admirauté, à cause de leurs prétentions sur la Bretagne, où ceste maison s'estoit rendue très puissante, et dont elle avoit le gouvernement ; et dans toutes leurs menées, ils y avoient attiré Monseigneur le duc d'Orléans.

En ce temps là, Messieurs de Marillac et de Champigny avoient l'administration et surintendance de France pour les finances, lesquelles estoient en fort mauvais état. De sorte qu'il fut résolu à Chantelou, que Monsieur le marquis d'Effiat servit sur intendant et sur place. De Chantelou, Leurs Majestés prindrent leur chemin pour Orléans et Blois et Son Excellence alla à Limoges, d'où je fus despêché pour aller mettre en relais trois carrosses pour pouvoir gagner Blois en un jour ; après que j'eus conduit monsieur Bardin, qui estoit destiné premier commis de la surintendance, et que je l'eus mené à Limours, d'où nous partîmes de bon matin en carrosse, et arrivâmes à Sercotte d'assez bonne heure, où je prins la poste, pour aller faire accommoder le disner que je fis porter dans son bateau, dans lequel mon dit sieur Bardin et moy disnâmes avec ledit sieur marquis.

Et nous arrivâmes sur le soir à la grande escurie du Roy, où ledit sieur Bardin demeura trois jours renfermé, parce que mon dit sieur ne vouloit pas qu'il parut, qu'il ne fût déclaré surintendant des Finances de France. Ceste action ayant esté différée de trois jours par le retardement de l'arrivée de Monsieur de Marillac, auquel on donna la garde des sceaux ; et il se desmit de la surintendance des finances en mains de mon dit sieur marquis d'Effiat, qui presta le serment de ceste charge en présence du Roy, la veille de la feste Dieu de l'année 1626 ; et en même temps il me dit d'aller tirer de la grande escurie

du Roy, dont mon dit sieur estoit lors premier escuyer, mon dit sieur Bardin, auquel je dis de la part de mon dit sieur, qu'il se faisoit son premier commis. Et comme je luy eus donné ceste bonne nouvelle, mon dit sieur marquis m'ayant dit qu'il souperoit chez Monsieur d'Auguerre, secrétaire d'Estat, et d'y mener ledit sieur Bardin en le conduisant là par le degré qui monte au château de Blois, je prins mon temps pour exécuter la prière que m'avoit faite M. de Malerat, mon bon amy, beau père de M. Tubeuf l'ainné, lequel m'avoit prié de donner quelque condition et employ à Monsieur Tubeuf, troisième fils de ceste maison, je le priay donc, montant ledit degré, de prendre pour commis ledit sieur Tubeuf cadet, ce que ledit sieur Bardin m'accorda de fort bonne grâce, et me dit qu'à ma considération le fin et le plus pur de son mestier. Après quoy, mon dit sieur marquis aiant prins rendez-vous à Chartres, avec Son Eminence, le jour de la feste Dieu, et Monsieur Cottignon, commis dudit sieur d'Oguerre, ayant expédié la commission de surintendant pour un an, à l'instar de celle du marquis de Lavieville, ledit sieur marquis voulant les faire reformer ainsy qu'il fut ordonné par le Roy, d'y mettre la clause, tant qu'il nous plaira, je fus laissé à Blois, pour faire refaire lesdites provisions comme dessus, et de prendre une lettre de cachet pour retirer neuf cassettes pleines de papiers des affaires du Roy, qu'on avoit saisies en disgraciant Monsieur de la Diwille. Je sollicitay lesdites deux expéditions le jour de la feste Dieu et portay la lettre de cachet à Monsieur de Champigné, qui me délivra lesdites neuf cassettes avec les clefs à Paris, où estant venu en poste avec l'Estat des affaires du Roy et de l'Espagne, qui me fut donné par Monsieur Senaut, premier commis de Monsieur de Maillac, qui laissait les finances dézolées et en très mauvais estat, les années 1626, 1627 et 1628 estans consommées par advance.

J'arrivay à Paris, deux jours avant ledit sieur surintendant, durant lesquels je fis voir ledit sieur de Naberat, auquel je dis que j'avois donné Monsieur Tubeuf à Monsieur Bardin pour estre l'un de ses commis, dont il me remercia avec toute sa famille, avec laquelle le dit sieur Tubeuf se mit en pension,

quittant Monsieur de Gaverdouin, procureur des comptes, chez lequel demouroit lors ledit sieur Tubeuf, lequel je menay chez ledit sieur Bardin, et le priay de le recevoir chez luy en qualité de son commis, et de me tenir ce qui m'avoit promis de son propre mouvement, en montant les degrés du chasteau de Blois, ce qu'il me confirma, et reçut de fort bonne grâce ledit sieur, encore qu'il retrouvât son caractère pour l'escripture assez bon pour faire les estats, ce qui fit naistre quelque difficulté, dans cet employ. Madame Bardin, qui n'estoit pas retenue par la dépense, se tenans chargée de la quantité de commis qu'avoit ledit sieur Bardin, lequel voyant la posture en laquelle j'estois près de Monseigneur le surintendant, maintint en ma considération ledit sieur Tubeuf, lequel s'ennuyant des plaintes de ladite dame, et me les faisant savoir, je lui dis qu'il fallait que pour quelque temps, ils'absentât de la table de Monsieur Bardin, et qu'il mangeât au cabaret, en attendant le voyage que le Roy alla faire à Nantes, où il aurait ses coudées franches, et que je luy ferois donner de quoy continuer son employ.

Durant le séjour qu'on fit à Paris, Monseigneur de Vendosme voians que Monsieur le marquis d'Effiat estoit fort bien près Monseigneur le Cardinal de Richelieu, le visitoient souvent, et particulièrement Monseigneur le chevalier de Vendosme, lequel avoit esté dans les bonnes graces du Roy ; mais s'en voyans déchu, il forma des pensées du costé de Monseigneur le duc d'Orléans, et lui avec sa cabale dont estoit Monsieur de Chalais, mestre de la garde robe du Roy, dissuadoient Son Altesse Royale, et tâchoient de traverser le mariage que la cour vouloit faire de sa dite Altesse Royale, avec Mademoiselle de Montpensier, suivant les intentions qu'avoit eues le Roy Henri IV le Grand durant sa vie. Toutes ces menées qu'on faisoit en Bretagne, firent resoudre Leurs Majestés d'aller tenir les Estats de ladite Province à Nantes, où elles arrivèrent le 9 juillet 1626, et logèrent au chasteau. En ce temps, Messieurs de Vendosme furent assistés et conduicts au chasteau d'Amboise. Après quoy, on commença la tenue des Estats. Et le mercredy, 5 aoust de la mesme année, Monsieur,



frère unique du Roy, et Mademoiselle de Montpensier, furent fiancés par Monseigneur le Cardinal de Richelieu, lequel publia dans l'antichambre du Roy le premier ban, au nom de Gaston Jean Baptiste de France, duc d'Orléans, et de Marie de Bourbon, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier ; et la mesme nuict du mercredy au jedy, mon dit Seigneur cardinal les espousa sur la minuict ; et le mariage fut consommé le 6 aoust dudit an.

Et le sieur de Chalais ayant esté arrêté quelque temps avant, on travailla à son procès par commissaire, qui le condamnèrent à la mort ; et le 19 aoust du dit an, il eût la teste tranchée, dans la place de l'Hostel de ville de Nantes, par un criminel, auquel fut donné grâce, à la charge qu'il couperoit la teste audit sieur de Chalais, parce qu'on avoit fait esvader les bourreaux de la court et celui de la ville de Nantes. L'échafaud fut dressé dans la dite place, et le dit sieur descendit les degrés de l'Hostel de ville, et tenant un chapelet à la main, fut conduit au travers des compagnies des gardes du Roy, qui estoient en haye, depuis lesdits degrés jusques à l'échafaud, où on avoit préparé une espée fort large et un gros billot, avec un couperet de boucher. Et comme le moment de ce supplice fut arrivé, on banda le dit sieur ; et le criminel qui avoit entrepris de luy couper la teste n'estant pas adroit, pour une telle œuvre, luy donna un coup de l'espée près des espauls, et ne luy coupa que la moitié du col ; de sorte qu'il fallut qu'il se servit du couperet, et qu'on mit le corps sur le billot, pour achever, en trois coups, qu'il donna maladroitement, pour séparer la teste du corps, dont toute l'assistance esleva des grands cris et plainctes contre le criminel. Après ceste mort d'espèce extraordinaire, Madame de Chalais, sa mère, obtint que le corps luy fut donné pour le faire ensevelir, n'ayant peu obtenir la grâce de son fils, quelques sollicitations très pressantes qu'elle fit ; d'autant qu'en matière des crimes d'Estat, quand un Ministre se veut establir et faire régner un Roy, il est nécessaire de tenir telles rigueurs de justice.

J'ay dit là devant, que Monsieur le marquis d'Effiat, avoit esté fait sur-intendant, et que le Roy avoit consommé par

avance, les trois années suivantes, ou qu'elles avoient esté données en assignation ; ce qui obligea mon dit sieur sur-intendant estant à Paris de faire une voicture de huit cent mille livres, qui donna lieu d'entreprendre ce que j'ay dit cy dessus, et de pousser la maison de Vendosme, à laquelle on osta le gouvernement de Bretagne, que la Roine mère print ; et ensuite, on fit razer les fortifications faites à Ancenis, et d'autres terres qui appartenoyent à ladite maison ; et Monsieur de Vendosme père alla à Venize et en Italie, où il fit long séjour, à cause des disgrâces de sa maison.

Et quelque temps avant que le Roy partit de Nantes, je fus despêché en Auvergne, pour en faire sortir les troupes que Monsieur le connestable de Lesdiguières y avoit envoyées du Piémont et du Dauphiné. Mon dit sieur sur-intendant ayant voulu faire voir son crédit à la court, et donner des marques de son affection à son pays natal, m'ayant donné fond seulement d'une monstre de neuf que les gens de guerre, qui tenoient garnison en ladite province, disoient qu'ils leur estoient deues. Je partis donc de Nantes, avec ceste commission, le 24 aoust de la dite année et vint prendre la poste à Saumur, passoy par Levroux le 28, et arrivay à Effiat le 3 septembre, où je trouvay madame la marquise d'Effiat, laquelle désira que je commençasse le licenciement des dites troupes par celles qui estoient logées à Cornon, Maringues, Lézon, où estoient logées les compagnies de Sainte-Marie et gardes du mareschal de Crégnny. De là, je vins à Esbrûlé, où estoit logée la compagnie du comte de Saint-Triviers. Le 8 du dit mois, je vins à Billon, où je fis voir au baron de Mellet, lieutenant-colonel du régiment de Normandie, les ordres du Roy, qui me commandoit de réduire le dit régiment à cent hommes chascune compagnie, qui estoit lors composée de deux cens hommes. Et comme lesdites compagnies estoient logées à ladite ville de Billon, à Saussilanges, à Nonette, à Saint-Germain et à Lanche, dans les montagnes d'Auvergne, je commençay par Billon, où estoit la Colonelle, à laquelle n'ayant ordre de faire payer par le commissaire des guerres appelé Monsieur de La Forest, qu'une monstre de neuf, que les gens des guerre prétendoient leur

estre deues par les précédents sur-intendants, j'eus grande peine de faire desloger lesdites troupes; et mesme à Billon, les soldats se révoltèrent contre moy, et mirent des sentinelles devant le logis où j'estois logé, et à la court ou estoit la charette chargée de l'argent du Roy. Et comme les compagnies dudit régiment de Normandie, n'estoient entrées suivant l'endroit que me donnèrent les consuls, qu'avec quatre-vingt hommes, la nuict, les capitaines avoient ordre de mettre le lendemain leurs compagnies en bataille pour faire la revue des monstres. Ils s'envoyoient les uns aux autres des hommes pour rendre les compagnies complètes de deux cens hommes. Pour à quoy remédier, ledit commissaire voulut faire payer les soldats et à la banque; ce qui fit une esmutte si grande, que je fus contrainct par cette rebellion, de venir à composition avec les capitaines d'un nombre d'hommes qu'on leur payeroit en licenciant les cent; à quoy je me portay, voyant les grandes plainctes des gens de guerre; et pour les faire desloger quatre à quatre, ainsy que l'ordre du Roy le portoit.

J'ay dit cy dessus, que des trois années suivantes à celles de 1626, tout estoit consommé, ou assigné, et que les trésoriers de France de Riom me firent voir, où je prins séance; et comme Monseigneur le sur-intendant estoit du pays, et qu'il avoit grand crédit en Auvergne, je portois des lettres de créance à Monsieur Meusnier, son recepveur général en Auvergne, lequel après avoir leu en plein bureau sa lettre, me dit qu'il avoit cent mil livres dans ses coffres, et que je pouvois commencer le licenciement avec ceste somme; et qu'avant que j'eusse fait despense desdits deniers, il donneroit les ordres nécessaires pour tirer de Lyon, ce qu'il falloit pour le licenciement, et pour faire sortir les gens de pied et de cheval qui estoient dans ladite province.

Je partis donc des villes cy dessus, le 14 septembre 1626, et allay à Lanche où estoit la compagnie du Tesrail; et le 15, à Trizac, où estoit la compagnie de Gerbonhis, lesquelles je licenciay, suivant les ordres cy-dessus.

Toutes les expéditions cy-dessus exécutées, je donnay au sieur baron de Mellet, la route que devoit tenir le régiment de

Normandie, réduit à cent hommes par compagnie, pour aller prendre leurs quartiers en Auvergne, du costé de Villefranche. Et le 15 du dit mois et an, je prins la poste à Mauzai, passay par Effiat, où je fis quelque séjour. Et d'Effiat, je vins trouver ma famille à Levroux, d'où je partis le 12 octobre pour me rendre en poste à Paris, et rendre compte de ma commission cy-dessus à mon dit seigneur sur-intendant, et à Monsieur de Beaulieu, secrétaire d'Etat, qui m'avoit expédié ladite commission du Roy, qui passa l'hiver à Paris, pour trouver les moyens de faire recognoistre aux Rochellois, que les assemblées que ceux de la religion prétendue réformée faisoient à Meilliaud, après à Nismes, contrevenoient aux articles de paix avec eux, ne leur estant pas permis de s'assembler, qu'en vertu des lettres patentes du Roy, et la permission de s'assembler au lieu qu'il plairoit à Sa Majesté.

1627

Et nonobstant tout ce que dessus, lesdits de la religion ne voulurent jamais se séparer, encore qu'il leur fut despêché des commissaires, avec des jussions qui leur commandèrent de se séparer. Et comme ceux du Languedoc ne se sentoient pas assez forts pour contrevénir auxdites jussions, il fut résolu par l'assemblée de La Rochelle, que le Roy seroit très humblement supplié de leur permettre de s'assembler à ladite ville de La Rochelle, prenans le prétexte que c'estoit pour en délibérer entre eux de l'estat de leurs églises et de leurs consciences. Et le Roy estant très bien informé de leurs desseins, et des intelligences qu'ils avoient prinse avec les Anglais, et particulièrement avec le duc de Bukingam, qui s'estoit ennemy du Cardinal de Richelieu, parce qu'il crut qu'il n'avoit voulu consentir que Madame sa mère fut dame d'honneur de la Royne d'Angleterre. Et la court voyant que toutes les jussions qu'on avoit envoyées à l'assemblée de La Rochelle pour les obliger de se séparer, n'opérèrent rien, résolut de quitter Paris le 25 septembre de l'année 1627, après avoir appris la descente des Anglais dans l'isle de Rée, le 21 juillet 1627, durant que le Roy se trouva malade à Villeroy ; d'où je fus

despêché, sous prétexte d'aller sur la coste de La Rochelle, pour acheter les marais salans et le fort de l'Esguillon, qui est vis-à-vis de la fosse de l'Oye, du costé de l'isle de Rée, où les grands vaisseaux des Anglais se mirent à couvert à cause des vents. Je comptais lesdits vaisseaux, et ayant mené avec moy un mestre de navire fort expert et cognoissant, avec des lunettes d'approche que nous avions, nous comptâmes cinquante-deux grands vaisseaux, desquels il me donna le port et le nombre des canaux dont ils estoient armés. Et comme ma commission portait que de l'Esguillon, je vinsse trouver Monseigneur le duc d'Angolesme, que je trouvay à Marzans, commandant l'armée du Roy dans le pays d'Aunis, qui n'avoit fait encore aucun acte d'hostilité, après luy avoir fait voir le mémoire des navires qui estoient à la fosse de l'Oye, et appris que les Anglais faisoient grand desgast dans ladite Isle, et mesme qu'ils avoient assiégé le fort de la Prée. Dès qu'ils eurent mis pied à terre dans ladite isle, je luy donnay le commandement du Roy dont j'étois porteur, de passer les marais et canaux du Marans le lendemain. Et comme je fus arrivé presqu'à la nuict à ladite ville, mondit seigneur ayant commandé qu'on me menât au logis où logeait Monsieur du Chastellier-Berlot, qui estoit allé chez luy, à deux lieues de là, il se trouva que les desputés de La Rochelle estoient logés à la ehambre proche celle qu'on me donna ; lesquels demandèrent conférence avec moy, et me protestèrent que leur ville n'avoit aucune correspondance avec les Anglais, et qu'ils avoient supplié mondit seigneur d'Angleterre de n'entrer pas avec l'armée du Roy dans le pays d'Aunis, disant que cela attirerait des grands malheurs. A quoy, je suis reparti, que si ce qu'ils me disoient estoit véritable, qu'ils devoient, comme subjects du Roy, se joindre avec les armes de Sa Majesté, pour chasser les Anglais de ladite isle, et qu'on voyait bien que leurs effaits estoient autres que leurs discours, auxquels on ne pouvoit plus s'arrester, ayant si souvent porté la rébellion dans la France, à cause des retraites qu'ils avoient données aux princes malcontens et autres.

Il fut donc délibéré que l'armée passerait le canal de

Marzans ; et comme j'estois là en poste, Monsieur le comte de La Rochefoucault, son lieutenant général de ceste armée, me presta un cheval, et après avoir passé le canal dans un bateau avec Monsieur d'Estissac près dudit Comte, nous allâmes en causant (avant que nostre armée eût passé le canal), jusques à la ville de La Rochelle, dont la veue me parut si belle, que je conviay ledit sieur d'Estissac d'y aller, et que je l'accompagnerais ; à quoy, il ne voulut entendre, et me dit qu'il ne verroit cette ville que lorsque le Roy en seroit le mestre absolu.

Ma curiosité me porta de pousser jusque-là, puisque les députés de ladite ville estoient encore près de Monseigneur d'Angolesme et qu'on n'avoit déclaré la guerre, encore que j'eusse rencontré des soldats qui s'estoient avancés pour publier.

J'allay donc jusques à la porte Cogne, flanquée de deux grands bastions royaux, avec des chaînes de pierre de taille, ornés de belles guérites de pierre de taille à culs-de-lampe. Et entre lesdits deux bastions, il y avoit un grand ravelin, à la face duquel, il y avoit un grand portail, fort orné des armes du Roy, de la ville et des maires du temps desquels lesdites fortifications avoient esté faites. Après avoir passé le pont-levis, il y avoit une grande vouste et fort large ; et dans les flancs des Pavillons, quantité de canons soubz des grands couverts, et toutes les fortifications de ladite ville estoient de mesme.

En abordant la sentinelle avancée, à une barrière me fit arrester, et me dit qu'il falloit attendre que celui qui commandait la garde de ladite porte fut arrivé ; lequel me demanda d'où je venois, et à quel dessein je voulois entrer dans la ville, je luy répondis que je voulois achepter quelques commodités ; sur quoy, il me donna un soldat, lequel marchoit devant moy avec sa hallebarde, et me mena à la maison du maire, lequel estant indisposé ne peut parler à moy, qui n'en fus pas mary, et je priay ledit soldat de me mener à l'hostellerie des *Trois marchands*, ou estant, je le priay, en attendant qu'on m'accommodât à disner, de me faire voir les fortifications de ceste

place, à quoy il résista, me disant qu'on le feroit punir. Enfin je le persuaday avec une demi pistolle que je lui donnay, et je le suivis à pied, ayant fait tout le tour des fortifications de ladite ville, jusques au bastion Saint-Nicolas. Après nous passâmes sur le Havre, où je vis qu'on chargeait quantité de chaloupes de vin et de pain pour porter aux Anglais à l'Isle de Ré, dès que la marée commenceroit de remonter. Je disnay à ladite hostellerie, qui estoit pleine de seigneurs anglais et de quantité de personnes qui avoient esté blessées à la descente des Anglais à Saint-Blanceau. Et, comme il n'y avait pas longtemps que j'estois venu d'Angleterre, je recogneus quantité de vilages de ma cognoissance.

Toutes ces remarques faites, je priay le soldat de me ramener à la porte de Cogne, d'où je sortis à cheval, lequel me mena par un sentier dans le marais qui conduisait au fort Louis, où je trouvay Monsieur le duc d'Angolesme arrivé, lequel avait demandé de mes nouvelles, ne sachant où j'estois allé. Je luy dis que je vais à La Rochelle, et l'informay de tout ce que j'avois remarqué, pour leur faire cognoistre que les députés de La Rochelle le trompoient en luy faisant entendre qu'ils n'assistoient pas les Anglais ; je lui dis, que s'il vouloit s'avancer dans une guérite dudit fort, qui regardait le canal de La Rochelle, qu'il verroit bientost passer quantité de chaloupes chargées d'hommes et de vivres, qui s'en alloient en Ré. Il eut ceste patience, environ deux heures ; après quoy, on vit sortir du Havre plus de trente grandes chaloupes ; cela le désabuzza, et dès le soir, on commença de tirer le canon du Fort-Louys sur la ville et nostre armée fit le dégast.

Je prins congé du dit seigneur Dru, et reprins la porte pour venir rendre compte au Roy, à Monseigneur le cardinal de Richelieu et à Monseigneur le surintendant, des remarques cy-dessus que j'avois faites durant ce voyage, et de l'estat auquel se trouvait l'isle de Ré et la citadelle de Marzin où Monsieur de Marssillac, lors maître de Chambre du dit seigneur cardinal, avoit esté envoyé pour faire passer des vivres, des munitions de guerre et les médicamens nécessaires pour soustenir le siège de la dite citadelle que les Anglais

commençoient d'investir par terre et par mer. J'arrivay à Paris le 9<sup>m</sup> aoust.

Et le 25 de septembre 1627, le Roy se trouvant en convalescence, Sa Majesté partit de Paris pour aller assiéger la citadelle audit sieur de Toiras, qui commençoit d'estre fort pressé ; le dit sieur de Marssillac, à présent évêque de Mende, ayant toutes fois fait passer en ce temps-là, un secours assez notable d'hommes et de vivres dans vingt grandes barques que le sieur Valinre conduisit heureuzement à travers l'armée navale des Anglois, encore qu'ils eussent mis des grands mâts et des cordages attachés d'un navire à un autre.

Cependant le Roy faisoit préparer à Baionne des pinasses pour le secours des assiégés ; lesquelles entrèrent encore fort heureusement, pour un second secours d'hommes et de vivres. Et comme les assiégés étoient fort pressés, Sa Majesté faisoit encore préparer un troisième secours aux Sables-d'Olonne et au Plomb, qui entra encore heureuzement. Mais tous les secours pour les gens de guerre qui estoient dans cette citadelle, n'estoient pas bastons pour fournir aux assiégés toutes leurs nécessités. Ce qui obligea Monsieur de Toiras de faire partir deux hommes à la nage, qui passèrent la nuit à travers l'armée navale des ennemis, chargés tous deux d'une lettre du dit sieur de Toiras, qui donnoit advis qu'il estoit à l'extrémité, et que les Anglois estoient attachés aux pointes des deux bastions qu'ils attaquoient. L'un des deux soldats fut noyé et l'autre eut assez de force et d'adresse pour passer à la nage avec la lettre dudit sieur, encore que le canal de la grande terre, jusqu'à ladite isle, soit de plus de trois lieues de large.

Le Roy et Monseigneur le cardinal travailloient cependant pour le secours de la citadelle, qui fut prest. Sa Majesté et Son Éminence qui estoient arrivés devant la Rochelle, le 22 octobre 1627, aians prins grand soin de ce secours, le quartier de Sa Majesté estant à Nettle ; celui de Monsieur le mareschal de Schomberg à Periny, et Monsieur le mareschal de Bassompierre qui commandoit le troisième quartier ayant prins celui de Laleu ; et tous ensemble contribuoient tout leur possible pour le secours si important à la France, puisque



l'isle de Rée est crevée ; en sorte qu'il faut que tous les navires passent par le canal du costé de la Rochelle, la mer estant si orageuse et dangereuse de l'autre costé, qu'il faut nécessairement qu'on passe par là. Et comme les Anglois ont toujours esté très puissans en navires, s'ils se fussent emparés de ladite isle, de laquelle ils estoient déjà les maitres, à la réserve la citadelle de Saint-Marrin, il fut donc résolu de faire un effort ;

Et comme on s'estoit munny de quantité de barques et chaloupes au port de Brouage, le Roy ayant apprins que le dit sieur de Toiras avoit capitulé et promis de rendre la place si dans trois jours il n'estoit secouru ; ce que Monseigneur le mareschal de Schomberg entreprint, et pour cest effaict, l'armée qui estoit destinée pour le secours, partit le soir du 4<sup>m</sup> novembre de la Rochelle, pour estre embarquée à Brouage et à Oleron ; et le 5<sup>m</sup> dudit mois, qui estoit le jour que le dit sieur de Toiras devoit rendre la place, cette armée print terre à Saint-Blanceau où elle se mit en bataille et marcha jusques à la portée de canon de la circonvallation qu'avaient faite les Anglois ; lesquels, le 5<sup>m</sup> jour cy-dessus nommé avoient donné un assaut général, où ils avoient perdu six cens hommes et furent vivement repoussés ; et comme nostre armée estoit proche, le 6<sup>m</sup> (sixiesme), Monsieur de Toiras fit un effort pour encorager la garnison ; ce fut résolu qu'en mesme temps que nostre armée approcheroit pour forcer la circonvallation des Anglois, que les assiégés feroient une sortie. Cette attaque fut faite le sixiesme novembre ; mais les ennemis ayant preveu leur perte, la nuict du six au sept du dit mois, levèrent le siège, et s'allèrent poster du costé de la fosse de l'Oye, où leurs navires s'estoient desja retirés, par l'ordre du duc de Buringam qui commandoit ceste flotte et l'armée qui assiégeoit la citadelle de Saint-Marin-de-Rée, laquelle fut secourue et ravitaillée ledit jour, avec grande joye des assiégés qui avoient beaucoup patti en attendant le secours de l'armée du Roy, laquelle ayant apprins que les Anglois commençoient de faire retraicte et qu'ils se vouloient embarquer, n'estant qu'à une lieue de celle des ennemis, s'advança en diligence par l'ordre de Messieurs le mareschal de Schomberg, assisté de

Messieurs de Marssillac, mareschal de Camp, et de Monsieur de Toiras, et quantité de noblesse volontaire.

L'attaque se fit le lundy 8 de novembre, et l'armée du Roy poussa si vertement l'arrière-garde des Anglois, logés dans les marais salans de la fosse de l'Oye, où il y avoit plusieurs petites digues et des canaux assez profonds, qu'il y eut quantité d'Anglois noyés, en faisant ceste retraicte, qui se fit avec si grande confusion, que les Anglois se mettoient à nage pour gagner leurs navires et se sauver, mais la chaleur de nos soldats estoit si grande durant le combat et retraicte, très malaisée à faire, à cause des deffilés qu'ils estoient contraints de faire dans les dits marais, que l'arrière-garde des ennemis fut entièrement défaicte, et en demeura sur la place près de douze cens et huict cens prisonniers, avec tout le canon et autres munitions de guerre, avec tous les outils qu'ils avoient portés d'Angletere pour faire ceste descente et siège, ce qui piqua extrêmement le duc de Bukingam, et donna grande gloire à Monseigneur le cardinal de Richelieu, qui avoit conduit et fait exécuter ce dessein à Brouage, où ils estoient, pour faire embarquer ceste armée, assisté des bons advis et des soins que prenoit Monsieur le marquis d'Effiat, pour trouver les fonds nécessaires pour entreprendre ceste grande entreprinse et despense très grande ; pouvant dire avec vérité, que la cognoissance qu'avoit mon dit seigneur marquis des affaires de finance, et pour faire du fond pour les despenses très grandes que faisoient les armées du Roy, a bien autant contribué pour faire prospérer les desseins de chasser les Anglois de l'isle de Rée, de prendre la Rochelle et autres exécutions faites devant sa surintendance, pour le service du Roy, que tous les grands soins et adresses en matière d'estat ont pu opérer dans les grandes entreprinses et desseins qu'avoit le dit seigneur cardinal, qui estoit Ministre d'Estat très vigilant, intelligent et affable pour faire réussir les desseins de la France, contenus dans l'histoire de sa vie. La perte que firent les Anglois dans ceste retraicte, fut si sensible à tout l'estat d'Angletere qui n'avoit pu secourir les Rochelois, qui estoient de mesme croiance qu'eux, que par les mouvemens que le duc de Bukin-

gam fit donner au peuple par les Ministres de leur religion, lesquels sachans que le Roy avoit investy la Rochelle, redoublèrent leurs presches et exhortations pour faire une armée navale, qui peut secourir ladite ville, à quoy on travailloit incessamment en Angletere. Cependant, le Roy faisoit travailler à la circonvallation de ceste place pour empescher le secours par terre, que ceux de la religion pretendue reformée disoient vouloir entreprendre ; mais, comme Monsieur de Rohan, chef de ceste rebellion, estoit occupé en Languedoc, et aux Sevenes, et que Monsieur le prince de Condé et Monsieur le duc de Montmorency, lors gouverneur de ladite province occupoient, il estoit malaisé que ce parti peut rien entreprendre du costé du pays d'Aunis, à quoy, il faut adjouster, qu'en ce temp-là, on divisa les chefs dudit parti ; Monsieur de Chastillon ayant esté fait mareschal de France, pour le tirer de ceste cabale, à laquelle la maison de Rohan demeura attachée, jusques au poinct que Madame de Rohan se jetta dans la Rochelle pour animer les habitans et soldats qui deffendoient ce siège ; quantité de noblesse huguenote, s'estant jetée dans ceste place avec ladite dame.

Après que le Roy eust fet achever ladite fortification, fortifiée de quantité de redoutes et forts, Sa Majesté partit de Mettray, son quartier devant La Rochelle, pour aller à Paris, et laissa pour continuer le siège, Messeigneurs le cardinal de Richelieu, de Schomberg, de Bassompierre, de Vignolles et du Hallier ; les trois derniers, lors mareschaux de camp. Le despart du Roy, fut le 10 febvrier 1627 ; et en partant, Sa Majesté laissa le commandement absolu de ce siège, à Monseigneur le cardinal, avec ordre de donner le mot, et d'agir comme généralissime, durant son absence.

Et Monsieur le marquis d'Effiat, aiant esté à l'extrémité à Salles, quartier des finances du Roy, il avoit esté porté à la garde aux valets, le 14<sup>e</sup> febvrier pour changer d'air. Et le 14<sup>e</sup> dudit mois, nous en partimes pour aller à Paris.

Surquoy je diray, qu'avant ce que dessus, le Roy, par ses lettres du 20 febvrier 1627, me donna commission pour la levée d'une compagnie de gens de pied, dans le régiment du Chas-

telier-Burlot, que je fis de trois cens hommes, d'autant que ma compagnie fut destinée pour garder le quartier des finances et l'espargne, et qu'il falloit que mon lieutenant, appelé Monsieur de l'Ometrou, fut avec cent hommes de ma compagnie dans le corps du régiment logé à Pilleboureau, ladite commission fut suivie d'une autre, expédiée le XI décembre 1627 pour la levée d'une compagnie de carabins, pour servir de garde à mondit seigneur sur-intendant.

Et la mesme année, les lettres et provision de la charge de gouvernante des filles d'honneur de Madame la duchesse d'Orléans, héritière de la maison de Montpensier, furent expédiées sous le nom de Madame de Pradines, ma fame (femme), à Paris, le XV (15) may 1627, par Monseigneur le duc d'Orléans, signé Gaston, et plus bas, Goulas.

La mesme année 1627, mon frère de Carles, fut nommé prieur, par le chapitre de Levroux ; et ceste nomination ayant esté contestée et poursuivie fort vivement, par Monseigneur le prince de Condé, et par Monseigneur l'archevesque de Bourges, Hébert, je fis en sorte par la faveur de Monsieur le sur-intendant, que le bénéfice demeurât à mon frère, par sentence du Chastelet de Paris.

Dieu m'ayant donné les emplois cy-dessus, avec les moyens de faire quelques fonds pour m'establir en Berry, où ma femme et ma famille estoient dans le prioré de Levroux ; et ayant toujours eu grand dessin d'acquérir le fief de *Romesac* que je trouvois à cette et commode assiette pour y faire ma retraicte, je priay mon frère de traicter de ceste acquisition, dont la maison estoit assez logeable, y ayant trois chambres basses et trois chambres hautes, un pont-levis et les commodités d'une maison de ceste sorte.

Mon frère en fit le marché, et le contract de ceste vente, fut passé par Monsieur Descluzeaux, et Mademoiselle sa femme, à laquelle ceste maison appartenoit, avec la grange et mestairie de la Poste, qui estoit où est à présent le Colombier, la Garenne et quelques autres terres, avec partie du pré de la Fontaine, moiennant la somme de quatre mil livres, et deux cens livres pour les espingles de ladite damoiselle, la-

quelle, avec ledit sieur son mary, vendirent tout ce que dessus. Le 23 juin 1628, à Levroux. Et quelque temps après, ladite Garenne estant tout en taillis, je fis choisir les plus beaux brins, et fis arracher ce qui venait mal pour esclaircir le bois, et rendre le tout de haute-futaie, en faisant arracher tous les arbres et souches qui estoient dans les allées, qui sont à présent en bon estat, et qui font une belle veue, et des belles avenues pour l'abord de la maison.

» Et comme mon bonheur alloit augmentant, je me résolu, en 1628, de faire abattre toute la vieille maison de Romesac, et de faire dresser le parterre et les plans qui sont à présent par un fort bon jardinier, que j'envoyai de Chilly, où Monseigneur le marquis d'Effiat faisoit aussy en ce temps-là, dresser le parterre de ladite maison, et les grands plans d'ormeaux et des fruictiers qui sont dans le nouveau parc ; ayant premièrement fait prendre le plan général de ladite maison de Romesac, comme elle est à présent, qui estoit fort grande, et d'un dessein qui, en apparence, devoit excéder mon pouvoir. Mais comme j'esperois que Dieu me donneroit la grâce de vivre et de gagner ce qu'il falloit pour venir à bout de ceste grande entreprinze, en servant le Roy et mon dit seigneur le sur-intendant, je prenoy mon dessein pour achever cette œuvre par année, ainsy que j'ay faict en vingt-huit ou vingt-neuf années, que j'ay eslevé ceste maison au point où je la laisseroy, quand il plaira à Dieu, après mes grands travaux, de me tirer de ce monde, pour me donner une meilleure et plus stable vie.

Et pour reprendre le fil de l'histoire de ma vie, de mes emplois, et de ce qui s'est passé durant les campagnes où je me suis trouvé, je reprendroy le voyage du Roy à Paris, d'où Sa Majesté partit environ le 20 may 1628, pour s'en retourner à La Rochelle, et Monseigneur le marquis d'Effiat ayant esté occupé pour les affaires de Sa Majesté jusqu'au 27, il partit ledit jour de Chilly, et au lieu de prendre le chemin d'Orléans, que La Court avoit prins, mon dit seigneur sur-intendant, print celuy de Montargis et de Moulins, pour grossir la voiture d'argent qu'il vouloit faire pour subvenir aux despenses

du siège de La Rochelle. Il passa par Effiat, où il arriva le 3 juin, pour tirer de la recepte de Riom tout ce qu'il pourroit pour enfler sa voicture ; suivit son chemin par Feltin et Limoges, où il assembla, dans ceste généralité tous les deniers qu'il put tirer. Et, le 22 juin, il arriva à Salles, devant La Rochelle, où il estoit fort attendu, avec ladite voicture, ayant prins le chemin cy-dessus, qui est beaucoup plus long, pour faire trouver, par sa présence, les deniers qu'il fit voicturer. Et, comme mon dit seigneur cardinal, avoit tous ses gens de guerre sur les bras, il despéchoit tous les jours des courriers, pour faire haster ceste voicture tant désirée ; laquelle mon dit seigneur sur-intendant, faisoit marcher à petites journées pour gagner le temps ; l'espérance de l'arrivée de ceste voicture, retenait tout le monde dans son devoir ; et ainsy, par ce petit deslay, mon dit seigneur sur-intendant gagna une quinzaine de jours, entretenant l'armée d'espérance ; ce retardement ayant beaucoup servi pour avancer le siège d'autant. Et, comme la voicture fut arrivée, toute l'armée eut contentement, n'y ayant jamais eu un siège plus aisé et une armée mieux payée. Le pain de munition fut toujours distribué, et les soldats estoient payés de leurs prêts tous les neuf jours en argent ; et comme les vivres nous venoient de toutes parts, tant par mer que par terre, on ne manquoit de rien ; les soldats, d'autre costé, n'étoient pas fatigués, car ils n'entroient en garde dans les lignes de circonvallation et dans les redoutes et forts que de quatre jours l'un, ce siège ayant esté fait sans craincte de secours par terre.

Mais, ceux de La Rochelle en tiroient en ce temps là par la mer, leur venant presque tous les jours des navires chargés de vivres, tant de quelques lieux voisins, par le moyen de leurs intelligences, que d'Angleterre, où ils avoient envoyé leurs députés, pour presser leurs secours près du Roy et du duc de Buckingham, qui faisoient travailler pour mettre une flotte de navires en mer, pour le secours, et cependant il entroit toujours dans La Rochelle des vaisseaux chargés de vivres par le canal, lequel estant fort large, en haute marée, encore que nous eussions des canons qui tiroient incessamment sur les vaisseaux, et que

Pompée Taragon eut fait des grandes machines de bois pour les avancer dans la mer, qui pourroient porter six canons et un chasteau flottant, qui consumma beaucoup de bois, sans aucun effaict, tous les navires qui se présentoient ayant bon vent, avec toutes leurs voiles desployées, ne laissans, pour les canons de canon qu'on tiroit, d'entrer dans le Havre de La Rochelle, où ils portaient des rafraichissements.

J'ay dit cy-dessus, que mon dit seigneur marquis d'Effiat, avoit accompagné Monseigneur le cardinal de Richelieu à Brouage, pour contribuer (comme il fit), ce qu'il pourroit pour chasser les Anglois de l'isle de Rée. Et revenant à La Rochelle, ils apperçurent qu'en basse marée, les pescheurs avançoient des jettées de pierres eslevées de près de deux pieds et demy dans la mer; et ayant considéré durant un fort vent, que la marée venant, la mer avec ses ondes n'esbouloit pas lesdites jettées, et qu'elle passoit par dessus sans rien rompre, mon dit seigneur forma dans son esprit le dessin d'esspruver si on ne pouvoit pas faire dans le canal de La Rochelle, une digue pour empescher les vaisseaux de passer.

Et pour cest effaict, dès que nous fûmes arrivés de Brouage à Salles, devant La Rochelle, il me commanda d'écrire aux sieurs Tiriot et Metezeau son architecte, de prendre la poste dès qu'ils auroient reçu ma lettre, pour le venir trouver, les dits sieurs vindrent en diligence; et dès qu'ils furent arrivés, j'eus ordre les mener à la pointe de Coreille où on avoit fait le fort nommé d'Orléans. Ledit capitaine Tiriot, qui a fait le palais de Luxembourg, et grand entrepreneur d'ouvrages à Paris et aux environs, homme de fort bon sens, estant sur la pointe de Coreille, la marée estant basse, recogneut que toute la plage qui paroissoit en marée basse, estoit une espèce de rocher, et me dit qu'il ne pouvoit asseoir un jugement certain sur la proposition que lui avoit faite mon dit seigneur sur-intendant, qu'il n'eut sondé toute ladite plage.

Et pour cest effaict, j'eus ordre d'aller prendre au parc de l'artillerie cent pionniers et les outils nécessaires comme pinces, pics et pelles pour faire les esprouves, suivant l'intention dudit Tiriot; lequel, quand nous fûmes arrivés à la

pointe de Coreille, mit tous lesdits pionniers en besogne, et leur traça des puids qu'il fit creuzer en basse marée, jusques à ce que la mer remontât ; et ayant recogneu que le rocher alloit fort bas partout, il me dit que le dessein de la digue pouvoit réussir ; et le dernier jour de novembre 1627, lesdits capitaines Tiriot et Metezeau firent leur rapport au conseil de guerre, où le Roy estoit. Ledit Tiriot, après plusieurs discours qu'il tint à Sa Majesté, pour appuyer ce dessein, en persuadant la facilité de ceste entreprinze, dit à Sa Majesté, que ce n'estoit pas là un ouvrage d'un grand Roy, et que, si un gentilhomme de cent mil escus de rente avoit entrepris ce qu'il falloit faire pour empescher l'entrée aux navires, il pourroit en venir à bout. Et, comme il estoit Lorrain et facessieux, il dit tout haut qu'il vouloit que Sa Majesté lui fit perdre la vie s'il n'exécutoit ceste entreprinze, et dit en ces termes : « Moy et Pradines la ferons réussir ».

Le conseil estant levé, Monseigneur le sur-intendant me commanda de luy donner XII<sup>m</sup> (12000 livres). Et le lendemain, qui estoit le premier jour de décembre de ladite année, Monsieur Tubeuf eut la commission, par mon entremize, de faire travailler les soldats qui se présenteroient pour commencer cest ouvrage, après que le capitaine Tiriot et moy, eûmes advizé où il falloit poser la première pierre, et pour donner l'allignement du costé de l'Aleu, ayant pour cest effaict prins un mast de navire dans l'astellier de Pompée Taragon, pour servir de jallon, que nous eslevâmes à force d'hommes, dans une grande fosse que nous avons fait creuzer, pour tenir le dit mast droict et servir d'allignement. Et ledit jour, ledit sieur Tubeuf, commença de faire travailler les massons et soldats qui portoient la pierre dans le dit allignement, pour eslever la digue du costé de Coreille ; à quoy, ledit sieur Tubeuf, s'employa durant XVII (17) jours, ainsy qu'il paroist par les rolles escripts de sa main de la despense qu'il fit durant les dix-sept premiers jours, après lesquels il tomba malade, jusques à une extrémité telle, que comme je prenois grand soin de luy en l'assistant durant sa maladie, et que j'estois son guide et conducteur, il me nomma exécuteur de son testa-



ment. Mais il fut si bien assisté que Dieu luy redonna sa santé, après quoy, je contribuay de temps en temps ce que je pouvois pour l'eslevation de sa fortune, lui ayant procuré la charge de trésorier de France à Riom, pour luy servir de degré. Et après je fis en sorte qu'il eut la place de Monsieur Ferrier, premier secrétaire de Monseigneur le sur-intendant. Et Monsieur Bardin, ayant voulu faire retraicte, pour s'attacher à la dévotion et aux bonnes œuvres en sa maison, je fis en sorte que ledit sieur Tubeuf, eût la première commission de la sur-intendance, que mon dit sieur Bardin, faisant sa retraicte, avoit quittée ; ayant ensuite, dans toutes rencontres, servi et assisté de mes conseils ledit sieur, durant ses jeunes années.

Après qu'on eût commencé le travail du costé de la pointe de Coreille, que ledit capitaine Tiriote conduisoit, j'eus ordre de faire le tour de la circonvallation de ceste ville assiégée, pour aller mener Monsieur Metezeau au quartier de l'Aleu et de Chef-de-Bois où Monsieur le mareschal de Bassompierre commandoit, lequel vint le long du canal avec moy ; et il fut résolu de s'alligner au mast que nous avions levé droit de l'autre costé, et de commencer le travail de ce costé là, à un coude que faisoit la terre de ce costé là, et la résolution prinse, on commença de travailler là, sous les ordres dudit sieur Metezeau, qui finirent bientôt par la jalousie de Messieurs de Marillac et du Hallier, lesquels, en qualité de mareschaux de camp, prétendoient que c'estoit à eux de commander lesdits travaux et d'en faire la despense, et pour mieux venir à bout de leurs desseins, firent courir un bruit, que Monseigneur le sur-intendant avoit fait venir l'entrepreneur de ses bastimens et son architecte, pour entreprendre la digue de part et d'autre, pour leur faire faire un gain notable sous-main, et avoir meilleur marché des bastiments de ses maisons, ce qui piqua si fort ledit seigneur sur-intendant, qu'il fit cesser ceste entreprinse aux dits sieurs Tiriote et Metezeau, auxquels il commanda de porter les plans et dessins qu'ils avoient faits de ladite digue, et les devis au Roy. Le capitaine Tiriote ayant prins prétexte pour quitter ce travail, suivant l'ordre qui lui

avoit esté donné, sur la quantité des bastiments qu'il avoit entreprins dans Paris et aux environs, le principal qu'il mit en jeu, estant le bastiment de Luxembourg, auquel la Roine mère faisoit travailler à grande force.

Nonobstant toutes les raisons cy-dessus, le Roy et Monseigneur le cardinal ne vouloient pas permettre qu'il abandonnât ce travail ; mais Monseigneur le sur-intendant, ayant entreteneu là dessus Son Eminence, des bruits qu'on avoit semés, gagna l'esprit du Roy et de Monseigneur le cardinal, pour faire congédier les deux cy-dessus nommés, qui se retirèrent à Paris. Et, comme Son Eminence reconnoissoit que les deux susdits mareschaux de camp avoient dessein de profiter de ceste despense, estant chef et sur-intendant du commerce et marine de France, ayant soubs ce prétexte, récompensé la charge d'admiral, qu'il supprima, et dont estoit pourveu Monseigneur de Montmorency, elle ordonna que ceste despense qui se faisoit dans la mer, seroit faite par Monsieur Le Comte, trésorier de la marine ; lequel, en mesme temps, fit faire ceste despense par ses commis, qui firent ladite despense, depuis le ... septembre 1627, jusques à ce que ceste digue fut en estat de pouvoir empescher les vaisseaux d'entrer dans le port de La Rochelle, ce qui réussit, tant par le moyen de la digue, que par vingt vaisseaux massonnés qu'on mit à fond au milieu et dans le milieu de la mer dudit canal ; à quoy on adjousta des machines qu'on nommoit des chandeliers, armés de grandes pointes de fer.

Et la digue ayant esté avancée des deux costés, à cent toises ou environ d'ouverture, pour donner cours aux marées, on fit deux forts sur les deux bouts, sur lesquels on mit du canon, et bonne garnison. Et pour plus de seureté, on fit une demi-lune de vaisseaux flottans, dans lesquels on avoit mis le régiment du Chastellier-Barlot, les compagnies duquel se relevoient. Et ma compagnie estant en garde dans un desdits vaisseaux, la mer se rendit ce soir là si orageuse, que mon lieutenant se trouva si tormenté et malade de la mer, que par les violences qu'il souffrit, faisant des grands efforts en vomissant, son fiel creva, et il mourut sans qu'on le pût secourir,

ni tirer du navire, à cause de la grande tempeste qu'il faisoit.

### 1628

Toutes les diligences et efforts qu'on faisoit pour empêcher ce passage aux vaisseaux des ennemis, n'empeschoient pas que les Rochelois ne demandassent avec grande instance le secours puissant qu'on préparoit en Angleterre, dont le comte d'Egby devoit avoir le commandement ; et les députés de ladite ville, qui estoient à Londres, suivant les avis que donnoient les Rochelois, asseuroient qu'il estoit facile de passer ceste digue, ce qui fit resoudre les anglais à cest embarquement, la flotte estant de cent navires, tant de guerre que marchands chargés de vivres et munitions de guerre.

Ceste flotte navale fut découverte, le jeudy 28 septembre 1628, sur les six heures du soir, par les gardes de l'isle de Ré, qui firent un grand feu pour signal, et ensuite fut tiré cinq coups de canon.

Et le 29 dudit mois, jour de saint Michel, ceste armée navale vint mouiller l'ancre vis-à-vis de Plomb ; et de là, le sabmedy, vindrent à Chef-de-Bay. Et le mardy, 3 octobre, de ladite année, soixante grands vaisseaux appareillèrent, ayant un assez bon vent, sur les six heures du matin, en haute marée. Et comme nostre armée navale qui estoit sur les ancrs au-dessous de Chef-de-Baie, pour defendre l'entrée du canal et se mettre à amarer le long de la coste qui estoit bordée de soixante canons, les Anglois, depuis les six heures jusques environ à huit heures du matin, attaquèrent à coups de canon, et deschargeoient leurs bords, un costé après l'autre, et nos vaisseaux qui estoient à l'ancre, tiroient leur canon contre les ennemis, qui tenoient toujours la mer sans s'ozer approcher, parce que de la coste de Chef-de-Baye, où estoit le Roy, les 60 canons tiroient incessamment, et endommagèrent beaucoup les Anglois, qui envoyèrent trois brûlots avec des pétards, que la marée conduisoit, qui ne firent aucun effaict ; et pour le regard des brûlots, l'ordre avoit esté donné si bon, qu'en mesme temps qu'on les voyait partir, il y avoit quantité de chaloupes armées, qui partoient pour aller accrocher lesdits

brûlots, qui estoient conduicts par lesdites chaloupes du costé de la poincte de Coreille, où ils ne pouvoient faire aucun embrasement ni désordre.

Durant le combat naval, il y eut une des chaloupes des Anglois prinze ; et comme les Rochelois voyoient de leurs tours, que le combat ne faisoit aucun effaict pour leurs secours, ils prièrent Monsieur de Fequières qui avoit été fait prisonnier à une sortie faite par les assiégés, d'escrire au Roy, qui estoit à la poincte de Chef-de-Baye, et de supplier Sa Majesté, de leur permettre d'envoyer leurs députés pour traicter de leur liberté ; à quoy fut répondu, que lors que les Anglois se seroient retirés en leur royaume, Sa Majesté verroit ce qu'elle auroit à faire sur leur demande.

L'armée angloize, nonobstant la perte qu'elle avoit faite, durant la première tentative cy-dessus, ne laissa pas d'appareiller le 4 octobre, sur les six heures trois de quarts du matin, attaqua à coups de canon nostre armée navalle, laquelle de son costé, tiroit son canon, toujours à l'ancre, dans le mesme poste. Ce combat dura environ une heure, durant laquelle on vit partir six brûlots, l'un après l'autre, quatre desquels furent menés à terre, par nos chaloupes, destinés pour cest effaict, et deux furent emportés par le vent du costé de Chef-de-Baye, sans aucun effaict ; et la marée commençoit de se retirer, les vaisseaux anglois se remirent à l'ancre, à la veue de Chef-de-Baye.

Et le samedi, 14 octobre, Milons Montégu, anglois, vint saluer le Roy et disna avec Monseigneur le cardinal, pour commencer un traicté pour la liberté des assiégés, sans aucun effaict, ce qui fit encore opignastrer les Anglois ; lesquels appareillèrent pour la troisième fois, sur les neuf heures du matin, le 23 octobre, et vindrent attaquer, de mesme qu'ils avoient fait, nostre armée navale à coups de canon ; ceste attaque dura jusques à midy ; et durant ce temps, les ennemis envoyèrent quatre brûlots, deux desquels furent menés par nos chaloupes à la poincte de Coreille ; et les autres deux demeurèrent dans la mer.

Les députés de La Rochelle, qui estoient dans les vais-

seaux de l'armée navale des Anglois, voyans que leurs desseins, ny ceux de ceste armée navale ne pouvaient réussir, députèrent deux d'entre eux pour venir traicter de la liberté de leurs confrères. Et le mesme jour, quatre députés de La Rochelle sortirent avec passe-port ; lesquels, sans avoir nouvelles les uns des autres se rencontrèrent chez Monseigneur le cardinal de Richelieu, ne croyant faire de rencontre. Son Eminence les fit entrer tous en mesme chambre, et après qu'ils se fussent embrassés, les fit conduire en diverses chambres, pour entendre séparément leurs demandes, et traicter séparément avec les uns et les autres. Les deux traictés furent arrestés ; et le sabmedy, les députés de la ville ressortirent pour porter cedit traicté ratifier par tous les habitans qui restoient en vie, la plupart estans morts de faim.

Et le dimanche, 29 octobre, lesdits desputés eurent ordre d'aller trouver le Roy à Laleu, pour demander pardon à Sa Majesté de leur rebellion ; laquelle leur accorda la liberté de conscience, les biens de la ville sauvés.

Le 30 octobre 1628, toute l'armée eût commandement de se mettre sous les armes, et parût en bataille devant La Rochelle, et le régiment des gardes, qui estoit à la teste en bataillon, commença de marcher droict de Cogné où il entra, et les compagnies furent dispersées pour prendre possession de ceste ville, par les ordres des Messeigneurs le duc d'Angoulesme, de Schomberg, de Vignolles, du Hallier et de Marillac ; et en mesme temps la garnison des soldats françois, qui estoit environ de sept à huit cens hommes, fort pâles, desfaicts et très débiles, de la faim qu'ils avoient endurée, sortirent le baston blanc à la main, pour estre conduicts à Saint-Jean-d'Angely, où la moitié ne peut estre conduite à cause de leur débilité, qui estoit si grande qu'ils mouraient en chemin faisant, pour aller à Saint-Jean-d'Angely, où on n'en peut pas conduire tant.

La garnison des Anglois qui s'estoit jettée dans ceste ville, n'estoit pas moins fatiguée et affamée que celle des François ; et ladite garnison angloise fut conduite par des chaloupes pour estre portée dans leurs navires, qui estoient à la rade,

ceste armée des Anglois ayant veu prendre La Rochelle à sa barbe, après une désolation de tous les hommes et femmes si grande, qu'il ne se peut rien voir de pareil ; lesdits habitans ayant advoué qu'il estoit mort près de douze mil hommes de rage de faim ; et ce qui restoit d'hommes et de femmes parais-sait si affreux et desfaicts, qu'après avoir eu du pain, par les ordres du Roy, une grande partie mourut par trop manger.

Le mercredi, 1<sup>er</sup> novembre, jour de tous les saints, le Roy fit son entrée en armes dans La Rochelle ; et par les articles, il estoit ordonné aux habitans, de se trouver en corps à la porte de Cogne par où Sa Majesté entra ; de crier à haute voix *vive le Roy qui nous a fait miséricorde, et non justice*. Sa Majesté descendit à Sainte-Marguerite, où le *Te deum lau-damus* fut chanté ; et le père Suffren, jésuite, confesseur du Roy, personnage extrêmement pieux, de grande édification, et fort bon prédicateur, fit un sermon très zélé sur la réduction où la ville de La Rochelle, d'où Sa Majesté sortit ce jour là.

Et le jeudy, 2 dudit mois et an, le Roy coucha dans ceste ville, et assista le vendredy 3, à la procession générale, qui fut faite très dévotement, où tous les grands de la Cour, tous les officiers de l'armée, et une grande multitude de soldats et de peuple assistèrent aussy ; toutes les rues par où la procession passa, avec le Saint Sacrement, que porta Monseigneur le cardinal de Richelieu estant tapissées.

Le 14 novembre, Guiton, maire de La Rochelle, eut com-mandement de sortir de la ville, et six de ses compagnons, mutins et rebelles comme luy, qui fut très insolent durant ce siège, qui dura quinze mois.

Et le seizième jour dudit mois, la résolution fut prinze de razer et desmolir la citadelle de Saint-Marrin de Rée ; Monsieur de Toiras, qui avoit les bonnes grâces du Roy et de la Cour, estans personne de grande ambition, et qui avoit la voix du peuple, pour avoir soustenu comme il fit le siège avec grand cœur et valeur, donnant de grandes jalousies à Monseigneur le cardinal de Richelieu, qui lui avoit donné les moyens pour soutenir le siège, et avoit travaillé pour son secours, ceste démolition fut fort contestée. Mais enfin Son

Éminence la fit s'étendre dans le conseil du Roy, par la raison de l'importance de ceste place, que ledit sieur de Toiras appelloit sa mestresse l'ayant faite bastir et fortifier, pres- que de son pur mouvement, durant la guerre contre les Rochellois, sous prétexte de les tenir en bride, ce que la Court n'avoit pas approuvé. Ceste résolution prinze, elle fût exécutée par six compagnies du régiment de Champagne qui estoient dedans ; ledit sieur de Toiras estant mestre de camp dudit régiment, en ce temps là, qui eut un très sensible desplaisir d'avoir reçu le commandement du Roy, et de voir razer ceste place, qu'il avoit élevée avec grand fait et ambition, tenant table ouverte durant le siège de la Rochelle à tous ceux qui alloient visiter ceste maîtresse, avec une despense très excessive.

Après que le Conseil fût levé, me trouvant à la salle du logis du Roy, sur le soir du 16 dudit mois, Monseigneur le surintendant me dit que je trouvasse moyen de faire traicter le mieux qu'il se pourroit Messeigneurs le duc d'Angolesme, maréchal de Bassompierre, du Hallier et de Marillac, qu'il convia de venir souper chez lui, avec mondit sieur de Toiras pour les consoler de ceste résolution prinze, avec les espérances qu'on lui donnoit, que le Roy lui donneroit le baston de mareschal de France, et de l'argent, pour la récompence de ceste citadelle, qui lui tenoit grandement au cœur, tesmoignant un grand mescontentement de ceste résolution. Et comme il estoit grand joueur, on mit des dez sur la table et Monseigneur le mareschal de Bassompierre, s'estait toujours grandement adonné au jeu, le convia de jouer avec d'autres personnes qui estoient là, sur quoy il repartit qu'il n'avait point d'argent. Mondit seigneur surintendant lui dit qu'il en avoit à son service, et me commanda de lui donner cinq cens pistoles, que je portay dans une bourse, que ledit sieur de Toiras perdit en attendant le souper.

Pour faire voir toutes les particularités passées durant le siège de la Rochelle, j'obliais le contenu en une lettre des Rochellois dans le porpoint d'un soldat, qui avoit entrepris d'aller en Angleterre, qui fut pendu à Mettray, en ces termes :

# ART ET LITTÉRATURE





# Chroniques Berrichonnes

## EN ALLANT A SAINT-CHRISTOPHE!

*A E. Fortin, affectueusement.*

Dans tout le pays qui va de Sainte-Sévère à Lignières, je parie que vous ne trouveriez pas de *plus meilleur bon garçon* qu'Antoine Chavenaud de Boulaise. On est arié bien ensemble depuis longtemps et quand on est de rencontre tous deux, faut toujours prendre une chopine. Et puis il y a vraiment de la réjouissance à causer avec Antoine Chavenaud de Boulaise. C'est qu'il en sait des histoires ! même, lorsqu'il n'en sait plus, il en invente ! Une histoire à Chavenaud ! Il y a de quoi rire pendant deux jours. On se demande quelquefois comment un homme peut trouver de si jolies choses. Mais, vous savez, au jour d'aujourd'hui le monde ferait le diable s'il n'existait déjà.

Voilà donc que l'autre soir, juste au tournant du chemin des Bergeries, je me bute dans mon Chavenaud qui s'en allait planter des carottes.

Il faisait un vrai temps de printemps : un soleil ni trop ardent ni trop pâle. De petits vents frais vous caressaient la figure et vous mettaient du plaisir à l'âme. Chavenaud avait l'air gai comme un pinson, bien qu'il fût légèrement plus gros que ce volatile.

« Dites donc, qu'il me fait, si c'était que nous irions entendre le coucou dimanche qui vient !

— Entendre le coucou ! j'en suis ! »

Entendre le coucou ! c'est une vieille coutume délicieuse de chez nous. Au renouveau, quand la nature chante, les garçons, les filles, les gendres, les belles-mères, toute l'humanité

locale se disperse dans la campagne, les tantôts de dimanche, et prête l'oreille à la cantilène enchanteresse des choses et des êtres : mélodies des oiseaux, soupirs des arbres, bruissements des herbes. Celui qui perçoit pour la première fois les deux notes jolies du coucou dans les parties multiples de l'immense concert ou bien se mariera dans les douze mois qui suivront s'il n'a pas encore connu les douces joies de l'hyménée, ou bien sera riche jusqu'au printemps suivant s'il est dûment muni d'une épouse légitime et s'il a au moins deux sous dans sa poche.

On voit les immenses conséquences que peut avoir l'audition du coucou sur le bonheur des habitants du pays. Entre le coucou, cela devient quelque chose d'essentiel dans la vie du paysan berrichon. Cela tient la place qu'a l'apparition de la première étoile après le grand jeûne dans les mœurs juives. Et c'est pourquoi moi-même je ne refusai pas d'aller entendre le coucou en compagnie d'Antoine Chavenaud de Boulaise. Et c'est ainsi, corollairement, que le dimanche suivant je naviguais dans la direction de Saint-Christophe avec Antoine Chevenaud de Boulaise pour entendre le coucou.

Charmante promenade en vérité ! A la Cabotterie, Doré le cardeur nous obligea de vider un piché. Au Bois-Trévy fallut prendre un verre chez Debourges à l'enseigne du « Bon Couza ». On était au Bois de Mouhers qu'on n'avait pas encore entendu le coucou. Mais pour parler franc c'est qu'on n'avait quasiment pas eu bien le temps.

La route qui coupe le bois de Mouhers est plaisante de verdure. Elle s'en va en méandres sur la côte entre deux rangs de futaies feuillues. Avec de la lumière, beaucoup de lumière, c'est un coin fort agréable.

Quand nous y fûmes, je priai Chavenaud de me raconter une histoire, une de ces histoires qu'il savait *jolifier* tout plein. Alors il commença :

« C'était sous les Rois, bien avant la Révolution, il y avait » à la Font-Chatelaine près de Clairfonds un homme qui » s'appelait Charliton. C'était un finaud, un rusé, un mâtin, » un gars à qui fallait pas en remonter. Charliton avait deux

» bœufs dont l'un était méchant. Un jour Charliton rentra  
 » dans son écurie ; son bœuf méchant lui donna un coup de  
 » corne dans le ventre et, patatrac, Charliton trépassa. Voilà  
 » donc mon Charliton dans l'autre monde. Vous vous imagi-  
 » nez peut-être que Charliton fut embarrassé ? Pas du tout !  
 » Il avisa une porte au bout d'une allée et frappa : Co co co !  
 » — Qui est là ? demanda saint Pierre, concierge du Paradis  
 » comme vous savez.

» — C'est moi !

» — Qui toi ?

» — Charliton !

» — Charliton comment ?

» — Charliton de Clairfonds !

» — Où ça Clairfonds ?

» — A Vic-sur-Aubois !

» — Connais pas Vic-sur-Aubois !

» — Près de Châteaumeillant, une ville de conséquence !

» — Châteaumeillant, Châteaumeillant, ah ! oui, saint  
 » Martin connaît ça. Il y a été.

» — Oui, Martin de Châteaumeillant, c'est un de mes  
 » amis, demandez-y des renseignements sur mon compte, vous  
 » verrez !

» Saint Martin fut appelé. Saint Martin vint et confirma  
 » que Charliton était un rude lapin.

» — Pas de lapins au Paradis ! s'écria saint Pierre.

« — Si, mon Prince, répartit Charliton, faut des lapins par-  
 » tout, mais des bons, absolvez-moi mes péchés, mes chétis  
 » péchés, dont j'ai grande repentance.

» — Vilain ! tu devrais avoir honte de te présenter chez  
 » nous.

» — Eh ! bien, en ce cas, puisque vous me chassez, laissez-  
 » moi le voir au moins, votre Paradis ! on dit que c'est si  
 » beau !

» — Alors saint Martin murmura à l'oreille de saint Pierre :  
 « Laisse-s-y voir au moins, puisqu'il veut ! »

On en était à cet endroit précis de notre histoire quand  
 nous débouchâmes sur la place de Saint-Christophe. Il y avait

un monde, un monde ! A voir tant de monde nous nous aperçûmes que c'était l'assemblée. Diable m'emporte ! mon Chavenaud ne pensait plus à Charliton. Il s'esyeutait. Y en avait-il de la toilette ! Des coiffes, des jupes, des corsages, des boléros, des chapiaux : des rouges, des bleus, des verts, des noirs, des châains, des crèmes, des chocolats : en calicot, en serge, en mousseline, en satin, en soie, en indienne, en pilou : de toutes les couleurs, de toutes les formes, de toutes les manières.

« Mon pauvre vieux, disait Chavenaud avec regret, si j'avais seulement dix ans de moins ? »

Quand il eut poussé une dizaine de fois cette exclamation il se persuada qu'il était vraiment rajeuni. Et le voilà parti à danser, à gandiller, à chanter : tralala, lala ! lala ! M'est avis qu'il valsa, quadrilla, varsoviana pendant plus de deux heures.

Pendant ce temps-là, moi, j'avais l'idée à Charliton et je me demandais ce qu'il avait bien pu devenir avec saint Pierre.

Mais, ma foi, je rencontrai un homme comme il faut de Saint-Christophe qui est bien connu dans sa commune, attendu qu'il est dans les premiers de la paroisse. — Je ne veux pas le nommer parce qu'il est modeste. — Cet homme m'offrit de prendre un verre chez M. Desfousses qui tient une bonne auberge près du couvent. Et je pus patienter jusqu'à ce que Chavenaud en eut assez du bal.

Sur les quatre-cinq heures nous reprîmes le chemin de Vic-sur-Aubois ! Il n'eut été un gâs dont Chevenaud avait été le *menon* pour son mariage et qui nous retint à l'amusette devant la mairie, nous serions bien partis une bonne demi-heure plus tôt.

A la sortie du bourg, Chavenaud continua son histoire :  
« Eh bien ! dit le saint à Charliton, je te permets de regarder  
» le Paradis. Je vais ouvrir la Porte, et tu passeras seule-  
» ment le bout du nez.

» — Bien mon prince, je ne passerai que ça !

» Le portier du ciel entrebâilla l'huis, mais Charliton vira  
» le derrière en avant et entra à reculons dans le Paradis.

» — Quoi que tu fais? demanda saint Pierre avec effarement.

» — Rien, rien, c'est que la lumière m'aveugle. J'entre à reculons. Mais le nez passé, ça sera tout!

» Oui, mais une fois dedans, mon Charliton se garda de sortir: « Je suis bien là, moi! » s'écria-t-il.

» Saint Pierre lui en donna pour ses quatre sous. Mais Charliton était solidement corpulé et saint Pierre n'aurait pas eu beau jeu de se tourer avec lui! Au reste le Bon Dieu lui fit grâce de ses fautes et l'admit au nombre des élus pour régulariser tout à fait la situation.

» Et voilà comment il y a un homme de Vic-sur-Aubois en Paradis! »

Eh bien! le croiriez-vous, nous n'entendîmes pas le coucou!

Mais Chavenaud était content quand même et moi aussi.

TOPHILE.



## PROMENADES AUTOUR DE LA CHÂTRE

### I

#### VERNEUIL

C'est tout en haut, là-bas où fument éternellement les hauts fourneaux de l'usine Bodard! On y monte par un chemin vicinal qui s'accroche au sommet et se déroule en ruban jusqu'en bas. De Thevet c'est presque une grosse affaire pour les bicyclistes de grimper à Verneuil. Mais on oublie vite la fatigue. Le pays est magnifique. De l'usine, du Coudray, ou de l'Eglise, aussi loin que va le regard, c'est un vaste déploiement de jolie nature. Le cirque n'a rien de Gavarnie. Mais combien plus gentil, combien plus reposant, ce panorama qui laisse poindre à l'horizon les clochers de Chassignolles, de La Châtre, de La Motte, de Nérét, qui découvre çà et là des châteaux d'opéra-

comique, Briantes à peine distingué dans la verdure, Ars plus en valeur devant son massif de grands arbres, Saint-Chartier qui ne montre discrètement qu'un coin de sa belle restauration. Tout cela s'étage en gradins et vient finir à nos pieds en un vallon exquis. Dans la joie du soleil d'août, dans l'enivrement du beau temps le Berry de George Sand est assurément merveilleux.

Verneuil ! A peine un village ! Sur un parcours d'un kilomètre, à droite et à gauche, s'égrènent l'usine et ses dépendances, des cases de potiers, deux auberges, une école, un bureau de poste, l'église, une église pas plus haute que cela, une église discrète, modeste, qui, pour ne pas gêner la circulation, s'est retirée à l'ombre d'un ormeau, à deux pas de la route, une église très libérale, qui ne s'impose pas au regard, qui même semble dire : « Entrez si vous voulez, je ne vous force pas », une église accueillante pour les chemineaux qui viennent s'asseoir à son ombre, une église telle que sans doute le Jésus de la crèche les voudrait toutes.

C'est la fête à Verneuil, la première depuis la mort de celui qui fut pendant longtemps l'administrateur entendu et dévoué de la commune. Malgré les décorations de circonstances on sent qu'il plane sur le village un deuil. On salue respectueusement la famille vêtue de noir du défunt. On parle de la mort foudroyante qui emporta M. Duvernet. Duvernet ! un de ces noms qu'on doit répéter avec respect chez nous. M. Duvernet fut un de ces républicains de la première heure loyaux et généreux, un de ceux qui, à l'école de George Sand, avaient appris à penser librement et à supporter les opinions des autres. Batailleur de l'Idée, il ne craignait pas de serrer la main à l'adversaire après la lutte. Il mettait son crédit et sa bourse à la disposition de ses administrés. On ne doit pas l'oublier à Verneuil.

C'est fête religieuse d'abord. Dans l'église où entre qui veut, les uns par dévotion, les autres par curiosité, on prie pour la France. Pendant que le prêtre à l'autel poursuit l'office, un jeune maître de chapelle, qui a de l'étoffe, mêle sa gentille voix d'enfant aux notes aigrettes de son orgue minime,

tandis que lui répond du fond de chœur le robuste gosier d'un chantre aux longues moustaches. A l'élévation *l'O Salutaris* monte en deux voix vers l'hostie, en une belle voix de femme qui a de la souplesse et des vibrations, en une voix de mi-alto plus mâle et plus jeune à la fois. C'est la note juste qui s'harmonise avec le cadre de la petite église égayée, avec l'assistance aussi de jeunes filles en toilettes claires qui remplit la nef.

Après la messe, comme sur le tableau de Breton, la procession s'en va à travers la campagne. Voici la croix, le prêtre et les petits clercs rustiques ; voici le drapeau et les jeunes gens ; voici les bannières !

L'usine est là au complet derrière la sienne. Le maître et sa famille sont en tête. Heureuse usine où, dit-on, la grève est inconnue et où « le patron » a découvert le vrai moyen d'éviter le trouble en se faisant aimer. M. Bodard est de l'école du grand et large patronat qui a trouvé récemment des théoriciens tels qu'Ardant et des réalisateurs tels que M. Harmel, tels que Rivière et Mame. Voilà des gens dont il est permis, certes, de ne pas accepter les opinions, mais qu'il n'est pas possible de ne pas aimer quand une fois on les a connus, quand une fois on les a approchés, quand une fois ils ont pris notre main dans la leur. On éprouve une certaine tristesse à visiter ensuite ces ateliers immenses des centres ouvriers français et étrangers où tout est froid, où l'on ne sent pas l'âme vibrer, parce qu'il n'y a ni fraternité ni charité. Je me souviens de l'hommage que rendait, un jour, devant moi, M. Keüfer, le grand ouvrier socialiste et positiviste, aux patrons du modèle de M. Bodard. Et comme M. Keüfer je me prenais à regretter que ce soit une chimère de penser qu'ouvriers et patrons puissent oublier leurs dissidences pour améliorer ensemble la condition du prolétariat qui, si souvent, peine sans joie et sans récompense.

Puis, ce sont les potiers avec leur oriflamme et leurs médailles. Ils y sont tous : Laurent Perrochon et son fils, de rudes gaillards, le cœur sur la main, Charliton qui a toujours présent le souvenir de ses succès à Paris, Alaphilippe, Lanty,



Demeure et Montagné. Vive eux et leur industrie ! Depuis que le pot de terre est sorti triomphant d'une nouvelle lutte contre le pot de fer, ils ont retrouvé la vieille gaieté d'antan, les potiers de Verneuil : Depuis qu'Hector de Corlay, à qui ils doivent tant, a écrit leur histoire, que Maillaud les a peints, que Lapaire les a chantés, que Des Gachons les a photographiés et que les journaux les ont imprimés tout vifs ils ont reconquis leur courage. Encore un effort, encore des lectures — qu'ils se forment une bibliothèque spéciale — et les voilà illustres. Les beaux gars ! à l'ampleur de leurs cous bronzés, à la carrure des épaules, la grande force se décèle, la force de cette vieille race si sobre sur la semaine et si intempérante le dimanche. Mais ma foi je les absous d'avance de tous les petits péchés de gourmandise qu'ils commettront ce soir, quand ils se réuniront sous la tente fleurie de l'auberge pour vider des brocs et non pas des aiguères.

Enfin voici les laboureurs et les vigneron avec leur somptueux drapeau, souvenir de M. Duvernet. Ils sont crânes et recueillis.

Tout derrière : les femmes et les jeunes filles.

Et on marche jusque devers un carrefour où s'élève un christ.

Un élève de l'école des Beaux-Arts de Paris, le jeune Aulfrère l'a modelé en terre du pays. Le Dieu pend lamentablement sur son bois, exhalant le suprême soupir. Il finit de souffrir et pardonne. Un autre artiste berrichon, ingénieur à Paris, M. Raoul T... en a dessiné le soc, stèle d'un bel aspect très simple et de haut goût.

M. l'abbé de Brimont, frère de l'historien berrichon sagace et très averti à qui l'on doit une étude de tenue serrée sur *Mgr de Puysegur et l'église de Bourges*, explique en termes évangéliques le symbole de fraternité sociale qu'est la Croix. Et voilà de la bonne sociologie.

On s'en revient. Cette fois, c'est la fête profane : distribution des prix aux élèves de l'école de M. et de M<sup>me</sup> Bon, les sympathiques et dévoués instituteurs, bals, jeux, illuminations. Les groupes se forment et s'animent.

Elles sont gentilles à croquer nos petites paysannes avec

leurs calots finement ouvragés. Il en sort de partout. Il y en a qui sont de Nohant et d'autres de La Berthenoux, de Thevet et de Lourouer ; j'en reconnais qui sont de Vicq-sur-Aubois ; toutes les petites filles des héros de George Sand sont là. Vous verrez avec quel entrain tout à l'heure elles gaudilleront ! Et comme le rire perlera sur leurs lèvres en joie !

Je pars à la tombée du soir. L'ombre descend sur le vallon. Les arbres se font plus noirs et plus vagues dans les lointains. Sur le chemin les choses se plongent dans le recueillement des commencements de nuit. Je regrette de n'avoir pu rester à la fête, jusqu'au bout et de temps à autre je retourne la tête pour voir encore Verneuil qui s'éloigne et s'estompe de brume au fait du coteau, Verneuil où l'on comprend si bien la vie.

Jos.

## II

### VAUDOUAN

Qu'ils sont plaisants les touristes qui viennent nous visiter, leur guide à la main ! Sauront-ils jamais nos vieilles histoires ! Connaîtront-ils un peu de notre âme s'ils ne réveillent les légendes qui dorment au pied des croix délabrées et dans les ruines des chapelles écroulées ? s'ils ne s'assoient aux foyers de nos fermes pour y tailler aux chanteaux de nos paysans ? Sentiront-ils peser sur eux ce quelque chose d'irrésistible, d'endormeur, de très doux qui nous prend si bien, nous berrichons, quand d'aventure nous nous égarons dans le silence de nos landes ? C'est que le touriste est toujours un bourgeois, que le bourgeois n'est jamais poète, que le poète n'est jamais touriste et que le berrichon est toujours un peu poète, s'il y veut mettre de la bonne volonté.

Il faut s'en aller au matin, sans souci de la pluie et de la distance, vers l'imprévu. On attrape un sentier. On retrouve la route. On saute un buisson. Au hasard des chaumières et

des fontaines, on se reconforte d'eau fraîche ou de pain bis, quitte à faire un meilleur dîner, le soir. S'il advient qu'on rencontre un coin joli, on le regarde à loisir. On reste ainsi toute la journée dehors à vivre par les yeux. Alors les influences ancestrales se mettent à bouillir au fond de l'âme. On songe. La volonté s'arrête. La pensée se fixe. On se souvient des siècles passés sans les avoir connus. C'est que rien n'est mort de ce qu'ont mis en nous les aïeux. Ah ! il est loin le bourgeois vulgaire qu'on est accoutumé de rencontrer ! Elles sont loin les foules banales et ignorantes sans rêves ni poésie !

Voilà la bonne manière de se pénétrer jusqu'au cœur ! Courir, regarder, rêver !

A-t-on l'idée d'un coin de pays où survit une époque, c'est là qu'il faut aller ; un pèlerinage est souvent une synthèse historique ; une chapelle est quelquefois une chronique tout entière ; une fontaine, un château, cela vaut des volumes par les souvenirs qu'ils réveillent ! Que de fois n'ai-je pas poussé jusqu'à Vaudouan ! Quel poème !

Dans la brande envahie de châtaigneraies et de bruyères, une église blanche, radieuse, large est perdue. Il y a quarante ans le voyageur n'aurait pu se dépendre d'une insurmontable mélancolie à parcourir ces espaces morts. La chapelle alors n'était qu'une bien pauvre bâtisse qui n'apparaissait dans les arbres de la grande plaine que comme une épave surannée qui affligeait les regards et endeuillait les songeries. Tout était triste et morne, la terre, le ciel, les choses, les hommes ! si on se rapprochait du temple minuscule, on le trouvait lézardé, vermoulu, branlant ; il se dégageait à peine des tas d'immondes dont on l'entourait. Si on y pénétrait ; on constatait que le sol en était boueux, le plafond en ruines, les autels écrasés, les bancs éclopés. Dans le confessionnal personne jamais ne s'agenouillait. Dans la sacristie les toiles d'araignées s'étaient en longs rideaux ; les ornements s'effilaient ou se rouillaient. Tout cela était infiniment désolé et pleurant.

Alors un homme parut qui s'imagina de ressusciter Vaudouan, un petit homme remuant, belliqueux, décidé, M. l'abbé Semelet ! Ce chanoine étrangement souriant, agité, un tanti-

net provoquant qui, aux grands jours du pèlerinage, resplendit de joie et de triomphe, et que tout le monde regarde, c'est lui, l'intrépide chevalier de Madame Marie ! A force d'énergie et de persévérance, il a reconstruit le sanctuaire ; il y a invité les foules et les foules sont revenues. A quel prix il a atteint son but, lui seul le sait. La Bonne Dame de Vaudouan avait de temps immémorial des privilèges juridiquement établis et attachés à sa chapelle. On a voulu les lui contester ! M. l'abbé Semelet en a appelé aux juges de la terre et les juges de la terre lui ont donné raison. Comme l'appétit vient en..... mangeant, M. le chapelain de Vaudouan détient aujourd'hui un record. Je me garderai bien de dire lequel, de peur que je ne sois moi-même traîné au prétoire sous un prétexte ou sous un autre et que je n'apprenne à mes dépens la puissance invincible de ce prêtre qui nous fait rêver aux prélats du Moyen-Age toujours à dos de cheval, comme le brave archevêque Turpin de la *chanson de Roland* tranchant, brisant, frappant et d'estoc et de taille. Remarquez comme il porte fièrement sa cravate canoniale ! comme il est nerveux ; chacun de ses mouvements dessine vigoureusement un pli dans sa soutane ou dans son surplis. « Not'curé, d'la vif argent ! » disait un paysan ! Le mot était trouvé. C'est à cet homme qu'on doit Vaudouan, le nouveau Vaudouan ; car Vaudouan est vieux de huit siècles au moins.

Voici comment la légende raconte son origine. C'était du temps que Robert le Pieux régnait, Benoist VIII étant pape et le moine Gauslin, archevêque de Bourges. En la fête de l'Annonciation de l'an 1013 il advint qu'une pastoure voulant prier Marie s'en fut au bois de Vaudouan promener ses rêves pieux. Dans une source elle vit flotter une statuette de la Vierge. Et la Vierge portait son fils sur le bras droit, et l'Enfant en sa main tenait une colombe. Et la bergère fut ravie. Elle s'en alla guérir quelques compagnons, et, avec elles rangées en naïve théorie, porta en triomphe le pourtraict de Notre-Dame à la demeure du prêtre de Briantes. Mais le lendemain la statuette avait disparu. Elle s'en était retournée à la fontaine. Et les bergères en gardant leurs agnells, comme la veille la retrouvè-

rent. Et cette fois, selon que le leur conseilla leur curé, l'offrirent au moustier de La Châtre. Les moines du moustier furent en grande liesse, mais leur joie fut courte. Tout ainsi qu'elle avait quitté l'église de Briantes, la Vierge abandonna la chapelle de La Châtre et ce fut encore à la source du bois qu'on la revit. C'était donc là que Notre-Dame voulait qu'on la vénère. Le sieur de Virollant qui habitait non loin en un robuste castel donna le terrain et moult argent pour édifier le sanctuaire ; en ayant creusé les fondations les ouvriers virent qu'elles s'emplissaient d'eau, et, les ayant reportées plus loin, ils observèrent mèmement que l'eau les gagnait. Dépité, le maître-maçon jeta en l'air son marteau, comme avaient fait déjà tant d'autres maçons fondateurs, à Bourges, à Jouhet, au Riolat, à Neuvy, à Constantinople et je ne sais plus où en Autriche. Le vent poussa le marteau jusqu'en une carrière voisine, où une génisse mystérieuse, en beuglant, le fit découvrir. On comprit que c'était un signe du ciel. On creuse à nouveau les fondations : elles ne furent pas inondées. Le monument s'éleva ; on y mit la statue qui plus jamais ne retourna flotter sur la source.

Voilà pourquoi on va se promener à Vaudouan, et voilà pourquoi au jour du pèlerinage, troisième dimanche de septembre, des milliers de berrichons en coiffes et en biauxdes se suivent en ruban, le long des sentes, sous les châtaigneraies, entre deux haies d'estropiés, de mendiants de profession, étalant des plaies hideuses et implorant à grands cris la compassion publique ; ils vont prier Madame Marie, boire à sa fontaine, et déposer dans un tronc de saintes aumosnes et dons afin qu'elle leur donne sa bénédiction devant qu'ils meurent. Par quoy la paix et grâce de Nostre Seigneur est avecques eux. Et moyennant ceste ayde divine il y a grande douttance que leurs péchés sont pardonnés. Amen.

JOS.

## III

Crozon est un minuscule bourg du Bas-Berry assis tout au fond d'un entonnoir, au bord de la Vauvre qui coule modeste entre les saules. Je ne connais pas dans les environs de coin plus gentiment pittoresque, à part Gargillesse. Un kilomètre carré de prés et de champs à la culture luxuriante et grasse, enserré par des rochers d'un côté à peu près nus, de l'autre couverts d'arbres, de bruyères et de buissons. En bas deux pâtés de maisons propres réunies par un pont ; en haut, vers le sud, toute seule l'église joyeuse et blanche ; on y monte par une sente taillée dans le roc et bordée de mousse ; vers le nord, l'école — une très vieille bâtisse — et le cimetière qui sème ses croix blanches, en pente, sur la côte.

Jusqu'à 1870 Crozon eut sa célébrité. Non pas qu'on se souvint de ses châtelainies féodales. Ses castels ont croulé. L'ombre du fameux Charles Tiercelin de la Rochedumaine ne plane plus sur le Moudurier. Les vieilles chapelles sont éventrées et le maire ignore certainement ce que fut sa commune au temps des hobereaux détresseurs de grands chemins et des moines en révolte contre leur évêque. Peu importe qu'on y rêve d'histoires moyennageuses et de tours haut perchées ; les forges de Crozon lui ont fait une autre gloire ; ses hauts fourneaux qui brûlèrent pendant trois siècles employaient plusieurs centaines d'ouvriers. Elles bourdonnaient en amont du bourg dans un site presque merveilleux, au pied d'un rocher, comme à l'ombre d'un bois de sapins, au bord d'une nappe d'eau limpide sur le sable. Leurs murs abîmés, sans toitures, infiniment attristés ne donnent plus l'idée de l'animation qu'elles présentaient il y a trente ans. Quelques hiboux les habitent et les lapins, la nuit, y viennent danser en rond au clair de lune.

Les forgerons formaient une caste à part nettement séparée de celle des paysans et des artisans du bourg. La semaine, ils travaillaient ferme, mais le dimanche c'était l'office où ils assistaient en masse et la nef tremblait de *Kyries* énormes ;

c'était encore les joyeuses ribotes autour des pichets d'un petit vin de pays coquin et pétillant. On jouait du trombone et la comédie. On portait en triomphe la femme du patron après la bourrée qu'on exécutait en plein air. Et le soir, à la nuit tombante on allait au bourg, tous en chœur pour chanter des refrains un peu rabelaisiens qui faisaient pâmer les indigènes. Sur le seuil de leurs portes les habitants du village regardaient passer les forgerons : « Gais, gais les amis ! » Et de fait, il n'y avait pas de gens plus gais ! Ces robustes et libres lurons ne connurent jamais les grèves et s'ils blaguaient le patron avec qui ils vivaient dans une intimité très grande, ils lui enviaient plutôt sa jolie femme que ses écus. Ils forgeaient pendant un demi-siècle près du marteau-pilon et jamais ils n'avaient de démêlés sérieux avec le maître. On s'engueulait ferme à l'occasion mais tout finissait pour le plus grand bien de chacun.

Les ouvriers venaient d'un peu partout. Ils couraient de Fourchambault à Commentry, de Commentry à Châtillon, de Châtillon à Cluis, à Mareuil ou à Crozon. Il y avait une population nomade des forges ; ceux-là c'étaient les vieux garçons qui allaient d'usine en usine, le baluchon sur le dos et leur fortune dans la ceinture, s'embaucher pour de petits termes ou bien les jeunes qui faisaient leur apprentissage : francs comme l'or, ils étaient connus d'avance ; fils, frères, beaux-frères ou cousins de camarades ils n'inspiraient aucune défiance et tout de suite ils prenaient part aux réjouissances communes. Quand les nomades étaient las de courir, ils épousaient une jolie fille et se fixaient en bon pays. Les forgerons ne mariaient guère leurs enfants qu'aux enfants des autres forgerons. Ils s'écrivaient de forge en forge, entre vieux amis : « Viens chercher ma fille pour ton gars ! » Et l'ami quittait sa forge à dos de mulet amenant le gars en croupière. On arrivait ainsi à avoir des cousins un peu partout.

C'est un vieux forgeron qui, un dimanche, à la vesprée, me conta ses souvenirs. Il s'est éteint il y aura quatre ans à la Chandeleur ! Aujourd'hui Crozon est morne et solitaire. On prend comme un bain de mélancolie quand on y descend. Depuis l'extinction des fourneaux on n'a mémoire de n'avoir vu

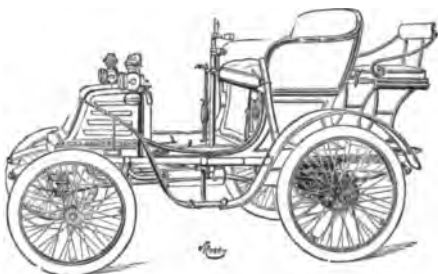
# AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, \* CHATEAUBOUX

Représentant

pour le  
département  
de l'Indre



de la  
Société  
des

ÉTABLISSEMENTS

Georges  
RICHARD

**VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux**

Le véritable poney automobile

**La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux**

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1<sup>er</sup> PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

**Cyclistes!** ne montez que les **BICYCLETTES**  
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

**AUGUSTE DONIOL**

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.



# GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

## CHATEAURoux

---

**Maison de Confiance | Maison de Confiance**

---

**ENTRÉE LIBRE**

|                                 |                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------|
| <i>Ameublement,</i>             | <i>Articles voyage,</i>                |
| <i>Article ménage,</i>          | <i>Confections pour Dames,</i>         |
| <i>Bijouterie, Orfèvrerie,</i>  | <i>Maroquinerie,</i>                   |
| <i>Bonneterie,</i>              | <i>Articles pour fumeurs,</i>          |
| <i>Chapellerie,</i>             | <i>Mercerie, Rubans,</i>               |
| <i>Chaussures,</i>              | <i>Modes.</i>                          |
| <i>Confections pour Hommes,</i> | <i>Papeterie,</i>                      |
| <i>Cravates, foulards,</i>      | <i>Parapluies, Cannes,</i>             |
| <i>Eclairage,</i>               | <i>Parfumerie,</i>                     |
| <i>Ganterie,</i>                | <i>Porcelaine,</i>                     |
| <i>Jouets,</i>                  | <i>Quincaillerie, Sports,</i>          |
|                                 | <i>Tissus, Blanc,</i>                  |
|                                 | <i>Brosserie, Vannerie, Droguerie,</i> |
|                                 | <i>Verrerie, Cristaux.</i>             |

---

**Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.**

---

*Un Coupeur est attaché à l'Établissement.*

---

**LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT**





# Revue du Berry

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

**Paul MELLOTTÉE**

Avocat à la Cour de Paris.

**Eugène HUBERT**

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

## HISTOIRE ET SCIENCE

*Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac (1665-1669) (suite)...*

## ART ET LITTÉRATURE

*Chroniques berrichonnes : Promenades autour de La Châtre (suite). — La mission de l'« Echo de l'Indre » à Saint-Chartier. — Nos sorciers. — Les souvenirs d'un vieux journal racontés par lui-même. — Le sculpteur berrichon Nicolet. — Nos antiquaires. — Petite correspondance. — Les grains de bon sens du sacristain. — Le dernier gognard berrichon... Joseph AGEORGES.*

CHATEAURoux

**A. MELLOTTÉE**

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

**A. PICARD & Fils**

Libraires de la Société de l'École des Chartes

32, rue Bonaparte.

# REVUE DU BERRY

DIRECTION et  
ADMINISTRATION

2, rue Gutenberg

CHATEAUXROUX

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Annéc.... 12 fr.

Six mois. 6 »

\*·

\*·

Paraissant le 15 de chaque mois

---

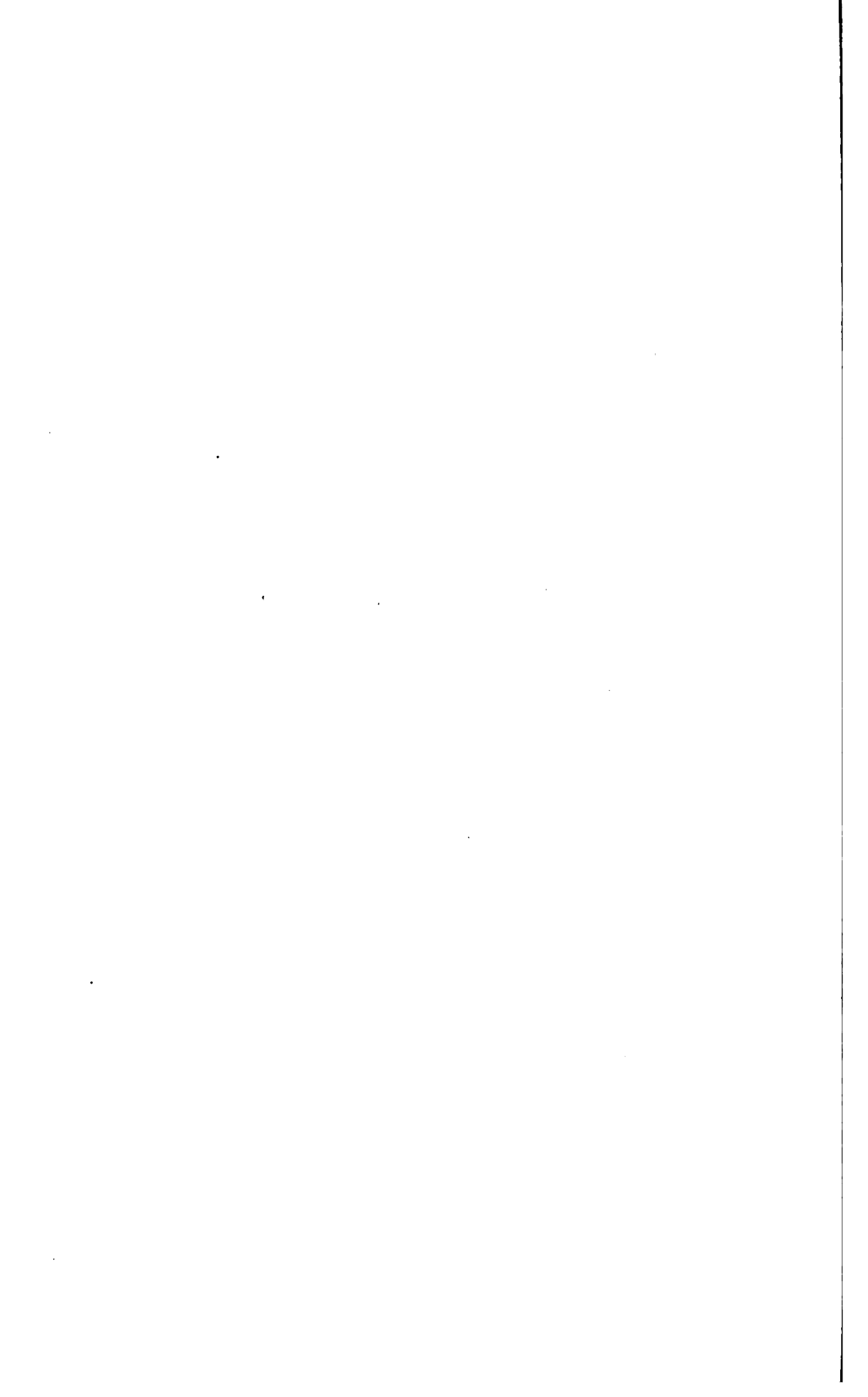
Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M<sup>me</sup> Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot** — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti** — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V<sup>te</sup> de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

---

*Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Mottes, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).*

# **HISTOIRE ET SCIENCE**



« Nous vous prions de ne perdre point de temps, la faim nous presse, » vous savez le temps qu'il y a que nous n'avons reçu aucunes vivres. La » digue est la plus facile, au milieu n'y ayant que des vaisseaux flottans » et quelques machines. L'armée ennemie n'est compozée que de treize » grands vaisseaux, les autres sont petits, comme vous pouvez voir. Ils » ont aussi une galère et quelques trente chaloupes mal équipées, n'y » ayant en tout pas six cens matelots. Pour faciliter le passage, les navi- » res à feu sont bons, et d'autres en forme de mine, sont meilleurs ; des » hommes avec des hachès pour couper, sont nécessaires ; nous estimons » que vos courages vous porteront à exécuter la volonté du Roy de la » Grande-Bretagne. Après Dieu, tout dépend de vous ; assurez-vous que » de nostre costé, nous ferons nostre devoir. A la Rochelle, le 2 aoust » 1628. Vos très affectionnés serviteurs ; signé : Guiston, maire de La » Rochelle. Et la suscription estoit : à Messieurs David, Vincent, Bra- » gueneau, Deinse et Joubert. »

**Autre lettre escripte de La Rochelle :**

Messieurs, vous avez desja esté advertis par ceux qui vous furent envoyés de la part de votre ville comment la Parrée poursuit nos oppositions en justice pour nous contraindre d'espouzer une certaine fille, niepce de Monsieur de Laleu. Il a esté dit qu'on feroit paroistre de vostre opposition, et sur ce sursis jusques au premier octobre. C'est à vous, à vous taster, et de nous envoyer une opposition formelle, signée de vostre niepce et des parens, afin d'arrester l'effaict du jugement, et appeller, si besoin est. Il faudroit une procuration sur cela, s'il est possible, et que quelqu'un vint, pour soustenir le jugement. Nous avons fait ce que nous avons peuct, n'en pouvons davantage ; ladite partie advoue le mariage, passé à Montauban, mais elle dit que cela se peut resoudre en interestz.... dommages et despens, jusques à ce que le premier mariage fut cassé. Vous y adviserez au plutost ; et surtout, que nous sachions de vos nouvelles dans le mois de septembre, et pour nos affaires générales, on vous escript par autre voye ; vous donnerez quelque chose à ce porteur pour son retour, et le renvoierez sans préjudice de ceux que vous pouvez nous envoyer comme il est nécessaire. Le dix-huitiesme d'aoust 1628. Au nom de tout le consistoire ; signé : Canonier, Samebaud et Pasteur, et au-dessus :

A Monsieur ; Monsieur Beraud.

J'avois oblié d'escrire en son temps, la sommation qui fut faite aux Rochellois, lorsqu'on eut advis du grand secours que préparoient les Anglois pour les assiégés de ceste ville, environ le 20 aoust. Le sieur de la Rivière-Breton, Roy d'armes de France, partit du camp du Roy, couvert de sa tunique, aux armes de France, et de sa toque de velours noir, à cheval,

devancé de quatre trompettes de Sa Majesté, et s'en alla à la porte de Cogne, où il commanda aux trompettes de faire leur chamade. Après quoy il demanda Guitton, maire. Les assiégés parurent sur le ravelin, et Guitton n'estant venu, il tint à haute voix le discours et sommation cy-après :

« A toy Guitton, Maire de la Rochelle, je te somme de la part du  
» Roy mon maistre, mon unique souverain seigneur et lotion de faire pré-  
» sentement une assemblée de ville, en laquelle un chascun puisse enten-  
» dre par ma bouche, ce que j'ay à faire savoir de la part de Sa Majesté. »

Et après avoir attendu quelque temps, sans response, il fit encore la sommation cy-après :

« A toy Guitton, Maire de La Rochelle, et à tous les eschevins pairs,  
» et généralement à tous ceux qui ont part au gouvernement de ceste  
» ville ; je vous somme, de la part du Roy, mon maistre, mon unique  
» souverain et le vostre, de quitter vostre rebellion, lui ouvrir vos portes,  
» lui rendre promptement l'entière obéissance que vous luy devez,  
» comme à vostre seul et souverain maistre, dit seigneur ; je vous déclare  
» qu'en ce cas, il usera de sa bonté en vostre endroit et vous pardonnera  
» vos biens de félonie et de rébellion. — Au contraire, si vous persistez  
» en vostre dureté, refusant les effaits de la clémence d'un si grand prince,  
« je vous annonce de sa part, que vous n'avez plus rien à attendre de sa  
» miséricorde ; mais attendre, de son autorité, de ses armes et de sa  
» justice, la punition que vos fautes ont méritée ; bref, toutes les rigueurs  
» qu'un si grand Roy peut et doit exercer sur de si mauvais subjects. »

» J'arrive à la fin du siège de la Rochelle, où il fut délibéré que Monsieur de Toiras, en qualité de mareschal de camp, conduiroit dix mil hommes de pied et douze cens chevaux qui avoient servi pour prendre ceste place, par le Limousin en Auvergne, pour y prendre leur quartier d'Hyver. Et le 17 novembre, contre mon sentiment, parce que je voulois commencer mon établissement en Berry, où je n'avois pas esté il y avoit longtemps, Monseigneur le sur-intendant me fit expédier une commission du Roy, pour conduire, avec ledit sieur de Toiras ceste armée, que je quittay deux jours après sa marche, pour aller par la poste établir les garnisons dans le Bas et Haut Auvergne, et faire faire les fournitures et provisions dans cinquante-six logemens que nous établissons, les trésoriers de France et moy, pour faire vivre ceste armée,

avec du pain, vin, viande effectives que j'avois assemblé dans des magasins, pour faire vivre les gens de pied et de cheval, suivant les ordres portés par ma commission, que mon dit sieur de Toiras, Monsieur Descures, grand mareschal des logis des armées du Roy et moy, réglâmes suivant les ordonnances que nous fismes imprimer et publier. »

« Ceste armée ayant veccu de la sorte jusques au 20 décembre, Monsieur de Toiras print la poste à Clermont, pour aller à Paris, dans la croyance que le Roy feroit une promotion de l'ordre du Saint-Esprit, à quoy le dit sieur avoit grande préention, et me laissa seul à Clermont, pour agir et faire vivre ceste armée, par le moyen de trente commis que j'avois ordonnés pour avoir le soin de faire fournir aux gens de guerre, par les Consuls des villes, les vivres ordonnées pour chascun soldat et cavalier ; et, par l'ordre du Roy, je faisois continuer les prests aux gens de pied d'un sol par jour, oultre leur nourriture ; et tous les neuf jours, ils renpvoient neuf sols, pour leur chaussure et petites commodités.

» Avant ce que dessus, le Roy partit de la Rochelle, le 18 décembre 1628, pour s'en retourner triomphant à Paris, où la ville lui fit une fort belle entrée ; laissant en partant de ladite place, commandement et ordre à Monsieur le marquis de Saint-Chaumon, pour desmolir et razer la citadelle de Rée, dans laquelle estoient les six compagnies des gardes du Roy.

» Et Monsieur de Vignoles demeura à La Rochelle, avec le commandement et ordre de desmolir toutes les fortifications de ladite ville, dans laquelle, pour cest effaict demeurèrent les régimens de Chapt, de la Melleraye, de la Bergerie et de Castel-Bayard. Et Monseigneur le sur-intendant donna la commission pour faire ceste despense à Monsieur Rogier, sieur de la Marbillière, qui y mourut, exécutant cette commission.

» J'arrivay à Riom, le 1<sup>er</sup> décembre 1628, et après avoir fait les despartemens de la susdite armée, j'allay rencontrer mon dit sieur de Toiras, qui la conduisoit, au Pont-aux-Murs, dans la montagne qui sépare le Limousin de l'Auvergne. Et le 9 décembre de la dite année, après avoir logé tous les gens de guerre dans les garnisons faites suivant leurs despartemens,



Monsieur de Toiras et moy entrâmes dans Clermont, où les eschevins et députés de la ville haranguèrent ledit sieur, et tous les corps de justice le vindrent visiter avec grand compliment, sur le siège de la citadelle de Saint-Marrin de Rée qu'il avoit sousteneu, ce qui luy avoit donné une si grande députation, que tous les peuples par où il passoit, et ceux de Clermont, couraient à grande foule pour le voir.

» Lorsque je partis de la Rochelle, Monseigneur le marquis d'Effiat me chargea de le bien faire recevoir dans toute l'Auvergne. Et, comme j'avois préparé les esprits à cela, par les prières que je fis de la part de mondit Seigneur, Messieurs les eschevins de Clermont, le logèrent magnifiquement, et tindrent, durant trois jours aux despens de la ville, une table de 40 couverts, à laquelle tous les capitaines de l'armée qui l'avoient suivi mangeaient, servie à quatre services. Les violons jouant, cependant qu'on dinait. Et ladite ville estant composée de quantité de bonnes maisons, il y avoit, l'après dinée et le soir assemblée et bal où les dames se trouvoient, auxquelles on donnoit grande collation, avec des confitures en quantité.

» Les trois jours passés, ainsy que je l'ay représenté, je conviay mondit sieur de Toiras, de la part de Monseigneur le surintendant, d'aller prendre à Effiat, le divertissement de la chasse, ayant prié tous les voisins et amis de ceste maison, d'assembler leurs mulles pour cest effect, ayant de mon costé, fait accommoder ladite maison le mieux qu'il se peut, pour recevoir ledit sieur, lequel y arrivant presque à la nuict, j'avois fais mettre dans la salle d'Effiat, plus de deux cens flambeaux de cire blanche, sur la montée et dans la chambre dudit sieur, lequel entrant dans la salle, y fut reçu avec les douze violons de la Bande de Ganat, qui estoit une des meilleures de France. On joua quelques temps à trois dez, durant qu'on préparoit le souper, que je rendis le plus magnifique qu'il me fut possible, la bande de violons jouant toujours, à quoy il prenoit grand divertissement. Après le souper, on joua encore; et le lendemain, après un grand desjeuner, la noblesse du pays chassa dans le bois de la Bussière, où on

print un grand sanglier, et on retourna coucher à Clermont ; d'où, mondit sieur de Toiras partit sur la fin de décembre 1628, pour aller à Paris.

» Et ainsy, mondit sieur ayant quitté l'Auvergne, j'avois tous les gens de guerre sur les bras, qui n'est pas une petite peine, ayant à contenter tant de différens capitaines, et des esprits de feu qui sont impatientes, qui croyant que toutes choses leur sont deues, comme quand ils commandent une tranchée ; dont il falloit se demesler avec adresse, dans les demandes qui m'estoient faites tous les jours, et sur les plaintes que les Consuls des villes où estoient les garnisons, faisoient des désordres qui arrivoient par les soldats ; à quoy il falloit vacquer incessamment, et escrire aux commis sur les plaintes qui arrivoient, dont j'estois persécuté.

» Mais après environ deux mois et demy de ce grand tracas, le Roy ayant fait dessin de passer en Savoye et en Piedmont, me commanda de mestre en estat toute ceste armée pour la faire partir au premier ordre qui me seroit donné. Et comme on estoit en plein hyver, et qu'il estoit deub un fond aux soldats, que j'avois conservé de leurs prests, je fis publier, en leur payant ce qui estoit deub, que je donnerois à chacun soldat une paire de souliers, pourveu qu'ils acheptassent des bas,

» Et pour cest effaict, on fit faire par toutes les villes des bas, que les soldats acheptoient. Et le 18 janvier 1629, le commandement m'estant venu, de faire partir ceste armée d'Auvergne, pour aller à son rendez-vous général qui fut donné à Valance en Dauphiné. Ceste armée estant en bataille, la reveue fut faite, et je donnay aux soldats qui avoient des bas neufs, à chascun une paire de souliers, dont on me tient grand gré, ayant donné le moyen aux gens de pied de passer les montagnes, comme ils firent, avec moindre incommodité, pour aller joindre le Roy et Monseigneur le Cardinal de Richelieu, au pas de Suze, que notre armée print, et ensuite Pinerol, et autres places de la Savoye et Piedmont. »

## 1629

Après ceste expédition, je partis de Clermont, le 21 janvier 1629, passay par Romesac, et allay trouver Monseigneur le surintendant à Paris, où je luy fis voir toute la despence qui avoit été faite pour la subsistance de ceste armée, dont il fut fort content, ainsy qu'il m'avoit déjà témoigné par ses lettres, avec l'approbation dudit sieur de Toiras, qui suivit le Roy à ce voyage. Et mondit seigneur marquis d'Effiat demeura à Paris, pour faire une puissante voicture, à quoy on travailloit.

Et ce temps, il pluct au Roy m'accorder une pension, par son brevet et lettres du 16 novembre 1629 (1628 probablement), vérifiées à la Chambre des comptes.

Et monseigneur le surintendant partit de Paris, et arriva à Effiat, le 17 avril 1629, et nous arrivâmes à Valance où estoit le Roy avec une voicture considérable, le 23 dudit mois. Et le 8 may de ladite année, Monseigneur le garde des sceaux de Marillac, s'estant chargé de la subsistance de l'armée, qui avoit repassé les montagnes avec le Roy, pour venir mettre dans l'obéissance et dans leur devoir ceux de la religion prétendue réformée, qui fesoient des grands désordres en Languedoc, et particulièrement dans les Sévènes, j'eus commandement de conduire huit grandes barques, pleines de munitions de guerre et de vivres, pour les faire descendre à Bais-sous-Bais, avec les gardes de mondit Seigneur, où j'arrivay le 8 may, et trouvay que, suivant les ordres du Roy, la compagnie des gendarmes de Monseigneur le duc de Montmorency, estoit de là la rivière du Rosne, avec les régimens d'Annibal et de Perault, que j'avois ordre de faire passer, pour loger ce soir là dans Bais-sous-Bais; où, estant arrivé d'assez bonne heure, je fis promptement descharger toutes les munitions de guerre qui estoient dans les huit grandes barques, pour passer ladite compagnie et régiment, ce que je fis exécuter par les habitans de Bais-sous-Bais, encore qu'ils fussent presque tous Huguenots, les mettans dans lesdites barques avec des gardes, qui les faisoient travailler, parceque le

passage du Rhosne, qui estoit très rapide là; estoit bien malaisé; mais nonobstant toutes ces difficultés, tout fut passé à jour couché. Les gens de guerre cy-dessus estans logés, et assez forts pour se défendre des courses que faisoient ceux de Privas, qui avoient des intelligences avec ceux de Bais. Je m'en retournay à Valence, d'où le Roy partit le 13 may 1629.

Et le 14, on investit la place de Privas, où j'eus commandement avec les gardes de Monseigneur le Cardinal et de Monseigneur le marquis d'Effiat, que je commandois, d'aller prendre un poste dans une assez jolie maison qui estoit sur le haut de la colline de Privas, que ceux de la ville vouloient brusler; il y avait environ trente fuzilliers des ennemis à pied, qui estoient dans des vignes, pour exécuter ce dessein, que je fis quitter aux ennemis, quand ils virent que je leur voulois couper chemin, ce qui les obligea de se retirer par les vignes qui sont comme de petits précipices, et retenues par des murailles de pierre sèche. Ceste maison estant libre, nous y firent nostre logement, et Monseigneur surintendant coucha ce soir là. Et le lendemain, 15<sup>e</sup> may, le Roy y ayant voulu voir la place, ceste maison fut le logement de Monseigneur le Cardinal; et sa Majesté retourna coucher à Bais.

Et comme le siège fut formé, Sa Majesté vint prendre son logement dans ceste maison, d'où il voyoit, sans aucun péril, tout ce qui se passoit dans la ville, et par les assiégeans qui pressèrent si fort ceste place, de tous les costés, que le premier jour, les gardes du Roy se logèrent sur la contrescarpe, le vendredy 25 may 1629. Le samedy, Saint-André de Montbrez, qui commandoit dans ceste place, escrivit à Monsieur de Gorder, lors capitaine des gardes du Roy, pour faire sa capitulation; à quoy, il luy fut répondu que Sa Majesté ne vouloit le recevoir qu'à discrétion; et fut permis à mondit sieur de Gorder et à Monsieur de Venes, son capitaine au régiment des gardes, de s'aboucher avec ledit sieur de Saint-André, le dimanche, pour déclarer audit sieur, de la part du Roy, que Sa Majesté ne vouloit plus de capitulation avec ses sujets, de sorte qu'estant de retour à la ville, ayant fait entendre ceste déclaration et résolution que le Roy ne vouloit

les recevoir qu'à discrétion, cela fit naître un soubçon aux-dits habitans et aux soldats, croyant que ledit sieur Saint-André avoit fait sa capitulation, et qu'il vouloit les laisser en proye à l'armée du Roi ; dont ils prinssent tous un si grand esfroy, que la nuict du dimanche, ils quittèrent la ville et s'en allèrent au fort de Toulon, qui est sur l'éminence de la montagne. — Cest advis fut donné environ sur les onze heures du soir, à Monsieur le cardinal de Richelieu, par un soldat appelé l'Orange, qui fut envoyé à Monsieur le marquis d'Effiat, pour vérifier cest advis, que le soldat disoit véritable sur peine de sa vie ; ce qui fit que j'eus commandement d'aller par tous les quartiers pour faire prendre les armes à toute l'armée ; et le régiment de Falsebourg, estant logé sur le chemin ou le soldat nous conduisoit la nuict, eut commandement de marcher jusques aux portes de la ville, que nous trouvâmes fort baricadées ; à la réserve d'un petit guichet, par lequel ledit soldat fit entrer trente de nos gens, qui trouvèrent qu'il n'y avoit plus personne dans la ville, où après on entra en foule ; les soldats criant la nuict, vive le Roy, avec des cris si grands, que les gardes du Roy qui estoient logés de l'autre costé de la ville, ayant prins les armes, entrèrent de leur costé. Le jour venu, j'avois fait marquer un logis pour Monsieur le surintendant, que je fis garder par six gardes ; mais, sur les huict heures du matin, les soldats s'estant mis à piller la ville, voulant entrer dans la maison marquée, les gardes voulurent empêcher les soldats de la piller, et un des gardes ayant tiré son pistolet contre un soldat, il visa si mal, qu'il tua un de ses compagnons ; et l'esmutte arrivant générale, tout fut pillé, et le feu fut après mis dans toute la ville, qui fut embrazée en moins de demy heure de tous les costés.

Le mesme jour, l'armée du Roy investit le fort de Toulon, et les gardes se logèrent si près dudit fort, que Saint-André ayant esté persuadé de se venir jeter aux pieds du Roy, croyant faire sa capitulation, fut retenu prisonnier ; et les soldats qui estoient dans ledit fort s'imaginant qu'on l'avoit fait mourir, se mutinèrent contre les capitaines qui estoient dedans, disant qu'ils vouloient voir le sieur de Saint-André, qui fut

conduict par cent hommes ; et après qu'ils l'eurent veu, les habitans de Bais et les soldats s'estans résolus de venir se jeter aux pieds du Roy, sans aucune conduite ni capitulation, furent tous tués par les soldats de nostre armée ; les morts estans au nombre de plus de cinq cents.

Ceste expédition faite, l'armée partit de Privas, et on embarqua le canon à Bais, avec toutes les munitions de guerre qu'il falloit pour les huict canons qu'on desbarqua, le 8 juin 1629, au Port de Clavelet, près Bagnols. Le Roy, avec son armée, va à Arles, le 11 dudit mois ; et on commença de faire ses approches devant ceste ville. Le canon avoit esté mis en batterie de deux costés, et devoit commencer de tirer le 12, Monsieur de Montmorency, lieutenant général de ceste armée, s'estant saizi d'un fort que les assiégés avoient fait, et d'un poste fort avantageux, ce qui fit résoudre les assiégés de députer le 16, pour faire leur capitulation. Et le dimanche, 17 dudit mois, la garnison, au nombre de deux mil trois cent hommes, sortit avec les armes et bagages, sans avoir la mèche allumée, et se retirèrent à Andaze, où ils furent escortés par les gardes de mondit seigneur de Montmorency, de Monsieur le marquis d'Effiat, et de trois compagnies de chevaux légers. Et le 18 juin, le Roy entra dans ceste ville ; où Sa Majesté accorda des articles de paix, grâce à MM. de Rohan et de Soubize, chefs de ceste rebellion, et aux vingt-trois villes rebelles du Languedoc et des Sevenes à la charge de desmolir leurs fortifications. Pour seureté de quoy, lesdites villes donnèrent du hostages jusques à ce que lesdites fortifications fussent desmolies ; et ledit sieur de Rohan eut ordre de se retirer à Venise, le Roy ne l'ayant pas voulu voir.

Le 6 juillet, le Roy vint à Beaucaire ; de là, passa à Nisme et à Uzès, d'où il partit le 10, pour s'en retourner à Paris, laissant en Languedoc, Monsieur le cardinal, pour y commander en qualité de généralissime avec pouvoir absolu dans l'armée et en la province. Son Éminence fit marcher l'armée du costé de Pézenas, où je vins rejoindre Monseigneur le marquis d'Effiat, après avoir fait le voyage de la Sainte-Baulme, avec

Madame sa femme, Madame de la Mellevoye, laquelle, Monsieur de la Mellevoye accompagna à ce voyage.

De Pezenas, Monsieur le cardinal de Richelieu vint à Alby, d'où, Son Éminence, partit le 20 aoust 1629, et alla à Montauban, avec trois mille hommes de guerre, y célébra la messe, et en partit le 20, pour reprendre le chemin de Paris, ayant traversé les montagnes d'Auvergne, du costé de Saint-Flour, et descendu à Clermont et à Riom, pour aller à Effiat, où Son Éminence, Monseigneur le maréchal de Bassompierre et Monsieur de Marillac, arrivèrent le 6 septembre. Toute ceste Cour, durant le séjour de deux jours, ayant esté deffrayée et très magnifiquement logée et traictée par mes soins, ayant prins quatre jours d'avance, par ordre de mondit seigneur marquis, pour faire les préparatifs nécessaires pour régaler ceste grande compagnie, qui fut toute desfrayée, la suite estant de plus de cinq cens personnes, plus de trois cens chevaux, y compris les gardes de Son Excellence, laquelle passa l'hivert à Paris, et la Court aussi.

### 1630

Le 13 août 1630, le Roy partit de Paris, arriva à Troyes le 17, et en partit le 22; arriva à Dijon, le 27, et en partit le 30; et Sa Majesté arriva à Lyon le 3 may, où elle sejourna jusques au 9<sup>e</sup> jour de l'assencion, que la Court en partit, prenant le chemin de Grenoble, où Sa Majesté arriva le 10, et le 18, passant par le fort de Barzau, le Roy entra dans Chambéry sans résistance. Les villes d'Aix, Albiné, Aumilly, Aursy, Toulonère, Faverge, Chevron, Conflans et Moustier et Saint-Elme, ayant reçu l'armée du Roy sans se défendre.

Et le 7 juin, on poussa au bourg Saint-Maurice où le prince Thomas de Savoye s'estoit retranché au bas de la montagne, à Six et à Saint-Germain, qui est sur la montagne; mais cette armée lâcha le pied et se retira à la montagne du petit Saint-Bernard.

On laissa au bourg Saint-Maurice, Monsieur du Hallier avec trois régiments, et le Roy retourna sur ses pas, par le mesme chemin, et Sa Majesté arriva à Saint-Pierre-d'Albiny, le 11

juin, près Montméliard, qui ne fut battu que de quatre canons ; et Sa Majesté arriva à Chambéry le 14, où l'avis fut donné par Monsieur de Gorder, lors gouverneur du Saint-Esprit, que le gouverneur d'Orange, appelé Valkembourg, avoit esté tué par une cabale de ce pays-là, que le prince d'Orange Henry avoit suscitée contre ledit gouverneur parce qu'il avoit capitulé et estoit tombé d'accord de mettre le chasteau dans l'obéissance du Roy, par l'intelligence qu'il avois avec Monseigneur l'Évêque d'Orange, qui avoit rendu le gouverneur catholique. J'estois de cette intelligence, et avoir soin des expéditions, dudit gouverneur, près Monsieur le surintendant, pour le payement de sa garnison que le Roy payoit, il y avoit longtemps, et mesme pour l'obliger de faire venir toute sa famille d'Olande, née en France. On avoit consigné en moins dudit Évesque 200.000 livres, pour employer cette somme à l'acquisition de chasteau Renard, au lieu d'Avignon ; mais le prince d'Orange fit avorter tous les desseins par sa mort, à laquelle on a creu que la femme dudit Valkembourg avoit trempée en quelque sorte, parce qu'elle estoit franche Huguenote. Mais, comme ledit sieur de Gorder, donnant cest avis, il assuroit que nonobstant ceste mort, le chasteau d'Orange tiroit contre la ville, Monseigneur le cardinal et Monseigneur le marquis d'Effiat me commandèrent de venir devant le Roy, où il me fut demandé s'il y avoit moyen de faire entrer du secours dans Orange. Lorsque ce chasteau tint encore pour le Roy, à quoy je repartis, que touchant l'assiette de la place et cognoissant le pays, sur peine de la vie, je ferois en sorte qu'on feroit entrer cinq cens hommes dans le chasteau par la Vignasse, si celuy qui commandoit estoit en bonne intelligence pour le service de Sa Majesté, laquelle voulut aussy avoir l'avis de Monsieur de Venes, lieutenant-colonel du régiment des gardes ; lequel s'estant trouvé de mesme sentiment que moy, j'eus commandement en mesme temps d'aller au galop à Grenoble avec une lettre de cachet, adressée à Monsieur le Président dudit Parlement, par laquelle le Roy lui commandoit me faire donner un bateau pour m'embarquer avec mondit sieur de Venes, sur la rivière de l'Isère, très ra-



pide ; ce bastiment nous mena la nuit, et comme ceste rivière entre dans le Rhosne, qui est aussi fort rapide, nous arrivâmes à Valance le 9 juillet, où nous eusmes advis certain de la conjuration que les commissaires du prince d'Orange avoient faite contre le gouverneur. La femme duquel estant maîtresse du chasteau, s'accommoda avec les commissaires dudit prince, et les mit en possession de ceste place, où, n'y ayant plus rien à faire pour le service du Roy, mondit sieur de Vesnes et moy nous retirâmes sans aucune exécution, ce chasteau estant dans une assiette fort éminente, et une des places de France la plus forte, et mieux fortifiée, et munie de toutes choses pour une garnison.

Le 26 juillet 1630, le Roy partit de Grenoble, pour tirer avec son armée, du costé de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie. Et ayant eu quelques affaires à Effiat, je prins la porte pour m'y rendre, et de là à Levroux, où estoit en ce temps-là ma famille. J'y arrivay le 5 avril, d'où je revins à Effiat en un jour, y estant venu de mesme, sur huit coureurs anglais de Monseigneur le marquis d'Effiat. Le marquis d'Effiat, pour servir à ceste cause, à mon valet et moy, et j'arrivay le mesme jour 20 à Effiat, d'où je m'en allay à Lion, où le Roy et la Reine mère estoient de mon seigneur le mareschal d'Effiat, à qui le baston de mareschal de France fut donné.

### 1631

Le 27 janvier 1631, ayant porté le serment entre les mains du Roy, dans le cabinet du Louvre, commandant conjointement l'armée de Sa Majesté en Savoie et en Piedmont avec Messeigneurs de Montmorency et mareschal de la Force. Je passay par Grenoble pour aller rejoindre mondit seigneur mareschal d'Effiat, au passage de l'armée à Seigliane, où il y eut un grand combat pour nous empescher le passage, entre le fort de Saint-Michel et la ville de Seigliane, où les troupes d'Espagne et de Savoie gardèrent ledit passage, qui fut fort opiniâtre. Je commandois les gardes de mondit seigneur Mareschal, lequel, avec la compagnie de cheveu-légers du Roy, ses gardes et les volontaires qui l'avoient suivy, poussa les

ennemis, en sorte qu'ils lâchèrent le pied du costé de son attaque, d'où voyant que Monseigneur de Montmorency se trouvoit fort engagé pour sa retraicte, les ennemis l'ayant enveloppé, à cause des fossés qui estoient du costé de cette attaque, mondit seigneur mareschal d'Effiat rallia les troupes cy-dessus nommées et d'autres, pour aller desgager mondit seigneur de Montmorency, lequel de son costé, rallia les troupes qu'il avoit, et tous ensemble attaquâmes les lignes qui avoient esté tirées pour garder ce passage, qui furent gagnées, l'armée des ennemis s'estant retirée du costé de Turin, et la ville de Seigliane fut forcée et pillée. Pour venir de Grenoble à Seigliane, je passay le 30 aoust par Vigille, maison bastie pour Monsieur le connestable de Lesdiguières, lors gouverneur du Dauphiné. Et comme la peste estoit grande en ce temps-là à Grenoble et dans les montagnes du Dauphiné, il fallut porter des vivres et coucher à la campagne sous les arbres, depuis Vigille, Livet (ou Linet), le bourg du Zans, où je passay le mont de l'an fort rude, à la Maison-Neufve, à la grave Montagne, à Lotterit, fort haute montagne, Servières, Montagne, le col de L'Agnel, très fâcheuse montagne, chasteau Dauphin, Virsol, chasteau.

Et le 7 août, l'armée estant venue à Cavignan, les ennemis avoient fait une grande demi lune à chascun des bouts du pont dudit chasteau, qui est environ à une portée de canon dudit chasteau et ville, que l'armée du Roy contraignit de se rendre, et comme ce pays-là estoit fort bon, on trouva quantité de blé et de vin dans ladite ville et chasteau pour raffraichir l'armée, laquelle fut commandée d'attaquer la demi-lune que les ennemis tenoient du costé de Cavignan, ce qui fut exécuté sur le soir, avec tant de chaleur de part et d'autre, que ceste attaque dura près de deux heures, après lesquelles les ennemis quittèrent la demi-lune attaquée, et filèrent par le pont de l'autre costé du Po, rompant le pont, faisant retraicte, de peur que nostre armée les suivit. Mais ils ne peurent si bien se retirer à cause que ce pont n'estoit pas large, qu'il n'en demeurât plus de trois cens prisonniers, et plus de quatre cens tués, de nostre costé, nous perdîmes environ cent hommes.

Après ceste expédition, l'armée commençant de manquer de vivres, vint camper aux environs de Vineu, où Monseigneur le mareschal d'Effiat tomba malade. Et comme sa maladie augmentait, les médecins furent d'avis de le tirer de là, à cause que la peste y estoit grande, et de le faire partir de Vineu, fort beau chasteau, sur un brancard, pour aller coucher à Saint-Jouard, le 4 septembre, de là, à Eschilles, où ceste maladie s'opignastroit si fort, que nous séjournâmes dans le chasteau qui est dans les montagnes, six jours. Et comme les chemins des montagnes estoient très malaizés, je fis venir de Suyse 24 suisses, qui portèrent mondit seigneur à Grenoble, où nous arrivâmes le 4 octobre 1631, où je fis arrester Monsieur Merlet, excellent médecin de Paris, qui avoit assisté Monsieur de Canapoles durant la blessure qu'il reçut à Chambéry, dont il mourût, mestre de camp du régiment des Gardes. Ledit sieur Merlet et Moret, médecin ordinaire de mondit seigneur, ne convenoient guère bien d'opinion sur ceste maladie, et comme mondit seigneur avoit plus de confiance, croyant à Monsieur Merlet, je me tournois de son costé et contrarois une grande aigreur. Morel, qui estoit empirique, ainsy qu'il le tesmogna dans l'excès de ceste maladie, laquelle se rendit si aigre, le six octobre, avec des grandes convulsions, que Madame la mareschale d'Effiat et Madame de La Meilleraye, sa fille, qui estoient venues à Grenoble, furent priées de se retirer. Tout le monde croyant qu'il tiroit à sa fin, sur ceste extrémité, on donna à mondit seigneur une médecine, dans laquelle Morel jetta un petit cornet de poudre, qui donna à mondit seigneur une fort grande évacuation par le haut et bas, laquelle donna grand soulagement au malade, que je tenois si bas sur les minuict, que je priay Monsieur Tuleuf de partir de Grenoble en poste, avec une dépesche que je fis à Monseigneur le cardinal de Richelieu, qui estoit avec le Roy à Lyon, pour l'informer de l'extrémité de ceste maladie, laquelle ayant donné quelque peu de relâche à mondit seigneur, on le tira de Grenoble, et fut conduit à Vimy, chasteau près de Lyon, où nous passâmes le 26 octobre, et nous arrivâmes à Effiat le 6 novembre 1631, où la nouvelle vint du dessein qu'a-

voit la Roine mère, Marie de Médecis, de disgracier Monseigneur le cardinal de Richelieu près du Roy, par les intrigues de Monseigneur le cardinal de Berulle et de Monsieur le Garde des Sceaux de Marillac, le Roy estant lors à Saint-Germain. Ceste caballe fut dissipée par la force de l'esprit et des services qu'avoit rendu le premier cardinal à Sa Majesté ; et ceste affaire s'aigrit si fort, que la Roine mère fut encore à Compiègne, où elle avoit Monsieur le mareschal d'Estray (d'Estrée), qui veilloit ses actions, et les intelligences qu'elle pouvoit avoir à la Cour, laquelle lui ayant proposé d'aller se retirer au chasteau de Moulins, elle n'y voulût jamais consentir, sa caballe luy faisant craindre que Moulins estant dans le chemin de Florence, on pourroit prendre dessein de l'envoyer là, de sorte qu'elle aima mieux se sauver de Compiègne, et se résoudre d'aller en grande diligence à la Capelle, où le fils de Monsieur de Vardet avoit promis retraicte à Sa Majesté.

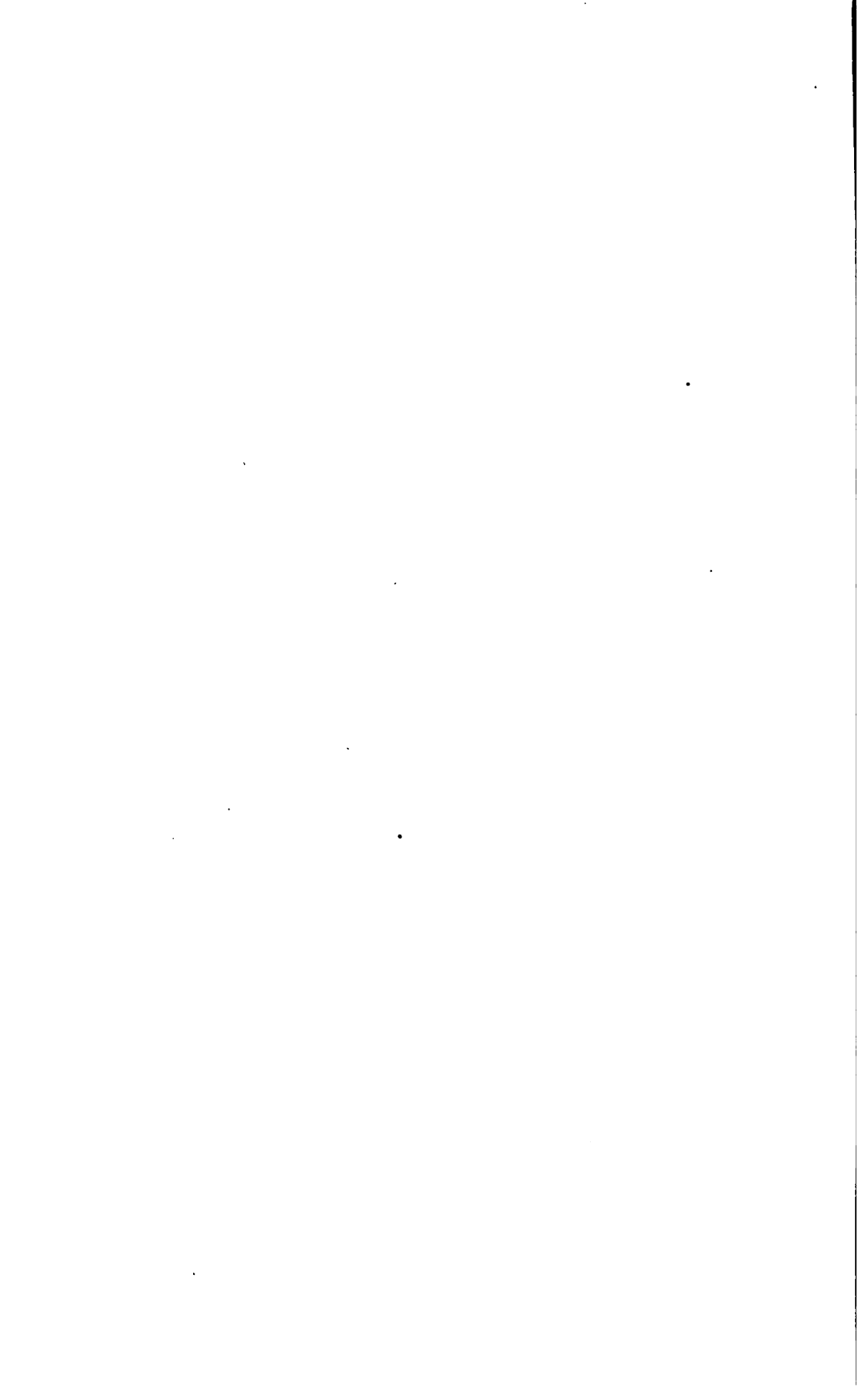
Mais cest advis ayant esté donné au frère dudit sieur, qui estoit gouverneur de ceste place, prévint le dessein, et s'y rendit premier que la Roine mère y fut arrivée, ce qui l'obligea de passer outre et d'aller à Cambray, où le gouverneur avoit ordre de recevoir Sa Majesté, par le commandement de l'archiduchesse d'Autriche, qui gouvernoit en ce temps là les Pays-Bas. La Roine mère trouva à Bruxelles Monseigneur le duc d'Orléans, son fils, et y fut receu magnifiquement, et fort bien traictée durant quelque temps, et Son Altesse Royale aussi, laquelle ne se trouvant en bonne posture parmi les Espagnols, se lassa de ceste vie là, et par l'intrigue de Monseigneur le cardinal de Richelieu, et ses persuasions envers Monsieur de Puy Laurens, favory de sadite Altesse Royale, celui-ci le fit résoudre de quitter la Flandre, ce qu'il fit, feignant d'aller à la chasse. Et ayant mettre des corsiers en quatre ou cinq lieues, il gagna la France, où il fut fort bien venu ; et Monsieur de Puy Laurens ayant rendu le service, fut fort bien traicté. Et pour plus grande liaison, Monseigneur cardinal voulut luy donner une de ses parentes, fille de Monsieur de Pont-de-Chasteau. Mais, comme deux puissances ne peuvent durer longtems en mesme estat, Monsieur

de Puy Laurens ayant donné quelque jalousie à la Cour, fut arrêté et mis à la Bastille, où il mourut quelque temps après, aussi bien que le mareschal d'Ornano, qui y avoit aussi mené ledit sieur, est un gouverneur de Son Altesse Royale. Tous ces désordres durèrent longtemps.

Et en ce temps là, Son Altesse Royale avoit grand dessein d'espouser la princesse Marie, de la Maison de Mantoue, à présent Roine de Poulogne; ce que la Roine mère trouva, durant que le Roy estoit du costé du Pas-de-Suze, qu'il avoit prins, ayant oublié de dire que ladite Roine mère, avant qu'elle fut conduite à Compiègne, envoya Monsieur de Conzac, un de ses gentilshommes, pour enlever ladite princesse Marie, à Colomiers, Maison de Monseigneur le duc de Longueville, où ceste princesse estoit avec Madame de Longueville, laquelle fut conduite avec ladite princesse, par des carosses de relays. Et je partis la nuict, au mois de febvrier, de Paris, avec trente gentilshommes, pour aller au-devant dudit sieur de Conzac, pour lui donner main forte, à cause que sadite Altesse Royale, estant à Montargis, avoit dit qu'il enleveroit ladite princesse, quand elle seroit dans les bras de la Roine sa mère, dans le Louvre. L'ordre portoit de mener ladite princesse au Louvre, mais sur cest advis, elle fut conduite, environ sur les neuf heures du soir, dans le bois de Vincennes, avec Madame de Longueville, ce qui piqua beaucoup sadite Altesse Royale et encore plus le Roy et Monseigneur le cardinal de Richelieu, lequel ayant eu cest advis en Savoye, dit qu'il n'y avoit que les démons qui avoient pu empescher ce mariage, que le Roy et lui désiroient faire, pour mettre Cazal dans l'intelligence de la France, et qui estoit fort avancée; et mesme, le duc de Mantoue avoit mis ceste place ès mains de Monseigneur le mareschal de Coiros, que les Espagnols assiégeoient quelque temps après.

Et quant Monsieur le mareschal d'Effiat, tomba malade à Vienne, il s'estoit avancé de ce costé, pour secourir ledit sieur de Toiras, qui estoit si pressé, que pour donner quelque temps à ce secours, mondit seigneur mareschal pria Monsieur le marquis de Breze, d'aller négocier un accommodement,

# ART ET LITTÉRATURE



la commune en gaieté qu'une seule fois. Un régiment de ligne changeant de garnison s'y était égaré. Tout le monde avait mis le nez dehors. Le maire avait paru avec son écharpe et Monsieur le curé était là aussi. A la vue de sa soutane les bons tourlourous un peu mâtins s'écrièrent en chœur sur un air de gigue :

« Ne bigez pas les gars ! — les filles, — Monsieur le curé l'a défendu ! »

Ce pauvre petit bout de refrain eut le don de ragailardir l'âme usée de la vieille paroisse.



### LA MISSION DE « L'ÉCHO DE L'INDRE » A SAINT-CHARTIER

Partis de La Châtre à dos de mules le 17 mai 1902, nous n'arrivâmes à Saint-Chartier que le 3 août suivant à huit heures du soir. Nos provisions de bouche étaient épuisées. Nous ne nous soutenions plus, depuis la veille, que par des lampées chroniques de rhum de la Jamaïque. Et nos bêtes, elles-mêmes, commençaient à donner des signes non équivoques de fièvre. Mais le féérique tableau qui se déroula sous nos yeux, lorsque notre caravane fut en vue de la ville, à lui seul, suffit à nous faire oublier toutes les souffrances de l'expédition.

Imaginez un de ces fantastiques dessins que Victor Hugo s'amusait à crayonner en ces jours d'inspiration, avec des enchevêtrements de tours dont les flèches percent les nues, avec du noir, beaucoup de noir, avec des masses de brume épeurante dans les coins noyant des rocs insoupçonnés, avec des vitraux de chapelle éclairés dans le sombre. Piquez-le çà et là de milliers de ces petites flammes qu'à La Châtre on met dans des verres colorés les soirs de grande illumination et vous aurez Saint-Chartier tel qu'il nous apparut, sous la lune, en cette vesprée du 3 août.



Nous envoyâmes un des nôtres au centre de la cité. Nous les chargeâmes de présenter nos salutations à l'échevin, un homme urbain et fort talentueux. Bientôt notre ambassadeur revint avec le chef de la maréchaussée qui nous apprit que la ville était en fête : il nous offrit même d'être notre cicérone. Nous acceptâmes, heureux de pouvoir pénétrer plus avant dans les mœurs d'un pays si curieux. Ce que nous observâmes est digne d'être transcrit. Non pas qu'à Saint-Chartier les fêtes diffèrent sensiblement, par leur essence, de celles qu'organisent nos municipales, — il semble bien que sur tout le pourtour de la terre, de même que la femme est faite de la côte de l'homme, immuablement les fêtes ne sont formées que par un harmonieux ensemble de pompiers, de demoiselles et de lampions — mais c'est qu'en réalité il est absolument rare de rencontrer quelque chose d'aussi réussi, d'aussi ingénieux, d'aussi délicieux, d'aussi distingué, d'aussi grandiose dans sa simplicité que la fête de Saint-Chartier et je le dis sans moquerie!

Cela commença par une retraite aux torches de résine que les pompiers brahdissaient dans les airs. — Les torches de résine ont cela d'avantageux qu'elles lancent en même temps que leurs flammes des nuages d'encre qui gazent le feu d'un crêpe funèbre. — La foule suivait en applaudissant. Le cortège se déroula en serpentant dans les rues de la ville. Nous-mêmes, malgré la fatigue, nous avons tenu à être aux premiers rangs. Nous nous sentions, tous, la vocation irrésistible d'être pompiers. Nous nous souvenions avec transport de ce chant fameux : « D'être pompier, c'est le sort le plus beau ! » Et pour nous renseigner tout à fait sur les attributions de ce rôle, nous avisâmes dans la troupe un vieux dur-à-cuire, blanchi sous le harnais et nous liâmes conversation avec lui. Ce vétéran des luttes antiques avait conservé, malgré son âge, une tournure dégagée qui forçait la sympathie, un air jeune, souriant et mâtin qui plaisait. Il était bien nommé le père la Joie. J'estime que Brispot le connaissait qui a peint en une toile pittoresque, popularisée par le chromo, les pompiers les plus ineffables qu'on puisse rêver. Le père la Joie, avec beau-

coup de verve, nous expliqua qu'il fallait un courage de cheval pour accepter d'être pompier les jours de fête: « Songez, nous dit-il, que, depuis plus de deux heures, je n'ai pu vider le moindre petit verre. Aussi, voyez, j'ai la gorge desséchée et je souffle comme une carpe hors de l'eau. » — (Nous primes part à sa peine.) — Puis étant passé à un ordre d'idées plus élevées il nous expliqua les services que la compagnie des sapeurs-pompiers rendait à la ville.

Tous les dimanches matin, les pompiers revêtent leur uniforme, prennent les armes et au premier signal du clairon se forment en bataillon, le sac au dos et le fusil sur l'épaule, et, ils se mettent en route. C'est superbe à voir !

— Et que vont-ils faire ? me direz-vous.

— Ce qu'ils vont faire ! Eh ! mon Dieu, la chose est simple. Ils se rendent en un endroit écarté, et là, ils se réunissent par petits groupes de cinq ou six. Ils dégrafent leurs ceinturons, se démunissent de leurs vestes qu'ils déposent soigneusement au pied d'un arbre et jouent aux quilles !

— Ils jouent aux quilles !

— Très certainement ! Et ne croyez pas que ce jeu soit sans danger. Le père la Joie nous narra l'aventure d'un ancien pompier qui, ayant reçu la boule du jeu dans le dos tomba mort !

— Mort ! nous écriâmes-nous.

— Mort ! mort ! répondit le père la Joie !

Inutile de dire qu'il se rend toujours un grand concours de peuple pour voir les pompiers jouer aux quilles et le chef distribuer les récompenses, en donnant des accolades, aux sujets qui se sont le plus distingués dans ces tournois. De ce fait le père la Joie porte douze médailles.

Nous n'eûmes pas le loisir de nous documenter sur ce que font les pompiers quand ils ne jouent pas aux quilles ; un roulement de tambour nous annonça qu'il était l'heure de se transporter au champ de foire. Nous y fûmes ! Là, on tira un feu d'artifice. Nous admirâmes des serpenteaux siffleurs, des pétards postillons, des soleils pastilles, des dragons courantins, des fusées volantes, des marrons détonants, des bombes

variées, des saucissons aériens, des vésuves en fer-blanc, des volcans chinois, des caprices célestes, des auréoles républicaines, des terribles-fusillades et des bouquets assortis ! Le tout fut d'un bel effet. On fit éclater d'enthousiastes bravos ! Je ne compris pas une sorte de cri national que des jeunes filles massées dans l'ombre répétaient après chaque pièce : Vive Biblôt ! Biblôt est-il une divinité locale, un grand personnage, un symbole ? Mystère ? cela me hante.

Du feu d'artifice nous allâmes en un bal où se tenait un grand assortiment de jeunes filles de divers teints. Il en était de brunes, au regard acéré et triomphant. Il en était d'ébène dont l'œil était langoureux. Il en était de blondes qui rendront, certes, très heureux leurs enviables maris. Nous dansâmes et nous n'eûmes qu'à nous louer des « cavalières » qui voulurent bien nous faire l'honneur d'accepter nos invitations.

Vers la mi-nuit nous pénétrâmes en un concert de phonographes : hommes, femmes, trompettes, pistons, tambours, de multiples voix et bruits parvenaient jusqu'à nous à travers le canal mystérieux d'un pavillon d'argent.

Pendant tout ce temps nous n'eûmes qu'à nous féliciter de l'affabilité de nos hôtes. Nous n'enregistrâmes qu'une réflexion déplaisante : « C'est-y laid des journalisses ! » prétendit une commère ! Nous ne nous froissâmes pas et nous mîmes cette appréciation sur le compte de la différence de race qui faisait que notre type restait incompréhensible à son intellect.

Le surlendemain, après nous être bien reposés au sein de cette aimable population, ayant gonflé nos outres et renouvelé nos provisions, ayant aussi salué nos hôtes et leur ayant offert des présents en soieries, étoffes, articles de La Châtre, nous repartîmes le long du fleuve Igneray, vers notre pays, sur nos mules dare-dare. Pour égayer le chemin nous chantâmes les chansons du phonographe, surtout la chanson des oiseaux qui, sur les fleurs, ayant bu à corolles pleines, disaient de telles choses, de telles choses que l'on voyait rougir les roses. Ces ch'tis oiseaux ! qui l'eut cru !



## NOS SORCIERS

## L'ESOTÉRISME BERRICHON

Partout, à toutes les époques de l'humanité, on trouve des traces de sciences occultes mêlées à des rites religieux. En Grèce, au fond des temples, derrière le culte large et public, règnent les docteurs « profonds ». Au Moyen Age les Cabbalistes et les Rose-Croix travaillent la nuit dans de fantastiques cabinets d'alchimie. Et rien n'est plus curieux encore aujourd'hui que d'étudier ces confréries « d'initiés » qui se cachent dans les pagodes de l'Inde et y conservent les obscures traditions sacrées. On est même étonné de la sagesse de ces prêtres. Gardiens d'une philosophie religieuse extrêmement poussée, ils sont d'avis que leurs connaissances sont « inexpugnables à tout assaut ». C'est l'un d'eux Koot Homi Lal Sing qui l'a dit. Je sais que son existence est contestée et qu'on incline à voir sous ce nom un bon fumiste européen. Toutefois, la lettre qu'on cite de lui est empreinte d'une telle intellectualité qu'elle vaut par elle-même. « Notre religion, a-t-il écrit, est la finalité de la science absolue, puisqu'elle renferme les rapports de l'homme physique et de l'homme psychique et les rapports des deux avec tout ce qui est au-dessus et au-dessous d'eux. »

Des érudits extrêmement sagaces ont pu suivre l'histoire de l'ésotérisme jusqu'aux cataclysmes préhistoriques. Sous les ruines de Thèbes et de Memphis, sous la couche superficielle du sol égyptien et du sol éthiopien, en Kaldée, dans les entrailles de l'Orient se sont abîmées, depuis des siècles, mille découvertes scientifiques qu'on devait aux occultistes. C'est un fait d'histoire que personne ne nie. Il y a des milliers d'années les brahmes savaient déjà mesurer les périodes de l'Univers et du système solaire par des chiffres énormes dont la base commune était une révolution d'étoiles fixes. L'optique, l'acoustique, la chimie, la métallurgie leur étaient parfaitement connues ; enfin ils savaient se rendre maîtres de l'électricité bien plus majestueusement que nous puisqu'ils provoquaient à leur

guise les éclairs et le tonnerre. Ils se servaient de la vapeur comme force motrice pour transporter les maisons et possédaient enfin un feu grégeois étrangement puissant qu'ils appelaient le feu de Barahwa.

Dans l'Inde, les initiés conservent toujours le souvenir de civilisations entièrement organisées et dirigées sous l'influence des prêtres mystérieux de temples écroulés et sans savoir grand' chose de ce qu'on nomme la civilisation des Atlantes, on n'ignore pas cependant que ces Atlantes avaient été très loin dans la science du luxe et qu'ils périrent dans la sensualité.

Il ne faut donc pas trop se moquer de nos sorciers et leur en vouloir. Arrière-petits-fils et disciples de ces païens puissants et des alchimistes médiévaux, ils restent encore les représentants, et non les moins curieux, de l'ésotérisme. Descendants déchus d'ancêtres trop glorieux ils mènent inconsciemment, avec tous les mages de la terre, le convoi funèbre de la superstition. J'entends bien qu'à notre époque où la foi tend à disparaître, on a essayé de relever les absurdes croyances magiques. Et des esprits fort stupides se sont lancés dans les grossièretés des « petites religions de Paris ». Un ésotérisme savant a revêtu, à demi bouffon, à demi sincère. Déjà il s'obscurcit. Le satanisme, l'envoûtement, le spiritisme aidés de la cartomancie, chiromancie et autres scies avaient bien poussé ça et là quelques racines. Allan Kardec, le sâr Peladan, Papus et leurs disciples tantôt découragés, tantôt enthousiasmés, tantôt convaincus, tantôt « se payant la tête » du public avaient inondé le monde qui lit de revues spirites. Mais les manifestations fluidiques des salons « où l'on s'endort », ne parurent pas très concluantes et beaucoup de médiums furent pris en flagrant délit de truquage. La messe noire même n'épeure plus personne.

Il n'y a plus qu'un ésotérisme vraiment intéressant et c'est la magie villageoise, ésotérisme naïf et anodin et qui rend, je veux le croire, très peu de services à la science. Ces pratiques occultes dont les résultats sont nuls, et qui sont pour ainsi dire atrophiées sont pourtant infiniment curieuses à regarder de très près.

Avec quels éléments se luttent nos sorciers ? Comme les mages des âges morts, avec la grêle, avec le tonnerre, les maladies, l'esprit du mal sous toutes ses formes.

Longtemps les fermiers des environs de Châteaumeillant, du Châtelet et de Vicq-sur-Aubois ont entretenu une vieille femme à mine singulière, qui chaque année, protégeait les récoltes contre la grêle. Elle passait des nuits entières dans les domaines, à l'écurie des vaches, une lanterne à la main, récitant ses exorcismes. « Pendant quarante ans qu'elle m'a protégé, m'assure un cultivateur de mon endroit, je n'ai jamais été atteint par le fléau. Depuis qu'elle est morte, chaque été, mon blé est ravagé. » Et cet homme a la foi vive.

— A-t-elle transmis son secret ?

— Oh ! Monsieur, il était trop difficile à transmettre !

— Pourquoi ?

— Elle n'aurait pas trouvé à quinze lieues aux environs un homme ou une femme à qui le confier.

— Et pourquoi encore ?

— Parce que, Monsieur, il aurait fallu que l'homme n'eût jamais eu commerce qu'avec sa femme bénite par le curé, ou bien que la femme eut été toujours fidèle à son mari. Or ça, Monsieur, c'est quasiment impossible à rencontrer. Pour sûr, Monsieur, je ne suis pas dans les conditions ni mes garçons non plus.

J'aime à penser pour l'honneur et le bonheur de nos populations que ce paysan s'exagérait la capacité d'infidélité conjugale de ses compatriotes et qu'il était porté à juger tout le monde d'après lui. Mais j'ai eu plaisir à remarquer que les traditions de nos sorciers sont en parfaite concordance avec celles des initiés de tous les temps. Dans les doctrines occultistes, les sciences ontologiques, cosmogoniques et théogoniques n'ont dû toujours être révélées qu'à des hommes vierges, à des âmes et à des intelligences inaccessibles au mal.

Il ne faut pas non plus avoir approché nos sorciers pour dire qu'ils ne sont pas intimement convaincus. Ceux qui « tirent les coups », ceux qui « pompent le varin », ceux qui en « changeant de chaussettes » empêchent les fusils de partir, ceux

qui pensent de secret se croient tous des bienfaiteurs de l'humanité : Ah ! » mon pauvre Monsieur, j'en ai sauvé pour de l'argent du monde et de bêtes » m'a confié un jour un bon sorcier de mes amis qui a la spécialité des morsures de vipère : « Varin d'vipériaux, si t'es dans les os, sors dans la viande, si t'es dans la viande sors dans la piau, si t'es dans la piau, sors d'hiors ! » c'est la formule.

Quelques-uns même conduisant de front leurs croyances religieuses et leurs croyances magiques ont parfois scrupule d'exorciser certains maux sous prétexte que les « petites magies » qu'ils ont à faire en « cupant et en curcifiant » ne sont pas convenables, « ne sont pas jolies » comme ils s'expriment *joliment*.

J'ai moi-même trouvé dans un lot de vieux papiers la manière de donner ou de guérir la fièvre. J'en tirerais un beau prix d'argent si je la mettais aux enchères. Comme je me suis vanté de ma découverte, les amateurs sorciers abondent. Mais je garde mon secret par façon de prudence. Déjà plusieurs jeteux de sort m'ont menacé de couper le nez de mon chien de chasse (c'est un moyen de s'exprimer par image) ou d'enlever le lait de mes vaches, je me vengerai un rude coup en leur donnant la fièvre. Mes lecteurs ne peuvent donc plus récuser ma compétence en matière d'esotérisme, puisque me voilà sorcier moi-même, arrière disciple des initiés antiques.



## LES SOUVENIRS D'UN VIEUX JOURNAL

RACONTÉS PAR LUI-MÊME

*A M. Arnault, ancien libraire (1), respectueusement.*

*Où il est dit :*

*Comment il arriva qu'un exemplaire du dernier numéro de l'Écho de l'Indre s'en fut, à Tivoli, emporté par*

(1) M. Arnault est le gendre du fondateur de l'ancienne et importante maison Arnault de La Châtre. Les érudits berrichons qui s'occupent de l'histoire de l'im-

*le vent et rentra par une fenêtre dans les appartements bourrés de livres de M. Arnault, ancien libraire ;*

*Et où il est dit mêmement ;*

*Comment il advint que j'eus à me souvenir de mon enfance lointaine et de mes collaborateurs disparus.*

C'est une singulière aventure qui, dans ma vie de journal obscur, marque d'une croix rouge la semaine qui vient de finir. A peine M. Montu qui surveillait le tirage de mon dernier numéro en avait-il sorti le premier exemplaire de la presse huileuse qu'une bouffée de vent lui arracha des mains la pauvre petite feuille encore frissonnante et l'emporta sur des ailes invisibles jusque devers la route de Neuvy. C'était en vérité un jour d'hiver un peu brumeux que celui par lequel cet être si mystérieux, si impalpable, si fantastique qu'on appelle le VENT et que Rollinat a si bien décrit en une pièce célèbre, me fit sortir de l'imprimerie noire de poussière pour me forcer à accomplir dans les airs la promenade la plus inattendue qu'on puisse rêver, une promenade à la Santos-Drumont ; tout de même je n'étais pas fâché d'avoir un tantinet de liberté. Nous autres journaux, nous avons, il faut bien l'avouer, l'existence un peu triste ; nous ne voyageons guère qu'au fond de sacs ténébreux de facteurs ignares, et, si, par hasard, il nous est loisible de jeter furtivement un regard sur la nature, nous payons très cher ce plaisir, car, vite nous sommes piétinés et mis en lambeaux. Cette fois, je n'avais pas à craindre la méchanceté des hommes. Je voguais très haut dans l'espace froid. Le vent ricanait dans les toits en murmures ironiques. La ville était à peu près déserte. De loin en loin seulement, petits comme des poulets, je voyais dans les rues des passants empressés courir pour rentrer. Je troquais aisément pour un peu de froidure la joie d'être libre. Ah ! j'aurai présent toute

primerie et de la presse dans notre province ne devront pas oublier le rôle très grand qu'a joué cette maison qui a édité des classiques en grand nombre, des ouvrages d'intérêts locaux, même du George Sand. (La fameuse et rarissime complainte à Jean Luneau.) M. Arnault nous pardonnera de l'avoir mis en scène dans nos souvenirs.

Note de l'Écho.)



ma vie ce spectacle de la ville morte, de la campagne épeurée et gémissante, des arbres tremblotant sur des surfaces grises. Tout à coup, vers Tivoli, la force qui m'entraînait m'obligea de faire un coude. Paf! le VENT, pour me donner quelques secondes de répit me fit choir doucement sur un petit pin à l'entrée d'un jardinet tout transi sous la bise. Mais je n'eus que le temps d'admirer la maison nette brune qui s'étendait en un fond pittoresque dessiné au bout du jardinet. Je me remis à courir. Je tournoyai sur un long perron : il n'y avait point de porte ouverte. Je contournai alors le chalet et j'attendis. Tout à coup une fenêtre s'entr'ouvrit et cette fois, le VENT, d'un geste puissant, me projeta à l'intérieur du logis.

Je ressentis une douce chaleur. Le feu faisait ronron, ronron! l'horloge tic tac, tic tac! Dans un grand fauteuil un bon vieillard lisait, mais un vieillard vieux pour de bon, vieux, vieux, archivieux, séculaire, et qui sera vieux encore longtemps, longtemps et même toujours plus vieux. Et ce bon petit vieux qui lisait les *Géorgiques* de Delille avait l'air bon, bien bon, pour tout de bon, sous sa barbe blanche. Et dans son œil on voyait que ce bon petit vieux si vieux était jeune par le cœur et par l'esprit. Il pointait même dans le coin de sa bouche un tout petit peu de cette malice très fine comme en ont les bons petits vieux, même les meilleurs. Et j'avais comme une souvenance d'avoir déjà connu ce bon petit vieux quelque part, mais cela était lointain, lointain.

Vous connaissez la *Mamette* de Daudet, *Mamette* était là aussi. C'était la bonne petite vieille qui faisait face au bon petit vieux dans un autre grand fauteuil. « Rien de joli comme cette bonne petite vieille, avec son bonnet à coques, sa robe de carmélite à l'ancienne mode. » Et j'étais saisi d'un pieux respect.

Et le bon petit vieux, comme la bonne petite vieille quand j'entrai par la fenêtre en tournoyant, poussèrent dans l'air chaud un unanime petit cri :

— L'Écho de l'Indre, oh! l'Écho de l'Indre!

Le bon petit vieux en échappa ses lunettes! Il était content le bon petit vieux et pour un peu il aurait dit comme dans

Daudet « Mamette, oh ! Mamette ! » Je vis tout de suite qu'il m'aimait, qu'il m'aimait comme son enfant !

Le bon petit vieux..... c'était mon père !

Moi, *Écho de l'Indre*, ci-devant *Les petites affiches de l'arrondissement de La Châtre*, né en ladite ville le 20 janvier 1819, je pouvais contempler celui qui m'avait donné le jour. Il était là au coin du feu. Il avait beaucoup plus de cent ans. Je pleurai d'amour filial.

Il y avait avec lui un aimable professeur d'agriculture, un non moins aimable professeur au collège de notre cité et un de mes collaborateurs, un tout jeune homme blond et maigrillot.

Nous étions entre connaissances. Nous causâmes. Et le bon petit vieux me montra mes premières photographies. Oh ! comme j'étais drôle quand j'étais petit !..... Je n'étais pas plus grand, pas plus grand..... que ça ! Je vis mon acte de baptême signé par M. le Préfet et par M. le Sous-Préfet des gens très bien, qui me reconnurent d'utilité publique et autorisèrent ma publication après demande au Ministre.

Comme l'Hercule de la fable qui étouffait des lions dans son berceau, je fus vaillant dès ma naissance. *Illico*, j'enregistrai des annonces judiciaires, les marchés, l'état civil — ce qu'il y eut d'enfants naturels en cette année 1819 est inimaginable ! — des chansons, des épithalames, des variétés ! Je ne doutais de rien. Je disais les vignes et les prés à vendre et même les jeunes gens à marier : le 22 mars 1820 je relevai une des plus anciennes annonces de ce genre, une annonce cocasse et détaillée où il était fait assavoir qu'un jeune homme *pas mal* cherchait une jolie fille. Sur tout je publiais des logogrîphes. Ce que je publiai de logogrîphes, ce n'est rien de l'écrire ! J'en fis une consommation absolument effrayante ! J'avais alors un collaborateur unique et passé maître en cette sorte de divertissements. Le nom de cet arrière-disciple de Renaudot pour la gazette versifiée a été illustré depuis par un de ses descendants. Je n'ai pas regret de le laisser se présenter lui-même. Oyez donc ce boniment qu'il inséra dans mon numéro du 30 novembre 1820 ! Oyez braves gens :

« Le sieur Ajasson de Grandsaigne, Abdon-Louis, rhéto-

» ricien-logicien, élève du collège de Pontlevoy, ancien  
 » correspondant du bureau général d'agence et de liquidation  
 » d'Orléans, a l'honneur de faire assavoir qu'il vient d'établir  
 » à La Châtre un bureau d'écritures, où il continue de se  
 » charger de tous renseignements et suites d'affaires tant  
 » civiles que militaires ; de poursuivre la liquidation et le re-  
 » couvrement de tous comptes de solde arriérés ; procurer aux  
 » familles les extraits mortuaires, certificats de naissance,  
 » mariages et autres.... lettres, mémoires, pétitions, à propos,  
 » placets, couplets de circonstance pour noces et baptêmes,  
 » banquets, compliments de toutes espèces, épithalames, ma-  
 » drigaux, logogriphes (surtout), ouvrages à caractère, en  
 » français ou en latin, dont il donne leçon et fait la répétition.  
 » — Il tient école de musique vocale et instrumentale, ainsi  
 » qu'un cours complet d'arithmétique décimale, suivant le  
 » mode adopté par les écoles publiques de navigation établies  
 » par le roy dans les ports. Signé : Ajasson de Grandsaigne,  
 » Abdon-Louis, marin. »

Ah ! où sont mes collaborateurs d'antan !.... jamais plus  
 n'en retrouverai de pareils ! C'est triste, mais comme a si joliment dit Gabriel Nigond : « Quéqu' vous voulez, faut ben durer ! »

C'est un peu pour cela que, lorsque j'eus pris congé de M. et de Mme Arnault, là-bas sur la route de Neuvy où le vent dans les arbres souffle, en me promettant bien de retourner les voir, je me remémorai les souvenirs dont j'avais fait cueillette. « Ce sera toujours de la copie pour la prochaine fois. Avec du vieux on arrange quelquefois du neuf », pensai-je en moi-même.



A PROPOS D'UN OUBLIÉ

## LE SCULPTEUR BERRICHON NICOLET

*Notes et souvenirs.*

Je suis heureux d'offrir à l'*Echo de l'Indre*, qui compta George Sand parmi ses collaborateurs et qui s'intéresse d'une façon si effective et si intelligente à tout ce qui touche l'histoire du Berry, ces notes jetées en hâte et sans prétention, mais documentées assez consciencieusement pour servir de point de départ à une étude plus vaste et partant plus utile. Peut-être inciteront-elles quelques lecteurs à nous faire part des documents qu'ils pourraient posséder sur le même objet.

Un après-midi d'octobre 1899, j'étais allé demander à M. Paul Bourget, de la part du comte de..., un curieux article sur George Sang que le Maître avait récemment découvert dans une hostellerie d'Italie.

M. Paul Bourget sait être avec les jeunes d'une délicatesse aussi charmante qu'originale. Il les traite en égaux. Il aime qu'ils se laissent prendre à sa simplicité ; il les questionne sur leurs études, approuve chaleureusement leurs projets, leur prodigue les encouragements les plus vifs, puis en vient à leur soumettre les points obscurs qui l'embarrassent. C'est absolument délicieux ! La tactique du débutant doit être de faire appel à tout ce qu'il a de candeur dans l'âme pour donner au maître l'illusion de la chose « *arrivée* ». Que de jeunes ont passé la porte du luxueux cabinet de travail, encombré de livres, de la rue Barbey-de-Jouy, et en sont toujours ressortis charmés, en souriant respectueusement des amabilités du grand romancier.

Confortablement établi au centre d'un fauteuil de prix, j'écoutais donc, ce jour-là, M. Bourget me lire les premiers chapitres du *Luxe des autres* qu'il écrivait alors et qu'il destinait aux *Annales politiques et littéraires*. Accoudé près de moi, il avait d'abord organisé les feuillets brouillés de son ma-

nuscrit — M. Bourget n'a pas beaucoup d'ordre et il permet qu'on le dise — et maintenant, les yeux très près du papier, il déroulait son histoire d'une voix lente et expressive. La lecture terminée, l'auteur reprit le passage où George Sand engage Le Prieux à s'adonner à la poésie rustique : « Voyons, me dit l'écrivain qu'en pensez-vous ? George Sand a-t-elle jamais eu l'idée d'une poésie rustique ? En a-t-elle surtout « *caressé la chimère* » toute sa vie comme je l'ai avancé ? Vous êtes berrichon, vous travaillez sur le sujet, rédigez-moi donc une petite note où vous condenserez les meilleures raisons qui militent en faveur de mon affirmation. » J'avais lu et relu quarante fois les splendides études et portraits de littérature contemporaine de M. Paul Bourget et je n'ignorais certes pas qu'il était en France un des hommes qui ont dû le mieux pénétrer l'âme de George Sand : il n'avait nul besoin d'être renseigné. Je rédigeai sans conviction et par acquit de conscience quelques lignes inutiles, mais je me mis à rêver de la *chimère* de George Sand.

Quelques semaines auparavant, en juillet de la même année, j'avais déjà eu l'occasion de m'occuper de *George Sand et de l'art rustique* à propos d'un travail de critique que j'ai, depuis publié en volume et M. Faguet m'avait maintes fois engagé à pousser mes recherches de ce côté. M. Faguet d'une part, M. Bourget de l'autre me décidèrent ainsi à faire « la chasse aux documents ». Après une visite chez M. de Lovenojou — qui m'ouvre avec tant de bonne grâce sa merveilleuse bibliothèque de Bruxelles — je fus amené à rassembler un certain nombre de notes sur un sculpteur berrichon oublié aujourd'hui mais de valeur réelle et qui avait subi sans aucun doute l'influence de George Sand. Cet artiste s'appelait Nicolet. Il avait ensuite troqué son véritable nom pour celui de Nicolaï. A la vérité je connaissais l'existence de Nicolet depuis longtemps. On trouverait peut-être même sur lui dans la collection de 1898 d'une revue canadienne qui me prenait de la copie à deux sous la ligne (tout n'est pas rose dans la carrière) un court article de ma composition. Mais je n'avais encore que des données vagues et je ne savais pas qu'il eut été en relation

avec George Sand. C'est en essayant de déterminer ces relations que j'ai appris le peu que je livre aux indiscretions de *l'Écho de l'Indre* sur ce berrichon infiniment intéressant.

Comment Nicolet fut poussé irrésistiblement vers ce que Daudet appelait « la mâre », c'est-à-dire vers l'art, vers le métier libre ouvert sans patente ni diplôme à tous ceux qui se sentent la pleine intelligence du beau, c'est ce que je ne me mêlerai pas d'éclaircir. Jean Nicolet naquit vers 1826 à la Communauté, à mi-chemin de Vicq-Exemplet et de Saint-Christophe, sur un des flancs d'un ravin boisé et caillouteux où il ne semblait pas que le créateur eut pu jamais égarer une âme d'artiste. C'était un de ces fils étranges de la terre, qu'aucun atavisme n'explique, graine apportée on ne sait d'où et poussée on ne sait comment. Il appartenait à une excellente famille d'honnêtes paysans. Sous l'humble toit qu'il habita, la figure du Christ appendue aux murs noircis était sans doute le seul foyer d'où put descendre une lueur d'idéal, celle d'ailleurs qui donne aux pauvres comme aux riches l'espoir consolateur, celle qui éclaire aussi les rudimentaires facultés esthétiques du peuple des champs.

Nicolet sut dessiner sans apprendre. Il avait en lui, dès l'enfance, le « *daimon* » inspirateur. A l'école primaire, son instituteur vit avec stupéfaction ses cahiers se couvrir d'illustrations fantastiques ; et, ses irrévérencieux pantins lui valurent plus d'un pensum. Au reste, les punitions n'eurent point de résultat appréciable, et l'élève Nicolet resta jusqu'au bout incorrigible.

Les jeudis, dans les garennes, il modela en glaise de pittoresques bonshommes dont quelques-uns, je crois, ont été conservés. Enfin vers quatorze ans, il partit pour La Châtre. C'était déjà un pas vers l'inconnu de ses rêves. L'ironie le fit commis-épiciier dans la boutique de Mame Couppé. Le jour, il détaillait le sel et le poivre très docilement, mais la *tradition* ajoute que, la brune venue, il s'en allait sur les chemins admirer les clairs de lune très à la mode à cette époque. J'ai même ouï conter qu'il éprouvait des jouissances intenses à entendre mugir les vents dans les arbres. Une nuit d'orage, il partit

pour le Bois de Boulaïse observer le phénomène. Il y gagna de rentrer à Vicq-Exempt tressé jusqu'aux os. Il demanda l'hospitalité dans une maison amie et égaya la veillée de ses hôtes en leur crayonnant avec les charbons du foyer des dessins sur le parquet.

Un matin de jour de l'An, il étonna tout le personnel de l'établissement Couppé en offrant comme étrennes au bébé de la maison, une délicieuse poupée articulée qu'il avait lui-même taillée dans un morceau de buis. J'ose dire que la poupée de Mame Couppé fut un triomphe. L'événement prit en effet, des proportions extraordinaires. Le Tout-La Châtre au courant voulut voir la poupée de Mame Couppé et le Tout-La Châtre admira la poupée de Mame Couppé. Dès lors Nicolet fut sacré grand homme. Ce fut sans doute en digérant les encouragements qu'il reçut alors, que l'idée lui vint de tenter Paris. Il avait aux environs de vingt-trois ans.

Ce départ pour la capitale intrigua fort les habitants de Vicq-Exempt. Selon les uns « Nicolet avait attrapé quelque bureau ». Les autres qui ne savaient rien clignaient de l'œil d'un air malin. En réalité, Nicolet avait commencé sa vie d'artiste.

A partir de cette époque, on vit périodiquement, au beau temps, tous les cinq ou six ans, sa grande silhouette maigre — moustache apocalyptique, longs cheveux, pantalon de velours, chapeau à la bohème — arpenter très vite les chemins de Vicq. Surexcité par son idée fixe, se parlant tout seul, les yeux à l'horizon, perdu dans son rêve, il s'asseyait quelquefois sur les pierres de la route ou bien s'en allait se reposer sur les bords de l'étang. Les eaux, le ciel, la verdure entraient dans ses songeries et les coloraient. Puis il disparaissait tout d'un coup transportant à l'autre bout de l'Univers sa valise et son esthétisme.

Je ne sais pas qui fut à Paris le maître de Nicolaï. Quelqu'un qui connut l'artiste à cette époque m'assure qu'il émerveilla dès le premier jour ses camarades d'ateliers par sa facilité, par son talent inculte mais réel. Ses débuts furent des succès.

Plus tard, il se lia avec Millet. De 1860 à 1870, il fut maintes fois récompensé au salon.

Puis il voyagea en Italie et sculpta Pie IX. Puis ce fut une tournée en Amérique. Nicolet y travailla beaucoup, y décora je ne sais quel parlement, y fut apprécié, y acquit des propriétés et finalement revint gueux comme devant ayant sans doute mangé là-bas son argent comme on le mange à Paris, c'est-à-dire avec art et maîtrise. Nicolet s'enrichit, c'est indiscutable, mais il resta pauvre, c'est non moins indiscutable, et c'est assurément en quoi il eut tort. Il avait, il est vrai, une de ces qualités qui à elles seules ennoblissent mais qui sont coûteuses quelquefois : la générosité sans arrière-pensée, qui n'est qu'une forme de la charité, la qualité la plus haute, la plus large, la seule, celle qui contient toutes les autres.

Il finit tristement à Pau vers 1893, face aux Pyrénées en pleine poésie, berçant encore sa folle imagination de chimères humanitaires. Il avait sombré dans la folie.

Je ne puis juger le talent Nicolet que par deux œuvres :

Il y a à la mairie de Vicq-Exemptet un buste en terre jaune du pays, de grandeur naturelle qui est remarquable. C'est une belle tête de paysan, d'un paysan qui se comprendrait, qui aurait conscience de son cachet propre, tête idéalisée sans doute mais bien vivante tout de même, figure énergique au front large, pleine de vigueur, où a passé le souffle. Le modèle était mort depuis trente ans, quand Nicolet peignit ainsi son grand-père ; il n'existait de lui aucune photographie et l'artiste travailla de mémoire. Il rendit toutefois assez fidèlement les traits du « maire Dumet » pour que tout le monde put le reconnaître.

Enfin, M. Darnault, propriétaire à Vicq-Exemptet, dont le père ancien instituteur était très lié avec Nicolet, a fort intelligemment conservé un projet curieux de monument à George Sand ; M. Darnault m'a remis ces dessins accompagnés de photographies : le tout bien pâli, bien vague, par conséquent d'aucune valeur intrinsèque, mais encore suffisamment net pour qu'il me soit facile d'en dégager l'inspiration.

Cet édifice qui dans la pensée de l'auteur devait s'élever à



l'extrémité de la promenade de l'Abbaye, face à la Rochaille était composé d'une tour à chapeau, éclairée par le toit, avec galerie romane extérieure et intérieure. Un porche roman à piliers ouvrait l'accès de cette tour qui comportait encore vis-à-vis de la porte, une sorte d'abside ou de chœur où trônait une statue de George Sand. C'est un rêve calme que poursuit là George Sand au fond d'un large et massif fauteuil ; elle a les deux bras nonchalamment jetés sur les côtés de son siège. Une plume dans la main droite, un livre dans la main gauche attendent qu'elle ait fini de songer. C'est simple et naturel.

Au-dessus d'une boiserie se déroule une première rangée de motifs en haut relief encadrés à l'antique qui symbolisent douze des romans de l'illustre romancière. *François le Champi* représenté par *La Charité* est assez joliment traité. Au-dessus de ces premiers motifs une série de bas-reliefs plus réalistes, avec cadres analogues, rappellent des scènes des mêmes romans. *La Petite Fadette au chevet de Silvinet*, morceau sobre et vrai, n'est peut-être pas loin d'être un petit chef-d'œuvre.

C'est bien là que se fait sentir l'influence de George Sand sur l'art berrichon. Et c'est bien ce dessin-là qui m'a poussé à rechercher la correspondance probable de George Sand et de Nicolet. J'ai acquis, depuis, la certitude que cette correspondance a existé : quelqu'un m'a assuré l'avoir vue chez l'artiste (avec des autographes de Napoléon III). Qu'est-elle devenue?... D'autre part, Nicolet s'autorisait ouvertement de George Sand.

Nicolet avait le sens du pittoresque. Il le saisissait très vite et le rendait bien. Son monument — presque un temple — en est une preuve. Toutefois on sent que cette œuvre n'est déjà plus de la grande manière du buste Dumet. Il y a effort : l'effet est cherché. L'ensemble n'a pas assez d'unité. J'aurais mieux aimé, pour ma part, le tout dans la note du bas-relief de la *Petite Fadette*. Cette œuvre n'est donc pas de la meilleure époque de Nicolet et j'estime qu'il ne faudrait pas du tout le juger d'après ce projet.

J'aimerais encore à savoir si vraiment Nicolet a été conservateur d'un musée quelconque comme me l'a écrit un correspondant et s'il y aurait de lui à La Châtre deux bustes appartenant jadis à Monsieur Pichon ancien notaire, mort sans héritiers directs. Malheureusement il ne semble pas être de tradition chez nous d'aider les chercheurs.

Et voilà comment M. Faguet et M. Bourget ont permis à un berrichon d'essayer la biographie d'un homme dont ses compatriotes devraient tenir à honneur de conserver le souvenir. Il eut de son vivant au moins la renommée du peintre Péaron qu'il égalait, certes, par le talent ; il serait juste qu'il eut, après sa mort, au moins celle d'Ajasson de Grandsaigne.



## NOS ANTIQUAIRES

### MÉDAILLONS POUR COLLECTIONS

*M. Dorothe de Froment. — M. Victor Leroy. — M. Emmanuel Navarre. — M. Marcel Le Tellier. — M. Théodore Massereau.*

*A eux tous respectueusement, leur disciple, en témoignage de reconnaissance.*

En vérité je vous le dis, berrichons, vous êtes aveugles ! vous allez deci delà, très loin, chercher des hommes illustres ! Vous reniez donc votre sol ? D'hommes illustres ? Le Berry en est plein ! Seulement... voilà... il s'agit de les trouver !

Beaucoup de vous, je suis sûr, — s'ils le pouvaient — appa-reilleraient pour les Indes dans l'espérance d'avoir l'heur de contempler les fakirs en leurs mystérieuses demeures. Ouvrez donc les yeux, gens de La Châtre, car il est écrit que les yeux fermés ne verront point. Ouvrez les yeux, cherchez et vous rencontrerez au milieu de vous de ces hommes aux mœurs singulières, sortes de prêtres de religions mortes, attachés à des

rites obscurs, qui sont pourtant de ceux qui honorent un coin de terre. Ils ont fait des vœux que le vulgaire ne comprend pas et ils portent en eux une âme point banale. Parce qu'ils sont modestes, vous les ignorez et en cela vous pêchez gravement ! Fort heureusement ils n'ont pas mis leur espoir en vous et ils savent que leur récompense n'est pas de ce monde. MM. Dorothé de Froment, Victor Leroy, Emmanuel Navarre, Marcel Le Tellier et Théodore Massereau ont des visées plus hautes ; humblement, avec désintéressement, ils travaillent... pour l'histoire.

Ah ! je me souviendrai longtemps de cette généreuse parole qu'un de nos plus spirituels académiciens prononça un jour devant quelques-uns de ses disciples, chroniqueurs en herbe, dont j'étais : « Aux poètes peu lus, parce qu'ils ne le veulent pas et qu'ils sont pénétrés d'humilité, disait l'éminent critique, écrivez pour les consoler. Pour les encourager achetez leurs livres, parlez d'eux, soyez-leur bons et aimables. » Eh bien ! je vous répète le conseil, gens de La Châtre : Lisez les livres de M. Navarre et de M. Massereau ; allez visiter les collections de M. Le Tellier ; voyez les pierres de M. de Froment ; armez-vous de patience enfin et ne craignez pas d'écouter jusqu'au bout les... longs discours de M. Victor Leroy. Les discours... imprévus de M. Leroy sont toujours instructifs et amusants.

Réfléchissez bien à ce groupe de savants méritants. Fils de croisé, aristocrate plus... moderne, bourgeois, petit fonctionnaire ou roturier ! un même feu les brûle ! une même foi les anime ! un même sentiment les fait agir ! l'Histoire... avec un grand H !

M. Dorothé de Froment, c'est l'homme préhistorique, mettons si vous voulez le druide celtique dont on ne sait pas bien la profondeur de la science. Quand je le vois, je rêve toujours de ces géants antédiluviens comme il y en a sur les images. Ils ont une grande barbe et dans leurs yeux brille une flamme ardente et mystérieuse : Là-bas, à Priches, dans beaucoup d'arbres, M. de Froment préside à son culte. Un appartement moyennageux, mi-obscur à dessein, avec les silex partout, des haches, des flèches, des couteaux, des blocs non encore

taillés et même un christ... dans une bouteille, œuvre de patience d'un artiste rustique, voilà le Temple ! Car je m'empresse de le dire, M. de Froment n'est pas le rude individu que laisserait soupçonner son physique puissant, ce n'est pas le païen adorateur d'idoles grotesques. M. de Froment a hérité de sa race les croyances saines et les bonnes manières. Dans l'intimité c'est un homme simple, charmant, caustique, pas du tout engoué de son savoir. Il a l'invitation facile et aimable ; il s'est abreuvé à la source de la plus exquise politesse française...

M. Leroy, c'est déjà le lettré romain et sévère, dont la langue est rugueuse et le savoir touffu. Il habite au milieu de beaucoup de vieilles choses emprisonnées dans des vitrines ; et lui-même a l'air d'un de ces vénérables *patres* du capitole qu'on allait saluer selon le rite ancien en leur tirant la barbe et en leur serrant le genou. La prose... ou les vers de M. Leroy — lui aussi, il fait des vers, des vers archaïques et savoureux — me font toujours songer à ces longues inscriptions latines qu'on voit sur les murs de la Rome antique, sans points ni virgules, qui se continuent interminablement par delà le sens et malgré lui. Je sais à Paris un délicat, un lettré, un amateur de « cas », qui n'a vu M. Leroy qu'une fois en sa vie et qui, quand il me rencontre, aime à me dire : « Eh ! berrichon, comment va le rare et anormal ferblantier de George Sand ? » — Pas mal que je lui réponde. Et je sais aussi une dame que j'appréciais à un haut degré qui est peut-être morte de colère rentrée contre lui. Voilà, au moins, des titres de gloire !

M. Emmanuel Navarre, c'est le moine médiéval, âpre au labeur et humble de cœur. Il me semble que M. E. Navarre avait été mis au monde par décret providentiel pour démontrer que l'ancien régime en Berry n'a pas été doux au pauvre monde. S'il n'a pas rempli toute sa mission, c'est pour des raisons extérieures à sa volonté. Il convient d'affirmer très haut que M. E. Navarre est un consciencieux, un auteur qu'il faut prendre en considération, parce qu'il est sérieux, savant et judicieux et qu'il ne lui a peut-être manqué, pour être quelque

chose de beaucoup plus qu'un amateur qu'une bonne et solide instruction première. M. Navarre est un ouvrier qui s'est formé tout seul. A ce titre il est profondément respectable.

M. Marcel Le Tellier, c'est le collectionneur du grand siècle . . . . . Il a toute sa généalogie, depuis Minerve, écrite en médailles d'argent et d'or renfermées en des meubles d'ébène, le tout classé minutieusement, par lui je pense. A ce tas d'effigies il ne manque certainement que la sienne. La voici : un homme jeune, au regard fixe et décidé, à l'air affable et complaisant. Je vous conseille de visiter son logis largement ouvert. Du fond du salon au fond de la chambre nuptiale en passant par la salle à manger, vous apercevrez une masse d'objets curieux et de valeur. Sa résidence, mais c'est un petit Saint-Germain, c'est un petit Cluny, c'est un petit Louvre ! c'est tout ce que vous voudrez ! Je vous recommande en particulier une porcelaine XVIII<sup>e</sup> siècle, appendue au-dessus d'un lit Louis XV, témoin discret, sans doute, de justes et nobles hyménées. Sur cette porcelaine est une peinture cuite où l'on voit un bon et digne homme de curé qui confesse une petite bonne femme. Et le curé a l'air pas bien sévère — ce doit être quelque personnage échappé des poésies limousines de M. Marpillat — et la petite bonne femme toute contrite : « Je m'accuse, mon père !... » — « Je te pardonne, ma fille ». M. Le Tellier a une affection spéciale pour cette porcelaine. Qu'est-ce que vous voulez ! Le sujet sans doute qui prête à rire!... M. Le Tellier ne déteste pas plaisanter.... entre hommes ! s'entend, et délicatement. M. Le Tellier sait son monde.

M. Massereau, c'est le prêtre du progrès et de l'esprit scientifique du XIX<sup>e</sup> siècle. Il veut être le tenant berrichon de l'érudition moderne. A coups de documents il nous montre que notre temps est supérieur aux régimes d'autrefois. Grand, maigre et grisonnant, il met sa coquetterie à paraître plus jeune qu'il est ; il se meut avec saccades et passe sa vie, disciple lointain de Taine, à faire de la philosophie d'histoire avec des extraits d'état civil. Il a lui aussi une collection de médailles, mais pas

du genre de celles de M. Le Tellier. Ses travaux lui ont valu ces récompenses à de multiples concours.

Et maintenant, gens de La Châtre, prenez les caractères distinctifs de chacun de ces messieurs. Mélangez le tout. Brouillez pendant un quart d'heure et vous aurez à peu près le signataire de cet article quand il aura cinquante ans de plus.

Avais-je tort, gens de La Châtre, de vous dire que vous possédiez à côté de vous des exemples émouvants de ce que peut l'être humain en qui le cœur a cultivé la bonne volonté de l'esprit. Encore une fois l'*Echo de l'Indre* vous sera le porte-flambeau qui éclairera de la lumière de la reconnaissance les produits les plus éclatants du sol berrichon.



#### PETITE CORRESPONDANCE

L'auteur « admoneste » les gens qui aimeraient les choses folâtres de ne pas lire ceci. C'est bien entendu, que les gens gais ne viennent pas le traiter d'ennuyeux ! Il se ménage cet argument irréfutable : « Je vous avais averti. »

Quant aux gens sérieux il leur demande pardon d'être en retard avec eux. Vous savez ! ces temps-ci, avec Victor Hugo qui tenait tant de place, pas moyen de parler d'autre chose. Donc malgré toute la considération dont il les enveloppe il se voit forcé de battre sa coulpe à leur égard.

D'autre part, il s'excuse d'avance d'être long : Quand un brave homme comme lui a l'occasion d'aller en ville, immédiatement il est chargé d'un tas de commissions qu'il fait sans doute avec plaisir mais qui ne laissent pas que de l'embarrasser un peu. Et c'est ainsi que Jean Santerre, le collectionneur d'hommes, M. X. M.\*\*\*, qui ont publié des articles dans l'*Écho de l'Indre* et ailleurs lui ont dit comme ça : « Eh ! bien, Monsieur Jean Poulvent, puisque vous bâtissez une petite affaire pour l'*Écho*, soyez assez aimable pour mettre un mot de notre part » — ce n'est pas de refus ! qu'il a répondu.

Il va donc emboucher le *je* pour se substituer au *collectionneur d'hommes* et autres publicistes et ainsi répondre à un certain nombre de correspondants aimables ou..... grincheux qui lui ont adressé des lettres ouvertes et fermées, imprimées ou manuscrites.

La première lettre en date a passé chez l'imprimeur avant d'arriver. Et elle est arrivée un matin par un temps sombre sur la sixième heure. Elle avait un lourd parfum d'antiquité et était écrite sur un étroit morceau de papier rare, qui semblait dater de la Renaissance tant il était vieux et usé. Elle est courte, précise, mais c'est tout ! Elle porte cette suscription : Monsieur Vent-de-Tempête, rédacteur à l'*Écho* et peut se résumer ainsi : « Vous m'avez fait beaucoup de compliments, Monsieur, donc vous êtes un insolent. Je vous prie de ne plus mettre les pieds chez moi ! » — « Ni les pieds, ni les mains, c'est entendu ! Respectueuses salutations ! » Voilà la réponse.

La seconde est parue à l'*Écho*. M. Dorothé de Froment l'a écrite et l'a signée. M. de Froment a beaucoup d'esprit. En le lisant je me disais à moi-même, car je suis tout plein modeste : « Comme il me comprend, cet homme ! » Et je sentais quelque chose de délicieux glisser dans mon âme. Malheureusement j'ai des amis. Plût à Dieu que je n'en eusse pas, car, savez-vous à quoi cela sert des amis : à vous monter... le coup ! ni plus, ni moins ! — : « Tu ne vois donc pas que M. de Froment se paye ta tête — pardon de l'expression, te plaisante agréablement ! » se sont-ils écriés ! Alors j'ai perçu tout le long de mon amour-propre un nombre infini de petites piqûres et comme Tartarin j'ai poussé ce cri : « De grâce, M. de Froment, des coups d'épée et non pas des coups d'épingles ! » Mais hélas c'est la destinée : à malin, malin et demi ! Pourquoi avais-je témérairement engagé la lutte ? Aussi M. de Froment voici ce que je vous répons : « Le petit Tacite tient à affirmer... non pas tacitement (?) mais bien haut qu'il reste comme devant votre très reconnaissant. »

La troisième est également parue à l'*Écho*. Elle est apostillée : François de Ponthion : « Oh ! mon cher monsieur de Ponthion comme vous êtes bon, aimable, charmant, gentil,

urbain, poli, délicat ! Vous m'en donnez du « distingué compatriote » en pleine figure. Je flaire là-dessous quelque chose. D'ailleurs une lettre qui n'est pas de vous, celle-là, et qui m'est parvenue par une voie moins publique revient sur votre sujet et au lieu de me donner du « distingué compatriote » en pleine figure m'envoie du « petit blanc-bec » dans le dos. Cela établit une moyenne *In medio stat virtus* : au mitan v' est le jus ! comme pourrait traduire un berrichon. Tant il est vrai qu'on ne peut pas contenter tout le monde : la raison en est très simple : c'est qu'il y a des hommes fort intelligents et d'autres qui le sont moins. Vous êtes des premiers, M. de Ponthion, et vous avez bien vu qu'il n'y avait aucune intention blessante de ma part dans mon croquis hâtif. Si quelques mots étaient hasardés, mettez-les sur le compte de... la jeunesse et non sur celui de votre serviteur. Quant à la porcelaine XVIII<sup>e</sup> siècle vous me dites que c'est de la faïence. Je veux bien le croire. Mais mon erreur est excusable. Outre que *porcelaine* avait plus bel air que *faïence* dans ma phrase, il faisait sombre le jour où vous me la montrâtes et je me suis surtout aperçu que c'était une assiette. Et puis là, franchement, entre nous, je n'apprécie pas plus l'une que l'autre et je vous avouerai ingénument pourquoi : c'est qu'en pauvre prolétaire que je suis je trouve les mets aussi bons dans l'une que dans l'autre. Résumons-en un dilemme dont vous ne sortirez pas : ou je vous ai loué dans mon article et vous avez été fort aimable de me répondre par des compliments ; ou je vous ai critiqué et alors vous avez été encore très généreux de me traiter aussi royalement que vous l'avez fait. Tout finit donc à votre avantage. Sans compter que vous avez une plume finement aiguisée, mon cher monsieur de Ponthion, comme qui dirait une plume d'avocat ou de juge. Allons j'espère que lorsque au beau temps j'irai visiter votre musée, vous étendrez sur moi votre main bénissante et miséricordieuse comme fait, sur la faïence en litige, le confesseur au-dessus de la tête de sa pénitente : « Je te pardonne, mon fils ! » Et cette fois, je vous établirai un article très documenté, très technique, tout plein scientifique que je publierai dans une revue dignement historique, modes-



tement artistique, et pieusement archéologique. Je me maintiendrai solidement sur le terrain de l'histoire. Votre bien dévoué, M. de Ponthion! — P.-S. Pourquoi ne vous appelez-vous plus comme dans le temps! »

Ici trois cartes de visites. « L\*\*\* Sincères remerciements » on ne peut pas être plus aimable en moins de mots. « S\*\*\* Merci, merci, merci! » même remarque.

« Z\*\*\* vives félicitations » cela, c'est de la politesse. Je passe!

Puis une lettre à M. Jean Santerre, laquelle n'est pas de mon ami M. Boulé seul intéressé dans l'affaire. « Des compliments, me dit-on, des compliments, jamais de critiques! » — « Des compliments, rien que des compliments, oh! monsieur, vous vous trompez de porte, frappez donc au bureau d'en face. Mon très fin et très aimable confrère Hector de Corlay vous servira à souhait. »

Mais le clou, ce n'est rien de cela. Le clou c'est huit pages dues à « un lecteur de l'*Écho* », ces huit pages soulèvent un cas de conscience, cette fois la question est grave et j'y veux répondre en toute sincérité: « Un de vos articles est une contradiction avec des idées sociales que vous défendez dans un organe spécial, avec énergie et conviction. Vous, vous n'avez pas le droit de parler de certains livres, ni de rire de certaines choses, ni de faire certaines citations. Vous êtes enchaîné à un poteau. » En voilà la substance.

Réponse: Erreur, mon cher lecteur, je n'ai pas deux convictions, une foi à double face: je ne simule rien. Je raisonne toujours sur un principe immuablement le même. De même que tout malade a droit à un médecin, tout livre a droit à une critique. Et de même que le médecin a le devoir d'examiner tout malade, le critique — s'il prend sa mission à cœur a le droit d'examiner n'importe quel livre. Les doctrines les plus sévères le lui confèrent; la doctrine catholique elle-même qu'on ne taxera pas de faiblesse en ces matières lui reconnaît, par la permission de l'index, le droit de lire et d'apprécier les livres les plus immoraux. Sa conscience est juge du reste. Une citation n'est pas immorale, parce qu'elle est indétachable d'un

contexte critique qu'on ne doit pas lire sans elle. Elle n'entache en rien le critique qui cite, mais, au contraire, elle affirme sa loyauté. Alors l'immoralité serait dans les conclusions.

Il n'y a pas, d'autre part, deux vérités l'une au dedans d'une doctrine l'autre en dehors. Toute vérité tombe sous l'appréciation de l'homme loyal. Et je défie de dire que ceci est une impression : que la grivoiserie provoque le gros rire. Ce n'est pas une impression, c'est un fait. Et vous-même, si au stère que vous soyez, vous avez le droit de rire de quelque chose qui fait rire. D'autant que cela ne tire pas à conséquence puisqu'il n'y a là qu'une question de forme. Nos pères catholiques et protestants de la Renaissance fort sévères sur la dignité de leur vie écrivaient et parlaient de la façon la plus libre qui soit. Brantôme qui était un homme bien élevé scandaliserait aujourd'hui alors qu'il distrait jadis.

Il n'y a rien de moins mesurable que la mesure en ces matières. L'étiquette moderne a constitué des manières nouvelles. Le critique pour bien juger doit se placer au-dessus de l'étiquette ce qui ne l'empêche pas de faire usage de tact et de politesse. Toute impression variable avec la culture, le milieu et l'éducation n'a rien à faire avec une question de principe pas plus qu'un compte rendu bibliographique comme celui que vous visez peut contredire les idées sociales que je défends ailleurs. Un de mes amis toujours critiqué, pour se donner du courage, répète à chaque instant le proverbe banal : Bien agir et laisser dire, c'est à quoi je me résous à présent, mon cher correspondant. Excusez-moi je suis un bon naïf qui pense, avec beaucoup de croyants et d'incrédules qu'en matière sociale la meilleure règle de vie pour le dehors et pour l'intérieur, règle large, est encore au fond de l'*Évangile* que vous commentez de si étrange façon. Bien à vous.

A présent, M. Montu, que j'ai fini de dépouiller ma correspondance, répondez-moi donc à votre tour et dites-moi pourquoi des gens qui signent des chroniques qu'ils ont copiées se croient tout de même les auteurs de ce qu'ils envoient aux journaux. C'est un joli phénomène à étudier. Et il y a à La Châtre de braves gens qui pourraient me renseigner.

## LES GRAINS DE BON SENS DU SACRISTAIN

## LE RÉGIONALISME

Comme disait notre bon curé, la boutique à Bonnin, c'est le rendez-vous de la gaieté. Ils y étaient l'autre jour une douzaine à ce rendez-vous là, une douzaine de braves gens — chez nous il n'y a que du bon monde et les voisins s'entendent entremis eux autres tertous — qui venaient de voir le graphophone à M. Darchy le tailleur. Dame ! ils trouvaient que c'était bien inventé, cette affaire qui crachait la parole humaine comme un vrai chrétien. Mais on a beau parler de graphophone, le sujet s'épuise à la fin et Bonnin qui commençait à rêver de charrues à force de penser à un objet aussi extraordinaire tourna la conversation en s'adressant à M. Caillaud le sacristain :

— Voyons toi, Caillaud, qui est arié bin liseux, tu dois avoir appris un peu de français à force de chanter du latin à la messe. Dis-nous donc ce que tu as *lis* de neuf sur le journal de ce matin.

— J'ai vu, mon vieux Bonnin, une chose qui m'a bien étonné et que je m'en vais t'expliquer.

— C'est y long ce que vous avez à nous raconter ? demanda Saulnier qui se mettait en devoir de griller une cigarette.

— Tu le verras à la fin, mon *émi*, repartit Caillaud, en attendant, écoute-moi bien : Il y a des gens à Paris et ailleurs qui veulent que les berrichons soient des berrichons, les marchois des marchois, les morvandiaux des morvandiaux !...

— Et les auvergnats rien du tout, crut bon d'ajouter Bonnin à qui les bijijis de passage venaient faire une concurrence acharnée pour le repassage des couteaux.

— Ils n'auront pas beaucoup de peine ! fit le père Alexandre Chevalier de la place qui se sentait encore de la fête des Rameaux.

— Ils n'auront pas beaucoup de peine ! reprit Caillaud ; c'est

plus difficile que vous pensez d'obtenir ce résultat. Ils voudraient, ces gens-là, que chaque race et conséquemment chaque région ne se déversât pas sur Paris et sur les grandes villes. Chacun resterait dans son pays, aussi bien le bourgeois que l'ouvrier, et s'instruirait dans son métier sur place, se développerait selon son sol, son climat, ses traditions. Les berrichons seraient administrés par des berrichons. S'il y a des industries locales, on les favoriserait sans recourir aux industries étrangères analogues.

— Je ne comprends plus ! fit Moulins Jules qui malgré toute sa bonne volonté en était encore aux bijjis.

— Tu sais donc rin ! observa Edmond Etienne.

— Non puisque tu m'apprends !

— Mon pauvre vieux, t'es de la Saint-Jean !

— Cet état de choses aurait des avantages, continua Cailaud. D'abord la terre ne perdrait pas la moitié de ses ouvriers qui quittent les champs pour la misère des grandes villes où la vie est dure et chère et le travail moins bien rétribué qu'on ne le croit généralement. Le garçon à M. Eugène m'a assuré qu'il avait étudié pendant quatre ans les quartiers miséreux de la capitale, qu'il y a vécu même pour pouvoir prendre contact avec les basses couches du peuple parisien et qu'on ne peut pas du tout s'imaginer jusqu'où va l'épouvantable misère physique et morale des villes. Il m'a raconté qu'il avait découvert, par hasard dans un taudis infect des fortifications un homme qui a eu dans notre département une jolie situation de fortune et qui vit avec ses enfants en vendant de petits sacs en papier aux épiciers. Il fait des journées de trois ou quatre sous. Cet homme et ses cinq enfants sont mangés de vermine et de maladies infectieuses.

Lui et ses pareils se seraient développés normalement dans leur pays qu'ils ne seraient pas devenus des inutilités sociales et partant des malheureux. Avec le régionalisme, le commerce serait localisé.

— Comment ? dit l'un.

— ... Localisé c'est-à-dire que les berrichons achèteraient aux berrichons, et non pas aux parisiens et aux bourbonnais.

— ... Aux bourbonnichons ! corrigea Martinat.

Juste à ce moment précis deux demoiselles bien gentes passaient sur la route. Ce petit détail suggéra cette jolie réflexion à Saulnier :

— Et puis on ne se marierait qu'avec des berrichonnes. Il n'y a encore rien de tel.

(Vous savez, les jeunesses, ça a toujours le mot pour rire.)

— Parfaitement et par ce moyen on n'aurait que de petits berrichons en qui ne coulerait pas le sang de cinq ou six races diverses.

— Peut-être bien que oui, c'est joli tout cela. Mais comment s'y prendra-t-on pour arriver au but?

— C'est très simple! Pas besoin d'une révolution. D'autant que les initiateurs...

— Comment!

— Ceux qui se mêlent de ça ne sont pas des anarchistes mais des hommes calmes et qui appartiennent à tous les groupes politiques.

D'abord aux bourgeois qui font des études pour s'amuser comme les riches ou pour travailler comme le garçon à M. Eugène on dirait: Pas de ça, Lisette, s'agit pas d'aller manger de l'argent à la capitale. Vous avez une université dans votre région, il faut vous y inscrire. Les études y seront aussi bonnes qu'ailleurs. Grâce à un nombre considérable d'associations locales: syndicats et mutualités par exemple, l'ouvrier lui aussi serait maintenu sur place par ses intérêts, on ne nommerait comme fonctionnaires de l'administration que des berrichons: Préfets et sous-préfets, percepteurs, professeurs, rats-de-cave, tous des gâs de chez nous! au moins on serait entre connaissances et on se comprendrait. Chaque détail de notre milieu nous retiendrait où nous sommes nés, non seulement nos souvenirs mais aussi nos espérances, non seulement nos morts, mais aussi nos enfants, non seulement comme disait M. Jaurès l'immobilité des tombes, mais encore le tremblement des berceaux, non seulement notre passé mais aussi notre avenir. Nous réaliserions l'idéal de la patrie faite de la terre mais aussi faite de l'humanité fidèle à son village. Et ainsi chaque région aurait sa vie propre, personnelle, bien à elle.

— Alors ça créerait tout plein de petits états dans l'état ! objecta M. Darchy qui était arié bien instruit.

— Non pas, parce qu'il y aurait toujours un pouvoir central, une politique directrice.

— Pas de politique ! fit l'un.

— Nous reviendrons donc à l'ancien régime ! s'écria M. Darchy ! Des rois n'en faut plus, ni de seigneurs, ni de bourgeois, ni rin excepté le pauvre peuple !

— Tout doux, tout doux, mon cher Darchy, répondit Caillaud, personne ne te parle de revenir à la Saint-Barthélemy ou de ressusciter Louis XV. Il s'agit de réaliser un système économique, meilleur que celui que nous avons et plus raisonnable que le collectivisme. Ces réformes ont reçu un commencement d'exécution et un mouvement d'opinion est mené dans ce sens par des hommes tout à fait entendus dans ces parties. La plupart n'ayant pas d'ambition personnelle et n'ayant pas idée de se porter à la députation, on a donc tout lieu de croire que les initiateurs sont désintéressés. J'ai ouï dire par le garçon à M. Eugène que la grosse tête du comité général était un de ses amis : M. Charles Brun qui habite au siège de l'association régionaliste 15, avenue des Gobelins, Paris. Il a pour l'aider des députés, des journalistes, des avocats et tout le tremblement. Et parmi eux se trouve un berrichon célèbre, un ardent, c'est le sculpteur Jean Baffier, un gas qui te fait des statues d'hommes, de femmes, de soldats, de paysans, de petites bergères à crèpe que c'est des personnes en vie. Un gaillard qui a du génie à ce qu'il paraît et pas fier un brin. Le garçon à M. Eugène me racontait qu'un jour à Paris à une soirée du biau monde, là où qu'il n'y avait que des bourgeois, des dames qui étaient natives de chez nous voulurent danser la bourrée. M'est avis que la bourrée c'est pour les paysans et pas du tout pour le petit pied et les bottines fines des gens délicats, mais enfin chacun a bien le droit de gaudiller comme il veut. Donc ce soir-là ces messieurs et leurs fumelles dansaient la bourrée. Quand tout fut fini voilà mon Jean Baffier qui se met à crier : « Embrassez vos dames ! » Arié les danseuses du biau monde qui ne sont pas habituées à

cette petite coutume furent toutes interloquées. Elles rougirent un peu, mais se résignèrent quand même à tendre leurs joues vers la moustache de leurs cavaliers — à la guerre comme à la guerre pas vrai — Et je vous prie de croire que ceux-ci furent tout plein m'nèses.

— Je te crois, dit Saulnier.

— Mais j'en reviens à mes moutons. Je pense que le régionalisme sera une bonne affaire pour le pauvre peuple et qu'on ne ferait pas mal de contribuer à le réaliser en ne quittant pas les campagnes pour les villes et en créant des sociétés locales d'intérêts ouvriers. On fait beaucoup pour nous, à ce qu'écrivent les journaux, depuis deux ou trois ans. Il y a dans les villes des universités populaires, des instituts populaires, des maisons du peuple, des conférences publiques qui sont des choses arié bien diligentes et qu'on pourrait établir à la campagne. Je vais vous raconter comment cela fonctionne...

Saulnier allait allumer sa dixième cigarette et Caillaud allait poursuivre ses intéressantes démonstrations quand Mme Caillaud appela son homme du fond de sa magasin.

— Eh ! dis donc ! causeux à quoi que tu penses, v'la midi dix et tu n'as pas encore sonné ton angelus.

— C'est quasiment vrai, remarqua le sacristain, qui prit ses jambes à son cou et s'en fut branler ses cloches de la plus belle façon tandis que son auditoire pensait : « si c'était qu'j'irions manger une croûte. »



## LE DERNIER GROGNARD BERRICHON

Ils sont tous partis les vieux soldats qui furent de la grande épopée. Ils dorment dans les cimetières, sous beaucoup de ronces. On bien, très loin, leur glorieuse poussière s'est mêlée au sol des champs de bataille. On en enterrait encore quelques-uns, quand Rostand fit monter sur la scène du théâtre

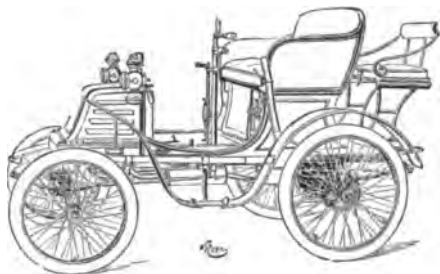
# AUGUSTE DONIOL

mécanicien

Rue du 14 Juillet, \* CHATEAUBOUX

Représentant

pour le  
département  
de l'Indre



de la  
Société  
des

ÉTABLISSEMENTS

Georges  
RICHARD

**VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux**

Le véritable poney automobile

**La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux**

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1<sup>er</sup> PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

**Cyclistes!** ne montez que les **BICYCLETTES**  
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

**AUGUSTE DONIOL**

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gerant : EUGÈNE HUBERT.



# GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

## CHATEAUXROUX

*Maison de Confiance | Maison de Confiance*

ENTRÉE LIBRE

|                                 |                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------|
| <i>Ameublement,</i>             | <i>Articles voyage,</i>                |
| <i>Article ménage,</i>          | <i>Confections pour Dames,</i>         |
| <i>Bijouterie, Orfèvrerie,</i>  | <i>Matoquinerie,</i>                   |
| <i>Bonneterie,</i>              | <i>Articles pour fumeurs,</i>          |
| <i>Chapellerie,</i>             | <i>Merccerie, Rubans,</i>              |
| <i>Chaussures,</i>              | <i>Modes.</i>                          |
| <i>Confections pour Hommes,</i> | <i>Papeterie,</i>                      |
| <i>Cravates, foulards,</i>      | <i>Parapluies, Cannes,</i>             |
| <i>Eclairage,</i>               | <i>Parfumerie,</i>                     |
| <i>Ganterie,</i>                | <i>Porcelaine,</i>                     |
| <i>Jouets,</i>                  | <i>Quincaillerie, Sports,</i>          |
|                                 | <i>Tissus, Blanc,</i>                  |
|                                 | <i>Brosserie, Vannerie, Droguerie,</i> |
|                                 | <i>Verterie, Cristaux.</i>             |

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

*Un Coupeur est attaché à l'Établissement.*

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





# Revue du Beau

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

**Paul MELLOTTÉE**

Avocat à la Cour de Paris.

**Eugène HUBERT**

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

## HISTOIRE ET SCIENCE

*Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac (1665-1669) (suite)... ..*

## ART ET LITTÉRATURE

*Chroniques berrichonnes: Le dernier grognard berrichon (suite). — La mort de la Blairoune. — Fernand Maillaud. — Gustave Larroumet. — Madame Maurice Sand. — Le Barde. — Un prêtre. — Soirée dansante. — Guillaume Carcat le Bijiji. — Mir-diou le Berger! — La manie de dame Charlotte... ..* Joseph AGEORGES.

CHATEAURoux

**A. MELLOTTÉE**

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

**A. PICARD & Fils**

Libraires de la Société de l'école des Chartes

42, rue Bonaparte.

# REVUE DU BERRY

DIRECTION et  
ADMINISTRATION  
2, rue Gutenberg  
CHATEAURoux

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année... 12fr.  
Six mois. 6 »

—\*—

—\*—

Paraissant le 15 de chaque mois

---

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M<sup>me</sup> Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V<sup>te</sup> de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

---

*Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).*

# **HISTOIRE ET SCIENCE**

# REVUE DU BERRY

DIRECTION et  
ADMINISTRATION  
2, rue Gutenberg  
CHATEAUROUX

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

—  
Année.... 12 fr.  
Six mois. 6 »

—\*

—\*

Paraissant le 15 de chaque mois

---

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M<sup>me</sup> Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation. — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V<sup>te</sup> de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

---

*Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).*

# **HISTOIRE ET SCIENCE**



et pendant que les troupes de l'armée faisoient des préparatifs pour le secours.

» Et comme mondit seigneur mareschal avoit croyance en moy, il désira que je fisse la revue générale de l'armée du Roy, comme elle passoit au Pont de Rivalte ; ce que je fis, encore que la peste fut grande. Et, pour mieux savoir de combien d'hommes de pied et de cheval ceste armée estoit compozée, les capitaines disant qu'ils avoient des soldats et cavaliers pestiférés dans leurs quartiers, je risquois de les voir, pour en estre mieux assuré. Mais la maladie ayant surprins mondit seigneur mareschal, et s'estant retiré, comme j'ay dit cy-dessus, Messeigneurs de Montmorency, mareschal de la Force, continuèrent ce dessein, et secoururent Monseigneur le mareschal de Toiras, qui estoit fort pressé dans Casal, ce que l'Histoire a dit ; c'est pourquoy, n'y estant pas, je n'en diray les particularités ; me contentant de dire que le signor Jules Mazarin, lors ministre du Pape, et à présent cardinal, fit ce traicté de paix entre la France, l'Empereur et l'Espagne. »

## 1632

« Ceste année, mondit seigneur mareschal d'Effiat, estant grand maistre des mines et minières de France, me donna des lettres de lieutenant desdites mines et minières, dans les provinces de Lyonois, Forest et Beaujolois, expédiées le 15 janvier 1631.

» La cour passa l'hiver à Paris, et durant ce temps là, on fit des grands préparatifs pour les desseins de guerre qu'on avoit pour l'Allemagne, où le Roy de Suède fit des grands progrès durant quatre ou cinq années. Et comme l'Empereur estoit beaucoup occupé et pressé par les Suédois, on voulut prendre le temps d'empiéter sur l'estat du duc de Lorraine, qui s'estoit attaché dans les intérêts de l'empereur, et avoit consenti le mariage de Son Altesse Royale avec Madame sa sœur, contre le consentement du Roy ; ce qui lui suscita une guerre si pressante, qu'il en a perdu son estat. Et pour commencement de son malheur, Monseigneur le mareschal fut



fait général d'une armée de seize mille hommes de pied et de deux mil chevaux, laquelle eut son rendez-vous à Metz, d'où elle partit le 25 mars 1632 ; et la revue générale de ceste armée fut faite à Cossilles, en présence de Messieurs les mareschaux de France, de la Force et d'Effiat qui commandoient conjointement ladite armée, laquelle fut quelque temps aux environs de Toul, et de là, aux environs de Nancy, où Monsieur du Guron avoit esté envoyé, pour mesnager les affaires avec Son Altesse Charles, lequel ne se pouvant résoudre d'accorder au Roy quelque place de..... pour le passage de l'armée du Roy dans la Lorraine, eut ordre de quitter Nancy, et de venir joindre l'armée qui n'estoit qu'à trois lieues ; et, comme le duc estoit menacé de l'entrée dans ses estats, il voulut s'aboucher avec Monsieur le mareschal d'Effiat, voyant qu'on s'estoit saisi de Pontamousson, il fut donc résolu qu'ils s'aboucheroient à la campagne, avec chacun cinq cent chevaux ; l'entrevue se fit dans un pré, en plein midy, sous un arbre, où le duc et Monseigneur le mareschal d'Effiat conférèrent près de deux heures. Et ce fut là, qu'avec grande contestation et peine, le mareschal tira le consentement de ce Duc, de laisser le chasteau de Clermont, pour place de seureté du passage de nostre armée ; et mesme, le Duc promit de fournir deux mille hommes au Roy pour renforcer ceste armée. Ceste résolution prinze, nous rentrâmes dans Nancy, et les gardes de Monseigneur Mareschal que je commandois entrèrent devant, sans sonner la trompette, et on ne fit pas marquer les logis à la craie, comme on faisoit ailleurs ; messieurs les directeurs de la ville ayant logé toute la suite par bulletin, que le mareschal de logis distribua ; mais, mondit Seigneur Mareschal fut logé dans la maison du Duc, et desfrayé durant trois jours ; et, en ce temps, ledit duc qui n'estoit souverain qu'à cause de Madame de Lorraine, sa femme, donnoit des grands mescontentemens à ceste Princesse, laquelle en a depuis tesmoigné des grands ressentiments, s'estant jetée entre les bras de la France pour estre protégée, à quoy elle a fort mal réussi ; et cest exemple de désunion dans les familles, doit servir d'empeschement d'en venir à telles ex-

trémities, à tout le monde qui doit tenir pour certain, que la désunion dans les familles est ordinairement la ruine totale des maisons, tant grandes puissent-elles estre ; ce qui est arrivé à ce Prince fort malheureux, dans la suite de son histoire, se voyant à présent despouillé de ses Estats dans lesquels il estoit plus chéry que Prince du monde.

De Pontamousson, l'armée tira du costé de l'Alsace, à cause des intelligences qu'on avoit avec Monseigneur l'archevêque de Trèves, qui nous avoit desja rendus maistres de la ville de Coublens et du chasteau d'Hermestein qui est à l'embouchure du lieu où le Rein (le Rhin) et la Muze (Meuse) se joignent ; et, par conséquent, une place très importante et bien munie et fortifiée, dans laquelle, Monsieur de la Saludre fut envoyé avec mille hommes, pour en prendre possession, avec une escorte de quinze cens chevaux, à cause que l'armée des Espagnols, commandée par Collatro, estoit aux environs de Trèves, dont les Espagnols s'estoient saisis, et de la personne de l'évêque de Trèves, qui fut prisonnier jusques à ce que la paix fut faite. Après ceste expédition, l'armée reprint le chemin, pour entrer dans l'Alsace ; et Monseigneur le mareschal d'Effiat, ayant prins son logement dans le chasteau de la Principauté de la Petite Pierre, commanda à Monsieur le comte de la Suze, mareschal de camp dans ceste armée, d'aller se saisir d'un passage très difficile, qu'il avoit recogneu le jour devant, avec la place de Saverne, entrer dans l'Alsace avec les carabins et quelques cheveu-légers ; mais, au lieu de faire passer les carabins les premiers, ledit Comte fit passer quelques régimens d'infanterie, contre l'ordre qui lui avoit esté donné par ledit Seigneur Mareschal, lequel blasma ledit Comte, et se mit en si grande colère, que la chaleur estant d'un autre costé fort grande, ayant voulu, durant le gros du jour, voir filer toute l'armée, que toutes les agitations ensemble esmurent si fort les humeurs de ce corps, qui estoit fort replet, qu'il fut contrainct de tout quitter, et de s'aller jeter sur le lict. Et, comme le mal redouloit, son médecin, appelé Morel, et un autre médecin de l'armée, lui donnèrent les médicamens nécessaires, et le soignèrent. Durant ce grand mal, l'armée avoit passé dans l'Alsace,

et fut logée à Bosvillier, à trois lieues de Saverne, où mondit Seigneur me commanda d'aller faire la revue générale de ceste armée, avec Monsieur des Noyers, lors intendant des finances, ce que nous exécutâmes le 18 juillet 1632, près de la dite ville de Bosvillier ; et estant revenu ce jour là à la Petite Pierre, je rendis compte de ce que nous avons fait, et de la quantité d'officiers présents qui estoient au nombre de 848, et 7.490 soldats effectifs ; et pour la revue faite de la cavalerie, près la mesme ville, le 21 juillet, il se trouva, environ mille officiers ou cavaliers présents et cinq cens cavaliers, dont je fis voir l'extraict à mondit Seigneur mareschal d'Effiat, qui me tesmogna estre très satisfait de ceste revue. Mais je le trouvai fort malade et empiré despuis que je l'avois quitté, ce qui m'obligea d'envoyer à Strasbourg, par l'avis de ses medecins, pour faire venir jour et nuict deux bons medecins de ladite ville, qui ne vindrent que le lendemain parce qu'il y avait pour plus de huit heures de chemin de la Petite-Pierre à Strasbourg. Lesdits medecins étant arrivés me dirent qu'on les avoit appelés trop tard, et qu'on n'avoit pas assez tiré de sang audit Seigneur Mareschal, qui estoit très tormenté d'une fièvre chaude et maligne ; et, comme je le vis en ceste extrémité, je lui dis qu'il y avoit longtemps qu'il n'avoit pas donné des nouvelles de l'armée à la Cour, et se souvenant que Monsieur de Sainton lui avoit demandé le premier voyage après qu'on serait entré dans l'Alsace, il me dit de le faire venir. Ledit sieur s'estant présenté, mondit Seigneur lui dit avec fort grande peine, quelques mots, qui lui faisoient entendre que je ferois la despêche, pour donner avis au Roy de l'estat de l'armée et de sa maladie ; ce que je fis par une fort ample et particulière despêche que je fis à Monseigneur le cardinal de Richelieu ; laquelle, mondit sieur de Sainton prenant de moy, me tesmogna un très sensible desplaisir d'estre porteur de ceste despêche, voyans que mondit Seigneur Mareschal estoit dans une extrémité très grande. Et, comme il croyoit qu'il n'y avait plus d'espérance à sa vie, il me dit qu'il recevoit une extrême douleur d'estre obligé de porter ceste si funeste nouvelle au Roy et à Monseigneur le cardinal

de Richelieu. Sur quoy je lui dis, que s'il ne voulait pas tant s'avancer, que le lendemain, je despescherois le courrier de Monsieur le président de Chevry, intendant et contrôleur des finances, qui estoit resté à Paris, pour exécuter les ordres de mondit Seigneur, et que par le courrier, il apprendroit ou l'amendement ou la mort, et que si Dieu en dispoit, qu'il pourroit donner sa despêche audit courrier, qui en auroit une plus précise de moy de la mort ou de la vie. Mais comme ceste funeste mort n'arriva que deux jours après le despart dudit sieur de Sainton de la Petite-Pierre, ledit sieur continua son chemin en poste jusques au bois Le Vicomte, où il trouva Monseigneur le cardinal, lequel, après avoir leu ma lettre et l'avis des médecins de Strasbourg, il jugea bien que mondit Seigneur ne pouvoit pas eschapper, dont m'a dit sieur de Sainton, que Son Eminence fondoit en larmes, prevoyant ceste perte d'une personne qui lui servit de bras droit, et qui trouvait par l'expérience qu'il avoit au fait des finances, par son adresse et par son crédit, quantité de moyens extraordinaires pour faire venir de l'argent dans les coffres du Roy, soutenir les grandes despenses de quatre ou cinq années et pour donner à Sa Majesté, les moyens de tirer les services de quantité de princes, seigneurs et gentilshommes, auxquels Sa Majesté donnoit des grandes pensions qui étoient fort bien payées, encore que lesdites pensions fussent de plus de deux millions de livres. Mais après toutes ces grandeurs et vanités du monde, il faut enfin rendre le tribut ; à quoy mondit Seigneur se résolut, ayant receu tous les sacremens de l'Eglise, par ses aumosniers, d'autant que le Prince de la Petite Pierre estoit calviniste, et fallut envoyer prendre les Saintes Huiles à Vaudrevanges, où, il y a des pères de l'Oratoire, à quatre lieues de là ; et ainsy, il rendit son âme à Dieu, le mardy, 27 juillet 1632, à une heure après minuit. Je commandois ses gardes, et avois la direction de toute sa maison et de sa suite, je fis ouvrir son corps, pour le faire embaumer, avec ce que nous pouvions avoir de sel, d'espicerie et d'autres drogues, que le chirurgien de la maison portoit ordinairement dans les armées ; et fit porter ses entrailles par les aumosniers

à Vaudrevanges. La chaleur estant fort grande, j'envoyai un valet de chambre à Metz pour faire battre les poudres nécessaires pour cest embaumement à ladite ville ; et, comme le corps commençait de donner des mauvaises odeurs, nous marchâmes près de trente heures pour gagner Metz, nuict et jour, où M. de Feuguières, qui commandait dans ceste ville, nous vint recevoir et faire ouvrir les portes environ la minuict, que le corps fut porté dans une hostellerie, pour l'embaumer, ce qui fut achevé sur le point du jour, que je le fis porter dans l'église des Cordelliers, où il reposita quatre ou cinq jours, durant lesquels je donnoy des habits de deuil à tous les gentils-hommes, à tous les serviteurs, valets de chambre, officiers de cuisine et de sommellerie, et à tous les gardes. Et comme tout le train fut habillé, ayant fait couvrir un charriot de pompe funèbre d'un grand drap de velours noir, avec une grande sainte croix de satin blanc qui trañoit à terre, et fait caparaçonné de mesme six chevaux, couverts de velours, et six cochers vestus de mesme. Ce corps fut levé, après un service fort solennel qui fut fait, et mis dans ledit charriot de pompe funèbre, qui le porta à Effiat, suivy de ses gardes et de dix gentilshommes qui l'accompagnèrent. Et, après avoir donné les ordres nécessaires pour le reste du train que print Monsieur le marquis d'Effiat, pour aller à Paris, Monsieur Tubeuf et moy prinsmes la poste pour nous rendre à la Court que nous trouvâmes à Saint-Germain, où nous saluâmes Monseigneur le cardinal de Richelieu, lequel d'abord se jetta sur mes espauls et y séjourna quelque temps, ayant la larme à l'œil de ceste mort inopinée.

» Et comme ses premiers mouvemens de ceste perte furent passés, Son Eminence me dit que le Roy avoit esleu Monsieur de Buillon pour estre surintendant des finances de France, et que Monsieur Boutillier, qu'on avoit aussi nommé pour ceste charge, resistoit de l'accepter, croyant que Monseigneur le mareschal d'Effiat laissait les finances du Roy en mauvais estat. Sur quoy je lui dis que Monsieur Tubeuf avoit travaillé plus de trois mois soubz feu mondit Seigneur, et que, après sa mort, il avoit esté fait inventaire de tous les papiers et

traictés faicts pour les fonds nécessaires dont j'avais chargé ledit sieur, lequel pouvoit faire voir qu'il y avoit tant en fonds, du courant, qu'en traictes et autres affaires extraordinaires. pour plus de trente-quatre millions de livres d'affaires assurées. Cest éclaircissement qui fut donné audit sieur Boutillier, le fit résoudre d'accepter ceste charge pour la faire conjointement avec mondit sieur de Buillon, auquel j'eus ordre de la dite Eminence, de conduire ledit sieur Tubeuf, pour luy donner l'esclaircissement cy-dessus ; et, comme il estoit beaucoup instruit des affaires présentes des finances, je le représentay audit sieur de Buillon, et luy parlay avec tous les avantages que je peus dudit sieur Tubeuf, que ledit sieur surintendant receut pour un de ses premiers commis. Mais Monsieur Deshuet, qui a esté depuis maistre des comptes, estant déjà receu le premier, ayant des habitudes de longue main avec ledit sieur de Buillon, conjointement avec Monsieur de Fremont, qui estoit aussi commis pour la guerre, empeschoient l'establissement dudit sieur Tubeuf, lequel ayant plus d'expérience dans le fait des finances qu'eux, ils l'appréhendaient. Et estant survenu un démeslé entre ledit sieur de Buillon et Monseigneur de la Melleraye, qui avoit la commission de la charge de grand mestre de l'artillerie, au lieu de Monsieur le marquis de Rosny, je mesnageay cest accommodement, et ledit sieur Tubeuf, après cela, fit la fonction de commis pour les fonds de l'artillerie, et fit reconnoistre audit sieur de Buillon, qu'il estoit plus intelligent dans toutes les affaires de finance que les autres, qu'il supplanta, et se rendit si nécessaire et en telle possession des affaires, qu'il dispoit absolument de tous les fonds ; et Messieurs les surintendans se repozoient sur luy pour l'estat des fonds pour la recepte et despense tant des maisons, des pensions, que pour le payement des gens de guerre et autre. »

« Monsieur Tubeuf et moy passâmes à Paris, avant que d'aller à Saint-Germain, où nous avions veu Madame la mareschale d'Effiat, que toute la Court avoit vizitée ; et, après nos premiers discours sur ceste perte très funeste, je luy donnay le testament de feu mondit Seigneur Mareschal ; et son

corps estant arrivé à Effiat, où il est enterré, je portay son cœur, à Chilly, embaumé dans du plomb. Et pour bien représenter la vie et la mort de ce grand homme, je dois laisser son épitaphe qui imprimera dans l'esprit de mes descendans et de ceux qui liront le tombeau cy-après, de quelle sorte il faut vivre pour acquérir de l'honneur et pour bien mourir. »

**TOMBEAU DE MESSIRE ANTOINE RUZÉ D'EFFIAT, MARESCHAL DE FRANCE, GRAND MESTRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU HAUT ET BAS AUVERGNE, DE LA PROVINCE DU BOURBONNOIS, DU CHATEAU DE MOULINS ET DE CHANTELE; SURINTENDANT DES FINANCES DE FRANCE, AMBASSADEUR POUR LE ROY VERS LES PRINCES D'ALLEMAGNE, NOS ALLIÉS, ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE DE SA MAJESTÉ, EN ALLEMAGNE.**

« La fortune n'avoit eslevé ce seigneur aux charges d'honneur, mais la vertu. Il nasquit simple gentilhomme, mais riche d'honneur et de marques de noblesse. En sa jeunesse, il fut nourry et instruit par le sage Nestor, son oncle, vray bon et fidèle français, qui imprima au cours de ceste noble jeunesse, l'amour et la craincte de Dieu, et la fidélité deue au Roy, qui fut le but de ses nobles actions, qu'il a fait paraistre, sans avoir esté instruit dans les classes des régens, à l'estude des langues étrangères. Monsieur de Beaulieu, son oncle, secrétaire d'Etat, vray gaulois, chérissant notre langue, vouleut faire une espreuve, et voir si ce jeune seigneur pourroit parvenir à la perfection de savoir ce qu'un homme parfait ne doit ignorer, sans maudire la langue grecque et latine. »

« La lecture, la vivacité de son esprit et sa mémoire sans pareille, lui ouvrirent le passage pour entrer au chemin de la vertu et de l'éloquence ; les harangues par luy faites, en qualité d'ambassadeur pour le Roy, vers les nations étrangères, ont autant apporté d'honneur et de gloire à la France, que le bruit et l'esclat des Ecoles d'Athènes.

» Il a eu la vraye cognoissance de tous les arts et exercices, tant du corps que de l'esprit, s'estant rendu, pendant ses jeunes années, le plus bel homme de cheval de son temps, et le meilleur gendarme de France ; il avait grande cognoissance des mathématiques ; l'expérience en paroist dans les admirables bastimens dont luy seul a esté l'architect. Tous ses rares ouvrages ayant esté conduicts après les dessins donnés par ses inventions et bonnes conceptions, qui n'avoient rien que de grand.

» Que les jeunes esprits, curieux d'apprendre, perdent l'envie d'aller à Rome et à Pratin, pour aller à l'advenir estudier après les antiquités et machines hidroliques. Et trouvant à Chilly, les magasins d'architectures, peintures, perspectives, fondées sur les principes donnés par le Seigneur.

» Estant parvenu au sommet et perfection de ceste cognoissance, qui lui apprenoit qu'il n'y avoit en ce monde que deux voyes pour parvenir

dans le chemin de la vertu, pour rendre icy-bas les hommes immortels, par le moyen des armes et par les lettres.

» Embrassant et endossant les armes, dont il avoit appris l'usage dans ses jeunes ans, les employant aux combats pour le service de son Roy, dans lesquels son conseil, sa vaillance et sa sage conduite, laquelle a souvent fait esprouver aux ennemis de l'Estat, la valeur de ses armes victorieuses, luy avoient acquis les charges de lieutenant général de Sa Majesté.

» Et, comme un Phénix désirant sacrifier sa vie et son sang pour le service de son Roy, ceste belle et généreuse résolution a esté traversée par la variable et ingrate fortune, et a rompu, par la mort de ce grand et invincible héros, les nerfs de tous ses grands et valeureux desseins qu'il avoit projetés, pour cueillir les trophées qu'il pouvoit moissonner par la valeur de ses armes, à l'honneur et au support de la France.

» Passant, arreste toy ; jette ton œil sur ce tombeau, arrosé des larmes des muses voilées en signe de deuil, privées de la faveur de leur père nourissier, qui les nourrissoit, chérissoit et eslevoit comme une pépinière, pour honorer la France, soubz le règne de son Roy, Louis XIII<sup>m</sup>.

» Que si tu n'es atteint d'un juste sentiment de ceste précipitée perte d'un très excellent homme d'Estat, mort en sa XLVII<sup>e</sup> (47<sup>e</sup> année), tu ne peux refuser un soupir accompagné de regrets, sur le tombeau, qui enserre celui qui a esté l'homme de la France, et à présent la pasture des vers.

» Prie Dieu, passe, et pense à la mort.

» Après les grans esloges cy-dessus, la pensée me revient toujours de dire que :

» *Nihil magnum, in rebus humanis, nisi animus magna despiciens.* »

» La recognoissance, que mes descendans et moy devons avoir du bonheur qui m'est arrivé par l'assistance de Dieu, et l'accès que j'ay eu près de mondit Seigneur Mareschal, les bonnes grâces duquel je m'estois acquises c'est par mes services, et par les soins que j'ay toujours prins pour ses intérestz, m'a obligé de mettre son effigie sur le frontispice de la maison de Romesac ; et d'ajouter dans le discours de ma vie, les rares qualités qu'il a possédées durant la sienne, en ayant fait un racourssy dans son tombeau, que j'ay escript cy-dessus, pour une perpétuelle mémoire des obligations que j'ay à mondit Seigneur, soubz la faveur et autorité duquel j'avois prins des grandes habitudes à la Court, durant sa vie. Et comme je m'estois trouvé en estat de pouvoir servir quantité



de personnes de son vivant, je mesnageois toutes choses ; en sorte qu'après sa mort, je fus en considération parmi les grands de la Court, et des gens d'affaires, avec lesquels j'ay tasché d'agrandir ma maison, et mesme mondit Seigneur Cardinal me voulut donner employ près de luy, que je creus ne devoir accepter, pour continuer mes services à la maison d'Effiat, et me montrer recognoissant comme estoit le seul qui estoit en possession de toutes les affaires. Madame la Mareschale d'Effiat, n'en eut aucune cognoissance, durant la vie de Monsieur son mary, lequel se reposito mesmes sur mes soins pour l'eslevation de Messieurs ses enfans, et pour les terres et bastimens. Et, comme mondit Seigneur m'avoit obligé avec éloge dans son testament de continuer mes soins pour l'employ de ses affaires et de sa famille, dans la cognoissance qu'il disoit avoir de ma capacité, probité et fidélité, je ne peus me deffendre de quitter tous les offres d'employ qu'on me faisoit pour continuer et contribuer mes soins accoustumés, ainsy qu'il me l'avoit ordonné ; ce que je fis, depuis sa mort, jusques en l'année 1639.

### 1639

Ayant durant ce temps-là, liquidé toutes les affaires de ceste maison ; et comme j'en donnois les esclaircissements et l'entière cognoissance à madite Dame, elle me faisoit des grandes caresses et ne pouvoit souffrir que je m'absentasse de Paris, pour aller à Romesac, d'où elle me retiroit par ses lettres très pressantes dans les rencontres des affaires de sa maison, que je preferois à celles de ma famille. Je me rendois à Paris, quand elle le déziroit, jusques à ladite année (1639), qu'elle m'appella à Paris, où, Monseigneur le Cardinal de Richelieu, ayant voulu continuer ses soins et ses bonnes volontés pour l'eslevation de la maison d'Effiat, mize par luy en l'estat où elle estoit lors, par le moyen de la surintendance des finances de France, qu'il avoit procuré à mondit Seigneur, estimant que ceste charge est plus avantageuse, pour l'eslevation d'une maison, que toutes celles du royaume, ainsi que mondit Seigneur l'advoue dans son testament, que Son Émi-

nence estoit fondateur et le maistre de la sienne, à laquelle, ladite Éminence voulant continuer ses faveurs, en prenant le dessein d'approcher du Roy Monsieur de Cinq-Mars, second fils de ceste maison, au sortir de l'académie, qui avoit grande vivacité d'esprit, de belle taille, le vizage beau, et toutes les qualités pour le rendre favory d'un Roy; et pour cest effaict, Son Éminence me persuada et commanda de mesnager l'esprit de Madame sa mère, pour la porter au traicté de la charge du mestre de la garde-robe, avec Monsieur le Mareschal de La Force, pour ledit sieur de Cinq-Mars, auquel, elle ne tesmoignoit pas grande volonté. Et comme il falloit trouver cent mille escus pour avoir la résignation de ceste charge, ladite Dame n'y vouloit pas entendre, ny se laisser persuader par les conseils de Son Éminence, ni par ceux de tous les amis de ceste maison, ni par moy, qui voyant que mondit seigneur Cardinal continuoit de presser ceste affaire, que je croyois très avantageuse pour la fortune dudit sieur de Cinq-Mars, je trouvay des expédiens plausibles pour faire prendre ceste résolution à ladite Dame, à laquelle elle avoit tant rézisté. Et s'estant persuadée que l'inclination que j'avois pour la fortune dudit sieur de Cinq-Mars, m'avoit fait entreprendre ceste affaire, et que je l'avois fait réussir contre ses sentimens, elle vescu après cela avec une grande réserve avec moy, et ne vouloit pas voir ledit sieur son fils, lequel estant en sa disgrâce, encore qu'il fut desja en faveur près du Roy, Sa Majesté voulut coucher à Chilly, à son retour de Lyon, pour faire la paix dudit sieur de Cinq-Mars avec Madame sa mère, laquelle est venue au coucher de Sa Majesté, qui désira qu'elle baisat son fils, et qu'elle obliat le passé; elle consentit à cela, pourveu que mondit sieur de Cinq Mars ne me vit plus. Devant ceste entreveue, mondit sieur m'avoit escript la lettre du monde la meilleure et la plus obligeante, me rendant compte des faveurs qu'il recevoit du Roy, et me disoit, par ladite lettre qu'il estimoit plus l'honneur de mes bonnes graces, que tout ce qui est porté par sa lettre, qu'il oubliat bientost, me faisant cognoistre que les hommes changent les mœurs. Lorsque j'allay à Paris, pour avoir l'honneur de le voir, croyant qu'il me donneroit quelque

part en sa faveur, ainsy qu'il me le faisoit espérer. Mais luy, ayant envoyé mon fils aîné à Saint-Germain, où le Roy estoit, mondit fils ayant estudié avec luy, dans le collège de Navarre, il luy dit que pour certaines considérations, il ne pouvoit me voir, et le traicta d'indifférences ; ce qui me surprit extrêmement, et redoubla la fièvre quarte, que j'avois lors ; et ainsy, je me trouvai disgracié de la mère et du fils, que j'avois servis avec très grande chaleur. Depuis l'année susdite, jusques à la mort dudit sieur de Cinq-Mars, je ne vis ni l'une, ni l'autre.

Et comme Monsieur de la Milleraie, grand-mestre de l'artillerie, gendre de ladite Dame, estoit fort mal avec Madame sa belle-mère, j'allay loger près l'arsenal, pour avoir l'appuy dudit Seigneur auquel, quelque temps après, fut donné le baston de Mareschal de France de la main du Roy, sur la brèche d'un bastion de la ville d'Hesdin, qu'il avoit attaquée avec une puissante armée, et, en qualité de lieutenant général de ladite armée, l'avoit forcée et obligée de se rendre avec capitulation, à Sa Majesté, laquelle par les soins que prenoit mondit Seigneur Cardinal, pour l'eslevation du dit sieur de Cinq-Mars, tesmogna dès ce temps là des grandes inclinations pour ledit sieur, lors mestre de la garde-robe, lequel voulut avoir la bonté de le retirer de Paris et des amours qu'il avoit contractées avec Mademoiselle Marion de Lorme, et la Princesse Marie de Mantoüe, laquelle est à présent Royne de Poulogne. Et comme quelque temps après le Roy fit voyage du costé de la Champagne et de Langres, la faveur dudit sieur alloit toujours croissant, en sorte que Sa Majesté estant à Lyon, mondit sieur de Cinq-Mars m'escripvit de là, que Monsieur de Sainton avoit esté despeché à Monseigneur le duc de Bellegarde, lors grand escuyer de France, pour faire le traicté de ceste charge, pour avoir sa démission, en faveur dudit sieur de Cinq-Mars, qui en fut pourveu ; lequel, par sa lettre de Lyon, du 16 octobre 1638, me donnoit compte de sa grande faveur et fortune près le Roy Louis XIII<sup>e</sup>, à laquelle il me faisoit espérer grande part, avec des termes très obligeans. Et, s'il eut voulu suivre les sentimens de Sa Majesté, et les conseils du Cardinal, fondateur et protecteur de sa maison, il l'eut beaucoup relevée,

et n'eut pas encoure les grands blâmes que ses plus chers amis et serviteurs lui ont donnés de sa très grande meconnoissance envers ce grand Cardinal, lequel, lui ayant fait donner en ce temps le Gouvernement de la Touraine, il le refusa, s'imaginant que s'il l'acceptoit, on le feroit aller servir dans ce gouvernement pour l'esloigner du Roy. Et sur ce discours je diray, que me trouvant un jour à l'arsenal, n'ayant plus de part aux bonnes graces dudit sieur de Cinq-Mars, je dis à Monseigneur le Mareschal de la Milleraye, que je me trouvois surprins de l'advis qu'on m'avoit donné que ledit sieur estant à Saint-Germain, avoit refuzé ledit Gouvernement, ce que mondit Seigneur me dit estre vray, et luy ayant reparti que après que feu Monseigneur le Mareschal d'Effiat fut fait surintendant, il voulut commencer et pousser sa fortune par ledit Gouvernement, où il avoit des terres, des parens et beaucoup d'amis, et que je blâmois ledit sieur de n'avoir pas voulu suivre le mesme, en commençant par ledit Gouvernement. Sur quoy, mondit Seigneur Mareschal me dit, en pronostiquant le malheur qui le talonnoit, que ledit sieur de Cinq-Mars ne vouloit pas commencer, mais qu'il vouloit finir ; me tenant ce discours sur le procédé qu'il voyoit par les cabales que ledit sieur son beau-frère, commençoit de tramer à la Cour contre ledit Seigneur Cardinal, poussé d'une présomptueuse ambition d'un jeune Seigneur, lequel, au lieu de tenir à bonheur les grandes charges qu'il possedoit, et des faveurs qu'il recevoit de son Roy, s'imaginait que tous les hommes estoient attachés à son maistre, n'ayant que fort peu de complaisance pour plaire à Sa Majesté ; et ceste fausse présomption l'ayant porté jusques au point de ne vouloir plus prendre les advis du Cardinal, et d'agir par lui mesme pour dominer à son tour, il contreluttoit Son Éminence dans toutes les rencontres des affaires de la Cour, avec une forte cabale, qu'il avoit dressée contre ce grand Ministre, qu'il poussa si avant, qu'estant à la Charité sur le chemin de Lion, il déclara hautement audit Cardinal, qu'il ne pouvoit plus le servir ; et dès ce temps là, il leva le masque contre tous les desseins de Son Éminence, en sorte que si Dieu eut permis qu'une si grande ingratitude et

mesconnoissance eussent peu réussir, il eut desfait son bienfacteur, ayant prins ce dessin ; formé et dressé des cabales à la Cour, pour le faire réussir, s'il eut peu. Mais ayant à démêler avec le plus grand Ministre que la France eut eu, il y avoit longtemps, il avoit une trop forte partie pour en venir à bout, encore qu'il eut toute sa cabale et les malcontens de la Cour, qui sont toujours en plus grand nombre que les contens. Et comme ceux qui suivent la Cour dans leurs mescontentemens, poussent jusques à l'extrémité à laquelle tous les ambitieux se jettent, embrassant les intérêts d'Espagne contre ceux de France, par des traictés honteux qui n'aboutissent jamais à bonne fin, celuy que le jeune Seigneur avoit fait ayant esté sa confusion et sa perte. Par l'advis que le Cardinal en donna au Roy, Sa Majesté ayant eu communication du traicté fait avec le Roy d'Espagne, il n'y avoit plus lieu de demeurer en faveur auprès du Roy, qui estant à Perpignan, fit arrester prisonnier ledit sieur de Cinq-Mars, qui estoit allé à Narbonne ; d'où il fut conduit à la citadelle de Montpellier. Et comme il estoit adroit dans ses discours et fort aimable, print intelligence avec un Enseigne de ceste citadelle appelé..... pour se sauver. Et ceste intelligence ayant esté descouverte, l'Enseigne fut mené prisonnier à Grenoble. Et comme mondit Seigneur Cardinal se voyoit très incommodé et pressé de la maladie qui le tira bientost après de ce monde, ne pouvant souffrir l'ingratitude à laquelle l'ambition de ce jeune Seigneur l'avoit porté, le fit embarquer à Tarascon. Et sa grande indisposition ne lui permettant d'aller en carrosse ny en lictière, on fit équiper un grand bateau, pour porter mondit Seigneur Cardinal ; ledit bateau estant tiré par des chevaux qui remontoient la rivière du Rhosne. Et les deux bateaux dans lesquels mondit sieur de Cinq-Mars et Monsieur de Thou estoient, attachés au bateau dudit Cardinal, qui estoient tirés par les mesmes chevaux, et gardés par des gardes jusques à Lyon, où ils furent conduits prisonniers dans le chasteau de Belleassize ; et leur procès fut fait et parfaict par des commissaires, et l'arrest exécuté à ladite ville. J'ay dit cy devant, que durant ceste grande faveur dudit sieur de Cinq-Mars, j'estois disgracié du Roy, de

Madame la Mareschale d'Effiat et dudit sieur, ce qui me fit resoudre à la retraicte de la Cour, pour aller passer quelque temps à Romesac, où, quelque temps après ce qui se passa à Lyon, Monsieur l'abbé d'Effiat vint me prier, de la part de Madame sa mère, de secourir la maison dézolée par ceste mort, et la confiscation de tous les biens de la maison d'Effiat, à la reserve des terres substituées à Monsieur le marquis d'Effiat, aîné de la maison. Ceste confiscation ayant esté accordée à Monseigneur le Mareschal de la Milleraye dans laquelle estoit comprinze la donation qu'avoit faite madite dame Mareschale audit sieur de Cinq-Mars. Le Roy l'ayant ainsy dézirez durant sa faveur, de tous les biens dont elle pouvoit disposer, et comme je voyois que ceste confiscation engloutissoit tous les biens de ceste maison au profit dudit Seigneur Mareschal, dans les bonnes grâces duquel je m'estois maintenu durant ma disgrâce avec la maison d'Effiat, à laquelle j'avois aussi des obligations très grandes, je ne pouvois sans ingratitude, desnier ceste assistance et mon entremise qu'on me vint demander en ma maison, pour adoucir l'aigreur qui s'estoit glissée dans toutes les mésintelligences cy-dessus représentées entre des personnes proches. Ayans prins résolution d'oublier le passé, encore que j'eussé esté fort maltraité, et de partir de Romesac pour aller à Paris, après avoir revu une lettre escripte de la main de Madame Des Pesses, et signée de celle de Madame Mareschale, à cause de son indisposition.

« Je partis donc pour aller à Paris, où je trouvoy Monseigneur le mareschal de La Milleraye, sur le point de son voyage, pour aller tenir les estats de Bretagne à Rennes, auquel je communiquay ce que dessus ; et comme je recongneu par ses discours, que son dessein n'alloit pas à s'approprier seul toute la confiscation des terres et revenus dont ladite dame Mareschale avoit passé audit sieur de Cinq-Mars, suivant le désir du Roy, qui avoit lors prouvé cest avantage à son favori : Après plusieurs raisons allégués de la part dudit seigneur Mareschal et de la mère, mondit Seigneur me dit, qu'ayant une cognoissance entière de toutes les affaires qui s'estoient passés depuis la mort de feu Monseigneur le mareschal d'Effiat,

et qu'encore qu'il me creut attaché dans les intérêts de cette maison, il désiroit que fisse le voyage avec luy, jusques aux Crémilières, dans le bourg de Cinq-Mars en Touraine, où madite dame mareschale d'Effiat avoit esté reléguée par ordre du Roy, après la mort de son fils, auquel lieu ladite dame estoit malade, supportant des grandes incommodités, je me résoleu, suivant le désir dudit seigneur Mareschal, de me jeter dans son carrosse, deux jours après que j'eusse arrivé à Paris, pour l'accompagner jusques aux Crémillières, et par mon entremize et ministère accommoder les intérêts de part et d'autre, sur le don de cette confiscation. En sorte que ce fut avec l'agrément des deux parties, et que personne ne fut blessé, et que l'égalité fut gardée entre Monsieur son fils son fils unique, sorti de luy et de Madame Marie d'Effiat, sa femme, laquelle mourut d'une mauvaise couche ; lequel fils est à présent grand maitre de l'artillerie de France, et Monsieur l'abbé d'Effiat, héritier de son costé des biens prétendus par ladite confiscation, lequel soutenoit que ce qui luy appartenoit de droit ne pouvoit estre confisqué ; mais en mesnageant ceste affaire, je balançoy le don de ladite confiscation par les intérêts de part et d'autre, et en adoucissant les esprits fort aigris, par l'autorité en laquelle se trouvoit lors mondit seigneur Mareschal, je fis en sorte en moins de deux heures, que par mes persuasions et la croyance qu'avoient en moy les deux parties très divisées, qu'ils tombèrent d'accord que Monsieur l'abbé d'Effiat et Monsieur de La Milleraye fils, tous deux mineurs, partageoient toutes les terres, revenus, meubles et immeubles, par égale portion de la succession de la maison d'Effiat, à l'exercice de ce que feu Monseigneur le mareschal d'Effiat et Madame sa femme avoient substitué à Monsieur le marquis d'Effiat, fils aîné de ceste maison, qui avoit une des filles de Monsieur le marquis de Sourdis. Tout ce que dessus arrêté entre les parties, je fus prié en l'année 1643, d'accepter la curatelle de Monsieur l'abbé d'Effiat, et la tutelle de Monsieur de La Milleraye fils, mineurs. J'eus l'employ de ceste administration pendant plus de cinq années avec des grandes traverses de tous costés, et principalement de la part de madite

# ART ET LITTÉRATURE





Sarah-Bernardht, Jean-Pierre-Séraphin Flambeau, dit le Flambard, cette étonnante figure si puissamment rendue qu'à elle seule, elle suffirait à immortaliser la pièce.

Que n'était-il encore là le père Trochet, célèbre dans tout La Châtre, Montlevicq, Néret, Vic-sur-Aubois, Châteaumeillant ! On l'eut envoyé par souscription à la première de l'*Aiglou*. Et il serait revenu rajeuni d'avoir rencontré à Paris, Flambeau, son frère. Il aurait acclamé le petit chapeau. Mais il aurait été sûrement un peu jaloux. « Pourquoi Flambeau plutôt qu'un autre ! Pour avoir moins de prénoms, je n'aurais pas été moins brave. »

C'est qu'en vérité, c'était un gaillard que Pierre Trochet. Quand il est mort à Néret, il y a quelque six ans, on admirait encore sa vigueur et sa bonne humeur. Toutes les années, il accomplissait à sa manière une période d'exercices, il s'en allait, au pas militaire, toucher à La Châtre, les maigres émoluments de sa pension. Et son étape de vingt-cinq kilomètres accomplie à pied, il reprenait aussitôt, et sans se reposer, la bêche ou le manche de la charrue.

J'emprunte à l'*Écho de l'Indre* du 18 décembre 1885, le résumé de ses beaux états de service. Pierre Trochet était parti en 1812. Il assista à la bataille de Leipsig. Il était de cette arrière-garde conduite par Macdonald et Poniatowski, qui était toujours massée sur les boulevards de Leipsig, quand un sous-officier mal informé fit sauter l'unique pont sur lequel elle pouvait gagner la rive de retraite. Trochet fut prisonnier. Et l'hiver fut si rude, cette année-là, qu'il eut, dans son campement l'extrémité des doigts gelée.

Plus tard, pendant les Cent-Jours, il se battit vaillamment dans les plaines fameuses de Fleurus. A l'attaque du ruisseau de Ligny, il eut le corps traversé par une balle. Pendant trois jours il resta abandonné parmi les morts. Enfin des ambulanciers parurent qui le transportèrent au village même de Fleurus. En bon soldat qu'il était, dur au mal, il guérit.

Il revint en Berry. Il y fut le chef d'une de ces nombreuses familles ou « communautés » de cultivateurs, celles des Trochet-Chavenaud qui, au temps jadis, constituaient la force de

nos campagnes. Il racontait « ses guerres », au coin du feu, à la veillée. Après le travail il tonnait contre l'ennemi. Lorsque la triste année de 1870 amena les désastres, son cœur endormi, sans doute, rebattit à gros coups : « Que ne m'appelle-t-on ? s'écriait-il, ah ! s'ils étaient là les troupiers d'antan avec l'Empereur ! »

C'étaient vraiment des soldats qu'avait su former cet étrange tueur d'hommes, cet insatiable conquérant qui s'appelait Napoléon, celui qui sommeille fastueusement dans son lourd mausolée de marbre rouge, sous le dôme des Invalides.

Trochet n'avait pas la « croix ». En ce temps-là, a écrit Rostand, pour l'avoir, il fallait bien autre chose. Et puis, ils se contentaient de peu, « les petits, les obscurs, les sans-grades », eux dont on ne fait pas l'histoire et qui la font pour les autres, eux qui marchaient « fourbus, blessés, crottés, malades », « sans espoir de duchés ni de dotations »,

Trop simples et trop gueux pour que l'espoir les berne  
De ce fameux bâton qu'on a dans sa giberne.

eux qui « pour leur toux n'avaient pas de jujube », et qui prenaient « des bains de pied d'un jour dans le Danube ». Quelques-uns, comme Trochet, ont eu cette consolation de survivre, de personnifier la Grande-Armée et de servir d'exemple d'honneur et de courage aux générations plus jeunes. Ils sont les pères de la France moderne, saluons-les !

C'est à quoi je pensais en regardant les quelques reliques de l'ex-grognard que sa famille conserve avec piété : un *congé* militaire roulé dans un tube de sureau, la médaille de Sainte-Hélène, la médaille du centenaire, et aussi un médaillon de la Vierge que Pierre Trochet avait porté à son cou dans toutes les batailles auxquelles il assista, significative preuve du sentiment religieux encore resté au fond du cœur de ces hardis consommateurs de jurons et de gloire.



## LA MORT DE LA BLAIROUNE (1)

C'était une âme ensoleillée que la Blairoune ! La Blairoune n'avait point d'âge ! Il eut été impossible de déterminer à dix ans près la date de sa naissance, c'est-à-dire qu'elle était vieille, bien vieille, archivée, séculaire. Elle avait l'air d'une brave femme tout de même avec sa bonnette à l'ancienne mode et son châle bariolé. Dans son antique cuisine de presbytère, où elle « bourinait » depuis trente-cinq ans, elle avait mis tant de propreté, tant d'ordre méticuleux qu'en vérité on avait la sensation, lorsqu'on y entrait, de pénétrer dans un petit coin du paradis des humbles. La cuisine de la mère Blairoune était pauvre de mobilier, mais était riche de joie tranquille. Sous le Christ de bois souriant et mal bâti, qui portait sur chaque bras un gros bouquet de buis béni, la petite vieille s'agitait du matin au soir. Elle trottinait continuellement, ouvrant les placards, dérangeant les casseroles, époussetant le buffet.

Pour se désennuyer, elle s'amusait à se raconter à elle-même ses souvenirs de servante de prêtre : « Les visites de Monseigneur, c'est ça qu'était beau ! » Blairoune riait de contentement rien que d'y penser : « Un honnête chrétien que Monseigneur ! La dernière fois qu'il avait confirmé, il l'avait priée de danser la bourrée. Elle avait fait une profonde révérence puis elle s'était mise à gandiller comme si elle avait eu vingt ans. Dame, il était p'tête heureux, Monseigneur. Même, elle lui avait récité un compliment :

Nout' Seigneur,  
 Un p'tit parpillon  
 Voltigeant sur ma tête  
 M'a dit qu' c'était d'main vout' fête.  
 J' vous off' c'te p'tit bouquet,  
 Il n'est ni biau ni bin fait,

(1) Cette nouvelle parue pour la première fois en février 1903 dans la *Jeunesse ouvrière* est entièrement authentique. Elle se félicite d'avoir inspiré à un de nos amis des vers splendides.

toire, elle lui bourra ses poches de poires et lui tint ce petit discours : « Vous seriez bien aimable et diligent de porter ces ch'tites poires de ma part à votre Monsieur Supérieur. C'est un honnête chrétien. Il me connaît ; je le connais. Il a d' l'attache pour moi ; j'en ai quasiment autant pour lui. Vous le prierez de me dire une messe quand je serai défunte et trépassée. » La commission fut faite et la messe fut dite.

La Blairoune ne sut pas les affres de l'agonie. L'ombre de la mort ne la couvrit pas. Un jour ça la prit par la tête. Pendant quelques minutes elle déraisonna, mais gaîment. Sa cervelle avait viré, comme elle s'exprima plus tard. Puis s'étant couchée et ayant repris ses sens elle demanda tous ses amis. Elle fit appeler mon père parce que c'était un honnête chrétien. Mon père y fut : « A revoir, lui dit-elle, ne pleurez pas, je m'en vais faire la cuisine chez le Bon Dieu ! »

La Blairoune était liée d'amitié très tendre avec la vieille jument du presbytère. Toutes deux elles se contaient leurs peines et à dix lieues aux entours on n'ignorait pas leur affection commune. La Bichette errait librement dans la grande cour. Quand la Blairoune fricassait, la Bichette venait passer la tête par la porte de la cuisine. La Blairoune caressait la Bichette et la Bichette s'en allait contente. Ce jour-là ; la Bichette était triste ; depuis le matin elle attendait au seuil les caresses accoutumées. La Blairoune la vit et l'appela de son lit. Alors la pauvre bête entra joyeuse dans la vieille chambre et s'approcha du grabat. Autour de la moribonde tout le monde sanglotait. La Blairoune murmura à son amie de très douces paroles et il sembla que la bête comprit. Peu après la Blairoune rendit le dernier soupir en récitant un acte de contrition que le Bon Dieu ne lui demanda certainement pas. La douceur lumineuse du couchant rose pénétrait par la lucarne jusqu'à la morte dont l'âme était partie le long d'un rayon de soleil.

La vieille sainte eut des obsèques triomphales. J'ai versé hier soir une larme attendrie sur sa photographie et j'ai pensé qu'on n'en faisait plus comme elle des servantes de prêtre.



## FERNAND MAILLAUD (1)

Tous les berrichons berrichonnants à Paris auraient dû la visiter comme je l'ai visitée, cette exposition de Fernand Maillaud (2). C'est délicieux, c'est charmant, c'est vrai ! Il y a du talent, de la maîtrise et de l'originalité, de l'unité, de la variété, de la distinction et ce je ne sais quoi qui fait qu'on dit à première vue : c'est d'un artiste et non pas d'un artisan. Le petit coin de nature qu'enserrent les rochers de la Creuse autour de Fresselines y est rendu, sous son aspect le plus intime, avec une intensité de réalité étonnante. Et pourtant l'art de M. Maillaud est de l'art sans procédés et sans formules. Maillaud peint comme il voit et il a raison, car il voit bien et juste ; il ne s'est pas dit : je mettrai là du violet, parce qu'il est convenu que là il faut du violet, mais sans scrupule il étend là des rouges et des jaunes, parce qu'en vérité c'est des jaunes et des rouges qu'il faut y mettre. Maillaud est un réaliste et un réaliste puissant : ses deux magistrales sanguines : *Le Vieux buveur* et *la Jeune fille du Berry* un peu trop poussées, à mon avis, un peu trop étudiées dans les détails, sans compter son *Intérieur de vieille maison* et *l'âne* dans le *Repos de la Sainte-Famille* le crient assez haut, mais c'est plus qu'un réaliste puisque ce n'est pas simplement le pays qu'il peint, mais aussi l'âme du pays qu'il parvient à rendre. Et ce jugement banal n'est pas si banal qu'on le pense, à y bien réfléchir, car il n'est pas douteux que les réalistes proprement dits, ceux qui se targuent eux-mêmes du titre, les théoriciens de la doctrine, n'ont jamais réussi qu'à forcer les traits de la laideur étant obsédés du désir de ne pas idéaliser, qu'à faire ressortir le mauvais côté des choses. Ainsi en littérature ces messieurs ne sont arrivés qu'à caricaturer « l'éternelle, universelle, indescriptible, et omnipotente bêtise humaine ». Notre peintre, lui, est un réaliste à la façon de George Sand dans son œuvre champêtre. Il traduit sincèrement, parce qu'il aime ; il aime,

(1) L'auteur a publié ailleurs des études plus complètes sur l'œuvre de M. Maillaud.

(2) Au Salon de la Plume, 31, rue, Bonaparte, en 1900.

parce qu'il connaît, et son paysage est pour sûr, en même temps qu'une image fidèle, un état d'âme. Voilà pourquoi son art est très pénétrant et c'est bien par l'émotion et la sincérité qu'il se distingue des flamands auxquels il ressemble par la façon.

M. Maillaud s'est fait une spécialité de crépuscules, de clairs de lune et de nuits. Il a, pardieu bien agi ! pour deux raisons : parce que son pinceau se meut avec aisance dans les ombres et les reflets, les demi-lumières et les brumes, qu'il sait distinguer les soirs de Fresselines (*La maison de Rollinat*) et les nuits de Nohant (*L'Église*), et parce que le crépuscule est la moitié du Berry. Pour bien comprendre notre chez nous il faut avoir vécu souvent entre six heures et minuit avec ses yeux et son imagination. C'est ainsi que George Sand au temps où Maurice préparait ses *Légendes rustiques* s'en allait avec lui dans les brandes pour faire se jouer sur les cieux les visions que vous savez. Dans un court moment d'hallucination ils essayaient de reconstruire les scènes qu'on leur avait contées ; ils observaient les effets de la lune sur tous les coins des ravins et des mares et cela prenait dans leur esprit des formes assez nettes pour que l'on put en faire une page d'album et l'autre une page de récit. Dans ce domaine de la vision subjective il faut avouer que le champ est très libre à l'artiste et que dix peintres ou poètes différents ne rendront pas de la même manière le thème du *Menu de loups* par exemple à preuve : Rollinat, Maillaud, Des Gachons et Lapaire.

Je voudrais tout étudier dans cette exposition si une pourtant. Je ne le peux pas et ne le veux pas. Je sens que je raterais ma copie, n'étant plus de sang-froid. Je cite cependant les toiles que je préfère : outre le *Repos de la Sainte-Famille* un chef-d'œuvre de sobriété, c'est le *Vieux Savant* d'un cachet si nouveau, l'*Intérieur d'une vieille maison*, la très vigoureuse étude intitulée *Les laveuses*, le pittoresque *Pont de Puy-Guillon*, l'*auberge* dans laquelle l'attention se porte bien sur la porte illuminée, malgré que la voiture en soit la principale étude, *Le cheval dans le ravin*, *La pluie sur les rochers*, mais je cite tout. Chacun trahit la qualité maîtresse qui est une maîtresse qualité de l'auteur : il sait choisir. Le sujet

étant trouvé : *Une hutte de bûcheron*, le regard ira droit au centre, les détails qui ne sont jamais sacrifiés ne feront que concourir à la mise en relief du point central.

J'ai donc passé une heure délicieuse au Salon de la *Plume* dans une atmosphère imprégnée d'émanations berrichonnes. J'ai rêvé et j'ai agité les ressouvenirs : c'est à un pneu crevé que je dois le plaisir d'être entré en relation il y a six ou sept ans, avec l'œuvre de M. Maillaud. Grâce à ce petit accident, *un jour qu'il pleuvait du soleil*, j'acceptai l'hospitalité chez un bon vieux curé fort spirituel et un jeune abbé qui ne manquait pas de goût. En attendant le déjeuner je visitai l'*hostellerie* et l'on me fit voir dans un étalage encombrant de pieux cadeaux un portrait dont l'allure et la vivacité attirèrent mon attention, malgré qu'il fut brossé très vite. J'en demandai l'auteur ? — F. Maillaud ! C'était l'artiste qu'on m'avait montré des auteurs de Puy-Guillon, un autre jour de promenade, déambulant tout au fond de la vallée de la Petite Creuse. Depuis j'ai appris à mieux connaître le paysagiste qui avait peint le petit portrait et aujourd'hui je voudrais que tous ses tableaux allassent commencer ou enrichir (?) les galeries berrichonnes de Châteauroux. Car enfin Fresselines est à nous, quoiqu'on fasse, Fresselines et une partie intégrante du Bas-Berry et qui nous a donné les meilleures inspirations de Rollinat — entre parenthèses je crois que l'influence de M. Rollinat sur M. Maillaud n'est pas aussi évidente que le laisse supposer M. Lapaire ; il faudrait tout un article pour expliquer cette affirmation.

Quoi qu'il en soit les berrichons peuvent être contents, on s'occupe d'eux. En même temps que de M. Maillaud on parle cette semaine de M. Baffier qui est chargé du monument qu'élèvera la ville de Bourges aux soldats morts pour la patrie en 1870. Dimanche soir, à la salle 10 de l'hôtel des Ventes, on regardait, entre plusieurs autres, la toile de Guillaumin forte en couleurs, intitulée *la Vallée de la Sédelle*. Quoique essentiellement différente, elle souffrait néanmoins du voisinage de morceaux remarquables de Corot, de Ricard, de Jongking. Elle faisait encore partie, il y a huit jours, de la collection que M. G. Feydeau avait eu la folie de réunir et que, par une folie



moins pardonnable, il s'est mis l'autre semaine en tête d'éparpiller. Après tout c'est son rôle d'être collectionneur et d'être bizarre. Qu'est devenu la toile de Guillaumin ? Où est-elle ? A Châteauroux ? — Je n'en suis pas bien sûr !



## MADAME MAURICE SAND

A peine a-t-on terminé les pieux pèlerinages au tombeau de George Sand qu'il faut y retourner pour une plus lugubre promenade. Madame Maurice Sand vient de mourir emportée subitement par une congestion pulmonaire.

Avec elle c'est encore quelque chose du vieux Nohant qui s'en va, c'est un peu du foyer de cette sympathie largement rayonnante qui faisait qu'on retrouvait là-bas les traditions hospitalières et charmantes d'autrefois, c'est un peu de ce foyer qui s'éteint.

Lina Calamatta qui était devenue la « fille » de George Sand et qui avait bénéficié ainsi de sa tendresse et de son commerce journalier appartenait à cette génération aux aspirations hautes et un peu romanesques que l'œuvre de notre grande compatriote n'avait pas peu contribué à façonner. Nulle n'était plus apte qu'elle à remplir cette mission de perpétuer au delà de la mort de George Sand le souvenir de l'illustre romancier dans les lieux qu'il habita. Et de fait, toujours, la veuve de Maurice eut à cœur de conserver intact dans la maison de Nohant l'esprit de grâce, de charme, de bienveillance et de bonté qui l'avait animée jadis. Si de par le monde intellectuel, des sandistes n'ont pas compris tout d'abord la rigueur de Lina Sand à les rappeler à l'observance scrupuleuse de *l'esprit orthodoxe sandiste*, c'est que moins bien qu'elle ils le connaissaient, cet esprit ! D'ailleurs aux premières relations toute prévention disparaissait : « Vous aimez George Sand, écrivait madame Sand, alors venez chez nous. N'oubliez pas un petit sac de voyage. On vous reconduira quand vous saurez votre Nohant

sur le bout du doigt. » On y allait, on apprenait par cœur son Nohant et l'on revenait charmé.

La dernière fois que je vis Madame Maurice Sand, par un beau jour de ce dernier soleil, elle me dit : « Je rentre ici le plus vite possible. J'ai si peur de mourir à Paris ! » Elle y est morte. Mais morte encore, elle reviendra en Berry et elle aussi y reposera « sous le grand if dont le feuillage ne meurt point, symbole d'une espérance dont par delà le grand voile elle aura connu sans doute la réalité ».



### GUSTAVE LARROUMET

C'est un ami commun, ancien prix de Rome et comme lui amateur entendu de grand art, qui, il y a un mois, m'apprit la douloureuse maladie de M. Larroumet. « Il est revenu trop tôt de la côte bleue, il va mourir ! » me disait-il et nous égrenions des souvenirs sur cet homme que tous deux nous connaissions et pour lequel nous avions lui de la sympathie et moi de la gratitude.

Professeur, conférencier, écrivain, journaliste, M. Gustave Larroumet fut avant tout un homme du monde. On est aujourd'hui unanime à le constater. Il ne portait point au dehors d'antipathies d'idées. Son article clos, son cours fermé, il avait la main largement tendue. A la Direction des Beaux-Arts où il succéda je crois, à Castagnary, il établit des traditions de goût et de tact infiniment appréciables. Il pouvait alors recevoir en une heure un évêque, un répétiteur de collège et une actrice et les reconduire tous enchantés de leur visite. Les étudiants qui furent ses élèves témoignent de sa bienveillance à peu près universelle. A tout instant il était disposé à leur rendre service. Il répondait sans se lasser à leurs lettres. Il leur ouvrait d'un mot les collections particulières où ils pouvaient aller puiser des documents pour leurs études.

On le „ chahuta ” jadis à ses cours mais le « chahut » est

presque toujours un critérium de popularité. La preuve en était qu'à la sortie de sa conférence élèves et vieilles dames se précipitaient sur son bureau pour se disputer les minimes notes manuscrites qu'il abandonnait quelquefois à côté du verre d'eau.

Ce qui faisait le charme de sa conversation comme de son cours, c'en était la diction un peu sourde mais très expressive. C'en était surtout l'esprit. M. Larroumet était un causeur très fin, très spirituel, varié, amusant. Il touchait à la gauloiserie sans jamais tomber dans le mauvais ton. Il était grivois avec grâce quand il y tâchait.

On le disait sceptique. Il ne l'était qu'en apparence. Il s'est tenu assez loin des religions, mais il a dit tout de même quelque part sa sympathie irraisonnée pour cette croix qui bénit les naissances et surmonte les tombeaux. Il avait profond le culte de la beauté et savait apprécier les vertus très hautes. Il en parlait avec joie. Sectaire il ne le fut jamais. Il était plutôt dilettante, doucement indulgent, et complimentait beaucoup. Il critiquait peu, sauf sur la fin, alors que la maladie l'aigrissait. S'il blâmait, c'était en se moquant de façon délicate et fine.

Il y eut des envieux pour dire qu'il dût ses succès à la politique. Cette fois encore on reste en deçà de la vérité. Il était charmeur et eut des amis puissants. Il passa sa vie à conquérir des affections précieuses. M. Benoist, le latiniste, le lança ; Lockroy le prit comme chef de cabinet ; Sarcey le traita en fils ; les ministres en camarade. Mais sa carrière n'en reste pas moins une et remplie. Il est de fait qu'il fut un laborieux constant et robuste jusqu'au jour où il tomba pour ne plus se relever. En cadet de Gascogne hardi il se promena à travers l'histoire littéraire, à travers la critique théâtrale et les arts, déblayant bien des petits chemins obscurs et semant le long de buissons très épineux des bornes indicatrices qu'on consultera longtemps encore. Ses livres et ses articles sont marqués au sceau du talent et du goût comme à celui du véritable esprit français. Ils l'auraient conduit à l'Académie française s'il eut vécu. Les lettrés leur resteront fidèles.

On me demandait hier : « A-t-il fait du bien ? » Et d'abord

c'est faire le bien que de ne pas faire le mal et du reste on peut répondre toujours affirmativement à cette question quand celui dont on parle a réalisé pleinement la mission qui lui incombait. C'est le cas pour M. Larroumet qui fut le type du haut fonctionnaire universitaire talentueux, large, indépendant et bienveillant. Celui qui dépose sur sa tombe fraîche cet hommage aussi sincère qu'il est humble a profité quelquefois de cette bienveillance. Il regrette d'avoir une aussi triste et aussi vaine occasion de l'écrire.

On sait que M. Larroumet était l'oncle de M. Roux, professeur au collège de La Châtre. C'est une raison pour l'*Écho de l'Indre* de présenter à M. Roux ses bien sympathiques condoléances.



## LE BARDE

J'ai hérité, par je ne sais quel hasard, d'une originale bibliothèque : ce sont vieux bouquins de thérapeutique merveilleuse, contes fantastiques, hippiatrice illustrée, pères de l'Eglise, magie noire ; le tout est relié en veau, tranché de rouge et date de quelques siècles. Les marges, les feuilles de garde, les espaces perdus en sont couverts de vers... libres et désespérants de candeur, que l'auteur a tous dénommés *alexandrins* bien qu'il y en ait de tous les formats et de toutes les inspirations. J'ai ouï dire que ces vers avaient été mis là dans les temps par un de mes ancêtres qui professait dans son village le métier de poète. Ce brave homme d'artiste chantait les amours rustiques et des cantiques aux saints du paradis et comme il ne percevait aucun droit d'auteur, ses produits volaient de bouche en bouche et se perpétuaient de génération en génération. On en récite encore dans certain bourg que je sais bien. Les anciens m'ont conté les succès de cet aïeul lointain, succès dont ils avaient entendu faire le récit par d'autres anciens. Les jours de grande fête, quand le vin du pays

commençait à échauffer les têtes, le vieux entonnait d'une voix monumentale quelques couplets inédits que l'assistance reprenait bien vite d'un seul cri. Les cœurs, assure-t-on, vibraient à l'unisson de l'inspiration de l'auteur et chacun trouvait splendides ces œuvres poétiques qui dérouteraient toutes les prosodies de la terre. On aura beau me soutenir que cet ouvrier n'était pas un poète, j'opposerai toujours qu'il allait quand même à l'âme du peuple.

Je me suis assez étonné de ce récent jugement que portait un de nos aimables confrères berrichons sur le talentueux Théodore Botrel qui, dit-il, « ne fait pas de grands efforts de » prosodie pour conter des choses banales ». Mais, a-t-on le droit de juger Botrel comme on jugerait un académicien. Encore que notre barde soit loin d'être un ignorant en l'art de versifier — sa cantate de l'Exposition a été primée entre mille et l'A. F. l'a couronné — il faut se souvenir qu'il se présente au peuple sans prétention : « Je suis Botrel, lui dit-il, » un brave gars de Bretagne, qui chante ce que vous êtes capable d'entendre, vos peines et vos joies toutes nues, sans » phrases, vos traditions et vos croyances toutes simples avec » des mots que chacun peut comprendre ! » Et à ainsi chanter Botrel dépense, n'en doutez pas, beaucoup de talent, un talent fait de bonhomie, de simplicité, de délicatesse aussi. Pour bien saisir sa conception, il est nécessaire de le voir, de l'écouter, de l'applaudir, lorsqu'il est en face d'une foule populaire. Alors on ne doute plus qu'il ne sache remuer les fibres les plus intimes de la masse. C'est elle, la masse, qui s'en moque... (pardon !) que sa poésie soit de la poésie pas méchante ! Entonne-t-il *La Paimpolaise* ; au troisième couplet, l'auditoire ne peut plus se retenir et chante avec lui à plein cœur. Quand madame Botrel, charmante et artiste, est là, c'est de l'enthousiasme ! On bisse, on rappelle toujours. Allez demander aux paysans de l'hospitalière maison de Port-Blanc s'ils sentent Botrel, quand le soir, à la veillée, autour de son foyer ils l'écoutent et l'accompagnent. Il est vrai qu'avant tout Botrel écrit pour les Bretons, mais il est vrai aussi qu'il écrit pour tout le monde, et la preuve en est dans le succès de ses jolis

recueils qu'on lit d'un bout à l'autre de la France. C'est un peu pour quoi les berrichons ne doivent pas avoir le scrupule de le lire et de le chanter aussi. Dans une poésie encore inédite qu'il m'envoyait l'autre jour le charmant poète a jeté ces vers :

Salut à vous les gâs berriauds  
De la ville et de la campagne  
Voici tous les gâs de Bretagne  
Qui vous tirent leurs grands chapiaux

Mais sommes-nous des étrangers !  
Que non pas, j'en ai l'assurance !  
Notre nom de famille est France  
Si nos petits noms sont changés

Entonnons donc même chanson !... etc.

Entonnons donc même chanson, la sienne, puisqu'elle est jolie. Botrel a réalisé, le seul, peut-être depuis les auteurs de nos cantilènes du Moyen-Age tout ce à quoi peut prétendre le poète populaire, le barde. Comme j'ai encore un peu d'âme de peuple en la mienne transformée par l'étude je n'ai pas honte pour ma part de fredonner les airs de Botrel, même après avoir lu les meilleurs sonnets de Heredia. Qu'il y ait dans ce goût beaucoup d'affection pour le brave cœur qu'est mon poète, je n'en disconviens pas, mais je m'imagine qu'il y a aussi un penchant plus littéraire et M. G. Audiat en lui consacrant une longue étude dans le *Mois* était de cet avis. De toutes manières je justifie la manie que j'ai de faire chanter Botrel aux gas de mon pays.



## UN PRÊTRE

C'est avec recueillement d'émotion triste à la fois et très doux que j'écris ces lignes. C'est une chose si épouvantable que la mort non pas tant celle qui nous prend pour nous conduire ailleurs que celle qui frappe autour nous aveuglement ceux qu'on

aime. Mais c'est une chose si consolante que l'espérance chrétienne qui nous fait attendre toujours avec résignation souvent avec désir l'au delà de repos que Dieu nous accordera.

Il vient de mourir à Vic-Exempt un homme qui, par sa bonté, par son intelligence, par sa modestie a su bien mériter des populations de nos campagnes. M. l'abbé Morel avait été jadis un des prêtres les plus en vue du diocèse de Bourges. Et il avait gardé du temps de sa *fortune* ces qualités de bonne compagnie qui, jusque dans sa retraite, lui attiraient encore les amitiés qui consolent.

Aumônier du 8<sup>e</sup> corps, il avait été à la garnison de Bourges le « *curé* » populaire par excellence. Les officiers qui appréciaient fort sa culture variée, son esprit très fin et surtout sa franchise et son affabilité aimaient à le fréquenter et les petits soldats le chérissaient pour sa gaieté et sa bonhomie. Il savait trouver le mot aimable, la parole qui tout de suite encourage, la sympathie et chacun lui payait en affection ce qu'il donnait en bonté. Il s'honora particulièrement de l'amitié du général Ducrot qui lui demanda de rédiger un *Manuel du soldat chrétien*, et quand après la défaite des deux ailes de l'armée de la Loire en décembre 1870, il se fit le pourvoyeur des divisions reculées sur Bourges, partageant avec les troupiers harassés sa cave et ses économies, sa générosité devint proverbiale parmi les bataillons cantonnés dans notre province.

Sa réelle distinction de manières le recommanda à l'attention bienveillante de Mgr La Tour d'Auvergne. Grâce à la confiance que celui-ci lui accorda il put fonder et diriger pendant plus de dix ans la *Semaine religieuse de Bourges* et ce n'est pas vouloir déprécier les prêtres dévoués qui plus tard rédigèrent cette feuille que de dire que M. l'abbé Morel en fit dès le premier jour une petite revue ecclésiastique bien comprise et intéressante.

Brusquement, sous l'épiscopat de Mgr Marchal, M. l'abbé Morel fut nommé curé de Vic-Exempt. On oublia vite celui que le clergé du diocèse ne connaissait plus que sous le nom de la *Rédaction*, par allusion aux premiers articles de la *Semaine religieuse*, tous signés de ce nominatif un peu trop

global et collectif dans l'occasion. Le directeur de la *Semaine religieuse* s'était fait humble avec les humbles ; il s'était donné tout entier aux modestes existences qui se déroulent près de la terre ; il se sacrifiait aux petits, vers qui Dieu l'avait envoyé. On l'aima unanimement, mais sa capacité de bonté et de générosité étaient si grandes qu'on ne le comprit pas toujours. Si son cœur était près de nous, son âme était trop haute.

Dans le monde de la pensée, il n'avait qu'une haine, mais c'était une haine vigoureuse, celle de l'athéisme qu'il regardait comme le plus grand mal des sociétés et le destructeur de la famille. Sur ce point il n'admettait pas la discussion. Sa philosophie à lui c'était sa foi. A quoi bon chercher quand on a trouvé ? douter quand on sait !

Très instruit, sachant lire et comprendre, il avait la plus fine et la plus universelle sensibilité. Il aimait les grandes harmonies de la nature et seule sa conscience de chrétien l'arrêtait dans son rêve de poète. Incapable d'idée mesquine et d'opposition systématique, il savait entretenir avec l'administration les relations les plus courtoises et je suis sûr qu'on rendra hommage à son esprit de conciliation et d'immense charité.

Je me souviendrai avec plaisir d'une conversation que j'eus, un jour, à Paris avec un des doyens du clergé français (1). Un même culte d'affection pour Mgr La Tour d'Auvergne l'unissait à M. l'abbé Morel. Aussi me parlait-il de *mon curé* avec une sympathie émue que n'inspirent vraiment que ceux qui la méritent. On trouvera ces quelques lignes bien élogieuses puisqu'elles sont écrites par un ami et qu'encore M. l'abbé Morel n'avait plus pour lui que son mérite personnel : il n'était ni prélat de la maison pontificale, ni chevalier de Saint-Grégoire le Grand, ni chanoine, ni doyen. Dieu se réservait de donner sa récompense au bon serviteur qui, sans lassitude avait tracé son sillon jusqu'au bout. C'est en face d'une vie comme celle du bon curé de Vic-Exempt à laquelle la même pensée chrétienne a toujours présidé, que l'on répète le mot de Guizot mourant : « Nul plus que moi n'est persuadé de la réalité du bonheur de l'au delà. »

(1) Mgr de l'Escaille.





## SOIRÉE DANSANTE (1)

A Frédéric Daugeron.

« L'habit noir n'est pas de rigueur. »

(Lettre d'invitation au mariage de Clara Mouniclat et de Justin Petitpain.)

« On en parlera sous le chaume bien longtemps. »

(De Béranger en ses chansons.)

Tout pensif, l'âne du père Mouniclat montait la côte de Fonteneau sur la route de Vic à Châteaumeillant. Il songeait, le pauvre âne, à la vie de misère de ses pareils. Depuis le bon Monsieur La Fontaine pas une voix humaine ne s'était élevée en faveur de sa gent. Il avait bien ouï dire, un jour de foire, par une bourrique fort avisée qu'il y avait de par le monde une société protectrice des animaux, mais cela, c'était pour les ânes des villes. On ne prête qu'aux riches. Il se souvenait même que jadis, en s'en venant du Poitou, son pays natal, par le train de Montmorillon, il avait vu de la portière un monsieur bien attifé dresser procès à un croquant qui rossait sa bête. Mais, pour l'instant, le père Mouniclat ne se préoccupait guère des amendes qu'il encourait et, sans motifs, toutes les minutes, sa trique tombait drue sur les reins du pauvre animal. Lui, frissonnait un peu du dos, faisait un *hi-han* résigné plutôt que provoquant et tirait toujours sa carriole branlante.

Pendant qu'ainsi songeant maître Aliboron nous trimbalait cahin-caha vers la ville, le père Mouniclat me racontait qu'il mariait sa fille Clara et qu'il s'en allait quérir le musicien. Comme j'ai pour habitude de répondre inmanquablement aux questions par des approbations, — ça fait toujours plaisir à quelqu'un de se savoir compris —, notre conversation prenait un air symétrique et pittoresque à la fois qui ne laissait pas que d'être original.

« Je marie la Clara !

— Ah ! vous mariez la Clara !

(1) Nous demandons pardon à nos lecteurs de relever ici deux nouvelles déjà publiées par la Revue. Il nous a semblé qu'elles étaient à leur place dans ce recueil d'autant que Guillaume Carcat fait suite à *Soirée dansante*.

- Avec Justin !...
- Ah ! avec Justin !...
- ... Petitpain !..
- ... Petitpain !...
- Et je vais chercher un musicien !
- Ah ! vous allez chercher un musicien !... »

Tout un coup, comme un éclair, une idée mirobolante illumina mon intelligence, ne me jalousez pas, c'est la seule qui ait jamais consenti à élire domicile en mon obscur cerveau : « Si je lui proposais, pensai-je, de faire appel au talent de mon ami Frédéric Daugeron, le pianiste ? Ce serait au moins piquant ! »

« Eh ! bien, père Mouniclat, j'en connais un, moi, un musicien et un fort ! M. Daugeron.

- M. Daugeron ! c'est un aveugle, fit l'homme !
- Oui, M. Daugeron, c'est un aveugle ! repris-je.
- Est-il entendu sur les musettes ?
- Pour ça, il n'y a pas mieux !
- De quoi qu'il joue ?
- Du piano !
- Comment dites-vous ?
- Du piano !
- Comment c'est-il fait un piano ?
- Un piano ! c'est une grosse boîte à musique.
- Ça tient-il beaucoup d'airs ?
- Tous les airs, père Mouniclat ! Tous, tous ! Turlututu, Rataplan, boum !...
- Combien prend-il le vielleux de cette machine-là pour mener les bals ?
- Ça dépend ! Je suis sûr que pour vous il ferait un prix de faveur !
- Aux entoures de combien !
- Faudrait voir !
- C'est-il à l'air, qu'on compte !
- Non, père Mouniclat, on y va à peu près, et souvent on donne la *Marseillaise* par-dessus le marché !
- Bigre de bougre ! Si on y allait chez votre ami ! Dame... je ne veux pas m'engager d'avance !

— Laissez-moi faire ! »

Et nous continuâmes d'avancer au trot de maître Aliboron vers des destinées inconnues. De temps à autre Mouniclat me posait des questions :

« Est-il porté pour l'argent, votre M. Daugeron ?

— Couci couçà ! »

Ou bien :

« Pensez-vous que ça soit joli... sa machine !

— Purement beau ! père Mouniclat ! vous l'entendrez ! »

Nous trouvâmes notre pianiste chez lui. Mâme Daugeron qui fait bien les choses nous offrit un petit verre de Cécilia ce qui mit bien vite Mouniclat en humeur de conclure un marché : « Mâtin, c'est bon ce liquide ! » assurait-il en se léchant les babouines.

Tout de suite j'abordais l'affaire : Mouniclat mariait Clara et voulait un musicien, j'avais pensé à M. Frédéric et voilà !...

Cette idée de venir tenir bal à Vic-sur-Aubois, il faut bien l'avouer, séduisit immédiatement mon ami. Même cela le mit dans une gaieté folle.

« Q'est-ce qu'il a à rire comme ça ? me demandait tout bas Mouniclat.

— Faites pas attention, répliquais-je sur le même ton, c'est de son naturel ! Vous savez un aveugle !... »

Cette insinuation grosse de sous-entendus rassura le paysan :

« Jouez-en voire, de votre *strument* !

— Qu'est-ce que vous voulez ! du Haydn ou de l'Hændel ?

— La Moutonnière ! »

Une, deusse, et nous voilà en plein dans la Moutonnière. Mouniclat un peu parti pour la gloire, au bout de la troisième mesure invitait déjà Mâme Daugeron à faire un tour et évoluait d'une façon fantastique autour de la table !

« Cristi, c'est rudement joli, cette affaire-là !... Combien me prendrez-vous pour la noce à Clara ! »

Je dépensai énormément de diplomatie à arranger les choses. Finalement pour vingt francs, quarante sous d'épingles, un mouchoir rouge et une galette, mon ami consentit à se transporter sur les lieux pour la noce à Clara.

« Je ne m'occuperai de rien ? dit encore, par un reste de prudence, le rusé paysan.

— Non, je vous promets le tout pour vingt francs, rendu-conduit ! »

Mouniclat ne se tenait pas de joie. Je vous prie de croire qu'au retour il ne fut pas mélancolique : « Ça va-t-il lui en faire une surprise à la Clara ! »

On le questionna fort chez lui sur le musicien. Mais le brigand ne voulut pas livrer son secret. Le soir au lit il riait tout seul dans ses draps.

« Quoi qu't'as, demandait sa femme.

— C'est que je pense à une chose ! » répondait-il.

Ce fut une journée inoubliable pour Frédéric Daugeron celle où il fit grimper son piano sur le camion au père Bataille ! C'était tout un entrain. M. Frédéric était là surveillant l'emballage : « De la paille pour caler ! s'il vous plaît ! des chiffons par ici ! »

Quand il commanda : « En avant ! » la rue était noire de monde ! C'est que Châteaumeillant était inquiet : « Était-ce un véritable déménagement ? — Allait-on perdre le seul artiste du pays ? — Ou bien M. Frédéric s'en allait-il donner un concert en Russie ? » On s'en prenait discrètement au père Bataille ! On le tirait par ci, on le tirait par là : « Eh ! vieux, dites donc, où le conduisez-vous ! » Mais le bonhomme était fêru du secret professionnel. Il répondait bien bas avec mystère : « Oh ! j'allons loin ! »

« Surtout évitez les cahots ! Marchez au pas ! » commanda encore M. Frédéric d'une voix de stentor. Après quoi il prit place dans un coupé avec son accordeur M. Dechaux, pour suivre tout Mozart, tout Chérubini, tout Beethoven, tout Gounod, tout Chopin, tout Godard, tout Saint-Saëns, tous les obscurs faiseurs de danses, toute la musique enfin cachée là en puissance dans cette grande boîte qu'emmenait le père Bataille sur son camion. Et tout le monde, musique, musiciens, chevaux, voitures, conducteurs s'en alla vers Vic-sur-Aubois, accompagnée d'une foule compacte de gamins, de femmes, d'ouvriers, de clercs de notaire et de gendarmes qui tenaient à voir vers quel horizon s'envolait M. Frédéric.

A Vic même triomphe de curiosité et d'inquiétudes. « C'est un espion ! disaient les uns. — C'est un médecin-dentiste, disaient les autres ; les plus fins assuraient que c'était Barnum en personne. » Tout Vic était là ; les menuisiers, les cantonniers, les maréchaux, les serruriers. Tout Vic était là groupé devant chez M. Lhopiteau pour voir déballer la grande caisse. Mais, bernique ! On la rentra ! on ferma les stores et tous les efforts des indigènes pour regarder par les fentes des ouvertures furent vains et déçus. Edmond avait bouché tous les trous avec de la mie de pain.

Le jour de la noce à Clara arriva. Bigre de bougre. Pas de musette pour conduire les mariés à l'église. « C'est pas une noce » prétendaient les jaloux. Mais le vieux Mouniclat en son par-dedans pensait : « Je vas-t-y les épater, ce soir quand ça fera : zim, zim ! » La journée fut un peu attristée. Toujours pas de musette ! Mouniclat criait bien de temps à autre avec l'air d'un homme qui prépare un coup : « Comptez sur moi, mes enfants ! » Tout de même on espérait guère. Pour tuer le temps on vida des chopines.

On regarda la grosse boîte qui dormait dans un coin sous une toile verte. Les plus malins sans vouloir le paraître étaient intrigués. Mais qui diable se serait imaginé qu'il y avait là-dedans de quoi faire danser toute la France ? On se hasarda timidement à lever la toile.

« C'est une placard à bouteilles !

— Ouh ! t'es bête, c'est une armoise nouveau modèle !

— Diable m'emporte, fit un loustic, le dinde de la fable, ça ressemble à l'harmonium de Thevet !

— Bourrin, c'est moins noir que ça, un harmonium, et puis ça a des trous dans le bas.

— Hi, hi !... »

Finalement on conclut unanimement que personne n'était très bien renseigné et on se résigna à ne plus vouloir sonder les mystères de la grande boîte.

Après dîner le père Mouniclat un peu éméché fit assavoir aux gars et aux filles que la musique avait manqué jusque-là mais que l'on allait se rattraper. « Vous allez entendre, clama-

en mazurka, la mazurka en bourrée, la bourrée en quadrille et c'était la danse la plus effrénée qu'on puisse rêver. Terpsichore les poussant, les danseurs sortaient par la cuisine, rentraient par l'écurie, grimpaient dans les chambres hautes, parcouraient les greniers et cherchaient des échelles pour monter dans la lune. De sa vie le maître à danser ne se souvenait d'avoir vu pareille sarabande. — J'te crois ! — Par bonds et par élans gars et filles se précipitaient les uns contre les autres, se foulant les pieds, se cognant, se faisant des bleus. Dans le midi, c'est le soleil qui actionne tout ; en Berry c'est l'entraînement. Ah ! l'entraînement, mes amis, il n'y a vraiment qu'en Berry qu'on voit cela ; un Berrichon qui n'est pas entraîné, pas moyen de le mouvementer. Une fois entraîné le diable ne l'arrêterait pas.

Tout à coup un rude gaillard tout rougeaud trouvant que le piano restait en retard proposa :

« Allons, les *émis*, un bon coup de gueule, pour *chaîner* la musique ! »

Et le père Mouniclat, de plus en plus égayé, oubliant complètement le piano cria à son nouveau gendre :

« Justin, vas donc qu'ri le tambour à Chevalier ! »

Le malheureux Mouniclat ne se doutait pas qu'il venait de percer le cœur de M. Frédéric. « Un tambour ! on voulait un tambour ! » M. Frédéric n'en dormait point d'au moins trois nuits. Pour un tambour s'être donné tant de mal. Décidément on ne l'avait pas compris.

Quelle pitié que la vie des artistes !

N'empêche qu'on en parlera sous le chaume bien longtemps de la noce à Clara !



## GUILLAUME CARCAT LE BIJJI (1)

Ce que l'auteur d'une « *soirée dansante* » n'a pas dit, c'est que le père Mouniclat avait une autre fille que Clara, une manière de mijaurée forte en corpulence et qui avait épousé en désespoir de cause un bijji qui s'appelait Guillaume Carcat.

Guillaume Carcat, natif de Saint-Flour en plein cœur du bon pays d'Auvergne comme vous savez, avait rapporté de chez lui, avec une façon déplorable de prononcer les *s* une dose respectable de bon sens et d'esprit dont il n'usait d'ailleurs qu'en de solennelles occasions. Aussi dans tout le pays qui va de La Châtre à Saint-Janvrin, Guillaume le bijji était-il célèbre. Et qui ne l'aurait point connu eut été considéré à l'égal d'un de ces arriérés qu'on plaint et qu'on dédaigne. Quand Guillaume Carcat se déridait, ses amis pouvaient se promettre de passer un joyeux quart d'heure. C'est qu'il en savait des histoires ! même, quand il n'en savait plus il en inventait. Et des chansons ! Ah ! dame il en chantait des chansons. C'était effrayant ce qu'il chantait de chansons !

A le voir, jamais on n'eut pensé qu'un tel homme put contenir de si jolies choses.

Quelquefois les camarades lui demandaient : « *Mâtin de Guillaume, où diable prends-tu tout cela ?* »

— *Chela* vient d'Auvergne, » répondait-il.

Alors chacun avait un mot d'admiration pour cette province fabuleuse qui était située bien au delà de Boussac, de Chambon, de Domérat et de toutes les contrées connues.

— Oui, *chela* vient d'Auvergne, répétait-il ! Dans mon *païs* tout le monde a de l'*écheprit* et je *chuis* comme tout le monde. Mais en Berry je n'ai pas mon pareil.

Aussi quand il ouvrit la bouche au dîner du retour de noce à la Clara, les invités comprirent qu'il en allait sortir quelque chose de beau.

« A présent *Justingnn*, mon beau-frère, je te donne neuf mois pas un jour de plus, pas un jour de moins pour nous con-

(1) Par une onomatopée jolie on appelle ainsi le rémouleur ambulant.

voquer au baptême du petit Guillaume Petitpain, mon filleul. »

On commençait à chuchoter et les réflexions s'entre-croisaient :

« Coquin de bijiji.

— Boundilli ! qui ne l'a pas entendu n'a rien entendu !

— Hein ! mon vieux, c'est du tapé !

— Et toi dis-en donc autant si *l'es* capable ! »

Autour de la table tout le monde riait, les hommes écartaient leurs lèvres d'une façon fantastique ; les femmes poussaient de petits cris aigus sur un ton extrêmement joyeux ; les marmots se trémoussaient en agitant leurs fourchettes.

— Ainsi *Justingnn*, reprit le bijiji, prends tes mesures en conséquence.

.....  
 Ses mesures ! c'est vrai qu'il les prit le gaillard ! Et juste ! Neuf mois après, jour pour jour, le petit Guillaume Petitpain avait vagi dans le dodo de sa maman. Cela arriva subitement le six de mai sur le coup de deux heures du soir.

Carcat revenait justement d'une tournée sur Beriantes, la Moutte, Laurouër et le Bourg-de-lacs, « dans ces fonds » comme il disait avec mépris, lui l'homme des montagnes !

Tonnerre, la nouvelle lui versa de la joie dans le cœur !

: « Eh ! bien vrai je *chuis* content !... Oh ! oui, je *chuis* content !... je *chuis* content pour tout de bon !... Je le porterai *chur* les fonds, moi, *che* pompier-là, et *chûr* qu'il tiendra de *chon* parrain. Ah ! mes-j-amis, quel bijiji ! vous verrez !... vous verrez cha !... *cheulement, cheulement*, je veux *proche-der* au baptême moi-même. »

— Procéder au baptême vous-même fit avec une profonde stupeur Justin déjà alarmé pour l'orthodoxie de la religion de son fils.

— Beau-frère, je ne dis pas *cha* ; je dis *cheulement* que je veux avoir un curé de ma *fachon* !

— Un curé de votre *fachon* ! bijiji ! vous ne les fabriquez pas, je suppose ! répartit encore Justin qui, dans son trouble, prenait instinctivement les défauts du parler auvergnat et commençait à douter du bon sens de son beau-frère !



— *Déchidement* tu n'es pas de mon *païs*, toi, tu ne comprends pas ! Je n'ai pas dit *cha*, je n'ai pas dit *cha*. J'ai dit *cheulement* que *che cherait* un curé de mes-j-amis qui *préjiderait* la *chérémonie*, et un qui l'est entendu chur les *mecches*, les prières et tout le tremblement.

— Pour ça, beau-frère arrangez les choses à votre gré !

— ..... car, vois-tu, *Justingnn* pour faire un bon chrétien il faut un bon curé, *ch'est* la meilleure des *rechettes* et pour faire un chrétien qui a de l'*écheprit* il faut un curé qui a de l'*écheprit*, il n'y a pas à *chortir* de là ! Je ne prétends pas dire que le nôtre ne *choit* pas de taille à baptiser mon filleul, mais le curé que je connais, je le connais et il est de mes grands-j-amis, voilà tout !

Le lendemain de ce mémorable entretien le bijiji se leva dès l'aurore. Et sans autre accessoire qu'un solide bâton partit dans le matin frais sur le chemin de Thevet.

Guillaume Carcat le bijiji sans sa meule, cela ne s'était jamais vu ! Aussi excita-t-il la curiosité de tous ceux qui le rencontrèrent :

— Où va-t-il ce diable de bijiji !

Mais comme il avait l'air tout gai personne n'osa le questionner. On devinait qu'en bon auvergnat qu'il était il aurait tourné la question.

Il traversa le bourg de Thevet sans même s'arrêter. Ce n'est pas que la tentation ne fut très forte. Il sentait le petit vin de Mâme Pasquet cinquante mètres avant l'auberge. Mais, dans le tréfond de son âme, il entendait une voix qui lui disait : « Guillaume, mon ami, *chois chage*, tu vas remplir une grande *michion* ! » Et c'est ainsi qu'il ne se reposa point chez Mâme Pasquet.

Il obliqua sur la droite et s'enfonça dans un petit chemin ombreux qui serpentait entre les haies, descendait dans les creux, montait sur les côtes, allait deci delà en folâtrant jusqu'à un petit village haut juché qui s'appelle \*\*\* (1).

(1) L'auteur s'est vu dans l'obligation de supprimer les noms trop suggestifs de plusieurs paroisses pour ne pas froisser les modesties de messieurs les curés.

En saint homme qu'il était, Guillaume s'en fut à l'église. Il l'aimait cette église ; quand il passait par là c'était toujours devant sa porte qu'il posait sa meule et qu'il creusait son foyer. Et s'il pleuvait *un petit*, houp dedans ! Le Bon Dieu, pas vrai, est hospitalier ! Quand il rêvait du ciel le bijiji était à peu près certain que le Bon Dieu lui ferait un petit coin pour sa meule. Guillaume alla donc voir le Bon Dieu. Lorsqu'il mit le pied dans le temple, justement M. le curé finissait sa messe et entrait à la sacristie.

— *Cha che* trouve bien, pensa le bijiji qui, après s'être agenouillé et après avoir récité benoîtement trois paters, deux avés et un acte de contrition — jamais sa meule n'avait tourné aussi vite que sa langue en ces prières — courut lestement vers l'abbé, pour lors occupé à enlever ses ornements sacerdotaux.

Avec l'air aimable qu'on lui connaît M. le curé \*\*\* reçut le bijiji absolument comme si c'eût été le Président de la République :

— Oh ! bonjour bijiji, je suis bien content de vous voir !

— *Ch'est* comme moi, *monchieu* le curé ! Je *chuis* venu pour vous demander un petit *cherviche* et *che cherviche* je vais vous dire *che* que *ch'est*. Par la *grâche* du Bon Dieu, de la *chainte* Vierge et de *chaint* Gétorix mon patron, je viens d'avoir un petit neveu et *che* petit neveu, je veux que *che choit* vous qui le *baptijiez* ! Dans mon *païs* on raconte que pour faire un bon chrétien il faut un bon curé et que pour faire un chrétien qui a de *l'écheprit* il faut un curé qui a de *l'echeprit*. Et comme je veux que mon petit neveu ait de *l'écheprit*, j'ai *penché* à vous pour lui en donner. Et puis *Monchieu* le curé, ajouta encore le bijiji qui tenait à prendre l'abbé par les sentiments, j'en ferai un potier (1) ! Vous ne pouvez me *retujer* mon petit *cherviche* !

— Mon pauvre bijiji, je baptiserais votre neveu avec plaisir, mais je ne promets pas qu'il soit spirituel pour cela.

— *Schpirituel*, *monchieu* le curé, il le *chera*, car il tiendra de *chon* parrain Guillaume Carcat.

(1) Monsieur le curé de \*\*\* a un faible pour les potiers.

— Oh ! s'il tient de son parrain, inutile que ce soit moi qui le baptise !

— Pardon *monchieu* le curé, faut les deux choses ! Et puis voyez-vous, vous ferez mieux d'accepter tout de *chuite*.

— Eh ! bien, allons-y !...

— Je le *chavais* !

— Seulement laissez-moi le temps de prendre mes plus solides souliers !

— Faites, faites *monchieu* le curé !

. . . . .

A deux le retour fut joyeux.

A \*\*\* le curé de \*\*\* prit son confrère.

: « *Ch'est cha*, que dit le bijiji, il vous donnera un coup de main ! »

Et l'on arriva à \*\*\* dans de bonnes dispositions.

M. le curé de \*\*\* fit bien quelque difficulté de laisser officier un prêtre étranger dans son église. Vous comprenez, le principe ! mais comme c'est arié pas un mauvais homme il finit par permettre tout ce qu'on voulut.

On commença par un tas de volées de cloches qui continuèrent pendant et après la cérémonie et avec un art consommé M. le curé de \*\*\* imprima au petit Petitpain le caractère indélébile qui le sacrait chrétien.

Puis le baptême terminé le curé de \*\*\* s'en fut trouver la famille réunie sur la place et lui parla ainsi : « Ce n'est pas tout cela ! mes amis, je veux avoir ma part de votre joie, aussi après déjeuner, pour vous donner la force d'accomplir vos devoirs religieux vous boirez de ceci à ma santé. » Là-dessus le petit l'abbé retira du fond de ses poches deux bouteilles encore poudreuses et cachetées à la cire et qui contenaient un vin vermeil. A cette vue tout le monde s'écria : « Oh ! monsieur le curé ! » avec des ris de reconnaissance. Et le petit Petitpain lui-même poussa une exclamation assez vague à la vérité mais que l'on pouvait prendre pour un désir.

— Oui, mon petiot, tu en aurastoi aussi, repartit M. le curé. Ça te changera du lolo !

Ce qui fut dit fut fait.

Ce fut encore ce brigand de bijiji qui trouva le mot de la fin : « Il a de l'*écheprit* comme un Auvergnat, M. le curé de \*\*\* ! »

---

### MIRDIOU LE BERGER !

Mirdiou le berger était venu on ne sait d'où. Un jour, le père Damblans de la Grande Chaume l'avait rencontré sur le chemin d'en sus. Il était vêtu d'une longue limousine rayée de jaune et portait sous son bras une cornemuse façonnée comme celles dont on sonne au pays de La Châtre. Il avait l'air honnête et le père Damblans, après les portements, lui avait offert de l'embaucher pour garder ses moutons dans les montagnes. Mirdiou avait accepté et depuis trois ans, il était là veillant les bêtes et jouant de la musette...

Sur les rochers de Crozant la mélancolie des soirs d'automne tombait lourdement. L'ombre peu à peu enveloppait la rivière, les pierres grises, les tours éventrées. Il passait des bouffées d'un air déjà froid qui faisaient frissonner les arbres et l'eau disait toujours sa chanson monotone, par endroits douce et tranquille, plus loin violente et terrible. Mirdiou le berger sentit confusément que l'angoisse des choses le prenait aussi. Il rentra dans sa hutte, frileuse sous la brise, décrocha sa cornemuse pendue au chevet du lit, et s'en fut solitaire au trou du faucon, une espèce de nid d'oiseaux de proie qui était tout en haut d'un roc à pic sur la vallée. En face s'estompaient les ruines majestueuses de la forteresse. Mirdiou les regarda longtemps comme pour s'harmoniser avec ce cadre fantastique. Le vent, le grelottement des herbes, le bavardage des cricris lui racontaient dans l'oreille mille et mille mystérieuses histoires. Il essaya d'y répondre avec sa musette. Il préluda à des airs qu'il n'avait jamais appris mais qui étaient beaux tout de même. L'âme des solitudes de la Creuse était passée en lui. Ce furent d'abord des notes lentes, qui traînaient lugubrement et réveil-

laient les légendes ancestrales des vieux murs. Cela dura deux ou trois minutes, après quoi le maître-sonneur eut comme une colère qui se traduisit en une musique méchante et impie. Le calme se refit ensuite et le biniou redevint tendre. Il chantait l'amour, un amour infiniment pur, lointain, mais un amour sans espérance. Il y avait là-dedans de la tristesse ; c'était comme si la musique eut voulu se fondre avec l'universelle mélancolie de la terre et du ciel.

Alors de l'autre côté de la montagne la cloche de l'angelus tinta. Le bronze effeuilla quelques sons obscurs et le silence reprit possession des rochers.

Voici qu'à cet instant, sous un arbre, au bord de la rivière une forme s'agita. C'était une jeune fille qui s'était glissée là furtivement pour entendre la musette. Elle avait rêvé tout le temps qu'avaient duré les airs de Mirdiou. Mais comme la froidure commençait à la saisir, elle se hâtait maintenant de regagner le village. Il y avait déjà bien des soirs qu'elle s'asseyait dans la brune pour écouter Mirdiou. Mirdiou ! c'est à peine si elle le connaissait ; pourtant il lui semblait par moments qu'elle l'aimait !.... Qu'elle l'aimait ! Et pourquoi l'aurait-elle aimé ? Sans doute parce qu'il comprenait les choses comme elle ? Elle l'aimait pour de multiples raisons vagues que sa pauvre cervelle de paysanne n'analyserait jamais. Elle l'aimait selon cette attraction mystérieuse des âmes simples qui se rapprochent fatalement parce qu'elles communient dans des aspirations pareilles. Elle l'aimait sans le savoir, en le sentant obscurément.

Une pauvre bergère, elle aussi, cette Solange, solitaire, qui n'appréciait pas la danse, ni les assemblées, ni les promenades avec les joyeux gars du pays, une fille qui n'était pas comme les autres. On la tenait pour une mijaurée et les galants ne la couraient point : avec de gros rires bêtes ils racontaient au contraire à son sujet des histoires blessantes qu'ils avaient inventées. Elle fleurissait trop haut ; ils étaient trop lourdauds pour la cueillir.

Mirdiou n'avait pas été sans remarquer Solange. Il n'ignorait plus que sa musique irait jusqu'à elle. Il éprouvait une

espèce de contentement irraisonné à deviner qu'elle l'écoutait. Un dimanche même il l'avait guettée pour s'assurer de sa gente tournure. Il n'avait pas osé l'aborder encore.

Quand il la vit s'agiter, ce soir-là, au pied du roc où il se tenait en un trou, il eut la force de briser son interminable méditation coutumière à laquelle la nuit donnait une sérénité comme affranchie de tout lien matériel. Il dévala le long des pierres en s'accrochant aux lierres et aux fougères. Puis il suivit la sente verte et rattrapa Solange qui s'éloignait à pas pressés.

« Bonsoir, mademoiselle Solange, je ne vous veux pas de mal !... » dit-il simplement.

Elle eut une petite peur, puis se ravisa.

« Bonsoir, monsieur Mirdiou !

— Vous aimez donc ma musette pour ainsi venir l'entendre.

— Vous cornemusez si bien ! »

Ils s'étaient arrêtés et ne se contaient ni compliments ni badineries, se regardant seulement dans le crépuscule brumeux.

« Vous reviendrez, n'est-ce pas, mademoiselle Solange ! » murmura-t-il très vite et très bas. Troublé par la tentation d'un bonheur soudain il lui prit la main, la serra et s'enfuit vers sa hutte qui était en haut.

Elle revint tous les soirs, d'abord avec crainte, puis avec un plaisir tranquille ; maintenant elle avait dans le cœur quelque chose de nouveau, de délicieux à la fois et de terrible, une attente fiévreuse toujours plus forte de l'amour. Une nuit, dans la campagne endormie, ils échangèrent un baiser. Par un scrupule et une pudeur charmante ils se l'accordèrent très chaste. Ils tenaient à ce que le sacrement sanctifiât leurs désirs. Ils se marièrent devant le vieux prêtre de Chambon.

Ils s'aimèrent bien tout de suite mais il arriva une chose que Solange n'avait point prévue. Elle fut jalouse du biniou. Mirdiou retournait trop souvent le soir au trou du faucon. Cela lui donnait mal à elle. Mais cela était si drôle qu'elle n'osait pas se l'avouer. Un jour, Mirdiou n'était pas rentré. L'idée fixe trottait encore dans la tête de Solange : son homme aimait

trop cette chose informe qui pendait là au-dessus du lit. Elle regardait cet objet inerte avec des yeux mauvais. Le biniou lui volait son bonheur. Prise d'une folie subite, elle grimpa sur une chaise et le saisit. Mais quand elle l'eut tenu dans ses mains, elle se souvint que c'était à lui qu'elle devait de connaître Mirdiou. Alors elle lui pardonna peu à peu et pleura. Elle l'avait déposé sur la table. Debout, droite, elle laissait sortir son chagrin ; sa gorge, à demi découverte, soulevée par l'émotion menaçait de faire craquer son corsage. Le berger revint. Il s'étonna de ce chagrin. Solange cette fois se mit à rougir : « Tu l'aimes trop ! » dit-elle en montrant la cornemuse. Elle se couvrait maintenant la figure de ses mains ; Mirdiou doucement, doucement les retira. Il embrassa sa femme tendrement : « Non, vois-tu, Solange, tu te trompes ! Toi d'abord, plus et mieux qu'elle ! ma musique à moi est fille de l'amour. Je jouais jadis parce que je n'aimais pas assez ! aujourd'hui je joue parce que j'aime trop, mais celle que j'aime trop, c'est toi ! » Dès lors Mirdiou le berger et Solange la bergère furent heureux. Ils eurent beaucoup d'enfants qu'ils appellent les gars du biniou.



## LA MANIE DE DAME CHARLOTTE

Ils étaient venus quarante des castels voisins. Péniblement ils étaient montés le long du sentier d'Enfer, un mauvais sentier caillouteux, bordé d'arbres vieux comme la Création, un sentier que le Diable lui-même avait tracé le jour où l'Archange l'avait poursuivi. Et voici qu'ils se reposaient sur la terrasse haut juchée.

Ils avaient lâché la bride à leurs chevaux qui, maintenant, partaient en liberté pour le taillis. Leurs levriers s'étaient réunis par bandes et aspiraient avec liesse l'odeur des cuisines. Des vassaux offraient leurs compliments aux deux suzerains ici présents, car haut et puissant homme Frédéric de Gamauches, comte de Châteaumeillant et haute et puissante Dame

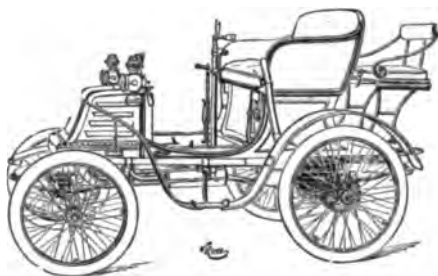
# AUGUSTE DONIOL

mécanicien

Rue du 14 Juillet, \* CHATEAUBOURG

Représentant

pour le  
département  
de l'Indre



de la  
Société  
des

ÉTABLISSEMENTS

Georges  
RICHARD

**VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux**

Le véritable poney automobile

**La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux**

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1<sup>er</sup> PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

**Cyclistes!** ne montez que les **BICYCLETTES**  
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements Georges RICHARD

➔ VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

# AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

~~~~ Envoi franco du Catalogue ~~~~

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Eclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Matoquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Verreterie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE
d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac (1665-1669) (suite).. ...

ART ET LITTÉRATURE

Chroniques berrichonnes : La manie de dame Charlotte (suite). — La grande leçon. — Contes pour les petiots. — Naïf amour. — Variations sur un vieux thème. — La Vendange à Vicq-sur-Aubois. — Conte pour la Noël. — Si j'étais femme. — Une fête du drapier à Vic-Exempt. — Artistes et ouvriers d'art.. **J. AGEORGES.**

CHATEAURoux

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

1, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

11, rue Bonaparte.

REVUE DU BERRY

DIRECTION et
ADMINISTRATION
2, rue Gutenberg
CHATEAURoux

REVUE MENSUELLE

d'Histoire, de Science et de Littérature

ABONNEMENTS

Année... 12 fr.
Six mois. 6 »



Paraissant le 15 de chaque mois

Ont collaboré à la *Revue du Berry*.

MM. **Joseph Ageorges**, homme de lettres. — **Aubin**, professeur, agrégé de philosophie. — **A. Aupetit**, avocat à la Cour d'appel. — **Babou**. — **Adrien de Barral**. — **Charles Beaulieux**, bibliothécaire à la Sorbonne. — **Amédée Berton**, avocat. — **Th. Botrel**, homme de lettres. — **Joseph Bouchard**, homme de lettres. — **Bourgain**, professeur, agrégé ès lettres. — **Charles Brun**, agrégé ès lettres, président de l'Action régionaliste de France. — **M^{me} Eugénie Casanova**. — **Ed. Charlemagne**, ancien magistrat. — **Émile Chénon**, agrégé, professeur à la Faculté de droit de Paris. — **Paul Coutant**, greffier de la Cour de Cassation — **J. Creusot**. — **Maurice Dauray**. — **Vincent Détharé**, homme de lettres. — **Lucien Donel**. — **Roger Drouhault**. — **Charles Duguet**. — **E. Duroisel**, doyen de Sancoins. — **Paul Fouquet**, professeur, agrégé ès lettres. — **Jean Gallotti**. — **A. Granger**. — **R. Guillon**, docteur en droit. — **E. Hubert**, archiviste départemental de l'Indre. — **Lucien Jenny**, conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — **Alphonse Jouet**, avocat à la Cour d'appel. — **Hugues Lapaire**, homme de lettres. — **A. Leroux**, archiviste. — **V^{te} de Spoelberch de Lovenjoul**. — **Fernand Maillaud**, artiste peintre. — **Massereau**. — **Paul Mellottée**, avocat à la Cour de Paris. — **Gabriel Nigond**, homme de lettres. — **Edmond Plauchut**, homme de lettres. — **A. Ponroy**, instituteur à Chantôme. — **Maurice Prou**, archiviste paléographe. — **Pierre de Querlon**, publiciste. — **Ulrich Richard-Desaix**. — **Maurice Rollinat**, homme de lettres. — **Frédéric Sochnée**, archiviste. — **A. Siguret**. — **Théret**, chef d'institution. — **J. de Vorys**, homme de lettres, etc.

Tout ce qui concerne la rédaction de la partie historique doit être adressé à M. EUGÈNE HUBERT, archiviste de l'Indre à Châteauroux et tout ce qui concerne la partie littéraire à M. JOSEPH AGEORGES, secrétaire de rédaction au Château des Molles, par Saint-Denis-de-Jouhet (Indre).

Mort de Maurice Rollinat.

Un des hommes les plus illustres de notre pays, une des gloires les plus pures dont le Berry peut revendiquer le noble orgueil de l'avoir vu naître, un des plus profonds poètes de notre littérature disparaît... Maurice Rollinat vient de mourir. C'est un grand deuil pour notre petite patrie dont il était un fils fervent.

Nous ne retracerons pas ici sa vie, qui fut toute pleine de modestie littéraire et d'un grand amour de la nature. Nous pleurerons l'homme charmant qu'il fût et le dévoué collaborateur que nous perdons. La mort l'a trouvé prêt depuis longtemps à venir à elle, affaibli par des chagrins intimes et miné par le spleen qui s'empara de lui dans sa jeunesse.

C'est dans cette merveilleuse saison d'automne qu'il chanta avec tant de justesse et de vérité, cette saison d'adieu où :

... le petit papillon gris,
a fait place à la feuille morte;

que Maurice Rollinat a quitté cette nature qu'il aima tant et dans l'amour de laquelle il chercha le repos de son esprit névrosé.

Déjà depuis quelques années, ses œuvres dépouillaient peu à peu l'enveloppe d'épouvante dont elles furent hantées jadis, et la matière macabre d'où elles étaient inspirées disparaissait devant un calme relatif, dans une contemplation enthousiaste et religieuse de la nature.

Paysages et Paysans, le dernier volume du poète nous permettait de croire que Maurice Rollinat avait enfin trouvé le repos de son cerveau dans la solitude et la paix de la campagne.

Lorsque dernièrement une épouvantable catastrophe vint anéantir sa quiétude et le perdre à jamais.

La compagne dévouée de son existence d'exilé mourait de la rage, mordue par un de ces chiens favoris. C'en était plus qu'il ne fallait pour atteindre cruellement le poète qui tomba dans un profond marasme cérébral et dont l'organisme épuisé se refusait à soutenir une vie trop lourde pour l'esprit.

Rollinat s'arracha lui-même de sa solitude mortelle et voulut réagir contre le mal. Après avoir vécu quelques jours chez un ami, il se fit conduire à Ivry dans la maison du docteur Moreau de Tours. Mais les ressources de la science étaient impuissantes à le sauver et il succombait le 27 octobre dernier à 9 heures du matin.

Ses obsèques ont eu lieu à Châteauroux le jeudi 29 octobre, au milieu d'une grande affluence, très simplement, moins peut-être qu'il ne le désirait.

Rollinat repose de l'éternel repos au cœur de son pays natal, et sa gloire reste vivante et sans attaques. Son œuvre, bien que discutée, restera une des plus sympathiques et des plus sincèrement originales parmi celles que nos temps de littérature indécise ont vu s'éclorer au soleil de la pensée.

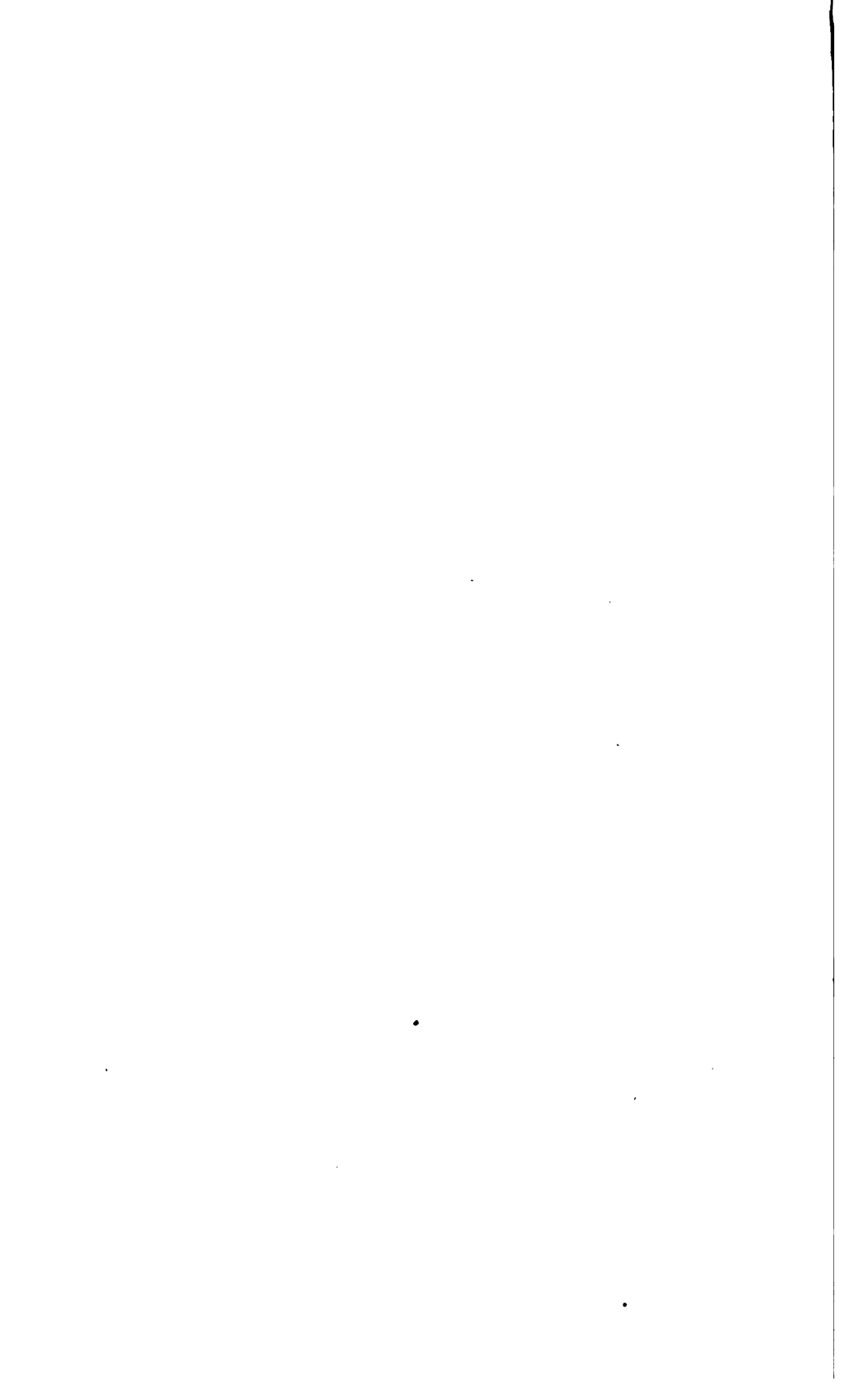
Le monde des lettres a rendu hommage au poète et le Berry qu'il a aimé, a tenu à lui faire une manifestation de regret et d'admiration, en le conduisant à la tombe, à son entrée dans l'immortalité.

Et nous dont il fut le collaborateur aimable, condescendant et dévoué, nous qui fûmes toujours fiers de sa bienveillance et de son amitié, c'est avec une pieuse émotion que nous adressons un dernier adieu à l'homme, et que nous garderons au poète un impérissable souvenir.

LA RÉDACTION.

La Revue du Berry consacrera à Maurice Rollinat un de ses prochains numéros, nous en indiquerons la date ultérieurement. Ceux de nos lecteurs qui voudraient collaborer à ce numéro, sont priés de nous adresser leurs manuscrits ou renseignements avant le 15 décembre. Nous les prions d'être aussi concis que possible et de ne nous envoyer absolument que de l'inédit.

HISTOIRE ET SCIENCE



dame Mareschale, laquelle ayant consenti cest accord, comme dessus, aux Crémillières, désire qu'il luy fut permis d'aller à Chilly, et voulut, en se demettant de tous lesdits biens, qu'on luy assurât seulement dix-huit mille livres de rente ; et elle se trouvoit tellement alarmé de son exil aux Crémillières, qu'elle se vouloit contenter de la demeure de Chilly, et se priver d'aller à Paris. Et comme madite dame me communiqua le premier cette intention, je la rejetay, et lui dis qu'il falloit que son indisposition luy eût affaibli l'esprit, pour se vouloir tenir à ce que dessus, à quoy il ne falloit pas qu'elle se relachât lorsque mondit seigneur de La Milleraye, qui avoit donné avec Monsieur l'archevêque de Tours, arriveroit pour la venir voir avec Madame sa femme ; et pour relever son esprit abattu par les disgrâces qui lui étoient arrivées, depuis la mort de Monsieur de Cinq-Mars son fils, qui avoit esté fait grand écuyer de France et favory de son Roy, je dis à madite dame, que si elle vouloit se retirer des affaires, et se retirer à Chilly, qu'il falloit qu'elle eût la liberté d'aller loger à son hostel à Paris, ce que Monseigneur le mareschal de La Milleraye obtint du Roy ; et de mon costé, au lieu de 18000 livres, dont elle vouloit se contenter, je luy conseillois de prendre trente-six mil livres par an ; madite dame fit d'elle-même cette proposition à mondit Seigneur Mareschal à son arrivée aux Crémillières, et passa plus outre, car elle offrit de passer une nouvelle donation en faveur de Messieurs l'abbé d'Effiat et de La Milleraye fils, de tous ses biens, à la charge qu'y lui donneroit tous les ans trente-six mille livres, et l'habitation de sa maison de Paris et de Chilly ; ce qui fut arrêté. Mais madite dame, voyant qu'on me donnoit l'administration des susdits biens en la qualité que dessus, voulut absolument que je m'obligeasse en mon propre et privé nom, de luy payer ladite pension de 36,000 livres par an. Il fut donc résolue aux Crémillières que je me rendrois à Paris, pour faire mettre l'acte de ladite donation nouvelle en forme, dont j'envoierois des copies en deux parties, ce que je fis. Et comme on m'avoit aussy chargé de payer les créanciers de Monseigneur le grand escuyer, qui avoient saisi ses meubles et toutes les

terres, et de composer avec eux pour les sommes qui luy restèrent dûes, qui revenoient à près de quatre cens mil livres, je me revis en peu de temps maistre desdits meubles, et les créanciers m'accordèrent la main-levée des saisies des terres, suivant la convention, arrestée avec eux, portant que je leur payerois moitié de leur deub à chascun comptant, et l'autre moitié dans les temps que nous conviendrions, en me donnant chascun quelque remise au profit des mineurs ; laquelle remise et autres accommodemens que fis revenoient à plus de quarante mil livres, et ainsy je liquiday, en moins d'un an, toutes lesdites debtes, et plusieurs autres affaires qui regardoient ceste administration. Mais madite dame estant revenue en convalescence deux ans après, se repentit d'avoir passé ceste donation, et obtint des lettres royaux pour s'en faire relever. Cette cause fut plaidée aux requestes du Palais, avec des grandes invectives contre mondit Seigneur mareschal, Monsieur l'abbé d'Effiat et moy, ayant esté soustenue en pleine audience que mondit Seigneur mareschal avoit contribué pour faire arrester Monsieur de Cinq-Mars ; que Monsieur l'abbé d'Effiat avoit reçu très mal avec madite dame sa mère ; et pour moy, que je l'avois surprise, en lui persuadant de passer ceste donation, quand elle fut de retour à Chilly, où le contract fut passé ; avec quantité d'autres discours très violent et peu obligeans, après tant de services rendus à ceste maison, des intérêts de laquelle je fus contrainct de me destacher, voyant mes soins peu recognus et assez mal recompensés, par ladite dame et par Monseigneur le mareschal de La Mille-raye, près duquel madite dame me fit une querelle d'allemands, pour une partie de 60,000 livres qu'elle avoit consenti qu'on print pour tirer Monsieur l'abbé d'Effiat, des debtes qu'il avoit faites ses plaisirs.

Et comme mondit Seigneur mareschal estoit violent et altier, ne se souvenant plus des services que je lui avois rendus dès le commencement de sa fortune, par le mariage entre luy et M^{lle} Marie d'Effiat, de laquelle il eut Monseigneur le grand maistre de l'artillerie, son fils unique, pour lequel mariage, ma femme et moy contribuâmes beaucoup, ce qui l'a porté à la

fortune et établissement qu'il possède à présent ; je le priay de me descharger de ceste administration, et de recevoir mes comptes de la tutelle de mondit Seigneur, son fils, et de la curatelle de Monsieur l'abbé d'Effiat, ce qui fut arrêté et exécuté à Chilly, le IX^e jour de juin 1648, par cinq comptes que je rendis de ladite administration, des années 1642, 1643, 1644, 1645, 1646 et 1647. La reddition desdits comptes me donna beaucoup de peine, par les traverses que je rencontray durant quinze jours, suscitées par madite dame Mareschale, et par le conseil de mondit Seigneur mareschal qui souffroit qu'on débattit plusieurs articles desdits comptes, et vouloit me resnier 4000 livres qu'il m'avoit promis d'appointemens tous les ans durant ceste administration, après avoir refusé un acte pardevant un notaire que luy et Monsieur l'abbé d'Effiat voulurent passer pour ma seureté, et que j'avois refusé, par générosité, me confiant en leurs paroles, et si je n'eusse eu des lettres qui pouvoient vériffier la promesse cy-dessus, je courrois risque d'une radiation de 4000 livres par an, qui me furent passées par les soins que j'ay toujours eu de garder les lettres qui peuvent servir de justification dans les rencontres des affaires ; celui-cy m'ayant donné des des-plaisirs très sensibles, ayant si mal traité. Mais comme le bruit de la Court estoit commun, que ledit Seigneur Mareschal seroit bientost pourvuu de la surintendance des Finances, il falloit tout souffrir et dissimuler dans l'espérance que j'avois qu'il auroit quelque souvenir de mes services passés, quand il seroit établi dans ceste charge, pour me tirer des prests dans lesquels j'estois entré, faicts au Roy, qu'il révoqua deux jours après qu'il fut surintendant des Finances, ayant, par ceste banqueroute universelle, faite aux créanciers de Sa Majesté, ruiné plusieurs familles.

Et comme il m'estoit deub sur les prests faicts sur la généralité de Limoges 116000 livres, comme je rendois mes susdits comptes à Chilly, ledit Seigneur m'ayant fait cognoistre par les conférences que j'avois à Chilly avec luy, qu'il avoit dessein de faire ceste révocation desdits prests, je partis un soir de Chilly, pour aller coucher à Paris, pour aller terminer un traicté que

j'avois commencé avec Monsieur Tabouret, qui s'estoit rendu le maistre des prests de ladite généralité auquel je transportay les 116 mille livres qui m'estoient deues, que j'abandonnay pour soixante mil livres. Pour laquelle somme il me donna deux billets valeur receue; et quelques jours après, les susdits prests ayant esté revoqués, il plaida contre moy aux requestes du Palais pour se défendre de ce payement; pour lequel ledit sieur fut condamné; et la sentence des requestes fut confirmée par un arrest du Parlement, en vertu duquel ladite somme a esté payée; et je perdis le surplus des 116 mille livres en pure perte.

« Ceste révocation des prests fut suivie bientost après de l'esmotion et rebellion de Paris; laquelle porta Monseigneur le Prince de Condé (lors attaché avec un peu trop de hauteur dans les intérêts et service du Roy), de persuader à la Royne de faire sortir de Paris Sa Majesté sur les minuict, contre les sentiments de Monseigneur le mareschal de La Milleroie, qui estoient de se cantonner du costé de la Bastille et de l'arsenal, avec quatre mil hommes de l'armée du Roy qui estoit aux environs de Paris; et d'en loger autant du costé du Louvre, se rendant maistre du pont de Saint-Clou. Mais comme mondit Seigneur Prince estoit jeune (encores qu'il eût gagné quatre batailles à vingt-trois ans, il voulut qu'on suivit son dessein, disant et soutenant qu'il affamerait Paris, s'il empeschoit l'entrée du pain et des vivres dans Paris, durant deux marchés. Mais il se trompa en son calcul; car Paris s'estant tout à fait révolté, et le Parlement ayant levé le masque contre les desseins dudit Prince, on fit des levées dans Paris de gens de guerre et ailleurs; et Monsieur de Beaufort, fils de Monsieur de Vendosme, fut esleu chef des armées du Parlement et du peuple de Paris; mais nonobstant tous les événemens cy-dessus, que n'avoit pas prévus mondit Seigneur Prince, il insista de tirer de Paris le Roy sur la minuict, ayant donné rendez-vous à la Royne et à toute la Court, de se rendre à ladite heure au Cours, pour tirer du costé de Saint-Germain, où mondit Seigneur Mareschal fût contrainct de se rendre, encore qu'il fut fort incommodé de la goutte. Et comme, je me

trouvois enfermé dans Paris avec ma femme, durant trois ou quatre marchés, ne pouvant trouver du pain ni du blé à vendre, ceste disette et les grands désordres de Paris m'obligèrent de chercher les moyens d'en sortir, n'ayant peu trouver escorte pour gâgner Saint-Germain, où mondit Monseigneur le prince de Conti quitta la Court et Monseigneur son frère, pour venir se rendre général des armées du Parlement ; de sorte que je fis un grand effort pour avoir un passeport qu'il falloit prendre d'un conseiller du Parlement, à une chambre destinée pour les mouvemens présens de Paris, d'où je me résoleus de partir avec ma femme, durant un froid très grand et cuizant, avec l'escorte de trois coches de Lyon ; lesquels avec nous furent arrestés à la porte de Saint-Victor, d'où nous desgageâmes avec grande peine, pour aller à la porte de Saint-Jacques, où il fallait que les gardes de ladite porte vérifiassent tous les passeports, suivant l'arrest du Parlement, ce qui nous tint presque jusques à la nuict. Et ainsy, après toutes ces formalités, nous ne pûmes aller coucher qu'à Villejuif, où nous ne nous rendîmes qu'à la nuict fermée.

Et comme les partis de ceux qu'on appelloit Parlementaires ou Frondeurs dans Paris, battoient incessamment la campagne, contre ceux qui estoient attachés au service du Roy, aux environs de ceste ville, nous rencontrâmes quantité de gens de guerre jusques à Villejuif, abandonnée de tous les habitans ; en sorte que nous ne trouvâmes que le couvert ; point de pain, ni de bois pour nous chauffer, et sans avoine pour nos chevaux, ce qui nous fit passer ceste nuict avec grande incommodité et grand froid, dans une petite chambre, où ma femme et moy couchâmes sur les carreaux de nostre carrosse. Et comme les gens de guerre des Frondeurs couraient la campagne et faisoient des grands désordres, tous ceux qui estoient dans les trois coches de Lyon et moy, nous estions munis de pistolets et mousquetons, pour nous garantir desdits coureurs ; mais comme nous ne croyons pas estre assez forts, pour nous garantir de tels hazards, il se rencontra un bonheur pour nous, que Madame la princesse de Carignan, n'ayant peu obtenir du Parlement un passeport pour sortir de Paris, en obtint un

supposé sous le nom de trois Damoizelles de Lyon : pour elle, Madamoizelle sa fille, et pour sa dame d'honneur ; lesquelles prindrent l'occasion de la sortir des trois coches de Lyon, dans l'un desquels elles sortirent de Paris avec nous ; et comme ceste Princesse se trouva fort fatiguée du train du coche dans lequel elle estoit, elle me fit prier par un de mes amis, se decouvrant à luy, de lui donner place, pour Madamoizelle sa fille et pour sa dame d'honneur dans mon carrosse, dont je luy allay faire offre avec ma femme ; ce qu'elle accepta avec grande joye ; et apprins d'elle la peine en laquelle elle se trouvoit, d'un gentilhomme qu'elle avoit envoyé le jour précédent à Monsieur de Navailles qui commandoit dans Corbeil, pour le service du Roy, auquel elle demandoit, par ledit gentilhomme, escorte pour se garantir des courses des Parlementaires. Ceste incertitude nous fit séjourner à Villejuif, jusques au midi du lendemain, en attendant des nouvelles dudit sieur de Navailles, lequel donna advis à ladite Princesse, qu'il se trouveroit dans la plaine du Long Boieau, avec trois cens chevaux, pour la conduire à Corbeil. Et sur cest advis, nous partîmes dans mon carrosse, de Villejuif ; et ayant rencontré ledit sieur avec son escorte, au-dessus d'Essonne, nous arrivâmes à Corbeil sur le soir, où ledit sieur traicta ladite Princesse et nous, qui avions bien besoin d'un bon souper ; et ma femme et moy trouvâmes un amy, qui nous donna un bon feu et un lict.

Le lendemain, ceux qui estoient dans les susdits coches et nous, priâmes ledit sieur de Navailles, de nous donner six gardes de Monseigneur le Prince de Condé, qui commandait l'armée du roy, pour nous escorter jusques à Fontainebleau, où nous couchâmes, et à Milly, où nous disnâmes le lendemain. Nous y trouvâmes un calme si grand, qu'on y tenoit le marché ce jour-là, comme s'il n'y eust eu aucune émotion du costé de Paris, ce qui nous fit donner congé à nos gardes et suivre le chemin de Lyon jusques à Nojan (Nogent), où je quittay les trois coches pour aller prendre ma couchée à Gien ; de là, nous couchâmes dans le chasteau de Nançay, disnâmes à Vierzon, et gagnâmes avec un froid très cuisant Romesac, où ma femme et moy arrivâmes au clair de la lune, sur les neuf

heures du soir. Le cocher qui nous avoit menés ayant enduré un froid si violent qu'il en mourut quelques jours après. Je passay quelque temps à Romesac avec ma femme, et retournay à Paris, avec elle le premier décembre 1649, et y arrivay le 4 dudit mois, pour donner les ordres nécessaires à mes affaires, qui m'y occupèrent longtemps.

1650

Durant lequel, Messeigneurs les Princes de Condé, de Conti et de Longueville, furent arrestés au Palais Cardinal le 18 janvier 1650, sur les sept heures du soir et conduicts en mesme temps dans le Bois de Vincennes. Quelque temps après cette expédition, le roy alla en Guienne, pour faire cesser lesdits ordres et rebellions du Parlement de Bordeaux. Sadite Altesse Royale eut ordre de la court de tirer les susdits Princes du Bois de Vincennes, pour estre conduicts à Marcoussy, où ils furent menés le 29 aoust 1650. Et le roy, ayant receu à grâce Madame la Princesse de Condé à Bourg, et le Parlement de Bordeaux où le traicté fut exécuté, Sa Majesté, après avoir séjourné quelques temps dans cette ville, reprint le chemin de Paris, où Sa Majesté aiant séjourné quelque temps, fit tirer les susdits Princes, de Marcoussy, pour les faire conduire avec bonne escorte au Hâvre de Grâce. Et, comme la cabale estoit grande et puissante par le Parlement, pour la liberté desdits Princes, et du costé de Son Altesse Royale, qui protégeoit la noblesse de France, à laquelle, pour cest effaict, tint une assemblée aux Cordeliers de Paris, en l'année 1651, tant pour la susdite liberté, que pour poursuivre, avec la susdite cabale. La sortie du cardinal Mazarin, de tous les pays et places de l'obéissance du Roy, Sa Majesté et la Reine se trouvant avec toute la Court à Saint-Germain, fut délibéré dans le conflit que mondit Seigneur Cardinal préviendroît les desseins très pressans et puissans de ladite cabale, et que Son Eminence partiroit en diligence pour se rendre au Hâvre de Grâce, pour donner la liberté auxdits Princes, et faire voir à la France que Sa Majesté, de pleine et bonne volonté, tirait de prison les susdits Princes, afin de mettre à cou-

vert l'autorité du Roy ; et pour cest effaict, porta les ordres de Sa Majesté à Monseigneur le Prince de Condé le plus considéré, pour gagner ses bonnes grâces, et luy faire cognoistre qu'il luy avoit procuré ceste liberté près Leurs Majestés. Mais, comme ce prince avoit advis de toutes parts de ce qui se passoit pour son eslargissement, par l'entremise de quelques gardes qu'il avoit gagnés, il jugea bien et cogneut que ceste grâce estoit forcée par la susdite cabale, et receut le Cardinal avec des grandes plainctes et froideur ; et ledit Cardinal se voiant très mal receu, voiant qu'il avoit laissé Paris révolté contre luy, et qu'il avoit toute la cabale buttée contre son eslevation et ses desseins, print résolution de s'absenter de la France, et se tirer du costé de la Picardie, et de là à Sedan, ayant mis ceste place ès mains de Monsieur Falas, capitaine au régiment des gardes, qui estoit sa créature, où Son Eminence fut fort bien receu, ceste esvazion estant forcée par le torrent de ladite cabale, et les arrests du Parlement joints avec les poursuites très pressantes que l'assemblée de la noblesse continuoit, laquelle commença le 6 febvrier, et finit en mars de ladite année (1651) après que le Roy eut permis de convoquer une assemblée générale des Estats à Tours, quant Sa Majesté auroit atteint l'âge de sa majorité.

Et ainsy la séparation de la noblesse et les adresses du conseil de Leurs Majestés, qui estoit du tout attaché dans les intérêts, à la conservation et maintien dudit Cardinal, dissipa toutes les susdites cabales, qui aboutirent à la jalouzie de Monseigneur le Prince et de Monseigneur de Beaufort, second fils de la maison de Vendosme, lequel se rendit si puissant parmi le peuple de Paris, que ceste ville se tenoit pour son restaurateur et protecteur, parce qu'il n'avoit voulu signer au contrat de mariage, ni s'y trouver, de Monseigneur duc de Mercure (Mercœur), son frère aîné, avec M^{lle} de Manchiny, nièce dudit cardinal Mazarin, lequel aiant vue qu'il ne se pouvoit acquérir l'alliance des Princes du sang, attira à luy la maison de Vendosme, en luy prouvant la charge de chef et sur-intendant du commerce et marine de France, qu'on appelloit admirauté, avant que feue Monseigneur le cardinal de Riche-

lieu eut supprimé ladite qualité, pour prendre avec un prétexte plausible, celle cy-dessus, laquelle estant tombée ès mains de la maison de Vendosme, avec le gouvernement de Provence, vendit ceste maison, qui estoit en décadence, très puissante, et luy donner les moyens d'entretenir la jalouzie et division qui estoit grande entre mondit seigneur Prince de Condé et la maison de Vendosme. Toutes les suites d'animozité attirèrent une querelle entre mondit seigneur prince et monseigneur de Beaufort, qui estoit accusé d'avoir voulu faire assassiner mondit seigneur Prince d'un coup de pistolet tiré sur son carrosse au Pont-Neuf; dans lequel carrosse mondit Seigneur Prince n'estoit pas, qui ne laissa pas de demander justice de ceste action au Parlement. Ceste poursuite en justice ayant duré près de trois mois, avec des esmotions très grandes dans Paris, et à la salle du Palais, où les deux parties se trouvoient fort souvent assistées de leurs amis avec de grands vacarmes. En ce temps-là, Son Altesse Royale commandait dans Paris, et tous les Princes, avec leurs cabales ne recognoissant que son autorité, le Roy estant à Saint-Germain, les susdites assemblées au Palais continuèrent; et comme monseigneur de Beaufort, appuyé du peuple tenoit le dessus dans Paris, mondit Seigneur Prince estoit contrainct de souffrir des grandes inventions et discours fort hardis dans la grande chambre durant tout le procédé (sic), et dans la salle du Palais, où des personnes attirées tenoient des discours insolens parmi la foule du peuple qui estoit dans ladite salle; et après tant d'assemblées et de procédures, sans aucun effaict, le tout s'estant esvanoui, sans qu'on puisse dire à quoy buttoient toutes les contestations cy-dessus, lesquelles tornèrent à l'avantage dudit cardinal Mazarin, lequel (comme j'ai dit cy-dessus), ayant eslevé beaucoup de personnes à la Court, et particulièrement Monsieur Le Tellier, qu'il avoit fait secrétaire d'Etat, ayant l'employ de la guerre et de toutes les expéditions les plus importantes du Royaume, et fait Mareschaux de France Messieurs de la Ferté-Senneterre, d'Huquincourt et du Plessis-Praslin.

Le premier avoit le gouvernement de Nancy et du duché de

Lorraine ; le second estoit gouverneur de Péronne, et le troiziesme avoit esté fait, par le ministère de Son Eminence, gouverneur de Monseigneur le duc d'Anjou, frère unique du Roy, et Sa Majesté, avec la Reine mère estimans qu'il y alloit de leur autorité, que les Princes et le Parlement eussent forcé ledit Seigneur Cardinal de s'absenter de la France, protégèrent incessamment les interests de Son Eminence par le moien de leur conseil, et les intelligences des quatre cy-dessus nommés, lesquels donnèrent advis audit Cardinal à Coulognes, où il s'estoit retiré, de tout ce qui se brassoit contre lui à la Court et dans les Parlements, qui mirent sa teste à cinquante mil escus par un arrest qui fut donné et publié ; mais comme il avoit advis dans les occurrences, par des courriers affidés, de tout ce qui se passoit en France, par l'entremise de Monsieur Fraber, gouverneur de Cedan (sic), sa créature, il minuttoit toujours son retour à la Court, laquelle lui en fournissait les moyens, par l'argent qui lui fut envoyé, et par son crédit envers ses créatures ; ce que dessus lui ayant donné le pouvoir de composer une armée de six à sept mille hommes, tant de cheval que de pied, pour traverser la France en plein hiver, et passer cinq ou six grandes rivières sans trouver aucun empeschement ni résistance, ayant passé la rivière de Loyre avec son armée sur le pont de Gien, ceste ville estant par engagement à Monseigneur le chancelier Séguier, lequel avoit jetté des gens de guerre dans le chasteau, pour faciliter le passage de ceste armée ; et ledit Seigneur Cardinal passa la rivière de Chair (Cher), à Saint-Aignan, et de là, sans trouver aucun empeschement, alla joindre Leurs Majestés devant Bordeaux, où Monseigneur le Prince de Condé commandait les armes du Parlement et du Peuple, qui avoit prins le nom d'Ormittes, dans ceste ville où mondit Seigneur Prince s'estoit jetté avec madame sa femme et monseigneur le prince de Conti ; lesquels firent des grandes fortifications et des forts pour se garantir des attaques de l'armée du Roy, laquelle estoit commandée par Monseigneur le comte d'Arcourt (Harcourt), grand escuier de France ; et Leurs Majestés estoient logées à Bourg, durant ce siège, que l'armée du Roy pressait ; ce qui fit résoudre

mondit Seigneur Prince de ne plus se tenir enfermé dans ceste ville, et d'en sortir desguizé, pour aller joindre à Paris, son Altesse Royale, et se mettre sous sa protection et du Parlement, laissant la conduite de l'esmotion et rebellion de la ville de Bordeaux à Monseigneur le Prince de Conti et à Madame sa femme.

Et quelq temps après, mondit Seigneur grand escuyer, qui avoit fait teste contre les armées des Princes et du Parlement, ayant receu quelques mauvais traitemans de la Court, se retira secrètement de l'armée et en quitta le commandement, pour aller prendre possession de Brizac (Brissac) et de Philisbourg en Allemagne, ayant traicté du gouvernement de cette dernière place ; le gouvernement de laquelle lui avoit esté donné du temps de feu Monseigneur le Cardinal de Richelieu. Et comme l'armée du Roy se trouva sans lieutenant général, Monseigneur le mareschal de la Melleroye fut appellé par Leurs Majestés et par mondit Seigneur Cardinal de Mazarin, pour commander ceste armée, cependant que Leurs Majestés estoient à Bourg. Ce siège dura quelque temps, durant lequel mondit Seigneur Mareschal mesnagea la paix de Monseigneur le Prince de Conti, de Madame la Princesse de Condé, du Parlement et des Ormistes ; ce qui lui réussit ; en sorte que mon dit Seigneur et Dame, les députés du Parlement et ceux du peuple, furent conduicts à Bourg, par mondit Seigneur Mareschal, où les conventions et articles de ceste paix furent signés. Ceste expédition faite, mondit Seigneur Prince, Madame la Princesse de Condé, et Monseigneur son fils, duc d'Enguin, furent conduicts avec bonne escorte jusques à Cognac, où ils firent quelque séjour, ceste ville leur appartenant. Cest accommodement fait, la Court partit de Bourg, avec l'armée commandée par Monsieur de Turenne, mareschal de France, celui de la Melleroye s'estant retiré en sa maison. Et la Court vint à Saumur, et cousteyant toujours la rivière de Loyre, vint loger à Blois, apanage de Son Altesse Royale. Et audit loyer de ceste ville, il fut arrêté qu'on romproit une arche du pont du costé du Berry, ce qui fut exécuté le jour que Leurs Majestés allèrent prendre leur logement à

Amboize ; d'où la Court, avec l'armée, partit et print le chemin d'Orléans, croyant trouver le passage sur le pont de ladite ville libre ; mais Mademoiselle, fille de Monseigneur le duc d'Orléans, s'en estant rendue maîtresse, par la rébellion et applaudissement du peuple et des mariniers, ceste ville estant de l'apanage de Son Altesse Royale, le passage fut refusé à la Court, laquelle se trouva surprinze, ce qui lui fit prendre sa marche du costé de Gien, pour aller passer la rivière sur le pont, et de là, suivre le chemin de Paris par Etampes, où les troupes de Son Altesse Royale, de Monseigneur le Prince de Condé et du Parlement, qui composoient une armée fort considérable s'estoient retranchées et fortifiées, pour disputer le passage à la Court ; ce qui obligea Leurs Majestés et Monsieur de Turenne qui commandoit cest armée, d'aller s'assurer de Corbeil, ce qui réussit ; et l'armée des Princes, après avoir abattu presque tous les fauxbourgs, pour se fortifier, laissa ladite ville d'Estampes, dans une grande dézolation, pour prendre le chemin de Paris, et y venir joindre Son Altesse Royale, qui commandoit dans ceste puissante ville ; et l'armée des Princes estant logées à Villeneuve-Saint-Georges s'avança jusqu'au fauxbourg Saint-Anthoine, avec dessein de forcer ledit fauxbourg, où il y eut un grand combat fort opiniastre ; et les gens du Roy furent repoussés avec perte.

Mais comme Monseigneur le prince recogneut que l'hiver s'approchant, que la cabale ne pouvoit subsister contre l'autorité du Roy, et qu'il ne pouvoit plus rien entreprendre en France, il se résoleut de la quitter pour prendre un parti qui ne luy sera pas plus avantageux qu'il a esté à ses prédécesseurs qui ont embrassé les intérêts de l'Espagne, contre ceux de leur grandeur et naissance qu'il a abandonnez, avec la jouissance des grans biens et avantages qu'il possedoit en France, se pouvant dire avec vérité que depuis que la branche des Bourbon a prins le nom des princes de Condé, aucun de ceste maison n'avoit esté si puissant que luy. Monseigneur son père, par le moyen de son mariage avec Mademoiselle de Montmorency, ayant eu le bonheur d'annexer en son domaine et en ses terres la plus grande partie de la succession de

Monseigneur le duc de Montmorency, confisquée par sa mort, arrivée à Thoulouze, où il avoit esté conduit prisonnier, comme criminel de leze-Majesté, s'estant trouvé dans une armée rebelle en Languedoc, de laquelle province il estoit gouverneur. Et comme je suis contemporain du temps du règne d'Henry IV, je puis certifier que Monseigneur son père, en ce temps-là, estoit fort pouvre prince, lequel, avec les autres princes, ce grand Roy tenoit fort bas; et pour certaines considérations, mondit Seigneur prince père, s'estant absenté de France, ets'estant refugié à Bruxelles, et de là à Milan.

La mort d'Henry IV estant arrivée, comme les histoires en font foy, la Royne mère Marie de Médicis ayant esté chargée de la régence du royaume, durant la minorité de Louis XIII, qui n'avoit que dix ans, rappella mondit Seigneur prince, luy envoya deux cens mil livres à Milan pour payer ses debtes; et estant venu à Paris, luy donna la maison de Monsieur de Gondy, bien meublée, que Sa Majesté récompensa, et le fit recepvoy avec plus de cinq cens gentilshommes, l'ayant traicté comme le premier prince du sang, auquel il fut donné le gouvernemens de la Guyenne, et une grande pension, ce qui devoit modérer ses entreprinzes, qui commencèrent de renouveler une guerre civile en France, et de troubler une profonde paix, que Henry IV avoit laissée à ce royaume, par les persuasions de Monseigneur le duc de Bouillon prince de Sedan (Sedan), qui estoit de la religion prétendue réformée, auquel il donna la conduite des armées qu'il mit sur pied par trois fois contre le service du Roy et le repos du public, ce qui fit résoudre le Conseil du Roy et de la Royne régente de faire une assemblée à Loudun, où tout ce que mondit Seigneur prince demandoit luy fut accordé, pour l'attirer à Paris, où les intrigues de Monseigneur de Bouillon reprindrent vigueur et ascendant dans l'esprit de ce prince; lequel, par les susdits mouvemens voyant que le Mareschal et la Mareschale d'Ancre avoient la toute puissance à la Court, demanda son rang au Conseil en qualité de chef, ce qui luy ayant esté desnié, il sortit de Paris, et attira à Noyon tous les malcontens de la Court. Ainsy, ayant par trois fois levé les armes contre le Roy, il fut

arresté prisonnier dans le Louvre, et conduit à la Bastille, où il fut retenu plus de six années, durant lesquelles il se rendit très savant, par la lecture, dans les affaires d'Etat, et reconnut qu'il ne faut jamais se jouer à son souverain ; et ayant esté tiré de la Bastille, durant la faveur de Monsieur de Luynes, favory du Roy Louis XIII, après la mort duquel et des autres qui lui avoient succédé au Ministère de l'Etat, Monseigneur le Cardinal, duc de Richelieu, ayant esté appelé dans le Ministère du Royaume, durant le second règne, mondit Seigneur prince de Condé, se souvenant de sa vie passée, print résolution de quitter tous ses autres desseins, pour s'attacher au service du Roy ; à quoy, il s'employa de telle sorte, et avec tant de déference, que par sa façon de vivre et son adresse, il laissa, en mourant, la plus puissante maison que la France eut veue il y avoit longtems, jouissant, de son vivant, des Gouvernemens de Bourgogne, Champagne et Berry et de plus de trois cens mil livres en pension et appointemens dans les Estats du Roy, et possédant plus de cinq cens mil livres de reveu en plusieurs duchés et terres qu'il avoit acquizes ; et Monseigneur le prince de Conti, son fils, jouissoit de plus de quatre cens mil livres de rente en bénéfice des plus grans et notables du Royaume.

De sorte que, ceste maison s'estant rendue très puissante en biens, bénéfices et Gouvernemens, par la conduite, souplesse, et sagesse de Monseigneur prince, père, Monseigneur le prince de Condé, son fils, estant demeuré jesus ne voulut pas suivre les maximes que Monseigneur son père lui avoit laissées en mourant ; et comme, avec les armées du Roy, il avoit gagné quatre batailles, avant l'âge de vingt-cinq ans, commandant les armées en qualité de lieutenant général de Sa Majesté ; ceste prospérité, dans l'esprit de ce jeune prince, lui ayant enflé le cœur, et donné grand crédit parmi les capitaines et gens de guerre, lui persuada que de son chef il avoit le mesme crédit et bonheur, qu'il porta les affaires dans le Conseil du Roy et de la Royne à un si haut pinct, par ses discours et desseins trop altiers, qu'il fut arrêté prisonnier, ainsy que je l'ay dit cy-devant, se trouvant parmi les Espagnols en

Flandre, en l'année 1657, que j'escripvis les mémoires cy-dessus, et les progrès de ma vie, et les actions et procédés assez imprudens dudit Seigneur prince, lequel se trouvant attaché au service du Roy d'Espagne, avec grand crève-cœur, d'autant qu'il faut qu'il demande aux ministres de sadite Majesté catholique de quoi subsister, ce qu'il avoit de son chef très abondamment en France, s'il eut eu assez de prudence de conserver ce que Monseigneur son père lui laissa en mourant, qu'il avoit acquis par les complaisances et adresses que j'ay cy-devant rapportées.

* *

Je reviens au progrès des actions de ma vie et dit que : voyant que la nuée d'une seconde rébellion s'eslevoit dans le peuple de Paris, et malcontens, je résolu de me tirer de ce second orage ; et comme je m'estois trouvé avec ma femme durant la première esmotion de Paris, enfermé dans ceste grande ville, je prins résolution de la quitter, et de me tirer du tracas des affaires de la Court et des traverses que j'ay rencontrées plusieurs fois dans mes desseins près de ceux que j'ay eslevés et servis en mon temps. Et ainsy, en ma soixante dixiesme année m'estant retiré à Romesac, je crus qu'il estoit temps de faire ma retraicte pour porter à bien vivre et mourir, et qu'il estoit juste qu'après mes grands voyages et travaux, pour acquérir à mes enfans ce que la providence et bonté de Dieu m'a donné, je me donnasse un peu de repos ; et que mes enfans travaillassent à leur tour, pour conserver le bien que je laisseray, que j'ay acquis avec tant de servitudes, souffrances et peines. Ceste résolution me fit laisser à mes enfans la conduite, sous mes advis, de mes effects et debtes de Paris, pour m'attacher à la vie de la campagne, et à la conduite et l'économie et bâtimens de la maison de Romesac, pour bien et commodement eslever ma famille ; ayant pour cest effaict, depuis l'année 1652 jusques en 1657 redressé et alligné toutes les advenues de ceste maison, et basti, durant ledit temps toute la basse-cour de la mesnagerie, et donné une advenue du costé de Levroux, plus magnifique et mieux allignée que n'estoit celle qui avoit esté

faite en mon absence, laquelle alloit serpentant, sans aucun ordre d'allignement, et que je trouvois trop incommode ; et ayant fait arracher des arbres dans la Garenne, pour donner le point de veue qu'on trouve du costé de Levroux, et ayant fait bastir la mesnagerie, je résolu de faire bastir le pavillon du portail de ce costé là, qui donne un agréable abord à la maison, que j'augmentay après du pavillon, de la chambre, sur la boulangerie où je repose à présent, laquelle est embellie de la terrasse que j'ay bastie sur les fours, et rendue très commode par les suites attachées à ladite chambre pour la commodité d'un père et dame de la famille qui peuvent, sans souffrir aucune incommodité du froid, de la chaleur, des pluies ny des frimats, voir en toute saison et à toute heure ce qui se passe dans leur mesnage et leurs enfans ; auxquels j'ay donné deux appartemens pour les plus âgés et les moins âgés, ayant privée l'escurie, et accommodée en la sorte qu'elle est pour la commodité de toute la famille. Et pour lui donner la communication et suites d'un lieu en un autre, tout à couvert.

Et ainsy, par la grâce de Dieu, j'ay rendu la maison de Romesac beaucoup plus belle, plus commode, agrandie et logeable qu'elle n'estoit dans le premier dessein et plan que nous concertâmes en 1629, Monsieur Mercier, architecte des maisons du Roy et moy ; dont je loue tous les jours sa divine providence de toutes les forces de mon âme ; et mon fils qui demeurera seul possesseur de mes travaux, avec toute ma postérité, doivent tous les jours et moments de leur vie rendre grâce à sa divine bonté, en recognoissance des grandes assistances que j'ay receues de la mesme divine providence pour eslever ceste maison au point où elle se trouve en l'année 1657. Tous les bastimens qui se peuvent faire pour la commodité d'un gentilhomme et pour bien mesnager une maison estans achevée de couvrir. Pouvant dire avec vérité et hardiment, qu'il ne se trouvera en mon temps personne, dans les trois provinces qui touchent le Berry, qui aie eslevé plus hautement et commodement sa maison de famille que moy, qui l'ay tiré du pais de celle de tous mes voisins, pour les commodités nécessaires au mesnage et vie de la campagne ; toute ma famille estans logée

ART ET LITTÉRATURE

faite en mon absence, laquelle alloit serpentant, sans aucun ordre d'allignement, et que je trouvois trop incommode ; et ayant fait arracher des arbres dans la Garenne, pour donner le point de veue qu'on trouve du costé de Levroux, et ayant fait bastir la mesnagerie, je résolu de faire bastir le pavillon du portail de ce costé là, qui donne un agréable abord à la maison, que j'augmentay après du pavillon, de la chambre, sur la boulangerie où je repose à présent, laquelle est embellie de la terrasse que j'ay bastie sur les fours, et rendue très commode par les suites attachées à ladite chambre pour la commodité d'un père et dame de la famille qui peuvent, sans souffrir aucune incommodité du froid, de la chaleur, des pluies ny des frimats, voir en toute saison et à toute heure ce qui se passe dans leur mesnage et leurs enfans ; auxquels j'ay donné deux appartemens pour les plus âgés et les moins âgés, ayant privée l'escurie, et accommodée en la sorte qu'elle est pour la commodité de toute la famille. Et pour lui donner la communication et suites d'un lieu en un autre, tout à couvert.

Et ainsy, par la grâce de Dieu, j'ay rendu la maison de Romesac beaucoup plus belle, plus commode, agrandie et logeable qu'elle n'estoit dans le premier dessein et plan que nous concertâmes en 1629, Monsieur Mercier, architecte des maisons du Roy et moy ; dont je loue tous les jours sa divine providence de toutes les forces de mon âme ; et mon fils qui demeurera seul possesseur de mes travaux, avec toute ma postérité, doivent tous les jours et moments de leur vie rendre grâce à sa divine bonté, en recognoissance des grandes assistances que j'ay receues de la mesme divine providence pour eslever ceste maison au point où elle se trouve en l'année 1657. Tous les bastimens qui se peuvent faire pour la commodité d'un gentilhomme et pour bien mesnager une maison estans achevée de couvrir. Pouvant dire avec vérité et hardiment, qu'il ne se trouvera en mon temps personne, dans les trois provinces qui touchent le Berry, qui aie eslevé plus hautement et commodement sa maison de famille que moy, qui l'ay tiré du pais de celle de tous mes voisins, pour les commodités nécessaires au mesnage et vie de la campagne ; toute ma famille estans logée

ART ET LITTÉRATURE

Charlotte d'Albret, châtelaine du manoir de La Mothe étaient arrivés en riche litière à travers la plaine baignée de soleil. Leurs valets tout couverts d'or regardaient avec dédain les serviteurs rustiques des hobereaux d'alentour.

C'est que le maître de céans messire Claude, écuyer, sieur de Champmartin, le Pontet, Boisbourdan, Jarry, la Malvauderie, Clairfont et autres lieux, avait prié ses amis de se rendre au baptême de sa filleule Claudine Fradet, née de Jean Fradet et de Armandine Moniclat, fermiers.

Messire Claude était un rustre mais un bon rustre. Il n'avait pas appris à l'école des clercs l'art de déchiffrer les missels et les livres ; le Père Mathurin, indigne, carme du couvent de La Châtre, lui avait seulement enseigné, après boire, la manière de signer son nom : « Claude, écuyer, sieur de Champmartin, loyal et bon garçon. » Au reste sa science était encore assez vaste pour qu'on l'écoutât à la confrérie de Monsieur Saint-Hubert qui avait son siège dans la chapelle Saint-Abdon, sise au coin nord du cimetière Saint-Martin. Messire Claude était aimé et compris, parce qu'il ne cherchait, en nulle matière, la quintessence des choses, hormis celle des liquides qu'il voulait purs de toute tromperie. Il n'était pas imbu, non plus, des préjugés sociaux qui ne sont que ferments de trouble.

Aussi en ce mardy, trente du mois de juin, à l'heure de midy, invitait-il la compagnie à pénétrer dans l'immense salle aux poutres enfumées pour manger et vider les coupes en l'honneur de Claudine Fradet...

Maintenant, autour de la table massive, on procédait à un monstrueux dîner de Gargantua. Charlotte d'Albret endeuillée par les douleurs d'antan présidait au banquet. Hiératique sur son grand siège armorié, elle avait un geste lent et digne pour tremper ses lèvres dans une timbale vermeille. Elle ne se mêlait guère aux conversations de la tablée. Elle poursuivait des pensées de charité. Ses yeux allaient de la filleule de messire Claude, assise en face, sur les genoux de sa mère paysanne, au Christ enluminé, difforme, mal tourné, qui pendait lamentablement au-dessus de l'écusson écarlate de la cheminée.

Les hommes disaient à grosse voix des mots drôles. De temps à autre messire Claude et le Curé se levaient et versaient dans des vases d'étain des vins du pays de Lignières « meslés d'aucune liqueur et drogue ». Messire Claude avait des paroles sanglantes pour les taverniers qui brouillent la boisson de vigne. Il les vouait aux derniers supplices. Alors autour de haute et puissante dame Charlotte les rires éclataient en fanfare. La face de prudent homme Boudignon, curé, rougeoyait violemment. Ses yeux brillaient très vifs. La voix tonitruante de Frédéric de Gamaches s'amincissait, montait, grimpait jusqu'au troisième octave. Déjà le tabellion Cornette et le vicaire Nicolas de Boudachier entonnaient une antienne en faux bourdon tandis que le jeune Etienne de Cullon contait fleurette à noble et jolie damoiselle Jeanne de Marolles. Les autres riaient aux anges béatement.

Madame Charlotte, elle, songeait toujours. Toujours elle considérait Claudine, l'enfant pour qui la fête se déroulait.

Madame Charlotte se pencha vers Isabelle sa suivante favorite : « Isabelle, je t'ai donné un mari fidèle et généreux. Je voudrais qu'un jour cette enfant fut heureuse comme toi. Mais je sens que l'heure est proche où je mourrai. Je hâte maistre Claustre, tailleur d'images de parachever mon tombeau. Toi, n'oublie jamais la filleule de messire Claude. »

Ainsi parla madame Charlotte. Victime de l'amour, amante et femme encore de l'infidèle don César, madame Charlotte avait une manie. Elle passait sa vie morne à préparer des mariages heureux et à prier dans sa chapelle pour le bonheur des autres.

Pour lors, malgré les nombreuses coupes qu'il avait vidées, messire Claude très calme, admirait, d'en face, sa suzeraine magnifique. Son cœur mal façonné d'homme de la terre aurait voulu atteindre les hauteurs où dame Charlotte égarait ses pensées. Messire Claude aussi avait sa manie. Il comptait déjà dans la paroisse trente filleuls. Tenir des enfants de roture sur les fonts, c'était une manière à lui qu'il avait de s'en faire des fils d'adoption et d'aider à leur vie. Je l'ai dit, le sieur de Champmartin était un rustre généreux. Il était célibataire,

avec ses cinquante ans vigoureux. C'est qu'il n'avait pas trouvé dans la réalité son idéal, c'est qu'il avait trop conscience de sa dignité pour aspirer à plus haute femme que lui et pour se mésallier à quelqu'une de base extraction. Son âme chaste d'enfant sous son enveloppe rude avait des réserves d'amour qu'il dépensait ainsi de naïve façon.

Quand le banquet fut terminé, on s'en alla par rang vers l'Église, chacun de sa gauche tenant la dextre de sa dame.

Le cortège se déroula entre les tombes et les croix du cimetière. Et madame Charlotte exposa ses projets à messire Claude sur leur filleule : elle la dotait et désirait qu'elle épousât, quand l'âge serait venu pour elle d'aimer, un bourgeois chrétien et dévot, messire Claude le choisirait à sa guise sans toutefois s'opposer à la volonté de l'enfant. Comme dès longtemps dame Charlotte reposerait dans le tombeau imagé de maistre Claustre les nouveaux époux feraient chanter une messe à son intention dans l'ermitage de Vaudouan.

Lorsque sur le seuil de l'Église la belle et triste châtelaine éleva sa main en signe de respect le sieur de Champmartin y posa ses grosses lèvres chastement. Le rustre communia avec sa suzeraine dans le bonheur des autres qu'ils rêvaient tous deux enfantinement. Messire Claude alors aima dame Charlotte. Et dame Charlotte reçut le seul baiser d'amour de messire Claude.

Ceci se passait en l'an 1503 au manoir du Pontet, au pays de La Châtre en Berry. L'histoire est contée en langue grossière sur un vieux cahier de confrérie que j'ai trouvé dans le placard d'une église en ruines. L'auteur en est honorable homme Nicolas de Boudachier, vicaire audit lieu de Vicq-sur-Aubois, celui-là même qui, au banquet, chantait des antiennes en compagnie du tabellion Cornette.

Le castel du Pont et éternellement voué aux abandons s'écoule et s'émiette en attendant l'anéantissement final. Comme un remords sa mélancolie me hante. Il reproche aux passants l'oubli de l'autrefois que lui seul a connu.



LA GRANDE LEÇON

L'ombre trainante des soirs d'été descendait sur la campagne. La lumière se faisait pâle, diffuse, vague ; elle tombait on ne sait d'où. Quelques bruits venaient du lointain ; on ne les percevait plus qu'atténués, indistincts. Les cris des oiseaux, les plaintes douces des feuillages, le chant des rainettes, les bruissements multiples des choses et des êtres se fondaient en une rumeur sourde, vaste, qu'on entendait de partout.

Avant de rentrer ils avaient voulu demeurer là sur le banc, près de la porte, à jouir du calme immense, à se laisser prendre par l'enveloppante paix de la nature qui s'endort.

Jeanne des Vallières disait à son fils sa vie : ses enthousiasmes d'autrefois, ses illusions de tout de suite, et ses souffrances de plus tard. Inconsciemment Pierre démêlait ce qu'il avait déjà de son âme en puissance dans sa mère adolescente et jeune fille. Il sentait qu'il se serait ému comme elle, qu'il aurait peut-être aimé comme elle, qu'il aurait agi comme elle.

Le père avait été un de ces consommateurs de forces acquises par d'autres, un de ces beaux dilapidateurs du bien d'autrui qui ne sèment rien et ne récoltent rien. Inutile nocœur, mais Don Juan de haute École, il avait tout pris à l'enfant dont il avait fait sa femme : sa jeunesse, sa fortune, ses espoirs, son amour. En échange il ne lui avait rien donné. Après une dernière aventure scandaleuse, il s'était brûlé la cervelle, une nuit, au cercle. Le lendemain, Paris avait appris la nouvelle : Des Vallières s'était tué pour la brune et cruelle Marcellina Deschamps. Au boulevard on commenta fort ce suicide très parisien du viveur qui un jour trouve au fond de son cœur vicieux un peu de sincérité et qui se tue sans jamais avoir eu l'idée du devoir social. Puis on oublia.

Aussitôt le vide s'était établi autour de la femme et du fils. Ceux-ci avaient alors quitté la ville maudite où s'ensevelissait leur passé et ils étaient venus habiter ce petit coin de solitude berrichonne : une étroite maison près d'une grand'route, un

enclos minime planté de bouquets d'arbustes et bordé de haies vives, le tout bien peu somptueux si on le compare à l'hôtel de jadis mais plus en rapport avec les quelques rentes qui avaient survécu au Marquis.

Les jours se suivaient pareils depuis quatre ans. Et pourtant on était loin de la monotonie des réceptions parisiennes. Pierre inscrit à la faculté de droit de Paris avait poursuivi ses études juridiques au coin du feu et venait d'obtenir son diplôme de licence. Sa mère s'occupait à le regarder se développer et commencer à vivre.

Juste avant l'âge où la tentation eut pu le rendre débauché, joueur, escroc peut-être, aventurier ou bandit même le malheur avait pris l'enfant avec sa mère. Celle-ci avait employé la sagesse conquise à force de douleurs à façonner en lui un esprit plus fort et une volonté meilleure. Il avait vite compris parce qu'il était droit. Jeanne maintenant n'avait plus peur de s'offrir elle-même en exemple. Elle lui confiait comment, vierge et jeune, elle n'avait pas su se garer du premier amour qui était venu sous des dehors trompeurs. Elle ne prononçait jamais le nom de celui qui n'était plus. Elle n'eut pas voulu que le fils put haïr le père, mais elle ne craignait pas de défendre Pierre contre l'hérédité. Au coin du foyer solitaire, elle trouvait des mots simples mais pénétrants pour confondre ces abominables doctrines morales qui sont dans l'air partout à notre époque et qui glacent le cœur en stérilisant l'intelligence. Lui regardait avec admiration les yeux qui étaient tristes et les mains qui étaient maigres de cette femme qui était belle. Il saisissait mieux cette leçon vivante que les froids raisonnements des discoureurs d'école. Il avait malgré lui, des poussées de colère intérieure contre ces hommes qui font de la volupté brutale le but unique de leur existence, le terme et l'aboutissant de toutes leurs facultés et qui sacrifient tout, le bonheur et la santé des autres, à l'égoïsme insatiable de leur désir. Il n'ignorait certes pas, du moins il devinait ce que pouvait devenir la passion lâchée à toutes brides, car il se sentait en lui d'étranges capacités d'aimer. Mais l'éducation prudente de la volonté avait heureusement précédé en lui l'éducation

des sens. Et c'est ainsi que les circonstances et le malheur avaient fait de lui ce que peut-être ni les sermons des prêtres ni la discipline d'un séminaire n'en eussent pu faire : un homme de vingt-cinq ans encore chaste. Son père lui eut appris à devenir un petit snob débauché, un dandy coureur de filles, une fin de race anémique. Sa mère lui avait enseigné la force, la volonté, la santé.

Voici que Pierre allait aimer. Il rêvait de l'amour comme d'une chose très belle. Et c'était d'une espérance qu'il voulait entretenir sa mère dans la tranquille sérénité de ce commencement de nuit. Depuis longtemps Jeanne des Vallières s'était préparée à cet entretien. Elisa Darvennes était instruite. Elle était bonne. Elle devait s'imposer à l'attention de Pierre. Madame des Vallières laisserait-elle son fils se prendre au piège du charme de la jeunesse et de la beauté? Elle y avait réfléchi longtemps. Elle avait dû s'arracher de l'âme quelques vieux préjugés de caste et de milieu. Mais vite elle comprit que le malheur nivelait les classes de la société en abaissant le grand au niveau du petit et en élevant les pauvres au niveau des riches. Elle n'envisagea bientôt plus que le côté moral du problème. Or Elisa aimait Pierre comme Pierre aimait Elisa. Le bonheur qu'elle n'avait pas connu, cette union le donnerait peut-être à son fils. Elle ne s'opposerait point à l'amour.

Les relations de Madame des Vallières n'étaient pas étendues. Ses parents éloignés l'avaient depuis longtemps oubliée. D'amis plus. En ce pays berrichon elle était inconnue. Même au village les paysans ne la regardaient qu'avec défiance ; le mystère de son passé et de sa fortune les intriguait ; ils en causaient tout bas avec malveillance bien qu'ils ignorassent tout de sa vie. Elle n'avait rencontré au presbytère que la famille d'un fermier voisin, famille probe, honnête chez qui le sentiment du devoir et de l'honneur était ancré à un haut degré. Madame des Vallières s'était liée avec les Darvennes. Et ainsi s'était ébauché le simple et banal amour de Pierre et d'Elisa.

Quand sur le banc près de la porte le jeune homme fit son aveu naïf avec un peu d'émotion, Jeanne des Vallières répon-

dit : « Va mon Pierre, je te permets d'être heureux s'il est possible. Il te faudra aider Elisa à valoir encore mieux. C'est le secret du bonheur. Le nom, le milieu, la réclame n'entrent pour rien dans l'affection. On le dit sans y croire. Crois-le sans le dire ! »

Un vieux prêtre les bénit dans une vieille église. Ce fut un mariage, sans discours ni cortège brillant, sans échos de presse ni somptueux cadeaux, un de ces mariages comme tous les jours on en voit. Le cliché n'en est pas si mauvais.



CONTES POUR LES PETIOTS

BAL D'ENFANTS

Légende de Noël

A mes petits amis et à mes petites amies du bourg de Vicq-sur-Aubois, je dédie cette histoire. Je leur souhaite qu'ils aient pendant l'année qui va s'ouvrir beaucoup de bonheur et puis un peu de sucre d'orge avec.

Mes chers petiots, je vous parle d'au moins quarante ans. Vous n'étiez pas nés, et moi, je n'étais pas grand. En ce temps-là tous les enfants étaient bien sages et Mâme Caillaud était une bonne épicière. Son souvenir m'est resté lumineux. Elle portait des bonnets ronds et avait une jolie boutique peinte en vert foncé, au bord de la route. Les soirs, j'allais rôder aux alentours, en suçant mes doigts, ce qui était très vilain. Je regardais, derrière la vitre, les toupies qui pendaient au bout de leurs ficelles, et, pendant des heures, je contemplais les bocaux tout pleins de pastilles de gomme, car, il faut que je l'avoue pour l'intelligence de mon récit, en ce temps-là j'avais un gros défaut, j'étais gourmand. Or, les pastilles de gomme, ces coquines de pastilles, semblaient s'écrier : « Je voudrais bien être mangées », et moi je répondais : « Je voudrais bien vous manger. » Mais ni elles ni moi ne pouvions satisfaire nos désirs. Je restais là longtemps les yeux pleins de feu et la bouche grande ouverte. Quelquefois Mâme Caillaud montrait

son nez à la porte et demandait avec un air malin : « Qu'est-ce que tu fais là, mon petit. » Je me gardais bien de la renseigner, je riais bêtement et je virais les regards du côté des maudits bonbons. Alors Mâme Caillaud qui était une bonne épicière, — je l'ai déjà dit, — comprenait sans doute mes secrètes pensées, car elle prenait une boîte de sucre d'orge, en tirait un bâton et me le glissait dans la bouche. Hélas, d'autres fois Mâme Caillaud ne sortait pas et je m'en allais chez nous, triste, dans la brume. Le dimanche quand maman m'emmenait à la messe, nous passions toujours devant la boutique de Mâme Caillaud. Or, les cloches faisaient là-haut : « Drelin, drelin, va à la messe, va à la messe, drelin, drelin » tandis que, au contraire, les bonbons, derrière les vitres, clamaient : « Viens par là, viens par là, je suis à la crème, à la liqueur, au chocolat ! » Moi, j'étais perplexe. Qui n'a pas connu ce supplice ignore le fond de l'abîme des angoisses humaines.

Une fois par an, pour la veillée de Noël, les bocaux de Mâme Caillaud s'ouvraient larges, pour les gourmands, dont j'étais, je le répète. On y pensait toute l'année à cette veillée de Noël.

La bonne épicière avait elle-même deux petits : un petit et une petite ; le petit s'appelait Albert et la petite s'appelait Albertine. Albert avait un bel accordéon rouge qui venait de Paris, la ville lointaine et mystérieuse comme la lune, un bel accordéon qui jouait tous les airs connus et même les autres. Albertine elle n'avait rien, mais elle écoutait son frère se livrer à ses interprétations musicales.

La veille de Noël, Albert et Albertine passaient leur journée à transformer la boutique en salon de danse. Ils reculaient les pots, les écuelles et les barils aux harengs dans les coins. Ils disposaient contre les murs les sacs de sel en guise de canapés. Ils mettaient bien en ordre le fil à la croix, les paquets de bougie et les boîtes de sardines, les boutons, les lacets et les fromages de gruère, les gâteaux, les savonnettes, les pains de sucre, le tapioca, la moutarde et le macaroni. Du haut de leurs rayons paisibles, tous les produits de la mercerie et de l'épicerie françaises pourraient ainsi sans crainte contempler

l'humanité. Puis le petit Albert et la petite Albertine dépouillaient des oranges et les partageaient en tranches menues qu'elles alignaient savamment dans des assiettes. C'est que le soir il y avait bal d'enfants, s'il vous plaît.

Quand la nuit était tombée, par la neige et le froid, les invités arrivaient en toilettes de soirée. Les dames dont la capiche avait froissé la chevelure se retiraient dans la saboterie de monsieur Caillaud transformée en boudoir et on entendait à travers la cloison des bribes de conversation dans ce genre :

« Eulalie, frise-moi cette petite mèche, derrière l'oreille.

— Mais, oui, madame !

— Reinette, passe-moi la houpette sur le cou !

— Mais, oui, madame ! »

On sentait la poudre à la maréchale dans tous les coins :

Et puis quel beau monde. Du côté des dames, il y avait la Mama ; il y avait la Vovonne ; il y avait le Fifine ; il y avait la Nanette ; et puis la Berthe ; et puis la Félicie ; et puis la Julie ; et puis l'Emilienne ; il y avait la Marcelline et puis la Simone ; il y avait toutes les Marie sans compter les Marie-Louise. On s'établissait bien à l'aise sur les fauteuils, je veux dire sur les sacs à sel, et les messieurs allaient faire leurs révérences aux dames.

Pour moi, je le confesse sans honte, la Mama était ma préférée. Elle avait une robe dans le grand goût, imitation satin-lapis avec appliques imitation vieil or. Je la faisais tourner, tourner, tourner et tourner encore. En ce temps-là, on ne bos-tonnait ni ne cotillonnait, mais que m'importait, je contais à mademoiselle Mama des choses tendres tout bas à l'oreille, quand nous marchions la valse, et puis, le tour fini, je lui offrais des morceaux d'orange très galamment. Mama me témoignait beaucoup d'amitié et j'en avais, sur l'heure, l'âme pleine de langueur.

Ce soir-là, c'était, je me souviens l'an 1845, il était venu à Vicq-sur-Aubois, une pauvre roulotte de bohémiens, bien minable, toute rapiécée, qui boitait de la roue droite et prenait vent par chaque bout. Là dedans habitait la troupe de Bariton I^{er}, ex-chef d'orchestre de la cour d'Espagne, retiré des af-

faïres et voyageant pour sa santé, avec son âne Simon qui promenait la reine Christinina dans les jardins de l'Alhambra du temps que le prince Hippolytus lui contait fleurette et désirait en faire sa femme. Cette troupe célèbre qui était montée sur les théâtres du monde entier, aux applaudissements de la haute société de la terre, notre planète, se glorifiait surtout d'une fameuse *prima donna*, la petite Catarina de Rosea, pour laquelle le roi Louis-Philippe avait commis des folies et avait été sur le point de se suicider, ainsi que le prouvait péremptoirement une lettre d'amour qu'on a trouvée dans les décombres du palais des Tuileries, après l'incendie de la Commune. Catarina de Rosea était brune d'ébène. Ses cheveux tombaient lourdement sur sa robe décolletée. Sa jupe finissait en dentelle à la hauteur des genoux, laissant admirer des mollets fondus au moule et de magnifiques petits petons que ne recouvraient jamais de brodequins.

En cette journée du 24 décembre 1845, Catarina de Rosea s'était montrée par les rues de la Cité. Tard, elle était retournée à la roulotte, sur la route du Châtelet; or il arriva que ce soir-là Bariton I^{er} qui lui servait de papa n'était pas de bonne humeur. Pour une peccadille il s'en prit à Catarina de Rosea. D'un coup de pied dans... ses dentelles, il l'envoya rouler où elle put. La nuit était sombre, très sombre. Des fenêtres des maisons de la lumière tombait. Catarina s'en fut vers la lumière. Mélancolique elle erra par les rues. La boutique de M^{me} Caillaud répandait à flots de la clarté sur la route. Comme une alouette court au miroir, Catarina courut vers la boutique. Elle colla son front sur la vitre et regarda. Un musicien était grimpé sur un comptoir, jouant d'un bel accordéon rouge, et les couples enlacés tournoyaient en une danse féerique. C'était beau, royal, splendide, mauresque! c'était l'Alhambra en gaieté.

Vingt minutes durant, Catarina regarda, la porte s'ouvrit et une voix pleine de commisération, la voix de Marie-Louise Bonnin, gente fille, pas un brin sordaire, dit: « Entre, ma petite. » Catarina entra. Engourdie encore, elle se jucha tout en haut d'un sac à sel. L'air chaud lui redonna de la vie. L'oiseau

qu'on réchauffe vite s'agite. Ainsi en fut-il de Catarina. Comme on ne lui portait point attention, peu à peu elle s'enhardit, elle suivit les murs, s'approcha du comptoir, regarda avec des yeux étonnés le bel accordéon rouge, puis fureta, ailleurs. Au fond d'une boîte, sur de la paille en papier, gisait éperdu, oublié un petit Jésus en sucre qui tendait ses bras nus. Il semblait dire à Catarina : « Prends-moi, emporte-moi d'ici, je veux être avec les pauvres. » Alors subrepticement, avec une prudence de mère, sans tourner la tête de son côté de peur de pleurer d'attendrissement sans doute, Catarina le prit et doucement l'emporta. Comme elle était rentrée elle sortit. Le premier coup de la messe de minuit, celui qui annonçait la naissance de l'Enfant Dieu, tinta au sommet du clocher. Alors Catarina de Rosea croqua la tête du petit Jésus en sucre.

Enfants cette histoire comporte une morale : Il ne faut pas agir comme Catarina de Rosea et croquer les petits Jésus en sucre de Mâme Caillaud sans en avoir la permission. Sans doute il y a des circonstances atténuantes qui permettent de pardonner Catarina : Catarina en effet n'avait ni sabots ni cheminées et puisqu'ainsi le petit Jésus ne pouvait pas aller à elle il fallait bien qu'elle aille à lui. N'empêche qu'elle a volé et que le petit Jésus défend de voler même lui.

Enfants, cette histoire comporte une autre morale : C'est qu'il faut faire la charité avec intelligence et ne pas encourager le vice par des aumônes. Il ne faut pas ouvrir la porte aux amis qu'on ne connaît pas.



NAÏF AMOUR

« Alors lui aussi, il est comme les autres ! Tous traîtres, tous menteurs les hommes ! De quelle terre sont-ils donc faits ! Moi, j'en meurs de lui. Il était si beau, si bon ! Il m'aimait ! Non, il ne m'a pas oubliée, je suis folle ! »

Elle avait débité cela d'un trait et s'était mise à pleurer.

Dans sa pauvre cervelle en feu les idées se heurtaient ; le cœur lui frappait contre la poitrine.

Maintenant le front collé contre la vitre elle regardait au dehors bien loin, peut-être dans l'espérance de voir au tournant du chemin la silhouette de celui qui l'avait tant chérie.

Sa maison était tout en haut d'une côte dans la campagne. Depuis six mois son chagrin ne l'avait pas lâchée, six mois d'abandon, six mois de torture, six mois d'amour concentré, six mois de pleurs, six mois qu'elle avait passés à l'adorer de loin, à le répudier, à le honnir, à lui demander pardon. Cela la brûlait, la minait, la rongait, lui tournait les sangs, mais c'était bon tout de même de repenser à lui. Et qui sait ? s'il allait revenir, comme il le lui avait dit, pour ne s'en plus séparer ? Mais aussi c'était trop long, six mois sans le voir ni l'embrasser ! c'était trop long tout ce temps ravi à leur bonheur, trop long pour une femme.

Leur histoire était banale ; ils s'étaient aimés longtemps sans se parler et sans pouvoir se parler, en se regardant. Lui c'était un « riche » et elle une paysanne. Il était honnête, elle était pure, ainsi qu'il arrive quelquefois dans la vie. Ils n'avaient tous deux pour se défendre des fatalités de l'existence que beaucoup de droiture et il ne leur semblait pas d'ailleurs que dans la solitude berrichonne où le sort les avait placés quelqu'autre chose leur fut nécessaire pour qu'ils fussent comme tout le monde.

Elle passait souvent devant sa fenêtre et sans songer à mal dans un regard leurs âmes s'étaient connues. Attraction mystérieuse des choses lointaines et séparées ! à mesure qu'ils se rencontraient ils se regardaient, à mesure qu'ils se regardaient ils se pénétraient, à mesure qu'ils se pénétraient ils s'aimaient, à mesure qu'ils s'aimaient ils s'unissaient.

Quand l'un et l'autre avaient senti le germe de leur sentiment se développer, ils avaient essayé de se démontrer à eux-mêmes l'impossibilité où ils étaient d'aller jusqu'où l'amour les poussait. La société avec ses préjugés leur barrait le passage. Mais l'amour est quelque chose de bien plus fort que la logique et n'a cure des conventions mondaines. Ils avaient

cherché à se parler comme malgré eux. D'abord ils s'étaient salués. Ils s'étaient serré la main en rougissant dans un chemin, tacitement ils s'étaient donné des rendez-vous. Un soir d'avril ils s'étaient avoué leur amour et leur misère. Elle s'était donnée dans un moment de faiblesse folle.

De Solange ses amies s'étaient moqué : au village tout se sait vite, tout se dit, se reedit, se transforme, se défigure et grossit et d'une chose belle et pure on fait un objet honteux, sale et répugnant. Dans leur patois les gens d'ici n'avaient pas manqué de montrer du doigt la *fumelle* qui se vend au bourgeois. Quant à lui sa famille l'avait obligé de fuir pour oublier. Il était parti, mais sa conscience lui avait crié que l'irréparable était accompli et qu'il n'avait plus qu'à aimer jusqu'au devoir. Alors Félix Despuntis avait écrit à Solange Mayet d'espérer toujours, qu'il ne reviendrait que lorsqu'il pourrait la chérir pour tout de bon, aux yeux de tous, la hausser jusqu'à son milieu, en faire sa femme. Ah ! cette lettre ! Solange la savait par cœur, mais elle la lisait quand même chaque jour, deux fois, trois fois. Pendant quatre mois la joie, la paix, l'espérance étaient restées. Puis la tentation obscure du désespoir était montée par degrés. Voilà maintenant que la peur folle la prenait, car l'enfant naîtrait bientôt. L'ostracisme dans lequel elle vivait, les conversations des voisins qui insultaient le bourgeois séducteur, tout la forçait à pleurer et à douter. Elle avait beau s'en défendre, crier qu'elle ne voulait pas. Le mal était plus fort. Elle devenait injuste pour celui qui était parti. Et pourtant s'il souffrait comme elle.

Il souffrait. Et sa souffrance était pareille à celle de son amie. Plus il souffrait et plus il se démontrait l'impossibilité où il était d'épouser Solange. C'était son avenir compromis que d'accomplir le devoir que lui dictait l'amour. Et voilà qu'il avait tout de même la force d'aller jusqu'au devoir, malgré sa famille, malgré son milieu étroit, malgré ses espérances de fortune détruites, malgré enfin son bonheur peut-être, car il n'était pas sûr que l'âme jolie de cette paysanne saurait comprendre son âme raffinée et l'aider à vivre. Catholique par éducation et par principes il avait en lui cette évi-

dence morale que l'amour donné appelle l'amour rendu et que la faute veut l'expiation selon la doctrine.

Il vint, un soir, à la brune, et monta à la chaumière sur la côte. L'enfant était né. Ce fut la joie pure qu'ils furent seuls à goûter. Ils partirent au matin vers la grande ville où tout se perd. Et dans le coin d'une chapelle obscure, le long d'une vaste église ils furent unis devant Dieu par un vieux prêtre bénisseur.

Il y a aujourd'hui dans un bourg de province un médecin des pauvres très indulgent et très bon. C'est celui dont l'amour a racheté le péché.



VARIATIONS SUR UN VIEUX THÈME

AUX CHAMPS

La scène se passe dans un champ, près d'une bouchure. C'est en Berry. La fille bravement attifée file sa quenouille. Le gars solidement corpuilé lui confesse le goût qu'il a pour elle.

« Je t'aime Nastasie !

— Ah !

— Oui j' t'aime ! »

Il rit un peu bêtement. Elle aussi.

« Dis donc Nastasie !

— Hein !

— Tu te moques de moi ? »

Elle rit de plus belle: « Jamais de la vie, gros berdin !

— Cà ne te fais donc rien que j' t'aime !

— Ouh ! gros sot !

— Tu me rebutes, je le vois bien, j' m'en vais m' périr ?

— Vas y si c'est ton envie ! »

Il ne s'en va pas ! Au contraire il s'approche de Nastasie qui le repousse : « Surtout pas touche ! »

« Pardonne-moi Nastasie, j' suis un mauvais gars, j' vau rien de rien, mais j' t'aime comme mes yeux.

— Cà rapporte pas gros l'amour !

— Tu sais bien que j'ai des économies !

— Combien ?

— Ah ! voilà !... »

Il se reprend à rire.

« Si tu ne veux pas me le dire, garde-le, j' te l' demande pas !

— Si, si ma bonne émie, j' vas te le dire ! J'ai aux entoures de 1.523 francs et huit sous.

— Quoi qu' tu veux qu' ça m' fasse ? »

Elle le regarde tout de même à la dérobée. Un vaste travail intérieur s'accomplit en elle.

« Oui, Nastasie, 1.523 francs et huit sous que je te donnerai à la condition que...

— ... Que... Quoi !...

— ... Eh ! bien, que... que...

— J' comprends pas ! »

Elle se pince les lèvres.

« ... tu te maries avec moi ! »

Il tremble et ferme les yeux, confus qu'il est d'avoir lâché l'aveu tout bas !

Elle ne répond pas mais s'attendrit à vue d'œil.

« J'ai la vieille bâtisse de défunt mon père, on la fera réparer. On sera bien là-dedans !

— Tu n'as pas un pré avec ?

— Un pré et puis une chaume ! »

Nastasie est presque conquise. Son bon ami la frôle : « J' veux t' bijer Nastasie ! »

Elle paraît faire la difficile : « Un coup seulement ! »

Jusqu'au soir le couple chante la vieille chanson d'amour que la prudence native de Nastasie maintient dans les notes justes.

Quarante ans plus tard. Les affaires ont prospéré. Grâce à la forte tête de Nastasie, le ménage Bijote tient maintenant une auberge sur la grand' route, à l'enseigne du *Chien qui jappe*. Lui, c'est un gros bouffi, rougeaud, très fier de son établissement. Il a une armoire pleine de linge, d'un linge qui sert depuis cent ans, du vieux linge qui fait l'orgueil de Bijote : « y en a-t-y couché du monde dans mes draps ! » dit-il souvent

en se redressant. Il tire vanité de cela comme d'une récompense à l'exposition. C'est que cela exprime la bonne renommée de sa maison, un ancien relai de poste. Derrière sa femme, Bijote produit à lui tout seul un bruit d'enfer. Si vous l'entendez quand la Nastasie est à la cuisine et que la porte est barrée ! La Nastasie une fois présente, c'est autre chose ! Pas comode, la Nastasie ! Et puis de taille la gaillarde ! son regard mettrait en fuite un régiment. Le Diable lui-même aurait peur de ce grand *calâbe* maigre, à la tête ridée sous sa bonnette, aux yeux de hibou furieux. Rien qu'en fixant son homme, elle le méduse, la Nastasie ! Il a des craintes d'enfant devant cette vieille qui piaille tout le temps. Ce n'est que lorsqu'elle est totalement disparue qu'il se hasarde à cligner de l'œil en riant : « Un peu mâtine, ma Nastasie, mais dame, c'a d'l'ordre et d' la tête ! »

Les soirs, Bijote fait sa petite partie avec les camarades en prenant la goutte de sec, c'est un moyen d'activer le petit commerce. Ils sont là cinq ou six de sa trempe qui jurent et s'amuse : Mariton, Panet, Vignolat, Roufion et Pousseau. L'autre jour, en jouant, Pousseau a eu une idée. Celui qui perdrait la manille serait obligé d'en passer par une pénitence que lui infligeraient les gagnants, Bijote a trouvé cela très drôle. Il a donc accepté d'enthousiasme :

« Ah ! coquin de Pousseau, il déniche bien les affaires, lui ! » Seulement, ce fut Bijote qui perdit. Et Pousseau qui avait prévu cette éventualité avait préparé sa *pénitence* : « Je propose, dit-il aux autres, qu'on oblige Bijote à embrasser sa femme !

— C'est ça, c'est ça ! » s'écrièrent le reste des partenaires en éclatant.

Le visage illuminé de Bijote avait pâli tout à coup. Bijote était roulé.

« T'as l'air tout bête, mon vieux Bijote, allons t'as perdu ! V'a-z'embrasser la Nastasie !

— T'as perdu, t'as perdu ! embrasse-là, fallait pas perdre !

— C'est pas du jeu, les *émis*. Si vous croyez qu' c'est facile vous autres !

— Hé, tins mon vieux, si c'était facile, t'aurais pas de mérite. Bije-là !

— Oui, oui, bije-là !

— J'voudrais bin vous y voir !

— Fallait pas perdre, mon vieux !... Eh ! vieille !... »

La vieille montre sa frimousse fanée dans l'entre-bâillement d'une porte.

« Quoi que vous voulez, feignants ! »

— Apporte la goutte !

— J' ai pas l' temps !

— Apporte quand même !

— Vous êtes donc à sec, ch' tis buveux !

— Apporte que j' te disons ! »

Nastasie se décide.

« V'là l' moment, » dit Pousseau.

Bijote le comprend : il doit en passer par la terrible épreuve. Il se relève tout pâle et embrasse la vieille en surprise.

Mais Nastasie ne veut pas laisser passer l'injure : « Ah ! propre à rien, feignant, c'est-y Dieu possible, tiens, attrape ! » Elle lance sur le dos de son homme une écuelle de Verneuil. Les camarades se tordent pendant que Bijote se gratte et se rassied avec résignation : « Jamais, elle ne m'a aimé, la vieille ! »



LA VENDANGE A VICQ-SUR-AUBOIS

Depuis quinze jours toutes les demoiselles y rêvent, anuit, entre leurs draps. Et, le matin, si elles se rencontrent, au saut du lit, sur la route, les yeux encore à demi fermés et les cheveux au vent, elles s'abordent d'un petit air plein de désirs :

« Hein, à savoir si on aura biau temps !

— Oui, à savoir si on aura biau temps !

— Et puis, à savoir dans quelle vigne on s'amusera le plus ! »

Les paris s'engagent. La Nanniche met dix sous sur la

vigne à M. Moraud et la Solange trois francs sur la vigne à M. Lhopiteau.

Chacun défend son opinion :

« Chez le champêtre, l'an dernier, y avait le petit Magloire ! Ce qu'il était rigolo, le petit Magloire ! c'est lui qui portait les bâsses !...

— Chez M. Lhopiteau, c'est pas tant la vigne ! C'est après !... On te fait une noce. Il y a la musette et tout le tralala. Il a du vin coquin, M. Lhopiteau. Quand on en a seulement un demi-verre dans le corps, c'est comme si le diable était après vous.

— Pour ça, j'vas pas contre, mais il y a bien un bout de vignoble qui est pas mal intéressant. C'est au bout de celui de M. Lhopiteau. Oh ! dame là, c'est le clou ! Le raisin n'est pas quasiment très abondant ; mais, quand on l'a cueilli, happ ! on le mange ! Vous trouvez pas qu' c'est drôle !

— Et puis enfin, c'est instructif de faire la cueille. Les gars sont arié plus savants que les filles sur cette partie-là ; ils font des cours de greffage : « Comment qu' ça pousse la vigne » qu'on leur-z-y dit. — « Eh tins, par le pied ! » qu'ils répondent. « S' ras-t-y meilleu l' vin, c't' année » qu'on demande encore. — « Tins, bin sûr, rapport à la comète » qu'y font.

— Seulement c'est fatigant quand même vous savez de vendanger ! Bon sens, le troisième jour, on a les reins brisés.

— Faudrait trouver un moyen de ramasser les grappes sans se baisser !

— Eh ! bien ça s'rait pas bien difficile, y aurait qu'à mettre toutes les vignes en treilles. On monterait au lieu de descendre. Mon père, y veut bin le faire pour la sien, sa vigne !

— Ça c'est vrai, c'est pas mal trouvé ! Pourquoi qu'on l'fait pas !

— C'est p't'ète bin qu' ca s' rait moins intéressant !

— Moi j'arrangerai bien les affaires. Dame j' serais obligé de cueillir le raisin avec des échelles. Mais ma vieille le soir j'organiserai une noce telle que Lhopiteau. Et puis j'inviterai M. Bonnin, le malichau. Il ferait rire une pierre de tombe avec sa p'tite chanson, M. Bonnin ! La connais-tu sa chanson ? Il y a du latin dedans ! c'est tordant, on y comprend rien. Ça

dit : « Bonhomme vinôme gros p'tit ficatte cor dominôme (1) »

— C'est une idée ! Parles-en donc au garçon à M. Eugène pour qu'il l' mette sur le journal !

— Eh ! bin j' vas y dire ! »



CONTE POUR LA NOEL

Voici le conte que m'a narré, un de ces soirs de veillée, le grand'père de la bru de mon oncle :

Vous connaissez bien le père Chevalier Alexandre, qu'on appelle encore Chevalier de la place, pour le distinguer de Chevalier l'aubergiste qui a du bon vin, ma foi, et pas cher, de Chevalier de la Chaume, et d'un autre Chevalier qui reste en la commune d'Orcenais et qu'on surnomme Chevalier-Bésagu. Eh ! bien pour dire que le père Chevalier Alexandre, de la place, est peureux on ne peut pas dire qu'il est peureux, mais pour dire qu'il ne l'est pas on ne peut pas dire qu'il ne l'est pas. Je m'en vais vous raconter une histoire qui vous fera bien comprendre la portée de la chose ; ce n'est pas du tout une « menterie » pour amuser les petits enfants, mais bien la vérité vraie ; d'ailleurs je la tiens du père Chevalier, de la place, lui-même. Et je peux bien vous faire la confidence qu'il n'y a pas dans toute la commune de Vicq-sur-Aubois d'homme plus franc et arié plus honnête que le père Alexandre Chevalier, de la place, et que c'est j'en jurerais, mon meilleur ami, malgré que j'en aie pas mal. Dimanche dernier, je l'ai attaqué à la sortie de la messe :

« Eh ! père Chevalier, de la place, je vais vous faire mettre sur le journal, la semaine qui vient ! ça ne vous fait-il rien !

— Ça dépend ! faudrait voir ! Pourvu que vous ne chantiez pas de sornettes !

— Oh ! des sornettes pas de danger ! Eh ! puis si ce n'est pas

(1) M. Montu pense qu'il faut lire : *Bonum vinum lactificat eor hominum.*

la vérité pure, mon histoire, j'aime mieux qu'on me coupe les ongles. Au reste vous n'aurez qu'à marquer sur une lettre que c'est des « menteries », et à envoyer cette lettre à M. Montu. M. Montu qui est un homme bien comme il faut, ne manquera pas de la publier dans l'*Echo de l'Indre*. »

C'était aux entoures de l'année 1875, et par conséquent, du temps que le curé Beaujoin était desservant de la paroisse de Vicq-sur-Aubois. Une nuit de Noël, par moments noire comme l'enfer, que le père Alexandre Chevalier, de la place, s'en allait en carriole du domaine de Vandallon à celui de Fonteniau et qu'il passait par les Gouttes-noires, où il y a une manière de chapelle qui est, à cette heure, bien vieille et bien délabrée, il entendit venir de loin comme un bruissement de feuilles sèches. Il « s'esyeuta » du mieux qu'il put et alors il devina plutôt qu'il vit une procession de prêtres tout de sombre habillés. Ils allaient deux par deux et devisaient à voix basse. A la vérité il ne les distinguait pas toujours comme il aurait voulu, mais par les éclaircies de lune, assez rares à cause des gros nuages, il apercevait jusqu'à leurs figures qui étaient douces et reposées. Il poussa sa voiture jusque devers eux et se signa. A l'instant même les cloches de Saint-Christophe, celles de Thevet, celles de Vicq et celles de la Berthenoux se mirent à sonner joyeusement en l'honneur du petit enfant, qui naquit à cette heure de minuit, à Bethléem de Judée, il y a plus de dix-huit cents ans, et qui régnera sur les âmes des chrétiens, dans tous les siècles des siècles. Les prêtres défilèrent en silence. Quand ils furent un petit loin, le père Chevalier Alexandre leur cria : « Que le Bon Dieu vous donne paix et bénédiction ! » — « Amen ! » qu'ils répondirent. La *biquette* du père Alexandre Chevalier n'était pas *fourache*, mais tandis que les revenants s'en retournaient, voilà que tout à coup, elle se cabra. Le père Alexandre Chevalier, de la place, regarda pour s'informer de la *texion de la chose*. Tonnerre du firmament, deux cerceaux barraient le chemin. Sur cent hommes il n'y en a pas deux qui auraient fait ce que mon vieil ami a fait. Ecoutez-le parler : « J'avais quasiment pas bien peur, étant plutôt bon » chrétien et n'ayant pas, pour lors à mon su, de péchés mortels

» sur la conscience, mais pour *causer franc*, je n'étais pas de
» ces plus rassurés. Pas moyen de reculer et je ne savais pas un
» brin si c'était au diable ou au Bon Dieu que j'avais à me
» lutter. Je baisai la croix de mon chapelet ; je descendis de
» ma carriole : je pris chaque cercueil par le mitan et j'allai
» les déposer au bord de la route. Il y en avait un qui était lourd,
» à croire qu'il contenant deux *calâbes*....

— » Peut-être bien l'homme et la femme !

— » ... Je n'en sais rien !... peut-être bien que oui !... Je fis
» passer ma voiture ! Et je replaçai les deux bières dans leur
» position première....

— » Oh ! non, vrai comme je suis là, moi, je n'aurais jamais pu.

— » Moi... j'ai bien pu !... J'allais repartir quand j'aperçus
» dans le lointain les curés qui tenaient des cierges allumés et
» chantaient le *Libera*. La cloche de la vieille chapelle tin-
» tait la glas, tandis qu'au loin la messe de minuit sonnait tou-
» jours joyeusement. Je compris que c'étaient des âmes du pur-
» gatoire qui accomplissaient les rites de pénitence et je m'a-
» visai qu'ils venaient délivrer les âmes des cercueils de la
» persécution du diable. J'arrêtai ma carriole et je mis ge-
» noux en terre. Tout à coup un oiseau blanc s'éleva et de
» petites flammes rouges se mirent à le lutiner. Lui poussait
» de petits cris aigus et tristes et s'envola vers moi. Je ne suis
» pas plus bête qu'un autre et je m'imaginai que c'étaient les
» *chasse à baudet* qui faisaient *endèver* une âme des cer-
» cueils. Avec deux branches, je bâtis une croix. Je traçai un
» rond sur la terre autour de moi. Je plantai la croix et je priai
» le Bon Dieu. Presque aussitôt la colombe vint se poser sur la
» croix à mon côté. Elle était en terre bénite et les diables ne
» pouvaient pas « l'aveindre ». De colère ces coquins de *rifou-*
» *lets* se jetèrent sur ma jument et lui brouillèrent les crins.
» Elle poussait des plaintes, cette pauvre bête ! mais je n'y pou-
» vais rien. Sachant bien que Notre-Seigneur ne nous lais-
» serait pas dans l'affliction, moi la colombe et la biquette, et
» viendrait en aide à l'âme repentante, je me mis à réciter des
» *je vous salue* tant et si bien que les esprits malfaisants pri-
» rent la fuite. Pour lors la colombe me dit ces paroles : « Je te

» remercie bien, Chevalier de la place ; une âme vient d'agiter
 » un nouveau corps. Je serai l'ange gardien de cette âme et
 » cette âme te doit d'avance son bonheur éternel. » Au même
 » instant, il y eut au-dessus de nous une éclaircie de lune ; l'oi-
 » seau piqua droit dans les airs et monta, par l'éclaircie, au-
 » dessus des nuages dans le ciel illuminé. Au loin les cloches
 » carillonnaient joyeusement la naissance de l'Enfant Dieu.

» Je regrimpai sur ma carriole et j'arrivai chez moi à une
 » heure du matin. La mère Creuzette, de Baillère et la Bri-
 » gitte de Jouhet qui étaient les femmes sages de l'endroit
 » m'attendaient pour m'annoncer que j'avais fait une petite
 » héritation. Ma Catherine s'était accouchée sur les onze
 » heures, quelques jours plus tôt qu'on croyait. Et la Brigitte
 » qui aimait rire avait bien chaudement enveloppé l'enfant et
 » l'avait posée sur mes sabots près du feu. Je ne dis rien de
 » mon aventure pour ne pas épeurer les femmes. Mais au
 » repas du baptême j'en fis part à tout le monde. Et c'est ainsi
 » que j'ai connu l'ange gardien de mon Octavie qui est, à cette
 » heure, une forte fille pour son âge et bonne à marier.
 » Grâce à l'oiseau blanc elle est assurée d'aller tout droit en
 » paradis. La mâtime abuse un peu de la situation et dame les
 » jours d'assemblée, elle gandille ! Allez-y ! tralala ! Quéque
 » vous voulez elle peut tout faire sans pécher à présent ! »

J'oubliais d'ajouter que cette fameuse nuit de Noël le père
 Alexandre Chevalier, de la place, s'en fut, en actions de grâces
 à la Messe de l'aurore. Et je vous prie de croire qu'il *bouta*
 son habit le *plus biau*, qu'il a quand il est fête.

Pour adorer l'Enfant novvian,
 Ce serait malhonnête,
 Si j'allions en saligauds
 Visiter noute maître

Et voilà le conte que m'a dit un de ces soirs de veillée, le
 grand'père de la bru de mon oncle.



SI J'ÉTAIS FEMME!

A propos d'un livre M. Louis Boulé

MAMAN CLAUDIE (1)

Si j'étais femme de La Châtre — femme de juge, de notaire, d'architecte ou de conducteur-voyer — si j'étais femme de La Châtre et que j'eusse quelque lecture, savez-vous ce que je ferais ? — D'abord, après en avoir parlé à mon mari, je m'abonnerais à *l'Echo de l'Indre* pour y lire les articles de Jean Sansterre, même je souscrirais pour dix ans à *la Revue du Berry*, une gentille revue de chez nous qui vient de naître, enfin je voudrais avoir chez moi tous les livres des conteurs berrichons depuis George Sand jusqu'à Lapaire. Voyons, mesdames, ce n'est peut-être pas meilleur qu'autre chose ce que nous écrivons, mais ce n'est pas plus mauvais non plus. Il arrive que des maîtres indulgents ou des confrères arrivés se risquent à nous accorder quelque talent en leurs fins de chroniques. Arié de jolies dames emportent en leurs boudoirs pour les réchauffer de leur lecture nos modestes petits volumes et si elles nous aperçoivent à *l'Opéra* ou *aux Français* — aux étages supérieurs hélas ! — elles nous montrent à leurs amies du bout de leur lorgnette : « Tenez là-haut, au troisième rang, c'est le *petit Chose*, vous savez celui qui écrit dans *l'Azur* et qui est l'ami de *Machin*. » Encore si elles nous rencontrent au foyer ou que d'aventure nous allions leur baiser la main, elles se font protectrices avec de petits airs charmants : « J'ai lu vos vers, savez-vous, jolis tout plein ! » Pour poli que soit le compliment il flatte toujours un peu et il suffit à nous faire entrevoir des lointains de gloire. Voudriez-vous être, mesdames, plus cruelles, plus inclémentes que les captivantes parisiennes ? Seulement, n'est-ce pas, à Paris nous sommes « *le petit Chose qui écrit* », ici nous ne sommes plus que « *le petit machin qui n'a pas de position sociale puisqu'il n'est que*

(1) A Lemerre éditeur, 23, passage Choiseul, Paris, in-12. 3 fr. 50.

publiciste ». Est-ce qu'en vérité nous changerions de physiologie avec le climat et le milieu ? De grâce vous qui en Berry êtes toutes spirituelles, toutes intelligentes, toutes jolies, toutes bonnes, ne tombez pas jusqu'aux mesquins préjugés. Achetez-nous, mesdames, lisez-nous un peu, rien qu'un peu, un tout petit peu ! Tenez, essayez l'expérience que je vous propose.

Voici un livre, un roman si vous voulez, une mignonne chose pleine du Berry, et c'est un berrichon qui l'a rêvée à ses heures tristes. L'auteur, M. Louis Boulé, est un garçon charmant, et doux, et modeste, même un peu timide : il aurait peur de vous, mesdames et il tremblerait d'aise, s'il savait que vous le lisiez. Ce livre, demandez-le chez Lemerre et vous m'en enverrez des nouvelles.

Quand vous en serez à la dernière page, voici à peu près l'impression que vous en aurez : « J'ai été surprise, » pensera chacune d'entre vous, « je croyais trouver quelque chose comme du Bazin, pas du tout ! Ce roman à proprement parler n'en est pas un. C'est même quelque chose de mieux. D'histoire, d'intrigue, de trame, point ! — Moi qui aime tant Georges Ohnet. — D'action même aucune ! La composition n'y est pas soignée autant qu'il se pourrait. Non, mille fois non, M. Boulé n'a pas écrit là un roman. Mais je me hâte d'ajouter que sans doute, il n'y a pas prétendu. Un peu de vie toute simple vue à travers beaucoup de poésie, à travers beaucoup de mélancolie douce, beaucoup de candeur, cela suffit à remplir ces 300 pages. Quelle sincérité d'émotion ! quelle vérité d'affection chaste ! Quel charme de description ! Des souvenirs pieux enroulés en couronne autour de cette fine et jolie figure de *Maman Claudie*, c'est là plus qu'un roman. Cela nous met en face de quelque chose de beaucoup plus intime, de beaucoup plus proche de l'auteur. Car *Maman Claudie* a existé non pas à titre virtuel et vague, mais à titre vivant, vivant d'une réalité prenante. L'écrivain l'a vue... il l'a rendue d'une certaine façon idéalisée, voilà tout ! *Maman Claudie* a existé comme la comtesse de Glaisne qui a certainement évolué quelque part, du côté de Saint-Loup-sur-Aubois, dans l'orbite de *Maman Claudie*. *Maman Claudie* a existé comme l'abbé Kuyp,

comme Sermages ; il suffit d'y songer un peu pour sentir que cela a été vu, revu, archivu, revu après coup, revu tout le temps par les yeux très doux, très bons, un peu mélancoliques, « des yeux de pervenche » sans doute de M. Louis Boulé. On éprouve un charme indéfinissable à entrer dans l'existence de cette femme honnête qui n'a point d'histoire, existence à laquelle a été assurément mêlée celle de M. Louis Boulé, sinon tout à fait à la façon de la vie de Jean Fleuri, du moins d'une façon quelconque, existence qu'a si bien comprise et traduite l'auteur qui a, il est vrai, « gardé intacte, comme un trésor caché, sa sensibilité d'autrefois ».

Voilà ce que vous vous direz, mesdames, car vous êtes intelligentes. Comme l'homme n'est pas infailible, ni la femme non plus, vous pourriez vous tromper après tout, vous avez quand même grand'chance de tomber juste. Voilà ce que vous vous direz quand vous vous serez remises de votre surprise première, puisqu'aussi bien vous avez déjà admis que vous ne vous attendiez pas à cette manière de concevoir et de traduire.

Vous vous prendrez le livre fermé, à le feuilleter mentalement, à revoir, les yeux clos, cette bonne *Maman Claudie*. « Maman Claudie vint au monde un peu à la façon d'une souris dans le pauvre trou du ch'ti Moulin près de Patinge. C'était après la Bonne Dame d'Août du temps de Louis-Philippe. » Il y a du temps comme vous voyez. « Une fille un brin finette mais ben gente tout de même » et qui a eu ben du malheur d'avoir pris le Tienne Monet un gars que la boisson a mis à rien.

Allons, mesdames, rêvez de *Maman Claudie*, rêvez, rêvez ! Si j'étais femme je perdrais mon temps à rêver comme vous. Comme je suis critique j'ai encore deux mots à dire à M. Louis Boulé et cela c'est affaire entre lui et moi.

Voyons, M. Boulé, quand je songe que vous auriez pu écrire ce livre, il y a dix ans et que vous avez laissé dormir votre délicat talent depuis 1887, je reste rêveur devant tant de modestie. Nous y avons perdu, savez-vous. Après ce livre-là vous auriez pu écrire d'autres romans plus achevés, des chefs-d'œuvre peut-être. Vous auriez déjà profité des deux ou trois petites critiques qu'on peut vous faire présentement.

Tenez par exemple : un écrivain expérimenté aurait supprimé à la fin du volume ces cinq ou six pages d'impressions de voyage qui ne se rattachent pas du tout à *Maman Claudie*, l'unité de l'œuvre y eut gagné et *Maman Claudie* n'y aurait rien perdu. — C'est un journal, me direz-vous ! — Oui, oui, mais tout de même... c'est un roman : l'intérêt y est concentré sur la figure principale : il ne faut pas trop s'en écarter : vous comprenez M. Boulé, ce n'est pas un brin à moi de vous faire la leçon. Je crois que vous auriez filé dans les mers lointaines sans ouvrir les yeux que le volume n'eut pas été plus mauvais. La lettre de maman jolie, celle de Jean, la fatale nouvelle, le retour, cela suffisait !

Plus haut dans le chapitre de la veillée, j'aurais eu la chance d'écrire votre œuvre que je n'eus laissé que deux de vos *Contes mignons*, trop mignons, l'un dans la bouche de la *Merelle*, l'autre dans celle de Maman. Vous auriez pu trop facilement faire un recueil.

Encore pourquoi citez-vous cet *Eventail japonais* ? Cela est à côté ; pas trop de vers, M. Boulé, dans un livre de prose. Je sais un roman de débutant qui était une des plus belles promesses de talent de l'an dernier et qui est un peu gâté par son livre bleu, un cahier de vers intercalé çà et là par tranches. Je veux parler de l'*Elue* de M. Claude Lorris, édité chez Vanier. Heureusement que je n'irai point dire votre péché à l'abbé Sermages !

De votre style documenté, juste de ton, sobre d'images et pourtant illustré, facile, même parfois un peu élastique (*la description de la maison au début*) j'aurais beaucoup de compliments à vous faire, si en vérité ma critique pouvait être autre chose qu'une impression très particulière, une opinion absolument personnelle et par conséquent indifférente. Je crois avoir feuilleté à peu près — je dis à peu près — tout le roman contemporain depuis 1860 et c'est déjà fantastique. Or votre style ne me rappelle rien, ceci en ce sens que je ne vous crois pas influencé, fasciné par un maître. Peu de réminiscences. Quelques-unes cependant, ne serait-ce que cette perdrix qui fait semblant d'être blessée, tire de l'aile, jette des plaintes,

attire les chasseurs et nous remémore la perdrix de La Fontaine. Je veux bien que le détail est du domaine de l'observation banale et appartient à tout le monde, mais vous ne pouvez empêcher qu'il nous fasse penser à La Fontaine et cela laisse une impression que je n'aime pas. Rassurez-vous, il m'arrive rarement de lire un livre contemporain sans être accablé de souvenirs de cette sorte et quand je relis ma prose à moi — il n'y a peut-être que moi qui la lise — il m'advient de découvrir en nombre de ces choses-là. Ne prenez donc pas ma chicane pour appréciable. Je croirais être dans l'erreur si je pensais que le retour de Jean près de Maman malade est inspiré directement de la situation semblable du *Ramuntcho* de Loti.

Enfin, M. Boulé, pourquoi écrivez-vous : *astheure*?

Pardonnez-moi ma libre et hâtive causerie. Ne la croyez pas prétentieuse ni pédante. Vous savez, je le répète, que ce n'est pas à moi de vous faire la leçon, mais pas du tout. Trouvez là dedans ce que j'ai voulu y mettre : beaucoup de sympathie. Votre livre m'a rejeté en tête, je ne sais pas encore bien pourquoi, un autre livre d'un bon écrivain. — Vous ne m'en voudrez pas de le rapprocher de vous car il a commis des choses magnifiques — M. Estaunié a débuté par *Bonne Dame* ; or *Bonne Dame* c'était du réalisme pieux, un peu moins spiritualisé que le vôtre, rendu d'un style peut-être plus vigoureux à propos d'une figure de femme chère aussi ; et puis c'était le premier livre important d'un homme qui s'est depuis surpassé. Vous ferez comme M. Estaunié certainement.

Quand je termine une critique j'aime à me dire : Qu'est-ce que M. Faguet aurait écrit à ma place — j'ai grande confiance en ce maître-là — Eh ! bien, mon Dieu, ce que M. Faguet aurait dit de votre livre, je le sais, il aurait dit : « Voici un livre qui vaut par lui-même et qui annonce pour l'avenir d'autres livres meilleurs. »

Mesdames, je reviens à vous : Faites lire *Maman Claudie* à vos amies. Conseillez-leur surtout de ne pas lire trop vite mais posément. Notre roman vaut bien un petit potin. Continuez de faire connaissance avec l'œuvre de M. Boulé —

M. Boulé a versifié des rondeaux gentils et des vilanelles charmantes — « Il est si comme il faut, M. Boulé, ma chère, et ses histoires sont si jolies ! »



UNE FÊTE DU DRAPEAU A VIC-EXEMPLET

Isnard aux armées de la République en mars 1793 criait du haut de l'échafaud : « Si l'on vous dit que nous sommes divisés gardez-vous de le croire ! » Le mot empruntait aux circonstances de la sublimité. Il était profond aussi. En France, c'est toujours autour du drapeau que s'atténue pour un temps l'écho de nos discordes civiles. Le peuple quel qu'il soit et d'où qu'il vienne se reconnaît dans l'armée et retrouve l'armée dans le drapeau. Et toute démocratie aura toujours besoin d'un drapeau qui affirme la personnalité et la vie propre de la nation. Drapeau ! cela signifie : sentiments communs, intérêts communs, affections communes. Cela signifie : fraternité. Et voilà pourquoi quand un drapeau passe à travers la plus infime bourgade de France le peuple sort pour le saluer. Ouvriers et bourgeois partis de l'un et l'autre pôle de la pensée humaine se rencontrent toujours au pied de la hampe qui porte les trois couleurs.

On fêtait le drapeau, l'autre lundi, à Vic-Exempt. Certes à coup sûr la patrie l'ignorait. Mais il n'est pas indifférent tout de même d'insister sur ce petit fait, d'autant que c'est à coups de petits faits qu'on écrit aujourd'hui l'histoire et qu'on retrace la physionomie d'un pays organisé. Vic-Exempt comme les femmes honnêtes n'a pas de passé ou prou. L'extraordinaire le remue et l'émotionne. Dès l'aurore, ce jour-là, il trépidait. Des groupes de vieilles barbes et de jeunes lurons arrivaient par les moindres issues. Ils marquaient le pas — l'intention au moins y était — pour s'entraîner et pour démontrer au public qu'à l'occasion on savait se rappeler les allures martiales et décidées prises au régiment. On avait risqué des effets de toilette et chacun avait épinglé en place évidente

au revers du *pal'tiot* ou de la *biaude* l'insigne des *vétérans des armées de terre et de mer*. Quelques-uns se souvenaient qu'ils avaient appris jadis la *Marseillaise*. Ils la répétaient avec enthousiasme.

Il y avait remise du drapeau à la 1303^e section. Et les vétérans de Vic voulaient faire honneur à leurs hôtes les délégués de La Châtre et de Sainte-Sévère. La musique municipale de l'arrondissement avait délégué ses meilleurs exécutants. Et M. Albert Decourteix, ancien officier des mobilisés de l'Indre et magistrat au Blanc, un berrichon de prix celui-là, présidait. M. Decourteix débita un discours aux camarades sur la place de la Mairie. On le comprit fort bien n'en doutez pas. On sut l'applaudir aux beaux passages. Et même il y en eut pour communier avec l'orateur en George Sand. M. Ménard, l'heureux président de la 1303^e qui ne tenait pas d'aise — on serait heureux à moins — lui succéda à la tribune aux harangues et le remercia en termes académiques. L'éloquence est une plante qui croît en tout climat et qui trouve un terrain particulièrement propice à Vic-Exempt. Quand elle bénéficie d'un auditoire de choix, pensez quels sommets elle doit atteindre : aux premiers rangs de la foule, on remarquait, en effet, MM. Richer, conseiller général, Pignot, délégué de Sainte-Sévère, Despruneaux, délégué de La Châtre, etc. A l'église même profusion de belles choses : beaux discours, belle musique, belle assistance. M. l'abbé Perrot s'est surpassé. Les dames ne se lassent pas de lorgner l'uniforme crânement porté du lieutenant C^{***}. Au cimetière on va déposer une couronne sur la tombe d'un ancien camarade, M. l'abbé Morel, aumônier militaire du 9^e corps qui a courageusement accompli son devoir de soldat en 1870-71 et on adresse, en bonne prose toujours, un souvenir ému aux soldats de la commune tombés pour la patrie pendant la guerre. Après quoi on s'empresse de procéder au banquet civique, excellente institution s'il en fût, où l'éloquence cette fois sans rien perdre de sa vertu propre est mêlée de bons vins et de mets finement préparés dans les cuisines de M. Lhopiteau. Ceci n'a jamais gâté cela.

Les anciens, les plus anciens assurent qu'il faut remonter à

peu près rectiligne qui est mort après l'horrible agonie de la Croix. Ce Christ est descendu du bois et couché. Il a un bras très léché et une main qui est une vraie main de cadavre. La Vierge s'est baissée prudemment pour l'embrasser. L'ensemble a été consciencieusement travaillé. J'ai voulu complimenter le triomphateur de la médaille d'honneur. Un homme du midi, aux moustaches conquérantes, journaliste avisé qui a beaucoup connu Léon XIII m'a présenté.

C'est à la limite du Passy civilisé, non loin de la ceinture qu'habite M. Ferrier. Deux lauriers — ce n'est pas un mythe — ombragent son cottage teinte brique. On entre par une porte très vitrée dans un péristyle que n'a pas construit Garnier, en face d'un escalier lourd de bois sculpté. On monte jusqu'à l'atelier somptueux et confortable où le maître travaille. De la couleur partout, beaucoup de couleur ! De bons fauteuils et de bons portraits : belles madames et vieux messieurs ! le tout rendu avec énormément de métier.

On annonce une princesse — une vraie — et l'on passe dans un petit salon où le fils de M. Ferrier nous tient agréablement compagnie. Charmant M. Ferrier fils ! On regarde un ange gardien qui endort un bébé : Dodo, dodo ! Madame la princesse de X... est partie. On retourne à l'atelier et on remercie l'heureux gagnant de la coupe en le félicitant de nouveau.

♦♦

22, rue Monsieur-le-Prince ! une vieille maison Empire ! Un buste se niche dans un trou au-dessus d'un portail qui accède dans une cour très carrée. De très hauts murs ! A gauche un escalier pas prétentieux mais large et commode. On monte au troisième : en face ; on tire le cordon. Monsieur Louis-Edouard Fournier apparaît sur fond bistre. M. Fournier nous reçoit le plus gentiment du monde. Onques ne connus plus parfait gentilhomme. Il y a beaucoup d'ordre chez M. Fournier. Son atelier est tranquille et reposant. De beaux tableaux apparaissent dans une lumière douce et tamisée. Pour être

grand prix de Rome et chevalier de la Légion d'honneur M. Fournier n'en a pas moins un grand talent. Quand j'aurai cinquante mille francs de rente il fera mon portrait. Mais je ne vais jamais chez M. Fournier pour parler peinture. C'est que M. Fournier a en plus de ses pinceaux un joli brin de plume à son service. Nous causons littérature.

..

Tout en haut de la montagne Sainte-Geneviève, beaucoup plus près du ciel que de la chaussée, se cache M. Fernand Maillaud. On monte cinq étages et à travers les cloisons on entend une voix pittoresque chanter des cantiques étranges :

Voulez-vous marier Cathrinette
A nout' garçon que velà !
Ol entend ben l' commarce !
Et v' est lu qu' vend nos naviaux !
A s'exarce a tirer les vaches
Et baye du foin aux viaux

On n'est pas pour vanter nout' fille
Si j'en allons dire du bien
Alle est ben forte et ben habile
Vouest ell' que fait noute pain
Alle n'est, tatigué point sothe
Alle distingue asément
Qu'un' grand' cotte et une culotte
C'est deux habits différents !... etc.

C'est que M. Maillaud est berrichon. Pour se remettre dans son milieu, en parachevant ses beaux paysages de la vallée de la Creuse, en campant ses paysans dans leurs majestueuses limousines ou leurs capes aux longs plis, il chante ! Eh ! mon Dieu, qu'il chante ! Il faut toujours attendre qu'il ait fini son couplet pour sonner. Alors seulement il se dérange. M. Maillaud est très aimable, simple et « comme il faut ». Il fait les honneurs de son atelier avec bonne grâce et comme il a beaucoup de talent il est modeste.

..

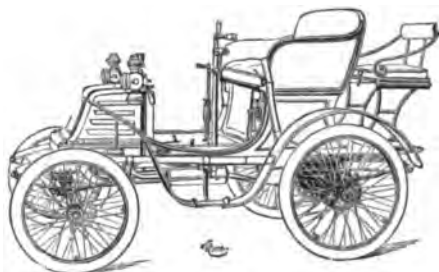
Trois quarts d'heure de chemin de fer. Vingt minutes d'om-

AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOUX

Représentant
pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des
ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux
Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux
à régulateur automatique, le plus étonnant
des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX
Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements **GEORGES RICHARD**

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance : *Maison de Confiance*

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Éclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Maroquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes,
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Vetserie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





Revue du Berry

REVUE MENSUELLE D'ARCHÉOLOGIE

d'Histoire, de Science et de Littérature

DIRECTEURS

Paul MELLOTTÉE

Avocat à la Cour de Paris.

Eugène HUBERT

Archiviste départemental de l'Indre.

SOMMAIRE

HISTOIRE ET SCIENCE

Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac (1665-1669) (suite).. ...

ART ET LITTÉRATURE

Chroniques berrichonnes : Artistes et ouvriers d'art (suite). — Potiers de Verneuil. — Les facteurs. — La bibliothèque de Pierre Leroux. — Maurice Rollinat.

Numéro consacré à Maurice Rollinat.

Dans les monts de la Marche.

C'était l'heure du Rosaire.

Au Berry.

Chronique du Berry.

Suzanne d'Estevive.

La mort du Poète.

Joseph AGEORGES.

P.-L. GRENIER.

Lionel NASTORG.

Jean du SANDILLAT.

4 : MAZIÈRES-MAULÉON.

J.-B. GONNIN.

CHATEAUXROUX

A. MELLOTTÉE

ÉDITEUR

2, rue Gutenberg.

PARIS

A. PICARD & Fils

Libraires de la Société de l'École des Chartes

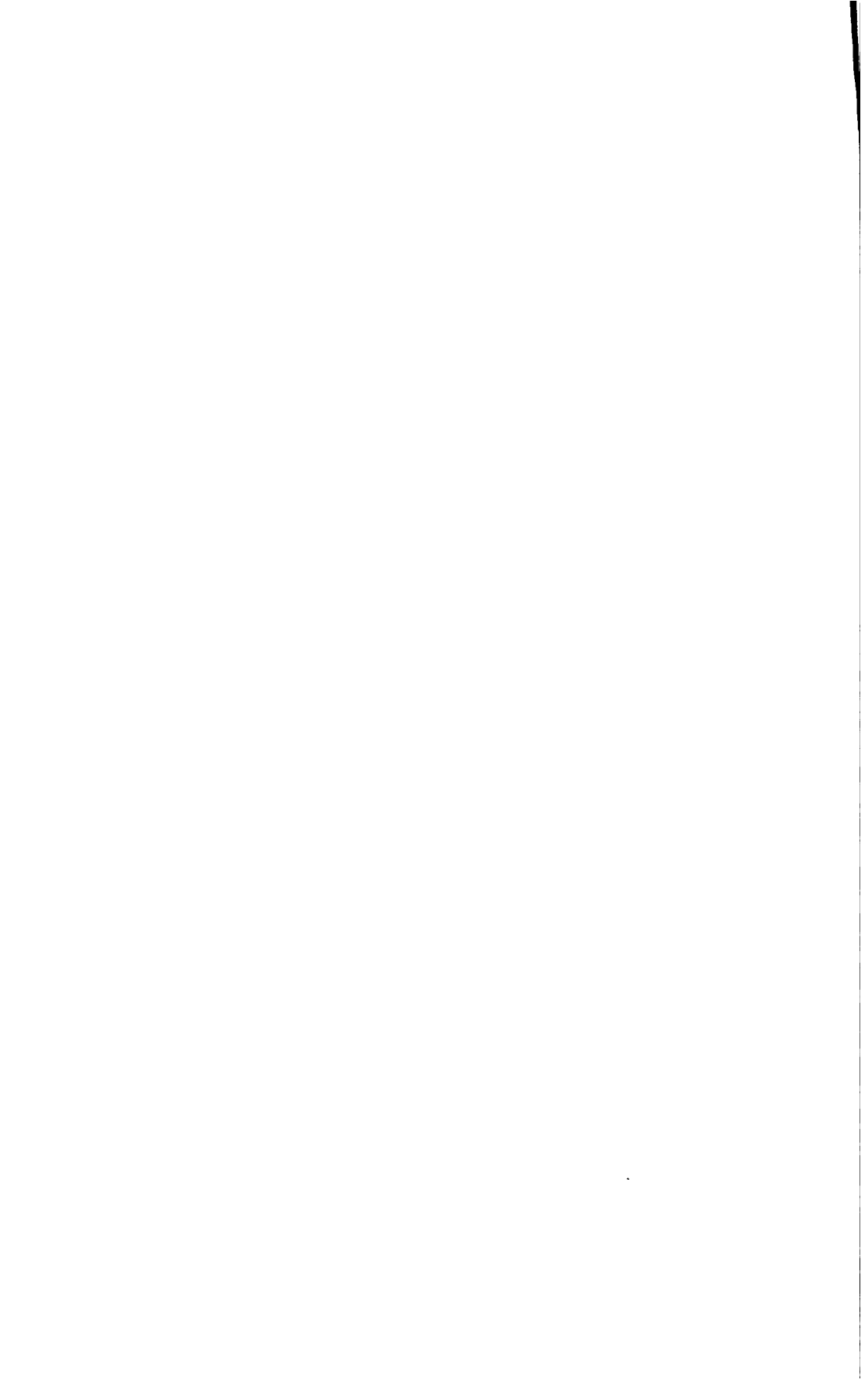
31, rue Bonaparte.

HISTOIRE ET SCIENCE

fort commodément et honorablement, lui ayant donné les moyens et d'assez beaux appartemens pour bien loger et recevoir leurs amis avec équipages ; tous les commodemens cy-dessus, et les avantages que j'ay prouvés à ma famille, et à mes descendans renouvellent dans mon souvenir, me trouvant en ma soixante-quinziesme année, les premiers travaux de ma vie et l'estat auquel je me trouvois quand je sortis de la maison de feu mon père, au temps que j'ay marqué cy-devant ; et considérant qu'ayant fait le dessein d'espouser Mademoiselle de la Pallu, ce qui arriva le 19 juin 1618, jour de mardi, laquelle estoit née en la province de Normandie, d'une noble et ancienne maison ; et que mon pays natal estoit du costé du Dauphiné, et de Vaurias, nous devons nous establir en quelque lieu esloigné de mes parents, j'avais tousjours eu inclination de fonder ma maison en Berri, que j'avais recogneu un pays plus doux que les Provinces de Poictou et d'Auvergne ou j'avais peu m'establir, revenant de mon pays natal, avec mon frère prieur de Levroux ; je me résoleus donc au temps susdit, de me loger dans le voisinage de ladite ville ; mais me voyant attaché dans le susdit mariage, avec fort peu de bien et sans maison, et guères de commodités pour subsister, Dieu me fit naistre un moien pour en acquérir : Monsieur le Marquis d'Effiat, premier escuyer de la grande escurie du Roy, m'aïant envoyé les provisions, avant mon mariage, de la charge d'escurie de la grande escurie de Sa Majesté, que j'ay servie plus de trente années. Et, comme il n'y avait pas longtemps que j'estois reveneu d'Italie, il deziroit que je l'accompagnasse de ce costé-là, pour aller achepter des chevaux et renouveler ladite escurie.

Et pour cest effaict, ma femme et moy partimes de Levroux, le 17 septembre 1618, pour aller trouver mondit seigneur marquis à Eigueperse près d'Effiat, où madame sa femme et luy nous receurent avec un très bon vizage ; mais cela ne dura guères du costé de madite dame, qui nous donna des grandes traverses, et nous avions des grandes du costé de mondit seigneur, qui nous protégeoit puissamment. Et comme je recognoissois que madite dame avoit prins une aversion très

tenoit à Nismes, contre les intentions de Sa Majesté ; que je servis aussi devant les sièges de Montauban, Clérac, Bergerac, Negreplice, Privas, Alais et autres, jusques à la paix qui fut accordée auxdits rebelles à la reddition de Montpellier, et arrestée le 15 juin 1629 ; laquelle Monseigneur le prince de Condé père, ne vouleut signer, parce qu'il vouloit la continuation de ceste guerre contre les huguenots. Ayant mieux aimé s'en aller à Rome, où, durant le séjour qu'il y fit, il fit sonner son zelle pour notre religion, en sorte que le Pape lui accorda ce qui s'est passé, pour réunir à son domaine de Chasteauroux les abbayes du Bourg-Dieu et de Saint-Gildas, ayant fait une planche par le moyen, pour s'approprier les bénéfices, avec grand estonnement de tout le Berry. Et comme mon dessein n'est pas d'approfondir l'histoire de mon temps, et que je n'ay eu l'intention que de représenter icy le progrès de ma vie, je finiray ce discours, en redizant que Monseigneur le Mareschal d'Effiat ayant esté fait surintendant des finances de France, j'ay suivi sa fortune durant sa vie et jusques à la mort, ce qui m'a donné le moyen de me bien establir à Romesac et prendre quelque authorité à Levroux, dont je me suis servi pour prendre les establissemens pour ma famille et la loger beaucoup plus commodément que tous mes voisins, et plus avantageusement que tous mes parents, ainsy que je l'ay protesté au commencement de ce discours, d'avoir dessein formé dans mon âme, et d'aller plutost mourir avec honneur dans les armées où je me suis trouvé, que de me contenter d'un assez médiocre partage que j'avois eu de ma naissance, estant cadet, afin de trouver un establissemensolide, pour moy, ma famille et postérité, laquelle doibt louer Dieu incessamment de ceste grande grâce qui m'est arrivée, que je recognoistray le reste de mes jours, par mes ferventes prières et oraisons, durant le temps que sa divine bonté me donne de prendre du repos en ceste maison que j'ay dédiée à la paix et union des frères, laquelle je recommande à mes descendans, s'ils veulent que la même divine providence bénisse leurs travaux et les fasse prospérer. La défense dans les familles faisant ordinairement descheoir les maisons ;



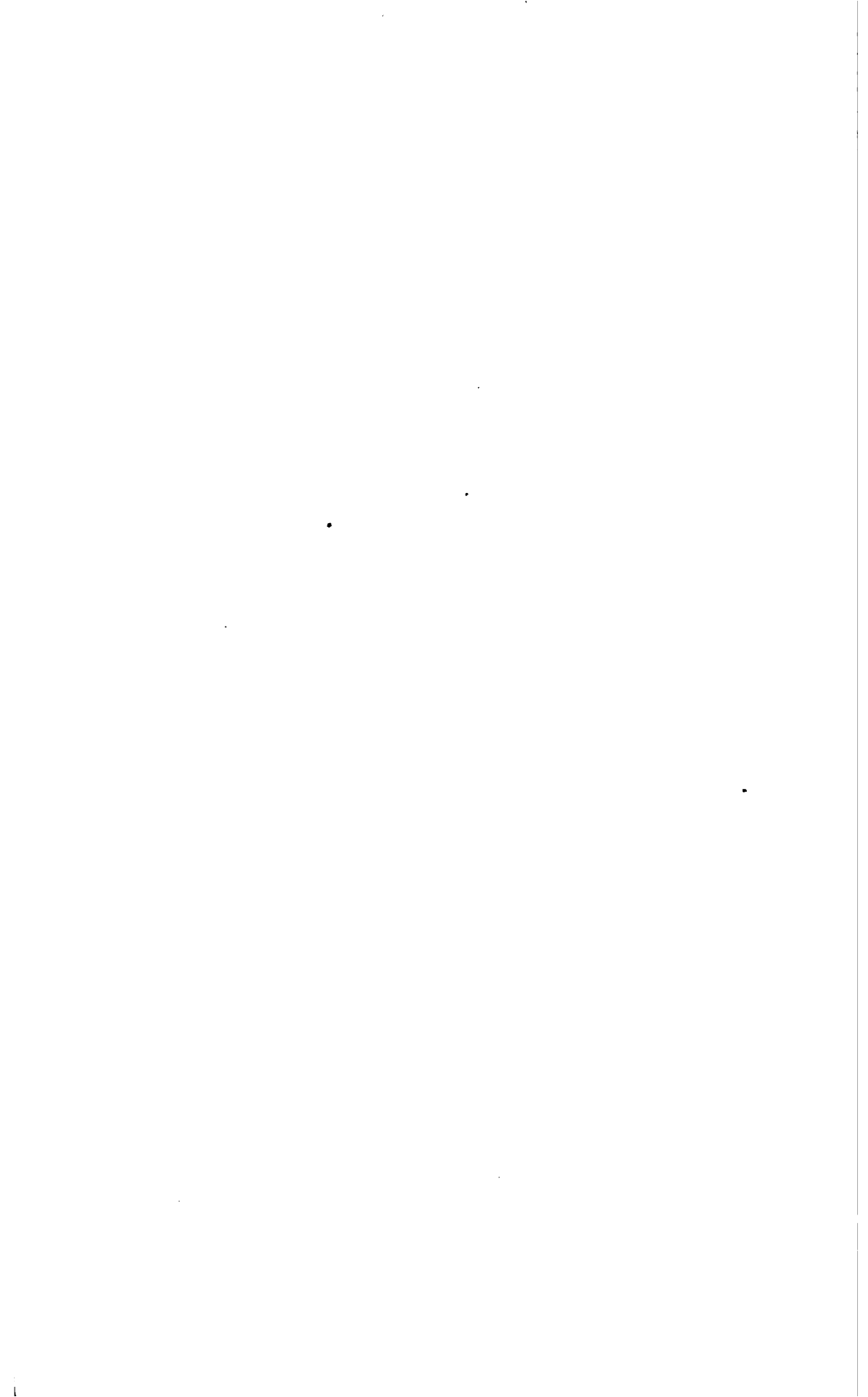
tous aspirer, avec son assistance, qui nous conduira tous, ainsy que je le souhaite à ceste gloire éternelle tant désirée, si nous vivons et mourons en sa sainte craincte, ce que je recommande encore un coup à toute ma postérité, et de prier Dieu pour moy, qui finis ce discours de mesme que je l'ay commencé. tenant que :

« *Nihil magnum in rebus humanis*
« *Nisi animus magna despiciens.* »

Veux que tout est périssable en ce monde, et que les Rois et tous les grands de la terre ne sont pas exempts de la mort qui nous rend tous égaux.

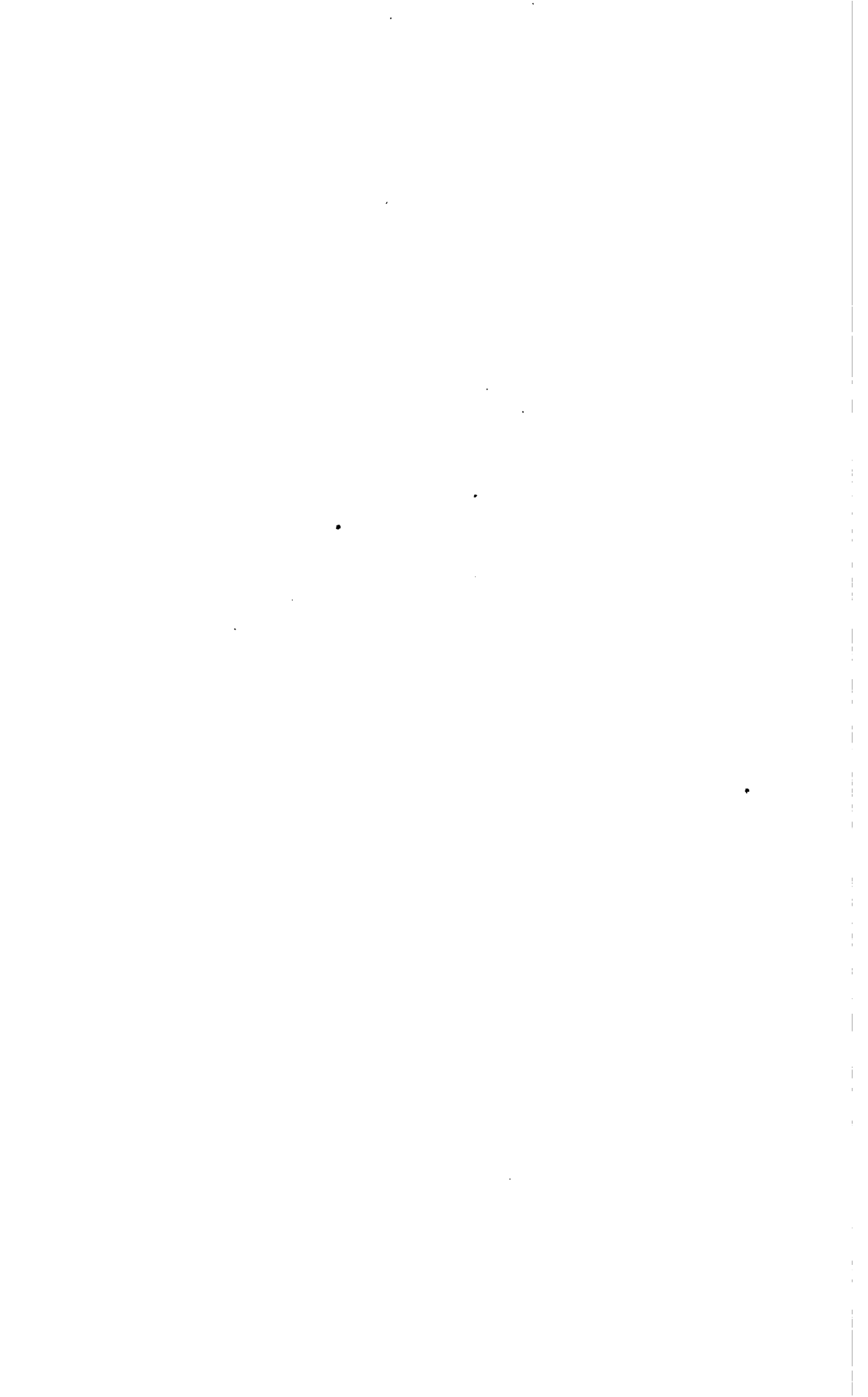
« *Soli Deo Honor et Gloria.* »



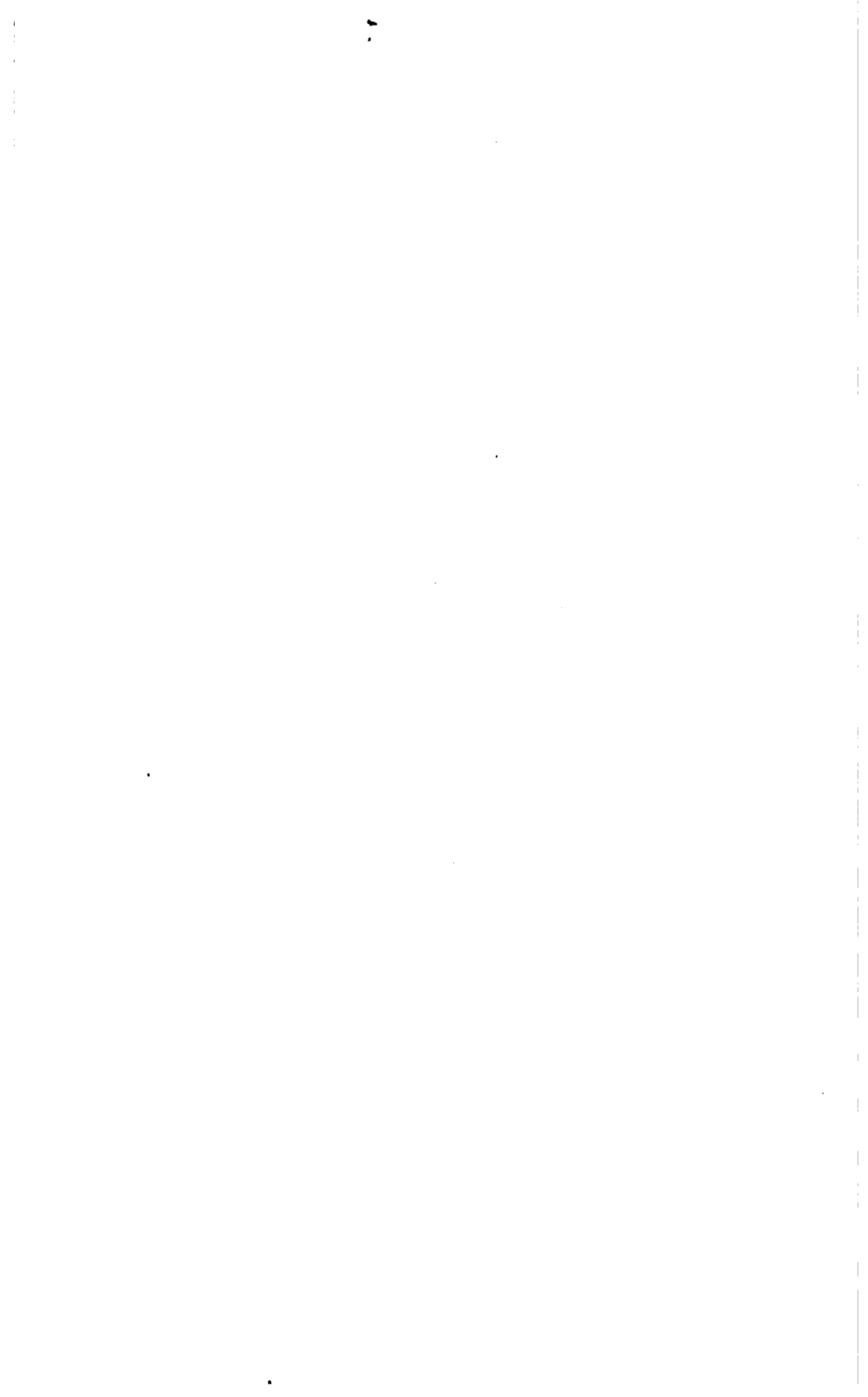


TABLE

| | Pages |
|--|-------|
| Notice historique sur Lourdoueix-Saint-Michel, par JOSEPH AGEORGES..... | I |
| La ville de Saint-Gaultier pendant la Révolution, par l'abbé GUIDAULT..... | 49 |
| Mémoires inédits de Charles Fournier de Carles de Pradines, seigneur de Romesac (1665-1669)..... | 157 |



ART ET LITTÉRATURE



nibus. C'est là ! Un ami cher me conduit à travers le dédale d'escaliers antiques et solennels. On traverse des cloîtres humides ; on rencontre de grandes salles ; on ascensionne jusqu'en des combles pittoresques et encombrés ; les tempêtes ont enlevé bien des tuiles ; par les trous on aperçoit la campagne qui s'en va au loin morne et attristée. Des légendes flottent en vols confus sous ces toits vermoulus. Il vous monte du cœur à la tête des regrets, des peurs, des pitiés, des prières ! Une cloison en planches. Une porte. On frappe avec respect. Il a fallu être prodigieusement artiste pour jucher là un atelier. M. d'Huart nous dit d'entrer ! M. d'Huart nous regarde avec douceur, nous fait un signe aimable et continue à travailler. Avec grâce madame d'Huart nous prie de nous asseoir. Un silence pieux règne. Le pinceau se promène et jette, en se jouant, la vie, la vraie vie sur la toile. Je ne crains pas de dire que M. d'Huart est un excellent peintre de portraits. Je sais de lui des œuvres fines, colorées, distinguées dont s'honoreraient certes les peintres que nous sommes convenus d'appeler illustres et qui ne sont souvent que les barbouilleurs officiels des palais nationaux.

*
**

Un *Ecce homo* qui sort d'une vareuse peinturlurée et qu'abrite un chapeau aux allures déroutantes s'en va les yeux vers la terre. Les pieds en de robustes sabots d'où émergent des brins de paille sans direction précise, il monte pensif le long de la rue Saint-Jacques. On ne le regarde plus, on le voit depuis si longtemps. C'est Marcel Lenoir le talentueux enlumineur. Il a peint des Christs et des Vierges, des anges et des démons dans des motifs modern-styles. En son œuvre il a mis sa foi et il a eu raison. Quiconque a feuilleté ses albums et examiné ses toiles doit lui savoir gré, d'avoir créé un genre savoureux, un peu bizarre mais pieux et qui mérite, quoiqu'on dise, le succès.

*
**

A Plaisance ! De plain pied sur la rue ! Une voix tonitruante déclame dans un atelier haut comme une cathédrale ; c'est le géant Baffier, aux yeux doux qui tout en modelant dans la glaise un pauvre bougre sans muscles se parle à lui-même des Celtes, nos ancêtres ; Baffier est un artiste génial bien qu'il n'ait la prétention que d'être un ouvrier d'art. Il fait bon le voir, lui le corpulent et puissant paysan, le ciseau à la main, attaquer courageusement le marbre. Il raconte sa vie tout en sculptant « Jean, t'es un âne, me disait mon père quand j'avais dix ans ! » — Alors, vous comprenez, j'ai voulu montrer à mon père que je n'étais pas un âne du tout.

— Ah ! comme vous parlez, maître !

— Ah ! mais je vous assure mon père me le disait : « Jean t'es un âne ! par façon d'amitié. »

— Et vous n'en croyiez rien !

— Absolument rien !

— Ni nous non plus !

*
*
*

Je le vis tout pâlot, tout jeunet dans un atelier de la rue de Vaugirard. Il avait des cheveux noirs et des yeux de mystique ; il était maigre et petit. Il parlait peu. Il acceptait sans vanité ni chaleur, plutôt avec indifférence les félicitations des reporters qui circulaient au milieu de bustes étranges et de torses aux attitudes bizarres. A cette époque il avait déjà composé la maquette du monument de Baudelaire mais n'était pas connu. Depuis, son Sainte-Beuve et son Vigny qui s'achève ont jeté son nom à tous les échos. Et on sait que madame José de Charmoy, sa femme, préside aimablement à des five o'clock recherchés. Allons tant mieux ! Grand bien fasse à son talent qui est très grand et très original.

*
*
*

Ci furent décrits sans malice Gabriel Ferrier, Louis

Edouard Fournier, Fernand Maillaud, Charles d'Huart, Marcel Lenoir, Jean Baffier et José de Charmoy par leur dévoué serviteur.



POTIERS DE VERNEUIL

Extrait du Rapport sur l'exposition des Beaux-Arts de Châteauroux, 1901.

Gare à Sèvres ! Les potiers de Verneuil ont exposé à Châteauroux et, ma foi, si le Président de la République n'a pas pensé encore à offrir un de leurs vases au gagnant de la course Paris-Berlin, ce n'est pas que leurs œuvres soient dénuées de mérite. J'entends bien que MM. *Paul Demeure, Jean Alaphilippe, Jules Alaphilippe, Jean Lanty, Laurent Perrochon et Gustave Montagné*, en bons berrichons qu'ils sont, n'ont pas l'ambition de renverser d'un coup tous les progrès accumulés, pendant le siècle dernier, par leurs redoutables confrères des fabriques nationales, dans l'art de la céramique et de la poterie. Toutefois il faut qu'ils sachent, ces braves gens de Verneuil, qu'après avoir bien peiné dans l'attitude que leur prête notre ami Maillaud en un joli dessin, ils pourront fêter sans scrupule leur gros succès de Châteauroux autour d'un bon broc de petit vin de pays coquin et pétillant. Leur art, méritoire en ceci qu'il fournit aux familles des ustensiles économiques, parfaitement hygiéniques, sans danger d'engendrer au fond de notre appareil digestif la redoutable *appendicite*, va plus loin et s'élève jusqu'au grand art et à la superbe maîtrise. Charliton et ses compatriotes ont compris que leur grès pouvait s'adapter, de la façon la plus heureuse, à la finesse du modelé, à l'élégance des formes et à l'harmonie des tons, et c'est ainsi que, par l'entremise de M. l'abbé Jacob, un abbé comme il en faudrait beaucoup, ils nous ont envoyé avec de multiples aiguïères, brocs et autres

objets, deux vases vernissés au hasard de la coulée, à la vérité sobres de lignes, mais fort gentils tout de même avec leur rotondité emmanchée d'un long cou. Leur fontaine ovale et illustrée d'une tête symbolique, est également un premier essai qui les force à aller de l'avant..... j'allais dire : à faire mieux. Noblesse oblige. Bravo Charliton et bravo les autres ! Continuez à couler pour nos ménagères écuelles et pots, mais ne manquez pas non plus à vos moments perdus de nous tourner de jolies choses aux tons variés et aux formes originales. Nous décorerons nos salons avec vos pots ; tout le monde sera d'avis que votre docte corporation devra attacher bientôt à son fanion beaucoup d'autres médailles d'argent et quand nous passerons *par chez vous*, là-bas, sur la côte, vous nous montrerez vos chefs-d'œuvre et nous vous féliciterons. Je m'arrête ; les lecteurs me jugeraient un peu trop enthousiaste. Mais après tout, comme dit Jacques des Gachons, « chacun potier loue ses pots ».



LES FACTEURS

Quand je le connus, il y a vingt ans, le père Pichette était un petit vieux ratatiné qui ne détestait pas le vin. Le père Pichette était piéton, c'est-à-dire qu'il distribuait la correspondance de quatre communes aux environs du canton. C'était lui qui apportait nos journaux. Sa tâche était assez facile. Il ne manquait pas de se rendre deux fois par semaine dans chaque bourg et d'ouvrir la boîte aux lettres logée sous le porche de l'église. Il faisait par la même occasion une ronde chez les bourgeois et quant aux papiers de la « campagne » il attendait le dimanche pour les remettre sur la place du village aux destinataires ou à leurs voisins. Le père Pichette était cordonnier de son métier et, ma foi, il profitait de sa tournée pour livrer sa marchandise. Dans sa carnassière

les chastes aveux des fiancés ont dû voisiner souvent avec des paires de souliers. Aussi lorsque le travail pressait, aux approches des fêtes d'obligation, le sac aux dépêches restait en souffrance dans un coin de la boutique. Quelquefois Mame Pichette y mettait de la bonne volonté et se déléguait dans l'office de facteur à la place de son homme. Elle s'en allait à travers les champs suivie de son chien Stephane. Mame Pichette n'était pas fière. Elle cassait la croûte dans toutes les maisons où elle s'arrêtait et puisait ainsi à chaque étape un peu de réconfort avec un peu de gaieté. Il n'était pas extraordinaire que le soir elle fût dans la nécessité de chercher une bonne âme qui consentit à la reconduire en voiture jusqu'à son domicile. « C'est une vraie française que ma femme ! » s'écriait alors en manière de commentaire le père Pichette qui avait une conception spéciale du caractère national. Sur la fin, le père Pichette ne put plus marcher. Il s'acheta une carriole et un âne, un de ces ânes anciens comme on n'en voit plus. Un zèle tardif autant que violent le prit alors. Jamais Pichette n'avait tant déambulé. On le rencontrait dans tous les chemins avec sa carriole et son âne. Il n'allait plus aux clients, les clients allaient à lui. On se réunissait autour de sa voiture pour recevoir sa part de correspondance. Les plus généreux apportaient un verre de vin au vieux piéton qui le lampait d'un trait. Pichette, sa carriole et son âne, je n'ai jamais rien vu de plus drôle. Je crois bien que Pichette est un des derniers facteurs vieux style, un des derniers facteurs rudimentaires. Mon Dieu, on s'en contentait. J'ai même lu dans les souvenirs d'un de mes compatriotes qu'un conseil municipal de l'époque — Pichette, appelé à émettre un vœu sur la distribution journalière de la correspondance se contenta de répondre : « Le facteur venir chez nous tous les jours, et pourquoi faire, grands dieux ! »

Autre temps, autres mœurs. Le facteur d'aujourd'hui n'est plus pittoresque et il est malheureux. C'est l'homme que le soleil brûle, que la pluie trempe et que le vent rhumatise. Il n'a plus le loisir comme autrefois de s'asseoir à la table du paysan, il passe trop vite. Il n'est plus l'ami de

l'ouvrier illettré, il a trop à courir. C'est le distributeur automatique qui, monté le matin ne doit s'arrêter que le soir.

Il a pour mission d'accomplir dans le moins de temps possible le plus de besogne possible. Les règlements lui ordonnent bien de ne parcourir que cinq kilomètres par heure, mais s'il écoutait le règlement, jamais il ne parviendrait à terminer sa tournée. Je connais un facteur qui ne fait pas moins à pied de quarante-huit kilomètres par jour ; ce chiffre moyen a été fixé après une enquête de l'administration. La revision de son parcours s'est poursuivie pendant dix jours sous la surveillance d'un brigadier des postes qui a pu relever des tournées de soixante kilomètres. A quel chiffre ne serait-on pas arrivé pendant la période des élections alors que chaque candidat adressait des journaux quotidiens à tous les électeurs ? Or le facteur part du bureau à sept heures du matin et y rentre à cinq heures du soir. Déjeune-t-il ? mystère !

On me répondra que nos humbles fonctionnaires postaux sont autorisés à se munir d'une bicyclette. Mais une bicyclette « coûte de l'argent !... »

Et pour prix des services si utiles que ces hommes nous rendent on ne leur offre que des salaires dérisoires qui feraient hausser les épaules à nos ouvriers de Paris. Ils ont, je crois, de trois (1) à sept cents francs par an (traitement de début) et c'est ainsi que pour un, deux ou trois francs par jour, ils doivent s'user jusqu'à l'âme et nourrir leur famille. C'est inconcevable.

Et puis, étant disséminés et de service du premier janvier au trente et un décembre les facteurs ne peuvent pas s'associer pour discuter ensemble leurs intérêts. Ni syndicats, ni amicales ne leur sont possibles. C'est un mal... et c'est peut-être un bien : On a vu ce que sont devenues certaines associations de fonctionnaires ! La plupart sont aujourd'hui des instruments de propagande politique.

Quoi qu'il en soit et bien que les lettres soient encore déca-

(1) Il est des facteurs « non classés » qui reçoivent des traitements moindres.

chetées par ordre, que les courriers puissent prendre de fausses directions plusieurs fois par mois, que les journaux puissent encore mettre quarante-huit heures pour aller de Paris dans le centre de la France — depuis un an un des miens met consciencieusement quatre jours pour arriver en Berry et si je m'en rapporte aux cachets de la poste un numéro parti le deux avril de la capitale a pu se trouver à destination le cinq... mai... suivant ; — bien qu'il y ait encore une multitude d'autres abus nous reconnaissons à M. Mougeot de la bonne volonté. Seulement nous le prions en grâce de se souvenir des pères Pichette d'autrefois et de s'occuper du sort des facteurs en attendant qu'il invente une petite machine qui puisse les remplacer.



LA BIBLIOTHÈQUE DE PIERRE LEROUX

D'aussi loin que je me la rappelle, je la vois grande, puissante, forte en couleur, jamais maussade. Attachée à ma famille comme femme de ménage elle se dépensait chez nous avec dévouement et intelligence. Quand j'étais enfant, elle me veillait avec affection et j'ai conservé pour cette robuste femme toujours obligeamment portée pour son prochain une reconnaissance émue. Ma gratitude pour elle se doublait d'intérêt et de curiosité. C'est que bonne Julie était la petite fille de Pierre Leroux. Jusqu'à elle, était venu l'esprit de réelle charité qui avait animé le très doux révolutionnaire qu'avait été son grand-père. On sentait vraiment chez elle l'influence sérieuse d'une éducation toute autre que celle du peuple de nos campagnes. Quand Julie Leroux s'établissait au chevet d'un malade pour le soigner avec cette intuition rare du sens du mal physique, c'était encore un peu de la doctrine de Pierre Leroux qu'elle mettait en pratique ; mais la survivance inconsciente en cette âme incultivée presque du meilleur du

cœur de son ancêtre semblait avoir été entretenue par la connaissance du catéchisme catholique. L'humble paysanne réalisait la doctrine évangélique avec simplicité parce que, en se souvenant des principes de morale que toujours répétait son grand-père : « rendez le bien pour le mal » par exemple, elle avait compris, en entendant les prônes de l'église, que cela c'était surtout du christianisme.

La philosophie de Pierre Leroux si éthérée, si éloignée du matérialisme mesquin et grossier risque souvent de disparaître très haut dans les nuages. Mais l'affection qu'il déploya à élever laborieusement et douloureusement sa nombreuse famille a laissé chez ses enfants une trace plus profonde que n'en laissèrent dans le monde ses doctrines.

Chez Julie Leroux et chez ses frères Pierre et Jules, j'ai retrouvé des lots de livres lamentables, abandonnés, poussiéreux, bribes attristées de la bibliothèque du grand homme. Et je les ai feuilletés avec respect ces pauvres bouquins qu'il avait lui-même édifiés avec tant de passion. Ses œuvres inlues depuis si longtemps, *Aux politiques*, *Aux philosophes*, *Werther*, *le livre de Job*, etc. exemplaires chéris qu'il avait conservés pour lui, j'ai voulu les revivre. Et le front dans mes mains j'ai évoqué l'âme du penseur pendant que non loin, dans les pièces d'à côté, bonne Julie allait et venait, très préoccupée de ranger et de nettoyer.

C'était encore des hommages d'auteur, entre autres un volume de G. Sand, *les lettres d'un voyageur*, crayonné par lui sans doute ; la page de garde en avait été arrachée. Mais je devinais que c'était là un souvenir qu'il gardait avec affection. Et, ému moi-même, je ne touchais qu'avec respect cette relique salie, souillée, pleurante.

Et c'était encore un prospectus de *l'Éclaireur*, rédigé en triade par M. Luc Desages, M^{me} Pauline Roland et M. Grégoire Champseix et publié par Pierre Leroux. Et tout cela exhalait de la mélancolie.

Je me demandais alors si l'humble descendante du grand homme n'accomplissait pas sa vie plus utilement que lui, aussi noblement au moins, elle qui généreusement, gaiement,

passait son existence très modeste à faire le bien sans en parler.

Et machinalement j'ai effeuillé une rose sur les vieux livres de Pierre Leroux comme sur une tombe à jamais fermée.

MAURICE ROLLINAT

Maurice Rollinat vient de mourir à Ivry dans la maison de santé du docteur Moreau de Tours où on l'avait transporté il y a quelques jours. Personne en Berry ne restera insensible à cette perte. C'est notre meilleur poète qui s'en est allé. Et c'est pour beaucoup d'entre nous un maître et un ami qui a disparu. Maurice Rollinat était mieux qu'un grand talent, c'était un cœur d'or. Sans doute ce sera sa gloire d'avoir écrit : *La Nature, Les Névroses, Dans les Brandes*, mais plus encore on devra se souvenir qu'il sut se faire adorer des humbles qui peinaient autour de lui. Il vivait de poésie, de musique, de pêche à la ligne, et il vivait aussi de l'amour des petits. Les paysans de Fresselines n'oublieront pas sa main toujours tendue. Peut-être un jour dans le petit cimetière de son village verra-t-on une pierre comme celle qui couvre Baudelaire et que José de Charmoy a si magnifiquement historiée.

L'inscription qu'on y gravera devra être une maxime de tendresse, de charité et d'amour. Il y a un mois Rollinat perdait une femme depuis longtemps aimée. Il ne put vaincre son chagrin. Son chagrin le tua. Rollinat est mort de son cœur. Il semble que ce soit là une raison de s'accrocher, les yeux fermés, aux immortelles espérances auxquelles Rollinat pleurerait de ne pas croire.

NOTE DE L'AUTEUR

L'auteur aurait voulu ajouter ici un certain nombre d'autres chroniques berrichonnes déjà publiées par les journaux de l'Indre et du Cher. Pour diverses raisons, il a dû les éliminer; elles formeront un nouveau volume. Il regrette seulement de n'avoir pu clore son livre par une communication faite à la Fédération Régionaliste Française sur le mouvement régionaliste en Berry. Cette communication doit être insérée dans un organe ami de F. R. F. et voilà pourquoi l'auteur n'en a pas disposé à son gré. Nos périodiques du Berry : le *Journal du Département de l'Indre*, le *Journal du Centre*, l'*Echo de l'Indre*, le *Courrier de l'Indre*, l'*Echo des Marchés*, le *Réveil de l'Indre*, le *Journal du Cher*, le *Petit Berrichon*, etc. y verront que, toute question de doctrine mise à part, l'auteur a rendu justice aux efforts divers qu'ils ont faits pour assurer à notre Berry sa vie originale et particulière. En régionalisme il faut savoir se souvenir toujours plutôt des aspirations qui nous unissent que des idées qui nous séparent.

J. A.



Numéro consacré à Maurice Rollinat.

Nous avons annoncé dans notre numéro de novembre que la *Revue du Berry* désirant rendre un hommage reconnaissant au regretté poète Maurice Rollinat, son collaborateur, avait décidé de lui consacrer un numéro spécial. Ce numéro spécial paraîtra en janvier. Étant l'objet d'un tirage à part, il sera indépendant du numéro de janvier de la *Revue* (1). Nous ne pouvons dès maintenant en rédiger le sommaire car nous n'avons pas encore reçu tous les manuscrits qui nous sont annoncés. Mais ce numéro, qui comprendra des illustrations, des articles de nos collaborateurs berrichons, ainsi que de la musique de Rollinat et des extraits de ses œuvres, sera d'un intérêt sans précédent. Essentiellement berrichon, ce numéro sera un monument d'admiration et de souvenir apporté à notre illustre compatriote. Tous nos abonnés, tous les berrichons qui s'intéressent et s'intéressèrent au magnifique poète et au musicien que fut Rollinat, voudront posséder ce document de l'histoire littéraire de notre petite patrie.

Ce numéro est dès aujourd'hui mis en souscription, c'est-à-dire qu'il ne sera tiré qu'un nombre d'exemplaires égal au nombre des personnes qui auront envoyé leur adhésion avant le 10 janvier 1904 date extrême.

Le numéro comprendra deux tirages :

1° Un tirage sur papier spécial avec hors texte au prix de 1 fr. 50 ;

(1) Le numéro de janvier de la *Revue du Berry* tout en contenant une partie des articles insérés au numéro spécial ne comprendra ni illustrations, ni hors texte musical.

2° Un tirage sur papier de luxe avec hors texte au prix de 2 fr. 50. Ce dernier tirage comprendra en plus une épreuve hors texte avant la lettre.

Nous publierons prochainement dans les journaux locaux le sommaire du numéro consacré à Maurice Rollinat.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant à la *Revue du Berry*, 5, rue Gutenberg, Châteauroux.

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons de divers collaborateurs, des manuscrits qui nous permettent de dire que le numéro spécial sera unique dans les annales littéraires et ne comportera pas moins de 120 à 130 pages. Nous avons dès maintenant des articles de MM. Hugues Lapaire, Joseph Pierre, Eugène Hubert, Maurice Dauray, etc., etc., des dessins de Ernest Nivet, de Bernard Naudin et la promesse d'une page de musique inédite du poète musicien.

Prière d'adresser les manuscrits ou renseignements à M. Maurice Dauray, organisateur du numéro spécial.



Dans les monts de la Marche.

Les vieux moulins aux tic-tac de pendules
Rythmant la marche du soleil
Les vieux moulins rentrent dans leur sommeil :
Sur les gorges pleut la douceur du crépuscule.
Ils chantonèrent avec l'eau des choses tristes,
L'eau qui l'été parmi les pierres fut recluse
Et court avec des bruits d'écluses
Au pied des sapinières qui l'attristent.....
Les voix des cloches dans l'air ruissellent
En longs pleurs de violoncelles,
On dirait de loin que bourdonnent
Avec les voix de l'Automne
Qui s'en vont par les cieux, dolentes,
Un essaim d'abeilles chantantes
Sur le seuil
D'une ruche en deuil !
La vallée est pleine des voix musiciennes,
La ville y meurt plus tôt sa mort quotidienne
Autour de son église aux deux clochers très vieux
Et les fenêtres qui s'ouvraient lors des soirs roses
Se sont closes
Comme des yeux,
Et les fleurs valétudinaires
Agonisent parmi la mort de la lumière ..

PAUL-LOUIS GRENIER.

Chambon-sur-Voueyze.



C'était l'heure du rosaire...

A ma cousine Y. G.

Cinq heures sonnent ! La chanson
Des cloches se perd dans l'espace,
Et sur la place d'Eguzon,
Sous la mantille en capuchon,
Ma cousine... Votre ombre passe.
Votre ombre passe dans la nuit,
La petite église s'éclaire,
Et la cloche toujours poursuit
Sa chanson de deuil et d'ennui.
C'est l'heure calme du rosaire...
Vous loquetez et vous entrez,
Vous entrez dans la vieille église ;
Puis plus rien que des chants sacrés,
De lointains murmures rythmés
Qui parviennent dans la nuit grise
Et, dès qu'est fini le sermon,
La porte s'ouvre grande et claire...
Et sur la place d'Eguzon,
Sous la mantille en capuchon,
Blanche... vous sortez du rosaire.

LIONEL NASTORG.

Au Berry

LES MOISSONS

(Chants du laboureur.)

Dans un suprême adieu, soleil de messidor,
Sur les blés tes rayons promènent leur caresse,
Comme un dernier baiser, la brise qui paresse,
En leur houle qui chante en jouant passe encor.
La plaine, ce matin, voit sa parure d'or
S'étaler lourdement sous la faux qui se presse,
En rangs bien alignés à sa place se dresse
La javelle qui vient faire un nouveau décor.
Les gerbes à leur tour, à murir le grain lentes,
Passent des chars bondés aux meules opulentes,
Attendant la batteuse aux sifflets acérés.
Glaneuses accourez, et que vos mains jaunies,
Cueillant de ci, de là, les épis égarés,
Fassent riche butin, — les moissons sont finies !

JEAN DU SANDILLAT.

20 août 1903.

Chronique du Berry.

L'ALOUETTE ET LA SAUNÉE

Le ministre de l'Agriculture, M. Mougeot, par une circulaire aux préfets, a interdit la chasse aux petits oiseaux au moyen de la saunée et autres pièges. Cette interdiction a mis en émoi la majeure partie de la population des campagnes pour qui la chasse à l'alouette au moyen de la saunée constitue une importante ressource pendant la saison d'hiver où les travaux sont impossibles par suite de la température et le mauvais état des champs.

De tous les côtés, des pétitions se couvrent de signatures et c'est par milliers que nos paysans de tous les départements de France protestent contre la circulaire ministérielle. Nous souhaitons que leurs réclamations soient entendues et amènent une prompt solution à leur profit.

..

L'ALLIANCE FRANÇAISE

L'Alliance française a décidé dans sa dernière séance, de donner cet hiver une série de conférences qui commenceront en janvier prochain. Le programme en sera fixé bientôt.

..

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Vatan. — Une élection a eu lieu le 22 novembre pour remplacer M. Gaudeffroy, conseiller général, décédé. M. Charbonnier, maire de Vatan, a été élu.

..

M. LUCIEN DONEL

Nous apprenons avec un réel plaisir la réception de notre éminent collaborateur et très sympathique compatriote M. Lucien Donel à la Société des Gens de Lettres, M. Lucien Donel dont nos lecteurs ont pu apprécier le beau talent de conteur et d'écrivain dans notre revue et dans ses livres :

Comiche, l'Augure, le Chardon bleu, et l'éloquence dans sa superbe conférence du *Romancero berrichon*, avait pour parrains MM. Anatole France et Léon Baracau.

∴

SOCIÉTÉ DU BERRY

La Société du Berry a célébré sa fête annuelle le 1^{er} décembre dernier par un banquet qui a eu lieu au café Cardinal, rue de Richelieu, à Paris, tenu par notre compatriote M. Patry, de Gargilisse.

A l'issue de ce banquet une soirée musicale et dramatique, comprenant les meilleurs extraits des plus célèbres poètes et musiciens, interprétés par M^{lle} Delvair, M. Ravet, de la Comédie-Française, M^{me} Daffetye, M^{lle} Vauthrin, M. Carbonne de l'Opéra-Comique et M^{lle} Maïna Rody, des Concerts-Colonne, Mademoiselle Moréno a dit des vers de notre collaborateur et ami Gabriel Nigond, qui ont obtenu un énorme succès.

∴

CARNET CYNÉGÉTIQUE

Jolie chasse samedi 12 décembre en forêt de Ferrières et du Landais où découplait l'équipage de M. Chaudenay.

Après deux heures d'une chasse très vive on a sonné l'hallali sur un cerf à sa quatrième tête.

Etaient présents :

Messieurs de Chaudenay, Jean et Pierre de Chaudenay, Georges Delrue, du Plaix, Paul Rue, Rousseau, Ch. Le Creps ; en voiture : comte Jacques de Lignac, Jean de Lignac, madame, mesdemoiselles Delrue, baron Finot, mademoiselle Finot, madame Rue, monsieur et mademoiselle Florin, et autres châtelains des environs. Les honneurs du pied à mademoiselle Finot.

∴

MUSÉE DE CHATEAUROUX

La Commission du Musée de Châteauroux a acquis dans sa séance du 6 décembre, un tableau de notre jeune et talentueux compatriote, le peintre Bernard Naudin. Ce tableau qui a eu les honneurs de la critique parisienne au dernier salon des Indépendants, se nomme *la Charge*. C'est une superbe étude de tambours de l'an II très mouvementée et traitée avec la superbe allure de dessin et de composition qui caractérise et personnifie le talent de Bernard Naudin. Le musée de Châteauroux s'enrichit par cette acquisition d'une œuvre d'art remarquable qui comptera parmi les plus hardies de notre compatriote, en même temps qu'elle marquera une époque dans sa vie artistique. Nous félicitons à la fois la Commission et M. Bernard Naudin.

La Commission du Musée a, dans cette même séance, fait commande

d'une œuvre d'art à notre distingué sculpteur berrichon M. Ernest Nivet.

∴

UN NOUVEAU LIVRE DE H. LAPAIRE

Notre ami et collaborateur Hugues Lapaire vient de faire paraître chez Crépin-Leblond, à Moulins, un nouveau volume : *le Patois berrichon*, illustré par notre talentueux sculpteur Ernest Nivet. Ce volume renferme un glossaire des mots usités dans nos campagnes et est un recueil sincèrement établi de toutes les expressions en patois existantes ou disparues.

M. D.

∴

NÉCROLOGIE

Le jeudi 3 décembre à 10 heures et demie ont eu lieu en l'église de Villegongis, les obsèques de Madame de Mosseron d'Amboise, marquise douairière de Barbançois, veuve du lieutenant-colonel, marquis de Barbançois, décédé il y a deux ans.

Le deuil était conduit par le colonel, baron de la Brousse, comte Christian de Montlivaut, ses gendres, et le comte Charles de Barbançois, son neveu.

L'office funèbre a été célébré et l'absoute donnée par M. l'abbé Paquet, curé de Villegongis, assisté de M. l'abbé Poignault, curé de Vineuil, et de M. l'abbé Chagnoux, curé de Sougé, faisant diacre et sous-diacre.

Dans l'assistance : les familles Balsan ; de Lestrangle ; de Montalivet ; de Vernières ; de Menou ; Simons ; de Vaugelas ; Henry Dufour, etc.

MM. Paunin, conseiller d'arrondissement ; docteur Gratier ; Célestin Froteau ; Eugène Tréfault ; Brinet ; Allain ; toute la population de Villegongis et des communes avoisinantes.



SUZANNE D'ESTEVIVE

I

Lorsque Suzanne d'Estevive devint veuve, elle n'avait que vingt-six ans. Jugeant avec quelque raison que son âge, son esprit et ses goûts n'exigeaient pas qu'elle enfouit dans un cloître une douleur certainement éternelle, elle essaya de reporter tout le besoin d'affection qu'elle se sentait sur ses deux enfants, gentils bébés de cinq et quatre ans, Raoul et Monique. Ce fut, il faut le reconnaître, une excellente mère. Élevée elle-même au couvent, sevrée des soins maternels au moment exact où sa petite âme tendre et affectueuse aurait gagné à pouvoir s'épanouir librement, elle en avait été réduite à partager son affection entre un grand nombre de compagnes qui lui étaient indifférentes. Aussi chaque année, lors de la rentrée en pension, le même gros chagrin s'emparait d'elle, pour ne plus la quitter pendant dix mois entiers.

A dix-sept ans, rien ne pouvant plus la faire sortir d'une tristesse inquiétante, sa mère s'était décidée à la rappeler auprès d'elle pour lui ouvrir le monde subitement, l'année suivante, sans transition.

Suzanne s'y était lancée à corps perdu, n'ayant qu'un seul désir : rattraper ce qu'elle appelait « le temps perdu ». Mariée au bout d'un an, elle avait trouvé dans son mari, fort épris du monde qu'il connaissait très et trop bien, un guide dévoué dans tous les plaisirs parisiens. Lui en eut-elle de la reconnaissance ? Loin de là, car la seule attention qu'elle portait à ses actes était faite de curiosité bien plutôt que d'estime, et son apparente gaieté n'était au fond que factice, son affection ne

voulant rien plus se partager entre une mère qui n'avait pas encore appris à l'aimer et des enfants qu'elle ne voyait pour ainsi dire jamais.

Mais la mort d'Estevive, usé bien avant l'âge, étant survenue, un revirement complet s'était opéré chez Suzanne, décidée désormais à se consacrer entièrement à ses deux enfants. Tous ses bons sentiments d'autrefois, qui s'étaient simplement endormis sans disparaître complètement, avaient subitement réapparu. Le dévouement surtout, cette vertu que presque toute femme peut, si elle le veut, pratiquer avec plus de désintéressement et de constance que bien des hommes aux sentiments élevés, s'était fait jour chez elle, quelques semaines à peine après la mort de son mari, lors d'une fièvre typhoïde qui avait manqué emporter Monique au château des Estevive, le Jourdamien, en Haut-Berry.

Elle avait été surtout secondée, dans la partie la plus aiguë de cette terrible maladie, par le plus âgé de ses beaux-frères, Ludovic d'Estevive, du même âge qu'elle, et que ses amis de l'Union décrivaient quelque peu ironiquement : « Un cœur d'or enchâssé dans un corps de Mage » par allusion à sa barbe noire et frisée qui était son seul orgueil. Dédaigneux du monde, « de ses pompes et de ses œuvres », il n'avait que deux joies : l'étude et l'automobile. Étrange contradiction en effet ; Ludovic, par une de ces antithèses dont les exemples ne sont point rares, passait la moitié des nombreux loisirs que lui laissait l'administration de ses domaines et deux ou trois conseils de grandes compagnies d'assurance à étudier les plus ardues problèmes de paléographie, de sphragistique et d'héraldique et le reste de son temps à pratiquer son sport favori.

Ce fut au cours de nombreuses promenades qu'il fit avec sa belle-sœur après la guérison de Monique qu'il sentit, au contact de ce beau corps et de cette belle âme, s'affirmer une affection profonde qui avait — au chevet de la petite malade — progressé insensiblement. Plusieurs fois il fut sur le point, à des moments où ils étaient seuls, de lui exprimer toute l'admiration qu'il éprouvait pour elle, mais au moment de parler, il trouvait les expressions qu'il avait longuement préparées à l'avance si

platement communes ; les idées, si ridicules, que, se moquant de lui-même, il s'en remettait à l'inspiration du moment. Mais alors les mots ne venaient plus du tout et les idées fuyaient une à une. Aussi essayait-il de se convaincre, toutes les fois, qu'un accident prévu du terrain, une panne, une rencontre d'amis étaient les seules causes de son silence.

II

Un jour, c'était, m'a-t-on dit, par une belle matinée de septembre, il se décida enfin à parler, dans une excursion au château de Valençay dont sa belle-sœur voulait visiter les importantes collections historiques, avant la vente aux enchères de tout ce qui faisait de ce véritable palais une des propriétés les plus curieuses de la France.

Il parla sans détours, hâtivement, posant des questions dont il n'attendait même pas les réponses, tantôt s'étonnant et s'attristant du silence de Suzanne, tantôt y voyant au contraire le présage d'une hésitation de bonne augure, plus même, d'une acceptation tacite.

— Qui ne dit mot consent ! conclua-t-il. Qu'en dites-vous, Suzanne ?

Suzanne, ne semblant pas entendre cet appel désespéré, paraissait très absorbée par la contemplation du parc si bien entretenu de l'ancienne abbaye de Verzay et de son antique logis tout couvert de lierre.

— Ne trouvez-vous pas, dit-elle simplement, qu'il doit être charmant de se reposer à l'ombre de ces grands arbres, sur ces pelouses verdoyantes, auprès de cette vaste maison sans prétention mais ayant au plus haut degré ce que les Américains appellent le *home like appearance* ?

— Comme vous tombez mal dans le choix de votre exemple, Suzanne ! répondit-il tristement ; cette demeure est occupée par un jeune homme seul qui habite la plus grande partie de l'année Paris, ou qui voyage. Il ne doit guère se plaire ici, je suppose ; et, du reste, comment voulez-vous qu'il puisse en être autrement ? Quelqu'intelligent qu'il puisse être, l'homme isolé

ne peut se fixer nulle part d'une façon définitive, pour peu qu'il soit jeune et ardent. Ne lui manque-t-il pas toujours quelque chose pour égayer son existence désœuvrée, pour mettre un peu de lumière dans sa vie jusqu'alors sans but, pour l'attirer, l'accaparer tout entier et lui apprendre à connaître, c'est-à-dire à aimer l'existence ? Et surtout s'il rencontre ce qui lui manque sous la forme d'une charmante jeune femme comme vous, il me semble.....

— Ta, ta, ta, il me semble à moi, mon pauvre Ludovic, que vous allez recommencer à déraisonner. Tenez, nous voici arrivés à Estrée ; à travers une éclaircie je viens d'apercevoir le discret petit castel des Réchaimères ; on doit nous attendre avec impatience pour déjeuner, car vous n'avez pas été bien vite ce matin, mon cher ; l'amour vous paralyse. Aussi, je crains que nous n'arrivions un peu tard, cet après-midi, pour notre visite à Valençay.....

..... Lorsque le soir Ludovic se retrouva seul dans sa chambre, il demeura longtemps effondré dans un fauteuil, incapable de suivre pendant deux minutes un raisonnement. Puis il fut pris d'une violente colère contre lui-même, se reprochant, avec quelque raison il faut le reconnaître, d'avoir ruiné tous ses projets par son manque de diplomatie. Enfin ce furent les paroles ironiques de Suzanne qui lui revinrent à l'esprit ; alors sa tristesse primitive le reprit et brusquement, jurant de ne plus faire de son sport favori, il se décida à partir sur-le-champ pour un voyage, n'importe où, pourvu que le cours de ses tristes pensées fut détourné. Trois jours après il quittait le Berry pour l'Italie.

III

Il y avait quelque dix mois que Ludovic d'Estevive était revenu de son voyage sur les côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique, quand le clocher de Saint-Marc s'effondra, en levant ainsi à Venise un de ses plus beaux et plus célèbres bijoux. Ce fut, comme bien l'on pense, le sujet des conversations le soir même, au Jourdamien. Ludovic fit l'éloge du campanile,

personnes qui avaient assisté à l'entretien. Heureusement pour lui, le projet d'excursion s'organisa en pique-nique de plusieurs voitures. Aussi évita-t-il assez facilement d'avoir sa belle-sœur avec lui, ou tout au moins d'être seul avec elle.

Mais, un jour qu'il avait dû la prendre dans sa voiture, ils se trouvèrent seuls ensemble, le long d'une côte conduisant à Chabenet. Ils parlaient de la peur, et comme Ludovic laissait entendre à Suzanne qu'il exécuterait toujours sans hésiter les ordres venus de certaines personnes, quel que soit le péril qu'il pût y avoir à en tenter l'exécution, elle dit inconsciemment en riant :

— Quand nous serons parvenus en haut de cette côte vous ne la redescendriez pas seul à toute vitesse, tout à l'heure, sans avoir peur, même si je vous le demandais. Et je suis sûre que vous auriez ralenti avant la fin.

— Si, je le ferais, et sans ralentir ; répondit-il simplement. Vos désirs ne sont-ils pas des ordres ?

Et il le fit. Mais tout à coup, à un détour, par suite d'une légère erreur de direction dans le virage, sa voiture se jeta sur un tas de pierres et, faisant panache par-dessus un fossé et un talus, alla rouler à quelques pas dans un champ en contre-bas.....

..... Quand Suzanne le revit le lendemain, couché pour plusieurs mois et presque défiguré pour la vie, il n'y avait dans la chambre du blessé qu'une religieuse qui lui prodiguait silencieusement ses soins. Personne ne connaissait le motif de l'accident, mais Suzanne n'eut pas le courage de se taire plus longtemps. Elle se jeta à genoux contre le lit et s'écria :

« Pardon, mon pauvre ami, pardon ; j'ai été plus que folle : criminelle. Comment racheter ma faute si ce n'est en vous tendant humblement cette main que jusqu'ici je vous ai refusée. »

Elle avançait la main près de celle du malade ; celui-ci, étonné d'une prière aussi touchante, cherchait dans ses souvenirs l'explication de ce qui se passait devant lui, quand Suzanne, prenant son silence pour un refus, éclata en sanglots sans retirer sa main. Le malade, tout d'un coup, se rappela

tout le passé et, comme il était de ceux qui pardonnent, il voulut prendre cette main suppliante ; hélas ! il n'en avait pas la force, l'effort était encore trop grand pour lui.

Alors la religieuse s'approcha souriante du malade et, saisissant doucement la pauvre main inerte, la mit dans celle de Suzanne.

Baron LUCIEN DE MAZIÈRES-MAULÉON.



La mort du Poète.

— Tombez, tombez feuilles jaunies,
De vos débris jonchez le sol,
Embaumez l'air, dans votre envol,
D'une infinité d'agonies. —

Les vents d'automne sont venus
Semer des frissons sur la plaine ;
La forêt triste se démène,
En agitant ses longs bras nus.

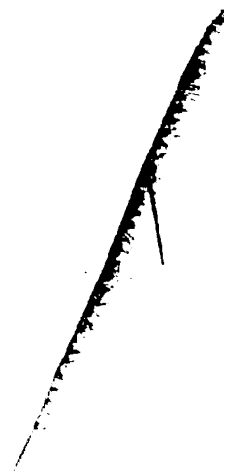
Un sourd gémissement s'élève
Du sein des choses qui s'en vont ;
La rivière en son lit profond
Gronde et bouillonne sur la grève.

Avec le soleil clair et chaud
L'oiseau, muet, à tire-d'aile,
De la chaumière hôte infidèle,
Loin de nous s'en ira bientôt.

Sous le deuil écrasant succombe
Toute la vie et sa gaité
Et, dans sa sombre nudité,
La Nature invite à la tombe.

Poète dont l'âme a saigné
Sous l'ardent baiser de la gloire,
La Mort livide à l'aile noire
D'un doigt fatal t'a désigné.

Loin de ce monde monotone
Et faux, ta grande âme exilée
Enfin libre prend sa volée
Sous le ciel embrumé d'automne.



Vers l'inconnu, vers l'infini,
Comme un forçat trainant sa chaîne,
Pauvre poète impuissant traîne
Encor ton rêve inassouvi.

Ton idéal t'attend peut-être
Sur l'autre rive du tombeau
Dans un décor plus grand, plus beau;
Mourir ne serait-il pas naître ?

Mais ne regretteras-tu pas
La douce paix de ta chaumière
Les coteaux verts, l'eau, la lumière,
Les bonnes bêtes d'ici-bas ?

Un jour, les ajoncs de la brande
Remettront leur vêtement d'or ;
Les champs reverdiront encor,
Les fleurs tresseront leur guirlande ;

Un jour, près de son nouveau nid,
Reviendra chanter l'hirondelle ;
Elle reposera son aile
Sur la mousse du vieux granit.

Au printemps, l'éternelle aurore
Rougira la cime des bois ;
Sur ses rochers, comme autrefois,
La Creuse roulera, sonore ;

Le bœuf creusera son sillon,
Docile à la voix qui le mène ;
Les moutons iront dans la plaine
Paître et voir sauter le grillon.

Mais au bord de la sente verte,
Où jadis tu venais rôder.
Les fleurs auront beau regarder,
De leur corole grande ouverte ;

Elles ne verront plus ton front
Que la douleur, dans son étreinte,
Avait assombri de l'empreinte
De quelque désespoir profond.

L'ami des bêtes et des choses
Ne viendra plus jamais aux champs,
Mêler sa voix faible à leurs chants,
Car ses paupières sont closes.

Sur la tombe de Rollinat,
Veille, Nature, O grande Mère,
Berce en ton sein son âme amère
Pour qu'elle oublie le monde ingrat.

— Tombez, tombez, feuilles jaunies,
De vos débris jonchez le sol,
Embaumez l'air, dans votre envol,
D'une infinité d'agonies. —

J.-B. GONNIN.



TABLE

| | Pages |
|--|-------|
| Extraits éducatifs de George Sand, par ALPHONSE PONROY..... | 1° |
| Une élection à Parachute, par VINCENT DÉTHARÉ..... | 70° |
| Découverte piscicole, par VINCENT DÉTHARÉ..... | 74° |
| Note bibliographique. George Sand et ses amis..... | 79° |
| Un poète berrichon : Nigond, par E. BOURGAIN..... | 81° |
| Un peintre : Fernand Maillaud, par GABRIEL NIGOND..... | 87° |
| Les « Chat-Oints », par JOSEPH BERNIGUET..... | 95° |
| Notes bibliographiques..... | 96° |
| Le Suisse, par VINCENT DÉTHARÉ..... | 97° |
| Bernard Naudin, peintre de soldats, par MAURICE BRIMBAL..... | 104° |
| Chronique littéraire, par E. BOURGAIN..... | 110° |
| Rêve Louis Quinze, par LIONEL NASTORG..... | 117° |
| Le Soleil, par MAURICE DAURAY..... | 131° |
| La Finette, nouvelle berrichonne, par JOSEPH AGEORGES..... | 132° |
| Vichy. Les Parcs, par MAURICE DAURAY..... | 142° |
| Notes, par J. A..... | 143° |
| L'Assemblée générale de la Fédération régionaliste française et le Pardon de Montfort-l'Amaury, par JEAN MONTRAY..... | 145° |
| Au Berry. — Les Guérets, par JEAN DU SANDILLAT..... | 149° |
| Mes Marivoles, par LUCIEN DONEL..... | 150° |
| Les secrets, par MAURICE DAURAY..... | 154° |
| L'enterrement..... | 155° |
| Mirage, par MAURICE DAURAY..... | 159° |
| Notes..... | 160° |
| Chroniques berrichonnes : En allant à Saint-Christophe. — Promenades autour de La Châtre. — La mission de l' « Echo de l'Indre » à Saint-Charlier. — Nos sorciers. — Les souvenirs d'un vieux journal racontés par lui-même. — Le sculpteur berrichon Nicolle. — Nos antiquaires. — Petite correspondance. — Les grains de bon sens du sacristain. — Le dernier grognard berrichon. — La mort de la Blairoune. — Fernand Maillaud. — Gustave Larroumet. — Madame Maurice Sand. — Le Barde. — Un prêtre. — Soirée dansante. — Guillaume Carcat le Bijiji. — Mirdiou le Berger ! — La manie de dame Charlotte. — La grande leçon. — Contes pour les petits. — Naïf amour. — Variations sur un vieux thème. — La Vendange à Vicq-sur-Aubois. — Conte pour la Noël. — Si j'étais femme. — Une fête du drapeau à Vicq-Exempt. — Artistes et ouvriers d'art. — Potiers de Verneuil. — Les facteurs. — La bibliothèque de Pierre Leroux. — Maurice Rollinat, par JOSEPH AGEORGES..... | 177° |
| Numéro consacré à Maurice Rollinat..... | 283° |
| Dans les monts de la Marche, par PAUL-LOUIS GRENIER..... | 285° |
| C'était l'heure du rosaire, par LIONEL NASTORG..... | 286° |
| Au Berry, par JEAN DU SANDILLAT..... | 286° |
| Chronique du Berry..... | 287° |
| Suzanne d'Estevive, par le baron LUCIEN DE MAZIÈRES-MAULÉON..... | 290° |
| La mort du Poète, par J.-B GONNIN..... | 297° |

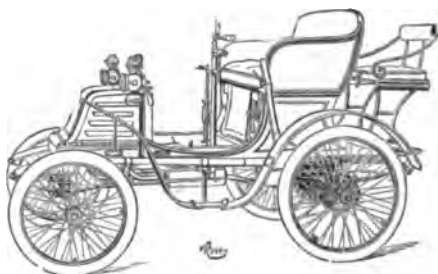
AUGUSTE DONIOL

MÉCANICIEN

Rue du 14 Juillet, * CHATEAUBOURG

Représentant

pour le
département
de l'Indre



de la
Société
des

ÉTABLISSEMENTS
Georges
RICHARD

VOITURETTE Georges RICHARD, 4 chevaux

Le véritable poney automobile

La VOITURE LÉGÈRE 10 chevaux

à régulateur automatique, le plus étonnant

des véhicules automobiles de 1902

Concours de consommation, 1^{er} PRIX

Concours de l'alcool, MÉDAILLE D'OR

Cyclistes! ne montez que les **BICYCLETTES**
le trèfle à quatre feuilles

Des Établissements GEORGES RICHARD

VOYEZ LES MODÈLES 1902, CHEZ

AUGUSTE DONIOL

Rue du 14 Juillet

Envoi franco du Catalogue.

Le Gérant : EUGÈNE HUBERT.

GRANDS MAGASINS des NOUVELLES GALERIES

41, RUE VICTOR-HUGO

CHATEAURoux

Maison de Confiance | Maison de Confiance

ENTRÉE LIBRE

*Ameublement,
Article ménage,
Bijouterie, Orfèvrerie,
Bonneterie,
Chapellerie,
Chaussures,
Confections pour Hommes,
Cravates, foulards,
Eclairage,
Ganterie,
Jouets,*

*Articles voyage,
Confections pour Dames,
Maroquinerie,
Articles pour fumeurs,
Mercerie, Rubans,
Modes.
Papeterie,
Parapluies, Cannes,
Parfumerie,
Porcelaine,
Quincaillerie, Sports,*

*Tissus, Blanc,
Brosserie, Vannerie, Droguerie,
Verterie, Cristaux.*

Assortiment considérable de Confections pour hommes & pour dames.

Un Coupeur est attaché à l'Établissement.

LIVRAISON FRANCO & DANS TOUT LE DÉPARTEMENT





1

1



